

Beachyter, Michel

RELIEUR

76, rue Vanderlinden

JOURNAL D'UN JOURNALISTE

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

PAR

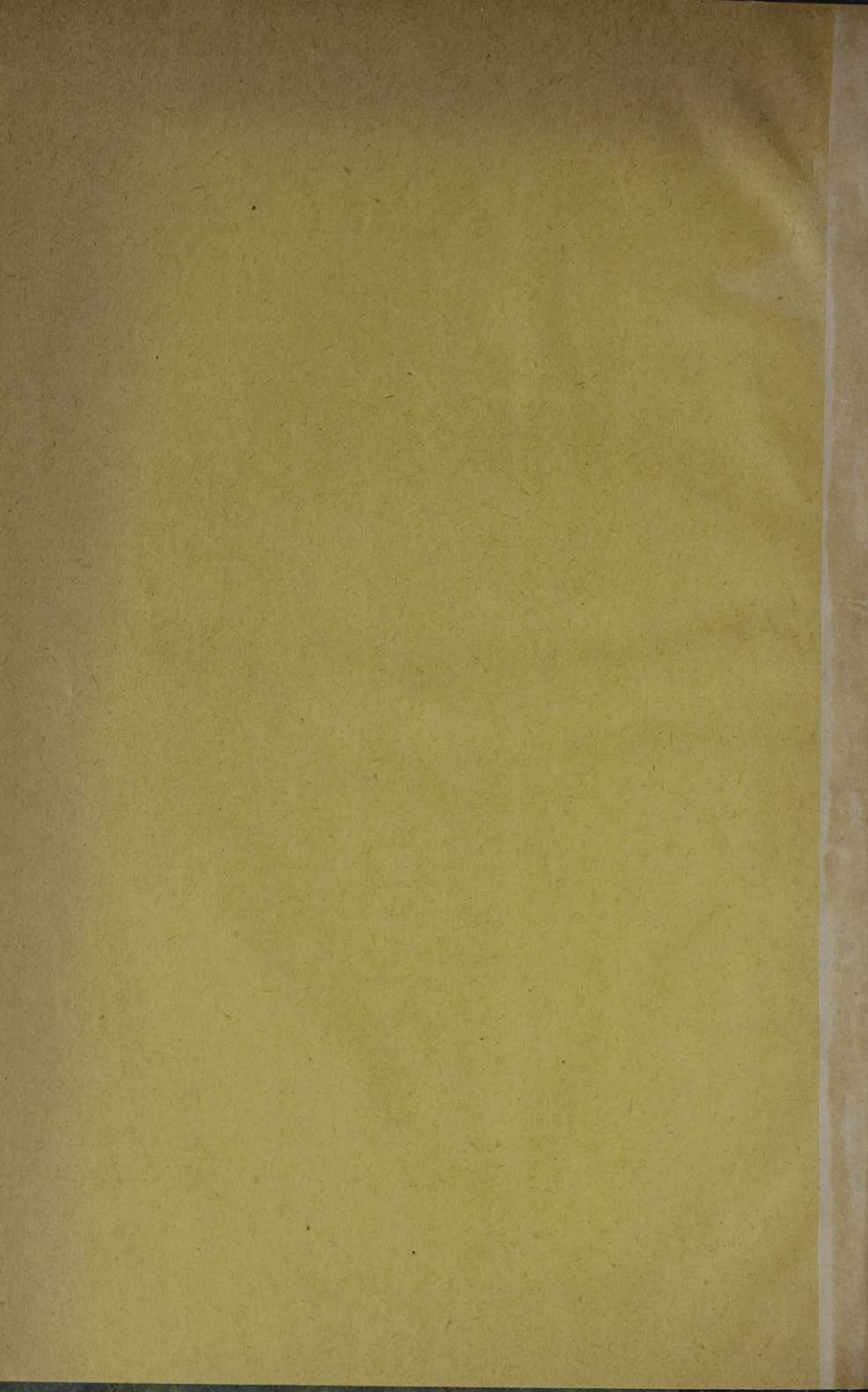
CHARLES TYTGAT

DU "XX^e SIÈCLE"

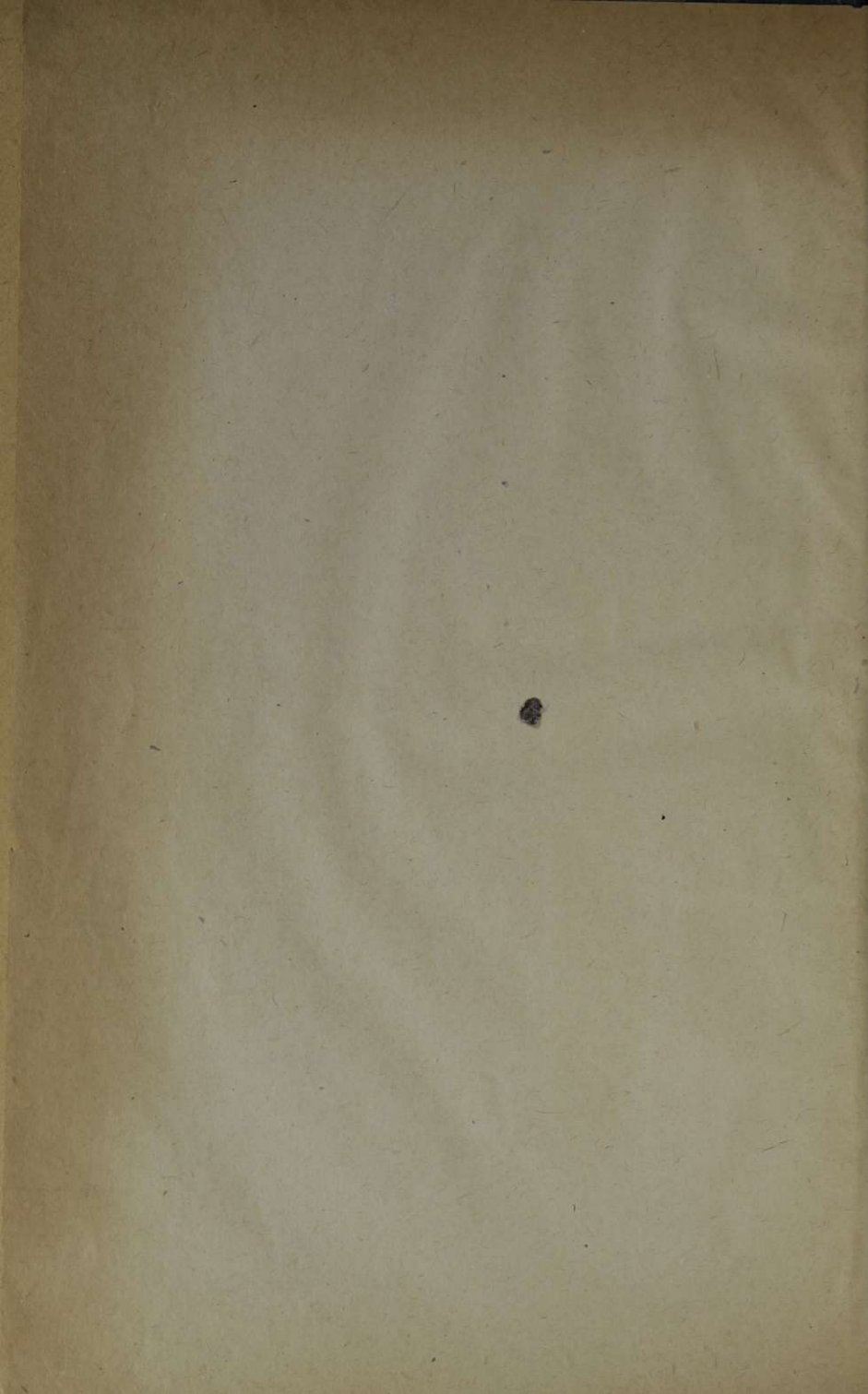


- - IMPRIMERIE SCIENTIFIQUE - -
CHARLES BULENS & C^o (S. A.)
75, RUE TERRE-NEUVE, BRUXELLES

1919









A MA BIEN CHÈRE FEMME,
DONT LA SEREINE CONFIANCE ET LE TRANQUILLE
COURAGE FURENT MON APPUI ET MON RÉCONFORT
PENDANT LES ANNÉES TERRIBLES.

AVRIL 1919.

III
78.503
A

JOURNAL D'UN JOURNALISTE

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

(De la déclaration de guerre de la Roumanie
à la délivrance)

PAR

CHARLES TYTGAT



Imprimerie Scientifique
Charles BULENS & C^e (S. A.)
75, rue Terre-Neuve
BRUXELLES

1919



AU LECTEUR,

Ceci est moins un livre qu'une simple reproduction de notes, prises au jour le jour, pour tromper ma cervelle oisive, et lui donner l'illusion de fournir un effort utile, pendant les lentes heures vides où le plus élémentaire devoir de patriotisme condamnerait à l'inaction les journalistes dignes du nom de Belges. Qu'on ne s'attende point à trouver dans ces pages un historique complet des événements qui ont marqué l'occupation allemande à Bruxelles. Qu'on n'y cherche pas davantage une savante compilation de documents officiels. On n'y rencontrera ni l'un ni l'autre. L'auteur a tout simplement voulu consigner dans ses notes quelques-uns des faits venus à sa connaissance et se faire l'écho, aussi fidèle que possible, des sentiments provoqués par ces faits dans son entourage. Son ambition n'est point allée au delà. Mais certains de ces faits sont tellement caractéristiques, que peut-être le public lui saura gré de ne pas les avoir laissés tomber à tout jamais dans l'oubli.

Un mot encore : Plus d'un, peut-être, en parcourant ces pages se dira : « Tiens ! J'ai déjà lu ça quelque part ! » Inutile, dans ce cas, lecteur, de tracasser votre mémoire, tarabuster votre entendement, bouleverser votre cerveau et donner la migraine à votre imagination. Certains des récits dont on va prendre connaissance ont, en effet, paru pendant la guerre dans un journal prohibé, La Revue de la Presse, dont l'auteur avait l'honneur d'être le collaborateur régulier sous le pseudonyme de Tom.

JOURNAL D'UN JOURNALISTE

BRUXELLES

sous

LA BOTTE ALLEMANDE

28 août 1916.

Les Bruxellois ont le sourire et, cette fois, contrairement à leur coutume, ce n'est ni une nouvelle fausse ni une nouvelle d'importance relative qui leur met le cœur en joie.

Ce matin, vers 8 heures, comme tous les matins, j'avais jeté un coup d'œil sur la *Gazette de Cologne*. Deux grosses informations : l'Italie a déclaré la guerre à l'Allemagne. — Le roi de Roumanie a convoqué un conseil de la Couronne qui s'est réuni hier à 5 heures du soir et doit décider de la paix ou de la guerre.

Et l'on attend.

Pas longtemps.

Vers 10 heures, la décision de la Roumanie était connue, dans les grandes banques d'abord, puis, tout de suite, partout. A midi, tout le monde savait, tout le monde était sûr de «son» information, mais tout le monde doutait encore et tout le monde attendait avec impatience l'heure de sortie de

presse de l'un quelconque des torchons qui paraissent ici en usurpant le nom de journal belge.

Ma foi, j'ai fait comme « tout le monde ». A peine mon déjeuner expédié, j'ai repris le tram et suis reparti pour la ville.

En route, Emile Housiaux, du *Peuple*, me joint :

— Ça y est-il ?

— Pas que je sache. Pour être fixé officiellement faudrait un journal...

Porte Louise, un camelot passe en criant : *Le Bruxellois*. Un voyageur, plus prompt que moi, achète le numéro : — ça m'évite de déboursier un sou pour cette ordure — y jette un coup d'œil, puis, tout haut : — Ça y est ! La Roumanie a déclaré la guerre à l'Autriche-Hongrie.

Les voyageurs de la plate-forme se passent le journal ; ceux de l'intérieur se lèvent ; on se communique la bonne nouvelle, on se félicite, on rit. Un Boche, perdu dans cette animation, fait une tête de Vendredi-Saint ; on ne s'inquiète pas plus de lui dans la joie du moment, qu'on ne s'est inquiété de ses congénères dans les jours de tristesse.

La partie de l'avenue de la Toison-d'Or comprise entre la porte de Namur et la porte Louise est curieuse à observer : tout le monde a un journal ; on l'a arraché des mains des camelots et aussitôt des groupes se sont formés. Je descends de voiture et poursuis à pied ; dans les groupes, au passage, je saisis des phrases brèves :

— Je ne m'y attendais pas aussi tôt.

— Ça va rudement activer les choses !

— Nous « en » serons débarrassés avant l'hiver...

— Les Boches doivent faire une tête !

Cette dernière réflexion n'était qu'à moitié juste.

Dans la rue, oui, beaucoup d'officiers allemands, blessés dans leur orgueil, ont une mine plus renfrognée encore que de coutume. A la Kommandantur, au contraire, me dit un Belge que ses devoirs appellent chaque jour dans ce peu agréable séjour, des officiers² disent ouvertement :

— Dans deux mois la guerre sera finie.

Et ils se frottent les mains.

Chose remarquable : dans la joie d'aujourd'hui comme dans les douleurs d'hier, le Bruxellois est demeuré extérieurement fort calme. Il lui a fallu se tenir à quatre, mais n'importe. Il sait qu'il doit rester calme. Trois fois, ce soir, j'ai croisé des groupes au moment où ils sortaient, parlant haut, d'un cabaret; et chaque fois il s'est trouvé quelqu'un pour dire : « Ne crions pas; ce serait trop bête de donner aux Boches le plaisir de nous arrêter en ce jour-ci. »

En rentrant, j'ai passé devant Potin, au boulevard Anspach. L'arrière-magasin est brillamment éclairé et l'on y chante la *Marseillaise* à pleins poumons. Les promeneurs s'arrêtent; il y a là tout de suite un petit groupe qui écoute tête découverte. Cela ne dure pas depuis une demiminute qu'un monsieur traverse le boulevard, se découvre aussi, puis dit à la cantonade :

— Est-ce que par hasard vous « l' » entendez trop souvent, vous autres, que vous vouliez attirer les Boches en demeurant groupés ici et faire arrêter ceux qui « la » chantent?

On se disperse à l'instant; le mot d'ordre est répété aux nouveaux venus et c'est ainsi que les trois couplets de la *Marseillaise* purent être chantés ce soir à moins de cent mètres du poste de police allemande de la Bourse.

29 août 1916.

La soirée d'hier s'est achevée dans le calme.

— Monsieur, me dit ce matin dans le tram un voyageur que je ne connais que de vue et auquel je n'ai jamais encore adressé la parole, monsieur, vous ne pourriez croire combien un chauve peut avoir mal aux cheveux.

Et il découvre une bille de billard parfaite.

— Oui, monsieur, j'ai mal aux cheveux. Nous avons fêté hier, quelques amis et moi, la déclaration de guerre de la Roumanie. Il nous est défendu d'arborer notre drapeau. Il nous est interdit de chanter la *Brabançonne*. Il nous faut cependant extérioriser notre joie. Nous l'avons fait en buvant au Roi et au pays.

L'Allemagne a envoyé une déclaration de guerre à la Roumanie. Grand bien lui fasse.

Lu, ce matin, les principaux journaux allemands. Ils sont furieux et accablent la Roumanie de grossières injures. Cela se comprend : il n'y a pas deux fois 48 heures ils vantaient la sagesse du gouvernement roumain qui, disaient-ils, ne se déciderait à sortir de sa neutralité que lorsqu'il serait devenu clair quel est le groupe de belligérants qui l'emportera. Ils doivent être fixés maintenant.

« De tous les événements qui se sont produits depuis le début de la guerre, celui d'hier est celui qui nous a le plus rapprochés de la paix, » me dit le sénateur Braun.

Tout Bruxelles pense comme lui.

30 août 1916.

Ça continue : von Falkenhayn, le grand chef de l'état-major général allemand, a été relevé de ses fonctions et remplacé par von Hindenburg. D'autre part, les Roumains ont attaqué sur les 600 kilomètres de la frontière transylvanienne et les Autrichiens ont dû se replier « sur des positions stratégiques systématiquement établies d'avance », ainsi que le dit le communiqué viennois.

Je crains fort que mon monsieur chauve ait de nouveau mal aux cheveux demain...

6 septembre 1916.

Joie encore.

Hier soir, vers 10 heures, un avion allié, un belge probablement, a survolé Bruxelles. Il est véritablement tombé du ciel, venant on ne sait d'où, et, quand on l'a aperçu, il volait si bas que tout le monde l'a pris pour un allemand, les Boches les premiers; en effet, ceux-ci ne l'ont reconnu et n'ont ouvert le feu sur lui que lorsque l'aviateur eut laissé choir sur Berchem deux des projectiles dont il était muni.

Le bel oiseau ne s'inquiéta guère du tir ennemi : il poursuivit tranquillement son vol vers le centre de la ville, survola la Grand'Place, la Montagne de la Cour, la chaussée de Wavre, la chaussée d'Ixelles, la place Communale d'Ixelles et se dirigea vers la gare et le hangar d'Etterbeek.

Mais, cette fois, le tir des canons de défense aérienne allemands avait renseigné le public. C'était un allié..., un ami... Il ne volait pas à cent

mètres de hauteur. En plein jour on eût distingué les traits de l'audacieux qui personnifiait à nos yeux, en cet instant, la patrie agissante. On se précipita à la rue, sans souci de la pluie de débris de shrapnells qui tombait drue en ce moment. On frémissait d'émotion trop longtemps contenue, on tremblait pour la vie de celui qui se trouvait là-haut et l'on criait :

— Vive la patrie !

— Vive le Roi !

— Merci !

— Montez plus haut, les Boches vous tirent dessus !

Comme s'il ne le savait pas, le hardi pilote ! Comme si, d'ailleurs, il pouvait, dans le ronflement de son moteur, percevoir les cris du cœur de toute une population qui, d'un élan, montaient vers lui !

On n'est pas exactement fixé sur les résultats pratiques de ce hardi exploit. A Berchem, il semble bien que les bombes lancées par l'aviateur aient manqué leur but. A Etterbeek, au contraire, elles l'ont sûrement atteint, car le toit du hangar porte un large trou. Mais il est impossible de savoir si ce hangar abritait un dirigeable ou non. Par contre, il abritait sûrement des soldats et un certain nombre de ceux-ci ont été blessés ou tués. Combien ? On l'ignore, mais à en juger par le total des autos-ambulances venues sur place, ils doivent être nombreux. Nul de ceux qui connaissent la position du hangar d'Etterbeek, établi au centre d'une plaine de plus de cent hectares dont l'accès est strictement interdit, ne s'étonnera de l'incertitude qui règne au sujet de l'étendue exacte des dégâts.

Au surplus, l'avion n'avait point pour unique

but de détruire telles ou telles installations ennemies ; il nous apportait une parole d'espérance. Il a, en effet, laissé choir en abondance, sur la ville et les faubourgs, des billets portant le texte suivant :

BELGES,

La fin approche.

Devant Verdun, l'admirable et héroïque résistance de l'armée française a brisé la formidable offensive allemande.

Sur la Somme, les armées française et anglaise avancent victorieusement.

En Volhynie et en Galicie, l'armée autrichienne est mise en déroute par l'armée russe et ses débris, soutenus par des corps allemands et tures, ne parviennent pas à enrayer la poussée continue de nos alliés.

Les Italiens ont repoussé l'envahisseur du Trentin et ont enlevé, après des efforts magnifiques, les positions inexpugnables de Gorizia.

Enfin, la Roumanie s'est rangée du côté du droit.

BELGES, vous ne resterez plus longtemps sous le joug de l'envahisseur.

Votre courage, votre dignité et votre fierté indomptables font l'admiration du monde. Notre vaillante armée vous rejoindra bientôt : avec l'aide de nos puissants alliés elle chassera l'ennemi du sol natal.

Le moment de la délivrance approche.

Vivent les Alliés ! Vive la Belgique !

Vive le Roi !

« Notre vaillante armée », et « nos puissants Alliés »... Cela ne suffisait-il pas à établir que c'était un des nôtres, un Belge qui s'était dévoué pour nous apporter ces paroles de réconfort et d'espoir ?

Du coup, l'émotion se fit plus forte encore, plus tendre. C'est un Belge ! Dans un groupe où cette

conviction vient de se faire jour, le silence succède brusquement au brouhaha par lequel on avait accueilli l'arrivée d'un passant, fortuné détenteur du précieux papier susmentionné. Les cœurs se gonflent et les yeux se mouillent... « C'était un des nôtres, monsieur, un Belge! » On serre la main d'un inconnu qui vous répond par une pression chaleureuse; on ne se connaît pas, on ne s'est jamais vu, mais on est frères et l'on communie dans la joie du réconfort qui vient de tomber du ciel.

J'oubliais de dire que les papiers en question sont blancs, mesurent environ 10 centimètres sur 12; ils portent, imprimée sur l'une de leurs faces, la traduction flamande du texte français reproduit plus haut; ceci été remarqué et approuvé sans réserves.

Le même jour, soir.

Heur et malheur.

Tutrakan est tombé aux mains de l'ennemi. Cela jette un froid sur l'enthousiasme de cette fin de journée. Demain on se sera ressaisi, mais pour le moment le coup semble dur et plus d'un contemple des vols de papillons noirs.

— Ne vous laissez donc pas ainsi décourager, sapristi! Nos ennemis ont pris 20,000 Roumains? Oubliez-vous donc que depuis deux mois, les Russes ont régulièrement capturé chaque semaine plus de 20,000 Austro-Allemands?

— Tiens, mais c'est vrai cela!

Et mon homme relève la tête.

Pour la millièème fois je constate la supériorité de l'optimiste que je suis, sur les pessimistes ou

plutôt sur ceux qui se laissent abattre par une nouvelle, si mauvaise soit-elle. Et je m'en orgueillis, mais sans l'avouer.

7 septembre 1916.

J'apprends seulement aujourd'hui que, le 28 août dernier, un avion a survolé les environs de Bruxelles, et y a également laissé tomber des proclamations. La raison de ce retard est que l'aviateur n'a pu atteindre la ville; il n'a pas dépassé les communes suburbaines et il faut longtemps aujourd'hui pour qu'une nouvelle nous vienne de Grand-Bigard ou de Ternath; il faut longtemps surtout quand il s'agit de transporter avec soi un document qui, sous la paternelle gestion de M. von Bissing, peut le plus aisément du monde vous coller dans une prison allemande jusqu'à la fin de la guerre. Et un document tombé d'un avion allié est délictueux au premier chef.

Quoi qu'il en soit, j'ai eu cette proclamation aujourd'hui sous les yeux. Elle se compose d'un papier rectangulaire d'environ 15 sur 20, portant au recto seulement le texte suivant :

28 August.

Deutsche Soldaten!

Rumanie, welches mit den zentral Mächten verbündet was, hat sich soeben auf unsere Seite gestellt: es hat Oestereich-Ungarn den Krieg erklärt.

Habitants des pays envahis:

La Roumanie a déclaré la guerre à l'Autriche-Hongrie.

L'avion qui a jeté ces papiers n'a guère pu dépasser Grand-Bigard, m'a-t-il été affirmé par des

témoins oculaires. En tout cas, c'est dans cette localité et dans celles qui l'avoisinent à l'ouest que les documents ont été trouvés.

Une remarque à ce propos : le texte de cette proclamation prouve que les Alliés croient que nous sommes tenus dans l'ignorance complète de ce qui se passe.

C'est une erreur; on nous cache beaucoup de choses, c'est sûr, mais jusqu'à présent nous avons toujours été renseignés très rapidement sur les faits de guerre. J'ai constaté plus haut que le 28 août, dès 2 heures, le *Bruxellois* avait la nouvelle de la déclaration de guerre de la Roumanie.

Le *Belgischer Kurier*, un journal imprimé à Bruxelles, et très lu par la garnison, avait la même information, le même jour, dans son édition ordinaire de 4 heures.

Plus fort que ça : Nos prisonniers de guerre en Allemagne sont renseignés. Le docteur Benz, conseiller provincial, m'a montré tout à l'heure une carte de son fils, interné dans un camp allemand. Cette carte, datée du 29 août dernier et parvenue à destination le 5 septembre, porte cette phrase transparente : « Nous avons appris avec joie que Tante Carmen S... s'est enfin résolue à se bien conduire »... Bizarre.

10 septembre 1916.

Silistrie est tombé. C'est embêtant.

12 septembre 1916.

Ce matin, de grandes affiches rouges ont été apposées à Bruxelles et dans les faubourgs; elles

nous apprennent que « dans la nuit du 6 au 7 de ce mois il a été constaté que de différentes parties de la ville on a donné des signaux lumineux à un aviateur ennemi. En outre, à cette occasion, des manifestations se sont produites dans les rues ».

Les Bruxellois ignoraient le premier fait et sont sincèrement reconnaissants à l'autorité allemande de leur avoir appris qu'il y a encore des intelligences aussi directes entre les Belges d'ici et ceux de là-bas.

L'affiche poursuit en ces termes :

« Pour la partie de la ville de Bruxelles située entre : le boulevard de l'Entrepôt, le boulevard Barthélemy, le boulevard de l'Abattoir, le boulevard du Midi, le boulevard de Waterloo, le boulevard du Régent, le boulevard Bischoffsheim, le boulevard Botanique, le boulevard d'Anvers et le square Saintelette ;

» Pour la partie de Molenbeek-Saint-Jean située à l'est de la gare de l'Allée-Verte et pour tout le territoire de la commune de Saint-Josse-ten-Noode,

» J'ordonne ce qui suit :

» 1^o Du 12 au 18 de ce mois, ces deux jours y compris, tous les établissements publics servant aux divertissements, tels que les théâtres, cinémas, concerts, etc., tous les restaurants, cafés, magasins, maisons de commerce devront être fermés à 9 heures du soir. Il ne sera fait exception que pour les restaurants, etc., qui auront obtenu de la Kommandantur la permission de rester ouverts plus longtemps.

» 2^o De 9 h. 30 du soir à 4 heures du matin, seules pourront circuler dans les rues les personnes qui en auront obtenu la permission écrite d'une autorité allemande. »

» Les infractions aux présentes dispositions seront punies soit d'une amende pouvant atteindre 10.000 marks et d'une peine de prison de 3 mois au plus, soit d'une de ces peines à l'exclusion de l'autre, »

C'est pour rien, ainsi qu'on voit.

Nos concitoyens prenaient connaissance de cet ukase avec un sourire narquois et, après lecture, s'en allaient sans mot dire : il y a beau temps que les bonnes gens de notre ville ont appris à se taire. Songez donc qu'il y a, à ce que l'on prétend, 20,000 civils allemands à Bruxelles, c'est-à-dire 20,000 espions et qu'une simple dénonciation suffit à vous coller en prison. Dès lors, vous comprenez qu'on garde sa langue en poche.

J'ai cependant pu savoir ce que Jean Prolo pense de ce placard. C'était à Uccle ce matin, fort tôt. L'affiche venait d'être apposée. Deux ouvriers en prenaient connaissance en même temps que moi. En s'en allant, soit que je ne leur parusse point suspect, soit qu'ils crussent que je n'entendais point le flamand, l'un dit à l'autre dans le plus plat patois qui se puisse imaginer :

— Nous autres, on s'en fout ; nous n'avons tout de même rien à faire après 9 heures du soir dans le centre de la ville.

Quant à la bourgeoisie, son opinion, exprimée plus discrètement, n'en est pas moins nette :

— Il faut être bête comme un Prussien pour s'imaginer que « ça » nous dérange. Puisse un avion allié venir chaque semaine au même taux !

* * *

Autre chose : Pendant un court moment je me suis appliqué à collectionner les faux publiés par la *Belgique*, *l'Écho de la Presse*, le *Quotidien*, et autres papiers payés par l'ennemi. J'y ai vite renoncé : ils sont trop et puis cela me dégoûtait de dépenser chaque jour 10 ou 12 sous au profit des

misérables qui n'ont pas honte de s'emplir les poches en trahissant les intérêts de notre pauvre pays.

Ce matin, cependant, je me suis décidé, à regret, à allonger 10 centimes pour acheter la *Belgique*. Ne me blâmez point sans m'entendre. D'abord j'y ai copié le texte de l'affiche susmentionnée, car il va sans dire que ce journal l'a reproduite avec empressement : elle s'étale en bonne place, à la deuxième colonne de sa deuxième page.

Mais ce n'est pas tout; ce numéro m'a prouvé — ce n'est pas la première fois — que la *Belgique* est plus zélée germanophile que la *Gazette de Cologne* elle-même. Jugez-en :

Dans le numéro de ce jour, en première page, 3^e colonne, la *Belgique* publie l'information que voici :

« Pétrograd, 10 septembre :

« Les journaux apprennent d'Athènes que le président du conseil, M. Zaimis, a déclaré à une députation de notabilités macédoniennes qu'aussi longtemps que le gouvernement actuel restera au pouvoir, il ne saurait être question de conflits entre la Grèce et la Bulgarie. »

Vous avez bien lu? Vous avez remarqué que la dépêche est datée de Pétrograde?

Bon.

Maintenant, lisez la même information, parue ce matin également, dans le n^o 925 de la *Gazette de Cologne* :

Sofia, 10 sept. (Telegr.) Telegraphen-Union :

Hiesige Blätter melden aus Athen, der Ministerpräsident Zaimis habe einer Abordnung hervorragender Maze-

donier erklärt, dass, so lange die gegenwärtige Regierung am Ruder bleibe, von Gegensätzen zwischen Griechenland und Bulgarien keine Rede sein könne.

Dans la *Gazette de Cologne*, c'est Sofia qui est indiqué comme lieu d'origine de la dépêche et c'est l'« Union télégraphique », une machine boche, qui s'est chargée de transmettre la nouvelle à l'univers.

Seulement, présentée sous ce patronage, l'information en question n'eût pas exercé la moindre action déprimante sur les Belges. Aussi, comme les valets de la *Belgique* sont des valets zélés, ils ont tout simplement remplacé Sofia par Pétrograde!

*
* * *

Le même numéro de la *Belgique* — décidément je ne regrette pas mes deux sous — renferme encore les lignes suivantes :

Condamnation.

Audience du tribunal de campagne du gouvernement.

Bruxelles, le 1^{er} septembre 1916.

Après une instruction ouverte à charge des sujets belges : 1^o Eloicq, maçon, à Molenbeek, rue du Ruisseau, 44, et 2^o Joseph Rayée, maçon, à la Hulpe, rue de la Raserine, 39, accusés d'avoir injurié publiquement une personne militaire allemande (§ 185, 200 R. 161 du Code militaire pénal), un tribunal de guerre a été constitué par le gouverneur de Bruxelles en qualité de Gerichtsherr, conformément au § 6 de l'arrêté impérial du 28 décembre 1899, instituant la procédure extraordinaire militaire contre les étrangers.

Le tribunal a rendu le jugement suivant :

Les inculpés Eloicq et Rayée ont été condamnés chacun à 2 mois de prison pour avoir publiquement injurié une personne militaire allemande.

L'offensé, le dragon Dannemann, du 5^e escadron du régiment n° 25 des dragons, est autorisé à publier ce jugement, endéans la quinzaine suivant le prononcé, dans le journal *La Belgique, aux frais des inculpés.*

Pour confirmation et exécution :

Bruxelles, 4 septembre 1916.

Le Gerichtsherr :

HURT, lieutenant général.

Pour copie conforme :

D^r KUMLER, conseiller au tribunal de guerre.

Que deux ouvriers belges aient déchargé leur cœur et se soient servis à l'égard du Boche en question de vocables peu aimables, je ne puis que les en louer ; que l'autorité allemande, prenant la défense de son dragon, ait condamné les deux maçons, je puis le comprendre...

Mais qu'il se soit rencontré, en ces temps de malheur, des Belges assez infâmes pour grossir le tas d'or que leur vaut leur aplatissement, des quelques pièces de cent sous que coûtera aux deux maçons en cause l'insertion susdite, c'est à faire vomir...

13 septembre 1916.

Les Allemands ont saisi hier 270 millions de marks à la Société Générale et 330 millions à la Banque Nationale. Total 750 millions de francs.

En ville cela fait, comme bien on pense, l'objet de toutes les conversations. Beaucoup estiment que l'on n'eût pas dû céder, même à la force ainsi qu'on s'est borné à le faire, et qu'il eût fallu laisser les Allemands prendre sur eux la responsabilité d'enfoncer les portes de la banque et de forcer les coffres. D'autres sont d'un avis contraire.

— Jamais « ils » n'auraient osé employer la force brutale, disent ceux qui critiquent.

— Hé! si, répliquent ceux qui se résignent, hé! si, et alors ce n'est pas 750 millions qu'ils auraient enlevés, mais tout ce que les banques contiennent, y compris peut-être les coffres-forts des particuliers; et entre deux maux...

Dieu me préserve de prendre parti dans cette querelle. Je ne suis pas financier pour un sou.

Soir.

J'ai rencontré, cet après-midi, un des dirigeants de la Société Générale de Belgique. Tout naturellement nous avons parlé de la situation qui vient de se produire.

Je lui ai dit que j'avais entendu formuler plus d'une critique au sujet de la décision prise par les banques.

— Moi aussi, m'a-t-il répondu avec calme, moi aussi. Mais quoi? Il est impossible d'empêcher les gens de parler et il en est tant qui parlent de choses qu'ils ne connaissent pas!

Écoutez : la situation qui vient de se dénouer est la résultante d'un ensemble de faits dont les origines remontent à plusieurs mois. Depuis plusieurs mois, en effet, les Allemands avaient pris des mesures qui eurent pour résultat de remplacer peu à peu notre avoir « francs » par un avoir « marks »; pour ne citer que cet exemple, ils exigeaient généralement le paiement en francs des 40 millions mensuels de contribution de guerre. Un moment arriva où toute la couverture de nos émissions de billets de banque se trouva représentée par des marks.

Certain jour, les Allemands insistèrent pour que notre encaisse « marks » fût déposée à la banque d'Empire. Les arguments ne leur manquaient pas, je vous l'assure, mais je vous en ferai grâce; je me bornerai à vous citer ceux-ci : ils alléguaient d'une part que la garantie de la Reichsbank valait toutes les autres et d'autre part que nous n'avions aucun intérêt à augmenter notre couverture puisque, de notre propre aveu, il y avait suffisamment de billets-francs en circulation pour les besoins du pays. Notez, pour le dire en passant, que cette dernière allégation est exacte; nous avons en effet émis nos billets en quantité suffisante et cependant on ne voit guère que des marks en circulation. La cause? C'est que le public thésaurise nos billets; il n'avale les marks que contraint et forcé et les recrache à la première occasion.

Lorsque, donc, les Allemands demandèrent le transfert de notre encaisse marks à Berlin, nous commençâmes naturellement par refuser en disant qu'il nous fallait en référer au Havre. Ils parurent d'abord assez disposés à nous laisser prendre l'avis du gouvernement belge, mais ajoutèrent qu'ils devaient demander des instructions. Puis ils revinrent à la charge. Nous leur fîmes la même réponse. Ils récidivèrent; nous nous obstinâmes. Cela dura longtemps, mais il était clair que cela ne pouvait s'éterniser.

Le dénouement se produisit brusquement le 2 septembre dernier. Ce jour-là, les Allemands nous envoyèrent une lettre ou plutôt un véritable ultimatum. Ils refusaient de nous laisser prendre l'avis du Havre et nous donnaient 24 heures pour accepter leurs exigences; faute de le faire, ils mettraient la Société Générale et la Banque Nationale

sous séquestre et procéderaient à leur mise en liquidation. Cette lettre est dans nos archives.

Je venais de partir pour la campagne. Un télégramme me rappela d'urgence. Nous passâmes la majeure partie de la nuit à délibérer. Ce furent des heures de véritable angoisse. Refuser? C'était l'ardent désir de tous, mais la fermeture de la Générale c'était l'effondrement, par voie de contre-choc, de toutes les autres banques bruxelloises; c'était le commerce et l'industrie par terre; c'était ruiner le pays; c'était mettre le gouvernement, à son retour, dans une situation inextricable, c'était...

Supposez que, rentrant la nuit, à pied, par la forêt de Soignes, un bandit surgisse devant vous, vous braque un revolver entre les deux yeux et exige la remise immédiate de votre portefeuille. Vous le lui donnerez, n'est-ce pas, surtout si vous êtes fondé à vous faire le raisonnement suivant :

« Mon portefeuille contient 20 louis; mon portemonnaie en contient 20 autres. Si je résiste, je serai tué et, en me fouillant, ce bandit prendra et mon portefeuille et mon portemonnaie. Si je cède, j'aurai la vie sauve et je conserverai mon portemonnaie. »

C'est l'alternative devant laquelle s'est trouvée la Société Générale. Avec cette différence cependant : nous n'avons pas remis notre avoir, on nous l'a pris. Ce sont, en effet, des employés allemands qui sont venus l'enlever et ce sont des camions allemands qui l'ont emporté à Berlin.

— Il n'y a manqué que la pince monseigneur...

— En effet. Au surplus, les Allemands ne sont-ils pas coutumiers de semblables exploits? Ont-ils agi autrement en ce qui concerne la participation de la province à la contribution de guerre? En ce qui

concerne la ville de Bruxelles, lorsqu'elle fut frappée d'abord d'une amende de 5 millions parce qu'un agent de police avait remis à sa place un individu qui était, paraît-il, un officier allemand en civil, et d'une autre amende de 1 million ensuite parce que le public avait acclamé le cardinal Mercier? A la province comme à la ville, ils ont tenu le même raisonnement : « Si vous n'avez pas payé à telle heure, tel jour, l'amende sera doublée et, 24 heures après, elle sera triplée. Ce délai expiré, si le versement n'est pas opéré, nous administrerons nous-mêmes : nous ne demandons pas mieux. »

« Nous ne demandons pas mieux. » Cette phrase est grosse de tant de périls que la Ville et la Province ont cédé pour sauver ce qui pouvait être sauvé encore au point de vue administratif. Nous avons agi de même devant un péril identique pour sauver ce qui pouvait être sauvé encore au point de vue financier.



Les Allemands ne parviennent pas à digérer la visite qu'a faite à Bruxelles, le 5 septembre, un aviateur belge (1).

Lundi dernier, les bourgmestres de Bruxelles et des faubourgs se sont réunis. A l'ouverture de la séance, un herr Schweinkopf quelconque leur a signifié un ukase dont voici le texte :

(1) Le bulletin officiel hebdomadaire de l'armée belge, paru hier dans le *Nieuwe Rotterdamse Courant*, nous apprend que les Bruxellois ne s'étaient pas trompés et que c'était bien un aviateur belge qui avait laissé tomber les proclamations dont il est question plus haut.

Kommandantur-Bruxelles

Z. N° 12,889

Bruxelles, 11-9-16.

Aux collèges échevinaux
des 16 communes du grand Bruxelles,

Une répétition des faits qui se sont produits lors de la dernière attaque d'aviateurs ne peut, en aucun cas, avoir lieu.

Il est inadmissible que des habitants communiquent avec des aviateurs d'une façon quelconque, par exemple en faisant des signes ou des signaux lumineux, etc., ou en se rassemblant dans les rues et en manifestant par des applaudissements, des cris, etc.

Aussitôt qu'une attaque d'aviateurs est reconnaissable, par exemple lorsque l'aviateur est visible ou le feu des canons de protection se fait entendre, tous les habitants doivent rentrer dans leurs maisons et doivent laisser la rue libre. Toute station dans la rue ainsi que sur les toits est interdite. Tout trafic de tramways ou de véhicules doit cesser. Les tramways et les véhicules s'arrêtent là où ils se trouvent et ne peuvent continuer leur route que lorsque l'attaque d'aviateurs a cessé.

Si l'attaque a lieu dans l'obscurité, toutes les sources de lumière, lanternes, etc., sur la rue, doivent être éteintes; de même les habitants doivent éteindre toutes les lumières dans les maisons ou du moins les voiler de telle façon que des rayons lumineux ne puissent parvenir au dehors.

Aussitôt qu'une attaque d'aviateurs est signalée à la Kommandantur, celle-ci en avertira les administrations communales par le bureau central d'appel pour incendies. Les communes, de leur côté, doivent tout de suite prendre les mesures spécifiées ci-dessus. Toutefois, les administrations communales ne peuvent, en aucun cas, attendre pour prendre ces mesures que la Kommandantur les ait averties. Elles et les habitants doivent, de leur propre autorité, prendre ces mesures d'urgence aussitôt que, soit par la vue de l'aviateur, par le feu des canons de protection ou par tout autre indice, une attaque d'aviateurs est reconnue dans la commune. Lorsque l'attaque a cessé, la

Kommandantur avertira de nouveau les administrations communales par l'intermédiaire du bureau central d'appel pour incendies.

J'attends que la police belge veillera à ce que les mesures soient prises dans toute leur ampleur et le plus rapidement possible.

Les administrations communales feront connaître d'urgence à la Kommandantur qu'elles ont pris toutes les ordonnances qui garantissent l'exécution la plus rapide des mesures signalées ci-dessus; elles feront connaître en même temps quelles sont ces ordonnances et combien de temps leur exécution nécessite.

(S) VON SODEN,
colonel et aide de camp.

Si je voulais relever les contradictions et les exigences inexécutables de ce factum, j'en aurais pour plusieurs pages. J'aime autant m'abstenir. Au surplus, si j'ai donné *in extenso* le texte qu'on vient de lire, c'est parce qu'il n'a pas été publié. Seules les administrations communales en ont eu connaissance et il serait regrettable qu'un pareil chef-d'œuvre fût perdu pour la postérité.

15 septembre 1916.

Lu l'ouvrage de Jean Massart: *Comment les Belges résistent à l'occupation allemande*. A part l'admirable travail de Waxweiler fait d'ailleurs d'après un plan tout différent, c'est ce que j'ai lu de meilleur jusqu'ici. Jamais encore un auteur n'avait aussi cruellement stigmatisé les Allemands en leur opposant leurs propres actes officiels. Ce livre n'a qu'un défaut: il s'arrête au mois d'août 1915 et depuis lors que de chapitres on y pourrait ajouter!

Lu également l'ouvrage du R. P. Boubée: *La*

Belgique héroïque. C'est très facile à lire, très aimable pour les Belges, mais cela n'apprend rien de nouveau à qui est plus ou moins au courant des événements.

20 septembre 1916.

On continue de parler, dans la presse hollandaise, du projet qu'auraient les Allemands de raccourcir leurs lignes. En Belgique, naturellement, on en parle aussi, mais les bruits qui circulent ici ont trop peu de consistance pour que je les enregistre.

En attendant qu'ils s'étaient sur autre chose que sur des affirmations, je continue de lire des ouvrages prohibés... par les Boches. Je viens d'achever la dernière page de *La Psychologie de la Guerre actuelle* par Gustave Le Bon. Cette psychologie ne me paraît pas d'une pénétration également profonde dans tous les chapitres, mais s'il y a des faiblesses, ce n'en est pas moins un livre hautement intéressant, suffisamment documenté et que j'ai lu avec intérêt et profit.

Lu également la traduction française de *La plus grande Allemagne*, un ouvrage paru en 1911 et dû à la plume d'un certain Otto Tannenbergh. Ce Tannenbergh est un pangermaniste, quelque chose comme un Treitske ou un Bernhardt au petit pied. On dirait l'œuvre d'un aliéné qui serait logique. Sa donnée est simple : il faut que l'univers entier, ou à peu près, entre dans le Deutchtum. Partant de là, rien ne l'arrête, pas même les aspirations de la Bavière, « dont il n'y a pas à tenir compte », ni l'existence de l'Autriche que l'on raye de la carte du monde ; ce n'est pas le « vieux bêta qui

règne à Vienne — l'expression est de M. le pan-germaniste Tannenberg — qui constituera un obstacle ».

23 septembre 1916.

Les Allemands ont réquisitionné tous les bandages de vélos. Il y a beau temps qu'ils ont réquisitionné ceux des automobiles. Jusqu'à présent, le caoutchouc de nos bécanes représentait trop peu de chose à leurs yeux, mais la disette est devenue telle qu'ils se sont jetés sur ce qu'ils dédaignaient encore il y a quelques semaines.

Cette saisie a donné lieu à un échange de correspondance amusant entre M. Séant, président du Touring Club de Belgique, et M. von Bissing. Voici ce que M. Séant écrivait, le 2 septembre, au très provisoire gouverneur de notre pays :

EXCELLENCE,

Divers membres du Touring Club de Belgique viennent de me poser la question suivante :

— Sera-t-il permis, après le 20 septembre, de circuler sur une bicyclette sans bandages ni chambres à air en caoutchouc ?

Si je m'en réfère au contexte général de l'arrêté du 22 août 1916, qui a pour objectif la saisie du caoutchouc, je dois répondre affirmativement à la question.

Mais en lisant l'intitulé de l'article 4 :

« Autorisation de circuler à bicyclette » et, plus loin, l'article 10, le doute naît.

Je viens par la présente vous demander s'il vous viendrait de lever ce doute en me faisant donner par votre administration une interprétation officielle, que je pourrais faire connaître en temps utile au public par la voie des journaux.

Qui sait si, au cas où la circulation sur vélo sans pneus

en caoutchouc serait admise, la nécessité ne suggérerait pas à un esprit ingénieux le moyen de se passer de cette substance pour les vélocipèdes ?

Veuillez agréer, etc.

Le 6 septembre, M. von Bissing répondait (sa réponse n'a été rendue publique qu'aujourd'hui):

A monsieur le président
du Touring Club de Belgique,

En réponse à votre écrit du 2 septembre 1916, je vous fais savoir que votre manière de voir (d'après laquelle la nouvelle réglementation des cyclistes a pour but en ordre principal la réquisition des pneus), est exacte. Comme vous pouvez le voir d'après l'article 8, j'ai pris cette mesure pour mettre en sûreté, dans l'intérêt de la vie publique, les pneus de vélos qui aujourd'hui ne sont employés dans la plupart des cas que par agrément.

Je saluerais avec plaisir une invention qui, par l'emploi d'un procédé remplaçant le caoutchouc, permettrait de ménager les réserves de pneus, qui ne sont plus très grandes.

Mais à mon grand regret je ne pourrais accorder, même à des vélos pourvus de ce procédé, et cela pour des raisons d'ordre militaire, l'exemption des conditions de l'article 4; vous pouvez constater en effet que l'arrêté supprime les limites de la circulation cycliste qui ont existé jusqu'à ce jour.

Le gouverneur général.

N'est-ce pas un chef-d'œuvre d'hypocrisie ?

25 septembre 1916.

Il y a, à Bruxelles, d'innombrables boys-scouts allemands; quelqu'un, devant moi, ce matin, les appelait : « Les microbes de la Kultur. »

Le mot est joli.

26 septembre 1916.

Le *Belgischer Kurier* de ce soir annonce avec un dépit qu'il ne cherche même pas à déguiser, que les Alliés se sont emparés des positions se trouvant entre la ligne Gueudecourt-Bouchavesnes. Cela implique la prise de Rancourt, Frégicourt, Morval, Les Bœufs et celle de Combles par-dessus le marché, puisque les positions susmentionnées se trouvent à l'est de cette localité.

* * *

La *Gazette de Cologne* du 25 annonce :

Le bulletin des ordonnances relatives à l'armée publie une ordonnance qui réduit les traitements de tous les officiers allemands du haut en bas de la hiérarchie.

Pour le ministre de la guerre et les commandants supérieurs d'armée, le traitement est réduit de 1,000 marks par mois; pour les généraux commandants, de 650 marks par mois; pour les commandants de division, de 150 marks par mois.

Les traitements mensuels des capitaines varient de 510 à 450 marks selon les catégories. Le traitement minimum des « oberleutnants », des « leutnants » et des officiers de santé ayant un grade correspondant, est de 250 marks par mois minimum. Pour tous les autres officiers le traitement est de 190 marks.

Pauvres diables!

27 septembre 1916.

Ce matin, à 7 heures 45, canonnade formidable : un biplan allié venait d'apparaître là-haut, et aussitôt les Allemands avaient ouvert le feu. Un

feu comme jamais encore on n'en avait vu. Il s'est prolongé pendant 25 minutes et, à certains moments, l'avion semblait littéralement encerclé par les shrapnells. Il n'en paraissait nullement inquiet d'ailleurs et s'est éloigné sans avoir reçu aucune avarie appréciable.

Des shrapnells, chose étonnante, n'ont pas éclaté dans les airs, mais seulement par percussion en retombant sur le sol. Il y a plusieurs victimes : avenue Brugmann, boulevard du Souverain, avenue Georges-Henri, rue de l'Activité, chaussée de Waterloo. Il y aurait dix à douze tués et de nombreux blessés. En ville, il n'y a qu'une voix pour accuser les Allemands d'être les auteurs volontaires de ce massacre ; ils auraient fait usage de shrapnells dépourvus de régulateurs d'explosion et destinés, dès lors, fatalement, à n'éclater que par percussion lors de leur retombée sur le sol.

Je vais m'efforcer d'en savoir plus long à ce propos.

28 septembre 1916.

La série rose s'allonge : Combles a été pris avec les 1,200 Boches qui s'y trouvaient enfermés comme des rats dans une trappe ; Thiepval est aux Anglais ; Gueudecourt aux Français. Nos cœurs battent plus vite, d'émotion et d'espérance.

29 septembre 1916.

Les Allemands mettent tout en œuvre pour faire croire que les Anglais sont responsables du massacre d'avant-hier. Leur communiqué officiel daté du 28 se termine par la phrase que voici :

Bei einem englischen Bombenangriff auf Brüssel wurden 15 Häuser zerstört, 13 Belgier getötet und 28 verwundet.

Traduction littérale :

« Au cours d'une attaque anglaise au moyen de bombes sur Bruxelles, 15 maisons ont été détruites, 13 Belges ont été tués et 28 blessés. »

Ce texte est inexact et tendancieux.

Inexact : il n'y a pas eu 15 maisons détruites ni 13 Belges tués ; il y a eu un certain nombre de maisons plus ou moins gravement endommagées, et 9 personnes tuées.

Tendancieux : il veut faire croire que l'aviateur anglais est l'auteur de la mort de ces 9 malheureux.

Il est possible qu'on le croie à l'étranger, mais à Bruxelles ! A Bruxelles, où l'on sait comment les choses se sont passées, où tous les témoignages concordent, où l'on conserve, en deux endroits au moins, des projectiles non éclatés qui ne laissent aucun doute sur leur provenance germanique !

Voulez-vous un témoignage formel ? Rendez-vous au boulevard de la Grande-Ceinture, où tout un groupe de maisons a été endommagé et où une seule famille, celle de M. Bricoult, compte cinq morts ; tout le monde vous dira qu'au moment où le projectile est tombé, l'avion anglais se trouvait à une lieue de là au moins. Comment dès lors pourrait-il être la cause de la tuerie, puisque les avions, ainsi que chacun sait, ne peuvent projeter ni lancer leurs bombes, mais doivent se contenter de les laisser choir, ce qui limite leur champ d'action à l'endroit situé perpendiculairement au-des-

sous d'eux? Il n'est pas un homme raisonnable qui n'ait fait ces réflexions et elles ne peuvent avoir échappé aux Allemands. Mais quoi? Ils espéraient, sans doute, d'une part, que les preuves de leurs assassinats ne pourraient être faites parce que les débris de leurs bombes ne pourraient être identifiés et, d'autre part, que l'impression produite à l'étranger demeurerait, puisque les Belges sont en prison dans leur pays et ne peuvent rétablir la vérité. Dans les deux cas ils se sont trompés. Ils avaient compté sans la camélate allemande qui a fait que deux projectiles au moins n'ont éclaté ni dans les airs, ni en retombant à terre et sont actuellement en lieu sûr pour servir de preuve. Et quant à l'étranger il sera renseigné s'il ne l'est déjà, malgré toutes les surveillances et tous les espionnages. Ça je m'en charge!

J'oubliais : plusieurs personnes ont été arrêtées pour avoir osé dire, notamment dans un tram, que l'aviateur anglais n'était pour rien dans le drame d'avant-hier. Il est évidemment plus aisé d'emprisonner que d'apporter des preuves.

Autre chose : les Allemands ont eu l'impudeur d'offrir aux parents des victimes de faire rendre les honneurs militaires, le jour de leurs funérailles, à ceux qu'ils ont perdus. Est-il besoin de dire que partout on a refusé avec dégoût? Mais quelle est donc la mentalité de ces gens-là?

4 octobre 1916.

Tournai est officiellement territoire d'étape, de même que Maubeuge et toute la ligne frontière franco-belge de Flamengrie à Tout-Vent. Il y a trois

mois, c'est le sud de l'arrondissement de Courtrai qui était atteint de la même mesure.

On continue de prétendre que le tour de Bruxelles viendra bientôt. Quoi qu'il en soit, le recul des Allemands s'avère de jour en jour davantage, quoique toujours fort lentement.

Une preuve de ce recul, c'est le fait que les écoles, à Charleroi, n'ont pu faire leur réouverture, les Allemands en ayant réquisitionné les locaux pour les transformer en lazarets ; jusqu'à ces derniers jours, les blessés, très nombreux, étaient soignés dans des ambulances établies beaucoup plus au sud, sur territoire français.

5 octobre 1918.

Une descente de police allemande a eu lieu aujourd'hui chez M. Michel Levie, ancien ministre des finances. Deux de ses jeunes filles ont été arrêtées ; j'ignore pour quel motif.

*
* * *

Deux faits intéressants, deux faits encourageants, depuis ces derniers huit jours : un discours du chancelier d'Allemagne et une interview avec l'héritier des Hohenzollern. L'un et l'autre ont passé presque inaperçus à Bruxelles ou n'y ont provoqué qu'un intérêt fugitif. Motif : le public n'a pas compris ou il a mal compris. Et j'ai touché du doigt, une fois de plus, l'importance du rôle de la presse dans l'éducation des masses, même des masses averties.

Cinquante, cent personnes au moins m'ont parlé du discours de M. Bethmann, car les Boches d'ici

y avaient donné la plus large publicité, allant jusqu'à l'afficher sur tous les murs; tout le monde, par conséquent, le connaissait. Eh bien, la conclusion de tous ces gens était identique : « Il n'y a rien là-dedans; c'est de la réclame pour l'emprunt...; ça ne vaut pas la peine d'être lu. »

Parole d'honneur, je n'ai jamais, ou rarement, regretté plus vivement de n'avoir pas un journal à ma disposition. Avec quelle joie n'écrirais-je pas cinquante lignes de prose sur ce thème-ci :

« Vous dites qu'il n'y a rien dans ce discours? Eh ! c'est précisément parce qu'il n'y a rien qu'il se distingue des autres ! C'est par ce que ce discours ne contient pas qu'il est intéressant ! Relisez les discours antérieurs ainsi que je viens de le faire. Comparez-en le ton avec celui du 28 septembre dernier. Les premiers en date respiraient le pangermanisme le plus pur et peuvent se résumer en cette phrase : « L'Allemagne va avaler tous les bons morceaux de l'Europe. » Ensuite, il y eut une sourdine, à peine sensible d'abord, puis peu à peu plus accentuée. On ne parlait plus d'annexer les trois quarts de l'Europe. On se contenterait de la Belgique, de la Courlande, d'une partie de la France, d'un certain nombre de colonies et, cela va sans dire, d'une copieuse et large indemnité...

Et aujourd'hui? Plus un mot, plus un traître mot de ce qui, il y a quelques mois, était considéré comme un minimum auquel bon nombre de pangermanistes refusaient même de se rallier, trouvant ce minimum inférieur à leur appétit. Le chancelier ne prononce plus le mot d'annexion; il ne parle plus d'une indemnité. Il se borne à réclamer une paix qui « garantisse la sécurité de l'Allemagne, et se déclare prêt à négocier sur cette base ». A

moins d'exiger que le chancelier dise tout crûment : « L'Allemagne est fichue », pouvait-on demander autre chose ? Le discours du chancelier ne contient rien ? Sans doute, sans doute ! Mais combien plus intéressant et plus important est-il que s'il contenait tout ce que renfermaient ses discours antérieurs ! »

Voilà, à peu près, ce que je dirais et ce que se gardent de dire, on le pense bien, nos torchons bruxellois ; ceux-ci, par contre, tout en usurpant le nom de journaux belges, insèrent dévotement les commentaires de la presse de Berlin et de Francfort. Et il se trouve chaque jour 300,000 nigauds qui dépensent deux sous pour lire cette prose.

Quant à ce sinistre capitaine Fracasse de Kronprinz, il est plus déprimé encore que le chancelier. Il a plu dessus et son panache s'en trouve fort défraîchi. Il a eu son interview (1) avec un journaliste américain. Il gémit, il se plaint, il se lamente. Tout comme celui de son papa, son cœur saigne à la vue des hécatombes actuelles. Et les cœurs de ses officiers, de ses soldats saignent aussi. Tout ça c'est la faute de l'Angleterre. De l'Angleterre et des États-Unis. Car enfin, si les États-Unis avaient consacré à promouvoir la paix, les efforts qu'ils ont consacrés à la fabrication de munitions pour les Alliés, la guerre serait finie depuis longtemps, n'est-ce pas ? « Nous sommes tous las de cette effusion de sang ; nous souhaitons tous la paix », a dit textuellement en terminant l'impérial interviewé, dont « le langage tout entier, disent les journaux, était imprégné d'un profond accent de tristesse ».

(1) Voir le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* des 2 et 6 octobre (avond blad).

J'ai dit tout à l'heure que cette interview n'avait pas eu le retentissement qu'elle méritait. Cela tient à ce qu'elle n'a été connue en Belgique que par la presse hollandaise et que ceux qui sont capables de lire et de comprendre cet extraordinaire langage qu'on nomme le hollandais sont rares.

Car, chose curieuse, la prose du Kronprinz a été déclarée indigne de figurer dans aucun journal allemand et, par voie de conséquence, les succédanés de la presse de Francfort et de Berlin : *Belgique, Bruxellois, Écho de la Presse* etc., etc., n'ont eu garde d'en souffler mot.

Anastasie tenant tête à l'héritier du trône dans un pays aussi kaiserocratique que l'Allemagne, non vraiment, je n'aurais jamais rêvé celle-là !

7 octobre 1916

J'apprends seulement aujourd'hui que M. Visart, bourgmestre de Bruges, a été démis de ses fonctions par les Allemands et remplacé par un Boche.

Pourquoi ? Voici ce qui m'a été raconté :

Les Allemands, qui ont pour la convention de la Haye en général et l'article 52 en particulier, le plus complet mépris, obligent un certain nombre de Belges à travailler à l'établissement de tranchées dans le nord de la Flandre.

Dans les derniers jours de septembre dernier, ils se trouvèrent avoir besoin d'un renfort de 400 ouvriers et chargèrent le conseil échevinal de Bruges de les leur procurer. Le conseil, conformément à son devoir le plus élémentaire, refusa. Aussitôt M. Visart fut déclaré déchu de ses fonctions.

Seulement, cela ne donnait pas aux Allemands

les 400 hommes qu'il leur fallait. Aussi s'avisèrent-ils d'un autre moyen. Ils saisirent les listes des ménages ouvriers soutenus par le bureau de bienfaisance de la ville de Bruges, y pointèrent 400 noms et firent connaître à chaque intéressé individuellement qu'il avait à se trouver à telle heure, tel jour, à la place de la Gare. A l'heure et au jour fixés, 70 hommes seulement avaient répondu à cette sommation. La fureur des Allemands était belle à voir. Mais il fallait s'attendre à ce que cet acte d'indépendance ne demeurât point impuni.

On n'attendit pas longtemps.

A Bruges, c'est le premier de chaque mois que les jeunes gens en âge de milice (17 à 40 ans) doivent se présenter au contrôle du Meldeamt. Le 1^{er} octobre, ils arrivèrent comme d'habitude. Chaque fois que passait quelque robuste gars, quelque enfant de la classe ouvrière, les Allemands le séparaient de ses compagnons. Quand on en eut réuni ainsi 400, on les embarqua de force pour aider aux travaux de défense édifiés en ce moment avec une hâte fébrile le long de la frontière hollandaise.

Il y a là plusieurs milliers de Belges qui ont été contraints de force à travailler pour nos ennemis. Ce sont des soldats allemands armés qui les surveillent et qui tirent dessus au moindre prétexte. Il y a déjà eu des rixes terribles, des tentatives de rébellion réprimées aussitôt à coups de fusil...

8 octobre 1916.

Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* publiait dans son numéro parvenu hier soir à Bruxelles l'information suivante :

NEW YORK, 6 October. (Reuter) Er gaan weer vredesgeruchten, die hun invloed op de beurs doen gelden. Vele bankiers zijn van oordeel dat de geruchten opzettelijk zijn verbreid om een baisse in oorlogsstukken te bewerken,

La *Belgique* de ce matin reprend textuellement cette dépêche sauf une variante : l'information ne vient plus de New-York, ce qui eût pu servir d'encouragement aux Belges, mais de Bucarest, ce qui est de nature à les démoraliser :

Londres, 7 octobre :

L'Agence Reuter apprend de *Bucarest* que des bruits de paix ont de nouveau circulé et ont influencé la Bourse. Les banquiers estiment que ces bruits sont répandus pour faire tomber les cours des valeurs de guerre.

9 octobre 1916

Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* nous a appris l'autre jour que le gouvernement belge a résolu de prendre des mesures contre les Belges qui ont fait le jeu des Allemands en acceptant des fonctions de professeur à l'Université de Gand et qu'il a d'ores et déjà décidé qu'aucun diplôme décerné par cette université pendant l'occupation ennemie ne serait valable.

Il n'y a qu'une voix à Bruxelles, même chez les Flamands, pour approuver cette attitude. Je ne parle pas, naturellement, des Flamingants, de ces tristes sires qui, dès les premiers jours, sous prétexte de parenté philologique, n'ont eu pour les Allemands que courbettes et platitudes et qui continuent.

Je ne veux d'autre preuve de l'opinion des Flamands que celle-ci :

Deux ou trois jours après que le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* nous avait apporté l'information susmentionnée, j'ai rencontré mon confrère H. Peeters, du *Nieuws van den Dag*. Mon confrère Peeters est un Flamand pointu, très pointu. Il a été mêlé de fort près au mouvement flamand à Anvers, où il a été longtemps le secrétaire d'une des principales associations flamandes. Les hivers, nombreux déjà, par lesquels il a passé, s'ils ont laissé de la neige dans sa barbe et ses cheveux noirs, n'ont en rien refroidi son ardeur ni ses convictions, je vous le jure. Comme à 20 ans, la moindre menace, que dis-je, le moindre soupçon de menace d'atteinte aux droits des Flamands le fait se hérissier et se courroucer. N'essayez pas de vous y frotter; il vous en cuirait.

Seulement, si mon confrère Peeters est un Flamand très pointu — ce qui est bien son droit — il est aussi et avant tout un Belge, un Belge tout court... Mais vous allez en juger vous-même.

J'ai donc rencontré mon confrère Peeters et lui ai communiqué l'articulet du *Nieuwe Rotterdamsche Courant* qu'il ne connaissait pas encore.

— Qu'en penses-tu, mon vieux ?

Et Peeters, qui n'a jamais tutoyé personne, de me répondre textuellement :

— Ecoutez une fois, Tytgat, je vais vous raconter une histoire. J'ai rencontré la semaine dernière un des cent signataires du manifeste en faveur de la réouverture immédiate de l'université flamande de Gand. Oui. C'est un homme sérieux. Nous avons causé de ces choses-là pendant longtemps. Oui. Il m'a dit qu'il était resté fidèle à ses convictions *et cætera*. Il m'a dit que je n'étais pas resté fidèle aux miennes *et cætera*. Et moi je ne faisais que

lui redire et lui répéter : « J'ai lutté pendant toute ma vie pour que le peuple flamand ait les moyens de s'instruire dans sa langue ; je continuerai de le faire. Mais accepter une université flamande de la main de ceux dont les doigts collent encore du sang de nos enfants, jamais ! » Mais ça, n'est-ce pas, Tytgat, il ne voulait pas le comprendre...

— Moi, je te comprends bien...

— Oui, oui, je sais. Et cette histoire vous aura fait comprendre aussi ce que je pense de la mesure prise par le gouvernement. On ne peut que l'approuver. Nous autres Flamands, nous ne voulons rien demander à l'ennemi, nous ne voulons rien en recevoir. Mais il va de soi que nous espérons qu'après la guerre le gouvernement nous accordera une université flamande le plus rapidement possible.

Mon confrère Peeters a un fils, milicien de la classe de 1912, lequel achevait, au moment où la guerre éclata, ses études de normaliste et avait, en vertu de la loi, été versé dans le corps des ambulanciers, comme soldat brancardier. Au premier coup de tocsin, il rejoignit l'armée et fut fait prisonnier à Namur lors de la chute de cette place.

Les Allemands, à ce moment, manquaient de personnel pour le service sanitaire. En conséquence, au lieu d'envoyer Peeters et un certain nombre de ses collègues en Allemagne, ils les obligèrent à soigner les blessés dans un des hôpitaux de la ville.

Peeters rageait. Etre fait prisonnier ainsi dès le début de la campagne, c'était vraiment trop bête. Tout naturellement, il songeait à s'enfuir. Ses compagnons aussi. Mais le moyen ? Sachez que le

jeune Peeters partageait, par ordre, sa journée entre la salle d'ambulance proprement dite, c'est-à-dire celle où étaient couchés les blessés, et une petite pièce qui lui servait à la fois, ainsi qu'à ses collègues, de salle de récréation et de dortoir. Cette petite pièce n'avait que deux issues : l'une ouvrant sur une antichambre où des Allemands se tenaient en permanence, l'autre sur une vaste cour entourée de murs beaucoup trop élevés pour qu'on pût espérer même un instant en réussir l'escalade. Cela semblait tellement évident que les Allemands n'avaient pas hésité à autoriser leurs prisonniers à se promener dans cette cour pour y prendre l'air pendant leurs rares moments de loisir. Cette confiance les perdit.

Convaincus de l'impossibilité de passer par-dessus les murs, nos brancardiers songèrent à passer par-dessous et mirent à profit, pour le faire, cette circonstance que le pourtour de leur cour était garni d'arbustes fort épais. Chaque soir, une fois l'obscurité venue, ils se glissaient derrière ces massifs et creusaient le sol au pied de la muraille, en ayant bien soin d'éparpiller la terre de droite et de gauche. Ils ne travaillaient chacun à son tour que pendant quelques minutes, mais avec quelle ardeur ! Ils creusèrent d'abord verticalement en descendant, puis horizontalement pour passer sous le pied du mur, puis de nouveau verticalement en remontant à la surface...

Et un beau soir, au nombre de quatre, ils se trouvèrent parés pour la fuite. Les trois premiers passèrent sans encombre, mais au moment où le quatrième allait s'engager à son tour dans le boyau, l'alarme fut donnée. Les Allemands s'étant avisés de jeter de leur antichambre un coup d'œil

dans la salle de repos des brancardiers, avaient constaté qu'elle était vide, et s'étaient précipités dans la cour. Des coups de feu, des cris, des jurons retentirent. Le jeune Peeters ne sut jamais quel avait été le sort de son quatrième compagnon, car il prit ses jambes à son cou, de même que ses deux camarades. Ils ne tardèrent pas eux-mêmes, d'ailleurs, à perdre le contact. La nuit était noire comme de l'encre, ils ne se voyaient pas et il leur était naturellement impossible de s'appeler, de crainte d'attirer l'attention.

Après avoir couru pendant quelques minutes, Peeters se coucha, attendit que le silence fût revenu, puis, espérant que les Boches avaient cessé leurs recherches, reprit sa route. Il marcha pendant la nuit entière dans ce qu'il croyait être la direction de Bruxelles, mais constata au jour levant qu'il se trouvait à une vingtaine de kilomètres plus à l'est qu'au moment de quitter Namur.

Il passa la journée dans un abri solitaire et reprit sa marche, dans la bonne direction cette fois, la nuit suivante. Il se nourrissait de pommes de terre crues et de navets arrachés dans les champs et parfois d'un morceau de pain que lui donnait un paysan apitoyé mais peureux.

Il arriva finalement à Bruxelles, chez lui, à moitié mort d'épuisement et les pieds en sang.

On lui fit fête, on le soigna et quelques jours se passèrent...

Puis un matin, le jeune Peeters s'en fut trouver sa mère et lui dit :

— Mère, me voici rétabli ; je crois que je ferais bien de repartir.

— Repartir, répondit la mère en tremblant, re-

partir, mais il n'y a pas moyen ; toutes les routes sont gardées par les Allemands.

— Bah ! Je leur ai déjà faussé compagnie ; je les jouerai bien une fois de plus.

— S'ils te reprennent tu seras fusillé.

— Je ne cours pas plus de risques que mes camarades qui luttent sur l'Yser.

— Mais tu as fait ton devoir. Pourquoi donc vouloir recommencer ?

— Parce que je suis Belge et Flamand, ma mère.

La mère pleura, mais ne protesta plus. Une heure plus tard, le fils s'adressait à son père :

— Père, me voici rétabli. Je pense que je ferais bien de rejoindre.

— J'ai déjà eu la même pensée, mon garçon...

— Alors, père, dit le fils en inclinant la tête, donnez-moi votre bénédiction, car si je ne revenais pas...

— Que Dieu vous bénisse, mon garçon, et vous protège. En vous laissant aller je n'ai qu'un regret, c'est d'être trop vieux pour vous accompagner.

Il partit et fut arrêté, mais comme il parle courageusement l'Allemand, il parvint à se justifier et fut relâché. Il repartit encore et tomba de nouveau sur une patrouille. Il s'en alla à pied, en tramway, en charrette. Rien à faire. Toujours il trouvait, tantôt aux portes de Bruxelles, tantôt en vue même de la frontière, un casque à pointe de malheur pour lui barrer la route.

Il y a un proverbe qui dit : « Lorsqu'un Flamand enfonce un clou dans un mur, si le marteau vient à casser, le Flamand continue de cogner avec la tête. »

Le jeune Peeters était de cette race-là ; onze fois il fut arrêté, onze fois il échoua. Il recommença une douzième et réussit.

10 octobre 1916

Au café de l'Élite, porte de Namur. Un monsieur s'avance vers un petit homme glabre, assis seul à une table, et l'interpelle :

— Vous êtes bien M. Marc de Salm ?

— Oui.

— Marc de Salm, directeur du *Bruxellois* ?

— Parfaitement !

Vlan ! une gifle sur la joue gauche ; vlan ! une gifle sur la joue droite. Puis le monsieur saisit l'homme glabre par les oreilles et lui fait « sonner » la tête sur la table de marbre.

C'est Van Houwaert, l'ex-coureur cycliste, qui, pris à partie par le *Bruxellois*, vient d'administrer une correction au sieur Belvaux, dit Marc de Salm, directeur de cet organe de trahison.

11 octobre 1916.

Dimanche dernier, les plus dangereux ennemis des Flamands, c'est-à-dire les Flamingants, ont tenu à l'Athénée d'Ixelles leurs assises solennelles. Il y avait tout au plus deux cents personnes présentes, dont un tiers au moins, je puis l'affirmer, de fillettes et de garçonnets.

Le directeur de l'Athénée avait, conformément à son devoir, refusé de mettre la salle à la disposition de ces antipatriotes ; les Flamingants, aussitôt, en appelèrent aux Allemands et ceux-ci firent transmettre au directeur de l'Athénée l'ordre de passer outre aux prescriptions légales qui interdisent de disposer des locaux officiels pour y tenir des assemblées de parti.

La réunion eut donc lieu. Les torchons bruxellois en donnent des comptes rendus incolores; seule la *Gazet van Brussel* entre dans quelques détails. Elle nous apprend tout d'abord que l'assemblée était présidée par un certain A. Brys, entouré des sieurs F. Reinhard, M. Josson, Bogaerts, Lambrichts, A. Peremans, Van Roy, Tack, Vernieuwe (du ministère de l'agriculture), Brulez et J. Dedecker. Ces noms méritent d'être retenus, car, au cours de son discours, le sieur Lambrichts a pu faire, sans que nulle protestation se fit entendre, la déclaration suivante :

« Nous nous trouvons ici en qualité de germanophiles » (1).

Germanophiles? On le savait depuis longtemps, mais jamais encore, à ma connaissance, l'aveu n'en avait été fait officiellement. Jamais encore, ces quelques douzaines d'antipatriotes n'avaient ainsi affiché leur infamie; jamais ils n'avaient dit aussi crûment quelles sont leurs affections et leurs tendances.

Les Boches, eux, savent depuis longtemps qu'ils peuvent compter sur ces mauvais Belges. Ils ne leur épargnent ni les flatteries, ni l'argent. Depuis des semaines les Flamingants font une propagande acharnée au moyen de tracts, de circulaires, de brochures; tout cela est luxueusement édité, répandu à des milliers et des milliers d'exemplaires et coûte fort cher. Qu'importe! La caisse est ouverte, il n'y a qu'à puiser et le jour où elle sera vide... eh bien, ce jour-là, on fera une nouvelle visite dans les banques. Les seuls Belges que

(1) « Nu staan we hier als Duitschgezinden. » — *Gazet van Brussel*, 10-10-16, n° 282.

les Allemands aient pu rallier sont les Flamingants; il est juste qu'ils ne leur refusent rien.

Dans cet ordre d'idées, la *Libre Belgique* publie un trait édifiant (n° 93) :

Il y a quinze jours, ils arrivèrent à Assche à une centaine, tous flamingants de derrière les fagots. Ils descendent de voiture à la gare et, en rangs serrés, ils vont vers le centre de la commune en chantant à tue-tête le *Lion de Flandre*. La police allemande laisse faire en souriant. Kamarades, tous Kamarades... La troupe s'arrête au « Lion d'Or », un cabaret qui se prête admirablement pour un meeting.

Dans cette localité *flamande*, pas un *Flamand* ne s'amène pour écouter les orateurs ou plutôt si, quelqu'un : le ff. de commissaire de police est là pour interdire la réunion.

Ces messieurs, qui prétendent remplir une mission *nationale*, ont aussitôt recours à la police allemande qui met à la porte le commissaire et autorise le meeting. Mais comme pas un auditeur ne se présente, il faut bien lever la séance....

Autre fait : les Flamingants ont obtenu des Allemands — et ceux-ci ont exigé du ministère des sciences et des arts — la création de deux écoles normales flamandes à Bruxelles, l'une pour filles, l'autre pour garçons.

Celle pour garçons est établie chaussée d'Alsemberg, à Uccle, où le département des sciences a loué à chers deniers un vaste immeuble. Elle n'a pu faire son ouverture. Au moment des examens, en juillet dernier, il ne s'est présenté qu'un seul candidat, un nommé Jules X...

Quant à l'école normale des filles, elle est établie à Laeken; elle n'est pas ouverte non plus. Elle devait l'être le 2 octobre, puis aujourd'hui; je viens

d'apprendre qu'elle ne le sera pas avant le mois de novembre au plus tôt.

Motif? Les parents commencent à savoir que ces deux écoles normales ne sont que des créations des Boches. Cela suffit pour que ceux-là mêmes qui souhaiteraient une instruction flamande supérieure, s'abstiennent d'envoyer leurs enfants dans ces succursales de la Kultur.

13 octobre 1916.

Une nouvelle malpropreté à charge de l'occupant.

Il y a quelques jours, les Allemands se sont adressés à la « Caisse d'avances et de prêts » pour obtenir la liste des fonctionnaires pensionnés du chemin de fer. Cet organisme s'est retranché derrière l'impossibilité qu'il y avait pour lui de fournir cette liste.

Les Allemands se sont retournés alors vers le collège échevinal de Schaerbeek — commune où habitent de très nombreux ouvriers et employés des voies ferrées — et l'ont requis de leur fournir les adresses des mécaniciens et machinistes de l'Etat.

Comme bien on pense, le collège se garda d'acquiescer et répondit qu'il ne possédait point les renseignements demandés.

L'affaire était pendante quand, mardi dernier, pendant la réunion du collège, un officier allemand se fit annoncer. Il réclama les listes en question. Il lui fut répété qu'on ne les possédait point. Il insista. Vainement. Il finit par dire :

— Fournissez-moi cinq adresses seulement, puis je me tirerai d'affaire.

Bernique. Rouge de colère, mais n'osant le montrer, car le collègue, pendant tout le débat, avait fait preuve d'une courtoisie parfaite, l'officier se leva :

— Je m'en vais, mais je reviendrai dans une heure. Réfléchissez pendant ce temps. Si vous vous obstinez, vous le payerez cher.

Il s'en alla, revint et, comme il avait affaire à des Belges et non à des Flamingants, il trouva le collègue aussi poliment résolu qu'auparavant...

L'affaire en est là.

14 octobre 1916.

L'affaire s'est modifiée. Les Allemands ont réussi à se procurer un certain nombre d'adresses de mécaniciens pensionnés. J'ignore comment, mais ce n'est sûrement pas, oh que non, par l'intermédiaire des administrateurs schaerbeekois!

Ce matin, ils ont convoqué cinq de ces ouvriers. L'un d'eux, mis à la retraite en 1913, a raconté que l'entrevue avait été brève.

— Vous allez, ont dit les Allemands, reprendre votre service.

— Impossible.

— Pourquoi?

— Parce que je ne puis travailler que pour les Belges.

— Mais vous êtes pensionné?

— Oui, mais j'ai travaillé toute ma vie pour mon gouvernement. Je suis trop vieux pour changer.

— Dans ce cas, nous vous supprimons votre pension.

— Soit, j'aime mieux mendier.

Aucun des cinq hommes convoqués ce matin n'a accepté de trahir son pays.

15 octobre 1916

Les Allemands ont fixé à 25 francs les 100 kilogrammes le prix d'achat de la farine indigène. Bien entendu, aucun Belge ne parvient à s'en procurer, ni à ce prix, ni à aucun prix. Les Allemands seuls en possèdent en l'enlevant de force aux paysans aux prix soi-disant fixés dans l'intérêt de la population belge. C'est du moins ce que M. von Bissing affirme dans l'« arrêté » paru sous sa signature. Or, ces jours derniers, la même farine était offerte en vente, par des Allemands, à la Fédération des patrons pâtisseries, au prix de 120 francs. Vous ne me croyez pas? Interrogez n'importe quel patron pâtisseries, il vous le confirmera.

Même chose pour le sucre, produit indigène belge. Il est impossible de s'en procurer sauf par l'intermédiaire des Boches, qui l'enlèvent dans les raffineries à 45 francs pour l'envoyer en Allemagne ou le vendre sous main à 245 francs les 100 kilogrammes.

17 octobre 1916.

J'ai cru que l'infamie relatée sous la date du 14 octobre constituait un cas isolé. J'ai aujourd'hui la pensée qu'il s'agit d'un système. En effet, les journaux bruxellois de ce jour reproduisent tous l'article suivant paru, disent-ils, dans la *Gazette de Cologne* du 13 courant :

Cologne, 13 octobre 1916.

On nous écrit de Bruxelles :

Depuis longtemps déjà, la presse de nos adversaires publie de façon systématique des nouvelles ayant trait à de soi-disant travaux forcés, voire des travaux de guerre imposés en Belgique par le gouvernement allemand. Contrainte brutale, violation du droit des gens et de la convention de la Haye, est le moins qu'on impute au cruel oppresseur. Qu'y a-t-il de vrai dans ces informations? Depuis plus d'un an, il s'est produit dans les territoires belges occupés cet inconvénient que de nombreux ouvriers belges tombent à charge de la bienfaisance et vivent des secours des pauvres au lieu de gagner leur vie par un travail honorable. Les arrêtés du gouverneur général en date du 15 août 1915 et du 15 mai 1916 ont été pris pour remédier à cet inconvénient. Ces arrêtés fournissent à l'autorité le moyen de transporter de force sur les chantiers de travail les ouvriers qui, sans raison plausible, refuseraient d'exécuter un travail qui leur est offert suivant leurs aptitudes. Plus longtemps dure l'occupation, plus grands deviennent ces inconvénients, et le chômage a présenté de graves dangers pour le calme et l'ordre public dans le territoire occupé. Il n'existe aucun indice que la situation s'améliorera, car en suite des mesures prises par l'Angleterre, les matières premières employées par l'industrie belge ne peuvent plus être importées, de sorte qu'une grande partie de l'industrie chôme. Afin de prévenir le danger que cette situation peut amener, il semble opportun (« zweckmassig ») d'occuper en Allemagne ceux des ouvriers qui sont à charge de la bienfaisance publique et pour lesquels il n'existe pas de travail en Belgique. Des milliers de travailleurs belges ont déjà accepté les offres de travail leur faites par l'Allemagne, qui leur assure des salaires plus élevés que ceux qu'ils ont jamais connus en Belgique, et travaillent depuis longtemps en Allemagne, où ils se trouvent bien et satisfaits. Mais quant à ces personnes oisives qui préfèrent vivre de la charité que de travailler pour eux-mêmes et leurs concitoyens, elles seront incessamment transportées de force sur les chantiers appropriés. Il ne peut s'agir tout d'abord que d'ouvriers travaillant dans les carrières, fours à

chaux, fabriques de produits réfractaires et industries similaires, industries donc qui n'ont aucun rapport avec la guerre.

D'autre part, les mêmes journaux bruxellois nous apprennent aujourd'hui que le *Bien public* de Gand a publié le 15 octobre l'articlelet suivant qui sent la choucroute à quinze pas :

Concernant la mesure d'appeler au travail la population des chômeurs, nous avons pris à bonne source des informations et nous pouvons communiquer ce qui suit :

« La situation dans laquelle un grand nombre d'ouvriers obtenaient du secours sans devoir effectuer aucune espèce de travail était considérée depuis longtemps comme intenable.

Chacun reconnaîtra quelles conséquences cette situation doit avoir pour la classe ouvrière, maintenant que des mains habituées au travail en sont dépourvues depuis deux ans; il doit en résulter des plaies matérielles et morales qu'il sera difficile à guérir.

De grandes pertes de capacité sont à craindre pour le peuple. Ce sont des maux que le travail donné aux chômeurs est appelé à combattre énergiquement,

Le bruit que les travailleurs deviendraient soldats ou se battraient au front a été répandu ouvertement dans le dessein criminel de susciter la peur parmi les travailleurs et leurs familles et de les exciter à la résistance. Il n'y a pas un mot de vrai dans ce bruit.

Les hommes appelés au travail jouissent, outre d'une généreuse liberté, du logement et d'un bon entretien, ainsi que d'un salaire moyen de 30 pfennig par tête et par journée de travail.

Ce salaire est susceptible d'être augmenté par zèle et bon travail. Les chefs d'équipe reçoivent en moyenne 50 pfennig par jour.

Les ouvriers peuvent écrire chaque semaine une carte postale à leurs plus proches parents, au lieu de leur dernière résidence, et en recevoir une de leur part.

Si, plus tard, les ouvriers réquisitionnés veulent s'engager comme ouvriers volontaires afin de gagner des

salaires plus élevés, la chose leur est toujours facultative.

Nous espérons que ces communications feront reconnaître tous les bruits qui circulent comme étant sans fondement.»

N'est-il pas révoltant de voir un journal tel que le *Bien public* s'avilir jusqu'à insérer de pareilles ignominies? Ah! si Verspeyen vivait encore!

Oh! je sais bien que le *Bien public* alléguera pour sa défense que cet articulet lui a été imposé par l'autorité locale allemande et, d'autre part, si on lui reproche précisément de s'être soumis à cette autorité « à laquelle nous ne devons ni respect, ni confiance, ni obéissance », qu'il a pris conseil, avant de reprendre sa publication, des plus hautes autorités.

Cette défense me paraît dénuée de valeur. S'il est vrai que de « hautes autorités » aient conseillé au *Bien public* de se soumettre à la censure ennemie, cela ne prouve qu'une chose, c'est que ces autorités se sont trompées. Rien d'étonnant, d'ailleurs. Quelle compétence avaient-elles pour trancher un cas de conscience journalistique? Est-ce que moi, journaliste, je me mêle de...

Je m'égare, mais c'est plus fort que moi : chaque fois qu'un fait nouveau vient attester quel crime de lèse-patriotisme ont commis les rares journalistes qui ont consenti à travailler sous l'ennemi, mon indignation m'emporte. Il faudra bon gré, mal gré, qu'un de ces prochains jours, je traite la question à fond pour n'avoir plus à y revenir.

Pour le surplus, en ce qui concerne les chômeurs, je me trouve incapable de rien ajouter. Il y aurait un gros volume à écrire à ce sujet et il n'y a pas

de doute qu'il le soit un jour. Mais pour ma part je ne m'en sens ni le courage ni la compétence.

20 octobre 1916.

Les attentats projetés contre nos ouvriers ont causé, comme bien on pense, une très grosse et très pénible impression à Bruxelles; on prétend que les Allemands n'ont pas seulement en vue d'enlever les chômeurs, mais de faire partir pour l'Allemagne tous les Belges en âge de porter les armes, afin d'empêcher ceux-ci de rejoindre l'armée lorsque le pays sera débloqué. Sans doute, cela n'est pas tout à fait invraisemblable, mais j'ai peine à y croire. Il doit y avoir encore actuellement en Belgique de 700 à 800,000 hommes entre 18 et 40 ans. Je ne vois pas bien les Boches, qui ont déjà tant de peine à pourvoir à leur existence, se charger encore de nourrir — si mal soit-il — un nombre aussi considérable de personnes.

Au surplus, nous ne tarderons pas à être fixés, car les incidents se succèdent rapidement.

Pour l'instant, les Allemands ne s'en sont encore pris qu'aux chômeurs habitant les territoires d'étape. Aujourd'hui, trois longs trains, remplis de ces malheureux, ont passé par Bruxelles. Deux ont traversé Koekelberg et un autre Forest. Dans la traversée de ces deux dernières communes, les déportés ont jeté de nombreux papiers portant des inscriptions telles que celles-ci : « Nous sommes d'Alost. — Nous sommes de Baeleghem. — Nous sommes de Ninove. — Les Boches nous emmènent, mais nous ne travaillerons pas. »

Des incidents identiques se sont produits à Koekelberg. On m'a certifié que plusieurs des

chômeurs qui ont passé par cette gare avaient la tête bandée, ce qui a donné une nouvelle créance au bruit qui court avec persistance à Bruxelles, depuis 24 heures, et d'après lequel des scènes de révolte auraient eu lieu en divers endroits, notamment à Alost. On parle même de plusieurs morts, tant du côté des Belges que du côté des Allemands.

Chose étrange : les Allemands prétendent que ces chômeurs vont être astreints au travail en Allemagne. Alors pourquoi leur fait-on prendre la route Forest-Hal qui mène directement à Mons, soit au sud et nullement à l'est ?

Ne les emploiera-t-on pas plutôt à des travaux militaires derrière le front français ?

21 octobre 1916.

Ce matin a eu lieu, à Bruxelles, la vente aux enchères publiques d'une partie des meubles de M. Lemonnier.

— De M. Lemonnier, ff. de bourgmestre de la capitale ?

— Parfaitement. Mais ceci nécessite quelques explications.

Il y a quelques mois, M^{me} Lemonnier avait prêté à une amie je ne sais quelles pièces de vers de Rostand ou de Zamacoïs, ayant trait aux événements actuels. Cette amie les avait copiés, puis les avait passés à une amie habitant Namur et celle-ci à une amie habitant Givet. Cette dernière fut arrêtée et, au cours de leur enquête, les Allemands apprirent que M^{me} Lemonnier était en cause. Ils perquisitionnèrent chez elle et découvrirent

des documents d'une importance à faire frémir : un numéro de la *Libre Belgique*, un autre de la *Revue de la Presse française* et les pièces de vers en question. Ils emportèrent ces écrits incendiaires et, pendant plusieurs semaines, M^{me} Lemonnier n'entendit parler de rien.

Elle ne perdit rien pour attendre. Un beau jour, en l'absence de son mari, deux individus se firent annoncer chez elle et, mis en sa présence, lui dirent :

— Nous venons pour toucher les 8,000 marks.

— ? ?

— Oui, les 8,000 marks d'amende auxquels vous avez été condamnée par le tribunal de Namur.

— J'ai été condamnée ? Mais je n'ai pas même comparu ?

— Ça n'est pas nécessaire. Il faut payer.

— Je refuse.

— Alors nous saisissons...

Et ces argousins saisirent en effet toute une série de meubles et d'objets d'art, puis se retirèrent.

Une heure après, M. Lemonnier rentra, fut mis au courant de l'incident et... s'en alla trouver M. Brassine. Car quel est le Bruxellois en difficulté avec les Boches qui ne prenne aussitôt son recours auprès de M. Brassine ? M. Brassine, sans une hésitation, se chargea des intérêts de M. Lemonnier. Il apprit tout d'abord que M^{me} Lemonnier avait été condamnée à 800 marks, et non à 8,000 ; ensuite que les juristes de la Kultur, parfaitement dédaigneux du principe en vertu duquel il ne faut juger personne sans l'entendre, tenaient la condamnation prononcée à l'insu de l'inculpée comme valable et réclamaient leurs 800 marks.

M^{me} Lemonnier refusant, par principe, de payer 800 marks tout comme elle eût refusé d'en payer 80 ou 8, la saisie suivit son cours et la vente a eu lieu ce matin.

Cela s'est fait dans une petite salle de la rue Traversière, louée par une vieille brocanteuse d'outre-Rhin. Il y a là tout un bric-à-brac : des vêtements, des ustensiles de cuisine, des chaises dépareillées, quelques meubles de pacotille, bref, toute la pauvre défroque des malheureux qui, n'ayant pu payer les amendes auxquelles les a condamnés l'insatiable rapacité des Boches, se sont vu arracher les quelques objets qu'ils possédaient encore. Dans ce fouillis étonnant, tel un Brummel égaré dans quelque cour des Miracles, les meubles de M. Lemonnier : un buffet antique, une garniture de cheminée en bronze, des sèvres, des tableaux.

La vente est présidée par un Boche ; dans le public, sauf quelques amis de M. Lemonnier, il n'y a que des Allemands : des brocanteurs qui jargonent dans un coin, des espions aisément reconnaissables aux balafres qui zèbrent leur visage, des soldats...

Le commissaire-priseur annonce :

— La fente est ouferte afec tix bour cent bour la caisse.

Et il commence :

— Che vends ein borde-plume réservoir... Eine mark, voyons, un mark... un mark.

— Teux marks, crie un des brocanteurs.

— Teux marks ?... Adjugé !

La vente se poursuit ainsi. Quelques prix font rêver. Un vieux pantalon d'homme trouve preneur à 11 marks, ce qui en dit long sur les prix actuels

des vêtements depuis que les Allemands ont volé nos tissus. Une montre en « archent » à clef, d'un modèle ancien, fait 20 marks; une malheureuse petite bague d'argent, une bague d'enfant, rapporte 50 pfennig; une chaînette en or, 5 marks. Cela fait mal à voir. Que de larmes peut-être a versées la pauvre à qui l'on a arraché sa bague pour grossir de 50 pfennig le trésor de guerre de l'Empire allemand !

Mais voici que le commissaire-priseur élève la voix :

— Maintenant nous avons une grosse affaire; che vend un buffet...

Le buffet rapporte 530 marks.

— Je vends tes vases...

Les vases font 130 marks.

— Che vend un garniture te cheminée.

La garniture est enlevée à 250 marks. — Total, 910 marks, et il n'en faut que 800. En conséquence, la « Vente Lemonnier » est arrêtée. Je m'en vais, en même temps que les amis qui ont racheté les objets appartenant à notre ff. de bourgmestre, tandis que de sa voix de mangeur de saucisses le commissaire-priseur continue :

— Che vend des boucles d'oreilles...

22 octobre 1916.

Le premier ministre d'Autriche-Hongrie, M. Sturghk, a été assassiné par le fils du fameux chef socialiste autrichien, M. Adler.

Ça n'a aucune importance, à moins que de là ne sorte une révolution.

Certains le croient. Moi pas.

24 octobre 1916.

Au nombre des Flamingants de Bruxelles figure un nommé Klauwaerts.

Cet homme, qui, comme tous ses congénères, dit avoir pour objectif le relèvement de sa race, s'avisa, pour y parvenir, de deux moyens. Il donna d'abord, aux Allemands, des gages suffisants pour leur inspirer toute confiance; il rouvrit ensuite le théâtre de l'Alhambra, boulevard de la Senne, s'en déclara le directeur et y donna des représentations néerlandaises. Ce fut un four noir. Le nommé Klauwaerts, auquel le nom de Flamand est suspect, ne se contentait pas, en effet, du répertoire flamand ordinaire qui fait les délices du public un peu spécial des environs du canal. Non. Il s'en allait dénicher en Batavie des chefs-d'œuvre ignorés et intégraux, mais auxquels nul en Belgique ne comprenait un mot, lès mettait à l'affiche par amour du néerlandais et... jouait devant des banquettes vides.

Ceci se passait l'an dernier et dura pendant la saison théâtrale entière. Klauwaerts eut beau multiplier les appels, les réclames, voire les cris de détresse. Les deux douzaines de Flamingants qui, avec l'appui de la Kommandantur, mènent tapage à Bruxelles, se lassèrent eux-mêmes d'assister à ses représentations et quant au public il s'obstina à ne rien vouloir savoir.

Cette année-ci, ce bochophile a changé sa manière, sur les ordres, disent les mauvaises langues, de la Kommandantur lassée de voir ses marks ne servir qu'à garnir la poche du Klauwaerts en question, sans aucun profit pour

l'œuvre de la division entre les Belges dont le flamingantisme est la raison d'existence. Il a rendu son programme à peu près accessible au public et, pour assurer à son théâtre une clientèle qui, malgré cette modification, s'obstinait à ne pas venir, il a organisé des soirées musicales.

En quoi ces soirées musicales, qui ont lieu dans une salle assez éloignée de l'Alhambra, peuvent favoriser ce théâtre, vous l'allez comprendre tout de suite.

Il faut savoir, d'abord, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que la ville de Bruxelles organise chaque hiver des cours du soir pour adultes. Ces cours sont très suivis, très bien donnés. Ils ont lieu trois fois par semaine. L'un d'eux, qui groupe dans ses différentes classes quelque deux cents personnes, se donne dans les locaux de l'école n° 13, place Anneessens, à deux pas du boulevard Anspach.

Certain jour, l'administration communale de Bruxelles reçut de M. Klauwaerts une lettre par laquelle celui-ci demandait qu'une des salles de l'école n° 13 fût mise à sa disposition, une fois par semaine, pour y organiser des concerts populaires gratuits. La ville acquiesça sans fixer aucune condition, conformément à son habitude de mettre ses locaux à la disposition de tout groupement ayant pour objectif l'instruction ou l'éducation du peuple.

Soit hasard, soit préméditation, il arriva que M. Klauwaerts choisit le mercredi soir, de 8 à 10, comme jour et heure d'exécution de ses concerts hebdomadaires. Or, c'est précisément le lundi, le mercredi et le vendredi, de 8 à 10 heures, qu'ont lieu les cours de l'école d'adultes. Ce cours, troublé

par le bruit des cuivres et les voix des chanteurs, dut être suspendu le soir où notre Flamingant donna son concert d'ouverture et, naturellement, la ville fut mise au courant de l'incident.

Aussitôt l'échevin de l'instruction publique écrivit à M. Klauwaerts et lui demanda, en termes fort courtois, de vouloir bien changer la date hebdomadaire de ses concerts. M. Klauwaerts, tout heureux, en sa qualité de Flamingant, de répondre à une politesse par une grossièreté et de payer d'une inconvenance le service tout gracieux qui lui avait été rendu, renvoya sa lettre à l'échevin en écrivant au travers, en flamand : « Je ne comprends pas. » J'oublie de dire que cette lettre avait été rédigée en langue française, qui est la langue de tous les Bruxellois non illettrés.

La ville, bonne fille, réitéra sa demande en flamand. M. Klauwaerts, cette fois, daigna comprendre, mais répondit qu'il ne changerait ni l'heure ni le jour de ses concerts et que, si l'on insistait, il porterait plainte à la Kommandantur. Rien de plus naturel pour un vrai Flamingant.

Le mercredi qui suivit, le concert eut lieu comme la semaine précédente et, comme la semaine précédente aussi, les jeunes gens du cours d'adultes durent se passer de leurs leçons. Car c'est de cette façon que M. Klauwaerts entend favoriser l'instruction des masses populaires.

Détail important : M. Klauwaerts, craignant peut-être du grabuge, avait prévenu les autorités allemandes et celles-ci avaient mis à sa disposition plusieurs policiers allemands qui, armés de leurs fusils, se trouvaient présents dans la salle du concert.

Cette histoire n'a d'autre portée qu'un intérêt

anecdotique. La ville, dans l'impossibilité où elle se trouve de risquer un conflit avec un individu qui dispose de la force des baïonnettes allemandes, a décidé que les cours du soir auront lieu les lundis, jeudis et vendredis. Plusieurs jeunes gens n'y pourront plus venir, mais qu'est-ce que cela, au prix de la victoire remportée par le mufflisme de M. Klauwaerts?

Mais j'oublie : peut-être êtes-vous curieux de savoir pourquoi M. Klauwaerts organise ces concerts?

Eh bien, voici :

A chacun des assistants, au moment de la sortie, M. Klauwaerts fait remettre un billet donnant accès gratuit au théâtre de l'Alhambra. Et voyez le résultat : aujourd'hui, sa salle est garnie ; les Boches sont satisfaits ; les journaux de Cologne et de Francfort peuvent annoncer périodiquement que les idées flamingantes font leur chemin à Bruxelles ; M. Klauwaerts se frotte les mains en songeant qu'il continuera vraisemblablement d'encaisser ses marks pendant tout le temps que les Allemands resteront encore à Bruxelles... Et ceci vaut bien, n'est-ce pas, les vexations imposées à quelques centaines de jeunes gens du peuple, des Flamands pour la presque totalité, assez courageux pour vouloir combler, la vingtième année dépassée, les lacunes laissées par leur instruction d'enfant...

Quant à blâmer ceux qui suivent les concerts qu'organise M. Klauwaerts et acceptent les billets de faveur qu'il distribue, il n'est personne, connaissant la population du canal et des bas-fonds de Molenbeek, qui y songera. Je vous jure que ces pauvres diables n'y mettent point de malice et

qu'on les étonnerait prodigieusement en leur apprenant de qui ils font le jeu.

25 octobre 1916.

J'apprends de très bonne source que ce que l'on appelle ici la « question des chômeurs » a ému certains pays neutres, notamment l'Espagne et les Etats-Unis; je sais, en outre, qu'il y a eu des échanges de correspondance, d'une part, directement entre Washington et Berlin, ainsi qu'entre Madrid et Berlin, et, d'autre part, entre les ministres de ces pays à Bruxelles et M. von Bissing. Ce dernier n'est pas du tout partisan, prétend-on, du système de travail forcé récemment inauguré; il est si bien convaincu de ses inconvénients qu'il a envoyé à Berlin un messenger chargé de faire rapport sur cette grave question. Ce messenger est revenu il y a très peu de jours, sans avoir rien obtenu. Berlin, c'est-à-dire l'autorité militaire, maintient intégralement la résolution prise et l'autorité civile n'a qu'à se soumettre.

Pauvre von Bissing! c'est au moins la dixième fois que Berlin s'assied dessus.

26 octobre 1916.

Jours d'angoisse et d'espérance.

D'angoisse, parce que les Centrales font, en Roumanie, d'inquiétants progrès.

D'espérance, parce que les Français, opérant une poussée du côté de Verdun, ont repris en une après-dinée Douaumont, Thiaumont, Hardemont.

et Damloup, soit ce que les Allemands avaient mis quatre mois à leur enlever.

Attendons.

27 octobre 1916.

C'est la question des chômeurs qui reste la plus importante de nos questions intérieures.

Il y a quelques jours, les administrations des 16 communes de l'agglomération bruxelloise ont reçu des Allemands la notification que voici :

Comme le nombre des sans-travail s'accroît de manière menaçante pour la sécurité publique et afin d'obtenir une base pour les mesures à prendre, dans l'intérêt général, en présence de cette situation, M. le gouverneur général a ordonné l'établissement, par la commune, de la liste de tous les sans-travail mâles.

Sont à considérer comme étant sans travail, tous ceux qui retirent des ressources publiques une assistance quelconque. Doit être considérée comme assistance publique également, l'assistance donnée par la « Commission for relief » et par le Comité national.

Les listes devront mentionner le nom de famille, le prénom, la date de naissance, la nationalité, la profession ou l'industrie et la cause de l'absence de travail au cas où celle-ci est due à une maladie ou à des infirmités corporelles.

Les listes devront être remises à la Kommandantur au plus tard avant le 27 octobre 1916, à 8 heures du soir. Il est imposé aux communes le devoir d'observer exactement ce délai.

Le lundi de chaque semaine devront être ensuite déclarés, et suivant les mêmes formules, les changements survenus.

(S.) Gr. VON SODEN.

Les seize communes de l'agglomération bruxelloise ont fait ce que leur imposait de façon évidente leur devoir de patriotisme : elles ont

unanimentement refusé de céder à cette inouïe exigence et ont fait individuellement parvenir leur réponse négative aux Allemands.

A titre d'exemple, voici le texte de la lettre par laquelle M. Mettwie, bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean, a fait part de sa détermination à son collègue de Bruxelles :

Molenbeek, 23 octobre 1916.

Mon cher collègue,

En vous accusant réception de votre lettre n° L. 2928 du 21 octobre, me transmettant en copie la traduction de la lettre du commandant de la place, colonel von Soden, et réclamant aux administrations des 16 communes du Grand Bruxelles une liste nominative de tous les sans-travail mâles, je me permets de vous faire remarquer l'impossibilité matérielle de dresser cette liste. Tous les éléments intéressant le chômage sont du domaine du Comité national et celui-ci, consulté à diverses reprises, s'est toujours refusé à fournir le moindre renseignement à ce sujet aux administrations communales.

Il n'y aurait donc qu'un moyen : le recensement. Mais comment le réaliser ?

Une affiche invitant les chômeurs à se faire inscrire n'aurait aucune suite, alors que les chômeurs ont aujourd'hui la conviction, fondée ou non, que leur inscription sur ces listes aurait pour conséquence leur envoi en Allemagne ou dans d'autres contrées.

Et puis, les administrations communales ont-elles le droit de fournir à l'occupant des renseignements qui peuvent contribuer à priver nos concitoyens de leur liberté et à les voir contraints, éventuellement, à travailler pour l'ennemi ? Car, quels que soient les travaux auxquels ils seraient astreints par l'autorité allemande, la conséquence serait indubitablement que les ouvriers belges libéreraient des ouvriers allemands qui pourraient être envoyés au front ou dans des services de guerre. Directement ou indi-

rectement donc nos citoyens seraient condamnés à travailler contre leur patrie. Tout recensement de chômeurs est conséquemment appelé à rester sans résultats.

J'ajouterai d'autre part que, jusqu'à ce jour, la sécurité publique n'a pas été compromise par les sans travail.

Veillez agréer, etc.

(S.) METTEWIE.

C'est le bon sens même.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que ce n'est pas d'aujourd'hui que les Allemands ont essayé de se procurer les listes qu'on leur refuse. Depuis plusieurs semaines, ils essayaient d'obtenir insidieusement ce qu'ils réclament maintenant brutalement.

Voici :

Depuis longtemps déjà les administrations communales de l'agglomération bruxelloise vivent, au point de vue financier, au jour le jour ou peu s'en faut. Rien d'étonnant : les taxes communales rentrent mal, — allez donc forcer à payer leurs contributions des gens qui ont à peine de quoi vivre ! — les droits de bâtisse ne rapportent plus rien et les dépenses ont plus que doublé.

Dans cette extrémité et pour faire face aux besoins urgents, tels notamment le paiement du personnel et les secours aux chômeurs, les administrations communales empruntent chaque mois au Crédit Communal les sommes dont elles ont besoin. Seulement, elles doivent obtenir l'autorisation des Allemands, car sans cette autorisation le Crédit Communal, placé, comme tous les établissements financiers, sous le contrôle de l'ennemi, ne peut faire sortir un sou de ses caisses.

Pendant des mois, les Allemands accordèrent cette indispensable autorisation sans trop se faire

prier. Ils se contentaient d'un mémoire explicatif contenant la justification des sommes à emprunter.

Or, dans tous ces mémoires et pour toutes les communes, figurait un crédit pour les chômeurs. Ce poste, non plus que les autres, n'avait jamais soulevé d'objection, lorsqu'aux mois de juillet et d'août derniers, les Allemands, à mesure que les demandes d'autorisation d'emprunts leur arrivaient, exigèrent une justification détaillée. Sans aucun doute, ils avaient déjà arrêté alors le crime qu'ils commettent actuellement contre notre population. Et il s'engagea entre nos maîtres provinciaux et les diverses communes, un échange de correspondances que l'on peut — j'ai eu les pièces sous les yeux — résumer ainsi :

— Vous réclamez X francs pour venir au secours des chômeurs ; veuillez nous fournir la liste exacte de ceux-ci à titre de justification.

Réponse : Nous ne possédons point cette liste.

Demande : C'est affaire à vous de vous la procurer. Faute de nous la fournir nous rejetons votre demande d'emprunt.

Réponse : Nous répétons que nous ne possédons pas et que nous ne pouvons nous procurer cette liste ; elle est la propriété du Comité national.

Demande : Alors, comment pouvez-vous fixer le montant du crédit nécessaire au chômage à tel chiffre plutôt qu'à tel autre ?

Réponse : Parce que si nous ne disposons point de la liste des chômeurs, nous connaissons leur nombre total. Ce nombre total nous est communiqué par le Comité national et c'est d'après ce nombre total que nous arrêtons le montant du crédit. Pour notre commune, ce nombre total est de X...

Les Allemands, à ce moment, se tinrent pour satisfaits, ou firent semblant de l'être. Ils ne tardèrent pas à revenir à la charge ainsi qu'on l'a vu.

28 octobre 1916.

Le colonel von Soden a reçu hier soir, un peu avant l'expiration du délai fixé, les réponses négatives collectives des communes en ce qui concerne les listes de chômeurs. On ne doute pas que les Allemands n'exercent de sévères représailles et on les attend.

29 octobre 1916.

Un ami me communique le document suivant :

Gouvernement impérial

Namur

K. S. Landsturm infanterie

Bataillon XIX 15 3969

Namur, le 21 septembre 1919.

(Traduction)

Monsieur le bourgmestre de Dinant,

Sur ordre de M. le gouverneur général, j'impose ce qui suit à la commune administrée par vous :

1° Le 20 novembre au plus tard, il y a lieu de commencer la démolition des bâtiments qui ont été endommagés ou détruits par faits de guerre au point de ne plus servir à leur destination, tels que maisons d'habitation, étables, fabriques;

2° Les travaux de démolition devront être poursuivis

sans interruption et être accélérés de manière à être terminés dans un délai imparti par le « Kreischef »; quoi qu'il en soit, ce délai ne pourra être prolongé au delà du 20 avril 1917;

3° Tout ce qui reste desdits bâtiments devra être enlevé au niveau du sol. Les tas de décombres et les matériaux de construction déjà déposés sur les emplacements et amassés lors de la démolition seront, autant que possible, entassés dans les caves ou conduits en des endroits autorisés par le « Kreischef ». Les emplacements seront éga-
lisés proprement;

4° Sont exemptés, je dis exemptés de la démolition :

A. Les bâtiments publics pour autant que les parties restant encore pourront être utilisées immédiatement pour la reconstruction; néanmoins tous les restants de murs, de solives, etc., ne pouvant plus servir utilement, seront démolis; les décombres à en provenir devront être enlevés comme il vient d'être prescrit;

B. Les bâtiments offrant un intérêt historique ou artistique. Les communes qui possèdent des bâtiments de l'es-
pèce endommagés, auxquels elles attribuent quelque valeur, devront les déclarer le 20 octobre au plus tard et par écrit au « Kreischef » en joignant des reproductions photographiques qu'elles auraient sous la main, des cartes-
vues, etc.;

C. Les bâtiments des propriétaires qui, endéans le délai fixé pour le commencement des travaux de démolition, 20 octobre 1916, apporteront la preuve qu'ils se sont déjà occupés et qu'ils sont en état de s'occuper de la démolition ou qu'ils sont capables de la commencer immédiatement et de terminer ces travaux dans un délai à déterminer par le « Kreischef » en tenant compte de l'importance du bâtiment à ériger;

5° Dans le cas où il y aurait refus d'exécuter les travaux de démolition ou bien dans le cas où les communes exécuteraient lentement et non ponctuellement les obligations qui leur sont imposées, elles devraient s'attendre à l'imposition d'une contribution de guerre; en outre, la démolition des ruines s'exécuterait par voie de contrainte aux frais des communes;

6° Des arrêtés particuliers relatifs à l'exécution des obligations qui précèdent seront pris par le « Kreischef » auxquels elles devront, pour le surplus, se conformer.

Le gouverneur de la forteresse
et de la province de Namur,

KOHL,
général-major.

Est-ce que par hasard les Allemands s'imagineraient qu'en faisant disparaître les ruines ils feront disparaître du même coup le souvenir de leurs crimes ?

30 octobre 1916.

Il n'y a toujours pas de sanction quant au refus opposé par les 16 communes de Bruxelles de fournir les listes de chômeurs. Un messenger est parti pour Berlin et l'on attend.

— A Tournai, où les autorités communales ont également refusé de livrer les listes des chômeurs, la ville a été frappée, dit-on, d'une amende de 100,000 marks et d'une autre de 20,000 marks par jour de retard. Si au bout d'un certain temps — 10 jours, paraît-il — les listes ne sont pas fournies, le collège et le conseil communal tout entier seront envoyés en Allemagne.

— Tous les jours de longs trains remplis de chômeurs traversent l'une ou l'autre des gares de Bruxelles. Il est très difficile de se renseigner exactement sur leur destination, mais il semble certain qu'une partie d'entre eux à tout le moins ne se rendent pas en Allemagne. L'autre jour, en effet, mon confrère Garnir, se trouvant à Yvoir, à vu passer un de ces trains et a ramassé une boîte à allumettes jetée par l'un des malheureux

déportés et renfermant un billet portant ces mots: « Nous sommes au nombre d'un millier venant de Mouscron et des environs, on nous a arrêtés à coups (*sic*) de bayonnettes. Nous sommes sans vivres. Vive le Roi! Vive la Belgique! Vivent les Alliés! Nous ne travaillerons pas. »

De Mouscron en Allemagne via Yvoir? Est-ce vraisemblable?

— M. Mechelynk, député, affirme que l'on a enlevé à Gand et dans la banlieue, environ 4,000 hommes de 18 à 35 ans, sans considérer s'ils étaient ou non chômeurs. Si le fait est exact, il serait de nature à renforcer singulièrement la thèse de ceux qui prétendent qu'avant de quitter la Belgique, les Allemands videront notre pays de tous les hommes en âge de porter les armes.

31 octobre 1916.

Un joli mot:

Depuis la lamentable harangue de rentrée de son procureur général, la cour de cassation n'est plus connue à Bruxelles que sous la dénomination de « *Unter Terlinden* ».

C'est dur, mais mérité.

1^{er} novembre 1916.

On a appris avec soulagement qu'un comité américain, soutenu par le Saint-Siège, vient de se constituer pour réunir des fonds destinés à procurer aux petits enfants belges un repas supplémentaire quotidien. Il est plus que temps. Tout récemment, le médecin d'un bureau de bienfai-

sance me disait que, dans sa clientèle, plus de 50 % des enfants présentaient des signes manifestes de tuberculose ou de rachitisme par suite de dénutrition en général et de manque d'aliments gras en particulier.

Or, le pis est que la situation actuelle, déjà si pénible, va s'aggraver encore. Les journaux ont annoncé, en effet, il y a quelques jours, qu'à bref délai les magasins communaux ne vendraient plus de lard ou de graisse que sur présentation d'une carte spéciale, que cette carte serait refusée à tous ceux qui jouissent d'un revenu ou d'un salaire fixe, et que ceux qui l'obtiendront, c'est-à-dire les indigents, ne recevront au maximum que 400 grammes de lard ou de graisse par tête et par mois. Cela revient à dire que la majeure partie de la population belge devra vivre bientôt de pain sec — le beurre est devenu un mythe — et de riz ou de pâtes alimentaires ou de légumes, cuits à l'eau et au sel. En effet, dans le commerce libre le lard est à 12 francs le kilo; le fromage à 10 ou 11 francs, les petits harengs salés font de 1 à 1.25 la pièce et le reste est à l'avenant. N'objectez pas qu'il y a les pommes de terre! Non, il n'y a pas de pommes de terre, ou du moins elles n'existent qu'en quantités très inférieures aux besoins. Dans les magasins communaux, le seul endroit où la vente en est autorisée, elles manquent fréquemment deux semaines sur trois et, lorsqu'il y en a, la ration ne dépasse jamais 300 grammes par tête et par jour. Et jamais non plus on ne délivre plus de sept rations à la fois.

Il y a des gens qui persistent à prétendre que les Allemands ne sont pour rien dans cette anormale cherté du prix des denrées. Ils en ont de

bonnes ! Et ici encore, que ne donnerais-je point pour disposer d'un journal ou dire ce que je sais !

Prenons par exemple le lard. Pourquoi est-il si cher ? Parce que les Allemands le rafflent et la preuve la voici :

Un nommé K..., établi boulevard du Nord, à Bruxelles, a acheté aux abattoirs de Bruxelles, du 1^{er} au 8 octobre, 15,000 kilogrammes de lard, et du 13 au 14 octobre, 24,000 kilogrammes.

MM. Antoine Baviaux à Welkenraedt, Hanot frères à Verviers et Mertens frères à Henri-Chapelle ont acheté le 23 octobre, également aux abattoirs de Bruxelles, chacun de 3 à 4,000 kilogrammes de lard ; ils poursuivent leurs achats, d'une importance quotidienne moyenne analogue, depuis environ trois semaines ; tout ce lard et bien d'autre encore sont envoyés directement à Welkenraedt (frontière allemande), par les soins d'un nommé Evrard, abatteur à Bruxelles.

Des faits identiques se produisent tous les jours aux frigorifères du quai de Mariemont, 164. Ici, le principal intermédiaire des Boches est un certain Alfred Radermaecker, habitant 2, rue Mitoyenne, à Welkenraedt ; il a acheté le 23 octobre 10,000 kilogrammes de lard et le 24, 5,000 kilogrammes qui ont été transportés chaque fois directement à la gare du Nord.

Je pourrais citer des centaines de cas analogues s'appliquant à la plupart de nos denrées alimentaires, des faits précis, patents, que je défie que l'on conteste, mais à quoi bon ?

On objectera peut-être qu'il est intervenu entre l'Angleterre et l'Allemagne un accord aux termes duquel celle-ci s'est engagée à ne plus enlever aucun des produits de notre sol, et celle-là à lais-

ser passer les navires chargés de vivres venant des Etats-Unis? Je le sais; je le sais d'autant mieux qu'à la date du 22 avril 1916 j'ai, comme tous les Bruxellois, lu une proclamation signée de M. von Bissing qui nous apprenait la conclusion de cet accord. Mais je sais aussi qu'une fois de plus les Anglais ont tenu leur promesse et que les Allemands ont violé la leur.

Quoi d'étonnant? Les contrats ne sont-ils pas des chiffons de papiers?

Il résulte malheureusement des détails donnés ci-dessus qu'en plus d'un cas des Belges n'ont pas honte d'aider nos ennemis à nous affamer. Ce n'est que trop certain, mais ces scélérats sont heureusement en nombre restreint. Beaucoup sont connus, de même que la plupart des gros accapareurs qui ne valent pas mieux qu'eux... et l'heure viendra qui leur fera rendre gorge. Il y a des sanctions qui s'imposent et le public belge unanime les attend avec confiance de la fermeté du gouvernement dès sa rentrée.

3 novembre 1916.

L'indicateur officiel des chemins de fer pour le mois de novembre vient de paraître. 213 trains ont été supprimés, dont 70 au départ de Bruxelles.

Pour ma part, je m'en réjouis. D'abord, jamais encore je n'ai fait usage du chemin de fer depuis que celui-ci est exploité par les Allemands. J'aime mieux voyager plus lentement, allant à pied ou en carriole, que porter mon argent à l'ennemi; ensuite, ces suppressions confirment éloquemment les informations relatives à la pénurie d'hommes et de matériel dont souffre l'adversaire.

4 novembre 1916.

Rien de nouveau encore concernant la question des chômeurs en ce qui regarde Bruxelles.

Par contre, j'ai pu me procurer de source sûre quelques détails précis sur la façon dont les Allemands opèrent en province.

A Quiévrain, les Allemands commencèrent, tout comme à Bruxelles, par réclamer les listes de chômeurs ; le collègue s'adressa au comité de secours et celui-ci, tout comme à Bruxelles encore, refusa de les fournir. Les Allemands obligèrent alors cette commune à faire savoir aux chômeurs qu'ils avaient, sous les peines les plus sévères, à se faire inscrire chez le secrétaire communal. Presque personne ne répondit à cette invitation, nos malheureux ouvriers ne sachant que trop bien sur les ordres de qui elle leur était adressée.

Rejetés de ce côté, les Allemands se décidèrent à agir directement ; ils firent placarder, le 23 octobre, des affiches jaunes signées du gouverneur général von Bissing ; elles ordonnaient à tous les « citoyens mâles » âgés de plus de 17 ans, de se trouver à l'école communale de Quiévrain à 9 h. du matin, le 26 octobre, pour les communes de Quiévrain, Baisieux, Élouges, Thulin, Heusies et Montreul-sur-Haine et le lendemain à la même heure pour les communes de Marchipont, Angre, Angreau, Roisin, Autreppe, Audregnies.

Le 24, des Allemands arrivèrent qui prirent certaines dispositions en vue de l'aménagement des locaux de l'école de Quiévrain. Le 25, ils furent suivis de troupes de renfort comprenant notam-

ment une trentaine de soldats cyclistes. Interdiction fut faite d'ouvrir les cafés pendant les journées des 26 et 27.

Et le 26 au matin, le triste défilé commença. Tous les hommes des six premières communes susmentionnées arrivèrent. Beaucoup d'entre eux étaient accompagnés de leur femme, de leur mère, de leur fiancée. Des automobiles, dans lesquelles avaient pris place des officiers, parcouraient les routes, où patrouillaient en outre des soldats en armes. Des fonctionnaires civils allemands étaient arrivés aussi de grand matin.

Un premier classement par commune eut lieu dans la cour de l'école. On libéra d'abord tous les hommes âgés de plus de 50 ans, puis l'on procéda à une deuxième sélection et l'on écarta cette fois les membres des administrations communales, les instituteurs, les membres du comité de secours et de ravitaillement, les médecins, les pharmaciens, les membres du clergé. Ces derniers furent libérés avant tous les autres; en s'en allant, le curé de Quiévrain demanda à un officier « ce que signifiait tout cela ». Et l'officier lui répondit qu'il s'agissait « d'une simple mesure de contrôle ».

Au dehors, la rue était barrée par des cordons de troupes. Il y avait là d'innombrables femmes et enfants, muets de terreur et dévorés d'inquiétude en constatant que la plus grande partie des hommes étaient retenus. Au bout d'une heure, un premier groupe parut; il était encadré de soldats, baïonnette au canon. Il y eut une poussée dans la foule; des sanglots, des cris, des malédictions retentirent. Les malheureuses femmes suppliaient qu'il leur fût à tout le moins permis d'embrasser une dernière fois ceux qui s'en allaient, de leur

remettre quelque argent, quelques vêtements ou quelque nourriture. On les repoussa, on les menaça, on les brutalisa et ce premier groupe arriva ainsi à la gare, où il fut embarqué dans un train en partance; un autre groupe suivit, puis un troisième, puis un quatrième.

Vers 7 heures du soir, un millier d'hommes avaient été embarqués et le train partait dans la direction de Mons et de là, vers où? Nul ne le sait.

Le lendemain, des scènes identiques se produisirent pour la deuxième catégorie de villages; cette fois, on enleva environ 500 hommes.

Un interrogatoire sommaire précédait chaque arrestation; on demandait au malheureux quel métier il exerçait, s'il avait de l'ouvrage, quelles étaient ses ressources. Beaucoup, interloqués, répondaient de travers, mais qu'importait, puisque les Allemands enlevaient aussi bien ceux qui n'avaient pas cessé de travailler depuis la guerre, que ceux qui se trouvaient privés de besogne? Le chômage n'a d'ailleurs été inventé comme prétexte que pour permettre aux journaux d'outre-Rhin et à la presse censurée d'ici, d'essayer de justifier le crime inouï commis en ce moment. En fait, on n'en tient pas le moindre compte.

La preuve?

Les Allemands ont enlevé notamment:

Les 3 fils (23, 26 et 27 ans) d'Emilè De Wulf, qui exploitaient avec leur père, à Heusies, une ferme de 75 hectares; Louis Dumez, cultivateur à Quiévrain, 35 ans, veuf, père d'une fillette; le fils (20 ans) de Charles Adolphe, boulanger et voiturier à Quiévrain; Nestor Couteau, 40 ans, depuis longtemps ouvrier à la ferme du Saulçoir à Quiévrain et qui n'a jamais chômé un seul jour; le fils

d'Emile Clerson, de Quiévrain, âgé de 20 ans, élève à l'école industrielle ; un nommé Penez, 40 ans, de Quiévrain, père de 9 enfants ; un certain Emile Delfanne, 48 ans, de Quiévrain, père également d'une nombreuse famille et pas plus chômeur que le précédent ; le fils du docteur Paul, de Heusies, étudiant, âgé d'une vingtaine d'années ; le fils d'Arthur Mahieu, âgé de 19 ans, travaillant avec son père, propriétaire d'une manufacture de tabacs à Quiévrain ; le fils de Justin Bertin, 20 ans, qui travaillait avec son père, fermier à Heusies ; Florimond Bruyère, de Quiévrain, 22 ans, seul soutien de sa mère infirme ; François Doneu, 30 ans, de Quiévrain, employé, père de 2 enfants ; les deux fils, 20 et 22 ans, d'Henri Givair, de Quiévrain ; Victor Dufour, 40 ans, employé de bureau à Quiévrain, père de 4 enfants...

A quoi bon poursuivre ? Je pourrais citer des centaines de noms, accumuler les cas, plus navrants tous les uns que les autres ; je pourrais raconter ce qui s'est passé les jours suivants dans le Borinage, à Dour, à Saint-Ghislain, à Quaregnon, à Blangies, mais encore une fois à quoi bon ? La répétition, même des pires monstruosité, n'aboutit-elle pas forcément, et malgré tout, à engendrer la lassitude ?

Jusqu'à présent, notre population assiste à ces crimes sans nom avec le calme né de la stupeur et de l'impuissance à se défendre. Ne croyez pas qu'elle désespère ; non, et par cela elle est vraiment admirable. Elle se raidit dans sa douleur et continue de vouloir vivre malgré tout en se disant : « Si les Allemands ne sentaient pas qu'ils vont se trouver contraints, à bref délai, de quitter la Belgique, ils n'enlèveraient pas la partie de la population en

âge de grossir les rangs de l'armée belge dès que le territoire sera libéré, »

Fasse Dieu que cet espoir trouve bientôt sa réalisation !

Mais en attendant, est-ce que vraiment il n'existe plus, dans l'univers, une voix de neutre assez puissante pour mettre fin à ces abominations ?

9 novembre 1916

On dispose actuellement des premiers documents officiels concernant les déportations; ils témoignent que les Allemands mettent en œuvre des procédés différents selon qu'il s'agit : a) des grandes villes hors des territoires d'étape; b) du territoire d'étape; c) des petites localités situées hors du territoire d'étape.

Voici l'affiche placardée à Anvers. Les deux passages soulignés l'ont été par moi, parce qu'ils impliquent une contradiction :

Avis pour les Belges masculins sans travail, nés pendant les années 1885-1899, se trouvant sous contrôle militaire et habitant les communes d'Anvers, de Borgerhout et de Berchem.

Depuis le début de la guerre, une grande partie des ouvriers belges a cessé le travail et vit donc principalement de l'assistance publique. La longue durée de cette situation amène comme suites fâcheuses l'alimentation insuffisante et la désaccoutumance du travail et met également la sécurité publique et le calme en danger.

Quoique beaucoup d'entre eux aient trouvé du travail et un bon salaire dans des entreprises travaillant pour compte allemand, ou se soient laissé embaucher comme ouvriers volontaires par le « Industrie Bureau » allemand, le nombre d'ouvriers sans travail résidant ici est encore excessivement élevé.

Ces ouvriers qui, jusqu'ici, ont laissé passer toute occasion d'obtenir du travail, seront, sur ordre de S. Exc. M. le gouverneur général, obligés dans la suite à travailler, et en cas de refus, par la force.

A cette fin, j'arrête ce qui suit :

1. Les Belges — en état de prendre les armes, *des classes* 1885-1899 — qui ont été inscrits comme sans-travail, lors des réunions de contrôle des mois de septembre et d'octobre dernier, tenues au Meldeamt Antwerpen-Festung, doivent se trouver, aux jour et heure renseignés sur une convocation particulière, dans le bâtiment principal de la gare du Sud d'Anvers, d'où ils seront, à l'exception et après libération de ceux qui sont prêts à travailler, de ceux qui sont malades ou incapables de tout travail, dirigés en groupes vers des ateliers en Allemagne.

Il doit être donné strictement suite à la convocation envoyée par la poste.

Cette convocation, le certificat d'identité et la carte de contrôle doivent être apportés.

2. Les malades ou ceux qui sont incapables de travailler seront soumis à un médecin, qui jugera de la nécessité de la libération pour maladie ou incapacité.

3. Aux réunions, des représentants de l'« Industrie Bureau » allemand seront présents, et seront prêts à signer des contrats de travail ; ainsi ceux qui veulent travailler auront une dernière occasion de se faire embaucher volontairement en Allemagne, moyennant un bon salaire.

4. Après cette sélection, les sans-travail restants seront immédiatement emmenés en Allemagne, pour travailler contre salaire.

Pour le transport éventuel, il est recommandé de se munir du linge, des vêtements et autres accessoires indispensables à un séjour en Allemagne.

Le lieu de destination sera un point de rassemblement en Allemagne où les ouvriers seront partagés parmi les entreprises industrielles allemandes, où ils travailleront.

Ils ne seront pas considérés comme prisonniers de guerre.

Avant et pendant le voyage, l'administration militaire se charge de l'entretien ; la cuiller et la fourchette devront être apportées.

En cas où par suite de l'expédition forcée le secours

attribué aux familles des ouvriers transportés par le Comité national cesserait, il sera alloué par l'administration allemande jusqu'à ce que les ouvriers soient en état d'envoyer leur salaire à leurs familles.

5. Les sans-travail convoqués aux réunions de la gare du Sud doivent veiller à ce qu'ils ne soient pas accompagnés de leurs parents.

6. Ceux qui, par leur propre faute, ne donnent pas suite à la convocation de se présenter à la réunion fixée, ceux qui ne suivent pas les instructions des gardes présentes, ou ceux qui troublent l'ordre de l'une ou de l'autre manière, seront punis d'une peine de 6 mois de prison et de 5,000 marks d'amende ou d'une de ces peines.

Anvers, le 2 novembre 1916.

Le Gouverneur,
Freiherr VON HUENE,
Général d'infanterie.

* * *

Le texte de la proclamation affichée dans les deux Flandres (territoire d'étape) m'a été fourni par le *Vaderland*, avondblad 7 novembre. Je traduis textuellement :

Ordonnance relative à la limitation des charges de l'assistance publique et à la suppression de la situation déplorable générale :

Art. I^{er}. — Les personnes qui sont en état de travailler peuvent être contraintes au travail, même en dehors du lieu de leur domicile, dès l'instant où, pour cause de jeu, d'ivrognerie, de paresse, de chômage volontaire ou involontaire, elles sont obligées de recevoir ou de demander des secours pour leur entretien ou pour l'entretien de ceux dont elles ont la charge.

Art. II. — En cas de malheur, de danger public ou pour alléger une situation publique calamiteuse, tout habitant est obligé de fournir son aide, même en dehors du lieu de sa résidence, dans la mesure de ses forces. En cas de refus il peut y être contraint.

Art. III. — Celui qui est appelé au travail en vue des articles I^{er} et II et qui refuse, soit d'accepter le travail imposé, soit de le poursuivre après l'avoir accepté, sera puni d'une peine d'emprisonnement de 3 années au plus et d'une amende de 10,000 marks, pour autant qu'en vertu des lois existantes, une pénalité plus forte n'est pas applicable. Si ce refus est collectif, ou opposé en vertu d'un accord, il sera appliqué une pénalité d'une semaine (de prison ?) au moins et chacun des co-participants sera puni comme auteur.

Art. IV. — Sont compétents les tribunaux militaires et les administrations militaires allemandes.

Le Général quartier-maître,
VON SAUBERZWEIG.

L'ordonnance susdite du général quartier-maître est mise en vigueur dans tout le territoire de la 4^e armée. Elle ne s'applique pas aux personnes qui, étant en état de travailler, ont librement consenti un contrat de travail selon les conditions de salaire prévues, ou travaillent déjà dans ces conditions.

Le Commandant en chef,
Duc ALBERT DE WURTEMBERG.

* * *

S

Enfin le ton est différent encore dans les petites localités sises hors du territoire d'étape. Voici l'affiche placardée à Nivelles :

Par ordre du Kreischef, les Nivellois âgés de 17 ans et plus, sans limite, sont tenus de se présenter mercredi, à 8 heures du matin, heure belge, place Saint-Paul; on est tenu de se munir de sa carte d'identité et de la carte du « Meldeamt » Il sera permis d'emporter de légers bagages. Ceux qui ne répondront pas à la convocation seront emmenés de force en Allemagne avec une forte peine d'emprisonnement et une amende. Sont exceptés les prêtres, les médecins, les avocats, les jugés, les professeurs et les instituteurs.

Hier, 8 novembre, 800 Nivellois ont été déportés et 2,300 hommes ont été enlevés dans 9 villages environnant Nivelles. On n'a établi aucune distinction entre chômeurs et non-chômeurs. Défense avait été faite aux femmes et aux enfants de quitter leurs demeures avant 4 heures de l'après-midi, c'est-à-dire avant le départ du train emmenant les hommes.

Hier également, un premier contingent de malheureux a quitté Anvers; ils étaient au nombre de 700, entassés dans un long train composé notamment de cinq wagons ouverts, dans lesquels nos pauvres compatriotes étaient serrés les uns contre les autres à ne pouvoir faire un mouvement et exposés à toutes les intempéries!

10 novembre 1916.

La députation anversoise a envoyé à M. von Bissing la protestation que voici et dont on a pris connaissance à Bruxelles, dans les rares milieux où elle a pénétré jusqu'ici, avec un sentiment tout à la fois de tristesse, de fierté et de soulagement :

Anvers, 7 novembre 1916.

Excellence,

En vertu d'une ordonnance du gouverneur militaire d'Anvers rendue d'après les instructions du gouvernement général allemand en Belgique et datée du 2 novembre 1916, nos concitoyens sans travail, se trouvant sur les listes du « Meldeamt », sont appelés en ce moment à se présenter à la gare du Sud. De là, ils seront transportés, de force s'il le faut, en Allemagne, pour y être contraints à se livrer aux travaux qui leur seront désignés.

Les mêmes mesures sont prises pour le reste du pays.

Sans jugement, sans avoir commis de délit, des milliers de citoyens libres sont ainsi déportés contre leur volonté en terre ennemie, loin de leurs foyers, loin de leur femme et de leurs enfants, pour y subir le traitement le plus dur pour un homme libre : la contrainte au travail.

Députés, sénateurs, notables d'Anvers et de son agglomération, nous croirions manquer à tous nos devoirs si de pareils faits pouvaient se passer sous nos yeux sans que nous usions du droit que nous avons de nous adresser en toutes circonstances au pouvoir exécutif pour faire valoir nos griefs, nos réserves ou nos protestations.

De quel droit le travail forcé avec déportation est-il introduit dans notre malheureux pays ?

Telle est la question à laquelle nous cherchons en vain une réponse.

Le droit des gens condamne de pareilles mesures. Il n'est pas un auteur moderne qui les justifie. Les textes de la Convention de la Haye, limitant les réquisitions au profit de l'armée d'occupation, y sont directement contraires.

Le droit constitutionnel de tous les pays européens, y compris celui de l'Allemagne, ne leur est pas moins opposé. Le plus illustre de vos souverains, Frédéric II, a honoré comme un dogme la liberté individuelle et le droit de tout citoyen de disposer de ses facultés et de son travail comme il l'entend. L'occupant doit respecter ces principes essentiels, qui depuis des siècles sont devenus le patrimoine commun de l'humanité.

On ne saurait contester que les forces ouvrières belges, déportées en vertu des mesures dont s'agit, dégagent à due proportion des ouvriers allemands et les rendent libres d'aller combattre les pères et les fils des ouvriers dont on s'empare par la force. C'est là une coopération évidente à la guerre contre notre pays, ce que l'article 52 de la Convention de la Haye défend en propres termes.

Ce n'est pas tout.

Au lendemain de l'occupation d'Anvers, des centaines de milliers de nos concitoyens avaient quitté le pays et s'étaient réfugiés en Hollande dans la région située le long de la frontière.

Les déclarations les plus rassurantes leur ont été faites par les autorités allemandes.

Le 9 octobre 1914, le général von Beseler, commandant en chef de l'armée assiégeante, soumettait aux négociateurs envoyés à Contich une déclaration portant :

« Les gardes civiques désarmés ne seront pas considérés comme prisonniers de guerre. »

Sous la même date, le lieutenant général von Schutz, appelé au commandement de la position fortifiée d'Anvers, faisait proclamer ce qui suit :

« Le soussigné, commandant de la position fortifiée »
» d'Anvers, déclare que rien ne s'oppose au retour des »
» habitants dans leurs foyers. »

» *Aucun d'entre eux ne sera molesté.*

» Les membres de la garde civique, s'ils sont désar- »
» més..., *peuvent rentrer en toute sécurité.* »

Le 16 octobre 1914, le cardinal Mercier faisait communiquer à la population une déclaration signée par le général baron von Huene, gouverneur militaire d'Anvers, dans laquelle celui-ci disait *in terminis*, en vue de la publication :

« Les jeunes gens n'ont point à craindre d'être emmenés »
» en Allemagne, soit pour y être enrôlés dans l'armée, soit »
» pour y être employés à des travaux forcés. »

Peu de temps après, l'éminent primat de Belgique demanda au baron von der Goltz, gouverneur général en Belgique, de ratifier pour la généralité du pays, sans limite de temps, les garanties que le général von Huene lui avait données pour la province d'Anvers.

Il obtint satisfaction.

Enfin, le 18 octobre 1914, l'autorité militaire d'Anvers a remis sous sa signature, aux délégués du général Van Terwisga, commandant de l'armée de campagne hollandaise, une déclaration confirmant non seulement que les jeunes gens et les gardes civiques désarmés pouvaient rentrer en Belgique et « ne seraient point inquiétés », mais ajoutant, en outre : « Le bruit selon lequel les jeunes gens belges seraient conduits en Allemagne... est dénué de tout fondement. »

C'est sur la foi de ces déclarations solennelles et publiques que de nombreux citoyens, non seulement d'Anvers, mais de toutes les parties du pays, ont franchi à nouveau la frontière et sont revenus dans leurs foyers.

Or, ces hommes, qui sont rentrés en Belgique après des engagements aussi formels, seront demain envoyés en Allemagne, pour y être astreints à ce travail forcé qu'on a promis de ne pas leur appliquer.

Dans ces conditions, nous croyons être en droit de demander que la mesure prise soit rapportée.

Nous ajoutons que le traité de Contich stipule formellement que les gardes civiques ne seront pas traités comme prisonniers de guerre ; il ne peut donc s'agir de les transporter en Allemagne pour un traitement encore plus rigoureux.

Le préambule de l'ordonnance dont nous nous occupons semble faire grief à nos ouvriers de leur inaction, invoque le souci de l'ordre public et s'inquiète des charges croissantes de la charité publique.

Nous nous permettons de faire remarquer à Votre Excellence que lors de l'invasion des armées allemandes il y avait dans ce pays de considérables approvisionnements en matières premières, dont la transformation eût occupé pendant longtemps d'innombrables ouvriers.

Ces stocks ont été transportés en Allemagne. Il y avait des usines complètement outillées qui auraient pu travailler pour l'exportation vers les pays neutres ; les machines-outils et bien d'autres ont été enlevées en grand nombre et ont été envoyées en Allemagne.

Certes, il est arrivé que nos ouvriers aient refusé du travail offert par l'occupant, parce que ce travail tendait à l'assister dans ses opérations militaires ; à de gros salaires gagnés à ce prix, ils ont préféré les privations. Mais quel est le patriote et quel est l'homme de cœur qui n'admirerait pas ces pauvres gens pour cette dignité et pour ce courage ?

Aucun reproche d'inaction ne peut donc être fait à nos classes ouvrières qui, pour l'amour du travail, ne le cèdent à personne.

L'ordonnance invoque en outre le souci du bon ordre et se préoccupe de ne pas laisser de nombreux chômeurs à charge de la bienfaisance publique.

L'ordre n'a jamais été troublé.

Quant à l'assistance sociale, il est vrai que des millions ont été dépensés en secours aux chômeurs depuis le début de la guerre en Belgique. Mais pour cet immense effort de solidarité, rien n'a été demandé au gouvernement allemand ni même au trésor belge administré sous votre surveillance et alimenté par nos contribuables.

Le souci d'un argent qui ne vient pas d'elle ne doit pas inquiéter l'Allemagne et Votre Excellence n'ignore pas que non la bienfaisance publique, mais le Comité national assure le budget de cette œuvre si nécessaire et le fera dans l'avenir comme il l'a fait dans le passé.

Aucun des motifs invoqués à l'appui de la politique nouvelle ne nous apparaît donc comme fondé.

Dans l'histoire de la guerre on chercherait en vain, depuis deux siècles, un précédent.

Ni dans les guerres de la Révolution ou de l'Empire, ni dans celles qui ont ensuite désolé l'Europe, personne n'a porté atteinte au principe sacré de la liberté individuelle des populations paisibles et inoffensives.

Où s'arrêterait-on dans cette voie, si la raison d'État pouvait justifier un pareil traitement? Même dans les colonies, le travail forcé a disparu à notre époque.

En conséquence, nous prions Votre Excellence de prendre en considération l'exposé que nous venons de lui soumettre et de renvoyer dans leurs foyers ceux de nos compatriotes qui ont été déportés en Allemagne à la suite de l'ordonnance du 2 novembre 1916.

10 novembre 1916.

J'apprends de bonne source quelques détails sur ce qui se passe à Tournai.

Un jour ou deux après que Tournai eut été rangé au nombre des localités faisant partie du territoire d'étape (4 octobre 1916), les Allemands réclamèrent à l'administration communale la mise à leur disposition de 400 ouvriers pour travailler

à la construction d'un champ d'aviation à Petit-Rechain. Comme de juste, on refusa.

Les Allemands ouvrirent alors les listes électorales et, au hasard, y relevèrent les noms de 500 citoyens auxquels ils envoyèrent une circulaire leur enjoignant de se trouver à telle heure, tel jour, à Petit-Rechain. Il y avait parmi ces 500 personnes des malades et des infirmes qui ne se présentèrent pas; il y avait même des défunts!

Au jour dit, la plupart des intéressés, ne sachant de quoi il s'agissait, étaient présents au rendez-vous. Ils n'y demeurèrent pas longtemps. Quelqu'un se chargea de renseigner les premiers arrivés; la vérité se fit jour en un clin d'œil et aussitôt tous s'enfuirent. Quelques-uns furent rejoints par les « polizei » qui s'étaient mis à leur poursuite, mais la plupart parvinrent à rentrer chez eux. Ils étaient furieux, plus encore contre les administrateurs communaux que contre les Allemands, car ils accusaient, fort injustement, leurs édiles d'avoir fourni les listes ayant servi à leur convocation et il fallut plusieurs jours pour les détromper.

Les Allemands, alors, réclamèrent une fois de plus les listes de chômage et, une fois de plus, ils se heurtèrent à un refus. Ils menacèrent la ville, puis ils la frappèrent d'une amende de 200,000 marks et de 25,000 marks par jour de retard. — Rien n'y fit. A l'heure actuelle, la ville tient toujours bon, mais elle a déjà versé 400,000 marks dans la caisse de ces bandits.

Pour se procurer, malgré cette résistance, les hommes dont ils avaient besoin, les Allemands ont usé d'un moyen particulièrement odieux. Pendant plusieurs jours les « polizei » ont arrêté dans

les rues tous les ouvriers; ils se faisaient remettre la carte d'identité sans laquelle, on le sait, aucun Belge n'est admis à circuler, vérifiaient l'âge et le métier de l'intéressé, puis lui disaient: «Je conserve votre carte; vous viendrez la reprendre demain à la gendarmerie.» Et quand le lendemain le malheureux allait réclamer cette pièce indispensable, on l'arrêtait et on l'envoyait de force en Allemagne. On en a déporté de cette manière environ 500. MM. Wybauw et Allard, échevins, et deux conseillers communaux ouvriers ont été faits prisonniers et envoyés également en Allemagne.

Tout cela n'a pu vaincre la résistance des mandataires communaux tournaisiens. Les listes n'ont pas été fournies...

Actuellement, il y a des Allemands dans toutes les maisons de Tournai. Ils se montrent fort exigeants, les officiers surtout. Ces derniers veulent tous avoir la lumière électrique dans leur appartement; là où elle n'existe pas, ils la font placer. Pas à leurs frais, cela va sans dire. C'est la ville qui paye, et si le travail n'est pas fait avec une célérité suffisante, les amendes pleuvent. En quelques jours, la ville a dû dépenser pour achat d'ampoules électriques plus de 20,000 francs.

11 novembre 1916.

Les protestations se multiplient. Je me borne, faute de place, à enregistrer encore celle de nos parlementaires

Mais tout d'abord, il me faut réparer un oubli: la protestation d'Anvers reproduite plus haut a été revêtue de la signature d'un certain nombre

de hautes personnalités et de celles de tous les sénateurs et députés de l'arrondissement présents en Belgique, à l'exception de celles de MM. Henderickx et Augustyns; ces deux députés flamingants ayant fait cause commune avec nos ennemis en applaudissant publiquement à la réouverture de l'université allemande de Gand, ont été jugés unanimement indignes d'apposer leurs noms au bas d'un document destiné à protester contre les procédés de ceux dont ils sont les valets.

Cet oubli réparé, je continue.

Le 9 novembre se sont réunis tous les députés présents à Bruxelles. Ils ont rédigé et envoyé à M. von Bissing la lettre suivante :

Excellence,

Il semblait qu'aucune douleur ne pût être ajoutée à celles dont nous sommes accablés depuis l'occupation de notre patrie. Nos libertés abolies, notre industrie et notre commerce anéantis, nos matières premières et nos instruments de travail exportés, la fortune publique ruinée, le dénûment succédant à l'aisance des familles naguère les plus prospères, les privations, les anxiétés et les deuils, on avait tout enduré sans autre révolte que la protestation muette des âmes et sans que nulle part l'ordre public eût été troublé. Un immense mouvement de solidarité avait rapproché toutes les classes sociales; on souffrait en commun et la communauté des souffrances allégeait le poids des misères individuelles.

Mais, voici qu'une violence nouvelle vient fondre sur nos familles et les déchire.

Des centaines, des milliers de citoyens paisibles de tout âge, de toute condition, toute une population civile est, brusquement, brutalement, arrachée à ses foyers et déportée en Allemagne. Où? En quel point de l'empire? Nul ne le sait. Quelle y sera son existence? A quel travail y sera-t-elle condamnée? Mystère. De ce fait, des centaines, des milliers de femmes, d'enfants, de vieillards sont aban-

donnés, dépourvus de leur soutien, livrés aux angoisses d'une séparation dont nul ne prévoit le terme et le spectacle de leur désolation est tel que, pour ne pas avoir à l'affronter, les recruteurs refusent à ces épouses éplorées, à ces parents désespérés, la consolation d'un dernier adieu.

Est-il besoin d'insister sur les scènes dont la région de l'étape est le théâtre depuis plusieurs semaines, et qui se déroulent depuis quelques jours dans le territoire du gouvernement général, où le fleau menace de s'étendre de commune en commune jusqu'à ce que ses victimes se comptent par centaine de mille? Les avis collés aux murs et reproduits dans les journaux en disent assez long; c'est partout la même procédure aussi sommaire que lugubre : des arrestations en masse, des hommes classés arbitrairement parmi les sans-travail, parqués, triés, expédiés vers l'inconnu. Pour ne parler que des affiches d'hier, placardées à Nivelles, Virginal, Ittre, Haut-Ittre, Lillois, Baulers, Monstreux, Bórnival, Thisnes, Braine-l'Alleud, Ophain, Wauthier-Braine, Waterloo, Plancenoit, elles convoquent indistinctement, en leur recommandant de se munir d'un petit bagage à main, « toutes les personnes de sexe mâle, âgées de 17 ans, à l'exception seulement des ecclésiastiques, médecins, avocats et instituteurs ». On ne limite plus la levée aux chômeurs : c'est qu'en effet, le prétexte d'occuper nos chômeurs à l'étranger ne trompe plus personne. Le plus sûr moyen de les occuper dans le pays n'aurait-il pas été de leur laisser leurs outils, leurs machines, leurs ateliers, leurs approvisionnements, leurs facilités de communication, leur liberté de travail? Des philanthropes avaient imaginé d'utiliser les bras disponibles à des travaux d'intérêt public : leur initiative fut enrayée et, finalement, brisée. D'autres s'étaient ingénies à organiser à l'intention des chômeurs un vaste système d'enseignement technique destiné à relever leur valeur professionnelle, mais le plan ne fut pas agréé, pas plus que celui de créer partout des bureaux de renseignements et de placement.

On préfère leur procurer de l'ouvrage en Allemagne, où les représentants de l'« Industrie Bureau » leur promettent « un bon salaire » s'ils consentent à s'y faire embaucher « volontairement » et où les attendent, en cas de refus, des salaires de famine. Sur quelle dépression phy-

sique et morale ne compte-t-on pas pour leur forcer la main ?

Sans doute, il a été affirmé que les entreprises auxquelles on offre de les employer seraient étrangères à la guerre. Mais de toutes parts des voix ont répondu : En prenant la place d'un ouvrier allemand, l'ouvrier belge permet à l'Allemagne d'augmenter la force numérique de ses armées. Le travail le plus odieux est celui dont l'effet se tourne contre la patrie. Servir l'Allemagne, c'est se battre contre notre pays. Y contraindre nos ouvriers n'est autre chose qu'un coup de force, contraire au droit des gens, visé par Votre Excellence dans son arrêté du 15 août 1915 et contraire aussi à l'esprit sinon au texte de la 4^e convention de la Haye de 1907.

« Une mesure telle que le déplacement de la population civile non combattante, écrit M. le professeur de droit international Nys dans sa lettre de ce jour ci-annexée (1) à M. le bourgmestre de Bruxelles, est en contradiction complète avec la notion de l'occupation de guerre ; celle-ci a remplacé l'ancienne théorie de la conquête qui faisait du vainqueur le souverain du pays conquis ; le vainqueur a le devoir de respecter les droits des habitants paisibles. »

C'est au nom de ces droits sacrés ouvertement violés que les sénateurs et députés soussignés, présents à Bruxelles, mandataires de la nation belge, adressent à Votre Excellence la solennelle protestation des familles sans nombre atteintes par l'édit cruel qui secoue en ce moment le pays d'un frisson d'indignation et qui ne saurait manquer de soulever la réprobation de tout le monde civilisé.

Ils adjurent Votre Excellence d'user vis-à-vis des autorités militaires des hautes prérogatives que lui confère sa charge pour ne pas laisser se consommer un attentat sans précédent dans l'histoire des guerres modernes,

Et la prie d'agréer l'assurance de leur considération la plus distinguée.

Ont signé : MM. de Favereau, Woeste, Vandenpeereboom et De Volder, ministres d'État ; Braun, Brunard, De Becker, De Blieck, De Ro, Dubost, Dumont, Dupret, Hallet, Hanrez, de Kerchove d'Exaerde, Lekeu, Mesens, de Me-

(1) Voir page suivante.

vius, Orban de Xivry, Poelaert, Simonis, Speyer et Vinck, sénateurs ; Levie, Bertrand, Boël, Buisset, Buyl, Cocq, De Bue, Delporte, Drion, du Bus, Delannoy, Hanssens, d'Huart, Janson, Lamborelle, Lemonnier, de Limbourg, Polet, Rens, Tibbaut, Wauters et Wauwermans, députés.

*
*
*

La lettre du professeur Nys, dont il est question ci-dessus, est ainsi conçue :

Monsieur Lemonnier,

ff. de bourgmestre de Bruxelles.

C'est avec raison que votre collègue soutient que, si la quatrième convention de la Haye de 1907 ne renferme pas de texte précis relativement au déplacement de la population civile non combattante, il résulte cependant de l'esprit de cette convention que pareille mesure n'est pas légitime.

Semblable mesure est en contradiction complète avec la notion de l'occupation de guerre. Cette notion a remplacé l'ancienne théorie de la conquête qui faisait du vainqueur le souverain du pays conquis.

Dans les guerres actuelles, la population paisible a des droits ; le vainqueur est l'administrateur provisoire ; il doit respecter les droits des habitants paisibles.

Tout cela a été indiqué fort bien en 1874, à la conférence de Bruxelles, notamment par le délégué de l'empire allemand, le général de Voigts-Rhétz. Le projet de convention de 1874 n'a pas été ratifié, mais son texte a servi aux travaux des conférences de la Haye de 1897 et de 1907 et ces deux conférences s'en sont inspirées et, sur le point qui nous occupe, elles n'ont point varié.

En 1899, à la première conférence de la Haye, le président de la commission pour le règlement des lois et coutumes de la guerre sur terre, Frédéric de Martens (3^e partie, page 92 de l'édition de 1907), parlant des nécessités de la guerre, prononçait ces paroles :

« C'est notre désir unanime que les armées des nations » civilisées soient non seulement pourvues des armes les

» plus perfectionnées, mais qu'elles soient également péné-
» trées des notions du droit, de la justice et de l'humanité,
» obligatoires même sur le territoire envahi et même à
» l'égard de l'ennemi. »

Ce langage n'est point utopique; il concède suffisamment à la réalité, mais il admet aussi les exigences du cœur et les aspirations de la civilisation moderne.

Tel sera l'avis impartial de tout juriste.

Veuillez agréer, etc.

* * *

Une délégation, composée de deux sénateurs, a remis copie de la protestation des parlementaires et de la lettre de M. Nys aux ministres des Etats-Unis, des Pays-Bas et de l'Espagne, en les accompagnant de ces mots :

Excellence,

Les, soussignés, sénateurs et députés de Belgique, présents à Bruxelles, ont l'honneur de communiquer à Votre Excellence le texte de la protestation qu'ils ont cru de leur devoir d'adresser à Son Excellence M. le gouverneur général en Belgique.

Votre Excellence n'ignore rien de la mesure qui a motivé cette protestation et qui provoquera, à n'en pas douter, celle des autorités publiques encore debout dans le pays. Elle n'aura pas manqué de signaler déjà à son gouvernement l'attentat dont la population civile belge non combattante est actuellement l'objet.

A maintes reprises, au cours des temps modernes, les puissances civilisées sont intervenues en faveur des peuples opprimés; maintes fois elles ont couvert de leur protection des populations persécutées, chassées de leurs foyers: encore, ces populations n'étaient-elles pas emmenées en esclavage. Il appartenait à la guerre effroyable dont nous avons été les premières victimes, d'offrir au monde pareil spectacle.

Persuadés que la Belgique n'aura pas en vain fait appel

à l'assistance de votre gouvernement pour la protéger contre l'édit impitoyable qui viole à la fois le droit des gens, la quatrième convention de la Haye et toutes les lois de l'humanité, nous prions Votre Excellence d'agréer l'hommage de notre haute considération.

(Suivent les signatures.)

En recevant ces documents, M. de Villalobar, ministre d'Espagne, a déclaré aux deux sénateurs délégués, MM. Vinck et Dubost, qu'il ne manquerait pas de donner suite à leur démarche, puis il a ajouté :

« J'ai déjà eu l'occasion d'entretenir M. von Bissing de cette affaire. J'ai attiré son attention sur la gravité extrême de la résolution prise par l'Allemagne et sur le mouvement d'indignation que cette mesure ne pouvait manquer d'exciter non seulement en Belgique, mais dans l'univers non belligérant tout entier. Il m'a répondu en substance :

— Eh! je le sais bien, mais qu'y puis-je? J'ai, comme vous le savez, envoyé à Berlin le major von der Lancken pour y faire rapport en haut lieu sur la situation. Il vient de rentrer. Ses instructions sont formelles et précises. Le maréchal von Hindenburg exige que nous trouvions en Belgique 250,000 hommes. Le maréchal agit en dictateur. Ses ordres doivent être obéis. Pour le surplus, Berlin me laisse libre d'agir avec toute la modération possible.

J'ai fait observer :

« Et c'est pour obtenir ces deux cent cinquante mille hommes qu'il faut bouleverser la Belgique et faire frémir d'indignation l'univers? C'est à n'y pas croire! Car que représentent 250,000 hommes de plus ou de moins dans une guerre comme

celle-ci? Si vraiment l'Allemagne en était là, mieux vaudrait cent fois pour elle demander la paix tout de suite... »

Je puis répondre de l'authenticité de ce récit.

* * *

Les journaux bruxellois publient ce matin la note suivante, qui flaire l'officieux à quinze pas, malgré le soin pris par son auteur pour la faire accepter comme émanant directement de la rédaction. Lisez-moi ça :

Le gouvernement occupant a commencé à mettre à exécution la décision qu'il a prise d'envoyer en Allemagne, pour les y occuper à des travaux n'ayant pas de rapport avec la guerre, les ouvriers chômeurs belges se trouvant dans notre pays, eux et leur famille, à charge de l'assistance publique. Les mesures prises jusqu'ici et dont la nouvelle est parvenue à Bruxelles y ont provoqué une vive et compréhensible émotion.

D'après des indications d'apparence sérieuse, on est tenté de s'imaginer, en effet, qu'au lieu de s'appliquer uniquement aux chômeurs, les décisions officielles intéressent la population mâle tout entière du pays. Les choses en sont au point que nombre de Bruxellois ont déjà consacré une bonne part de leurs maigres économies à s'équiper en vue d'un prochain départ en Allemagne!

Nous sommes heureux de pouvoir les rassurer.

Les investigations que nous avons entreprises à la demande instante de nombre de nos lecteurs, nous permettent d'affirmer que le gouvernement occupant n'a nullement l'intention d'étendre sa décision à d'autres catégories d'habitants que celle des chômeurs.

Seuls, les chômeurs bénéficiant des secours publics et qui refusent de signer un engagement volontaire seront conduits de force en Allemagne. Ceux d'entre eux qui, lors de la convocation, accepteront le travail qui leur sera offert, bénéficieront des conditions faites aux ouvriers volon-

taires, traités en Allemagne sur le même pied que les ouvriers du pays.

Quant aux citoyens convoqués par les autorités allemandes chargées d'exécuter les mesures prises à l'égard des chômeurs, il est certain qu'il n'est pas question de les expédier en Allemagne, à condition qu'ils puissent sérieusement prouver qu'ils fournissent un travail régulier ou qu'ils disposent de ressources suffisantes pour assurer leur existence.

Certains faits, entraînés par l'exécution des mesures décidées, paraissent de nature à contredire cette affirmation. Il n'en est rien. Ces cas sont la conséquence des difficultés créées aux fonctionnaires allemands par le refus des autorités belges compétentes de leur délivrer des listes de chômeurs. Ce refus a entraîné la nécessité d'une extension des convocations et si, au cours de celles-ci, des erreurs très pénibles pour ceux qui en sont victimes se sont produites et risquent de se produire encore, elles doivent donc être uniquement attribuées au manque de documentation officielle.

Il y a des énormités là-dedans, mais je me refuse à les relever; il n'est pas un Belge qui ne fasse à simple lecture, et pour ainsi dire automatiquement, les rectifications nécessaires.

13 novembre 1916.

A Lessines, les Allemands ont enlevé 2,016 hommes; à Cuesmes, 340; à Ghlin, 100; à Jemappes, 550; à Flénu, 100; à Pâturages, 524; à Frameries, 220. Remarquons qu'il s'agit ici de communes du bassin houiller et que les mineurs étaient dispensés de se présenter. Motif : beaucoup de nos charbonnages travaillent à équipes complètes et la plus grande partie du charbon extrait est réquisitionnée. Je sais bien que les Boches prétendent le contraire, mais ça n'a aucune espèce d'importance.

Il suffira, après la guerre, d'interroger nos patrons charbonniers et l'on jugera.

A Jemappes, les Allemands ont enlevé M. Delsaux, 37 ans, entrepreneur, marié et père d'un enfant. M. Delsaux, loin d'être chômeur, occupe de 30 à 50 ouvriers selon la saison. Il a eu beau protester, apporter des preuves incontestables et aisément contrôlables : rien n'y a fait. Il a été déporté comme tant d'autres.

A Jemappes encore, une pauvre vieille femme, octogénaire pour le moins, ne pouvait se décider à se séparer de son petit-fils qu'elle tenait étroitement embrassé. Un soldat allemand intervint et, brutal, lui envoya un coup de crosse qui la fit tomber. Une toute jeune dame s'élança frémissante d'indignation et, s'adressant à cette brute, cria : « Si vous avez reçu ordre d'assommer des femmes, me voici, mais respectez au moins la vieillesse ! » Le soldat s'avança menaçant, mais à ce moment arriva un officier qui saisit ce produit de la Kultur par le bras et, le faisant pirouetter sur lui-même, lui enjoignit de s'éloigner.

On a vu plus haut que les Allemands se sont engagés à pourvoir aux besoins des familles des déportés ; à Jemappes, ils ont tenu parole ; ils ont fait donner *par mois*, à chaque femme, 15 francs et 5 francs par enfant. Seulement... c'est l'administration communale qui a été chargée de cette dépense !

A Tubize, on a enlevé les hommes jusqu'à 55 ans, sans guère s'inquiéter du point de savoir s'ils étaient chômeurs ou non. Les formalités ont duré fort longtemps. A mesure qu'un groupe de déportés était prêt, on lui faisait prendre place dans des wagons rangés sur une voie de garage,

au pied de laquelle, on centre-bas, se trouvait une prairie recouverte à ce moment, à cause des pluies torrentielles de ces jours derniers, de deux pieds d'eau. Les parents des malheureux, tenus à distance par les soldats, sur la place de la gare, eurent vite fait : ils prirent un chemin de traverse et, au nombre de plusieurs centaines : femmes, vieillards et petits enfants, s'avancèrent en pataugeant dans cette prairie pour échanger avec ceux qui allaient partir un dernier adieu et tâcher de leur faire parvenir, au bout d'une perche, qui un vêtement de rechange, qui quelques provisions. C'était un spectacle lamentable, et qui dura pendant près de trois heures jusqu'au moment où le train s'ébranla. De leurs wagons les hommes s'efforçaient d'encourager ceux dont ils allaient se séparer et chantaient la *Brabançonne*, la *Marseillaise*. Oui, ils chantaient, les pauvres gens, et tandis qu'ils chantaient de grosses larmes coulaient le long de leurs joues...

A Baudour, 8,000 hommes, toute la population masculine, avaient été convoqués à l'exception des mineurs. On devait se rendre, entre deux rangs de soldats, dans la cour d'une verrerie; l'appel concernait les communes de Baudour, Saint-Ghislain, Boussu, Sirault, Hautrages et Tertre. On a enlevé beaucoup de non-chômeurs ouvriers. Par contre, on libérait sans trop de difficultés les « bourgeois ». C'est ainsi que mon confrère Hustin, de la *Dernière Heure*, domicilié depuis la guerre dans une des communes susdites, ayant eu à répondre à la demande : « Quelle est votre profession ? », répondit : « Ingénieur commercial, » et fut libéré sur l'heure. Or, le titre d'ingénieur commercial n'existe pas !

14 novembre 1916.

J'ai reproduit plus haut une^e lettre par laquelle les Allemands ordonnent au bourgmestre de Dinant de faire enlever les décombres provenant du sac de cette malheureuse petite ville.

J'apprends aujourd'hui que les Allemands veulent que Dinant soit reconstruit. Ils ont pris à cet effet des mesures énergiques. D'abord, les propriétaires sont *obligés* de rebâtir, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas. Les Allemands mettent gratuitement à leur disposition les chariots nécessaires à l'enlèvement des décombres et ont fait venir une vingtaine d'architectes d'outre-Rhin pour l'élaboration des plans. (Ça sera du propre!) Là où, pour une raison à déterminer de commun accord avec l'autorité boche, la reconstruction serait impossible, on établira des squares ou des jardinets. Ailleurs, partout ailleurs, les propriétaires *doivent* rebâtir. Les Allemands y tiennent tellement qu'ils allouent à chaque propriétaire, en pur don, une somme de 15,000 francs et si certaines circonstances spéciales l'exigent, une somme plus importante encore. Seulement, cet argent, « donné » par les Allemands, est « pris » par eux dans le Trésor belge qui a reçu des ordres en conséquence. Tout comme à Jemappés en ce qui concerne l'indemnité aux femmes des déportés.

Les Allemands ont ordonné que l'on commençât la restauration de Dinant par la Collégiale. Le conseil de fabrique a refusé; les magistrats de la ville, les édiles, le clergé, ont protesté en une lettre très énergique. Les Allemands n'ont rien voulu entendre. Ils menacent d'enlever toute la

population masculine si leurs ordres ne sont pas obéis. J'espère bien qu'ils ne le seront pas. Le but des Allemands est fort clair : ils veulent que, pour la paix, il ne reste plus de preuves des crimes qu'ils ont commis à Dinant. Il ne faut pas que les étrangers puissent relever à la trace la route suivie à leur entrée en Belgique par ces hordes de bandits. Mais les Belges, eux, ont autant d'intérêt à conserver ces ruines que les Allemands à les voir disparaître... et la force d'inertie, mise au service du patriotisme, a déjà réalisé des merveilles.

15 novembre 1916.

15 novembre. Fête du Roi. Messe solennelle dans toutes les églises; *Brabançonne* et *Vers l'Avenir*. Maintenant, quand j'entends ces hymnes, je pleure comme un enfant.

« Dieu protège la libre Belgique et son Roi »... O mon Roi bien-aimé, quand donc pourrez-vous revenir au milieu de nous tous qui vous aimons comme jamais souverain ne fut aimé! Quand rentrerez-vous dans votre palais où votre présence fera crouler le drapeau allemand qui le souille depuis si longtemps?

Je dois avoir dit plus haut que 117 élèves s'étaient fait inscrire à l'université flamingante de Gand. J'apprends aujourd'hui que 54 seulement suivent les cours; les autres, pris d'un remords tardif, ou ayant appris que les diplômes qu'on leur conférerait là-bas seront sans valeur, se sont désistés. 54 élèves... et 39 professeurs ou chargés de cours! Pour un succès, c'est un succès!

Il vient de paraître un nouveau journal. Il est hebdomadaire, se publie à Bruxelles, et est intitulé *L'Opinion wallonne*. C'est, au point de vue du patriotisme, le digne pendant de la *Gazet van Brussel* et, l'un comme l'autre, poursuivent avec le même zèle l'œuvre de division entre Belges. Il est rédigé par MM. Franz Foulon, du *Ralliement*, Jean Bary, de la *Gazette*, Wauthoz, de la *Chronique* et Hiroux, du *Petit Bleu*.

Il y a deux ou trois jours l'affiche suivante, qui en dit long sur nos ressources en matière alimentaire, a été placardée à Bruxelles et signée par M. von Bissing :

La médiocre quantité de pommes de terre, disponible pour les besoins de la population civile de Belgique, nous force à porter notre attention vers les aliments susceptibles de les remplacer sur la table. Au premier rang des légumes, que leur teneur en calories et leur valeur nutritive désignent pour garnir nos estomacs, on doit noter : le chou-navet, le navet blanc, la betterave demi-sucrière, la betterave sucrière.

Les choux-navets, cuits avec une très minime quantité de pommes de terre, constituent un excellent plat, permettant de se passer de pommes de terre et très agréable au palais. Les pouvoirs compétents doivent aviser sans retard à ce que les communes couvrent, au moyen de ces racines, le déficit de leurs approvisionnements en pommes de terre, fassent également en sorte que les cuisines qui préparent chaque jour des soupes pour plus de 100,000 personnes, y remplacent peu à peu les pommes de terre par ces variétés de la betterave.

Comme la pomme de terre joue le rôle principal dans ces cuisines publiques, l'emploi des betteraves permettra journellement d'économiser de grandes quantités de pommes de terre, et si leur utilisation se généralise dans ce sens, on évitera la disette des pommes de terre dans l'étendue du gouvernement général.

Il y a quinze jours, on placardait le factum que voici :

Avis. — Les mesures que j'ai décrétées pour régler le commerce des pommes de terre ont uniquement pour but d'assurer l'alimentation de la population civile belge (!) et de provoquer une répartition uniforme équitable des stocks entre les habitants, en tenant surtout compte des nécessités de la subsistance des classes ouvrières et peu favorisées de la fortune. Prenant en égale considération les intérêts des producteurs et des consommateurs, j'ai, par arrêté du 7 septembre dernier, fixé des prix maxima pour les ventes de pommes de terre.

Il est du devoir de la population rurale belge, tant dans l'intérêt général que dans son intérêt particulier, de secourir énergiquement mes efforts tendant à assurer l'alimentation du peuple belge (!), et principalement de s'acquitter entièrement de l'obligation de livrer les pommes de terre.

J'attends des autorités belges de l'État et des communes qu'elles mettent tout en œuvre pour aider mon administration dans l'exécution des mesures d'intérêt commun.

On a tenté, à plusieurs reprises, de faire accroire à la population rurale belge que la récolte des pommes de terre indigènes serait expédiée, en tout ou en partie, en Allemagne. Je mets formellement en garde contre la propagation de pareilles assertions mensongères, contre lesquelles je sévirai impitoyablement à l'avenir.

J'insiste au surplus sur ce qu'il a été adjoint au Bureau d'approvisionnement en pommes de terre (Kartoffelversorgungsstelle, K. V. S.) un conseil composé de Belges et au sein duquel les producteurs et les consommateurs de pommes de terre sont représentés. Ce conseil est tenu au courant de tout ce qui concerne la répartition de la récolte des pommes de terre (!).

Bruxelles, le 1^{er} novembre 1916-

Der General-Gouverneur in Belgien,
Freiherr VON BISSING,
Generaloberst.

Il n'est pas un Belge qui se permettrait de mettre en doute l'affirmation d'un Allemand et

moins encore celle d'un von Bissing : ça coûte trop cher. Aussi n'en est-il pas un seul qui ne croie, dur comme fer, que jamais, jamais, au grand jamais, les Allemands n'ont enlevé la moindre pomme de terre pour lui faire prendre le chemin de l'Allemagne...

Sans doute, avant l'arrivée des Allemands, la Belgique, non seulement suffisait à sa consommation de pommes de terre, mais elle en exportait plusieurs millions de kilogrammes ; sans doute, il y a actuellement environ 1 million de Belges absents du pays, d'où diminution dans la consommation ; sans doute, l'année dernière où la récolte était excellente, les pommes de terre ont fait défaut tout comme cette année-ci où la récolte a été médiocre ; sans doute encore, cette disette ne s'est manifestée que depuis que les Allemands sont en Belgique... mais quoi ? Qu'est-ce que ça prouve ? Que les pommes de terre se sont volatilisées ? Qu'il y a ici un miracle de la Kultur ? Peut-être bien... Mais quant à mettre en doute la parole de S. Exc. M. le baron von Bissing, jamais de la vie !

* * *

On distribue et on fait circuler depuis deux jours la proclamation suivante :

Mercredi 15 novembre 1916.

Vive le Roi !

HAUT LES CŒURS !

Un crime, inouï jusqu'ici, contre la conscience universelle, contre la civilisation, contre la loi morale, contre le droit des gens, s'accomplit chaque jour sur tous les points du territoire.

Les Allemands enlèvent en tas, comme les Barbares d'autrefois, pour les emmener en esclavage et les soumettre au travail forcé, les Belges paisibles, chômeurs ou non.

C'est une monstruosité historique et qui pèsera sur l'Allemagne.

Concitoyens!

Dans quelques jours, sans aucun doute, c'est vous que l'ennemi visera.

Les protestations indignées des ministres des États neutres, celle de la magistrature et du barreau, et toutes les autres qui s'élèvent de la conscience universelle, n'arrêteront pas le plan conçu par Hindenburg, approuvé par l'empereur, et appliqué par von Bissing et son clan.

On va vous convoquer...

On voudra vous faire signer...

Alors, *résistez! Résistez passivement* en ne sortant pas de chez vous; imitez l'exemple des hommes de Nivelles et d'ailleurs qu'il a fallu, un à un, arracher de leurs foyers.

Les administrations communales ont refusé de donner les listes des chômeurs: qu'elles en soient vivement félicitées! Elles ont fait leur devoir; faisons aussi le nôtre.

N'allons donc pas, sur une simple sommation collée au mur, faciliter la sale besogne des Allemands en nous présentant comme des moutons à la boucherie.

Nous avons le droit et la justice pour nous. Tenons ferme!

Nous devons nous solidariser, pauvres et riches, travailleurs ou non, Flamands ou Wallons, dans une seule et même pensée: *la résistance!*

Ceux qui se battent pour nous attendent de nous cet acte d'énergie.

L'univers indigné espère que le Belge héroïque saura se raidir contre la plus ignoble des tyrannies.

La patrie vous renierait si elle vous voyait signer d'une main légère un engagement d'aller travailler en Allemagne pour les Allemands, donc contre nos soldats et nos alliés

Elle se détournerait de vous avec dégoût, si elle vous voyait monter, le front bas, veules et larmoyants, sans un

sursaut de colère, dans les wagons à bestiaux mis sous scellés.

Tous ceux qui sont partis vous ont crié de leur prison roulante : *Ne signez pas ! ne signez pas !*

Nous vous crions :

N'obéissons à aucun ordre !

Résistons à outrance !

C'est le Roi qui le veut.

C'est le devoir qui l'impose et

Vive la Belgique toujours !

17 novembre 1916.

Les bourgmestres des 16 communes de l'agglomération bruxelloise ont été reçus lundi dernier par M. von Bissing. Celui-ci leur a fait savoir qu'il exigeait que la liste des chômeurs lui fût remise pour le 16 avant midi.

M. Lemonnier, ff. de bourgmestre de Bruxelles, a eu une attitude crâne. Il a répondu aussitôt en son nom et au nom de ses collègues :

— Monsieur le gouverneur, je ne puis que répéter que nous ne possédons point ces listes ; j'ajouterai que, si même nous les avons, notre devoir nous interdirait de vous les communiquer.

Là-dessus l'entretien a pris fin, et la journée d'hier s'est passée sans que les listes eussent été remises.

Ce matin, les journaux bruxellois publient en 1^{re} page l'avis que voici :

Avis à tous les bourgmestres du Grand-Bruxelles et du Brabant. — Ce n'est pas la population belge qui profitera le moins de l'ordre donné par M. le gouverneur général de transporter en Allemagne les sans-travail et les chômeurs volontaires qui sont à la charge de l'assistance publique

Les classes laborieuses réduites à l'inaction depuis des années trouveront en Allemagne des salaires rémunérateurs qu'elles ne peuvent trouver en Belgique, en raison principalement du manque de matières premières.

Il est du devoir de toutes les administrations communales belges de prêter leur aide à l'exécution des mesures. Tous les bourgmestres doivent immédiatement remettre au Kreischef — pour le Grand-Bruxelles à la Kommandantur — les listes exigées des ouvriers n'ayant pas d'occupation suffisante. Les communes doivent s'attendre de jour en jour, à partir de cette date, à préparer leurs chômeurs au départ.

Dans les communes où les listes ne seront pas fournies en temps voulu, l'administration allemande choisira elle-même les hommes à transporter en Allemagne. Mais elle n'a ni le temps ni les moyens de faire une enquête sur la situation de chaque personne. Si donc, au cours de ce choix, il se produit des cas pénibles ou des erreurs, la responsabilité en retombera sur les bourgmestres qui auront refusé d'aider l'administration allemande. J'insiste sur le fait que les ouvriers une fois transportés en Allemagne ne pourront revenir en Belgique que dans des cas exceptionnels d'extrême urgence ou justifiés par des raisons irrécusables.

Je sévirai avec la plus extrême rigueur contre les bourgmestres qui ne dresseront pas les listes ou qui les dresseront avec négligence, et cela non pas seulement pour désobéissance aux ordres allemands, mais aussi pour avoir méconnu leur devoir vis-à-vis de la population soumise à leurs soins.

Le Gouverneur,

HURT, lieutenant-général.

A peine cet « avis », pas bien clair comme la plupart des documents de ce genre et de cette source, avait-il paru, les Allemands pénétraient dans toutes les maisons communales de l'agglomération bruxelloise et les occupaient militairement.

A Bruxelles, c'est le prince de Ratibor, accompagné d'un autre individu, qui dirigeait les opéra-

tions. Il est arrivé vers 9 heures du matin et s'est dirigé aussitôt vers le cabinet de M. Lemonnier, ff. de bourgmestre, qui venait de se mettre à sa table de travail.

Ce prince de Ratibor jouit à Bruxelles d'une réputation de sottise solidement établie ; son entrevue avec M. Lemonnier n'aura terni en rien son renom.

— Je viens, a dit M. de Ratibor, vous prier de me remettre les listes de chômeurs.

— Monsieur, a répondu M. Lemonnier, je m'étonne de votre démarche ; j'ai déjà eu l'occasion de déclarer à M. le gouverneur que je ne possède point ces listes et qu'au surplus, même si je les possédais, ma conscience m'interdirait de vous les livrer.

— Prenez-vous la responsabilité de votre attitude ?

— Mais, évidemment !

— Dans ce cas, j'ai le regret de vous faire savoir que vous devez vous considérer comme arrêté...

— Soit !

— ... et que vous le demeurerez jusqu'à ce que vous me remettiez les listes.

— Alors ce sera jusqu'à la fin de la guerre, car il s'agit d'une question de principe sur laquelle je ne puis transiger.

— Vous voudrez bien consigner votre personnel jusqu'à nouvel ordre.

— Je lui donnerai des instructions en conséquence.

Là-dessus, le Ratibor s'en alla et s'en fut rejoindre un groupe de civils allemands ; ceux-ci se firent remettre les listes... électorales et un double des listes... de contribuables. Ils fouillèrent un

peu partout et ne trouvèrent rien. Et vers 3 heures, M. Lemonnier était rendu à la liberté de même que ses employés !

Des scènes analogues, Ratibor en moins, se sont passées dans les faubourgs.

18 novembre 1916.

Voici la protestation des syndicats socialistes et l'échange de correspondance qui s'en est suivi :

*Commission syndicale
de Belgique.*

Bruxelles, 30 octobre 1916.

Excellence,

Les mesures que prépare votre administration pour forcer les chômeurs à travailler en faveur du pays envahisseur, l'éviction déjà commencée de nos malheureux camarades de la région des étapes, jettent une émotion profonde dans la classe ouvrière tout entière.

Les soussignés, secrétaires et représentants des grandes centrales syndicales socialistes et indépendantes de Belgique, croiraient manquer à leur devoir s'ils ne venaient pas vous exprimer les sentiments douloureux qui agitent les travailleurs et vous apporter l'écho de leur plainte émouvante.

Ils ont vu enlever les machines de leurs usines, réquisitionner les matières premières les plus diverses, s'accumuler les obstacles à la reprise d'un travail régulier, disparaître, l'une après l'autre, les libertés publiques dont ils étaient fiers.

Depuis plus de deux ans, la classe ouvrière, plus que toute autre, parcourt ainsi le plus dur des calvaires, subissant partout la misère et parfois la faim, tandis que ses enfants, au loin, combattent et meurent, sans que jamais elle puisse leur crier de quelle affection son cœur déborde.

Elle a tout supporté dans le calme le plus complet et

avec la dignité la plus impressionnante, refoulant ses souffrances, ses plaintes et ses lourds chagrins, sacrifiant tout à son idéal de liberté et d'indépendance. Mais voici que les mesures annoncées vont lui faire toucher le fond de la douleur humaine : des prolétaires, — des pauvres *parce que chômeurs malgré eux*, — citoyens d'un État moderne, vont être, sans avoir enfreint aucun arrêté ni règlement, condamnés au travail forcé.

Au nom des familles ouvrières où règne en ce moment l'anxiété la plus douloureuse et où vont tomber encore tant de larmes de mères, de fiancées et de petits enfants, nous venons demander à Votre Excellence d'empêcher que cette chose pénible s'accomplisse, contraire au droit des gens, contraire à la dignité ouvrière, contraire à tout ce qui fait la valeur et la grandeur de la personnalité humaine,

En vous priant, Excellence, d'excuser notre émotion, nous vous présentons l'hommage de nos salutations distinguées.

(Suivent les signatures des membres
du comité national de la Commission syndicale.)

M. von Bissing répondit en ces termes :

*Gouvernement général
en Belgique.*

Bruxelles, 3-11-16.

A la Commission syndicale,

En réponse à votre écrit du 30 octobre 1916, dans lequel vous me priiez de renoncer au transport des chômeurs vers l'Allemagne, je vous communique qu'il ne peut être acquiescé à votre demande.

Depuis le début de la guerre une grande partie des ouvriers belges chôment. Les raisons pour cela sont, d'un côté, l'inactivité de beaucoup de travaux industriels à cause du manque de matières premières par l'isolement provoqué par l'ennemi; d'un autre côté, l'hostilité au travail.

La longue durée de cette situation commence à manifester des conséquences graves et, comme administrateur du territoire occupé, j'ai le devoir, en vertu du principe du

droit international, de prendre contre elles les mesures nécessaires.

Déjà au printemps de l'année 1915, des Belges clairvoyants se sont adressés à moi et m'ont signalé le danger du chômage et de l'horreur du travail (*Arbeiteschen*). Ils ont souligné que les secours, d'où qu'ils viennent, pèsent à la fin sur l'économie nationale belge et qu'ils induisent en même temps les ouvriers en oisiveté. Cela a pour conséquence que les ouvriers se déprécient physiquement et moralement; qu'en particulier les ouvriers qualifiés perdent leur capacité et leur dextérité et qu'ils seraient aussi, dans le temps de paix futur, impropres au travail de l'industrie belge.

Dans cet ordre d'idées et avec la collaboration du ministère belge compétent, sont nés au mois d'août 1915 mes arrêtés contre l'horreur du travail, arrêtés qui furent complétés plus tard par l'arrêté du 15 mai 1916.

Ces arrêtés ne prévoient le travail forcé que dans le cas où le chômeur refuse sans raisons plausibles un travail approprié à ses capacités, qui lui est offert contre un salaire acceptable et qu'il tombe en conséquence à charge de la bienfaisance publique. Comme refus justifié est expressément reconnue, chaque disposition concernant le droit des gens.

Ainsi, aucun ouvrier ne peut être obligé de participer à des *entreprises de guerre*. Ces arrêtés reposent sur de saines considérations légales, qui, évidemment, mettent les intérêts de la communauté au dessus de la liberté des individus.

Il s'agit seulement ici d'une application efficace de cet arrêté après que l'anomalie existant déjà en l'année 1915 s'était transformée, au cours des temps, en une calamité publique.

A cette fin, des listes nominales des chômeurs sont à remettre par les bourgmestres. Dans des réunions de présentation, du travail bien rétribué est offert aux chômeurs se trouvant sur les listes et il est vrai que ce travail doit être fourni en Allemagne parce que, dans le territoire du gouvernement général, un nombre restreint de chômeurs peut seulement être employé.

Les chômeurs n'acceptant pas le travail leur offert aux réunions de présentation, sont de force déportés en Alle-

magne. Ils reçoivent là-bas aussi un salaire, mais moindre que celui alloué à ceux qui se sont laissé enrôler comme ouvriers libres.

J'espère qu'on ne devra appliquer ces mesures que dans des cas exceptionnels. Une grande partie de la population simple a, dans ses sentiments sains, bien compris l'état des choses et c'est par des dizaines de milliers que des ouvriers belges sont déjà allés en Allemagne où, mis sur le même pied que les ouvriers allemands, ils gagnent des salaires plus élevés que ceux qu'ils ont jamais connus en Belgique et où, au lieu de périr dans la misère comme leurs compagnons restés en Belgique, ils se relèvent économiquement ainsi que leurs familles.

Après ces explications, vous devrez admettre que par le transport des chômeurs belges vers l'Allemagne, les intérêts économiques de la Belgique restent entièrement sauvegardés. Les chômeurs ne sont pas jetés dans la faim et la misère, comme vous le mentionnez dans votre requête, mais ils reçoivent un salaire plus que suffisant, ce qui leur permet de secourir efficacement leurs familles restées au foyer.

Quand vous instruisez les chômeurs dans ce sens, vous leur rendez un meilleur service que si vous les incitez au refus du travail, obligeant ainsi les autorités allemandes à prendre des mesures sévères.

Le Gouverneur général,
(S.) VON BISSING,
général en chef.

À cette lettre, la Commission syndicale a répondu dans les termes que voici :

*Commission syndicale
de Belgique.*

Bruxelles, le 14 novembre 1916.

A S. Exc. le baron von Bissing,
gouverneur général en Belgique.

Excellence,

Les secrétaires et représentants des organisations syndicales socialistes et indépendantes de Belgique ont pris connaissance avec une douloureuse déception de la ré-

ponse que vous avez bien voulu faire à leur requête du 30 octobre, relative à la déportation des travailleurs vers l'Allemagne, et c'est au nom de la classe ouvrière consciente unanime, que nous venons tenter une suprême démarche afin d'empêcher que ne se consomme l'attentat sans précédent dirigé contre sa liberté, ses sentiments et sa dignité.

Vous nous dites que beaucoup de travaux industriels chôment « à cause du manque de matières premières, conséquence de l'isolement provoqué par l'ennemi ». Permettez-nous, Excellence, de vous rappeler que les puissances alliées ont manifesté nettement leur intention de laisser venir en Belgique les matières premières nécessaires à nos industries, sous les conditions toutes naturelles qu'on ne ferait plus que les réquisitions conformes à l'article 52 de la convention de la Haye, c'est-à-dire nécessaires « aux besoins de l'armée d'occupation », et qu'une commission internationale, la C. R. B., aurait le droit de surveiller la destination des produits fabriqués.

Au lieu de souscrire à un tel accord, nous avons vu les autorités occupantes enlever systématiquement les machines outils, les tours, les foreuses, les raboteuses, les moteurs et les matières premières ; les métaux, les cuirs, les laines, les cotons, les huiles ; réquisitionner les produits fabriqués, limiter la production, aggraver sans cesse les difficultés des transactions. Quand des communes ou des comités ont voulu occuper les sans-travail à des entreprises d'utilité publique, les obstacles ont été accumulés devant eux et finalement, en bien des cas, leurs initiatives ont été enrayées et brisées. En un mot, à mesure que les efforts les plus inlassables s'acharnaient à utiliser le plus de bras possible, on faisait sans cesse de nouveaux chômeurs.

Vous nous dites aussi que le chômage provient de l'hostilité des ouvriers pour le travail. Tout le passé de notre classe proteste avec la dernière énergie contre cette accusation. Où est donc, dans le monde, la classe ouvrière qui a su faire d'un aussi petit pays une aussi grande puissance industrielle et commerciale ? Et nous qui, depuis 25 ans, avons été les témoins enthousiastes des efforts magnifiques de nos frères de travail en vue de leur relèvement matériel et moral, nous affirmons hautement que ce

n'est pas dans leurs rangs qu'on trouvera des êtres assez dégradés pour préférer l'aumône d'un secours qui permet à peine de manger, au salaire honnête gagné par un travail libre et fécond.

Ce qui est vrai, c'est que les ouvriers belges, conformément au même article 52 de la convention de la Haye qui ne prévoit des réquisitions de service que « pour les besoins de l'armée d'occupation » et dans le cas où « ils n'impliquent pas l'obligation de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie », ont refusé les offres les plus tentantes, ne voulant pas travailler aux tranchées, ni à la réparation des forts, ni dans les usines qui préparent des produits destinés aux armées. C'était leur droit et c'était leur devoir, leur attitude méritait le respect, et non pas la plus humiliante des punitions.

— Vous invoquez vos arrêtés du 15 août 1915 et du 15 mai 1916 prévoyant des peines contre les ouvriers secourus qui refuseraient un travail « répondant à leurs capacités » offert contre un « salaire acceptable ». Ceux qui savent avec quel soin et quelle précision vraiment minutieuse ont été établies et contrôlées les conditions auxquelles doivent répondre les chômeurs pour avoir droit aux secours, estimeront — peut-être — que ces menaces étaient tout au moins inutiles. Mais, ainsi que vous le dites, ces arrêtés eux-mêmes déclaraient en leur article 2, que « tout motif concernant le refus de travailler sera valable s'il est admis par le droit des gens ».

Pour ces cas de refus, l'autorité se réservait la faculté de traduire les récalcitrants devant les tribunaux belges et, plus tard, devant les tribunaux militaires. Il est donc certain que les chômeurs ont le droit de refuser de travailler pour l'un ou l'autre motif approuvé par le droit des gens. Traduits devant le tribunal, ils ont le droit de se faire défendre et de faire valoir leurs raisons. Et on aura beau dire qu'il ne s'agit pas ici d'obliger l'ouvrier à participer à des entreprises de guerre, il est trop clair que tout Belge déporté en Allemagne y va tenir la place d'un homme qui, demain, ira renforcer les rangs de l'armée ennemie. — Nous voudrions savoir, Excellence, si vos tribunaux fonctionnent.

Vous craignez que le chômage persistant ne déprécie physiquement et moralement les travailleurs. Nous, qui

les connaissons, avons plus de confiance en eux ; nous les avons vus souffrir avec un stoïcisme qui n'est que dans les âmes fières et hautes. N'est-ce pas aussi de leur milieu qu'était partie cette belle idée qui consistait à organiser à travers tout le pays un vaste réseau d'œuvres d'enseignement pour les chômeurs, afin de développer leurs connaissances techniques et de relever leur valeur professionnelle ? Le Comité national ne fut, hélas ! pas autorisé à tenter cette magnifique entreprise. Pense-t-on que ce soit par le travail forcé, exécuté la mort dans l'âme, à la façon des esclaves, que nos malheureux frères garderont leur ressort physique et moral ?

Vous craignez aussi que ces secours d'où qu'ils viennent pèsent à la fin sur l'économie nationale belge. Nous avons peine à croire que des Belges, comme vous nous l'apprenez, aient eu le triste courage de reprocher, sous cette forme, l'amer morceau de pain et le peu de soupe dont vivent depuis des mois tant de familles ouvrières. Que sont, au reste, la douzaine de millions que chaque mois se partagent 5 à 600,000 chômeurs, en comparaison des destructions sans nombre de biens et de vies qu'ont coûtées et coûtent encore à notre pays les horreurs d'une guerre dans laquelle il n'a pas la moindre responsabilité ? Avec la foi la plus inébranlable dans nos destinées futures, nous, les premiers intéressés, savons qu'à cela près, Flandre ou Wallonie ressusciteront glorieuses devant l'histoire.

Excellence,

Notre cœur et notre raison se refusent donc à croire que c'est pour le bien de notre classe et pour éviter une calamité de plus à notre pays, que des milliers de travailleurs sont brusquement arrachés à leurs familles et transportés en Allemagne. Le sentiment public ne s'y est pas trompé et aux plaintes des victimes font écho les protestations indignées de la population unanime s'exprimant par ses mandataires, par ses magistrats communaux, par les corps constitués, qui sont la plus haute incarnation du droit en notre pays.

An surplus, la façon arbitraire et brutale avec laquelle on procède à l'exécution de ces tristes mesures a levé tous les doutes sur le but poursuivi : il s'agit, avant tout, de

procurer de la main-d'œuvre à l'Allemagne pour son propre profit et pour le succès de ses armes.

Tandis qu'à Anvers on ne choisit que parmi les jeunes gens de 17 à 31 ans soumis au contrôle, au Borinage on a appelé tous les hommes âgés de 17 à 50 ans, et dans le Brabant wallon tous les hommes de plus de 17 ans, sans distinguer entre chômeurs et non chômeurs. On a pris des gens de toutes professions et de toutes conditions : des boulangers qui n'ont jamais cessé de travailler dans nos coopératives du Borinage, par exemple ; des mécaniciens qui avaient toujours eu de la besogne, des travailleurs agricoles, des commerçants... A Lessines, le 6 courant, 2,100 personnes ont été enlevées, tous les ouvriers jusqu'à 60 ans. On cite plusieurs cas où des vieillards avec cinq ou six de leurs fils ont été ainsi exilés de force ! Des scènes déchirantes se déroulent partout : les malheureux, parqués sur les places publiques, sont l'objet d'un triage rapide ; ils ont été priés de se munir d'un léger bagage ; ils sont conduits de suite à la gare, et embarqués dans des wagons à bestiaux ; ils ne peuvent dire un dernier adieu à leur famille et n'ont pas de délai pour mettre ordre à leurs affaires même les plus pressantes ; ils ne savent où ils vont, ni pour quel travail, ni pour quelle durée. Enlevés à l'approche de l'hiver, après deux ans de privations, n'ayant plus de ressources et non plus les moyens de se munir des vêtements chauds ni des chaussures indispensables. Quelles privations vont-ils endurer ? Comment vivront-ils là-bas ? Comment reviendront-ils ? Mystère et anxiété qui font couler sans fin les larmes des mères et des petits enfants. La détresse et le désespoir règnent dans les foyers.

Entendez, Excellence, ces pleurs et ces sanglots ! Ne laissez pas éclabousser notre passé de liberté et d'indépendance ! Ne laissez pas violer le droit humain dans ce qu'il a de plus sacré ! Ne laissez pas fouler aux pieds la dignité ouvrière que notre classe a mis tant de siècles à conquérir !

C'est au droit et à l'humanité que nous en appelons. Solennellement, avec l'ardent espoir d'être entendus, car, nous en avons la conviction profonde, par notre voix, à cette heure tragique, c'est la grande voix de la classe

ouvrière du monde civilisé tout entier qui clame sa douleur et sa protestation.

Agréez, Excellence, l'hommage de notre considération la plus distinguée.

(*Suivent les signatures.*)

Nous transmettons cette lettre et les protestations antérieures à MM. les ministres et représentants des puissances étrangères à Bruxelles, ainsi qu'à nos camarades de la Commission générale des syndicats hollandais.

19 novembre 1916.

Le hasard, qui fait parfois mal les choses, ne m'a mis qu'aujourd'hui entre les mains la protestation de l'épiscopat belge. Elle a paru il y a déjà plusieurs jours sous le titre : *Cri d'alarme des évêques belges à l'opinion publique*. En voici le passage principal :

... Cependant, deux hautes autorités de l'empire allemand nous avaient formellement garanti la liberté de nos compatriotes.

Au lendemain de la capitulation d'Anvers, la population affolée se demandait ce qu'il adviendrait des Belges en âge de porter les armes ou qui arriveraient à cet âge avant la fin de l'occupation.

Le baron von Huene, gouverneur militaire d'Anvers, m'autorisa à rassurer en son nom les parents angoissés. Néanmoins, comme le bruit circulait à Anvers qu'à Liège, à Namur, à Charleroi, des jeunes gens avaient été saisis et emmenés de force en Allemagne, je priai le général von Huene de vouloir me confirmer par écrit les garanties verbales qu'il m'avait données. Il me répondit que les bruits relatifs aux déportations étaient sans fondement et me remit sans hésiter cette déclaration écrite, qui fut lue le dimanche 18 octobre 1914 dans toutes les églises paroissiales de la province d'Anvers : « Les jeunes gens n'ont point à craindre d'être emmenés en Allemagne soit pour

« y être enrôlés dans l'armée, soit pour y être employés à des travaux forcés. »

Dès l'arrivée du baron von der Goltz en qualité de gouverneur général à Bruxelles, j'allai lui demander de vouloir ratifier pour la généralité du pays, sans limite de temps, les garanties accordées par le général von Huene pour la province d'Anvers. Le gouverneur général retint entre ses mains ma requête, afin de l'examiner à loisir. Le lendemain, il voulut bien venir en personne à Malines m'apporter son approbation et me confirmer, en présence de deux aides de camp et de mon secrétaire particulier, la promesse que la liberté des citoyens belges serait respectée.

Dans ma lettre du 16 octobre dernier au baron von Bisping, après lui avoir rappelé l'engagement pris par son prédécesseur, je conclusais :

« Votre Excellence appréciera combien me serait pénible le poids de la responsabilité que j'aurais à porter vis-à-vis des familles, si la confiance qu'elles vous ont accordée par mon entremise venait à être déçue. »

Le gouverneur général me répondit :

« L'emploi des chômeurs belges en Allemagne, inauguré seulement après deux années de guerre, diffère essentiellement de la mise en captivité des hommes aptes au service militaire. La mesure n'est pas non plus en rapport avec la conduite de la guerre proprement dite, mais est motivée par des causes sociales et économiques. »

Comme si la parole d'un honnête homme était résiliable au bout d'une ou de deux années comme un bail d'officier !

Comme si la déclaration consentie en 1914 n'excluait pas expressément et les opérations de guerre et les travaux forcés !

Comme si, enfin, chaque ouvrier belge qui prend la place d'un ouvrier allemand ne lui permettait pas de remplir un vide de l'armée allemande !

Nous, pasteurs de ces ouailles que la force brutale nous arrache ; angoissés à l'idée de l'isolement moral et religieux où elles vont languir ; témoins impuissants des douleurs et de l'épouvante de tant de foyers brisés ou menacés, nous nous tournons vers les âmes, croyantes ou non croyantes, qui dans les pays alliés, dans les pays neutres,

même dans les pays ennemis, ont le respect de la dignité humaine.

Lorsque le cardinal Lavigerie entreprit sa campagne antiesclavagiste, le pape Léon XIII, bénissant sa mission, lui dit : « L'opinion est, plus que jamais, la reine du monde; c'est sur elle qu'il faut agir; vous ne vaincrez que par l'opinion. »

Daigne la divine Providence inspirer à quiconque a une autorité, une parole, une plume, de se rallier autour de notre humble drapeau belge pour l'abolition de l'esclavage européen!

Puisse la conscience humaine triompher de tous les sophismes et demeurer obstinément fidèle à la grande parole de saint Ambroise : « L'honneur au-dessus de tout! »

Au nom des évêques belges (1) :

(S.) Cardinal MERCIER,
archevêque de Malines.

20 novembre 1916.

Ce matin a été collée l'affiche suivante :

— Le 15 novembre, des démonstrations « politiques » considérables se sont produites dans les églises de Sainte-Gudule et de Saint-Jacques-sur-Coudenberg et continuées sur les parvis de ces deux églises.

A cette occasion, des Allemands ont été insultés par la foule.

Pour cette raison, j'ordonne ce qui suit :

A partir du 21 novembre et jusqu'à nouvel ordre, tous les établissements publics servant aux divertissements, hôtels, restaurants, cafés et magasins devront être fermés à 8 heures du soir. Le présent arrêté est applicable à tout le territoire de l'agglomération bruxelloise.

Il ne sera fait exception que pour les restaurants, etc., qui auront obtenu de la Kommandantur la permission de rester ouverts plus longtemps.

De 8 h. 30 du soir à 4 heures du matin, seules pourront

(1) Nous n'avons pu entrer en contact avec Mgr de Bruges.

circuler dans les rues les personnes qui en auront obtenu la permission écrite d'une autorité allemande.

Ladite interdiction n'est pas applicable aux personnes de nationalité allemande et aux ressortissants de pays alliés ou neutres. Ces personnes devront prouver leur nationalité en montrant leurs certificats d'identité.

Ladite interdiction n'est pas non plus applicable aux fonctionnaires de la police communale portant leur uniforme, aux employés des compagnies de tramways et des sociétés de veilleurs de nuit et autres entreprises analogues, à la condition qu'ils portent l'uniforme de leurs sociétés et prouvent leur qualité d'employés.

Les infractions aux présentes dispositions seront punies soit d'une amende pouvant atteindre 10,000 marks et d'une peine d'emprisonnement de trois mois au plus, soit d'une de ces peines à l'exclusion de l'autre. En outre, on pourra prononcer la fermeture, pour une période de temps plus ou moins longue, des établissements publics servant aux divertissements, des restaurants, cafés, magasins, etc.

Les tribunaux et commandants militaires sont compétents pour juger lesdites infractions.

(S.) VON HURT,

Gouverneur de Bruxelles et du Brabant.

Un mot d'observation : Il est inexact, tout d'abord, que des manifestations se soient produites sur le parvis Sainte-Gudule; après une réconfortante manifestation patriotique qui a accompagné, dans l'intérieur de l'église, l'exécution de la *Brabançonne*, le public s'est écoulé dans le plus grand calme.

A Saint-Jacques-sur-Coudenberg, il en a été différemment. Plus de 1,500 personnes qui n'avaient pu trouver place à l'intérieur se trouvaient sous le péristyle, portes larges ouvertes, et ont joint leurs voix à celles des autres Belges qui, dans l'église, chantaient la *Brabançonne*. On s'est excité un peu et aux cris de : « Vive le Roi ! », « Vive la Belgique ! »,

se sont mêlés quelques cris, cent fois justifiés d'ailleurs, de : « A bas les Allemands ! »

Il y avait là de nombreux mouchards. L'un d'eux saisit violemment par le bras une dame et la bouscula. Malheureusement pour lui, cette dame était accompagnée de son mari et celui-ci, voyant sa femme brutalisée par un inconnu — un civil — envoya à ce malappris une gifle. Mais quelle gifle, mes enfants ! Je vois encore, marqués en stries blanches sur la face pourpre du Boche, les cinq doigts du monsieur justement furibond. Naturellement, il s'ensuivit un peu d'émoi ; d'autres Boches arrivèrent, qui en civil, qui en uniforme, et l'on conduisit une douzaine de personnes au poste de police allemande installé dans la Cour des Comptes, en face de l'église Saint-Jacques. Et voilà tout !

Quant à l'arrêté de M. von Hurt, je m'en réjouis fort et souhaite qu'il soit maintenu en vigueur pendant tout le temps que les Allemands resteront encore à Bruxelles. L'interdiction de sortir après 7 h. 1/2 du soir aura comme premier résultat d'obliger les théâtres, cinémas et autres lieux de plaisir, à fermer leurs portes. Je voudrais pouvoir acter ici que seuls les mauvais Belges, les accapareurs et les filles s'en plaindront, mais, hélas ! la vérité m'oblige à constater qu'il en va autrement. Depuis un an surtout, une partie de la population bruxelloise fait preuve d'un regrettable laisser-aller sous ce rapport. Les théâtres sont pleins et les cinémas aussi : la longue durée de la guerre et, davantage encore, l'absence complète de toutes nouvelles, depuis de longs mois, sur les faits et gestes de nos souverains, de l'armée, du gouvernement ; les épreuves succédant aux

épreuves, le manque de direction, l'incertitude du lendemain, tout cela a fini par provoquer chez un certain nombre une espèce d'engourdissement, de veulerie.

— Le canon tonnait furieusement, hier soir, comme je sortais du théâtre, me disait l'autre jour un jeune homme de 19 ans, fils d'un de mes amis.

— Oui, répondis-je, et tandis que deux cent mille Belges de votre âge risquent leur vie pour le pays, vous écoutiez le fracas de la mitraille qui les tue en chantonnant le refrain d'un des couplets de la revue que vous veniez d'aller voir.

Il baissa la tête, confus, puis me dit et je réponds de sa sincérité :

— Croyez bien que si j'étais au front, je ferais mon devoir...

— Je n'en doute pas, mais puisque vous ne prenez aucune part à la défense de la patrie, prenez donc au moins part à son deuil.

Hélas! ce langage-là, ils sont trop nombreux, plus nombreux chaque jour, les Bruxellois qui ne l'entendent plus : « Demain, disent-ils, peut-être serons-nous emmenés en Allemagne; jouissons de notre reste »...

21 novembre 1916.

Le n° 99 de la *Libre Belgique*, qui vient de me parvenir, renferme un bel article, illustré d'un portrait du Roi, et consacré à notre Souverain à l'occasion de sa fête patronale. J'en détache les lignes suivantes que j'ai lues avec trop de plaisir pour résister à la tentation de les reproduire. Les voici :

... Ah! certes, nous l'avouons avec colère et tristesse,

il y a des défections. Il y en a partout. Il y en a peu, mais il y en a trop.

... Voyez donc ces journaux comme le *Bien public*, l'*Ami de l'Ordre* et d'autres. Ils ont décidé avec mille raisons spécieuses de paraître. L'intention était bonne. Mais en quoi différent-ils aujourd'hui des ignobles feuilles censurées ? Ne sont-ils pas soumis à l'humiliation d'un contrôle honteux, à l'obligation d'insérer ce qui plaît aux maîtres de l'heure ? De concessions en concessions, où en sont-ils ?

Quand on a cédé « pour éviter un plus grand mal », ou bien on a mis à l'aise l'occupant ou bien on n'a rien évité du tout.

... Avec ces gens-là, rien à faire !

Tant que vous leur serez bon à quelque chose, ils vous garderont. Vous croyez avoir sauvé la situation avec des promissions... Quelle naïveté ! Un matin, ils vous jetteront à la porte, quand vous les gênez, et vous en serez pour la honte... et la responsabilité, car, ne l'oublions pas. IL Y AURA DES COMPTES A RENDRE ET IL FAUDRA LES RENDRE, car autrement c'est ceux qui auraient payé de leur vie leur dévouement à la patrie, ceux qui auraient risqué leur peau, leur bien, leur liberté, qui auraient été les naïfs... Cela ne se peut pas.

Oui, certes, il y aura des comptes à rendre. Pendant longtemps il a été de tradition, en Belgique, chaque fois que survenait un événement public heureux, de faire retomber sur les moins dignes les faveurs du pouvoir. Souvenez-vous du mariage du prince Albert, de la naissance de ses enfants, de son avènement au trône... Comment s'est extériorisée, notamment, la reconnaissance de nos gouvernants pour la part prise à l'événement par la nation ? Par des remises de peines aux criminels, aux déserteurs, aux prisonniers de tous genres. Il ne faut plus que cela soit. Il ne faut pas, au lendemain du jour où nos cloches salueront notre délivrance, que sous prétexte d'apaisement on passe l'éponge. Ceux qui ont fait leur devoir n'ont droit à rien, c'est entendu, et d'ailleurs ils ne

réclameront rien. Mais la conscience publique réclamera, elle, le châtement des coupables, sinon les honnêtes gens n'auront été que des dupes. Elle exigera que l'on fasse rendre gorge aux nouveaux riches qui ont profité de la misère générale pour édifier leur fortune ; aux fonctionnaires qui, croyant à la pérennité du règne des Allemands, se sont empressés de faire leur cour à l'ennemi ; aux journalistes qui, « pour des raisons spécieuses », n'ont pas eu le très simple courage de vivre de privations plutôt que de faire le jeu de l'envahisseur ; aux mandataires publics trop lâches pour tenir tête à l'adversaire... C'est une mesure de salubrité publique. Ce sera une des premières tâches qui s'imposeront au pouvoir, une de celles qui démontreront que le règne de l'injustice a pris fin et prouveront aux honnêtes gens que le triomphe des criminels, si brillant soit-il, est éphémère, et « que l'heure est venue où tout se payera ».

* * *

L'école normale flamande pour filles, établie rue du Chrysanthème, à Laeken, est parvenue, enfin, hier, à ouvrir ses portes qui auraient dû l'être depuis le 2 octobre. Cette création des Flamingants est administrée par une certaine demoiselle L..., venue de Bruges à Bruxelles, en octobre 1915, pour enseigner le flamand à l'école normale de l'Etat de la rue Berkendael. Son enseignement tendait en ordre principal à inspirer à ses élèves de l'admiration pour M. René De Clercq, l'ancien directeur de feu le *Vlaamsche Stem*, rayé pour cause de trahison, par le gouvernement belge en exil, de la

liste des candidats aptes à solliciter un emploi de l'Etat. Tant de dévouement à la cause d'un Belge félon ne pouvait manquer d'être récompensé...

23 novembre 1916.

Les deux filles de M. Levie, l'ancien ministre des finances, ont été relâchées. On les a gardées en prison, au secret, pendant plusieurs semaines, puis on est venu leur dire un beau matin qu'aucune inculpation n'étant retenue à leur charge, elles étaient remises en liberté! Tout simplement!

Toutes les communes du plus grand Bruxelles, capitale comprise et Ixelles excepté, sont depuis hier rangées dans la catégorie des communes exclusivement flamandes, en ce qui concerne les matières répressives. Les Flamingants exultent et la *Gazet van Brussel* célèbre une fois de plus les mérites des Boches.

A propos de la *Gazet van Brussel*, elle s'est chargée, dans son numéro du 21 novembre, de nous renseigner d'une façon bien involontairement amusante, sur les progrès étonnants faits par le mouvement flamand à Bruxelles. Dans ce numéro, un chroniqueur théâtral, qui signe A. D. P., rendant compte de la première représentation de je ne sais quelle pièce à l'Alhambra, écrit :

A la fin du spectacle, le public, *peu nombreux*, a fait aux interprètes une ovation comme on n'en avait pas encore vu.

Ils l'avaient largement méritée.

J'ai voulu y voir, d'autre part, une manifestation de sympathie spontanée pour ces courageux acteurs qui,

malgré la coupable, l'incompréhensible indifférence des Flamands, persistent de semaine en semaine à mettre tous leurs soins à l'art dramatique.

D'ici 15 jours la pièce sera représentée à nouveau. Chacun sait maintenant que le drame et son interprétation sont pareillement excellents. Si alors il n'y a pas une salle comble, les Flamands méritent... non, je ne dirai pas ce qu'ils méritent !

Ainsi donc, alors que les théâtres de langue française sont — hélas ! — combles, le seul théâtre flaminganto-néerlandais de Bruxelles ne parvient pas à attirer le public. M. Klauwaerts ne distribuerait-il plus de billets ou le public refuserait-il d'aller, même gratuitement, à l'Alhambra ? Peu importe. La seule chose intéressante, c'est que les Flamands ne veulent rien savoir de cette entreprise boche et que les Flamingants sont si peu nombreux à Bruxelles qu'en réunissant tous leurs effectifs, ils ne parviennent même pas à garnir convenablement une salle de spectacle. Cela n'avait d'ailleurs besoin d'être démontré à personne, sauf à ceux qui sont payés pour dire le contraire.

24 novembre 1916.

La Revue hebdomadaire de la Presse française, un des deux journaux clandestins qui, depuis l'occupation, poursuivent leur œuvre excellente entre toutes, en dépit des difficultés inouïes qu'entraîne leur publication, reproduit dans son numéro 75 qui vient de me parvenir, le document ci-dessous. Il est d'autant plus intéressant qu'il est extrêmement difficile de se procurer des documents de l'espèce, réservés à la zone d'étape et

dont la circulation en dehors de cette zone expose aux plus dures pénalités.

Le voici :

Etappen Kommandantur

Termonde, M. C.

11 octobre 1916.

A Monsieur le bourgmestre de Wetteren,

Donnant suite à l'arrêté du 3 octobre (*Libre des arrêtés*, p. 19, § 2, § 30), veuillez inviter les personnes mentionnées sur la liste ci-jointe à se présenter lundi, 16 courant, à 12 h. 20 de l'après-midi, avec le commissaire de police, dans la cour de la caserne d'artillerie.

Le commissaire de police est obligé de rapporter la liste ci-jointe, ainsi que deux copies de celle-ci lisiblement écrites. (Chaque liste doit être cousue (?) dans une enveloppe.)

Les personnes qui doivent se présenter doivent être munies des objets suivants :

- 1 couvre-chef ;
- 1 costume civil ou d'ouvrier ;
- 2 chemises ;
- 1 caleçon ;
- 1 pantalon en drap ;
- 1 essuie-mains ;
- 1 couvert : cuiller, couteau, fourchette ;
- 1 foulard ;
- 1 paire de souliers ou de sabots ;
- 1 paire de bas ;
- 1 couverture imperméable pour la pluie ;
- 1 pardessus ;
- 1 gamelle ;
- 2 couvertures.

Elles pourront avoir de l'argent.

Nous tenons à vous faire remarquer que, selon l'article 2 de l'arrêté, nous ferons saisir les hommes dans la population sans faire attention à leur condition, si nous constatons que la présentation des ouvriers n'est pas faite régulièrement ou que vous avez fraudé.

Toute personne, quelle que soit sa condition, qui ne

donne pas suite à l'appel, sera punie d'un emprisonnement variant entre six semaines et trois mois, si, selon d'autres lois, nous ne pouvons infliger des peines plus grandes.

En tout cas, l'exil en Allemagne suivra.

Je vous prie de publier ceci et de soigner que la présentation soit faite exactement.

J'attends de vous une nouvelle liste des personnes qui pourraient être invitées au travail.

Pour finir, je vous ferai encore remarquer que les personnes consignées ne seront pas obligées d'aller travailler en Allemagne. Nous n'emploierons pour cela que ceux qui veulent bien s'engager.

Pour copie, s'adresser à

R. MULLER,
leutnant.

Assemblée à Termonde, caserne d'artillerie, à 12 heures.

Ce document nous apprend :

1° Qu'un arrêté a paru dès le 3 octobre, dans la zone d'étape, à propos des chômeurs; cet arrêté, pour autant que je puisse le savoir, n'est pas connu à Bruxelles;

2° Que les administrateurs communaux de Wetteren ont eu moins de souci de leurs devoirs que l'immense majorité de leurs collègues et qu'ils ont fourni des listes, puisque le lieutenant Muller dit : « J'attends de vous une *nouvelle* liste... »;

3° « Que les personnes consignées ne seront pas obligées d'aller travailler en Allemagne. » Ici, j'avoue n'y plus rien comprendre du tout. Les laisse-t-on aller après la présentation? Evidemment non, puisqu'on les oblige à se présenter munies de tout un équipement qui implique l'idée d'un départ immédiat. Les oblige-t-on à travailler ailleurs, au front français, par exemple, ainsi qu'il paraît certain qu'on l'a déjà fait? Cela serait tout à fait conforme au mépris que les Allemands

manifestent pour les articles de la convention de la Haye, mais quel avantage trouvent-ils à le proclamer d'une manière aussi peu voilée ?

26 novembre 1916.

Journées lourdes et noires. Les Allemands font en Roumanie d'inquiétants progrès et tout semble indiquer, à moins d'un secours efficace d'heure en heure plus urgent et moins probable, que ce pays subira le sort de la Belgique, de la Serbie et du Monténégro.

Dieu me préserve de tomber dans le travers des stratèges de cabaret qui critiquent ce qui se passe et font la leçon aux états-majors ! Je ne suis point soldat et, fûssé-je le plus compétent des officiers, les données indispensables me manqueraient encore, dans la prison qu'est la Belgique, pour porter un jugement qui ne soit vain...

Mais que manque-t-il donc aux armées alliées ? Elles ont pour elles l'équivalence au moins de l'armement, du courage, des munitions et des hommes. De plus, elles savent qu'elles luttent pour une cause juste. Que leur manque-t-il ?

Ne serait-ce pas tout à la fois la hardiesse des conceptions et l'esprit de décision ? Aujourd'hui, on semble résolu à user de moyens de contrainte envers la Grèce. Que ne l'a-t-on fait il y a un an déjà ? Car il y a un an que l'armée de Sarrail se trouve à Salonique et s'y morfond. *Fas est ab hoste doceri*. C'est bien le cas de le répéter ! Voyez l'Allemagne : elle manque de bras ? Dix lignes de von Hindenburg suffisent et aussitôt l'on enlève en Belgique 250,000 hommes. On ne s'est pas demandé

là-bas ce que penseraient les neutres. On a agi. On a commis une iniquité? Sans doute et je me garderai bien de demander qu'on suive sur ce point le détestable exemple des Boches. Mais est-ce trop souhaiter de vouloir que nos amis manifestent, dans les choses légitimes, un peu de cet esprit de résolution dont nos ennemis font preuve dans le mal?

Je m'aperçois que je grogne. Halte-là! Haut les cœurs, plus que jamais, puisque l'horizon est sombre.

28 novembre 1916.

Notre admirable cardinal a prononcé dimanche dernier, en l'église Sainte-Gudule, au cours de la messe célébrée à l'intention des Belges déportés de force par les Allemands, une allocution dont voici le texte sténographique :

*Et cognoscetis veritatem, et
veritas liberabit vos.*

*Prenez connaissance de la vé-
rité, car dans la vérité est la
liberté. (JOAN. VIII, 32.)*

Mes bien chers frères,

Les quatre ou cinq dernières semaines que je viens de passer sont peut-être les plus douloureuses de ma vie, les plus angoissantes de ma carrière épiscopale.

Les pères et les mères de famille, qui se pressent ici autour de cette chaire, me comprendront.

L'épiscopat est une paternité spirituelle; saint Paul l'appelle une maternité; « Quand vos âmes sont en péril, écrivait-il aux Galates, elles me donnent les douleurs de l'enfantement. » Or, j'ai vu, par centaines, de mes ouailles en péril et dans les larmes. Durant trois jours, dimanche,

lundi et mardi derniers, matin et soir, j'ai parcouru les régions d'où les premiers ouvriers et artisans de mon diocèse furent emmenés, de force, en terre d'exil. A Wavre, à Court-Saint-Etienne, à Nivelles, à Tubize, à Braine-l'Alleud, je pénétrai en plus de cent foyers à moitié vides. Le mari était absent, les enfants étaient orphelins, les sœurs étaient assises, l'œil mort, les bras inertes, à côté de leur machine à coudre; un morne silence régnait dans les chaumières. On eût dit qu'il y avait un cadavre dans la maison.

Mais à peine avons-nous adressé à la mère une parole de sympathie, que les sanglots faisaient explosion, et les lamentations, et les scènes de colère, avec des sursauts de fierté magnifiques.

Le souvenir de ces scènes navrantes ne me quitte plus.

Je voudrais courir à Anvers, à Tirlemont, à Aerschot, à Diest, partout où elles se renouvellent, où il y a des douleurs à soulager, des larmes à sécher, des cœurs à apaiser.

Mais, je ne le puis : mes forces et mes loisirs trahissent ma bonne volonté.

Alors, mes bien chers frères, j'ai pensé que je viendrais vers vous, au centre de mon diocèse et de notre pays. Vous vous ferez les propagateurs de ma pensée, les interprètes de mes sentiments.

Fidèle à la salutation qui est familière aux évêques : « *Pax vobis* », « *Que la paix soit avec vous* », je vous apporte une parole de paix.

Mais il n'y a de paix possible que dans l'ordre, et l'ordre repose sur la justice et la charité.

Nous voulons l'ordre, et c'est pour ce motif que nous avons demandé, dès le premier jour, de ne pas opposer de résistance active au pouvoir d'occupation et de subir, sans révolte, les règlements qui ne violent ni notre conscience chrétienne, ni notre dignité patriotique.

Mais le pouvoir occupant aussi doit vouloir l'ordre, c'est-à-dire le respect de nos droits et de ses engagements.

L'homme a droit à la liberté de son travail. Il a droit à son foyer. Il a le droit de réserver ses services à sa patrie.

Les règlements qui violent ces droits ne lient point la conscience.

Je vous dis cela, mes frères, sans haine ni esprit de représailles. Je vous dis cela parce que, disciple du Christ et ministre de l'Évangile, je vous dois la vérité. Je serais indigne de cet anneau épiscopal que l'Église m'a mis au doigt, de cette croix qu'elle a posée sur ma poitrine, si, obéissant à une passion humaine, je tremblais de proclamer que le droit violenté reste le droit, que l'injustice appuyée sur la force n'en est pas moins l'injustice.

L'ordre réclame la justice ; il exige aussi la charité.

La charité, c'est l'union. Et l'union est, pour l'homme, sa loi de la vie dans le triple domaine de la vie où la nature et la foi le font naître et grandir ; la famille, la patrie, la société chrétienne.

L'homme se doit à sa famille : l'époux à son épouse, l'adolescent à ses parents, le père à ses enfants.

L'homme se doit à sa patrie ; les classes sociales doivent s'entr'aider dans la solidarité nationale.

Le chrétien se doit à son diocèse ; il ne se rattache à l'Église catholique, sa mère, que par l'intermédiaire de son évêque.

Et c'est pour cela, mes frères, que vos évêques ont, à l'heure présente, le cœur brisé. Ils ont vu des milliers de leurs fils arrachés à leur sollicitude pastorale, emmenés vers l'inconnu, brebis errantes sans pasteur, en proie aux périls de l'isolement, de la colère impuissante, peut-être du désespoir,

Ils se sont ressouvenus d'un grand événement historique. Lorsque le pape Pie VII était en captivité à Savone, il mit sa confiance en sa mère du ciel que, depuis la victoire de Lépante, l'Europe appelait « le secours des chrétiens ». Au lendemain de sa libération, le saint pontife eut à cœur d'affirmer, par l'institution d'une fête annuelle en l'honneur de Notre-Dame Auxiliatrice, sa piété personnelle et la reconnaissance de la chrétienté.

Nous aussi, nous demandons humblement, par la médiation de la très sainte vierge Marie, au Maître Souverain « qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires », de nous ramener bientôt nos ouvriers captifs, de garder nos foyers encore intacts, en attendant le jour ou nous pourrons, dans la paix de la victoire, nous serrer tous autour de l'autel triomphal de Marie libératrice.

Courage, mes frères, soyez respectueux des enseignements du Christ, soyez fidèles à la patrie belge.

Je vous donne à tous, du fond du cœur, ma paternelle bénédiction.

Peu de personnes étaient au courant des intentions du cardinal. Aussi n'y avait-il à Sainte-Gudule, au moment où Mgr Mercier monta en chaire, que le public ordinaire des offices du dimanche. Il est impossible, me dit quelqu'un qui eut la bonne fortune d'être parmi ces privilégiés, il est impossible de rendre l'impression produite par les paroles vengeresses de l'orateur. L'auditoire entier était remué jusqu'au fond des entrailles et le cardinal lui-même était encore si intensément sous l'impression des scènes navrantes dont il avait été le témoin, qu'en rappelant sa visite aux foyers déserts de Braine-l'Alleud, etc., il avait peine à se dominer.

1^{er} décembre 1916.

Toujours rien de nouveau à Bruxelles en ce qui concerne les déportations. Par contre, en province, elles se poursuivent avec la plus grande rapidité. Chaque jour on voit passer, un peu partout, d'immenses trains, qui emportent des milliers de nos ouvriers. Et l'affreux spectacle de les voir transis dans leurs wagons à bestiaux est devenu banal, hélas! par sa trop grande fréquence.

Je n'entreprendrai point de dénombrer ici les communes où la majorité des ouvriers qualifiés et un grand nombre de cultivateurs ont été enlevés : je n'en finirais pas ; je ne tenterai pas davantage de noter toutes les scènes de désespoir que l'on me raconte et qui accompagnent ces départs : il y

en aurait pour tout un volume que l'on n'intitulerait que trop justement : *La Belgique martyre*.

Par contre, je veux acter une fois de plus que lorsque les Allemands prétendent qu'ils ont pris les arrêtés relatifs aux déportations pour atténuer les maux nés du chômage, ils mentent, ils mentent impudemment. Ils sont bien loin, en effet, de ne s'en prendre qu'aux chômeurs. A La Louvière, par exemple, chez M. Boël, le grand industriel, ils ont enlevé 98 p. c. du personnel, lequel était tout entier occupé; à Arlon, ils ont pris 43 des employés du « Comité provincial d'alimentation », bien que la carte d'identité de chacun de ces malheureux portât une attestation de la « Commission for relief in Belgium », certifiant qu'ils occupaient des emplois fixes et rémunérés; dans quatre localités de la province de Namur, me disait hier le baron d'Huart, député de Dinant-Philippeville, ils ont enlevé les gardes champêtres, dont celui de Beuzet en uniforme. Mais ce sont toujours et surtout les ouvriers qualifiés qui sont déportés en masse. Pour ceux-ci, on n'examine même pas la question de savoir s'ils sont chômeurs ou non. On les emmène tous, ou à peu près tous, pêle-mêle, jusqu'à l'âge de 45 ans environ. Cette limite continue, d'ailleurs, de n'avoir rien d'absolu et les décisions à prendre à ce propos sont livrées le plus souvent à l'arbitraire des officiers recruteurs.

S. Gr. Mgr Heylen a pu établir des statistiques exactes pour l'arrondissement de Namur dont toutes les localités, la ville de Namur exceptée, ont déjà passé par la terrible épreuve. Il en résulte que dans la plupart des communes les déportations représentent 12 à 13 p. c. de la population totale, c'est-à-dire femmes et enfants compris.

Mais là où l'on a eu affaire à un recruteur particulièrement féroce, ce pourcentage a été largement dépassé : il s'est notamment élevé à 1 habitant sur 6 à Beuzet et à 1 sur 4 1/2 à Saint-Martin-Balâtre.

La province de Namur est, comparativement, peu peuplée et la situation de beaucoup de familles y est navrante : telles femmes, mères de nombreux enfants, tels vieillards impotents, privés de leur unique soutien et protecteur, sont actuellement à l'abandon dans leur pauvre logis fréquemment distant d'une lieue et plus du hameau le plus proche, livrés en proie facile aux malfaiteurs et aux soldats en maraude ! C'est la Kultur et la civilisation entendues à la façon des Huns.

Si la proportion actuelle des déportations se maintient, 25,000 habitants environ de la province de Namur auront été menés en esclavage...

2 décembre 1916.

La presse allemande de tous les partis, à l'exception peut-être de la presse socialiste, est particulièrement odieuse en ce moment. Obéissant à un mot d'ordre lancé dans le dessein évident de tromper les neutres, elle publie chaque jour des articles pour chercher à établir :

- 1° Que seuls les chômeurs sont déportés ;
- 2° Que les déportations rencontrent l'approbation unanime de la partie « saine » du pays ;
- 3° Que les ouvriers eux-mêmes sont fort satisfaits des mesures prises, attendu que « des dizaines de milliers » d'entre eux ont signé des contrats « libres » de travail en Allemagne.

Ce que vaut la première de ces affirmations, chacun le sait; aussi je ne m'y arrête pas.

La seconde ne vaut guère mieux. La partie « saine » de la population est représentée aux yeux des Allemands par les journalistes de la *Kommandantur*, ceux de la *Belgique*, du *Bruxellois*, du *Bien public*, de l'*Ami de l'Ordre*, dont les articles infâmes, applaudissant à la mise en esclavage de notre population ouvrière, sont chaque jour reproduits et commentés avec éloge par la presse d'outre-Rhin. Inutile aussi de s'y attarder, n'est-ce pas ?

La troisième affirmation mérite une plus sérieuse attention; il est exact qu'un assez grand nombre d'ouvriers ont signé un contrat de travail; mais ceci nécessite une explication.

Depuis le commencement des déportations, quelques rares ouvriers sont revenus dans leurs foyers pour des causes diverses, dont la plus fréquente est la maladie ou l'inaptitude physique. Ces braves gens ont parlé et l'on commence ainsi à être quelque peu renseigné sur ce qui se passe entre les Allemands et nos ouvriers après que ceux-ci ont été arrachés de notre pays.

Les Allemands tiennent beaucoup — il n'est pas difficile de deviner pourquoi — à réunir le plus grand nombre possible de contrats « libres » du travail. Ils usent pour cela de divers moyens, mais deux méthodes semblent se partager leurs préférences. La première consiste, en cas de refus de signature maintenu jusqu'au lieu de destination, à dire au récalcitrant : « Nous n'insistons plus. Vous êtes libre d'aller et de venir, mais il vous est interdit de quitter le pays. Pour le surplus, si vous revenez sur votre décision, vous pouvez en tout temps aller signer en tel endroit. »

Le malheureux quitte la gare. Après un voyage qui dure rarement moins de 36 à 48 heures, il a faim, car il n'a pu prendre avec lui qu'un jour de vivres; il n'a guère d'argent, car il n'a été autorisé à emporter que 3 marks au maximum. Il veut acheter du pain? Le boulanger lui réclame la carte qui, en Allemagne, est indispensable à cet achat, et comme le déporté n'en a pas, refuse de lui rien vendre. Il se rejette sur un autre article alimentaire? Même refus pour le même motif. Ah! les Allemands sont savants en infamie! Ils n'ont garde de remettre à leurs esclaves blancs aucune des 28 cartes qui, dans leur pays, règlent la vente de tous les vivres; ils escomptent le résultat, et celui-ci est fatal. Mourants de besoin, moralement désemparés au sein d'une population hostile, le merveilleux n'est pas que nos ouvriers cèdent, mais qu'il s'en trouve qui, malgré tout, ont l'héroïsme de ne pas céder, de gagner les campagnes, d'y vivre de betteraves, de se cacher le jour, de marcher la nuit, pour arriver parfois à franchir la frontière hollandaise ou à être abattus, hélas! d'un coup de fusil, avant d'y parvenir.

La deuxième méthode n'est pas moins scélérate : en arrivant à destination ou même en cours de route, les déportés sont harangués par un interprète qui leur tient à peu près ce langage : « Réfléchissez un moment et vous comprendrez combien vous avez tort de ne pas signer. En fait, vous êtes entre nos mains; vous ne nous échapperez plus. Vous refusez de signer parce que, dites-vous, votre travail se retournerait contre votre patrie. Je ne discute pas ce point. Seulement, que vous signiez ou que vous ne signiez pas, vous n'en travaillerez pas moins, car nous vous y contrain-

drons par la force. Dans l'un cas comme dans l'autre, le résultat, en ce qui concerne votre patrie, restera identique; mais il sera très différent en ce qui vous concerne personnellement. Si vous signez, vous gagnerez, comme ouvrier libre, de 5 à 6 marks par jour; si vous refusez, vous aurez 30 pfennigs. Dans la première hypothèse, vous pourrez envoyer de l'argent chez vous; dans la seconde, les vôtres mourront de faim... »

Ce langage est tenu à des hommes simples, malhabiles à démêler les conséquences lointaines des choses, dont le cœur est tout sanglant encore du déchirement de la séparation et qui savent que chez eux on manque de pain. Est-il étonnant qu'ils signent? Mais de quel nom qualifier les bandits qui donnent à ce viol moral le nom de « contrat libre »?

3 décembre 1916.

Les bureaux allemands inondent les journaux de communiqués dans lesquels il est dit et répété non seulement que l'on ne déporte en Allemagne que les ouvriers qui, par suite de manque de travail, sont tombés à charge de la bienfaisance publique, mais que ces ouvriers reçoivent en exil une nourriture « saine et suffisante ».

Ce que vaut cette dernière assertion, on en pourra avoir une faible idée par l'extrait suivant du *Nieuwe Rotterdamsche Courant* du 27 novembre, ochtendblad, que je traduis textuellement :

Hier midi sont arrivés en gare de Meuse à Rotterdam 33 Russes et Polonais, parmi lesquels 4 femmes. Tous

s'étaient enfuis d'Allemagne pendant la nuit et avaient traversé la frontière près d'Emmerick et Aalten. Ce sont tous des civils des territoires occupés. Ils disent qu'ils étaient contraints de travailler dans les mines et dans les ateliers de Karnab près d'Essen et dans les environs. S'ils refusaient de travailler, on leur refusait toute nourriture. La nourriture qui était donnée était d'une qualité telle que ces gens ont terriblement souffert de la faim. On voyait d'ailleurs à la mine de ces gens qu'ils avaient passé un mauvais moment. A bout d'expédients, ils ont risqué de passer la frontière malgré la menace d'être fusillés qui leur avait été faite. Ils disent que des centaines d'autres sont prêts à suivre leur exemple.

Au temps de l'esclavage antique, l'esclave avait certaines assurances d'être bien traité parce qu'il représentait aux yeux de son maître un capital, une partie de sa fortune, et que celui-ci, en nuisant à ses esclaves, se fût fait du tort à soi-même. Les malheureux Belges, esclaves de la Kultur, n'ont même pas cette garantie : il importe peu qu'eux et les Russo-Polonais meurent de faim, puisqu'ils n'ont rien coûté à leurs maîtres actuels qui n'en sont plus à compter leurs assassinats...

4 décembre 1916.

Je dois avoir dit quelque part que l'obligation de rester chez soi à partir de 7 heures 1/2 du soir ne contrarie guère que les nouveaux riches, les filles et autres mauvais Belges amateurs de plaisirs pendant que tant d'autres se font tuer. Les directeurs de théâtre — le diable m'emporte si je m'attendais à me voir soutenu par des cabotins! — se sont chargés de me donner raison.

Une affiche allemande nous apprend en effet ceci :

Dans une lettre datée du 21, les directeurs des théâtres bruxellois ont exposé à M. le gouverneur de Bruxelles et du Brabant la situation dans laquelle les a mis la fermeture, à 8 heures du soir, des lieux de spectacles publics. Ils attirent son attention sur le fait que les manifestations qui ont été l'occasion de cette mesure ont précisément été provoquées par des gens qui, non seulement ne fréquentent pas les théâtres, mais s'efforcent d'en détourner le plus possible les autres personnes. La fermeture des théâtres a été accueillie par eux avec la plus grande satisfaction. Les directeurs de théâtre expriment ensuite le vœu que le gouverneur consente à ce que les billets de théâtre, datés et contrôlés par eux, puissent servir de passeport aux amateurs de théâtre pour rentrer directement chez eux.

Le colonel Hurt, gouverneur de Bruxelles, a répondu dans les termes suivants :

C'est avec plaisir que je prends connaissance de l'assurance que vous me donnez que le personnel des théâtres et la plus grande partie de ceux qui fréquentent les théâtres se tiennent à l'écart des manifestations, que des excitateurs intéressés et sans scrupules, se parant du manteau du patriotisme, s'ingénient à provoquer, pour pousser la masse irréfléchie à des actes pour lesquels il en est qui doivent durement expier, tandis que les vrais coupables se tiennent soigneusement à l'arrière-plan et savent se soustraire au châtement.

Je regrette cependant de ne pouvoir faire d'exception, dans l'application de mon ordonnance, au profit d'une seule corporation et des amateurs de théâtre, et je ne puis que m'en remettre à la partie pondérée et calme de la population du soin de tout mettre en œuvre pour contrarier les manœuvres des agitateurs et pour détourner les autres des manifestations insensées, qui ne peuvent que nuire à l'ensemble de la population.

Que dites-vous du certificat de patriotisme décerné par les directeurs de théâtre à ceux qui fréquentent les églises et s'efforcent de détourner leurs concitoyens de la fréquentation des salles de spectacles ?

A propos de théâtres, il n'est que juste d'acter qu'aucun d'eux, à l'exception du Théâtre Flamand de la rue de Laeken, déjà ouvert au lendemain de l'occupation de Bruxelles, et de la Gaité, n'a à sa tête les directeurs d'avant la guerre. Ceux-ci ont mis leur patriotisme avant leurs intérêts et ont refusé de contribuer à donner à la capitale d'un pays en deuil l'extérieur d'une ville en fête. Il me plaît d'avoir à le constater.

Il est à peine besoin de dire que tous les journalistes de la Kommandantur ont reçu ordre d'approuver les mesures prises par l'autorité allemande et de blâmer les Bruxellois coupables d'avoir osé crier « Vive le Roi ! » le jour de la fête de notre Souverain. Il n'est pas nécessaire non plus de dire que tous ont obéi avec ensemble.

La *Belgique* a publié à ce propos un article tellement caractéristique de sa cauteleuse manière, que je ne résiste pas au désir de le reproduire. Les passages soulignés l'ont été par moi ; cela est intitulé : « Bon sens » :

Plus s'allonge la période indéterminée durant laquelle le récent arrêté de l'autorité occupante oblige les habitants de l'agglomération bruxelloise à rentrer chez eux à 8 heures et demie, plus acerbes deviennent les discussions soulevées autour des démonstrations qui ont provoqué cette mesure. Ces démonstrations ayant failli se reproduire dimanche dernier, le moment paraît venu de démêler ce que pense la masse du public de ces événements qui l'intéressent au premier chef.

Il faut tout d'abord reconnaître que l'opinion se montre

plutôt sévère pour les manifestants. Elle serait sans doute portée à plus d'indulgence si elle examinait les choses froidement. Elle tiendrait compte alors que les péripéties navrantes d'une guerre interminable ont mis les nerfs de la population à une rude épreuve et la disposent mal à surmonter de sang-froid les émotions devenues inséparables de toute cérémonie publique. On comprend, surtout lorsqu'il s'agit d'une cérémonie religieuse, qu'impressionnés par la majesté du lieu, bouleversés par des sermons plus ou moins émouvants, suivant que le tempérament du prédicateur le dispose à la résignation ou à la protestation, remués jusqu'au fond de l'âme par les accents d'une musique émouvante et sacrée, les fidèles sortent de certains offices dans un état d'exaltation qui les entraîne à des manifestations dont la spontanéité ne leur permet pas de discerner l'inopportunité et le grand danger.

Mais la masse ne s'arrête pas à ces considérations psychologiques. Elle ne voit qu'une chose : les désagréments plus ou moins graves qu'on lui inflige pour la punir de démonstrations auxquelles elle n'a pas pris la moindre part.

« Si vraiment ces *malencontreux manifestants*, nous écrivent de toutes parts des Bruxellois lésés dans leurs intérêts, ignoraient que leurs écarts exposent tous leurs concitoyens à des mesures dommageables, on pourrait les en excuser, quitte à leur demander d'être plus circonspects à l'avenir. Mais depuis plus de deux ans, tout le monde a eu le temps d'apprendre à ses dépens le caractère *étendu, absolu des droits* que la convention de la Haye reconnaît au pouvoir occupant responsable du maintien de l'ordre public. Dès lors, chaque citoyen devrait se croire tenu à se conduire de manière à ne pas *l'obliger* à faire usage de ces droits redoutables. Des manifestations antérieures ayant déjà valu à la population bruxelloise de sérieux ennuis, il est vraiment regrettable que ces *précédents fâcheux n'aient pas assagi les exaltés*. »

Si encore on avait l'impression que ces manifestations puissent servir si peu que ce soit la cause de la patrie, les commerçants et les professionnels atteints par l'arrêt de la vie publique à des heures inusitées, aussi bien que la masse des Bruxellois qui n'en souffrent que dans leurs habitudes, se résigneraient aisément. Mais on s'accorde unanimement à reconnaître que toute démonstration de

ce genre doit rester forcément stérile. Pourquoi dès lors exposer de gaieté de cœur notre commerce, déjà si éprouvé, à de nouveaux mécomptes? Pourquoi risquer la suppression des ressources qui assurent l'existence de tout le petit personnel d'employés des restaurants, des cafés, des cinémas, des théâtres? Pourquoi enfin provoquer le bouleversement des conditions d'existence d'une agglomération de 700,000 habitants?

Une haute personnalité politique bruxelloise nous dit :

— Les manifestations incriminées ne sont pas seulement inutiles : *je les tiens pour dangereuses*. Non pas dangereuses au point de vue, qu'il serait cependant difficile de négliger, des conséquences pénibles qu'elles peuvent entraîner, mais parce qu'elles ont réussi à produire ce que nous étions à peu près parvenus à empêcher jusqu'ici : des *dissentiments entre Belges*. Nombre de gens ne les considèrent plus, en effet, comme des manifestations déterminées spontanément par une surexcitation momentanée, mais prétendent y voir un *système politique*.

— ?...

— Parfaitement ! On remarque que *toutes les démonstrations survenues jusqu'ici sont le fait du parti catholique*. Parce que nous ne manifestons pas, demandent les libéraux, serions-nous moins bons patriotes que les catholiques, nous qui avons toujours lutté pour le service personnel ? Et nous ? disent les socialistes, qui rappellent que l'odieux système du remplacement vient à peine d'être aboli et que l'injustice de nos lois militaires a laissé peser pendant quatre-vingts ans sur la seule classe pauvre le service militaire.

La question en vient, on le voit, à se placer sur un terrain brûlant. Que ceux qui croient que nous exagérons, nous disent si depuis huit jours ils n'ont pas autour d'eux entendu dire « *qu'au lieu de punir toute la population, l'autorité occupante aurait beaucoup mieux fait d'enfermer pendant vingt-quatre heures les manifestants*, cause de tout le mal, dans l'église d'où ils venaient de sortir ».

Ce n'est là sans doute que la boutade d'une mauvaise humeur passagère. *Encore importe-t-il de ne pas fournir à cette mauvaise humeur l'occasion de s'exacerber*.

Aussi bien, l'on sait que d'éminentes personnalités se sont récemment efforcées de ramener le calme dans les

esprits. Nous ne voulons pas hésiter plus longtemps à appuyer leurs efforts en jetant dans le débat une note de bon sens : *seuls, pourront nous la reprocher les exaltés qui oublient que le patriotisme bien compris commande, dans les circonstances nécessaires, de s'abstenir de tout geste inconsidéré et inutile, capable d'exposer non seulement son auteur, mais autrui plus encore, à de graves mécomptes.*

(Belgique, 30-11-16.)

5 décembre 1916.

Les Allemands, trouvant que la Belgique n'était pas encore suffisamment épuisée, ont porté de 40 à 50 millions de francs par mois la contribution de guerre imposée à notre malheureux pays pour l'entretien des troupes allemandes ; ils ont ordonné aux conseils provinciaux de se réunir et de porter comme seul objet à leur ordre du jour le vote de la contribution ainsi majorée.

Les conseils provinciaux ont obéi à la première partie de cette injonction ; ils se sont réunis avant hier, mais tous, sauf, paraît-il, celui de la Flandre occidentale, ont refusé de souscrire aux nouvelles exigences de nos oppresseurs.

L'attitude des conseils provinciaux a été fort approuvée ; à tout le moins n'ai-je pas entendu une seule voix discordante.

Comme bien on pense et comme on n'en avait d'ailleurs jamais douté un seul instant, les Allemands auront tout de même leurs 50 millions par mois. Ils ont convoqué les directeurs de la Banque Nationale et de la Société Générale et leur ont enjoint d'accepter et d'escompter, à concurrence de 50 millions par mois, des titres d'emprunts provinciaux qu'eux, Allemands, émettront et signe-

ront. Faute de se soumettre, les banques allaient être mises sous séquestre et la contribution de guerre portée à 80 millions par mois.

Bref, c'est un nouveau coup de force, très semblable à celui qui s'est produit dans la première quinzaine du mois de septembre dernier, à propos de la saisie de l'encaisse-marks de la Banque Nationale et de la Société Générale et dont j'ai parlé à ce moment.

6 décembre 1916.

M. von Bissing a répondu à une protestation que lui avait adressée, le 2 novembre, la députation de Mons, par un décalque de la lettre type envoyée par lui aux syndicats socialistes.

La députation montoise, qui n'attendait que l'occasion de mettre les points sur les *i*, a aussitôt riposté par les lignes suivantes, qui constituent un acte d'accusation accablant :

Mons, 27 novembre 1916.

Excellence,

Nous avons pris connaissance de la réponse en date du 9 novembre que Votre Excellence a bien voulu faire à notre lettre du 2 novembre, réponse qui nous est parvenue par l'entremise du « Comité provincial de secours et d'alimentation de Mons », à qui elle a été adressée.

Témoins de l'enrôlement dans notre région, nous avons la conviction que l'exécution des arrêtés relatifs au chômage a eu lieu en violation flagrante des considérations que vous nous exposez.

Nous ne pouvons que répéter que le mobile de cette opération n'a pas été de procurer du travail aux chômeurs, ni de décharger la bienfaisance publique de l'entretien des gens sans emploi.

Permettez-nous de vous signaler quelques faits à titre d'exemple :

A *Quaregnon*, sur 1,000 ouvriers appelés au contrôle, 304 ont été déportés. Parmi ceux-ci, il y a 227 non-chômeurs (parmi lesquels 4 cultivateurs, 5 patrons boulangers, 6 ouvriers boulangers, 1 patron boucher, 1 ingénieur-brasseur, directeur d'une grande brasserie, un gros négociant, le fils d'un maître de forges, 1 patron imprimeur). Il est à remarquer que le nombre des hommes appelés au contrôle est relativement peu élevé eu égard à la population totale, mais il ne faut pas perdre de vue que nous sommes au centre du bassin houiller et que tous les ouvriers mineurs ont été exemptés. Cette observation s'applique à toutes les autres communes.

A *Dour*, sur 137 déportés, l'on compte 117 travailleurs, dont 9 cultivateurs, 4 étudiants et nombre de petits patrons travaillant chez eux.

A *Wasmes*, sur 186 déportés, 130 non-chômeurs.

A *Frameries*, sur 200 déportés, 187 non-chômeurs.

A *Hornu*, sur 140 déportés, 87 non-chômeurs.

A *Pâturages*, sur 139 déportés, 134 non-chômeurs.

A *Ghlin*, sur 155 déportés, 109 non-chômeurs.

A *Havré*, le bourgmestre a déclaré aux officiers recruteurs que tous les hommes convoqués à l'enrôlement étaient occupés. (Il avait procédé à une enquête et demandait à faire la preuve.) On ne tint pas compte de ses observations et sur 450 hommes appelés au contrôle, 46 furent déportés, tous occupés.

Des proportions équivalentes se retrouvent dans toutes les communes.

Est-ce un effet du hasard? Non : la plupart du temps, le choix des ouvriers qui ont du travail en Belgique a été voulu délibérément. Les recruteurs paraissent avoir une prédilection marquée pour les ouvriers les plus exercés de certaines industries : contremaitres, ouvriers d'ateliers et de laminoirs, verriers, cordonniers, ajusteurs, électriciens, cultivateurs.

C'est ainsi qu'aux « Forges et laminoirs de Baume », à Haine-Saint-Pierre, sur 400 ouvriers qui ont passé au contrôle, 52 ont été déportés.

Aux « Usines Gilson », à La Croyère, 50 ouvriers ont été déportés sur 225 appelés au contrôle.

A la Société « La Brugeoise et Nicaise et Delcuve », 56 sur 389

A la Société des Laminoirs de La Croyère, 51 sur 73.

Aux « Usines, boulonneries et fonderies » de La Louvière, 25 sur 131.

— A la « Compagnie centrale de construction », à Haine-Saint-Pierre, 37 ouvriers et employés travaillant ont été déportés, soit 10 % du personnel occupé.

Aux « Ateliers Spiltoir, Rappez et Heq », à Haine-Saint-Paul, 14 ouvriers ont été déportés, ce qui représente 70 % du personnel occupé soumis au contrôle et 40 % de tout le personnel.

Aux « Hauts fourneaux et fonderies » de La Louvière, la déportation du personnel a atteint 70 %, ce qui met l'usine dans l'impossibilité de continuer sa fabrication.

Aux « Usines Boël », à La Louvière, on a enlevé 249 hommes dont 1 chef de bureau, 10 employés, 21 contremaîtres et 217 ouvriers.

Tous les employés et ouvriers de ces usines qu'on a déportés étaient au travail au moment du contrôle.

A la verrerie de Jemappes, seul établissement de l'espèce dans notre arrondissement, l'application du système est d'un effet saisissant. Cette usine fut remise en marche le 4 décembre 1914; elle a travaillé sans interruption et d'une allure ascendante jusqu'au 1^{er} septembre 1916; elle dut chômer alors jusqu'au 10 novembre pour réparer certains fours, avec le projet d'élargir son activité. On lui a enlevé plus de la moitié de son personnel d'élite.

A titre de précision, nous citons des chiffres :

40 % des souffleurs,

60 % des premiers gamins de souffleurs,

30 % des deuxièmes gamins de souffleurs.

40 % du personnel des repasseurs,

35 % des étendeurs,

100 % des ouvriers électriciens,

100 % des ouvriers ajusteurs, etc.

Quelle perturbation pour cette industrie !

Ce que nous venons de dire de la marche ascendante des verreries de Jemappes, s'applique à la plupart des industries dont nous venons de parler.

Nous mettons à part les charbonnages, dont l'activité est vue avec faveur. Nous voulons parler surtout des

ateliers de construction, des laminoirs, des faïenceries, des fabriques de chaussures, des usines de produits céramiques, etc. Aucune de ces industries, grande ou petite, n'a été atteinte par le blocus, ou du moins n'a éprouvé d'empêchement majeur de ce chef. Le temps d'arrêt qu'elles ont eu parfois à subir avait pour cause l'interruption des transports, l'insuffisance de combustibles ou de minerais, (faute de moyens de transport) et surtout les rigueurs d'arrêts qui ont frappé de saisie une partie de l'outillage ou qui limitent la durée du travail à un nombre d'heures fort restreint (fabriques de chaussures).

Les industriels n'ont pas manqué d'exposer aux officiers recruteurs combien il importait, pour la bonne marche de leur exploitation, de laisser leur personnel intact. Leurs observations n'ont pas été écoutées, ou guère...

Agrérez, Excellence, l'expression de notre considération distinguée.

(Suivent les signatures des députés et sénateurs.)

7 décembre 1916.

Bucarest a été abandonnée, sans être défendue, aux mains de l'ennemi. Dès affiches, dont la couleur bleue, trop bien connue, annonce de loin une mauvaise nouvelle, l'ont appris ce matin aux Bruxellois. Chez beaucoup, qui ne suivent pas de tout près les événements, c'est de la stupeur. Chez les autres, ce n'est que l'aboutissement fatal d'entreprises en cours depuis plusieurs semaines.

Chez Jean Prolo, c'est de l'incrédulité. Se basant sur ce que, depuis près de trois semaines, les journaux hollandais, les seuls auxquels on puisse avoir une certaine confiance, ne nous parviennent plus que très irrégulièrement, Jean Prolo accuse carrément les Allemands de mensonge. C'est absurde, direz-vous. Assurément. Mais si Jean Prolo avait

appris le latin, il ne manquerait pas de vous répondre : *Credo quia absurdum*.

Crise ministérielle en Angleterre. Stagnation complète des opérations à l'Ouest. Situation dangereuse à Athènes... Il faisait ce matin un brouillard épais. Hélas ! ce ne sont pas nos rues seules qui sont noyées dans la brume !

8 décembre 1916.

On continue, dans certains milieux bruxellois, à faire une propagande active pour décider le public à refuser de se rendre aux éventuelles convocations des Allemands relatives aux déportations. Cette propagande, manifestement organisée par la *Libre Belgique*, se fait surtout par voie de circulaires. J'en ai reçu pour ma part, ces jours derniers, deux ; en voici le texte :

TENEZ BON !

BRUXELLOIS ! TENEZ BON !

Les gouvernements neutres protestent !

Le Pape intervient en notre faveur !

Les journaux hollandais ne nous parviennent plus que très rarement !

Les Trade-Unions américaines se lèvent contre l'esclavage que les Allemands veulent nous imposer !

BRUXELLOIS ! TENEZ BON !

Il dépend de votre ténacité de sauver la Belgique de l'esclavage et du déshonneur !

Si on veut nous emmener, qu'on vienne nous arracher un à un de nos foyers, de nos mansardes, de nos quartiers !

Ni patron, ni ouvrier, ni prêtre, ni employé, ni chômeurs,
ni non-chômeurs ! Personne ne se présente !

Qu'on nous arrête tous !
Nous sommes tous solidaires !
Plutôt tous que quelques-uns !

L'UNION FAIT LA FORCE !

* * *

La deuxième circulaire, sortie des mêmes presses,
ainsi qu'il appert de la disposition typographique,
est ainsi conçue :

DES ACTES !

Les évêques ont jeté le cri d'alarme !
La magistrature et le barreau ont flétri les mesures de
l'occupant !
Députés et sénateurs ont protesté !
Les administrations communales ont résisté !
Les syndicats patronaux et les ouvriers ont vengé l'hon-
neur de la classe ouvrière !
Bravo ! Nous avons entendu la voix unanime de la Bel-
gique !
Mais l'heure des protestations platoniques est passée !
L'heure de l'action sonne !
Ni la magistrature, ni le barreau !
Ni les députés, ni les sénateurs !
Ni les fonctionnaires, ni le clergé !
Ni le personnel enseignant !
Ni les employés de banque !
Ni les ouvriers, ni les patrons !
Ni chômeurs, ni non-chômeurs !
Personne ne se présentera !
Nous sommes tous solidaires !
Celui qui se présentera, soit fonctionnaire, soit employé,

soit magistrat ou avocat, soit prêtre ou instituteur, soit ouvrier ou patron, soit chômeur, soit non-chômeur,

EST UN TRAITRE !

Il n'y a plus que des Belges qui ne veulent pas être des esclaves !

Ou je me trompe fort, ou ces appels resteront vains : le jour où les Allemands en donneront l'ordre, l'immense majorité des Bruxellois obéira. Aura-t-elle tort ? Je n'oserais ni le prétendre, ni le contester.

Pour tâcher de voir clair dans cette affaire, j'ai rangé d'un côté les arguments *pour*, de l'autre les arguments *contre*.

Pour : La résistance équivaldrait à un beau et noble geste, attestant que les Bruxellois ne veulent pas se laisser faire. Cela ne pourrait manquer d'être remarqué chez les neutres. Cela aurait en outre l'avantage de compliquer considérablement la besogne des Allemands qui seraient obligés de visiter les maisons une à une. Il en coûterait aux récalcitrants de l'amende et de la prison ? Tant pis ! Ce sont des inconvénients personnels et qu'est-ce qu'un inconvénient personnel au regard de l'intérêt général ?

Contre : Bruxelles n'est pas la Belgique entière ; si un embryon de résistance collective peut s'organiser dans une grande ville où il est difficile d'en découvrir l'âme, il en va tout autrement dans les petites localités où non moins que dans la capitale on exècre les Allemands et les mesures qu'ils ont prises, et où cependant l'on n'a pas résisté. Pourquoi risquer de provoquer une comparaison, fâcheuse parce que inexacte, entre les sentiments de la province et ceux de la capitale, alors que

tous les Belges sont unanimes dans leur haine contre l'oppresseur? L'impression chez les neutres ne serait pas unanimement favorable.

Supposons admis que les Allemands, par suite de notre résistance, doivent mettre deux fois autant de temps à aller recenser les habitants chez eux qu'ils n'en auraient mis autrement; où est l'avantage durable? Il ne faut pas d'ailleurs s'exagérer les difficultés qu'ils rencontreraient de ce chef: qu'ils interdisent, pendant trois jours seulement, aux Bruxellois de sortir de chez eux et mettent ce temps à profit pour visiter les maisons à l'aide des listes de la population qui sont en leur possession et tout sera dit...

Puis il y aura des sanctions, car il faudrait, n'est-ce pas, ne pas connaître les Allemands pour s'imaginer qu'une éventuelle résistance collective pût demeurer impunie. Cette sanction peut se traduire par l'arrestation et la déportation des récalcitrants. Dans ce cas, j'approuve qu'on s'y expose, puisqu'il n'en devrait résulter qu'un inconvénient personnel. Mais cette sanction se traduira bien plus vraisemblablement par des amendes et ces amendes, on peut le tenir pour assuré, seront proportionnelles à la situation de fortune du délinquant. Avons-nous intérêt à grossir de nombreux millions le trésor de guerre de l'empire allemand? Qu'on n'objecte pas que la moitié de nos concitoyens sont ruinés et ne pourraient payer, car cela n'est vrai qu'en apparence. La vérité est que, même ruinés, nous avons presque tous encore des meubles; or, nous voyons tous les jours la brocante d'outre-Rhin s'abattre, dans les salles de vente, sur les objets mis à l'encan par la rapacité de nos dominateurs...

Enfin, ne pas se présenter, c'est se condamner à ne plus sortir de chez soi, se résigner, pour tous ceux qui gagnent leur vie par leur travail, à devenir des chômeurs volontaires. On sait, en effet, que la carte d'identité de tout Belge appelé au contrôle précédant une déportation éventuelle, doit porter un visa. Sans ce visa, aucune carte n'est valable et jusqu'ici, dans toutes les localités où l'appel a eu lieu, les « polizei » ont reçu ordre de la réclamer systématiquement aux passants dans la rue.

Alors? Alors je suis très perplexe et commence à trouver que les moutons de Panurge ont du bon.

8 décembre 1916.

M. Edmond Picard vient, une fois de plus, si j'ose risquer cette comparaison antizoologique, de couper la queue de son chien. Dans une interview, reproduite par la *Belgique* de ce jour, — avec quelle joie, on le devine — il se prononce en faveur de la paix. Cet impénitent autant que talentueux bavard, plutôt que de se résigner plus longtemps à ne pas faire parler de lui, a saisi avec empressement l'occasion d'une visite que lui faisait je ne sais quel délégué de je ne sais quelle vague association en faveur de l'expansion du théâtre belge, pour exposer à ce matuvu que la guerre actuelle n'est autre chose que « le meurtre haineux, l'obstination stupide qui compromet, un peu plus chaque jour, l'avenir ».

... « Je voudrais, a-t-il dit encore, que quelqu'un parcourût l'Europe comme le (*sic*) Dante parcourut la campagne florentine, en criant éperdument: La paix, la paix, la paix!... Qu'on s'abouche pour

arriver à cette paix nécessaire ! Qu'on renonce à la forfanterie des victoires quasi impossibles ! Qu'on se rende à l'évidence et qu'il y ait des âmes courageuses pour crier partout, partout, sans hésitation et sans crainte : La paix, la paix, la paix ! »

Monsieur le Matuvu a beaucoup goûté ce langage ; il approuve fort M. Picard et nous le fait savoir en termes congrus...

Pauvre Picard !...

Le même jour, à quelques heures d'intervalle à peine, paraissait le numéro (antidaté) du *Bruxellois* ; l'organe de la Kommandantur, qui terminait un des deux ou trois articles qu'il publie chaque jour en faveur de la paix, par ces lignes :

Heureusement que notre bon sens national s'est ressaisi et que tous les prédicateurs de haine, laïques ou autres, et tous les patriotards pointus, intéressés ou butés, leurs suppôts, ne réussiront plus à enrayer les aspirations populaires.

Bientôt toute la Belgique (!) fera comprendre aux gens du Havre que, sous peine d'être reniés comme Belges, eux aussi devront accepter l'idée de mettre fin au massacre de ce qui reste de l'armée belge, depuis longtemps passée au rang d'une simple section de l'armée anglaise, où elle est, d'ailleurs, aux ordres de sir Douglas Haig, comme de vulgaires mercenaires australiens ou des sauvages Gourkhas de l'Indoustan.

Oh ! oui, pauvre Picard !

9 décembre 1916.

Le séquestre a été mis sur les « Ateliers de constructions électriques » de Charleroi (création Empain).

Quand les Boches sont arrivés, ils ont prié et supplié M. Françoisse, directeur, de conserver ses fonctions et de travailler pour leur compte. Celui-ci a refusé avec hauteur et est parti sur-le-champ, suivi de tous les ingénieurs, dessinateurs, employés, qui avaient été mis au courant de sa détermination.

Vingt-quatre heures plus tard, les 2,300 ouvriers qu'occupaient ces ateliers ont imité l'exemple de leurs chefs.

C'est un nouveau témoignage de la façon dont M. von Bissing entend le relèvement économique et industriel de la Belgique : nos usines travailleront, sous séquestre, pour les Allemands ou elles seront obligées de fermer leurs portes... et ça fera toujours autant de chômeurs de plus à déporter.

13 décembre 1916.

Grosse nouvelle, hier soir, apportée par le *Belgische Kurier* : l'Allemagne offre la paix à ses ennemis. Il m'a fallu lire ça à deux fois avant d'y croire... Eh quoi ? L'Allemagne, qui s'est toujours prétendue victorieuse, qui le prétend encore aujourd'hui, implore la paix ? Est-ce que depuis que le monde est monde, on a jamais vu le vainqueur implorer la paix ? Mais que serait la paix en un tel moment ? Une paix allemande, nécessairement. Alors zut ! A moins que l'Allemagne ne soit épuisée, économiquement, beaucoup plus que nous ne le savons...

Je ruminais tout cela en rentrant chez moi sans trop tarder, car il est encore toujours interdit de se trouver dehors après 7 h. 1/2 et je ne tiens pas

à verser des marks, sous forme d'amendes, aux Allemands.

Ce matin, j'ai voulu me rendre compte de l'impression produite par la démarche du Kaiser. Je n'ai rencontré, dans tous les milieux : parlementaires, judiciaires, ouvriers, bourgeois, qu'une seule opinion, toujours la même : « Ils veulent la paix? Tant mieux. Ça prouve qu'ils en ont besoin. Mais les Alliés ne la leur accorderont pas. L'Allemagne n'est pas encore assez écrasée. Il faut qu'elle le soit totalement. Nous avons trop souffert pour ne pas vouloir souffrir quelques mois de plus, et ces souffrances nous les supporterons avec un courage doublé, maintenant que nous savons que la fin victorieuse est assurée. »

Il en était beaucoup, parmi ceux qui parlaient ainsi, qui avaient été durement éprouvés par la guerre, que leurs ressources taries réduisaient à un état voisin de la misère, qui imploraient la paix de toutes leurs forces. Mais pas une paix quelconque. Pas une paix allemande, pas une paix boiteuse. Une fois de plus, le peuple de Bruxelles a conquis mon admiration pour sa tranquille vaillance et sa volonté raisonnée de résister jusqu'à ce que l'ennemi soit réduit à implorer merci.

Au moment où j'écris, on ne sait rien encore de sûr au sujet des conditions de paix que l'Allemagne dit avoir envoyées à nos Alliés par l'intermédiaire des pays neutres.

A signaler une dépêche Reuter de Washington disant que le Kaiser propose le retour au *statu quo ante bellum*, avec la création de deux nouveaux royaumes indépendants : celui de Lithuanie et celui de Finlande. Inutile de s'arrêter à cette information qui n'a aucun caractère officiel.

15 décembre 1916.

Toujours rien au sujet des conditions de paix offertes par l'Allemagne.

Par contre, le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, qui nous est revenu ce matin après une éclipse presque complète de trois semaines, nous a apporté de nombreux extraits d'articles de journaux français et anglais. Tous sont unanimes à dire que les conditions de l'Allemagne, quelles qu'elles puissent être, doivent être rejetées.

C'est ce que disaient dès hier tous les Bruxellois. Et cette fois, on ne les accusera pas de s'être laissé influencer par la presse! Car on se doute du langage tenu par les valets de plume qui écrivent dans la *Belgique*, l'*Écho de la Presse*, le *Quotidien* et autres organes de trahison.

Les Bruxellois, dans leur prison, sont donc en parfaite communauté de vues et d'opinions avec leurs grands Alliés.

*
* * *

Mon excellent ami Adolphe Hardy me fait le très grand plaisir de m'envoyer les lignes qui suivent :

« De la basse âpreté au gain qui, comme on le sait, ameute, au long de la frontière de l'Est, quelques centaines de trafiquants belges à la curée des deniers allemands, il ne faudrait pas déduire que la conscience du pays assiste sans révolte et sans écœurement à pareil scandale. A côté du décourageant spectacle que nous offre la bande des Radermakers et autres Iscariotes nationaux, de

réconfortants incidents se produisent quotidiennement, de tous côtés, si nombreux que la documentation ne peut les recueillir tous, que la plume n'en peut noter que les plus saillants et encore dont la plupart ne se découvrent souvent que par hasard, ou ne nous sont révélés qu'à la longue.

Témoin ces scènes qui se sont déroulées au pays de Verviers, voilà quelque temps déjà, et dont nous n'avons connu les détails qu'à la suite d'un voyage qui nous a permis non seulement de les apprendre, mais aussi de les vérifier.

On sait qu'à la suite du trafic effréné de certains Belges avec les Allemands, différents produits de première nécessité — les pommes de terre et les œufs, notamment — non seulement ont monté à des prix peu abordables, mais sont devenus, en de certains endroits, absolument introuvables. Il s'en est suivi une situation pénible autant qu'angoissante, surtout pour la classe pauvre et la classe moyenne...

Or, un matin, on vit arriver par les confins herbagers de la petite ville de Verviers, un long défilé de gens du peuple, dont la majeure partie appartenait au bassin houiller de Soumagne, de Fléron et de Micheroux. Cette procession — nous employons ce terme, car l'attitude calme et digne du défilé lui donnait un air quasi religieux — s'était formée aux premières lueurs de l'aube, à la suite d'un mot d'ordre et d'une organisation parfaitement conçus et poursuivis depuis plusieurs jours et le nombre des participants n'avait fait que s'accroître en cours de route. Vers les 6 heures du matin, elle débouchait des hauteurs de Petit-Rechain par le « tiers » de Hodimont, par ce même « tiers » où, le 5 août 1914, les envahis-

seurs allemands, qui avaient confondu deux routes, eurent tant de déboires avec leur grosse artillerie et durent d'ailleurs, finalement, rebrousser chemin, après avoir perdu un temps précieux.

A ce moment-là, le cortège comprenait un millier d'hommes, environ, auxquels se mêlaient un nombre, moins considérable, de femmes. Il était environ 6 heures 1/2 quand il arriva place du Martyr, c'est-à-dire au centre populaire de la ville. Là, il se divisa, méthodiquement, en bon ordre, et sous la direction de chefs de file parfaitement documentés et très sûrs d'eux-mêmes, il commença l'exécution du plan qu'il s'était proposé. Toujours, d'ailleurs, avec un sang-froid et un calme étonnants. Chaque établissement de traître belge fut abordé, forcé, saccagé. Nous disons « saccagé » et non « pillé », car on ne vola rien, on n'emporta rien, on détruisit, sans plus. A l'un des manifestants auxquels on demanda :

— Mais comment pouvez-vous donc détruire une pareille quantité de vivres si précieux à l'heure qui sonne; comment ne les prenez-vous pas ou, tout au moins, ne les distribuez-vous pas?

— Nos n'estan nin des Allemands, nos n'estan nin des voleurs, nos-autes, nos estan des justiciers! — répondit-il d'un air digne et d'une absolue conviction.

Réponse que, dans l'atmosphère du moment, il aurait fallu entendre, grandie par le geste qui la souligna, pour en apprécier toute l'émotion.

Détailler toutes les scènes dont Verviers fut le spectacle durant la journée et auxquelles les Allemands, pris à l'improviste, ou pour quelque autre motif ignoré, ne purent mettre fin que sur le tard, — quand elles avaient, d'ailleurs,

produit tous leurs effets, — serait trop long, voire impossible. N'en retenons que l'une ou l'autre.

Rue du Gymnase, non loin de l'Athénée royal, trois cents hommes environ arrivèrent devant les magasins de la firme Hannotte, dont la patronne était précisément partie ce matin-là pour Welkenraedt afin d'y livrer aux Allemands une forte quantité de beurre. En un tour de main, la porte fut enfoncée et, un quart d'heure après, plus de deux mille livres de beurre extraites des caves étaient jetées à la rue : par endroits, le long des trottoirs et dans les rigoles, l'onctueux produit stagnait, mêlé à la boue, en des épaisseurs de 15 et 20 centimètres ! Ailleurs, le grillage d'un balcon en était littéralement recouvert.

Inutile d'ajouter que les gosses et les miséreux du quartier, munis de pots, de boîtes, même de chapeaux, de casquettes ou de simples mouchoirs de poche, glanaient à gogo cette manne inattendue et providentielle qui tombait dans le désert de leur indigence...

Ailleurs, ce furent des œufs qui, lancés par centaines contre les façades, en engluèrent à l'envi les impostes, les consoles et les fenêtres.

Mais il n'y eut pas que scènes de violence. Dans certains magasins, non suspects de commerce avec l'ennemi, mais seulement coupables de surfaire le prix de leurs denrées, ou de spéculer sur la guerre, il y eut de simples pourparlers. Place Verte, notamment, dans un grand magasin de denrées coloniales, on exigea une baisse immédiate et affichée sur les prix du café. Pris de peur, les patrons cédèrent. Rue du Brou, en Secheval, en Crapeaurue, il en alla de même.

Entre temps, une partie détachée du cortège

avait gagné les campagnes et visitait méthodiquement toutes les fermes et métairies. On y exigea, et on y obtint — sous menace des châtimens infligés ailleurs — la réduction du prix du beurre et du lait. Le beurre, notamment, tomba immédiatement à 6 francs le kilo.

Et voilà comment, outre le bénéfice moral que ces édifiants incidents firent retomber sur la région vengée dans son humiliation patriotique, les bonnes gens du pays de Verviers purent s'approvisionner pour tout l'hiver de beurre à très bon compte et de café dans des prix relativement doux...

18 décembre 1916.

Le gouverneur de Bruxelles a levé l'arrêté obligeant les Bruxellois à être rentrés dès 7 h. 1/2 du soir. A partir de ce jour, nous rentrerons à l'heure qui nous plaira, mais les magasins devront être fermés à 7 heures et les cafés, théâtres, cinémas, à 10 heures du soir.

Je regrette l'ancien régime : il convenait mieux à la capitale d'un pays en deuil.

19 décembre 1916.

14,000 hommes ont été déportés jusqu'à présent à Anvers, me dit M. L. Franck, député. Les Allemands ont fait leur choix parmi les hommes inscrits au « Meldeamt », à l'exclusion de tous autres. Bien entendu, ils n'ont fait aucune différence entre ceux qui avaient de l'ouvrage et ceux qui n'en avaient pas.

A Anvers, tout comme ailleurs, les Allemands

avaient vainement sommé les autorités communales de leur remettre les listes de chômeurs. Vainement aussi avaient-ils occupé en armes l'hôtel de ville et y avaient-ils perquisitionné.

M. De Vos, bourgmestre d'Anvers, tenu personnellement responsable, je ne sais pourquoi, de la délivrance de ces listes, a été condamné à une amende de 10,000 marks.

20 décembre 1916.

Jean B..., l'auteur de tant d'articles de trahison parus dans la *Belgique indépendante* de Genève et dans l'*Avenir wallon*, créé par lui à Bruxelles, il y a quelques semaines, a été enterré ce matin. On l'avait trouvé mort, pendu dans sa maison. C'était un cerveau malade, comme l'a dit très justement un jour mon excellent confrère Charles Bernard; c'était aussi un être bouffi d'orgueil, plus à plaindre encore, je crois, qu'à blâmer.

Combien de Judas, plus coupables que lui, suivront jusqu'à cette extrémité l'exemple de leur infâme modèle? A moins qu'ils préfèrent le poteau à la corde...

22 décembre

L'avis suivant a été placardé dans les diverses communes dépendant du district militaire d'Ottignies :

Les bourgmestres des communes n'ont pas livré de pièces suffisantes permettant d'établir quels habitants devaient être transportés comme chômeurs. Cette circonstance a rendu possible que certaines personnes aient

été transportées bien qu'elles ne fussent pas visées par l'arrêté du gouvernement général.

Par suite de la collaboration insuffisante des bourgmestres et des administrations communales, les réclamations devront faire l'objet d'un examen minutieux; il sera ensuite donné réponse aux auteurs des demandes.

Ottignies, le 5 décembre 1916.

Der Kreis-Chef,
Graf von SCHWERIN,
Oberst.

Des avis analogues ont été apposés dans divers autres districts. Il ne faut pas être devin pour affirmer qu'ils sont la conséquence des protestations élevées par les neutres. Mais il faudrait ne pas connaître les Allemands pour s'imaginer un seul instant que cela améliorera en rien le sort de nos déportés.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que les Allemands continuent à reprocher aux bourgmestres d'avoir refusé de livrer les listes de chômeurs : les motifs d'ordre supérieur auxquels les bourgmestres ont obéi sont de ceux que les gens d'honneur seuls sont aptes à comprendre.

Au surplus, ce reproche n'est qu'une échappatoire et les Allemands se chargent encore tous les jours, eux-mêmes, de le prouver : tous les jours, en effet, ils enlèvent des ouvriers munis de certificats en règle, légalisés par les bourgmestres des communes où ces ouvriers habitent et attestant qu'ils ne sont pas chômeurs. Quelle raison y a-t-il de supposer que les Allemands eussent eu plus égard aux listes globales dressées par les bourgmestres qu'aux attestations personnelles et individuelles délivrées par ces mêmes bourgmestres?

Aujourd'hui, les Allemands annoncent que les

réclamations devront faire l'objet d'un « examen minutieux ». Je n'en doute pas. Cet examen sera tellement minutieux qu'il ne sera terminé que lorsque l'intéressé, épuisé, sera hors d'état de rendre encore aucun service à ses bourreaux. On en a déjà eu la preuve. Des déportés, je dois l'avoir dit plus haut, sont rentrés dans leurs foyers. Tous, sans exception, étaient affaiblis au point de ne plus pouvoir être d'aucun rendement utile : ils ne valaient plus même le coût de la soupe aux betteraves qui constitue le plus clair de leur alimentation. Alors on s'en débarrasse et cela permettra un jour de dresser un important relevé du nombre de déportés ramenés dans leur famille...

— A Auvelais, m'apprend-on aujourd'hui, les Allemands ont enlevé 120 ouvriers. Ils les avaient envoyés à l'arrière au front français, où ils avaient voulu les contraindre à exécuter certains travaux d'utilité militaire. Nos hommes refusèrent de travailler contre nos Alliés. Les Allemands, alors, les enfermèrent dans une vaste serre, non chauffée, en ne leur donnant comme nourriture qu'une soupe infecte et comme couchette que quelques copeaux. Or, il gelaït fortement et nos malheureux ouvriers souffrirent cruellement du froid. Après 48 heures de ce supplice, les Allemands demandèrent une nouvelle fois à nos hommes s'ils consentaient à travailler. Ils se heurtèrent à un nouveau refus. Aussitôt nos pauvres compatriotes ont été envoyés en Allemagne et depuis lors on est absolument sans nouvelles... Quel y sera leur sort ?

Et malgré ces procédés qui crient vengeance, l'officieuse agence Wolff continue d'inonder la presse neutre de communiqués dans lesquels il

est dit que les déportations se font avec tous les égards dus aux lois de l'humanité, que le droit des gens est respecté et que les déportés reçoivent « une nourriture saine et abondante »...

— A l'hôtel de ville de Bruxelles, on croit savoir que les déportations, dans la capitale, commenceront le 15 janvier prochain. M. von Bissing aurait promis qu'ici à tout le moins, on s'en tiendrait aux termes de son « arrêté » et que l'on n'enlèverait que les chômeurs. Le crime des Allemands n'en sera pas moins grand, car nul n'a le droit d'obliger des ouvriers au travail, qu'ils soient chômeurs ou non chômeurs. Et puis, la promesse d'un von Bissing, ça doit être quelque chose dans le genre de la signature d'un Kaiser...

23 décembre 1916.

M. Maurice Barrès a réuni en un volume ayant pour titre *L'union sacrée*, les articles qu'il a publiés dans l'*Echo de Paris* du 2 août au 31 octobre 1914. Je viens d'en achever la lecture avec un intérêt qui ne s'est point relâché.

Dans son livre, à la page 246, M. Barrès reproduit une lettre que lui envoie un habitant de la petite ville de Gerbeviller, totalement pillée et ravagée par les Bavares; cette lettre est ainsi conçue :

« Nous devrions rebâtir Gerbeviller plus loin et
» laisser telle qu'elle est notre ancienne cité. Sous
» ses éboulis gisent notre bonheur et notre tran-
» quillité perdus. Il ne faut pas qu'on oublie com-
» ment la vertueuse Allemagne a pratiqué la guerre
» en 1914. Dans sa désolation, l'ancien Gerbeviller

» formerait une sorte de musée de la barbarie, un
» pilori pour l'Allemagne. On y mènerait en pèle-
» rinage les écoles de France pour apprendre à
» nos enfants ce qu'il en coûte de n'être pas assez
» forts pour fermer à l'ennemi l'accès du terri-
» toire. »

J'ai lu cette lettre avec un vif plaisir parce qu'elle expose une idée qui m'est chère depuis longtemps; je l'ai déjà défendue plus d'une fois dans des conversations avec des amis et suis heureux de pouvoir la développer ici en quelques mots.

Les ruines, hélas! ne nous manquent pas en Belgique et je doute même, qu'à part Reims, la France possède de la barbarie allemande des documents qui valent les nôtres; la Belgique, la France et la civilisation ont, à les conserver intacts, un intérêt égal.

Eh bien! je demande formellement que l'on ne reconstruise pas les halles de l'Université de Louvain à l'endroit où elles s'élevaient, séculaires et fières, avant que les Allemands les aient détruites; je demande instamment que leurs ruines demeurent intactes, et qu'elles soient placées sous la sauvegarde de la loi comme patrimoine national. Je demande qu'on écarte avec respect un des tas de poussière faits de la cendre des manuscrits centenaires, des vélins enluminés, des chartes uniques, des parchemins introuvables et à jamais perdus, pour y élever une stèle qui apprendra aux générations à venir qu'il existait encore, en l'an de grâce 1914, un peuple européen assez arriéré pour détruire un trésor de science que des savants avaient mis des siècles à réunir, que celui qui ordonna cette destruction était un reître allemand

et que ceux qui portaient les torches incendiaires étaient les soldats de la Kultur.

J'aime à croire, comme l'habitant de Gerbeviller, que l'on mènerait nos enfants en pèlerinage à ces ruines; j'aime à croire que chaque année, notre jeunesse universitaire s'y retrouverait à l'anniversaire du jour où le forfait, froidement résolu, fut systématiquement exécuté. Les uns y apprendraient ce qu'est la race maudite, les autres y raviveraient leurs souvenirs; tous y puiseraient ou y renouvelleraient la haine de l'Allemand, cette sainte haine que quelques-uns d'entre les Belges avaient d'instinct au cœur bien antérieurement à 1914, haine féconde et nécessaire aujourd'hui, que tous voudront entretenir en leur âme, que tous voudront transmettre à leurs enfants, tous, à l'exception des profiteurs et des imbéciles.

24 décembre 1916.

Bruxelles suit avec le plus ardent intérêt, mais sans vaine agitation, les événements qui succèdent à l'offre de paix de l'Allemagne. On a appris sans surprise que l'Allemagne, contrairement à ce que devait laisser supposer le texte délibérément ambigu de la note envoyée aux Etats alliés, n'avait pas formulé des propositions de paix concrètes. On a pris connaissance avec satisfaction de la réponse dédaigneuse, mais non brutalement négative, faite par MM. Lloyd Georges et Briand. On a appris hier que M. Wilson intervenait en des termes d'une prudence telle qu'il est difficile de porter un jugement définitif sur ses intentions; on sait depuis ce matin que le conseil fédéral

Suisse appuie l'initiative du président des États-Unis. Il est probable que les autres pays neutres suivront. Mais à quoi bon, aussi longtemps que tous ces neutres ne se décideront pas à faire le départ indispensable entre ceux qui ont déchaîné la guerre et ceux qui ont tout fait pour l'empêcher ?

— Il y a actuellement en Belgique deux Belges qui se sont déclarés publiquement partisans de la paix immédiate et tous deux ont — naturellement ! — choisi la *Belgique* pour y exposer leurs vœux. Le premier est, je l'ai dit, M. Edm. Picard ; le second, qui approuve fort M. Picard, est M. Ruhl, président de la Société protectrice des animaux...

26 décembre 1916.

Les premières statistiques d'ensemble relatives aux déportations de chômeurs commencent à parvenir. Bien entendu, ce n'est encore qu'un début.

J'apprends aujourd'hui qu'au 15 décembre, 129 communes de l'arrondissement de Namur — non compris la ville de Namur et les communes suburbaines : Jambes et Saint-Servais — avaient reçu la visite des recruteurs ; ceux-ci ont fait partir pour l'Allemagne 8,704 hommes, dont 4,080, soit 47 %, étaient mariés ou soutiens de famille. Dans ces 8,704 hommes, il n'y avait, en y comprenant les ouvriers du chemin de fer qui chôment sur ordre, mais touchent une partie de leur salaire, que 26 % de sans-travail ; en d'autres termes, les Allemands ont enlevé 74 % de non-chômeurs.

27 décembre 1916.

Les Allemands ont intimé défense aux bourgmestres du plus grand Bruxelles de se réunir pour commenter ou discuter les instructions de l'autorité allemande ou protester collectivement contre celles-ci.

— Un certain Hirschfeld, doktor en quelque chose, venu en Belgique pour y organiser le four kolossal que fut l'exposition de prévoyance sociale du «Luna Park», impose assez fréquemment sa présence à la Maison du Peuple de Bruxelles, sous prétexte de renseignements à demander pour un travail de «Soziologie»; le malheur des temps empêchant encore provisoirement qu'on lui flanque la botte au derrière, on se borne à lui faire un accueil aussi glacial que possible.

L'autre jour, ce Herr Doktor a demandé aux dirigeants de la Maison du Peuple s'ils feraient bon accueil à M. Legien, député socialiste au Reichstag.

— Sûrement non, fut la réponse.

— C'est que, insista le fâcheux, M. le député au Reichstag Legien ne se dérangera que s'il est certain d'être bien reçu par les socialistes bruxellois.

— Alors, il fait mieux de ne pas se déranger.

Le Herr Doktor s'en alla; il fit probablement rapport sur ce qui lui avait été dit, car huit jours après il revint et insista :

— Peut-être que vous feriez un bon accueil à M. le député socialiste au Reichstag Bauer, s'il faisait tout exprès le voyage de Bruxelles ?

— Pas plus à lui qu'à n'importe quel autre...

Le Herr Doktor s'en alla de nouveau, mais peut-être bien qu'il n'a pas encore compris...

28 décembre 1916.

Les journaux stipendiés de Bruxelles publient ce matin l'avis que voici :

Le 21 décembre, vers 7 heures du soir, Thomas Vandermaelen, débitant de boissons, se trouvant dans son café à *Campenhout*, 63, rue du Village, a été tué traîtreusement d'un coup de feu tiré de la rue.

Quiconque donnera des renseignements qui serviront à faire découvrir l'assassin touchera une

PRIME DE 1,000 FRANCS

(mille francs.)

Bruxelles, le 23 décembre 1916.

Der Gouverneur von Brüssel und Brabant :

HURT,

Generalleutnant.

Le sieur Thomas Vandermaelen était l'homme à tout faire des Allemands. Quelqu'un l'a supprimé ? Il a bien fait. Il n'y a plus, actuellement, de justice en Belgique. Il est bon qu'il y ait des justiciers.

*
*
*

Le dernier surnom d'Edmond Picard au Palais de Justice depuis son intervention en faveur de la paix immédiate : « Marquet de Salm ».

Je parie que M. Picard donnerait gros pour pouvoir remettre la queue à son chien...

*
*
*

Il y a quelques jours, tous les bourgmestres du « Kreis » (district) de Bastogne avaient été réunis en cette ville sur les ordres du « Kreischef ». Celui-ci prononça, en français, un petit discours d'ouver-

être, puis passa la parole au commissaire civil allemand. M. le commissaire civil, malheureusement pour lui, ne connaît que quatre mots de notre langue. Il s'embourba dès les premières phrases et, incapable de se tirer de sa harangue, l'interrompit en chargeant un certain M. J..., employé au gouvernement provincial, de l'achever à sa place.

M. J... obéit. Il expliqua que le but de la réunion était de convaincre les bourgmestres de la nécessité de créer dans leurs communes une « Zentrale » où l'on concentrerait toute la production du beurre afin de permettre « une équitable répartition parmi la population civile belge ».

Le Kreischef reprit ensuite la parole et, interrogeant individuellement les bourgmestres, leur demanda s'il pouvait compter sur leur concours. Les trois premiers répondirent affirmativement sans avoir trop l'air de savoir à quoi ils s'engageaient.

Le quatrième était M. Laurent, bourgmestre de Bihin. Il répondit nettement « non » et il s'ensuivit entre le Kreischef et lui ce dialogue :

— Pourquoi refusez-vous ?

— D'abord, parce que ma commune ne produit pas plus de beurre qu'il n'en faut pour la consommation locale ; ensuite parce que les « Zentrales » ont pour objectif principal de fournir du beurre aux troupes allemandes et non d'en permettre une équitable répartition parmi la population belge.

— Qu'est-ce qui vous autorise à tenir un pareil langage ?

— Ce qui s'est passé à propos des pommes de terre...

— Oseriez-vous insinuer que nous avons enlevé des pommes de terre pour nos troupes ?

— Non seulement je l'insinue, mais je le prouve : au mois d'octobre dernier, je reçus l'ordre de réquisitionner dans ma commune 150,000 kilogrammes de pommes de terre et de les conduire à la gare de Vielsalm, d'où elles devaient partir pour Liège, où elles seraient réparties parmi la population. J'obéis et j'accompagnai moi-même l'envoi dans son trajet par route de Bihin à Vielsalm. En arrivant dans cette dernière localité, notre convoi fut arrêté par des Allemands qui nous ordonnèrent de décharger nos pommes de terre dans les caves de la Kommandantur. Je refusai. Les Allemands insistèrent, en disant qu'ils nous empêcheraient de poursuivre notre route. Je dis alors que je n'obéirais que sur une réquisition en bonne et due forme, constatant cette nouvelle exigence. On m'invita à entrer à la Kommandantur, on me fit attendre quelques instants dans un bureau et l'on me remit la pièce que je réclamais. Vous n'en contesterez sûrement pas l'origine, monsieur le Kreischef, car elle est revêtue de votre propre signature et c'est en vertu de vos ordres que les pommes de terre de ma commune, réquisitionnées pour les Belges de Liège, ont été versées dans les caves de la Kommandantur de Vielsalm.

— C'est qu'en ce moment-là nos troupes avaient grand besoin de pommes de terre.

— Je n'en doute pas, monsieur le Kreischef, je n'en doute nullement, mais comme je sais pareillement qu'elles ont en ce moment grand besoin de beurre...

Le Kreischef n'insista pas, mais sur les ordres

du commissaire civil, M. J... prit à nouveau la parole et menaça le courageux M. Laurent de l'intervention de la force armée.

— Et c'est vous, un Belge, répliqua avec dégoût le bourgmestre de Bihin, qui me menacez de l'intervention de l'ennemi alors que je prends la défense des intérêts de nos compatriotes ?

J'ignore quelle suite a été donnée à cette affaire, celui qui me l'a racontée ayant quitté Bastogne le lendemain du jour où s'était produite la scène à laquelle il avait assisté. Peu importe, d'ailleurs. Il n'est que trop certain que M. Laurent payera cher le crime d'avoir tenu tête à nos oppresseurs, mais il n'en aura pas moins établi que les Belges, même dans les localités les plus éloignées du pays, ne sont pas encore d'humeur à se laisser faire sans protester quoi qu'il doive leur en coûter.

29 décembre 1916.

Après avoir enlevé les rails d'une bonne partie de notre réseau de voies vicinales, les Allemands commencent à enlever ceux de nos chemins de fer secondaires.

Hier jeudi, le collège des bourgmestre et échevins de Philippeville est arrivé en délégation à Bruxelles pour se rendre auprès de M. von Bissing. Celui-ci relevant à peine d'une grave maladie qui a failli, paraît-il, l'enlever à tout jamais à notre exécution, n'a pu les recevoir. Un de ses sous-ordres a accueilli la délégation, qui venait demander que l'autorité allemande renoncât à enlever les rails de la voie Froidmont-Senzeilles. Ils faisaient valoir que cette mesure isolerait complète-

ment Philippeville et rendrait singulièrement difficile, vu la disparition presque complète des chevaux, le ravitaillement de cette localité.

Qu'est-ce qui restera à la Belgique si les Allemands demeurent encore ici pendant quelques mois?

30 décembre 1916.

Ce qui lui restera? Pas des métaux, bien sûr. Voici l'affiche placardée ce matin :

§ 1^{er}. — Les objets désignés ci-après sont saisis en vertu du présent arrêté et doivent être livrés.

§ 2. — Objets en cuivre, étain, nickel, laiton, bronze ou tombac, mobiles ou fixes, se trouvant dans les ménages et quel que soit l'état dans lequel ils se trouvent :

1. Batteries de cuisine et vaisselle, ustensiles de ménage de toute espèce, à l'exception des couverts.

2. Chaudières à lessiver, baignoires, appareils à chauffer l'eau et autres chaudières, réservoirs et récipients,

3. Plaques indicatrices de maisons de commerce ou de noms, à l'intérieur ou aux façades des maisons; poignées, marteaux ou garnitures aux portes et maisons, tant qu'ils ne constituent pas des moyens de fermeture.

4. Attaches, tringles et accessoires servant à fixer les tapis d'escaliers et autres tapis de même genre.

5. Poids.

6. Tous les autres ustensiles de ménage ou d'ornementation en étain.

Les objets désignés aux nos 1 à 6 sont saisis et doivent être livrés même lorsqu'ils ne se trouvent pas dans les ménages, au sens restreint du mot, mais dans tout autre bâtiment ou local, habité ou non (par exemple dans les locaux de service des autorités, les économats, cantines, etc., des fabriques, les cages d'escaliers).

Peu d'arrêtés ont causé, à Bruxelles, sauf celui relatif aux déportations, autant d'émotion que

celui-ci. Devant toutes les affiches, à tous les coins de rues, des groupes compacts stationnaient, lisaient et relisaient. En plus d'un cas, le besoin de parler l'emportait sur la plus élémentaire prudence et les gens s'exclamaient :

— Ah! les voleurs!

— Ah! les bandits!

— Si encore il n'y avait que la perte de notre cuivre, mais ils vont s'en servir pour tuer les nôtres, les misérables!

— Ce n'est toujours pas chez moi qu'ils trouveront grand'chose...

— Ni chez moi...

— J'enterrerai tout...

— Moi aussi!

— Et moi de même! C'est un devoir de patriotisme...

— On n'y manquera pas!



ANNÉE 1917

1^{er} janvier 1917.

Une année nouvelle et toujours dure cette guerre que devaient avoir terminée en trois mois ceux qui l'ont déchainée. Pour la troisième fois, ce matin, on a répété: « Puisse l'année qui commence se terminer mieux que celle qui finit! Puisse-t-elle voir l'écrasement de la vermine qui nous ronge... »

Je crois cependant que, cette fois, ces souhaits n'auront pas été exprimés en vain. Là-dessus, Jean qui pleure est d'accord avec moi. Ça n'arrive pas souvent.

2 janvier 1917.

Un gros procès d'espionnage s'est terminé il y a une quinzaine de jours à Hasselt. Il y a eu 10 condamnations à mort, suivies de 10 exécutions. Je n'en ai pas parlé jusqu'ici parce que je désirais connaître les noms de ces nouveaux martyrs et cela a exigé un certain temps. Ce sont: Javaux, de Liège; Demotte, de Liège; Demunck, d'Angleur; Baltazar, de Liège; Cosse, de Namur; Segers, de Reckheim; Van Ophem, de Liège; Honoré, de Marcinelle; Deschamps, de Liège; Miguet, de Fexhe-le-Haut-Clocher.

En attendant que notre Souverain décerne à ces

braves qui sont morts pour son service la croix d'honneur, je prie Dieu qu'il les reçoive dans sa gloire et m'incline avec respect devant leur mémoire.

3 janvier 1917.

Il y a, dans la vie, de petites choses drôles : j'ai eu aujourd'hui l'occasion de dépouiller, avant qu'elle parvint à son destinataire, une partie de la correspondance de M. von Bissing... Elle ne contenait pas de secrets d'Etat, non, mais n'importe : j'ai dans l'idée que Son Excellence ferait un nez... si elle apprenait qu'un rédacteur du *XX^e Siècle* a fourré le sien dans des paperasses qui devaient prendre quelques heures plus tard le chemin du château des Sept-Fontaines !

Cette correspondance se composait d'une vingtaine de requêtes envoyées au susdit von Bissing, par des habitants de Quiévrain, pour obtenir le rapatriement de gens déportés comme se trouvant à la charge de l'assistance publique, alors qu'ils ne l'étaient pas plus que vous ou moi. Sans doute, il n'est plus personne, en Belgique, qui doute que les Allemands n'enlèvent aussi bien ceux qui ont du travail que ceux qui n'en ont pas, mais il n'est pas inutile, je pense, d'acter les faits qui constituent des preuves irrécusables. C'est à ce titre que la correspondance de M. von Bissing m'a intéressé. En voici le résumé :

Ch. Petiau, de Quiévrain, réclame le retour de ses deux fils, Jules 19 ans et Edouard 22 ans, enlevés le 26 octobre et déportés à Munster. Il fait valoir que ses fils n'étaient pas chômeurs puisqu'ils travaillaient avec lui qui est propriétaire de la

ferme qu'il exploite. Il ajoute que depuis le départ de ses fils, sa ferme est à l'abandon, attendu qu'il est incapable de tout travail par suite d'une luxation de l'épaule. Un certificat légalisé du D^r Caufriez, de Quiévrain, confirme cette dernière assertion.

— M. J. Hoyois, de Baisieux, réclame le rapatriement d'un de ses ouvriers, Louis Doreye, 40 ans, père d'un enfant, enlevé le 26 octobre à Quiévrain et déporté on ne sait où; cet homme n'était pas chômeur, attendu qu'il travaillait régulièrement, chez le pétitionnaire, tous les jours de la semaine, à raison de 4 francs par jour.

— M. Paul-Louis Dumez, demeurant rue de l'Abattoir, à Quiévrain, réclame le retour de son fils, 33 ans, veuf, père d'une fillette, enlevé le 26 octobre et déporté à Munster. Cet homme était cultivateur, propriétaire d'une maison et de 7 bêtes à cornes. Toute sa culture est à l'abandon. Sa fillette est en traitement chez le D^r Derscheid, à Bruxelles, ainsi qu'il résulte d'une attestation de ce praticien.

— Louis François, illettré, réclame le retour de ses deux fils, célibataires, Louis 25 ans et Antoine 35 ans. Ils habitaient avec leur père et exploitaient une ferme de 10 hectares. Le père, très âgé et atteint d'asthme, est incapable de travailler. Certificat légalisé du D^r Caufriez, de Quiévrain.

— M^{me} Bery, rue du Tombois, à Quiévrain, réclame le retour de son mari, 33 ans, dessinateur chez M. Préat, à Boussu (certificat légalisé), père de deux enfants. Une attestation du bourgmestre de Quiévrain porte qu'il s'agit d'une famille aisée, n'ayant jamais eu besoin d'aucun secours.

— J.-B. Dequiper, de Quiévrain, réclame le

retour de son fils, Jules, célibataire, enlevé le 26 octobre pour être déporté on ne sait où; âgé de 19 ans, il était élève à l'école industrielle de Quiévrain et vivait chez son père qui gagne régulièrement 5 francs par jour comme couvreur chez son beau-frère, entrepreneur.

— M^{me} Gaston Quinet, demeurant rue de Montreuil, 151, à Quiévrain, réclame son mari, 25 ans, enlevé le 26 octobre et envoyé à Dusseldorf. Il était cultivateur et agriculteur. Cette famille n'a jamais eu besoin du secours de personne. M^{me} Quinet est institutrice à Quiévrain, ainsi qu'il résulte d'une attestation légalisée et gagne 1,500 francs par an. De plus, M. Quinet père, qui habite avec eux, touche du département des chemins de fer 80 francs par mois.

— M. Beraux, âgé de 77 ans, réclame le retour de son fils, 42 ans, célibataire, enlevé le 26 octobre et envoyé à Munster. Son fils travaillait avec lui qui cultive et est propriétaire d'une ferme de 15 hectares, ainsi que d'autres immeubles.

— M. A. Dubois, de Heusies, réclame son fils Omer, 20 ans, célibataire, vivant avec lui de l'exploitation de leur ferme.

— M^{me} Laurent, de Quiévrain, réclame le retour de son mari, enlevé le 26 octobre et envoyé à Munster. Trois enfants. Le déporté, qui est propriétaire, gagnait 125 francs par mois comme employé chez un agent de change.

— M^{me} Emile Carlier, 261, rue Crespin, à Heusies, réclame le retour de son mari, père de trois enfants, 47 ans, enlevé le 26 octobre et envoyé à Munster. Il était chef dans un atelier de couture, chef de la musique, négociant en chapeaux et propriétaire d'une maison estimée 11,000 francs.

« Il gagne largement sa vie », dit un certificat du bourgmestre de Heusies.

— M. Alzire Hecq, de Quiévrain, réclame le retour de son frère, 31 ans, célibataire, chef d'atelier de couture, « gagnant largement sa vie », dit une attestation du bourgmestre de Quiévrain, et vivant avec sa mère qui a également des moyens d'existence indépendants.

— M. le docteur Paul, de Heusies, réclame le retour de son fils, étudiant à l'école des mines de Mons.

— M^{me} Godon réclame le retour de son fils, 21 ans, enlevé le 26 octobre à Quiévrain, et envoyé on ne sait où. Ce jeune homme était le seul soutien de sa mère infirme (certificat médical) et dirigeait une ferme de 12 hectares qui lui appartient.

— M. Jorion, J.-B., de Quiévrain, réclame le retour de son fils, 21 ans, avec lequel il exploitait une ferme de 15 hectares dont il est le propriétaire; il possède encore d'autres biens.

Allonger cette liste deviendrait fastidieux et cependant, je la pourrais, sans peine, étendre à l'infini. Mais à quoi bon? La preuve n'est-elle pas faite et plus que faite?

5 janvier 1917.

Les Flamingants continuent de faire la cour aux Allemands et de recevoir le prix de leurs honteuses complaisances. C'est ainsi qu'un nommé Moritz Jossen, qui jouit dans ce monde-là d'une certaine notoriété, a été nommé par les Allemands directeur hors cadres au ministère des Sciences et des Arts, et s'est vu attribuer le titre de conseiller

juridique; deux autres mauvais Belges de même farine, nommés Reinhardt, deux frères, je crois, ont également décroché des emplois grassement rémunérés; un quatrième, Van Wildert, qui était chef de division, a été nommé directeur. Tous noms à retenir « afin que les honnêtes gens ne soient pas les dupes », comme dit la *Libre Belgique*.

Les Allemands, c'est une justice à leur rendre, sont pleins d'attentions pour les rares Belges qui ont consenti à se mettre à leur remorque. C'est ainsi qu'à Gand, où règne une pénurie de vivres dont malgré la misère actuelle, nous n'avons qu'une faible idée à Bruxelles, les professeurs de l'université flamingante reçoivent par jour une quantité de viande supérieure à celle dont les Gantois restés fidèles à leur devoir de patriotisme doivent se contenter pour toute une semaine. L'administration communale gantoise a reçu des ordres en conséquence; elle doit fournir aux intéressés — oh! oui! — les quantités stipulées et « les prélever au besoin sur les approvisionnements destinés aux hospices ».

N'est-ce pas abominable?

6 janvier 1917.

Il y a trois semaines, on m'avait annoncé, puis démenti, la nouvelle de l'arrestation de M. Ch. Magnette, grand maître du Grand Orient de Belgique. J'ai eu tort d'attacher foi à ce démenti, car aujourd'hui l'arrestation de M. Magnette m'est confirmée de façon indiscutable; c'est une courageuse lettre qu'il a envoyée aux grandes loges d'Allemagne pour protester contre les déportations qui

en est la cause. M. Magnette est inculpé « d'avoir tenté de détourner de leurs devoirs patriotiques une catégorie déterminée de citoyens allemands ».

Si l'on rapproche cette étonnante inculpation du texte de la lettre de M. Magnette, on demeure confondu.

10 janvier 1917.

Un comité composé pour une part de délégués américains, s'est constitué à Anvers, où il fait d'excellente besogne. Il s'est donné pour tâche de réunir tous les documents relatifs aux déportés de l'arrondissement. Cela constituera, au moment où l'on pourra se servir de ces documents, un acte d'accusation accablant.

Quelques pièces de ce dossier m'ont été communiquées. Voici d'abord une lettre de Dellingsen (Allemagne) envoyée à ses parents par un nommé Victor Franssen, d'Anvers :

Dellingsen, 3 décembre 1916.

Très chers parents, sœurs et frères,

C'est avec une grande joie que je viens de recevoir votre lettre ; j'avais déjà tant désiré recevoir un mot de réponse.

Vous me demandez, ma sœur, comment il se fait que je suis allé travailler. Ecoutez-moi bien et jugez vous-même :

... Nous sommes arrivés au camp de Soltau après 33 heures de chemin de fer. Nous y avons reçu de la soupe de maïs la nuit. Le lendemain, on nous a donné une décoction de glands, sans pain ni autre nourriture ; le midi, une soupe de crevettes trop mauvaise pour être donnée aux porcs ; l'après-midi, un petit morceau de pain. Et ainsi j'ai passé trois semaines ; nous dormions sur une mauvaise paille à 150 hommes par baraque.

Le troisième jour que nous étions là, on demanda des hommes pour travailler volontairement. Un grand nombre allèrent; tous les jours la même scène se renouvela. Naturellement les hommes de métier s'en allèrent les premiers. Nous étions cent fois plus mal lotis que les prisonniers de guerre, car ceux-ci recevaient des biscuits de France et ne mangeaient pas cette nourriture de cochon que nous devions manger si nous voulions demeurer en vie. Après trois semaines, je suis parti la tête basse. J'ai dû laisser au camp mon frère Jean, qui ne pouvait pas m'accompagner; il lui fallait rester au camp et cependant ce camp devait être vidé complètement, car tous (ceux qui s'y trouvaient) devaient aller travailler. Celui qui refuse, on l'oblige à aller travailler dans des marais, à raison de 30 pfennigs, sous la garde des Allemands et en recevant la même nourriture. Ainsi donc, ma chère sœur, mets-toi à notre place et écris-moi ce que tu aurais fait. Nous n'avons pas signé, puisqu'on nous a forcés de travailler. Quand nous approchions du fil (du fil de fer de clôture), il y avait là des sentinelles baïonnette au canon et de temps à autre l'un de nous recevait un coup de crosse. J'aime mieux finir, car je pleure lorsque je pense à mon frère qui est encore au camp...

Suit une page de détails d'ordre personnel qui ne nous intéressent pas, puis le malheureux poursuit:

Chère mère, aie bon courage; nous serons réunis plus tôt que vous ne le pensez, car cela ne peut pas durer. J'ai ici un journal de mon séjour de trois semaines à Soltau; lorsque vous le lirez vous en serez abasourdie. J'ai eu ici une inflammation du pied à cause d'un clou de cuivre qui traversait mon soulier, mais j'ai été guéri en cinq jours.

Ainsi donc, très chère sœur, écris-moi ce que tu aurais fait à notre place; si j'avais dû rester là-bas (à Soltau) vous n'auriez plus eu à m'attendre à la maison: au bout de ces trois semaines, nous n'étions plus reconnaissables. Mais en voilà assez.

Beaucoup de baisers pour toi, ma sœur, pour Jos, Louis,

Charles, Louise, Henriette et Henri, mais surtout pour vous, chers père et mère, que de loin je presse sur mon cœur.

(Traduit du flamand.)

Votre fils dévoué,
(S.) Victor Fransen.

*
* *

Le deuxième document est plus navrant encore. Je dois avoir dit quelque part, dans les pages qui précèdent, que les Allemands ont renvoyé dans leurs foyers un certain nombre de déportés, trop faibles ou trop malades pour être encore d'un rendement utile. Dans l'ensemble se trouvent une centaine d'Anversois. La plupart de ceux-ci étaient dans un état de santé tellement précaire qu'il a fallu en transporter tout aussitôt une quarantaine à l'hôpital. Les constatations faites par les médecins ont été actées. De plus, chacun de ces malheureux a été interrogé sous serment par les membres de la commission d'enquête dont j'ai parlé tout à l'heure. C'est une de ces dépositions que je veux transcrire ici. En voici le texte intégral :

Anvers, 19 décembre 1916.

Van de Veldè, Louis, habitant avec ses parents, longue rue d'Argile, 278, à Anvers, né à Flessingue le 9 mars 1899 (Belge), déclare qu'il a dû se présenter aux Allemands, à la gare du Sud, le deuxième jour de la déportation des Belges, soit le mercredi; il leur a présenté un certificat signé par le docteur Boonroy, directeur de l'école industrielle, établissant qu'il est élève de cette école et qu'il suit les cours du soir, division F. Les Allemands ont pris son certificat et, sans lui demander s'il voulait signer un contrat de travail, lui ont dit d'entrer à l'intérieur de la gare.

Il déclare en outre :

Nous sommes partis en chemin de fer à 3 heures 1/2; nous

avons reçu de la soupe dans la gare du Sud ; on nous en donna également à Aix-la-Chapelle, puis encore une fois ; le lendemain, après 33 heures de chemin de fer, nous arrivâmes à Soltau vers 2 heures de la nuit. On nous a donné à l'arrivée une espèce de soupe qui contenait du maïs. On nous assigna comme lit une paillasse avec deux couvertures très légères, que j'appellerais plutôt des couvertures de table.

La nourriture se donne quatre fois le jour ; le matin, nous recevions une décoction très fade, faite l'une fois au moyen de glands de chêne, l'autre fois au moyen de pelures de noix de cacao. On ne reçoit rien à manger le matin. Le midi, c'est une bouillie faite de choux-raves et de carottes ; parfois on y trouve quelques morceaux de choux blancs. A 3 h. 1/2, on nous donnait 200 grammes d'une sorte de pain et le soir une autre bouillie que nous appelions « pap », mais qui était très liquide et faite, je crois, avec du millet (*vogelzaad*) et d'autres fois avec du maïs, ou encore avec un peu d'orge, ou avec des choux-raves. On prétendait que les 200 grammes de pain de l'après-midi nous devions les garder pour les manger le matin, mais comme nous étions constamment affamés, chacun se jetait sur le pain, de sorte qu'un instant après la distribution, il n'y avait plus une miette à en trouver dans toute la baraque.

Dans la baraque où je me trouvais, nous étions 150 ; les autres baraques avaient le même nombre d'habitants ; il y fait toujours très froid et humide ; il y a des canalisations de chauffage, mais très rarement elles ont répandu un peu de chaleur : généralement elles étaient toutes froides.

Le dimanche, on nous obligeait à nous tenir immobiles en plein air pendant deux heures pour l'inspection. A chaque inspection, on voyait des jeunes gens qui s'évanouissaient ; le premier dimanche, j'en ai vu emporter 14. Cela s'explique à cause du froid, de notre immobilité forcée, du fait que nous n'avions rien à manger et que nous étions déjà affaiblis par une faim constante. Le dimanche, on ne nous donnait pas de soupe au maïs le soir, mais un tout petit morceau de fromage ou de saucisse et pas de pain.

Beaucoup demandèrent successivement à pouvoir aller travailler, dans l'espoir d'être mieux nourris, mais plu-

sieurs d'entre eux revinrent quelques jours plus tard, parce que le travail qu'on leur imposait était trop dur : ils devaient travailler les minerais et dans des mines de sel, d'autres avaient été conduits dans des usines. Des Wallons, qu'on avait transportés, sont revenus après quatre jours, parce qu'ils refusaient de faire le travail qu'on exigeait.

Le dimanche, nous pouvions aller à l'église construite par les prisonniers de guerre dans leur camp, qui était séparé du nôtre par des clôtures gardées par des sentinelles. Pendant que nous nous rendions à l'église, nous avions l'occasion de parler à des prisonniers de guerre : des Belges, des Anglais, des Français et même des Russes. Tous nous donnaient les vivres dont ils pouvaient se passer ; les Anglais, qui avaient toujours le plus de vivres, étaient très gentils pour nous et nous donnaient des biscuits, même du cacao, du gruau d'avoine, etc.

La cuisine où l'on préparait notre nourriture était située dans le camp des prisonniers de guerre. C'étaient des soldats belges qui préparaient les aliments, mais ils ne disposaient, pour mettre dans cette nourriture, que des espèces et des quantités de choux, mais, etc., qu'on leur donnait.

J'ai parlé à un garçon d'Anvers, prisonnier de guerre, dont les parents habitent chaussée de Malines ; il m'a dit qu'au début de son séjour à Soltau, il avait la vie encore plus dure que nous ; les prisonniers de guerre étaient amenés sur cette immense plaine et logeaient dans des tranchées qu'ils avaient dû se creuser ; ils avaient construit les baraques plus tard. Un jour, il avait tenté de s'enfuir, mais il avait été repris et les Allemands l'avaient lié à un poteau pendant deux jours. A cette époque, me disait-il, une dizaine de soldats mouraient par jour ; parmi les causes de décès, il citait la mauvaise qualité de l'eau.

Parmi mes compagnons, dans notre baraque, il y avait constamment beaucoup de malades et la plupart étaient tout raides d'avoir des rhumatismes.

Dans le camp se trouvait une infirmerie où il y avait trois médecins belges qui se sont montrés très bienveillants pour moi. Comme je souffrais beaucoup de la poitrine, ces médecins disaient que je pouvais aller les voir aussi souvent que je voulais et qu'ils me recommanderaient auprès du médecin allemand pour obtenir l'autori-

sation de retourner chez moi. Un jour, j'ai été opéré d'un gros furoncle dans le cou. Beaucoup de mes camarades avaient des éruptions. Un des médecins belges, à cette occasion, m'a dit que j'étais bien faible et m'a donné cinq biscuits.

Nous étions toujours très heureux de recevoir quelques biscuits ; (cela arrivait) quand les soldats prisonniers de guerre trouvaient le moyen de s'approcher de la clôture, ou quand nous pouvions leur dire un mot, le dimanche, en allant à l'église ; car, outre que nous avions toujours faim, le pain noir de l'après-midi, qui était fait, entre autres, de pelures de pommes de terre, avait un goût amer. Il arrivait que ceux d'entre nous qui étaient chargés d'aller chercher les baquets où l'on versait la nourriture, parvenaient à voler un chou-rave ou une carotte ; on donnait un mark pour avoir une carotte.

Un jour, vers le commencement (de notre séjour), on nous a donné une trentaine de biscuits qu'on disait avoir été envoyés par la ville d'Anvers. Tous, en les recevant, mes compagnons et moi, nous en avons dévoré la majeure partie ; moi, j'en ai mangé 15, l'un après l'autre. Il y en a qui, le premier jour, en ont mangé 25.

J'ai passé la visite du médecin allemand au cours de la deuxième semaine de mon séjour ; il parlait un peu le français ; il m'a demandé si je voulais retourner auprès de maman. Il m'a demandé également si je fréquentais une école, et je lui ai expliqué que je suivais les cours de l'école industrielle. Il était bienveillant et m'a fait inscrire pour être renvoyé en Belgique.

Nous sommes revenus au nombre de 73, dont 21 Anversois. Parmi ceux qui revenaient, il y avait, outre les malades, des gens infirmes qui marchaient difficilement ; il y avait aussi un homme assez âgé avec une jambe de bois.

Notre camp contenait une soixantaine de baraques pareilles à celle dans laquelle j'étais logé. Tout était rempli. J'occupais la baraque 48 C.

Parmi ceux qui sont revenus avec moi, il y avait des tuberculeux et beaucoup de gens qui, comme moi, souffraient de la poitrine. Il y avait dans notre camp trois élèves de l'orphelinat de la ville d'Anvers ; deux d'entre eux sont allés travailler. Le troisième est fort malade ; il s'est présenté au médecin allemand, mais il n'était pas

encore assez malade pour être renvoyé en Belgique. Quand j'ai quitté, beaucoup de mes compagnons restaient couchés toute la journée parce qu'ils étaient malades.

On avait de la peine à dormir la nuit, à cause de la toux de tous ces malades : toute notre baraque toussait. Nous dormions toujours complètement habillés. J'ai eu constamment froid aux pieds pendant toute la durée de mon séjour à Soltau.

Un Belge, civil, qui était prisonnier dans le camp des soldats belges, étant venu à mourir, un prêtre belge est venu nous demander que six d'entre nous portent le cercueil à l'église. Une soixantaine de mes compagnons ont pu se rendre à l'enterrement. J'étais un des six qui portaient le cercueil, mais à l'église je me suis évanoui. On m'a porté à l'infirmerie où des soldats belges m'ont donné des biscuits et du chocolat. Quand j'ai été remis de cet évanouissement, quelques camarades et moi nous avons pu courir chez les Anglais, qui nous ont rempli les poches de gruau d'avoine, de pain, de riz et de cacao.

Au moment où nous avons quitté le camp de Soltau pour revenir en Belgique, nous avons reçu 200 grammes de pain ; les soldats belges nous ont donné à chacun un pot de lait condensé et un morceau de viande conservée. (Une boîte pour 8 hommes.) Nous leur étions très reconnaissants, ils donnaient tout ce qu'ils pouvaient.

En quittant Soltau, nous avons marché pendant 1 heure 1/2 jusqu'au train que nous avons pris à 3 heures 1/2, vendredi passé. Pendant le trajet, nous avons reçu deux fois de la soupe ; une de ces soupes était très mauvaise : j'en ai vomi. Arrivés à Liège, comme nous devons attendre assez longtemps, on nous a conduits dans la cantine de la gare, où ceux qui avaient de l'argent purent acheter du pain. Alors nous avons été aperçus par quelques habitants de Liège qui nous ont apporté du pain. La même nuit, nous sommes partis pour Bruxelles, où nous sommes arrivés à 2 heures du matin et où nous avons dû attendre jusqu'à 6 heures du matin pour avoir le train, de sorte que nous sommes arrivés à Anvers à 8 heures du matin. On nous a conduits à la Kommandantur, mais comme nous étions affamés, on nous a permis d'aller chez nous, mais avec ordre de revenir nous présenter à 10 heures du matin.

Au sujet de la nourriture, j'ai encore à dire que, pendant trois jours, on nous a servi un mélange de pelures de pommes de terre moulues avec autre chose; peut-être bien que le mélange contenait aussi des pommes de terre. Nous avons tous refusé de manger cela, parce que c'était mauvais, mais pendant trois jours on nous a chaque fois rendu cette même préparation. Les soldats belges, dans la cuisine, disaient qu'ils ne recevraient rien eux-mêmes à nous donner à manger, si nous ne mangions pas cela. Mais après trois jours on nous a servi le menu ordinaire.

A la fin de mon séjour, la soupe du soir, celle que nous appelions « pap », était de l'eau contenant des pelures de fèves de cacao moulues; c'était assez mauvais. C'est le dimanche que, le matin, on nous servait une décoction de glands. Parfois nous avions, le midi, une espèce de soupe au poisson; tout au moins il y avait beaucoup d'arêtes dedans et elle contenait des légumes tels que des choux-raves et des betteraves. Mais ce n'était pas consistant du tout; c'était de l'eau et du vent (*water en wind*).

Un grand nombre d'entre nous avaient des selles très dures, mais au contraire tout le monde avait des urines très abondantes. Il fallait marcher pendant un quart d'heure pour arriver à l'endroit qui tenait lieu de W. C. D'autres de mes compagnons avaient constamment la diarrhée.

Ce qui soutenait un peu notre courage, c'est que, grâce à l'intervention des Américains, nous espérions pouvoir bientôt rentrer chez nous. Grâce à cet espoir, beaucoup préféraient subir toutes ces misères que d'aller travailler pour les Allemands. Ceux-ci ne nous demandaient pas d'aller travailler, mais la faim faisait céder certains de mes compagnons: l'on avait la liberté d'aller à la Kommandantur située dans le camp des prisonniers de guerre, où il y avait des Belges au bureau, sous la surveillance d'Allemands. C'est la faim et le froid qui démoralisent les gens: quand ils n'en peuvent plus, ils vont signer à la Kommandantur.

Au moment où j'ai quitté Soltau, beaucoup des nôtres quittaient ce camp pour aller dans un autre camp. On nous a dit que Soltau devait se vider entièrement et que nous

devions faire place à d'autres Belges qui allaient être déportés.

Parmi ceux qui signent, il y a très peu de Wallons, mais c'est peut-être parce qu'en général ils ont un peu d'argent et qu'ils peuvent acheter de temps en temps un morceau de pain d'un autre compagnon. Quant à moi, tout en étant malade de la poitrine, j'ai beaucoup souffert de crampes d'estomac à cause de la faim. Je n'ai pour ainsi dire pas dormi pendant six semaines.

Parmi mes compagnons et dans d'autres baraques, il y avait des jeunes gens encore plus jeunes que moi, ou tout au moins encore plus petits que moi, mais il y avait aussi des hommes âgés de plus de 60 ans, surtout des Wallons.

À Anvers, avant notre départ, on disait que ceux qui seraient déportés recevraient 30 pfennigs par jour, mais nous n'avons jamais rien reçu en fait d'argent. Il y avait une cantine dans le camp, mais on n'y pouvait pas acheter de nourriture. On y pouvait acheter du papier à lettre à raison de 3 centimes pièce. Nous pouvions écrire une carte postale tous les cinq jours, et deux lettres par mois, mais il fallait écrire à des personnes différentes; il était interdit, également, de parler de plus d'une personne dans la même correspondance.

Beaucoup de mes compagnons étaient infestés de vermine et cependant nous allions au bain deux fois par semaine. Les vêtements trop sales étaient traités à la vapeur. Chaque jour nous devions nous mettre dehors avec les literies, pendant une heure. Nos lits n'avaient pas d'oreillers; il n'y avait qu'une paillasse mince, mais au lieu de paille, elle contenait un mélange de varech, de paille et une espèce de bâtons. Dans notre baraque, ces paillasses reposaient à terre, mais il y avait aussi des planches fixées contre les murs et sur lesquelles d'autres paillasses étaient déposées.»

Le mardi 20 décembre, Louis Van de Velde dut être transporté à l'hôpital Sainte-Elisabeth d'Anvers, à cause de sa grande faiblesse générale et de sa maladie de poitrine. Malgré les soins les plus dévoués, son état ne s'est pas amélioré, au con-

traire. Il était trop gravement atteint et, aux dernières nouvelles que j'ai pu me procurer sur ce malheureux, il venait de succomber.

*
*

Autre document de même source :

« De Laet, François-Auguste, demeurant avec ses parents et ses deux jeunes sœurs, rue des Pois, 27, à Anvers, né le 7 avril 1895, est venu nous demander des vêtements le 22 décembre et nous a déclaré à cette occasion ce qui suit :

J'ai été déporté en Allemagne le 8 novembre 1916. Je m'étais rendu à la gare sans être muni d'un certificat. Comment aurais-je pu m'en procurer un ? Je travaillais chez moi, pour mon propre compte, avant la guerre et, même maintenant encore, pour autant que j'aie de l'ouvrage.

À la gare du Sud, les Allemands m'ont demandé si je voulais signer un contrat de travail. Moi, comme tous mes camarades, j'ai répondu : non. On nous a fourrés dans un train. On nous a donné à manger dans la gare du Sud une miche de pain et de la soupe. Nous sommes partis à 4 h. 20. Nous sommes arrivés à Aix-la-Chapelle le lendemain matin, vers 5 heures. On nous y a donné de la soupe, mais pas de pain. À Munster, vers 2 heures, nous avons encore reçu de la soupe sans pain. Nous sommes arrivés à Soltau le 10 novembre, vers 2 heures de la nuit.

J'étais logé dans la baraque 55 D. Ces baraques sont divisées en quatre compartiments : A-B-C-D ; chaque compartiment renferme environ 150 hommes. Nous avons des bois de lit, mais nous couchions quatre dans un lit. Nous avons deux minces couvertures, de sorte que nous avons toujours froid. Les paillasses sur lesquelles nous dormions étaient en réalité remplies de jones ; on y trouvait même de véritables bâtons, avec lesquels on pourrait administrer une tripotée à quelqu'un. (Er waren stokken bij, daar gij een mensch kunt me aframmelen.)

Le matin, vers 9 heures, on nous donnait de l'eau bouillie avec un peu de maïs. Nous appelions ça « pap » ; le midi,

c'était une soupe faite avec des choux-raves et des carottes, environ $\frac{3}{4}$ de litre; le soir, à nouveau, $\frac{1}{2}$ litre de la fameuse « pap ». Pendant toute ma captivité, je n'ai pas mangé de pommes de terre. La soupe de midi avait parfois un goût de poisson et, effectivement, on y trouvait des arêtes. Certains ont prétendu qu'il devait y avoir du fromage dans la soupe, mais je n'ai jamais pu le constater. A 3 heures après-midi, on nous donnait du pain; je crois que c'était environ 250 grammes; on nous ordonnait de garder cela pour le matin, mais tout le monde le dévorait immédiatement.

Nous souffrions constamment de la faim; beaucoup souffraient de l'estomac et des intestins; les uns avaient constamment la diarrhée, les autres se plaignaient de ne pas avoir de selles. Un long fossé, distant des baraques de quelques centaines de mètres, servait de W.-C.; on nous faisait vider ces fossés.

De 9 à 10 heures et de 3 à 4 heures, il fallait rester à l'air. Pour le surplus, les Allemands ne s'occupaient pas de nous. Ils ne nous engageaient pas à travailler, mais ceux qui en avaient assez de souffrir de la faim et d'être malades pouvaient se rendre à la Kommandantur pour signer un contrat de travail. Entre deux baraques on pouvait lire un avis dénombant les divers corps de métiers pour lesquels on demandait des ouvriers.

Il y avait une cantine dans laquelle on pouvait se procurer, pour de l'argent, du tabac, mais absolument pas d'aliments. Un seul jour, cependant, on y a mis en vente du fromage au cumin; je crois qu'il coûtait 3 marks le kilo. Dans cette cantine, on pouvait acheter des pantalons, des sabots, des pantoufles, parfois un veston, un couteau, un carnet, des crayons.

La baraque n° 46 était l'infirmerie. Chaque jour on y transportait certains de nos camarades et chaque jour il y en avait qui s'évanouissaient. Une quinzaine y sont morts, entre autres deux pupilles de l'orphelinat d'Anvers; un de ceux-ci occupait la baraque 48. Je n'ai pas vu comment on les enterrait.

Le dimanche, nous pouvions aller à l'église, laquelle est située dans le camp des prisonniers militaires. Dans ces occasions, nous tâchions de nous échapper vers les soldats anglais: ils nous donnaient autant d'aliments qu'ils le pou-

vaient. A la longue, nous étions 3,000 ou 4,000 à aller à l'église, mais alors on augmenta le nombre de soldats allemands qui nous gardaient. Les soldats belges nous donnaient également de la nourriture quand il arrivait que nous pouvions nous approcher d'eux. C'étaient aussi des soldats belges qui nous rasaient gratuitement.

Le dimanche, nous devions nous tenir immobiles sur la plaine pendant une ou deux heures; un «Feldwebel» faisait le contrôle. Chaque fois, un grand nombre d'entre nous s'évanouissaient de faiblesse. Moi, par exemple, j'aurais pu manger facilement ce qu'on donnait à quatre d'entre nous, et je ne suis pas gros mangeur.

Quand j'ai quitté Soltau, c'était comme si j'étais ivre, tant j'étais faible. Heureusement, des soldats belges et anglais nous avaient munis de quelques vivres pour nous mettre en route : une ration de pain et 1/8 de kilo de viande, ainsi qu'une boîte de lait condensé. Pendant tout le trajet de Soltau à Anvers, les Allemands nous ont donné deux fois à manger. Ceux qui sont revenus avec moi étaient tous des malades et des infirmes; nous étions 73. Un de mes compagnons avait une jambe de bois. Moi, qui boite depuis des années, j'avais fait remarquer cela aux Allemands dans la gare du Sud, mais ils me répondirent qu'ils m'enverraient tout de même en Allemagne et que là-bas on verrait et qu'on allait «fertig machen» (arranger) tout cela.

Parmi ceux qui sont revenus avec moi, il y avait aussi un tout petit jeune homme de Saint-Nicolas qui devait encore faire la route à pied d'Anvers à Saint-Nicolas. Notre voyage de Soltau à Anvers a duré 66 heures, dont 6 heures passées à Bruxelles dans la nuit. Nous sommes arrivés ici (à Anvers) le lundi 18 décembre au matin.

Parmi les déportés de Soltau, beaucoup ont des abcès, mais la principale souffrance, c'est la faim et le froid. J'ai toujours porté là bas deux paires de chaussettes et des sabots, mais jamais je n'ai eu chaud. Il y avait une canalisation de chauffage dans les baraques, mais elle ne chauffait pas. Il est arrivé cependant qu'elle était un peu chaude pendant un petit temps, mais c'était inappréciable. Je pense que tous ceux qui sont encore là-bas seront à peu près morts dans trois mois, ou qu'ils seront pour toujours ankylosés par les rhumatismes.

Nous pouvions écrire une lettre le 15 et le 1^{er} de chaque mois et des cartes postales le 5, le 10 et le 25; mais quand on avait la permission d'écrire, voilà que la cantine n'avait plus de cartes postales. J'ai été très heureux de recevoir un paquet provenant, je crois, de la Croix-Rouge; il contenait 350 grammes de tabac, 4 pipes, 1 boîte d'allumettes et 20 cubes de bouillon; j'ai reçu ce paquet le jour même où j'ai quitté Soltau.

De chez moi, on m'avait aussi adressé un petit paquet contenant du tabac et une boîte de confitures qui, malheureusement, s'était cassée en route. J'ai vu qu'un de mes compagnons a reçu un paquet contenant 4 biscuits.

Une seule fois on nous a donné 33 petits biscuits qui pesaient, dit-on, 1,700 grammes. On nous annonça que nous aurions cela chaque semaine, mais comme nous ne voulions pas aller travailler pour les Allemands, nous n'en avons plus jamais reçu; certains ont mangé tous ces petits biscuits en une seule fois.

Au début, nous étions 146 dans la section de baraque que j'occupais; quand j'ai quitté Soltau, nous n'y étions plus que 74, mais 30 d'entre nous avaient été conduits dans un autre camp, de sorte qu'il y en avait 44 qui étaient allés travailler. Beaucoup d'entre ceux qui s'étaient décidés à aller signer ont été conduits dans des mines; comme le travail était trop dur pour eux, ils n'ont pas pu résister et beaucoup sont revenus au camp de Soltau, mais aucun de ceux-là n'a plus pu s'approcher de nous: on les gardait de l'autre côté des prisonniers de guerre; par l'intermédiaire de ceux-ci, nous avons cependant reçu de leurs nouvelles; nos anciens compagnons de baraque nous ont notamment fait passer un billet pour nous faire savoir que parce qu'ils refusaient de descendre encore dans la mine, on les avait laissés sans manger pendant 76 heures et que tous les jours on les obligeait à se tenir au dehors, immobiles, pendant 4 heures, les mains hors des poches.

La seule chose qui fût louable, c'est que deux fois par semaine nous pouvions prendre un bain et une douche; mais comme il fallait attendre longtemps avant que votre tour vint et que vous étiez là sans manger, ce n'était pas gai du tout.

Ce qu'on nous donnait le matin variait: parfois c'était une décoction de glands de chêne, parfois une décoction

d'écorces de noix de cacao. Dans la soupe de midi, on versait parfois de l'huile de foie de morue, pour dire qu'elle n'était pas tout à fait sans graisse. Nous avions 1 essuie-mains et 50 grammes de savon.

Pendant mon séjour à Soltau, j'ai reçu une lettre de mes parents. J'ai été chargé par plusieurs de mes compagnons anversoïses de Soltau, d'aller porter leurs compliments chez eux; partout on m'a dit qu'on n'avait reçu aucune ou très peu des correspondances envoyées par les déportés. Nous nous doutions bien, là-bas, que nos correspondances n'arrivaient pas à destination. Quand on écrivait trop, la lettre ou la carte ne passait pas. Un grand nombre de déportés ont convenu avant leur départ, avec leur famille, de certaines expressions qui auraient une signification déterminée pour annoncer qu'ils sont bien ou mal traités. Ainsi beaucoup écrivent qu'ils ont mal aux dents, ce qui veut dire qu'ils ont faim; d'autres, qu'ils n'ont pas encore vu, dans le camp, Neel ou Pier; bien entendu, Neel ou Pier, c'est le boulanger...

15 janvier 1917.

Dans le sud de la province d'Anvers, les habitants se sont souvenus de la guerre des paysans : plutôt que de répondre aux ordres des Allemands leur enjoignant de se trouver tel jour, à telle heure, en tel endroit, ils se sont dispersés dans les immenses bois de sapins qui couvrent cette partie du pays. Le jour fixé pour la déportation, les Allemands avaient fait préparer et tenir sous vapeur, au lieu du rendez-vous, un train comprenant douze wagons de la Société des chemins de fer vicinaux; ils n'ont pas même trouvé assez d'hommes pour en remplir deux...

D'où, naturellement, fureur des Boches et mesures de représailles. Ils ont arrêté d'abord les bourgmestres et les échevins de 17 des communes « en révolte », notamment ceux de Berlaer, Nylen,

Beek, Bevel, Iteghem, Norderwyk, Morkhoven, etc.; ensuite ils ont envoyé des soldats à la recherche des fugitifs. Cette dernière mesure s'est trouvée peu efficace. Les soldats, manifestement, témoignent de peu de zèle pour cette chasse à l'homme. Il est vrai qu'en plus d'une occasion, nos paysans, sortant subitement de leurs trous, ont administré aux poursuivants une volée de bois vert, — c'est bien le cas de le dire à propos de sapins. Or, les pacifiques landsturms sont fort ennemis des coups...

16 janvier 1917.

Une délégation de bourgmestres de la région de Charleroi a demandé audience à M. von Bissing; elle sera reçue samedi prochain — non par M. von Bissing, qui est malade, paraît-il, et a dû se rendre à Wiesbaden — mais par son remplaçant. La délégation vient se plaindre de la façon indigne dont sont traités en Allemagne nos malheureux déportés; elle a réuni des centaines de lettres et cartes postales écrites par ces martyrs — le mot n'est pas trop fort — à leurs familles; il en résulte qu'ils meurent littéralement de faim. Comment ces lettres et cartes ont-elles échappé à la censure allemande? On suppose que c'est parce qu'elles étaient rédigées en wallon...

Des médecins ont calculé que la ration d'une journée entière de la nourriture accordée là-bas à nos ouvriers représente de 200 à 300 calories. Or, il faut 1,800 calories par jour pour faire vivre un homme!

A titre de comparaison, un *seul bol* de la soupe

distribuée aux indigents dans l'agglomération bruxelloise représente plus de 300 calories.

17 janvier 1917.

Le « Grand-Bazar » du boulevard Anspach a été fermé hier après-midi sur l'ordre des Allemands :

Pourquoi? Ecoutez :

Le Grand-Bazar, au rayon « jouets », avait établi un magnifique champ de bataille en miniature, une miniature de dimensions d'ailleurs assez coquettes, car elle mesurait bien 1 mètre 50 sur 1 mètre. On y voyait des tranchées admirables, reliées par des boyaux impeccables. Il y avait des 75, des Maxims, des mitrailleuses, voire des 420 et autres « grosse Bertha ». Des tas d'obus se devinaient derrière des abris de terre; les blocs-houses n'étaient pas oubliés, ni le télégraphe de campagne, ni le télégraphe sans fil...

Il y avait encore, cela va sans dire, des soldats : des Français, des Anglais, des Belges, des Allemands. Entre les tranchées adverses il y avait aussi des morts, beaucoup de morts... des Allemands surtout et fort peu d'autres.

Mais cela n'était rien encore. Tout l'intérêt de ce champ de bataille se concentrait vers l'extrémité de la plaine à droite. Regardez-moi ça et dites-moi si ce n'est pas palpitant : des Anglais viennent de sortir de leurs abris; ils ont passé à la nage un cours d'eau et, d'un élan magnifique, ils s'élancent avec une irrésistible fureur vers la tranchée ennemie qui leur fait face; cette tranchée est abondamment garnie de soldats boches; mais voyez, voyez : tous ces kaiserlichs ont jeté leurs fusils;

ils lèvent éperdument les bras; visiblement, ils implorent grâce; au reste, pour qu'on ne s'y trompe pas, un de ces guerriers a hissé une pancarte sur laquelle on lit : « Kamarades! 5 Kindern! »

Cela faisait la joie de tous ceux, petits et grands, qui parcouraient le Grand-Bazar et ça se serait enlevé comme des petits pains, si le prix de ce merveilleux jouet n'eût pas été hors de la portée de la plupart des porte-monnaie. Mais allez donc dépenser 10 louis pour vos petiots quand le beurre est à 15 francs le kilo! Seulement, il n'y a pas que les Belges qui ont droit d'entrée au Grand-Bazar, il y a aussi les Allemands et ceux-ci trouvaient la plaisanterie mauvaise. Il y eut probablement dénonciation et, comme il s'agissait d'un « outrage à l'armée », c'est le colonel Hurt, gouverneur de Bruxelles pour notre malheur à tous, qui fit en personne une descente au Bazar, flanqué de plusieurs sous-argousins de 1^{re} classe.

Il commença par mander et arrêter le directeur, M. Donnay, et les étalagistes, puis il procéda à leur interrogatoire provisoire. Ce fut joyeux.

M. le colonel apprit, en effet, que le jouet délicieux venait de Nuremberg, y compris les soldats allemands aux bras levés et la pancarte; que la direction du Bazar avait semé de « cadavres » allemands le champ de bataille parce que la clientèle refusait d'acheter d'autres « cadavres » et que le bazar cherche à faire des affaires et non de la politique; que l'on avait demandé à Nuremberg des soldats anglais en posture de reddition et que Nuremberg avait répondu que cet article n'existait pas, mais qu'on allait le créer...

M. Hurt a fait gravement acter cela et s'est

retiré après avoir fait fermer les portes. On ignore si la fermeture sera définitive. Certains prétendent que oui et affirment que la perquisition a eu lieu sur la demande des magasins Tietz qui, furieux de ne plus voir entrer un Belge chez eux, se vengent ainsi de leur plus redoutable concurrent.

18 janvier 1917.

Les déportations vont commencer à Bruxelles après-demain samedi.

Environ 8,000 personnes d'Anderlecht, Molenbeek et Forest ont reçu une convocation leur ordonnant de se rendre à 7 heures du matin à la gare du Midi. Ces convocations — comminatoires — sont individuelles; elles ont été remises par des soldats aux intéressés qui ont été contraints d'en donner décharge.

Les Allemands veulent trouver à Bruxelles 30,000 hommes à déporter par tranches de 2,000 par jour. On ignore entièrement, jusqu'à présent, sur quels motifs ils se sont basés pour convoquer X plutôt que Y. On en connaîtra plus long dans quelques jours et l'on saura alors s'il faut ajouter quelque créance au bruit qui court et d'après lequel les Allemands s'en tiendraient, dans l'agglomération bruxelloise, aux termes de leur arrêté et n'enlèveraient que les chômeurs. Une certaine garantie de loyauté est offerte par la présence de 20 délégués communaux, qui assisteront au contrôle de départ et remettront aux déportés des vivres pour leur voyage et des vêtements chauds.

La feuille de convocation, sur papier vert clair,

est pliée en deux; à l'extérieur se trouve l'adresse de la victime; voici, *exempli gratia*, celle que j'ai sous les yeux :

Kaiserliche Deutsche Kommandantur

P. 42

An

Herr Oosters Joseph,

(Stand) Klempner.

Brüssel (Uccle)

Eigen Rückschein

chaussée Alseberg, 632.

A l'intérieur se trouve, d'une part en français, d'autre part en flamand, le texte suivant :

Bruxelles (date de la poste) (1).

Vous êtes convoqué de vous trouver le 27 janvier 1917 (2) à 8 heures du matin dans la gare du Midi (entrée par la rue de France).

Au cas où vous ne donneriez pas suite à la présente convocation, vous seriez expédié immédiatement par contrainte; en outre, vous seriez passible d'une peine d'emprisonnement de 3 mois au plus ou d'une amende pouvant atteindre 3,000 marks (3).

Comme il se peut que vous soyez envoyé à un lieu de travail et que dans ce cas vous n'auriez plus l'occasion d'entrer en relations avec les membres de votre famille, il est recommandé de vous munir d'un couvert, d'habilllements d'hiver, de linge et de bonnes chaussures (4).

Quiconque souscrit un contrat au « Bureau de l'Indus-

(1) La convocation étant remise aux malheureux ouvriers par des soldats, la « date de la poste » n'y figurait donc point.

(2) Date indiquée par le moyen d'un tampon à l'encre grasse.

(3) 3,000 marks d'amende! Et ce n'étaient soi-disant que les ouvriers tombés à la charge de la bienfaisance publique qui devaient être déportés!

(4) Comment des ouvriers « indigents » auraient-ils pu satisfaire à cette condition, si l'on songe qu'en janvier 1917, la moindre paire de chaussures coûtait 50 francs?

trie », rue Marie-Thérèse, 64, où du travail en Allemagne ou en Belgique est offert à des conditions très avantageuses, est exempté de se présenter à la gare.

Graf von Soden,
oberst und Kommandant.

La présente convocation est à apporter.

20 janvier 1917.

Il circule en Allemagne quantité de journaux clandestins qui, de temps en temps, parviennent jusqu'en Belgique.

Il en paraît un, notamment à Malmédy; il s'appelle *Das freie Wort* (La Libre Parole). Un de mes amis qui en a eu un exemplaire entre les mains, en a extrait cette cinglante boutade :

— Quel est le comble du luxe et de l'ostentation pour une élégante de Berlin?

— C'est de se promener avec des vêtements tachés de graisse...

21 janvier 1917.

Les Allemands sont en train de ruiner systématiquement l'élevage du cheval de trait en Belgique.

Depuis longtemps déjà, on le sait, les Allemands étaient, avec les Américains, les principaux clients de nos éleveurs. Chaque année on pouvait les voir, nombreux, aux concours fameux de chevaux de gros trait organisés dans le grand hall du Cinquantenaire, discutant en connaisseurs avertis et achetant à très chers deniers les types de producteurs les plus remarquables. Ils avaient fini, à la longue, par améliorer beaucoup leur

race indigène qui ne valait pas lourd et avaient même constitué des haras dont on disait grand bien.

Malgré tout, ils n'étaient pas parvenus à enlever la palme à nos éleveurs ; c'étaient toujours les écuries du Brabant et du Namurois qui tenaient les records et cela menaçait de durer à tout jamais, quand la guerre éclata, permettant toutes les espérances.

Ces espérances sont à la veille d'être réalisées. Lors des innombrables réquisitions de chevaux qui ont eu lieu en notre malheureux pays, les officiers-maquignons ont fait comparaître les plus rares reproducteurs, pêle-mêle avec les plus authentiques rosses, et les ont achetés à un prix ne dépassant jamais 3,000 francs. Trois mille francs ! Et certains de ces nobles animaux en valaient plus de 100,000 !

Voici un fait qui date d'hier : en 1910, les Dumont de Chassart achetaient en Allemagne, chez un nommé Meulenberg, à Hofstadt, un étalon d'origine belge dont ils avaient reconnu les rares qualités. Ils le payaient d'ailleurs fort cher : près de 50,000 francs. Ils n'eurent point à le regretter, soit dit en passant, car cet admirable animal remporta un championnat sous le nom de « Bienfait de Masnuy ». Or, ce cheval a été enlevé à M. Dumont par les Allemands, qui lui ont offert en échange un bon de 2,400 francs ! Bien entendu, M. Dumont a refusé ce bon.

Rapprochez ce fait d'un arrêté paru il y a quelques jours et aux termes duquel il ne restera, dans toute la province de Namur, que 90 étalons.

24 janvier 1917.

Les déportations d'ouvriers ont commencé à Bruxelles samedi dernier, 20 janvier. Il gelait à pierre fendre : —20 degrés !

Les Allemands, pour la circonstance, avaient mobilisé plusieurs centaines de « polizei » et un certain nombre de hulans et de cuirassiers blancs à cheval ; une mitrailleuse automobile parcourait les rues avoisinant la gare du Midi où était fixé le rendez-vous. On entrait dans la gare par la rue de France.

Il n'y a pas eu de désordres sérieux ; en certains endroits, les Boches ont jugé à propos de charger des groupes qui huaient ; il en est résulté des bousculades, quelques coups de crosse, mais en somme, rien de grave.

Le spectacle était émotionnant de voir les hommes, accompagnés la plupart de leur femme, de leur mère, de leur sœur, de leurs enfants, embrasser en pleurant ces êtres si chers avant d'entrer dans la gare et de s'en séparer pour aller vers l'inconnu, mais il n'avait cependant rien du dramatique qui a marqué les mêmes départs en province. On savait que, dans la gare, des délégués communaux assisteraient aux opérations de contrôle et que, de plus, ces opérations seraient surveillées de près par un délégué de la légation américaine, M. Jackson. Cela inspirait une certaine confiance et laissait au cœur des parents de ceux qui étaient convoqués l'espoir de les voir sortir libérés, de la gare, au bout d'une heure ou deux.

Cet espoir s'est trouvé justifié dans beaucoup de cas. Presque tous les « convoqués » avaient donné

rendez-vous à leur famille dans un des innombrables cabarets avoisinant la gare, car il faisait trop horriblement froid pour pouvoir attendre au dehors. Ces cabarets étaient comblés : aux vitrines on voyait se presser des visages anxieux, aux yeux rougis de larmes. Et l'attente s'éternisait. Puis, de temps en temps, on entendait résonner en une galopade folle un bruit clair de sabots. Un homme arrivait à bout d'haleine, entraînait en trombe dans le cabaret, haletant et tremblant encore du péril imminent auquel il venait d'échapper. Alors c'étaient des cris d'une joie insensée, des embrassades, des danses sauvages dans les rires et les larmes mêlés...

Il y a eù, pour chacun de ces quatre premiers jours de déportations, environ 1,800 hommes convoqués. Le premier jour, il en manquait 400 à l'appel et le lendemain environ 700. J'ignore jusqu'à présent si cette proportion s'est maintenue pour les deux jours suivants.

Pour ces quatre journées, les Allemands ont déporté environ 1,400 hommes, soit 350 en moyenne par jour. Le samedi, ils ont enlevé 251 hommes d'Anderlecht, 30 de Bruxelles, 39 de Molenbeek, 16 de Schaerbeek, 6 de Jette, 7 de Laeken et 1 de chacune des communes d'Etterbeek, Ixelles, Saint-Josse, Koekelberg et Forest. Tous ont été envoyés au camp de Munsterlager.

Le lundi, 329 hommes ont été enlevés sur les 1,800 qui avaient été convoqués : 142 d'Anderlecht, 6 de Bruxelles, 50 de Molenbeek, 37 d'Etterbeek, 77 de Laeken, 15 de Schaerbeek, 1 d'Ixelles et 1 de Saint-Josse. Tous ont été envoyés au camp de Wittenberg de sinistre mémoire.

25 janvier 1917.

Coup de théâtre : les déportations sont interrompues à Bruxelles jusqu'à nouvel ordre. « A cause du froid », disent les uns. « A cause du grand nombre de réfractaires », disent les autres. On verra bien. Toujours est-il que ce matin aucun chômeur n'est parti et que contre-ordre a été envoyé à tous ceux qui avaient reçu des convocations.

Un avion a survolé Bruxelles hier vers 1 h. 3/4, sans être canonné, ce qui l'a fait prendre pour un ennemi. Or, il paraît qu'il n'en était rien et que c'était bel et bien un ami qui venait nous rendre visite. Il aurait survolé le collège Saint-Michel, au boulevard Saint-Michel, et y aurait laissé tomber, dans la cour des élèves, un drapeau belge.

Faut que j'aille vérifier ça...

26 janvier 1917.

C'est parfaitement exact. Et cet exploit a été accompli avec un sang-froid et une maîtrise qui justifient pleinement l'enthousiasme de ceux qui en furent les témoins.

Il était environ 1 h. 1/2 de l'après-midi. Les pensionnaires prenaient leur récréation. Lorsqu'ils aperçurent l'avion, celui-ci volait à une hauteur très considérable et c'est peut-être à cette circonstance qu'il dut d'avoir passé inaperçu des Allemands. Tout à coup, alors que les élèves, le prenant pour un ennemi, le huaienent avec conviction, il se mit à descendre en vol plané ; il se rapprocha avec une rapidité extrême et arriva ainsi à moins de

40 mètres du sol, juste au-dessus de la cour; où il laissa tomber un drapeau tricolore lesté d'un sac de terre pour assurer la chute perpendiculaire de l'étendard. Vous pensez si on se précipita!... Sur le jaune de notre pavillon figuraient ces mots : « Vivent les Jésuites! Un de vos anciens élèves : Edmond Thiéffry. » Alors, ce fut du délire : on acclamait, on criait, on pleurait : « Vive notre aîné! Vive le Roi! Vive la Belgique! Vive l'armée! » Le drapeau fut relevé avec respect et les élèves se partagèrent pieusement la terre contenue dans le sac, terre vierge, celle-ci, de la souillure de l'envahisseur.

Le hardi pilote, pendant ce temps, avait poursuivi sa route et avait survolé la rue des Rentiers, peu distante, où il avait laissé tomber avec un égal bonheur et dans des conditions analogues, un deuxième drapeau belge, adressé à sa fiancée. Elle a de la chance, celle-là, mais son bonheur va lui valoir la jalousie de toutes les fiancées belges. Quel souvenir à conserver et à mettre à la place d'honneur au foyer qui sera créé après la guerre!

J'allais oublier de dire qu'Edmond Thiéffry est le fils du secrétaire communal d'Etterbeek. Il n'en est pas à son premier coup d'audace : il s'est déjà, paraît-il, échappé d'un camp de prisonniers où il avait été enfermé en Hollande et, par après, il a brûlé la politesse aux Allemands qui s'en étaient emparés à leur tour...

Chose curieuse : pas un coup de canon n'a été tiré sur l'avion de Thiéffry, et cependant des témoins dignes de foi affirment que l'officier commandant le poste de canoniers établi à l'avenue Verte, derrière le collège, suivait tous les mouvements de l'aviateur, armé d'une paire de jumelles

et monté sur le toit d'une maison. On ne trouve à ce fait d'autre explication que celle-ci : naguère, l'opportunité du tir à ouvrir contre les avions était laissée à l'appréciation personnelle de chaque chef de poste. Il en était résulté qu'à plusieurs reprises les Allemands avaient tiré sur leurs propres aviateurs et... les avaient atteints. Depuis lors, il faut, pour ouvrir le feu, que l'ordre vienne de je ne sais quelle centrale. Et je suppose que cette centrale n'aura pas donné l'ordre en question, faute peut-être de connaître ce qui se passait : le collège Saint-Michel est situé un peu à l'écart et, après avoir survolé la rue des Rentiers, Thiéffry, aussi prudent que brave, a très rapidement regagné des régions inaccessibles aux obus et shrapnells...

27 janvier 1917.

Judiciairement parlant, l'affaire du Grand-Bazar du boulevard Anspach est liquidée. M. Donnay, le directeur, est condamné à 10,000 marks d'amende et 3 mois de prison; l'étalagiste, à 5,000 marks d'amende et 3 mois de prison également; un des acheteurs du jouet « culpeux », à 2,000 marks d'amende.

Je doute fort qu'après la guerre le Grand-Bazar fasse encore venir ses jouets d'Allemagne. En attendant, il a réouvert ses portes.

1^{er} février 1917.

Les journaux allemands de ce matin nous ont appris que l'Allemagne s'est décidée pour la guerre sous-marine sans merci — il y en avait donc? — et le blocus des côtes de la Grande-Bretagne, de la

France et de l'Italie. Que diront les États-Unis qui ont déclaré, lors du torpillage du *Sussex*, coulé au mois de mai 1916, si j'ai bonne mémoire, qu'ils ne toléreraient pas un nouvel attentat aux droits et prérogatives des citoyens américains?

A moins de croire, ce qu'on ne peut raisonnablement supposer, que tous les hommes d'État allemands ont glissé de la mégalomanie dans la folie pathologiquement avérée, il n'y a, à mon sens, qu'une explication au fait nouveau qui vient de se produire. L'Allemagne, depuis un an, sait qu'elle est perdue; depuis un an, les efforts de sa diplomatie tendent à réunir contre elle le plus grand nombre d'ennemis possible; de cette façon, au jour où elle se verra contrainte d'implorer grâce, elle pourra dire à ses nationaux : « Nous sommes forts, nous sommes puissants, et la preuve c'est que nous avons tenu tête pendant deux années et demie à la presque totalité de l'Europe. Mais il n'est pas de puissance, si forte la suppose-t-on, qui puisse résister à une coalition universelle. Nous pouvons, sans honte, nous avouer vaincus... »

5 février 1917.

Ça y est : les États-Unis ont rompu les relations diplomatiques avec l'Allemagne. Dans le discours qu'il a prononcé au Sénat, pour exposer les raisons qui ont amené la grande république à prendre cette grave détermination, M. Wilson a déclaré qu'« il se croyait fondé à pouvoir dire que les autres États neutres suivraient cet exemple ». La Hollande aussi par conséquent ? C'est ma foi bien possible ! Le blocus par sous-marins atteint les Hollandais dans leurs florins et cette raison pour-

rait suffire à les pousser aux armes, là où n'ont suffi ni les affronts dont l'Allemagne les a abreuvés, ni le cas du *Tubantia*, du *Palembang* et du *Berkelstroom*, ni les crimes commis en Belgique... Ce qui tend encore à le faire croire, c'est que les Pays-Bas ont interdit à tous leurs hommes de 19 à 48 ans de quitter le territoire hollandais et vont voter des crédits de guerre extraordinaires. Allons, allons, cela va bien : plus on sera nombreux à danser autour de l'Allemagne expirante, plus joyeuse sera la ronde.

Par exemple, ce qui, en attendant, pourrait être moins joyeux, c'est la question du ravitaillement de la Belgique. Nous n'avons plus rien, et, n'était la « Commission for relief », il y a un an que tous les Belges seraient morts de faim. Qu'arrivera-t-il si les États-Unis — nos fournisseurs — et la Hollande — notre transmetteur — se rangent au nombre des ennemis de l'Allemagne ? Cette question s'impose ici aux réflexions de tous, mais elle n'alarme personne. On supportera tout ce qu'il faudra supporter pour atteindre le but.

— Il est bien regrettable, me disait ce matin un Bruxellois facétieux, il est bien regrettable vraiment que tout le cuir ait été réquisitionné par les Boches.

— Pourquoi ? fis-je.

— Parce que jamais plus que demain nous n'en aurons besoin pour nous y tailler une solide ceinture à nous serrer le ventre...

8 février 1917

Les neutres d'Europe ne suivront pas l'exemple des États-Unis. Ils font valoir que M. Wilson, lié par ses déclarations en cause du *Sussex* et pro-

tégé par toute la largeur de l'océan Pacifique, peut, sans grand risque, s'aventurer là où les voisins immédiats de l'Allemagne joueraient leur existence.

Malgré que j'en aie, je ne parviens pas à nier qu'il y a quelque chose de juste là-dedans. Quant à savoir si dans dix ans la Hollande ne regrettera pas de n'avoir pas signé aujourd'hui une police d'assurance pour la conservation de son domaine colonial, c'est une tout autre question.

— Un procès d'espionnage dans lequel étaient impliqués deux frères, les barons Gustave et Ernest de Roest d'Alkemade, ainsi que M. Hernould, a été jugé il y a quelques jours par le conseil de guerre de Bruxelles. M. Gustave de Roest a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, son frère à 15 ans et M. Hernould à 10 ans. Je n'ai pu me procurer aucun détail au sujet de cette affaire ; les Allemands y ont apporté un véritable mystère : le procès a été jugé à huis clos, les avocats belges n'ont pas été autorisés à intervenir et, le soir même du prononcé du jugement, les condamnés partaient pour l'Allemagne sans avoir même obtenu la faveur d'une suprême entrevue avec leur famille.

— Un autre procès, moins tragique celui-ci, a été jugé il y a deux ou trois jours. Il mettait en cause M. l'abbé Cardyn, directeur des œuvres sociales de l'archevêché de Malines, coupable d'avoir envoyé au Vatican, par l'intermédiaire du nonce apostolique à Bruxelles, une protestation contre la déportation de nos ouvriers, et d'avoir fait usage, à cette occasion, des mots « crime » et « esclavage ».

C'est M^e Alexandre Braun qui présentait la défense du prévenu. Il a fait observer que les mots incriminés se retrouvent dans presque toutes les protestations collectives rédigées à propos des déportations et que cependant leurs auteurs n'ont pas été inquiétés; il a soutenu ensuite que les mots « crime » et « esclavage » n'étaient pas exagérés et l'a prouvé en lisant un certain nombre de lettres dans lesquelles des déportés exposent de quelle façon ils sont traités en Allemagne.

M. Braun n'a pas été interrompu une seule fois et a pu poursuivre sa démonstration jusqu'au bout. Les officiers du conseil de guerre, ou certains d'entre eux, à tout le moins, étaient visiblement intéressés et semblaient stupéfaits; ils paraissaient n'avoir aucune idée que les choses dussent se passer de cette manière-là. Que voulez-vous! Ils ne lisent que les journaux de leur pays et ce n'est point dans les colonnes de la *Gazette de Cologne* ou de la *Gazette de Francfort* qu'ils trouveront la vérité.

M. l'abbé Cardyn a été condamné à 3 mois de prison pour excitation à la résistance, à 9 mois pour s'être servi des vocables « crime » et « esclavage » et à 150 marks d'amende parce qu'on a saisi chez lui 15 exemplaires de la protestation dans laquelle les mots incriminés se trouvaient employés.

9 février 1917.

Le froid est horrible et ajoute douloureusement à la misère générale. Officiellement, l'observatoire d'Uccle a enregistré hier ou avant-hier —16.6. La température a été plus basse encore dans certains

endroits exposés au vent du nord-est, où l'on a noté —20. Il n'y aurait que demi-mal si l'on avait de quoi se chauffer, mais presque partout on manque de charbon. Depuis le mois de septembre dernier, les Allemands refusent de mettre des wagons à la disposition des charbonnages et, la disparition presque complète de chevaux aidant, le charbon est devenu extrêmement rare; actuellement que la gelée a saisi les cours d'eau et que les transports par le canal sont devenus impossibles, les Boches ont perfectionné le système: ils ont interdit presque complètement l'enlèvement des charbons sur les « carreaux » parce qu'ils réquisitionnent tout le combustible et l'envoient en Hollande. Ces jours derniers, les journaux des mercantis de Rotterdam inséraient l'avis à peu près textuel que voici: « La population hollandaise a appris avec grande satisfaction que le gouvernement allemand s'engageait formellement à nous envoyer 350,000 tonnes de charbon par semaine. Les autorités hollandaises ont aussitôt pris les mesures nécessaires pour que ce charbon puisse nous arriver le plus rapidement possible. Cette bonne nouvelle a considérablement contribué à calmer l'irritation causée par l'annonce du renforcement de la guerre sous-marine. »

Le gouvernement allemand tue plusieurs mouches d'un coup de savate: il calme la fureur des épiciers de Hollande que la guerre sous-marine gêne dans leur chasse aux florins; il prend le charbon en Belgique à des prix fort bas et le revend fort cher; il a la satisfaction d'imposer à notre malheureux pays une souffrance de plus... Le gouvernement hollandais n'ignore rien de tout ceci, car c'est lui qui envoie en Belgique les wa-

gons vides qui lui reviendront pleins, mais que lui importe ?

— Il va de soi que si les Bruxellois souffrent horriblement du froid, toute la bocherie installée dans notre pauvre capitale ne s'en chauffe que mieux. Ecoutez :

Rue du Vossegat, à Uccle, habite un espion allemand, nommé Muller. Horticulteur de son état, cet individu a débarqué en Belgique vers 1904. Il était gueux comme un rat. Ses services furent sans doute appréciés par la Wilhelmstrasse et bien rémunérés, car, cinq années à peine après son arrivée, il achetait un vaste terrain et s'y faisait construire des serres et la maison qu'il occupe. Valeur : une quarantaine de mille francs.

En juillet 1914, Muller rentra en Allemagne, mais, peu de temps après l'arrivée des Allemands à Bruxelles, il revint. Il portait le costume militaire et les plus aveugles pénétrèrent alors le secret de la rapide prospérité de cet ex-va-nu-pieds.

L'uniforme ne l'empêchait d'ailleurs pas de poursuivre ses petites affaires; ses serres étaient pleines de fleurs que ses proches entouraient des soins les plus assidus. Rien ne manquait à ces plantes : ni l'eau doucement tiédie, ni la chaleur vivifiante, dispensée par de nombreux radiateurs. De la rue, les passants transis pouvaient voir jeter à pleines pelletées le charbon dans les fourneaux. Pourquoi se gêner? Le combustible abondait; quand il menaçait de manquer, on n'avait qu'à faire un signe. Est-ce que le samedi, 3 février dernier, quatre lourds tombereaux n'avaient pas apporté de quoi renouveler le stock qui commençait à diminuer?

.

A cent mètres à peine de là, dans un vaste immeuble abandonné, situé au coin de la rue Longue-de-la-Station et de la rue Victor-Gambier, sont logées quelques familles de réfugiés de province dont les Allemands ont détruit les demeures. Il n'y a pas de feu...

Or, dans la soirée du 5 février, un enfant naquit dans ce caravansérail; on l'enveloppa, comme on put, dans les guenilles les plus chaudes. Mais il gela 15 degrés cette nuit-là et le matin le pauvre petit ange était reparti pour un monde meilleur, mort de froid.

... Pendant ce temps-là, les fourneaux des serres de M. l'espion Muller regorgeaient de charbon. Il ne faut pas que les plantes d'un Boche souffrent, mais un petit enfant belge, ça peut mourir...

O mon Dieu, quand donc votre malédiction s'abattra-t-elle vengeresse sur ce peuple de bandits?

10 février 1917.

Depuis huit jours, la prison de Saint-Gilles est sans charbon. Les prisonniers, impuissants à se réchauffer en se livrant à un exercice quelconque — on les a enfermés à 3 dans des cellules de 3 mètres de long sur 1 m. 50 de large, destinées à n'abriter qu'un seul détenu — et la plupart vêtus légèrement, souffrent cruellement. D'autre part, beaucoup d'écoles ont déjà fermé leurs portes et d'autres vont suivre, car, il faut en faire son deuil, elles ne pourront plus se procurer de combustible. Les Allemands ont, en effet, fait savoir aux administrations communales que, « étant donnée la rareté du charbon », les écoles ont à se suffire par

leurs propres moyens; il leur est interdit d'acheter du combustible.

Si la provision qu'elles détiennent ne suffit pas, elles devront licencier les élèves. Cette ordonnance ne concerne pas les écoles allemandes.

Du charbon pour permettre aux plantes d'un Muller de fleurir; pas de charbon pour permettre aux enfants de s'instruire. O Kultur!

11 février 1917.

Les Allemands, je dois l'avoir dit quelque part, ont décidé, pour s'assurer les bonnes grâces des deux douzaines de Flamingants que compte Bruxelles, que notre capitale devait être rangée au nombre des villes flamandes. Depuis lors, les affiches de spectacles, les affiches notariales, les circulaires, etc., etc., bref, toutes les proclamations privées touchant à la vie publique, doivent être rédigées en flamand et peuvent être accompagnées d'une traduction française. Il n'est pas jusqu'aux arrêts des tramways qui ne doivent être formulés en flamand et en français.

Comme ce n'étaient là que des répétitions des innombrables tracasseries quotidiennes dont nous serons débarrassés en même temps que de ceux qui les inventèrent, on se contentait jusqu'ici de hausser les épaules; mais voici que les Allemands s'en sont pris à l'enseignement. Ils ont nommé, ces jours derniers, à l'école de régentes de l'Etat de la rue du Marais, trois professeurs sur le germanophilisme desquels ils pouvaient compter : M^{me} Zondervorst et M. De Decker, chargés de donner les cours de flamand, et M. Buyck, chargé du cours de mathématiques.

Les leçons devaient avoir lieu en langue flamande uniquement. Les élèves le savaient ; elles connaissaient les compromissions honteuses par lesquelles ces trois professeurs avaient dû passer pour pouvoir imposer leur présence. Un vent de révolte souffla. On était des Belges, on avait des frères, des pères au front. Se laisserait-on dicter la loi par trois traitres ? Non ! C'est dit ! C'est juré.

Hier matin, M^{me} Zondervorst devait donner son premier cours. Quand elle entra en classe, toutes les élèves étaient à leurs places et lisaient. Aucune d'elles ne se leva.

M^{me} Zondervorst monta en chaire. On espérait qu'elle se serait assise et dans cet espoir un des pieds de sa chaise avait été scié aux trois quarts. M^{me} Zondervorst flaira-t-elle cette malice ? Toujours est-il qu'elle demeura debout et dit :

— Een stoel, als het u belieft. (Une chaise, s'il vous plaît.)

Personne ne bougea.

— Een stoel !

On ne leva pas les yeux.

— Voor de derde maal, een stoel ! (Pour la troisième fois, une chaise.)

Ah bien oui !

M^{me} Zondervorst passait par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Elle réfléchit un instant, puis s'écria en français :

— Mesdemoiselles, j'ai demandé une chaise.

Ce fut magique. Toutes les élèves se levèrent et, en moins d'un instant, quatre d'entr'elles se trouvaient au pied de la chaire :

— Vous désirez une chaise, madame ? Que ne le disiez-vous ! Voilà, voilà !

Puis elles regagnèrent leurs places et reprirent leur lecture; on eût entendu voler une mouche.

M^{me} Zondervorst tenta de faire l'appel :

— Juffrouw A ?

Pas de réponse.

— Juffrouw B ?

Pas de réponse. L'appel se poursuivit jusqu'à la fin en un simple monologue. Les élèves, subitement, avaient été frappées de surdité.

M^{me} Zondervorst n'y tint plus. Elle éclata :

— Vous ne me connaissez pas ! Je suis une Flamande de 1302...

— Ça se voit, lança une voix insolente.

— Les Wallons, continua M^{me} Zondervorst, qui, dans sa fureur croissante, ne s'apercevait pas qu'elle s'exprimait en français, les Wallons sont des êtres veules et lâches; je les ferai ramper...

— On vous brisera avant...

M^{me} Zondervorst, hors d'elle-même, s'en alla, laissant les patriotiques petites révoltées maîtresses incontestées du champ de bataille.

.....

Pendant ce temps, une scène analogue se passait dans le local où M. Buyck devait donner son cours de mathématiques.

Ici, les élèves l'attendaient, les coudes sur les pupitres, le menton dans les mains et, quand il fut entré, demeurèrent à le regarder fixement.

Il tenta l'appel.

Son succès fut aussi négatif que celui de la Zondervorst, mais M. Buyck eut moins de patience :

— Je proteste, dit-il — en français — contre l'indignité de votre conduite; j'ai été légalement nommé professeur en cet établissement par le gouvernement...

— ... boche!

Le vocable retentit comme un soufflet. M. Buyck pâlit sous l'outrage et se sauva. Ici encore, les élèves restaient victorieuses. Elles célébrèrent leur succès en chantant la *Brabançonne* et la *Marseillaise!*

M^{lle} Monom, directrice, a, dit-on, donné sa démission; elle refuse d'accepter la responsabilité de ses fonctions dans les conditions qui lui sont imposées.

Je comprends cela...

12 février 1917.

L'école de la rue du Marais est fermée. Ainsi en ont ordonné les Boches. On leur prête l'intention d'essayer d'introduire le flamingantisme et leurs professeurs belges vendus, dans les autres établissements d'instruction de Bruxelles. On peut leur prédire un succès égal à celui de la rue du Marais. Les petites normalistes et régentes ont donné le bon exemple; nos lycéens brûlent de l'imiter et de l'amplifier.

13 février 1917.

Le froid est moins vif. Il gèle toujours, mais le thermomètre depuis trois jours ne s'est guère abaissé au-dessous de —4. Il était temps. Cela durait depuis plus de trois semaines.

15 février 1917.

On m'apprend, en confidence, une nouvelle étonnante : les membres de l'épiscopat, le cardinal Mercier en tête; le Sénat, la Chambre des

députés, la haute industrie, la Société Générale, la Banque Nationale, la Cour de cassation, le barreau, la noblesse, les ministres d'État, se sont adressés par écrit, hier, à l'empereur d'Allemagne qui restera à Berlin jusqu'à demain, pour lui demander de donner l'ordre de surseoir à la déportation des ouvriers belges.

Si cette supplique parvient à son destinataire avant le départ de celui-ci pour le front, on a, affirme-t-on, 90 % de chances de la voir accueillie favorablement.

Je n'ai pas qualité pour formuler mon opinion après que tant et de si hautes autorités ont manifesté la leur. Il est certain que l'existence même de notre classe ouvrière est en cause. Mais combien il a dû être dur, à des patriotes aussi éprouvés que les signataires de ce manifeste, de s'adresser directement à l'auteur responsable des crimes dont meurt notre pauvre pays...

On s'attend à ce que le résultat de cette démarche soit connu dans quarante-huit heures.

16 février 1917.

Avant-hier ont encore comparu devant le conseil de guerre une bonne trentaine de personnes inculpées d'avoir, directement ou indirectement, contribué à la diffusion de la *Libre Belgique*. C'est dans la salle de réunion du Sénat que le tribunal tenait séance. Les principaux inculpés étaient MM. Gustave Snoeck, directeur de l'agence de la Banque Nationale à Anvers; J. Mertens, secrétaire de la même banque, et M^{me} Massardo, la femme du libraire bien connu des galeries Saint-

Hubert. Il y avait en outre M. l'abbé Van Hemelryck, vicaire à Sainte-Gudule, M. Somers, imprimeur, M^{le} Chautemps, dactylographe de M. Mertens, M. Dankelmans, étudiant, MM. Deleu et Van Langendonck, dépositaires principaux de la *Libre Belgique*; quatre membres de la famille Legros, chargés du transport du petit journal clandestin, et d'autres encore.

Les avocats ont pu plaider l'affaire à fond. Je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans le détail des débats ; il faudrait être au courant, mieux que je ne le suis, du *curriculum vitæ* de la *Libre Belgique*, pour les rapporter avec clarté et en connaissance de cause. Mais il est apparu des dépositions que même ceux qui touchent de plus près à la *Libre Belgique* et lui sont le plus dévoués, envisagent différemment l'utilité actuelle de sa publication.

M. Snoeck est partisan sans restriction du vaillant petit journal. Il estime, a-t-il déclaré, que son action est d'une utilité très grande, que sa publication est indispensable. Lui seul prêche aux Belges la ténacité; lui seul soutient leur courage; lui seul, chaque semaine, laisse tomber une rosée bienfaisante sur les cœurs endoloris; sans la *Libre Belgique*, qui s'efforce de remettre les choses au point, les Belges seraient livrés sans défense à l'action délétère de la presse censurée et se décourageraient. S'ils ont tenu bon jusqu'ici et s'ils savent que des jours meilleurs sont proches, c'est avant tout à la *Libre Belgique* qu'ils le doivent.

M. Mertens n'élève pas moins haut le mérite de la *Libre Belgique*, mais il estime que ce mérite appartient surtout au passé. Depuis longtemps les Belges sont fixés sur le sort qui les attend et n'ont

plus besoin d'être fouettés; c'est en pleine connaissance de cause qu'ils attendent l'heure de la réparation. Le rôle de la *Libre Belgique*, après avoir été prépondérant, est devenu secondaire et l'on peut se demander si sa publication vaut encore actuellement les risques qu'elle fait courir à de nombreux patriotes.

J'ai trouvé les opinions de ces deux hommes, dont le patriotisme et le dévouement sont égaux, assez typiques pour être rapportées ici.

17 février 1917.

Les légumes sont hors de prix; la longue période de gelées par laquelle nous venons de passer a eu pour résultat de les rendre inabordables. Allez donc payer 7 fr. 50 pour une botte de salsifis (prix normal 65 c.), 6 fr. 50 pour une botte de poireaux (prix normal 30 c.) et 10 francs une botte de céleris! Et notez que ce sont là les prix du marché matinal: jugez de ce qu'ils doivent être chez les revendeurs!

Si le froid seul était cause de ce renchérissement, je ne songerais pas à en parler. Mais cela n'est pas. Les légumes étaient horriblement chers avant la gelée et l'on nous annonce qu'ils le seront davantage encore au printemps prochain.

Rien d'étonnant: il s'est fondé à Malines, il y a déjà assez longtemps, une société destinée à promouvoir considérablement le dénuement de notre pays et à remplir les poches de ses actionnaires tout en ravitaillant l'Allemagne. Cette société se nomme « La Maraîchère ». Elle a à son service de nombreux agents qui parcourent les campagnes et concluent avec les paysans des contrats de

louage d'autant plus aisément, qu'ils offrent des conditions extrêmement avantageuses. Ces conditions sont, en ordre principal, les suivantes :

1° Le paysan s'engage à vendre toute sa production à « La Maraîchère » exclusivement ;

2° Cette production est achetée par « La Maraîchère » avec des surprimes variant, quant aux prix ordinaires, de 100 à 150 francs à l'hectare ;

3° « La Maraîchère » fournit les engrais chimiques, lesquels sont introuvables actuellement en Belgique ;

4° « La Maraîchère » garantit que les paysans qui accepteront ses propositions n'auront aucun de leurs chevaux réquisitionnés ;

5° Les terres louées par « La Maraîchère » seront libres en juillet au plus tard et le paysan en disposera alors ainsi qu'il l'entendra.

« La Maraîchère » est une société soi-disant belge. Rien d'étonnant, étant données les conditions qu'elle fait, si les paysans, même les plus patriotes, lui envoient, sans méfiance, leur adhésion.

Mais « La Maraîchère » est en fait et avant tout une société allemande, ayant comme président de son conseil d'administration un Autrichien nommé Adler, qui s'est adjoint un certain nombre de Belges traîtres et félons. L'Allemagne, on le sait, s'est engagée vis-à-vis de l'Angleterre à ne plus réquisitionner les produits de notre sol. Elle tient parole... parce qu'elle a trouvé des Belges pour l'aider à se montrer loyale en apparence, et à nous piller cependant plus complètement que jamais. L'Allemagne est dans son rôle, puisqu'elle est notre ennemie, et rien ne me déplairait davantage que de la voir nous rendre service. Mais que dire des Belges qui l'aident dans sa besogne ?

Les envois faits en Allemagne par « La Maraîchère » atteignent une moyenne de 800,000 francs par mois ; est-il étonnant que les pommes de terre n'existent presque plus et que les légumes... Voyez plus haut.

Qu'on ne s'imagine point que « La Maraîchère » fait des promesses vaines en ce qui concerne les chevaux. Il n'y a pas bien longtemps, un de ses contractants, le nommé Van der S..., fermier à Silly, s'était vu enlever 6 de ses chevaux, payés 1,500 francs pièce. Il se plaignit, et « La Maraîchère » obtint pour lui promptement « justice ». Il fut autorisé à se rendre dans un camp de concentration de chevaux et à y choisir, moyennant 1,500 francs pièce, 6 animaux en remplacement de ceux qui lui avaient été pris. Notre homme choisit 6 juments pleines, dont les poulains, à leur naissance, dépasseront déjà la valeur de 1,500 francs.

Je pourrais multiplier les exemples, mais à quoi bon ? J'acte ce fait pour qu'au jour de la reddition des comptes et de l'établissement des impôts de guerre, « La Maraîchère » et les bandits qui l'ont créée ne soient pas oubliés.

18 février 1917.

Le résultat que l'on attendait de la démarche dont j'ai parlé sous la date du 15 février, est considéré comme acquis officiellement : non seulement plus un seul ouvrier belge ne serait déporté, mais ceux qui se trouvent déjà en Allemagne seraient renvoyés dans leurs foyers, à l'exception de ceux ayant signé un contrat libre (?) de travail. C'est un indéniable succès, dont la portée dépasse les fron-

tières de notre pays, car on considère que c'est une victoire de l'élément civil allemand — von Bissing et C^{ie} — sur l'élément militaire — von Hindenburg, Kronprinz, etc.

La genèse de cette affaire est la suivante : Dans les tout premiers jours du présent mois de février, M. von der Lancken, chef du département politique à Bruxelles, revint de Berlin, où il se rend très fréquemment. Pour le dire en passant, M. von der Lancken, ancien membre de l'ambassade allemande à Paris, est un des rares hommes de valeur dont dispose l'administration provisoire de la Belgique.

A son retour de Berlin, M. von der Lancken fit prier M. Michel Levie, ancien ministre des finances, M. de Favereau, ancien ministre des affaires étrangères, président du Sénat, et le prince de Ligne, de se rendre en son cabinet et leur annonça qu'il était autorisé à leur déclarer que si, du côté belge, on voulait adresser directement au Kaiser une requête en faveur de la suspension des déportations et du retour des chômeurs, elle avait les plus grandes chances d'être favorablement accueillie.

La requête fut rédigée et signée — non sans quelques résistances — et transmise à Berlin par l'intermédiaire de la légation d'Espagne.



Depuis deux jours, le froid a disparu et le dégel suit gaillardement son train. Aussi n'a-t-on pas été peu surpris, hier matin, 17 février, de voir afficher sur les murs l'avis que voici, revêtu (pourquoi?) de la date du 14 :

Avis. — En vue d'assurer l'approvisionnement en charbon dans le territoire du Gouvernement général, j'ordonne ce qui suit :

Tous les établissements d'instruction ou d'éducation entretenus soit par l'État ou les communes, soit par des particuliers, seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Là où ces établissements comprennent des internats, la fermeture ne s'appliquera qu'aux locaux servant à l'enseignement.

Dans des cas d'urgence particulière, les gouverneurs sont autorisés à consentir des exceptions en faveur de certains établissements, pour une durée déterminée.

Les provisions de charbon existantes sont saisies en vertu du présent arrêté. Elles devront être mises immédiatement à la disposition des communes, en vue d'être utilisées dans l'intérêt public. En cas de contestation quant au prix, l'indemnité à payer sera fixée par le Président de l'Administration civile (Präsident der Zivilverwaltung) de la province.

Bruxelles, le 14 février 1917.

Der General-Gouverneur in Belgien.
Freiherr VON BISSING,
Generaloberst.

Le charbon n'est qu'un prétexte; qu'on saisisse le combustible, soit; une saisie de plus ou de moins, nous n'en sommes pas à cela près. Mais si le dégel continue on pourra, dans les locaux scolaires surtout, se passer de feu prochainement. Alors pourquoi fermer toutes les écoles, dans tout le pays, jusqu'à nouvel ordre?

— Parce que les écoles sont fermées en Allemagne et que l'on veut éviter que les journaux allemands répètent une fois de plus que le pays vaincu est mieux partagé que le pays vainqueur, disent les uns.

— Parce que la plupart des locaux scolaires vont être transformés en ambulances, en vue de

l'offensive de printemps imminente, prétendent les autres.

Une fois de plus : on verra bien.

* * *

Depuis bien un mois, j'ai sur ma table les numéros du *Vorwärts* des 26, 29 et 30 novembre 1916; j'aurais voulu en parler plus tôt, mais le manque de loisir m'en a empêché. Au surplus, il importe peu. La liberté de la presse étant abolie, je n'ai pas à craindre qu'un confrère moins occupé me coupe l'herbe sous les pieds et enlève aux faits qui vont suivre le mérite de l'originalité.

Dans les numéros en question, le *Vorwärts* s'occupe d'un procès intenté à un nommé Ivers, avocat à Berlin, pour chantage dans l'exercice de sa profession.

M. Ivers, après avoir pris part à la guerre, — il sera dit tout à l'heure en quelle qualité, — avait été libéré définitivement du service militaire pour cause de faiblesse visuelle et avait repris ses occupations professionnelles auprès du barreau berlinois. Il était fort réputé. Un beau jour, en chemin de fer, une dame Martha Müller lui raconta qu'ayant grandement à se plaindre de la conduite de son mari, elle était résolue à demander le divorce. M. Ivers lui proposa ses bons offices que la dame Müller accepta.

L'affaire engagée, M. Ivers s'en fut trouver la belle-mère de M^{me} Müller et lui dit que les faits dont son fils était accusé étaient extrêmement graves; ils pouvaient entraîner une condamnation à plusieurs années d'emprisonnement; de plus, il n'y avait pas de doute que le divorce réclamé ne

fût prononcé à ses dépens; ce serait un abominable scandale...

La vieille dame Müller se montra fort alarmée; c'est sans doute ce que voulait l'avocat Ivers, car, rentré chez lui, il lui écrivit que, grâce aux hautes relations dont il disposait, il y aurait peut-être moyen d'étouffer l'affaire; M^{me} Müller n'avait qu'à lui verser une somme de 120,000 marks et il se chargerait d'arranger tout.

Par malheur pour Ivers, la destinataire de cette lettre, bien loin de se laisser convaincre, se ressaisit et déposa plainte en chantage. Le procès suivit son cours et les débats, tels même que la censure allemande a autorisé le *Vorwärts* à les reproduire, sont du plus haut intérêt pour la Belgique.

Il résulta tout d'abord des questions posées par le tribunal au sujet de l'identité du prévenu, qu'au début de la guerre, Ivers faisait partie de l'armée allemande en qualité de juge militaire. C'est lui qui fut président de la fameuse commission d'enquête instituée par les Allemands en septembre 1914 pour recueillir des renseignements sur ce qui s'était passé en Belgique, sur les massacres de Tamines et de Dinant, sur le sac de Louvain, etc. Cette enquête aboutit — parbleu! — à innocenter l'armée allemande et à condamner les Belges qui n'avaient subi que le châtement mérité par leur guerre de francs-tireurs; elle fut reproduite *in extenso* dans le *Livre Blanc* allemand, où le nom du juge Ivers se retrouve à presque toutes les pages, comme un symbole d'honneur, d'impartialité et de rigide loyauté professionnelle.

Les faits dont cet ex-juge était accusé étaient tellement patents qu'à l'audience, Ivers ne tenta

même pas de les nier; il se borna à chercher à s'excuser: il se trouvait, dit-il, très déprimé; il avait de gros ennuis et avait cherché du soulagement dans la boisson et la morphine.

Les témoins ont défilé en grand nombre. Je me borne à résumer les dépositions principales: ceux que les détails intéressent peuvent recourir à la collection du *Vorwärts*.

Un architecte, que le *Vorwärts* ne désigne que sous l'initiale de S..., a déposé qu'il a travaillé, comme militarisé, avec le prévenu, pendant le séjour de celui-ci en Belgique. Il reconnaît qu'Ivers buvait beaucoup et a constaté qu'il appartenait à la catégorie des gens qui ne peuvent travailler qu'après avoir bu. Mais, ajouta S..., il ne faut pas perdre de vue, dans les circonstances actuelles, les mérites d'Ivers dans le passé: il a rendu au gouvernement d'Empire des services éclatants et la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions de président du tribunal d'enquête lui a valu une lettre de félicitations de M. von der Goltz, alors gouverneur général en Belgique (!!).

Tous les témoins, même ceux à décharge comme S..., ont été d'accord pour dire qu'Ivers est un alcoolique.

La mère de M^{me} Martha Müller a raconté qu'Ivers est venu à plusieurs reprises chez elle; toujours il était ivre et parfois au point de ne plus pouvoir marcher. Elle en avait peur; elle lui a donné un jour 300 marks.

Naturellement, Ivers a été examiné par les médecins légistes.

— C'est un alcoolique, fit le docteur Forster.

— Un alcoolique invétéré, dit le docteur Leppman.

— Un alcoolique, sûrement, et un morphinomane par-dessus le marché, appuie le docteur Silex.

— Pis encore, dit le docteur Isaac, c'est un avarié; je demande que le tribunal se constitue à huis clos pour me permettre de donner lecture de mon rapport.

Le huis clos est prononcé.

A la reprise de l'audience publique, le défilé des témoins recommence. Outre les faits d'ivresse, les nouveaux témoignages nous apprennent qu'Ivers se débattait dans des difficultés financières inextricables et avait plus de 100,000 marks de dettes!

C'était complet; tellement complet que le défenseur, l'avocat Wroncker, dut se résigner à plaider coupable. Chose curieuse: le *Vorwärts* résume sa plaidoirie en une seule phrase que voici: « Le conseiller de justice Wroncker a demandé la mise en liberté de son client, parce que l'accusé n'a pas eu conscience du délit commis à cause de son manque de sens moral. »

Ivers a été condamné à 9 mois de prison.

Ivrogne, avarié, morphinomane, maître chanteur, Ivers formait un type remarquablement complet d'homme cultivé; qu'il ait été choisi comme président du tribunal chargé de juger le plus grand crime qui ait jamais été commis, il n'y a rien qui nous doive étonner, et que le *Livre Blanc* en fasse état comme d'un surhomme, il n'y a rien que de très naturel. C'est toute l'histoire de l'occupation allemande, concrétisée en un seul individu.

19 février 1917.

Un procès d'espionnage a été plaidé à Charleroi

le 12 courant. Étaient à la barre M^{es} Parant, du barreau de Charleroi, et Dorff, du barreau de Bruxelles, dont le dévouement ne se laisse ralentir en rien par la longueur de l'occupation.

L'affaire était grave; elle mettait en cause, comme inculpés principaux, trois Bruxellois, Albert Dillie et les deux frères Vandermeere.

Albert Dillie, né à Bruxelles en 1893, était agent des postes comme tant d'autres vaillants : Corbisier, Neyts, Jacquet. Il rejoignit son régiment — les guides — au premier coup de tocsin, prit part aux grands combats de Liège, de Haelen, de Termonde, se replia sur Anvers et fit partie de la fameuse retraite qui aboutit aux batailles de l'Yser. Il y conquist ses galons de sous-officier.

Certain jour, en août 1916, ses chefs le firent appeler et lui demandèrent s'il consentirait à se charger d'une mission dangereuse en Belgique. Dillie répondit « oui » sans hésitation. On l'envoya aussitôt à Folkestone où, pendant un certain temps, il suivit un cours d'espionnage principalement adapté à la surveillance des voies ferrées. Ce cours était très complet. L'expérience a appris que l'on ne peut tirer d'avantages sérieux de ce genre d'espionnage que s'il est poursuivi, de jour comme de nuit, pendant un temps assez long, sur un point déterminé et s'il est accompagné de renseignements recueillis de la même manière sur d'autres points de telles et telles lignes, de façon à permettre un coup d'œil d'ensemble sur toute une section de réseau. Dillie apprit aussi à reconnaître les wagons destinés à transporter de l'artillerie lourde, ou de l'artillerie légère, ou des munitions, de ceux transportant des vivres, des chevaux, des explosifs; à en faire le dénombrement systéma-

tique et à grouper ses renseignements d'une façon méthodique. Cela fait, on l'envoya dans je ne sais plus quelle localité hollandaise voisine de la frontière belge, où on compléta ses instructions quant aux moyens de faire passer subrepticement ses correspondances; il y demeura pendant plus de temps qu'il n'était prudent, — sans qu'il eût aucune responsabilité dans ce retard, — car toutes les localités frontières hollandaises sont infestées d'espions allemands. Il y a tout lieu de croire que Dillie était « brûlé » avant même d'avoir foulé le sol belge : non seulement il fut arrêté cinq semaines à peine après sa rentrée au pays, mais jamais aucun des plis qu'il envoya à ses chefs n'atteignit sa destination. On croit donc qu'il fut « filé » dès son arrivée. Dillie, naturellement, ne s'en doutait pas; il remplit si consciencieusement et si discrètement sa mission, que ni son père, ni sa fiancée, ne connaissaient les motifs de son retour inopiné en Belgique et n'étaient pas éloignés de le tenir pour un déserteur.

Vandermeeren, lui, était un pauvre diable, un « sukkeleer », un « qu'il a plu dessus ». Echoué, on ne sait comment, en France, il avait accepté, sans trop se rendre compte, semble-t-il, de l'importance de son acte, de faire de l'espionnage. Il avait suivi un cours, à Paris, mais il ne paraît pas qu'il y ait rien compris. Quoiqu'il en soit, lui aussi revint en Belgique et fut adjoint à Dillie.

A peine arrivé à Bruxelles, Vandermeeren s'en fut trouver son frère habitant Cité de la Bougie, où il exerçait le métier de rempailleur de chaises. A eux deux ils comptaient les trains, mais leur surveillance, exercée sans ordre ou méthode, était d'un rapport nul.

A l'audience, Dillie s'est montré parfait. Il a reconnu sans la moindre jaillance, mais aussi sans la moindre réticence, les faits mis à sa charge : « Je suis soldat; j'ai accepté une mission derrière le front, comme auparavant j'en avais accepté nombre d'autres devant le front. Je n'ai pas réussi? Ce n'est pas ma faute, car j'ai fait tout ce que j'ai pu pour réussir. Vous allez probablement me fusiller. Tant pis! Quand on a fait campagne pendant 2 ans 1/2, on a si souvent vu la mort de près, qu'on finit par n'en plus avoir peur. »

Les deux frères Vandermeere ont eu une attitude nulle; il n'y a pas d'autre mot.

Dillie et Vandermeere ont été condamnés à mort; le frère de Vandermeere, le rempailleux de chaises, s'est vu infliger 10 ans de travaux forcés.

20 février 1917.

Les Allemands, je l'ai dit plus haut, ont ordonné aux administrations communales de rebâtir les maisons détruites par eux lors de leur premier passage en Belgique. Presque partout ils se heurtent à une résistance, effective ou passive, qui jusqu'ici, dans le plus grand nombre de localités, s'est manifestée assez efficace.

Ils avaient ordonné qu'à Charleroi on reconstruisit le boulevard Audent et quelques autres quartiers. M. Devreux, bourgmestre de la ville, écrivit à nos maîtres provisoires pour leur faire connaître les motifs pour lesquels il lui était impossible d'obéir à leurs injonctions. Sa missive lui valut d'être appelé auprès d'un certain M. Heinichen, qui remplit les fonctions de commissaire civil. Une conversation fort intéressante et de

l'authenticité de laquelle je puis répondre, s'engagea. En voici le résumé fidèle :

— Vous m'avez écrit, monsieur le bourgmestre, au sujet des maisons détruites. J'ai désiré vous voir pour vous demander si vous avez bien réfléchi aux conséquences que peut entraîner votre lettre ?

— Oui, certainement, répondit M. Devreux ; chaque mot en a été pesé ; je n'ai rien à ajouter ni à retrancher aux principes qu'elle défend.

— Savez-vous bien que vous vous exposez à des peines très graves en refusant d'exécuter les ordres du gouverneur général ? Car les ordres du gouverneur général doivent être exécutés et non discutés.

— Je regrette de n'être pas de cet avis. Les ordres du gouverneur général vont à l'encontre de la Constitution belge et des lois belges. Or, je suis toujours magistrat belge ; j'ai prêté serment d'observer la Constitution et les lois belges ; j'administre la ville de Charleroi d'après les lois belges, tout en observant et en exécutant les arrêtés de l'autorité occupante pour autant qu'ils ne sont pas en contradiction avec les lois belges.

— Alors, vous contestez à M. le gouverneur général le droit de prendre des arrêtés modifiant les lois belges ?

— Je ne conteste pas à M. le gouverneur général le droit de prendre tous les arrêtés qu'il juge utile de prendre, mais il ne peut m'en imposer l'exécution lorsque ces arrêtés changent les principes des lois belges. L'autorité occupante doit seule intervenir pour l'exécution de ces arrêtés. C'est d'ailleurs ce qui se fait là où les tribunaux militaires sont seuls compétents, à l'exclusion de la justice belge.

En l'occurrence, il s'agit de la propriété privée

dont l'inviolabilité est garantie par la Constitution et les lois belges. Un bourgmestre n'a pas le droit de violer la propriété privée sans s'exposer aux plus graves responsabilités. Il ne le fera pas. L'autorité militaire peut le faire pour des nécessités militaires auxquelles un bourgmestre ne peut coopérer. Depuis 2 ans 1/2 que dure l'occupation, nous avons rempli notre devoir envers l'autorité occupante, légalement et correctement ; il ne peut nous être adressé de ce chef aucun reproche.

— La ville sera punie...

— Cela n'est pas possible ! Les incendies de 1914 ont causé à Charleroi pour plus de 30 millions de francs de dégâts. Notre ville est ruinée. Nous luttons tous les jours pour nos pauvres et vous voudriez encore retirer des amendes de nos décombres ? Non, cela n'est pas possible !

Vous avez des sanctions à votre disposition : vous pouvez me faire révoquer, mais j'ai d'autre part le droit de donner ma démission si vous voulez m'imposer ce que ma conscience juge contraire au serment que j'ai prêté.

Vous pouvez demander ma déportation et même mon exécution ; cela ne me fera pas départir de ma manière d'agir, car ma conscience et mon droit sont les seuls guides de ma conduite. C'est un honnête homme qui parle, monsieur le commissaire ; adviennne que pourra...

La lignée des communiers n'est pas éteinte, on le voit, en Belgique.

21 février 1917.

Connaissez-vous l'histoire des dragonnes prus-

siennes ? Elle m'a été contée l'autre soir, de façon charmante, par un amphytrion aimable, alors qu'entourés des mille bibelots d'un luxe intime et vrai, devenu bien rare aujourd'hui, nous humions à petits coups, dans d'adorables tasses de porcelaine du Japon, un thé exquis. Elle ne date pas d'hier, cette histoire ; n'empêche que je veux la consigner ici.

Au printemps de 1915, nos collégiens inventèrent un sport nouveau : il consistait à couper les dragonnes des soldats et officiers allemands. Vous en saisissez tout de suite l'attrait : on sentait passer sur soi, délicieusement, le frisson du danger frôlé de si près ; on embêtait les Boches — c'était encore plus amusant que de leur fixer, avec un hameçon, un numéro de la *Libre Belgique* dans le dos — et l'on conservait un souvenir durable de cet embêtement.

C'était un sport de plein air, mais, à la différence de tant d'autres, il ne réclamait ni larges espaces, ni parfaite liberté de mouvements. Au contraire. Il ne se pratiquait guère que sur les plates-formes des tramways et s'y exerçait d'autant plus à l'aise, qu'on s'y trouvait davantage pressé, serré, entassé, contre des soldats ou officiers allemands. Ces conditions préliminaires réunies, ça marchait sur des roulettes ; le joueur approchait insidieusement une paire de ciseaux de son ... très involontaire partenaire, profitait d'un cahot pour opérer une pression énergique et crac !.. la dragonne convoitée tombait entre ses mains.

Le premier qui réalisa cet exploit obtint un succès fou lorsqu'il montra son trophée à ses camarades dans la cour du collège Saint-Louis. On l'admira d'abord, on l'envia ensuite, on l'imita

d'urgence et bientôt les dragonnes affluèrent au point qu'on en put faire des collections qui battaient de plusieurs longueurs celles de timbres-poste. On en dressa un catalogue, on fixa une cote. Il fallait autant de dragonnes de simple soldat pour une dragonne de sous-officier ; les dragonnes d'officiers valaient toutes fort cher et celles de la garde ou de la marine étaient si rares, que l'apparition d'une seule sur le « marché » révolutionnait les cours.

Pendant un temps assez long, ce petit jeu se poursuivit sans encombres. Mais un beau jour les Boches se fâchèrent, du moins je le suppose, car ils donnèrent ordre à leurs « polizei » de surveiller les plates-formes des tramways : ils n'avaient pas tardé à remarquer, en effet, que c'était toujours sur ces maudites plates-formes que l'on coupait le cou à un des accessoires indispensables de leur accoutrement.

Les « polizei » surveillèrent donc, mais ils le firent vainement pendant longtemps, car nos collègues, de leur côté, surveillaient les « polizei » et leur surveillance, je vous prie de le croire, valait bien l'autre. N'allez pas supposer, tout au moins, qu'ils s'en laissèrent imposer et lâchèrent la partie. Ah bien oui ! Frôler le danger au nez des agents de police en personne, n'était-ce pas doublement amusant ?

Mais tant va la cruche à l'eau...

Certain jour de juin 1915, le jeune B..., âgé de 14 à 15 ans, élève à l'Institut Saint-Louis, avait pris place au boulevard sur la plate-forme d'un tram allant vers le rond-point de la rue de la Loi ; en même temps que lui s'y trouvaient quatre ou cinq autres voyageurs, deux « polizei » et un soldat allemand.

Lorsque le tram stoppa à l'arrêt précédant le rond-point, B... descendit; au même instant, les « polizei » remarquèrent dans un coin de la plateforme une dragonne. La ramasser, sauter à leur tour du tram et mettre la main au collet du collègue, fut pour eux l'affaire d'un instant; ils l'interrogèrent sommairement, puis le fouillèrent. Ils constatèrent d'abord que B..., pour rentrer chez lui sans retard, eût dû descendre du tram au rond-point seulement et non plus tôt; de plus, dans une de ses poches ils trouvèrent une paire de ciseaux... C'était grave et beaucoup moins que cela eût suffi à le faire conduire à la Kommandantur, où on le mena par les voies les plus rapides.

B... nia formellement le crime qu'on lui imputait.

— Pourquoi, lui demanda-t-on, seriez-vous descendu du tram avant le rond-point, si ce n'était parce que vous craigniez que l'on ne découvrit la dragonne que vous aviez eu la malchance de laisser tomber après l'avoir coupée et que vous n'osiez ramasser?

— Parce que je venais de voir passer un camarade et que l'envie m'a pris de faire à pied, avec lui, le petit bout de chemin qui me séparait encore du rond-point.

— Et les ciseaux?

— J'ai coutume de porter des ciseaux sur moi.

Les policiers allemands intervinrent :

— Nous vous observions depuis le boulevard et avons remarqué que vous regardiez avec obstination la dragonne du soldat placé à vos côtés. Mais nous n'avons pas vu que vous avez coupé cette dragonne.

Le doute existait donc, mais les charges restaient graves, d'autant plus graves que — j'allais

oublier ce détail important — les ciseaux de B... étaient des ciseaux pliants et qu'on les avait trouvés ouverts dans sa poche. En attendant que l'affaire fût tirée au clair, notre collégien fut hissé au troisième étage de la Kommandantur et enfermé dans la « Chambre des lords », ainsi nommée [parce que dès le début de l'occupation allemande et pendant de longs mois, elle avait servi d'asile à un Anglais du nom de Bigwood, qui y tenait séance avec un petit nombre de co-détenus choisis. B... s'y rencontra notamment avec M. Le Corbesier, le sympathique boy-scout master bruxellois.

Sur ces entrefaites, une descente de police eut lieu à l'Institut Saint-Louis — certaines indiscretions avaient probablement éveillé les soupçons des argousins de von Bissing — et de nombreux élèves furent interrogés. De ceux-ci était notamment un certain X..., notablement plus âgé que B... On le cuisina savamment, longuement et l'on finit par en tirer beaucoup de choses. Tant de choses même, que M^{me} X..., sa mère, crut utile d'aller trouver M^e Z..., chargé de la défense de B... Elle était terriblement embarrassée, M^{me} X... Elle expliqua, ou tenta d'expliquer, que le procès-verbal de la déposition de son fils avait été odieusement falsifié; qu'on y faisait dire à son fils qu'il savait que le jeune B... avait coupé 54 dragonnes; qu'il n'avait jamais fait une telle déclaration qui eût constitué un mensonge; qu'elle allait envoyer une protestation à M. von Bissing...

L'avocat écoutait et souriait en dedans de lui-même; il commençait à voir clair.

— Alors, dit-il à M^{me} X..., votre fils n'est pour rien dans cette affaire de dragonnes ?

— Eh si! lui aussi collectionnait ces malheureuses dragonnes et il en a coupé beaucoup.

— Je ferai citer votre fils comme témoin.

— Est-ce bien nécessaire?

— C'est indispensable.

Le jour de l'audience arriva. Avant l'heure fixée pour l'ouverture des débats, M^{me} B... se trouvait dans l'enceinte réservée au public, de même que M^{me} X... et son fils.

L'avocat s'approcha de ce dernier et le prit à part; aussitôt le jeune homme entama avec volubilité l'histoire du procès-verbal falsifié. M^e Z... l'interrompit :

— En voilà assez. Il n'y a jamais eu de procès-verbal falsifié. Vous avez bel et bien accusé votre condisciple et aujourd'hui vous êtes honteux de votre conduite. C'est d'autant plus vilain que vous avez à vous seul coupé non pas 54, mais plus de cent dragonnes...

L'aveu suivit, immédiat et candide :

— Comment avez-vous appris cela? monsieur l'avocat.

— Il importe peu, mais ce qui importe beaucoup, c'est que, tout à l'heure, au tribunal, vous rectifiez ce que vous avez déclaré à l'instruction...

Pour prendre des gages, l'avocat s'approcha des deux mères et les mit au courant de l'incident. Ce fut un moment de gêne pénible : M^{me} X..., humiliée devant M^{me} B..., grandement soulagée, passait par toutes les couleurs du prisme.

.
L'audience s'ouvrit. On entendit d'abord le jeune B..., qui répéta, fort clairement, ce qu'il avait déjà dit à l'instruction; son regard intel-

ligent et son extérieur sympathique produisirent la meilleure impression.

Vinrent ensuite deux officiers : un vieux capitaine et un jeune lieutenant. Il était solennel et furibond, le capitaine, et exposa, en termes indignés, que dans la 1^{re} compagnie de son régiment, 20 hommes avaient été victimes de l'audace de B... ou de ses pareils ; c'était un abus scandaleux, un outrage à l'armée allemande, une atteinte au respect que l'on doit aux institutions d'Empire !

Bien différent de ce reître était le lieutenant. Quinze de ses hommes avaient, eux aussi, laissé une partie de leur équipement aux mains de nos collégiens. Mais ça n'avait pas l'air de l'indigner du tout, ce jeune officier. Quand il entendit raconter que les élèves du collège Saint-Louis collectionnaient les dragonnes et en faisaient l'objet d'échanges, ses yeux luirent de malice et de gaieté. Il avait l'air, ma parole, de trouver ça fort drôle et regretter de n'être pas du côté de la barrière où il lui eût été loisible d'en faire autant.

Vinrent ensuite les « polizei » qui reconnurent n'avoir rien vu, mais dirent avoir la certitude morale que c'était bien l'inculpé qui avait coupé la dragonne trouvée sur la plate-forme du tram.

C'était au tour de X... d'intervenir. L'auditeur militaire voulait renoncer à l'entendre, mais M^e Z... tint bon, naturellement, et X..., la tête basse, s'exécuta ; il reconnut avoir accusé le jeune B... et s'avoua coupable d'avoir lui-même coupé 54 dragonnes. Pour être complètement sincère, il eût dû avouer en avoir coupé plus de cent, mais que voulez-vous ? La crânerie n'était pas son fort.

A l'énoncé de ce chiffre, le capitaine eut un nouvel accès d'indignation, 54 dragonnes ! C'était

une monstruosité ! 54 !... C'était une... c'était un... Le vieux guerrier, devenu cramois, ne trouvait plus de mots pour traduire la violence de ses sentiments.

Le ministère public réclama un mois de prison pour B...; l'avocat de celui-ci fit valoir la fragilité de l'accusation et le tribunal ne prononça qu'une peine de 15 jours, que le vaillant petit homme purgea gaillardement.

X... fut poursuivi plus tard et condamné également. J'ignore si la peine fut lourde ou légère et m'en inquiète peu. Ce jeune homme ne m'intéresse pas.

24 février 1917.

Les Anglais ont reconquis, ces jours derniers, presque sans coup férir, plusieurs localités du nord et du sud de l'Ancre, occupées jusqu'ici par les Allemands. Qu'est-ce qui se cache là-dessous ? Les Allemands réaliseraient-ils cette fois ce raccourcissement de leurs lignes dont il a déjà si souvent été question ?

25 février 1917.

La *Belgique* de ce matin laisse entendre que les Allemands renoncent à la guerre de position pour en revenir à la guerre de mouvements; ce serait la raison de leur recul sur l'Ancre.

Depuis deux jours déjà le bruit courait à Bruxelles que les généraux von Mackensen et von Falkenhayn sont dans nos murs, ce dont nous nous passerions fort bien. Y aurait-il quelque rapport entre leur arrivée et l'information de la

Belgique? Von Mackensen et von Falkenhayn sont, ne l'oublions pas, les auteurs du plan qui a abouti à la foudroyante campagne de Roumanie. Auraient-ils l'intention de renouveler ici ce qui leur a si brillamment réussi là-bas? Ils sont nombreux, ceux qui, à Bruxelles, le prétendent. Pour ma part, je n'en crois rien. Les situations sont trop complètement différentes.

1^{er} mars 1917.

Le recul allemand s'accroît et s'étend actuellement sur une longueur d'environ 20 kilomètres et une profondeur moyenne de 5 kilomètres. Au total donc, 100 kilomètres carrés de territoire reconquis par les Anglais.

Pour le surplus, on n'est toujours pas fixé sur les intentions des Allemands. Sans doute ils affirment, et les journaux à leur solde répètent depuis trois jours, que c'est la guerre de mouvements qui va recommencer. Mais il y a généralement si loin de leurs affirmations à la réalité... Un fait semble certain et c'est qu'il se prépare quelque chose qui promet d'être formidable. Les nouvelles de la province concordent toutes pour dire que les écoles, évacuées soi-disant pour économiser les frais de chauffage, ont été transformées en lazarets. En de nombreuses localités les literies : matelas, couvertures, draps, oreillers, ont été saisies chez les particuliers.

2 mars 1917.

M^{me} Zondervorst a reçu le prix de sa félonie : elle a été nommée directrice de l'école de la rue du Marais en remplacement de M^{lle} Monom, toutes les

autres institutrices ayant refusé préalablement de recueillir cette succession. M^{me} Zondervorst n'a, bien entendu, pas eu les mêmes répugnances. Seulement, comme cette école ne compte plus une seule élève, l'action nuisible que ne pourrait manquer d'exercer la nouvelle et très provisoire directrice, sera complètement nulle.

Il n'y a plus, pour l'instant, aucune école en activité dans l'agglomération bruxelloise. Même les cours d'adultes, qui se donnaient le soir, ont été interdits par les Allemands. Un de ces cours se donnait à l'école n° 6, au boulevard du Midi. Hier, lorsque les élèves sont arrivés, le directeur, M. Kemp, s'est avancé vers eux dans le préau et les a harangués en ces termes :

« Mes chers amis, nous allons nous séparer. Les cours sont suspendus. Ne vous réjouissez pas des vacances qui vous sont octroyées. Les autres années, au moment d'aller en congé, vous aviez le droit d'être joyeux, car le repos qui s'offrait à vous était la récompense méritée d'un fructueux labeur. Aujourd'hui, on ne vous accorde pas de vacances ; on vous chasse de votre école et celui qui vous chasse, c'est l'ennemi...

» Avant de nous quitter, j'ignore pour combien de temps, vous allez défiler devant notre drapeau national et vous le saluerez avec respect, car vous ne le reverrez plus jusqu'au jour où, libre et fier, il flottera à nouveau au soleil de la victoire... »

Les élèves, émus, se formèrent sur deux rangs et, pieusement découverts, passèrent en silence devant nos trois couleurs, puis quittèrent l'établissement.

Il n'est pas sans intérêt de noter que dans le préau de toutes les écoles de la ville de Bruxelles, le drapeau belge est resté arboré depuis 1914.

8 mars 1917.

Le *Vorwärts* de ce jour, reproduisant un article du *Socialiste belge*, le journal de Camille Huysmans, publié à Paris, nous apprend :

« Il y a eu à Bruxelles une réunion de syndicalistes allemands avec des syndicalistes belges. Les compagnons Mertens et Solau, représentants de la commission générale syndicale belge et le compagnon Bauer, représentant de la commission générale des syndicats allemands, ont pris part à cette conférence qui a atteint son but, lequel était de fournir les renseignements nécessaires. »

Et le *Socialiste belge* de conclure avec une satisfaction non déguisée :

« Nous ne ferons pas de longs commentaires au sujet de cette prise de contact. Nous nous contentons de constater le fait. Les délégués des syndicats belges sont entrés en relations, sur le territoire occupé, avec un délégué des syndicats allemands. »

Cette information me paraissait inadmissible, d'autant plus que sa source était hautement suspecte. M. Camille Huysmans, secrétaire général de l'Internationale, est, on le sait, partisan convaincu de la reprise immédiate des relations avec les socialistes des pays ennemis. M. C. Huysmans est sous ce rapport en désaccord formel avec tous les dirigeants socialistes belges qui, il y a quelques semaines à peine, ont voté à l'unanimité un ordre du jour qu'ils ont transmis aux syndicats socialistes hollandais et à la Confédération générale du travail en France ; sur le point spécial dont je

veux m'occuper ici, les signataires de cet ordre du jour déclareraient s'opposer formellement à la reprise, sous quelque forme que ce fût, des relations de parti avec n'importe quel groupement socialiste de n'importe quel pays ennemi.

Je m'honore de compter des amis à la Maison du Peuple de Bruxelles. J'ai voulu savoir d'eux ce qu'il y avait de fondé dans l'articlelet du *Socialiste belge* et voici ce que j'ai appris :

Il n'y a pas eu de « conférence » et les délégués belges ne sont pas « entrés en contact » avec un délégué allemand. Il y a eu rencontre fortuite dans les circonstances suivantes :

« Un certain Hirschfeld qui, sous prétexte de sociologie, vient assez fréquemment demander des renseignements à la Maison du Peuple, y arriva un beau jour accompagné de M. Bauer, délégué des syndicats socialistes allemands. Pour le dire en passant, ces deux Allemands ne sont pas fort difficiles : il y a près de deux mois, le nommé Hirschfeld nous avait demandé si nous ferions bon accueil à M. Bauer, qui était disposé à venir tout exprès de Berlin à Bruxelles, et nous avons répondu négativement.

« Les deux Boches sont venus tout de même ; ils ont trouvé à la Maison du Peuple les camarades Mertens et Solau qui, par leurs fonctions, y sont régulièrement tous les jours. M. Bauer désirait avoir des renseignements sur les déportations d'ouvriers belges en Allemagne. On les lui a fournis, abondants et irréfutablement documentés, mais *verbalement*. Il paraissait stupéfait, M. le député au Reichstag Bauer — ou il jouait remarquablement bien la stupéfaction. Il affirmait ne rien connaître de la situation telle qu'elle est ; il

est de fait que si, jusqu'à ce moment, il s'était contenté de la lecture des journaux d'outre-Rhin ou des journaux censurés d'ici, sa documentation devait laisser à désirer. Quoi qu'il en soit, M. Bauer dit et répéta à plusieurs reprises :

— Nous sommes tenus dans l'ignorance absolue de tout ce qui concerne les déportations. Non seulement, nous autres députés, n'avons pas été autorisés à visiter les camps où les déportés sont enfermés, mais on nous cache jusqu'aux noms de ces camps que je n'ai appris que depuis mon arrivée en Belgique.

« Il déclara encore et cet aveu mérite d'être retenu :

— Nous avons déjà agi en faveur des déportés au sein de la Commission du Reichstag et croyons avoir obtenu quelques résultats utiles. Nous continuerons. Mais ne vous attendez pas à voir paraître quoi que ce soit de notre action dans nos journaux ; nos ouvriers ne manqueraient pas de nous accuser de favoriser l'ennemi (!!).

« Et c'est avec des « compagnons » qui poussent jusqu'à ce point le mépris des devoirs de solidarité envers leurs camarades déportés et martyrs, qu'il faudrait reprendre les relations sans plus tarder ? Ah non, n'est-ce pas !

« Pour en revenir à la rencontre de MM. Bauer et Hirschfeld avec MM. Mertens et Solau, elle n'a nullement eu, ainsi que le donne à entendre Huysmans, le caractère d'une « conférence ». Les délégués belges se sont bornés à répondre verbalement à certaines questions verbales et c'est pur machiavélisme d'acter solennellement que « cette conférence a atteint son but, qui était de fournir les renseignements nécessaires ».

« Au surplus, les camarades de France et des autres pays alliés, que la note tendancieuse du *Socialiste belge* pourrait avoir inquiétés, doivent être rassurés à l'heure qu'il est. Une mise au point leur a été envoyée et leur est parvenue... n'en déplaise aux Allemands et à tous les fils de fer électrisés qui barrent la frontière hollandaise. »

9 mars 1917.

Le *Bien public*, qui n'a pas eu le courage de se supprimer lui-même, pour demeurer fidèle à son devoir patriotique, vient d'être supprimé par les Boches.

Il avait eu un sursaut de dégoût, croyez-vous ? Point du tout ; ses derniers articles prouvent qu'il avait conservé toute la souplesse d'échine souhaitable. Mais les Allemands ont voulu, m'affirme-t-on, pour faire le jeu des Flamingants, supprimer le seul journal de langue française paraissant encore en Flandre.

C'est bien possible. Il n'y a jamais eu, dans les deux Flandres, qu'un seul journal de langue française qui ait consenti à pactiser avec l'ennemi et c'est le *Bien public*. Il n'y en a plus un seul aujourd'hui, et cela est parfait. Mais le drôle, c'est que c'est aux Allemands que nous le devons.

— A propos de Gand, on me dit qu'Anseele a fait exclure de la Maison du Peuple un groupe de Flamingants qui venait de s'y constituer. Il aurait menacé de suspendre la publication du *Vooruit* si jamais on lui imposait de reproduire dans ce journal un des « communiqués » du nouveau groupe.

C'est très bien, mais Anseele insère sans sour-

ciller les « communiqués » allemands les plus odieux, sans avoir jamais jugé devoir, de ce chef, fermer les portes du *Vooruit*.

Il manque de logique, M. Anseele.

11 mars 1917.

La réponse de Guillaume II à la démarche tentée auprès de lui par quelques hautes personnalités belges a été communiquée verbalement, hier vers midi, par M. von der Lancken, à M. de Favereau. Voici le texte de cette communication :

L'empereur a pris connaissance de votre lettre; il a décidé de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, aux déportations et de renvoyer en Belgique ceux des déportés qui ne sont pas chômeurs; en ce qui concerne les autres, il a demandé un rapport à M. le baron von Bissing; dès qu'il l'aura reçu, il prendra une décision en ce qui concerne les autres déportés.

Les journaux allemands ont dit et répété pendant plusieurs semaines que l'on n'avait déporté que les chômeurs; or, voici que Guillaume II s'engage à renvoyer immédiatement tous les déportés qui n'étaient pas chômeurs. Il y en avait donc? Et le gouvernement allemand mentait lorsqu'il faisait affirmer le contraire par sa presse? Cruelle énigme pour une conscience de Prussien!

On prête à M. von der Lancken une phrase qui définit admirablement le caractère de Guillaume II. M. von der Lancken avait reçu des mains de M. de Villalobar, ministre d'Espagne à Bruxelles, la

requête des notabilités belges relative aux chômeurs. Il lui dit au moment de le quitter :

— Je pars pour Berlin demain vendredi; il faut absolument que je remette ce document à l'Empereur après-demain, samedi matin, avant qu'il soit retombé sous l'emprise du grand état-major auprès duquel il retourne dans la soirée...

Pacifiste lorsqu'il se trouve à Berlin sous l'influence de M. Bethmann-Hollweg; tueur de peuples lorsqu'il retombe sous la domination des pangermanistes du grand état-major, telle est bien la caractéristique de cette impériale girouette.

12 mars 1917.

L'affaire de l'école Gatti de Gamond a eu son pendant à l'athénée de Saint-Gilles. Ici aussi, les Allemands avaient résolu d'imposer la présence du Buyck et du De Decker.

La décision des Boches à peine connue, professeurs et élèves se trouvèrent aussitôt tacitement d'accord pour organiser la révolte; les premiers firent aux seconds le récit des incidents qui s'étaient produits à l'école Gatti. Les jeunes gens seraient-ils moins courageux que les jeunes filles? S'en laisseraient-ils imposer par deux vendus?

C'était jeter bien inutilement — encore que fort patriotiquement — de l'huile sur un feu déjà prêt à tout dévorer. Les élèves serrèrent les poings et jurèrent que jamais les renégats ne parviendraient à donner leurs cours.

Ils firent mieux encore.

Les incidents de l'école Gatti remontaient au 10 février. A cette date déjà, plus d'une école avait dû fermer ses portes faute de combustible. Le

tour de l'athénée de Saint-Gilles pouvait venir d'un jour à l'autre et, dans ce cas, les deux Flamingants échapperaient à la leçon qu'on s'appropriait à leur administrer. Cela ne se pouvait.

On prit ses précautions en conséquence. Tout d'abord on élut un chef, un « général », le jeune Ryckx; ensuite on réunit des fonds — l'argent n'est-il pas le nerf de la guerre? — pour acheter le plus grand nombre possible de petites bouteilles d'encre rouge, verte, bleue, violette; enfin, on décida que si l'athénée licenciait ses élèves avant que les Buyck-De Decker eussent eu l'occasion de se produire, on irait les relancer chez eux.

Ce plan bien établi, le « général » arrêta d'importantes mesures d'ordre stratégique. Considérant que les 250 élèves de l'athénée étaient trop nombreux pour se rendre en un seul groupe chez les deux traîtres sans courir le risque presque certain de se heurter à l'un ou l'autre « polizei », il les divisa en brigades, fixa à chacune de celles-ci un lieu de rassemblement provisoire et désigna les rues qu'elles devaient suivre pour gagner le point de concentration définitif.

Ces mesures étaient pleines de sagesse et de prévoyance, ainsi qu'il apparut sans tarder. Le 18 février, quand nos jeunes gens entrèrent à l'athénée, ce fut pour apprendre que les cours étaient suspendus et qu'il ne leur restait qu'à rentrer chez eux.

Rentrer..., sûrement, mais pas avant d'avoir agi.

Avec une discipline parfaite, les diverses brigades se formèrent, prirent chacune la route qui leur avait été assignée et se trouvèrent toutes réunies, vers 8 heures 1/2 du matin, devant l'habitation du Buyck, avenue Albert.

Un coup de sifflet... A l'instant même, avec une précision toute militaire, l'artillerie entra en action. Entendez par là que chaque élève, tirant de sa poche deux ou trois petites bouteilles d'encre, les envoya d'un bras vigoureux dans les vitres de la maison de leur putatif professeur. Ce fut effarant. En moins de temps qu'on ne l'imagine, les vitres avaient vécu et les petites bouteilles allaient s'écraser sur le plafond, sur les croisées, sur les meubles, projetant leur contenu en gerbes magnifiques, étoilant de façon imprévue les tentures, les stores, les rideaux. Malheureusement, tous ces obus ne pointaient pas dans le mille; beaucoup éclaboussaient la façade de la maison assiégée — ce qui était bien — mais d'autres allaient s'écraser sur les maisons contiguës — ce qui l'était infiniment moins. Les voisins, victimes innocentes d'une lutte qui ne les concernait point, ne songeaient pas à se plaindre. Bien au contraire. Accourus au bruit, ils avaient compris tout de suite de quoi il retournait et étaient les premiers à rire quand un projectile se trompait d'adresse :

- Ça ne fait rien !
- Allez-y, jeunes gens !
- Tapez dur !
- Bravo !

Le tumulte finit par attirer deux agents, mais que voulez-vous qu'ils fissent contre 250 gamins excités autant qu'on peut l'être? Ils n'avaient d'ailleurs guère envie d'intervenir, les braves agents et, après avoir, pour la forme, donné la chasse aux assiégeants pendant une centaine de mètres, ils arrêtrèrent leur très volontairement inutile poursuite et s'en furent rédiger leur rapport.

Nos étudiants aussitôt se reformèrent en bon

ordre et entonnèrent la *Brabançonne*, puis la *Marseillaise*, puis... *l'Internationale* (!!). Malgré l'heure matinale, un certain nombre de curieux les suivaient, les fenêtres s'ouvraient, les passants applaudissaient et se découvraient aux accents de notre hymne national que les manifestants chantaient d'ailleurs eux-mêmes la casquette à la main.

Il fallait passer devant la maison communale de Saint-Gilles, point dangereux à cause de la présence d'un poste de police dont il convenait de ne pas attirer les soupçons. Les chants cessèrent et l'on prit l'allure innocente de collégiens en route pour une promenade dans la banlieue.

Rue du Tyrol... On arriva devant l'habitation du De Decker. Un coup de sifflet ici encore et, de nouveau, l'artillerie multicolore exerça ses ravages. M^{me} De Decker eut la fâcheuse idée de sortir de chez elle et de saisir un des artilleurs par le collet; l'artilleur se défendit en attrapant M^{me} De Decker par les cheveux. Ce fut un corps-à-corps homérique, une peignée furieuse qui se termina, au milieu d'assourdissantes clameurs, par la victoire du lycéen, dégagé d'un coup de tête vigoureux.

.
Bien entendu, l'affaire n'en resta pas là. Les Buyck-De Decker portèrent plainte à leurs maîtres et ceux-ci — c'est une justice à leur rendre — prirent énergiquement en main la défense de leurs valets. Ils commencèrent par imposer à l'administration communale de Saint-Gilles la révocation d'un agent de police coupable de mollesse dans l'exercice de ses fonctions, puis ils firent citer, devant ce qu'ils appellent leur justice, 46 des manifestants, parmi lesquels un Chinois. Dix-sept furent interrogés le 26 février et vingt-neuf le

10 mars, par trois officiers, en présence des plaignants et des membres de la famille de ceux-ci.

Nos lycéens avaient juré de ne pas s'accuser mutuellement et de nier toute participation au délit mis à leur charge. Chose vraiment admirable, si l'on songe qu'il y avait parmi eux des enfants de 15 ans et moins, ils tinrent parole sans se laisser intimider par les injures, par les menaces, ni par une odieuse mise en scène. Car rien de tout cela ne manqua.

Les injures d'abord.

— Vous n'êtes qu'un lâche, dit un des officiers.

— Pourquoi? interroge l'élève.

— Parce que vous n'osez pas dire quels sont les coupables et que, de ce chef, vous allez tous, y compris les innocents, être envoyés en Allemagne.

— Mes parents m'ont enseigné que la délation est une lâcheté.

— Un tel était-il rue du Tyrol?

— Je ne sais pas.

— Un tel a avoué s'être trouvé à l'avenue Albert. Vous devez l'y avoir vu?

— Non.

Les menaces ensuite :

— Si vous ne dites pas la vérité, nous allons vous faire enfermer dans une cave et vous y resterez jusqu'au moment où vous vous serez décidé à faire des aveux.

— Soit.

— Vous n'y aurez ni à boire, ni à manger.

— Tant pis.

L'officier faisait un signe; un soldat, baïonnette au canon, s'assurait de l'élève et l'enfermait dans une cave.

Une de ces caves était gardée par un landsturm qui parlait couramment le français.

Quand le jeune Conrardy lui fut confié, il engagea la conversation :

— Qu'as-tu fait, toi, pour qu'on t'envoie ici ?

— Rien du tout, répondit le jeune homme, se souvenant fort utilement de la consigne qui lui avait été donnée de se méfier de tous ceux qui l'approcheraient.

— Tu sais, il ne fait pas bon ici, tu n'y auras ni à boire ni à manger, avant d'avoir avoué ce que tu sais. Ainsi donc, tu ferais mieux de parler tout de suite.

— Je n'ai rien à dire.

— A ton aise.

Et le landsturm, sans doute pour prouver que l'interdiction de manger ne le concernait pas, alla prendre un saucisson sur une tablette de fenêtre et en coupa des rondelles avec son couteau de poche.

— Il me donne le bon exemple, celui-là, songea Conrardy, et je m'en vais lui prouver qu'il se trompe, s'il croit que je vais demeurer à jeun ici.

Comme il était tard et qu'il se sentait en appétit, il sortit deux œufs durs et une bouteille de bière de sa poche et se mit tranquillement à diner. Car, j'allais l'oublier, tous nos jeunes gens, prévoyant que la séance à laquelle on les convoquait serait longue, s'étaient munis de quelques vivres.

La mise en scène, enfin :

Un élève se trouvait depuis un assez long temps déjà enfermé dans une cave à demi obscure, quand la porte s'ouvrit brusquement et une femme tomba, plutôt qu'elle n'entra, poussée brutalement par les épaules. Elle pleurait.

— Ah ! gémit-elle, en s'adressant à son compagnon d'infortune, c'est terrible d'être enfermé ici. Je ne le sais que trop, moi, car j'y suis déjà venue. Pourquoi es-tu ici ?

— Je ne le sais pas, madame.

— Je comprends que tu ne veuilles pas te confier à une inconnue. Mais écoute un bon conseil. Avoue aux Allemands ce que tu as fait si tu veux te tirer de leurs mains, car ce sont des brutes...

— Je ne sais pas, madame.

— Oh ! si, tu le sais. Tu peux bien me le dire, va ! Ce sont des brutes, des bandits, les Allemands.

— Excusez-moi, mais je ne vous répondrai pas, madame.

La femme essaya encore d'obtenir un aveu, d'arracher une parole imprudente, puis, devant l'inutilité de ses efforts, se leva et sortit tranquillement sans que la sentinelle s'y opposât. C'était un des instruments de la justice allemande !

Et le petit Chinois, direz-vous peut-être, qu'est-il devenu ? Eh bien, il s'en est tiré le petit Chinois !

Avant de procéder à son interrogatoire, l'officier instructeur demanda à M^{me} De Decker si elle le reconnaissait.

— Oh ! oui, répondit-elle, et je le reconnaîtrais entre mille.

— Eh bien, madame, répliqua le Céleste, vous avez une fameuse audace ! Je n'étais pas parmi les manifestants ; donc vous ne pouvez me reconnaître.

Et notre homme — qui avait été un des plus adroits à mitrailler la maison De Decker — enfila une kyrielle de phrases débitées sur un de ces tons suraigus, familiers à ceux de sa race. Qui n'a pas

entendu crier un Chinois, ne peut se faire une idée de la stridence de ces clameurs. Tant et si bien que M^{me} De Decker, abasourdie, finit par dire :

— Peut-être que je me trompe et que c'était un autre, après tout...

Et mon Extrême-Oriental fut relâché.

L'affaire se termina, provisoirement, par le maintien en détention de trois jeunes gens choisis parmi les plus âgés et déjà inscrits au Meldeamt. On statuera ultérieurement sur leur sort.

* * *

6 heures soir. — Je reçois à l'instant le *Belgischer Kurier* qui m'apprend que les Anglais sont entrés à Bagdad. Bravo !

13 mars 1917.

Les Flamingants ont, au cours de ces six dernières semaines, accompli une série d'actes par lesquels, rejetant publiquement toute contrainte, ils ont ouvertement et officiellement lié leur cause à celle des Allemands. Ces actes sont trop graves pour que je puisse me dispenser de les rapporter ici. Les voici dans leur ordre chronologique.

Le *Belgischer Kurier*, l'organe de la Kommandantur de Bruxelles, a publié dans son numéro du 7 février l'article suivant :

Le 4 février se sont réunis à Bruxelles, pour délibérer sur l'avenir de la Flandre, 250 présidents et hommes de confiance de tous les groupes flamands activistes. L'assemblée, où toutes les nuances du parti étaient représentées, a choisi un « conseil de Flandre » avec un bureau exécutif ; elle s'est prononcée unanimement pour l'auto-

nomie complète du peuple flamand et a décidé de lancer le manifeste suivant au peuple flamand :

« Peuple flamand,

» La paix, malgré tout, s'approche. L'offre allemande du 12 décembre 1916 a été suivie de la note pour la paix de M. Wilson. Des pays neutres comme la Suisse et les Etats scandinaves y ont donné leur adhésion. L'Europe, si éprouvée, respire un peu. Malgré la réponse brutalement négative de l'Entente à cette offre de paix et le redoublement de la lutte, il s'avérera bientôt que le désir de paix, chaque jour plus vif parmi les peuples, est irrésistible.

» Au nom de l'humanité et de la moralité publique, nous demandons à la population flamande de Belgique de s'associer unanimement à ce mouvement. Il a été versé assez de sang. L'Europe cultivée se suicide. La voix de la conscience humaine s'élève contre cet anéantissement de peuples qui, après tout, sont frères. Notre pays est accablé, depuis près de trois ans, sous le poids de cette guerre. Notre commerce chôme, notre industrie est paralysée, les forces intellectuelles de notre peuple sont condamnées à l'infécondité. Des passions sauvages dominent la voix de la saine raison humaine, de la sensibilité morale. Nous voyons des mères pleurer leurs fils, des enfants pleurer leur père, des femmes pleurer leurs époux. Dans le temple, elles prient le Seigneur d'envoyer la paix sur la terre à tous les hommes de bonne volonté.

» Mais toutes les souffrances que nous avons endurées, tous les sacrifices que le peuple flamand aura faits pour la Belgique, seront-ils vains ? Le sang de nos héros flamands, qui forment 80 % de l'armée belge, aura-t-il coulé inutilement pour la chère patrie ? Les Flamands seront-ils, après comme avant la guerre, traités dans leur propre pays en citoyens de seconde classe ? La Wallonie continuera-t-elle à être la pompe aspirante qui absorbe les meilleures forces de la Flandre ? Non, il ne doit plus être établi de Belgique où les Flamands sont les déshérités et les opprimés. On ne peut plus en revenir à une Belgique avec une politique de « Welchisation » venue du dehors. Le *statu quo ante* ne doit pas être rétabli.

» Ceux-là sont de vrais fils de la patrie qui, en présence

la paix qui s'approche et de la possibilité de reconstruction de la Belgique, défendent les intérêts de la Flandre, car il ne peut être question, pour les Flamands, d'une patrie dans le vrai sens du mot, que si le peuple flamand est mis en possession, à l'intérieur de ses propres frontières, de son droit, de tout son droit. Si, comme on l'assure, il s'agit dans cette guerre du principe des nationalités et de l'existence des petits peuples, nous avons le droit et le devoir d'intervenir, devant le monde entier, pour notre nationalité flamande opprimée depuis près de cent ans et pour notre peuple flamand méconnu, comme aussi pour nos frères profondément opprimés de la Flandre française. Nous en appelons, pour justifier notre attitude, aux déclarations qui ont été faites par les deux groupes de belligérants. »

Le manifeste rappelle ensuite que l'Entente a déclaré vouloir réorganiser l'Europe en donnant satisfaction aux vœux légitimes des nationalités et aux droits des petits peuples. Il cite la déclaration faite au Reichstag, par le chancelier, le 5 avril 1916 : « L'Allemagne ne peut pas sacrifier à la « Welchisation » le peuple flamand si longtemps négligé ; elle doit lui assurer, sur la base du principe de sa langue néerlandaise et de son originalité propre, un développement sain, large et conforme à ses vastes ressources » ; il réédite ce que M. Wilson, dans sa note en faveur de la paix, a dit du respect dû au droit des petites nationalités.

Puis le manifeste continue en ces termes :

« Le pouvoir occupant a déjà commencé à reconnaître d'une façon effective les droits nationaux des Flamands. Toutes les mesures prises par lui dans ce sens l'ont été en vertu de la législation belge et du droit international tel qu'il est formulé dans les conclusions de la convention de la Haye, laquelle, conformément à la loi belge du 25 mai 1910, lie la Belgique. »

» Nous demandons qu'en dépit de toutes les objections

et des menaces exprimées du côté antiflamand dans le pays et hors du pays, même pendant la guerre, ces mesures légitimes et légales, ainsi que les droits nationaux des Flamands, soient reconnus et garantis au congrès de la paix qui va avoir lieu.

» Nous demandons que la séparation administrative, déjà commencée par la division du ministère de l'instruction publique, s'accomplisse aussi rapidement et aussi complètement que possible, par la division de tous les ministères et de toutes les administrations.

» Nous ne pouvons pas prévoir ni prédire comment la force des armes décidera du sort de notre peuple, mais nous nous opposons, de la façon la plus décidée, aux agissements des impérialistes belges du Havre, qui veulent annexer des territoires étrangers parmi lesquels des territoires de pays neutres et indépendants comme la Hollande et le Luxembourg.

» Nous demandons que dans le règlement international de la situation politique des Etats européens à la prochaine conférence de la paix, soient stipulées et garanties les mesures qui doivent conduire au développement de la race flamande sur la base de sa langue. Nous ne devons pas supporter que l'Etat belge use de toute la puissance dont un Etat dispose, pour dépouiller le peuple flamand de sa langue et le « Welchiser ». Comme certains éléments influents du Havre menacent le peuple flamand de l'anéantir après la guerre, nous devons exiger des assurances solides et de fortes garanties contre l'attentat projeté contre la race flamande.

» Conscients d'accomplir leur devoir patriotique d'intervention en faveur des droits de la Flandre, leur mère, les Flamands, réunis le 4 février 1917 à Bruxelles, en diète flamande, réclament toutes les garanties qui assureront à la Flandre son complet développement national, son bien-être, sa langue et son existence propre. Ils nomment dans leur sein un « conseil de Flandre » et le chargent d'exécuter les mesures suivantes :

- 1° Répandre ce manifeste dans le peuple flamand ;
- 2° Faire connaître les revendications flamandes aux neutres et aux belligérants ;
- 3° Faire les démarches nécessaires pour que les représentants du peuple flamand prennent part aux prochaines

négociations de paix et que les droits du peuple flamand soient reconnus.

» Dans l'union, la Flandre deviendra grande, avec l'aide de Dieu.

» Au nom du mouvement flamand national :

» Le conseil de Flandre. »

Des 250 Flamands qui, à s'en tenir aux termes de cet odieux et grotesque factum, assistaient à la réunion du 4 février, il ne s'en est pas trouvé un seul qui ait eu le courage de se faire connaître et de signer ce manifeste de son nom !

Mutisme parfaitement délibéré et concerté, au surplus. Dans son numéro du 8 février 1917, la *Gazet van Brussel*, émule flamande en germanophilie du *Belgischer Kurier*, visiblement vexée d'avoir dû tarder vingt-quatre heures à mettre sous les yeux de ses rares lecteurs le texte de ce manifeste, a publié en tête de sa « Petite Chronique », sous le titre « Exclus ! », les lignes suivantes :

Dimanche dernier a eu lieu à Bruxelles une réunion des principaux « activistes » qui ont pris des résolutions importantes. Plusieurs Flamands « activistes » qui, depuis longtemps, ont rendu des services au mouvement flamand, n'ont pas reçu d'invitation à cette réunion. Notre rédaction se trouve du nombre. Au nom de tous les exclus, nous protestons énergiquement.

Manifestement, les 250 congressistes ont eu peur des renseignements trop exacts et trop complets que le reporter de la *Gazet van Brussel* eût pu insérer dans son journal.

La *Gazet van Brussel* avala l'affront, mais ne tarda pas à se venger ainsi que l'on verra plus loin :

Le 5 mars 1917, la *Gazette de Cologne* — n'est-il pas remarquable que les journaux allemands soient toujours les premiers à nous renseigner sur les faits et gestes de ceux qui usurpent le nom de Flamands alors qu'ils ne sont que des Flamingants? — publiait l'article suivant :

Berlin, 4 mars. — Le chancelier de l'empire a reçu le 3 mars une délégation du conseil de Flandre élu en février dernier par une assemblée générale des groupes flamands actifs. Cette délégation lui a communiqué les résolutions prises et les vœux émis par le conseil de Flandre, qui les a portés à la connaissance de tous les Etats neutres et belligérants par son manifeste du 4 février.

Le porte-parole de la délégation a exposé le programme d'action flamand; ce programme poursuit l'autonomie intérieure des Flandres, sur la base de la langue et de la civilisation néerlandaises. Après avoir rappelé au chancelier le discours prononcé par lui le 5 avril 1916 et les mesures, dignes de reconnaissance, prises jusqu'ici par le gouverneur général (1), il l'a prié de poursuivre l'exécution de ces mesures qui sont basées sur les stipulations du droit international.

Le chancelier de l'empire a répondu :

« Messieurs, j'ai volontiers fait droit au désir que vous m'aviez exprimé d'avoir avec moi un entretien personnel. Je vous souhaite cordialement la bienvenue dans la capitale de l'empire allemand, comme aux représentants d'un peuple qui nous est apparenté par le sang, par la langue et auquel d'étroites relations politiques, intellectuelles et économiques nous ont unis à l'époque de la plus riche floraison de la civilisation germanique. Il me suffira de citer les noms d'Augsbourg et d'Anvers, de Nuremberg et de Bruges, pour réveiller dans nos esprits à tous la conviction de la parenté et de la communauté d'idées qui lient les deux peuples. C'est pourquoi les paroles, pleines de

(1) On vise ici le gouverneur général allemand, M. von B ssing, celui qui, au bout de deux ans et demi, a réussi à ruiner notre pauvre pays.

confiance, que vous venez de m'adresser trouvent chez moi et trouveront, j'en suis sûr, chez tous les Allemands un cordial écho. Pendant des siècles, le peuple flamand a été contraint de suivre des voies qui l'ont de plus en plus éloigné de nous et dont vos poètes et vos penseurs ont dit, ayant conscience de leur race, qu'elles étaient des voies douloureuses.

Dieu veut aujourd'hui, qu'en pleine guerre sanglante, les Flamands et les Allemands se fassent la conviction qu'ils ont le devoir de poursuivre les uns et les autres, par des moyens identiques, des buts identiques et de lutter contre le progrès et l'invasion de la francisation. Il faut nous attendre à devoir subir de durs combats et à devoir fournir beaucoup d'efforts, mais cette perspective ne doit pas nous empêcher et ne nous empêchera pas, de vous tendre, dès aujourd'hui, la main et de vous offrir notre collaboration.

S. M. l'Empereur, à qui j'ai fait part de votre désir d'entrer en relations avec la direction de l'empire, s'est montré plein de sincère compassion pour le sort du peuple flamand et m'a fait connaître sa volonté d'aller au-devant de vos légitimes désirs dans la mesure où la situation et les nécessités militaires le permettront. En exécution des ordres de Sa Majesté, je suis chargé de vous faire les déclarations suivantes :

Depuis longtemps, M. le gouverneur général, d'accord avec moi et s'en référant à mon discours d'avril dernier, a pris l'initiative de mesures visant à donner au peuple flamand la possibilité, qui lui a été refusée jusqu'ici, d'un libre développement intellectuel et économique, posant ainsi la première pierre de l'autonomie à laquelle il aspire, mais qu'il ne lui est guère possible d'obtenir par ses propres forces. J'ai donc la conviction d'être d'accord avec M. le gouverneur général en vous donnant l'assurance que cette politique, conforme ainsi que vous l'avez exposé vous-mêmes, aux principes du droit international, sera poursuivie avec la plus grande vigilance et que, même pendant l'occupation, elle aura pour but d'opérer la séparation administrative complète, telle qu'elle est réclamée depuis longtemps par les deux parties de la Belgique. Il faut que la frontière des langues devienne, aussitôt que

possible, la frontière des deux territoires administratifs, unis sous les ordres de M. le gouverneur, mais séparés pour tout le reste.

La collaboration des autorités allemandes et des représentants du peuple flamand permettra d'atteindre ce but. Les difficultés ne sont pas minces, mais je sais qu'elles pourront être vaincues, grâce à la collaboration des intéressés, de tous les Flamands, à qui leur profond sentiment du devoir a fait comprendre ce que l'amour de la patrie ordonnait d'exiger en ces circonstances décisives.

Votre résolution du 4 février me prouve que les Flamands se sont, spontanément, rendu compte de ce devoir. Je salue leur union comme la meilleure garantie du succès de leur entreprise. C'est donc volontiers que nous délibérons avec le conseil de Flandre et que nous rechercherons avec lui les moyens propres à nous faire atteindre le but que nous visons. Au cours des négociations de paix et après la paix, l'empire allemand fera tout ce qui sera de nature à favoriser et à garantir le libre développement de la race flamande. Rapportez ces assurances dans votre patrie, messieurs, et dites aux fils de votre mère la Flandre que nous, Allemands, sommes décidés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que, du sein de l'actuelle misère et de la guerre, renaisse pour elle une nouvelle période de prospérité.

S'il me fallait réfuter tout ce que cette harangue contient d'insultant, d'odieux et d'inexact, il me faudrait des pages entières. J'aime mieux y renoncer — d'autant que la mise au point se fait pour ainsi dire automatiquement, à simple lecture — et poursuivre l'exposé des faits.

Le *Belgischer Kurier*, après avoir reproduit l'information de la *Gazette de Cologne* que l'on vient de lire, y ajoute ces détails savoureux :

Berlin, 4. — Le chancelier de l'empire avait adressé pour hier, à un petit nombre de personnes, des invitations à une « Soirée de bière », à l'occasion de la réception d'une

délégation flamande. En dehors des membres de cette délégation étaient présents : MM. Helfferich, secrétaire d'État ; comte von Rodern ; von Trott zu Stotz et von Lœbell, ministres ; Zimmerman, secrétaire d'État ; Jœppen, curé de Sainte-Hedwige, la principale église catholique de Berlin, Kleineidam, prélat ; de nombreux hauts fonctionnaires de l'intérieur et des affaires étrangères et des députés au Reichstag.

Le chancelier, secondé par M. Wahnschaffe, sous-secrétaire d'État, s'attacha, au cours de cette soirée animée, à faire faire à la délégation flamande la connaissance de ses hôtes. L'entretien se poursuivit, animé, entre les membres de cette intéressante société, dans les salons hospitaliers du chancelier de l'empire, jusqu'à 11 heures du soir.

Bien entendu, tous les journaux boches ont largement commenté et paraphrasé la visite de cette délégation de traîtres. Rien de plus naturel. Jamais encore ils n'avaient été à pareille fête et croyaient trouver dans cette démarche la première manifestation d'un éveil de la Belgique au Deutschtum. Comme ils connaissent peu les Belges en général et les Flamands en particulier ! Mais passons.

La presse d'outre-Rhin ne s'en est pas tenue d'ailleurs à des articles de commentaires, que l'on n'a pas besoin de lire pour deviner leur contenu ; elle nous a fourni certains renseignements fort intéressants.

La *Gazette de Cologne*, numéro du 5 mars, nous apprend que « l'administration des Flandres conservera son siège à Bruxelles, et que celui de la Wallonie sera transféré à Namur ». — « Il y a lieu d'insister sur le fait qu'il ne s'agit nullement d'un Etat autonome flamand, mais bien d'une autonomie administrative que la race flamande, qui a la majorité dans le pays, réclame depuis plusieurs lustres. »

La *Gazette populaire de Cologne*, du 5 mars, confirme les renseignements de la *Gazette de Cologne*, mais y ajoute ceci :

La Kultur commune, la parenté de langues et finalement aussi les sacrifices communs, doivent maintenir, même après la guerre, le flamandisme (Flamentum) à côté de l'allemanisme (Deutschum). Quelle que soit l'issue de la guerre, en ce qui concerne la Belgique, aucun Belge raisonnable ne peut se faire d'illusions à ce sujet : la situation de la Belgique sera dépendante, sous l'une ou l'autre forme, de l'Allemagne. Comme le chef du Centre l'a déclaré au Reichstag, l'Allemagne, après la guerre, gardera la Belgique en main, non seulement militairement, mais encore économiquement. La guerre nous a gravé cette leçon dans la mémoire en traits ineffaçables. Le chancelier a déclaré expressément, dans sa réponse (à la délégation flamande), qu'il protégerait, après la guerre aussi, le flamandisme et ses droits. Il résulte de là que le chancelier est dès aujourd'hui décidé à garder, après la guerre, la Belgique en main, non seulement militairement et économiquement, mais encore politiquement. Ce n'est que si nous gardons, politiquement aussi, la Belgique en main dans une certaine mesure, qu'il nous sera possible d'assurer l'autonomie du flamandisme au point de vue politique et de la Kultur. Cela est encore loin d'impliquer une annexion, mais cela implique les garanties réelles que le chancelier a promises au peuple allemand dans son premier discours sur nos buts de guerre. *Nous devons maintenant la réalisation de cette promesse non seulement au peuple allemand, mais aussi au peuple flamand.*

Ah ! si le peuple flamand, le vrai, pouvait parler, avec quel ensemble il démentirait les intentions odieuses que lui prêtent une demi-douzaine de vendus, qu'en attendant sa libération il a flagellés du nom de « fossoyeurs du mouvement flamand » !

Pas plus que les 250 assistants du meeting du 4 février, les membres de la délégation qui s'est

rendue à Berlin n'avaient jugé à propos de se démasquer. On ne tarda pas, cependant, à connaître leurs noms. La *Gazet van Brussel*, qui n'avait pu digérer l'affront qui lui avait été fait, les publia dans son numéro du 10 mars.

C'étaient MM. :

Aug. Borms, directeur au ministère des sciences et des arts, à Bruxelles ;

Dumon, médecin à Bruges ;

Lambrichts, professeur à Bruxelles ;

P. Tack, directeur général de l'enseignement supérieur flamand, à Bruxelles ;

Ver Hees, directeur au ministère de l'industrie et du travail, à Bruxelles ;

Vernieuwe, directeur général du service de l'agriculture, à Bruxelles.

On eût pu douter de l'exactitude des renseignements de la *Gazet van Brussel*, si les six individus en cause ne s'étaient chargés de les confirmer eux-mêmes de façon irréfutable. Imprudence ou inconscience, ils s'étaient fait photographier en groupe pendant leur séjour à Berlin et cette photographie avait paru aussitôt dans plusieurs journaux illustrés allemands, notamment dans le supplément bi-hebdomadaire du *Berliner Tageblatt* et dans le n° 12 du *Illustrierte Blatt*. J'ai cet odieux document sous les yeux. Le sieur Ver Hees y figure à l'extrême droite, ayant à côté de lui un officier allemand en grande tenue...

On serait soulagé d'apprendre que ces gens-là sont des illuminés, des apôtres qui, bravant toutes les responsabilités et tous les mépris, s'en vont à travers tout à la rencontre de leur idéal... Hélas !

Dans le numéro de janvier 1917 de la *Deutsche Revue* a paru le texte d'une conférence faite par

M. Van Dyck, de l'université de Munich, le 20 octobre 1916, dans la salle du Sénat à Bruxelles, en présence de M. von Bissing, des hauts fonctionnaires et des principaux officiers du gouvernement général allemand. Cette conférence revêtait les allures d'un rapport officiel : son auteur avait été chargé des travaux préparatoires à la transformation de l'université française de Gand en une université flamande et son exposé avait pour objet de rendre compte de son activité et des résultats obtenus.

Dans son numéro du 21 février 1917, édition du soir, le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* a publié de larges extraits de l'article de la *Deutsche Revue*. Je n'ai pas l'intention de les reproduire ici *in extenso*, si importants soient-ils, car il faut se borner. Mais M. Van Dyck a fait certaines révélations que je ne puis passer sous silence.

M. Van Dyck rappelle d'abord qu'à deux reprises les autorités allemandes avaient fait des démarches pour amener les professeurs de Gand à reprendre leurs cours et que chaque fois elles s'étaient heurtées à un refus ; on alléguait divers prétextes, mais le vrai motif était « qu'on voulait éviter de sembler collaborer, avec l'autorité allemande, au rétablissement d'une situation normale ». A certain moment « vint, des autorités supérieures (allemandes), la prière de ne rouvrir l'université que sous la forme d'une université flamande. Cette « prière » était accompagnée d'un crédit suffisant à la préparation des travaux préliminaires. »

Ici, je cite textuellement le *Nieuwe Rotterdam* :

Au milieu des opinions contradictoires suscitées au sujet de l'initiative des mesures prises en vue de la flamandi-

sation de l'Université de Gand, le témoignage du professeur Van Dyck fournit un éclaircissement décisif : les Allemands revendiquent donc l'honneur, pour le gouvernement allemand, de la néerlandisation de l'Université.

Il y a plus. Ils font nettement comprendre que non seulement le projet est d'eux, mais qu'ils ont en outre assuré son exécution. En effet, M. Van Dyck s'attache à bien faire ressortir que lorsqu'il fut chargé de prendre les mesures préparatoires, il jeta d'abord des coups de sonde dans les milieux belges, puis convoqua à Bruxelles une conférence de savants allemands qui constituèrent une commission d'études en vue de la préparation des questions relatives à la « technique » de l'enseignement à l'Université de Gand. M. Van Dyck présidait cette commission, dont faisaient encore partie le professeur Spannagel, le baron von Bissing et le Dr Dirr, représentant la section « politique » auprès du gouvernement général (allemand) de Bruxelles. Dès que cette commission eut élaboré son projet, on put en entreprendre l'exécution pratique. « Il fallut alors, pour employer l'expression de M. Van Dyck, chercher « Stützpunkte für ihre Tätigkeit » (des points d'appui pour son activité). On chercha ces points d'appui parmi les Flamands.

Parmi les professeurs de l'Université de Gand, on en trouva sept qui étaient disposés à collaborer avec nous : MM. Lahousse, Haerens, Obrie, Van den Berghe, De Vreese, Hoffman (du grand-duché de Luxembourg) et Stöber (Allemand). Ils avaient la conscience « de servir leur pays en accordant à l'œuvre leur collaboration ».

D'autre part, la commission allemande prit conseil de plusieurs membres de l'ancien comité constitué pour la création de l'université flamande, des associations d'anciens étudiants (flamands) et de l'« Algemeene nederlandsch Verbond ». A ce propos, M. Van Dyck rend un hommage public au Dr Speleers, au dentiste Van der Spurt, à M. H. Meert et De Bruycker, tous de Gand ; à M. De-Decker, de Bruxelles, au recteur Spanninx (?), au professeur Borms et au député Heynderickx, d'Anvers. « Ce furent, en fait, les témoins de la création de l'université flamande, les hommes qui, « du côté belge, nous ont donné des conseils ». Il rappelle aussi quelques groupes

de Hollandais et de Belges se trouvant en Hollande, notamment les gens du groupe du « Toekomst ».

Tout ceci est déjà fort édifiant, mais ce qui suit l'est encore davantage. M. le professeur Van Dyck, mettant lourdement les pieds dans les plats, nous apprend que ceux qui ont fait cause commune avec l'ennemi ne sont nullement des apôtres, des gens désintéressés, mais des êtres ayant au contraire le souci très vif de leurs intérêts matériels. Écoutons M. Van Dyck :

Lors de l'organisation pratique, on trouva nécessaire de majorer le traitement du corps professoral. D'autre part, il était de nécessité absolue d'assurer aux professeurs des garanties fixes (1) pour le cas où le gouvernement belge, à son retour, jugerait indésirable leur maintien en fonctions. Le gouvernement impérial a, sous ce rapport, été d'une condescendance telle, qu'il mérite les plus vifs remerciements de la commission créatrice.

Conclusion : ce n'étaient pas des apôtres, mais des vendus...

En achetant ces gens à chers deniers, le gouvernement général en a-t-il eu, à tout le moins, pour son argent? Pas du tout. M. Van Dyck nous apprend :

Dans le choix des professeurs, on a été obligé de ne pas tenir compte uniquement de la capacité, mais aussi de la mission politique de l'université, mission qui doit constituer un des facteurs principaux de la lutte contre la poussée toujours plus grande de la race wallonne et contre l'influence de la France.

(1) On prétend que ces « garanties fixes » consistent en un dépôt d'argent dans une banque hollandaise.

M. Van Dyck, après avoir acté que l'université, au jour de son ouverture, ne comptait que 40 élèves pour un corps professoral de 43 membres, conclut ainsi :

L'université flamande devra être une vedette et une redoute dirigées contre l'assaut que constitue le désir de domination des Wallons et Français, en même temps qu'une préparation au développement de la kultur flamande en pays flamand. De plus, elle sera pour nous, Allemands, un château fort, une bonne défense et une bonne arme; les idées, au sein de cette guerre, auront aussi leur rôle à remplir. *C'est une œuvre allemande*, car elle est issue de notre ferme confiance en notre avenir; allemande dans son esprit et dans sa vérité; allemande, car elle crée un atelier de travail conscient et simple, dont la fondation était nécessaire.

Ce que le professeur Van Dyck dit de l'Université de Gand peut s'appliquer ailleurs. J'ai dit quelque part que les Allemands ont commencé la séparation administrative du pays par la division du ministère des sciences en administration flamande et en administration française. Ils n'ont pu recruter du personnel qu'à coups de billets de mille marks...

15 mars 1917.

Grosse nouvelle: Le *Belgischer Kurier* annonce, en caractères d'affiche, qu'une révolution a éclaté à Pétrograde, que tous les ministres au pouvoir ont été emprisonnés, que la garnison de Pétrograde a fait cause commune avec les révolutionnaires et que M. Rodzianko, président de la Douma, a constitué un gouvernement provisoire.

Que sortira-t-il de cela?

J'ai idée que le nez du Kaiser a dû s'allonger. Il reste seul, maintenant, dans l'univers entier, à être un souverain autocrate. Il y avait encore récemment l'empereur de Chine et, hier, il restait le Tsar. Aujourd'hui, la Chine est en république et vient de rompre ses relations diplomatiques avec l'Allemagne; le Tsar, brave homme au fond, mais autant fait pour être empereur que moi pour devenir pape, est mis de côté comme un ustensile depuis longtemps inutile et depuis quelque temps gênant. A quand le tour de Guillaume II?

22 mars 1917.

Un certain Joseph Remy, rédacteur à la *Belgique*, demeurant rue Dodonée, 82, à Uccle, avait été cité ces jours derniers en justice, par son propriétaire, pour retard dans le paiement de son loyer. Il avait choisi comme défenseur M^e Norden, l'avocat officiel de la bocherie bruxelloise.

Le sieur Joseph Remy ne contestait pas le bien-fondé de la plainte introduite contre lui; il montrait même la plus grande bonne volonté à se libérer: il verserait 50 francs par mois tout de suite et 100 francs les mois suivants, parce que... Mais j'aime mieux citer ici les termes du jugement intervenu :

Attendu que le défendeur touche actuellement, à titre d'appointements, 200 francs par mois, mais que ses revenus seront doublés à partir du 1^{er} avril, par suite d'un emploi supplémentaire qui lui est promis aux bureaux du « *Kriegsamt* ».....

On savait depuis tout temps que la *Belgique* est vendue aux Allemands, mais on ignorait

jusqu'à présent qu'elle employât des Belges qui partageaient leur temps entre les bureaux de ce journal et ceux du département de la guerre de l'ennemi. Car le « *Kriegsamt* », c'est le département de la guerre du territoire occupé.

24 mars 1917.

L'ordonnance consacrant la séparation administrative de la Belgique a paru hier au *Bulletin des lois et arrêtés pour le territoire occupé*. Bruxelles est désigné comme siège de l'administration centrale flamande et Namur comme siège de l'administration centrale wallonne. Chose digne de remarque, aucun délai n'est prévu pour la mise à exécution de cette ordonnance. Est-ce que les Allemands auraient conscience de son inapplicabilité?

Un certain nombre de hauts fonctionnaires se sont réunis aussitôt pour examiner la situation; d'autres réunions suivront. On s'attend à des démissions en masse.

* * *

A propos de démissions, j'ai à acter celle de la députation permanente du Brabant, acquise déjà depuis quelques jours. Les membres de cette députation ont jugé que leur maintien en fonctions ne se justifiait pas, les Allemands se refusant obstinément à autoriser le conseil provincial à se réunir.

Des démarches sont faites pour que les députations permanentes de province suivent cet exemple.

26 mars 1917.

La Société Générale a été frappée d'une amende de 250,000 francs. Elle avait, par voie secrète, fait parvenir aux directeurs de ses agences de Paris et de Londres, des instructions concernant des paiements à faire à certaines personnes actuellement établies à l'étranger, mais dont elle est restée la débitrice. Parmi ces créanciers se trouvaient notamment un certain nombre de ses employés qui, gardes civiques en 1914, avaient pris du service actif dans l'armée belge et auxquels elle continue de payer leurs appointements.

La lettre contenant ces instructions parvint heureusement en Hollande, mais le bateau qui la convoyait vers l'Angleterre fut arrêté par les Allemands et mené à Zeebrugge; on découvrit à bord quelques jeunes Belges qui voulaient rejoindre le front et l'on fouilla les sacs postaux. Nos pauvres compatriotes furent envoyés en Allemagne comme prisonniers de guerre et la lettre litigieuse permit aux Boches de voler 250,000 francs de plus, sous prétexte qu'il est interdit de faire des paiements en pays ennemis.

Faut-il dire que la Société Générale a payé cette amende avec une froide indifférence ?

29 mars 1917.

La question de la séparation administrative continue de préoccuper vivement ceux que Courteline le premier nomma si drôlement MM. les ronds-de-cuir. J'ai dit que quelques hauts fonctionnaires s'étaient réunis pour discuter de la situation; les fonctionnaires subalternes ont suivi cet

exemple ou plutôt ils ont prié un certain nombre de personnalités de tous les partis de discuter en leur nom et de se prononcer sur la question de principe : Faut-il rester en fonctions — c'est-à-dire collaborer au moins indirectement à la séparation administrative — ou faut-il donner sa démission ?

Cette espèce de conseil d'arbitrage s'est réuni hier et aujourd'hui; il groupait 15 ou 16 personnes, au nombre desquelles MM. Louis Franck, Paul-Emile Janson, Vinck, Max Hallet, Bertrand, Alex. Braun, du Bus de Warnaffe, Hanrez, Tibbaut, etc.

Deux courants ont, tout aussitôt, divisé nettement l'assemblée; M. Franck, appuyé par MM. Vinck, Hallet et Bertrand, a exposé avec force qu'il était du devoir des Belges de se refuser à collaborer avec l'ennemi : « Celui-ci n'a d'autre but que la désunion du pays. Lâchons tout, abandonnons tout; les Allemands n'en sortiront jamais à eux seuls; il leur faudrait une armée de fonctionnaires — de fonctionnaires connaissant le français ou le flamand — pour pouvoir s'en tirer; ils ne les trouveront pas. Ce sera le gâchis. Tant mieux! C'est le moyen le plus sûr pour que l'entreprise périsse d'elle-même. Si, au contraire, les Belges y collaborent, ils constitueront la charpente sur laquelle s'appuiera l'œuvre de désagrégation nationale entreprise par les Allemands. »

MM. Hanrez, Braun, Janson, Tibbaut, du Bus, étaient d'un avis opposé. Ils ne faisaient aucune difficulté de rendre hommage aux mobiles patriotiques qui animaient M. Franck, mais estimaient qu'il faisait fausse route. Ils disaient : « Si, du haut en bas de l'échelle administrative, tous les fonctionnaires belges se retirent, ce sera l'anarchie, non seulement pour la durée de l'occupation — ce

qui serait un bien — mais pour le moment du retour à la paix. Les Allemands, n'en doutez pas, s'arrangeront pour remplacer partout les organismes belges, ils le feront fort mal et fort incomplètement? D'accord. Mais ils le feront dans une mesure suffisante pour amener une désagrégation complète; nos traditions auront disparu; tous les fils dont est tissée la trame administrative de notre pays seront coupés; toutes nos archives, nos documents, seront bouleversés. C'est ce que cherchent nos ennemis. Ils ont désorganisé et ruiné déjà le pays au point de vue économique, industriel, politique; ils cherchent à en agir de même au point de vue administratif; allons-nous leur faciliter la tâche en nous retirant, en leur laissant libre carrière, alors que notre présence, jointe à une force d'inertie utilisée à bon escient, peut grandement contribuer à entraver leurs projets? Au surplus, si la thèse de M. Franck était la bonne, elle ne devrait subir aucune exception et devrait être appliquée également à la magistrature; or, qui assumerait, sans y être contraint, la responsabilité de livrer les Belges à la seule « justice » allemande? Et l'arbitraire, l'injustice, ne sont-ils pas à redouter dans les divers domaines administratifs autant que dans le domaine judiciaire? »

La discussion se poursuivit fort courtoise et très à fond, pendant deux jours. A noter un petit incident qui prouve que, chez d'aucuns, les soucis politiques surnagent encore.

M. Hallet, soutenant la thèse, très défendable, certes, de ceux qui prétendaient qu'il fallait s'en aller avec fracas, eut cette exclamation malheureuse :

— Ceux qui veulent conserver l'armature belge, ne sont animés que par des soucis d'argent et de conservatisme.

Eh non, citoyen, ils ne sont animés que par des sentiments patriotiques et, s'ils avaient voulu être méchants, ils vous auraient répliqué que, chez eux, le patriotisme n'a pas attendu l'année 1914 pour se manifester...

Cet incident n'a d'ailleurs troublé en rien la bonne harmonie de la réunion, qui a décidé de s'en tenir à un moyen terme : les fonctionnaires, jusqu'au grade de directeur inclus, s'en iraient ; les petits employés resteraient.

Cela me paraît sage.

*
*
*

De leur côté, les secrétaires généraux de nos divers départements sont arrivés à une conclusion analogue. Tout le haut personnel s'en ira, jusqu'au grade de directeur inclus. Ils ne démissionneront pas en bloc pour éviter aux Boches la joie de les arrêter en vertu de je ne sais plus quelle ordonnance relative aux complots, mais lâcheront la partie « par cascade », à mesure que seront atteints par la séparation administrative les divers services auxquels ils appartiennent.

3 avril 1917.

On annonce l'arrestation et, en même temps, la condamnation à deux ans et demi de prison, du comte de Timary, bourgmestre de X..., lez-Tirlemont.

Le comte de Timary, Hongrois d'origine, devenu

Belge par voie de grande naturalisation, avait depuis le début de la guerre deux de ses fils dans les rangs de l'armée belge, deux vaillants, cités plusieurs fois à l'ordre du jour, décorés de l'ordre de Léopold et même, je pense, de la Légion d'honneur, pour actes exceptionnels de courage. Il lui en restait un troisième qui, trop jeune pour s'engager en 1914, demanda il y a quelque temps à son père de pouvoir rejoindre ses aînés. Le père acquiesça et se mit en rapport avec un individu qui, moyennant 1,200 francs, se fit fort de conduire le jeune homme au delà de la frontière. Ce guide était un traître, hélas ! qui, pour une forte somme d'argent, livra celui qu'il s'était engagé à protéger...

Le père apprit l'arrestation de son fils ; il se douta de ce qui l'avait motivée et s'en fut demander conseil à un de ses vieux amis, le comte de Metternich, Hongrois comme lui, actuellement en garnison en Belgique. Il lui dit :

— Puis-je vous parler en ami, comme par le passé ? Vous parler comme un père de famille parle à un autre père de famille, en toute confiance ?

— Certainement...

— Eh bien, je suis fort ennuyé ; mon fils vient d'être arrêté pour avoir voulu franchir la frontière et rejoindre ses frères qui luttent dans l'armée belge ; j'ai favorisé son départ en lui fournissant un guide que j'ai payé...

Et le comte de Timary d'exposer en détail toute l'affaire, à son auditeur attentif. Quand il eut terminé, il demanda :

— Avez-vous un bon conseil à me donner ?

— Mon cher, répondit froidement le comte de Metternich, j'ai à vous dire ceci : comme père de famille, je comprends que vous ayez agi ainsi que

vous l'avez fait, mais comme officier, je suis obligé d'avertir mes chefs.

Et le noble sire fit rapport des confidences qu'il venait d'entendre...

Le lendemain, le comte de Timary était arrêté.

4 avril 1917.

Les Alliés, les Anglais surtout, poursuivent leur avance; il n'y a pas de jour qu'ils ne délivrent un certain nombre de localités. Les journaux hollandais publient de larges extraits de journaux alliés dont les correspondants relatent la joie délirante des populations libérées du joug. Ils ne se doutent guère, ces correspondants, de l'ardente émotion avec laquelle nous lisons leurs descriptions. Les extraits reproduits par le *Vaderland* ou le *Rotterdam* sont informes; ils sont tronqués à tout moment, — un vieux professionnel du journalisme sent ça d'instinct, — ils sont résumés en dépit du bon sens par quelque aide-écrivassier qui s'acquitte de sa besogne à peu près comme un aide-maçon gâche du mortier et sans y mettre plus de soin, mais il n'importe : on sent passer par ces lignes, malgré tout, le grand frisson qui a secoué ces populations lorsqu'elles ont vu arriver les libérateurs. On s'imagine être à leur place; on ferme les yeux et l'on voit, oui, l'on voit, nos trois couleurs, ... on entend nos sonneries de clairon... on aperçoit là-bas nos hommes... et au loin, tout au loin, nimbé de gloire, surgit notre Roi... Alors on serre les dents pour ne pas pleurer, en même temps qu'un flot de sang vous met la fièvre aux pommettes à la pensée qu'un jour viendra, bientôt

peut-être, où ce sera à notre tour d'être délivrés et où le rêve deviendra réalité.

7 avril 1917.

Le Congrès américain a voté la guerre à l'Allemagne par 82 voix contre 6.

Très bien, Uncle Sam! Si j'étais sans héritiers, je vous instituerais volontiers légataire universel de mes dettes.

8 avril 1917.

Cuba a suivi le bon exemple des Etats-Unis.

9 avril 1917.

Le Guatémala a suivi le bon exemple de Cuba. « C'est une maladie contagieuse », dit la *Gazette de Cologne*, qui ajoute qu'il faut s'attendre à voir la presque totalité des Etats sud et centre-américains se grouper autour de M. Wilson. La *Gazette de Cologne* se console en affirmant que « plus ils seront nombreux dans le camp de l'Entente, plus il leur sera difficile de s'entendre ».

La plupart des gens ici ne comprennent qu'à moitié l'importance de la participation des Etats-Unis et pas du tout celle de l'entrée en scène de pays de moindre importance, tels Cuba et Guatémala en attendant les autres. Et une fois de plus, en cette occasion, je touche du doigt, je saisis sur le vif, l'importance de la presse. Les journaux embochés d'ici mentionnent, il est vrai, la décision prise par les divers Etats américains, mais ils en sous-évaluent l'importance au point de la

réduire à peu près à zéro. Les États-Unis? Peuh! Ils avaient déjà fourni leur maximum d'efforts en faveur des Alliés; que pourront-ils de plus? Cuba? Ça ne compte pas: il n'y a pas d'industrie dans ce pays. Guatémala? C'est à mourir de rire: il y a 1,200,000 analphabétiques dans cette république sur un total de 1,500,000 habitants.

Les lecteurs de la *Belgique*, de l'*Echo de la Presse* et autres organes de trahison, avalent ça comme du sucre. Et ils sont stupéfaits lorsque vous leur dites que ces diverses déclarations de guerre rompent tous les traités de commerce en vigueur; qu'ils donnent aux pays en cause le droit de s'asseoir autour de la table où l'on discutera les conditions de paix; que c'est de ces négociations que sortira le statut économique et commercial nouveau; que ce statut sera rédigé contre l'Allemagne et que les événements auxquels nous assistons en ce moment, sont la lente et nécessaire préparation à l'étranglement de tout le commerce et de toute l'industrie des centrales...

12 avril 1917.

La *Gazette de Francfort* de ce matin publie une information extraite, dit-elle, du *Nieuwe Rotterdamsche Courant* — lequel nous a de nouveau été abondamment supprimé ces jours-ci — et dans laquelle le correspondant de ce journal au Havre annonçait « que le gouvernement belge va promulguer incessamment un arrêté-loi édictant une peine de 5 à 20 ans de travaux forcés contre tous ceux qui auront collaboré à la séparation administrative en Belgique ».

C'est, manifestement, à cause de cette informa-

tion, que le censeur allemand, chargé de veiller à ce que nous pouvons connaître et à ce que nous devons ignorer, a interdit la distribution du *Nieuwe Rotterdam* en Belgique. Par contre, le censeur allemand chargé du même office en ce qui concerne la population d'outre-Rhin, n'a vu aucune objection à ce que les populations de là-bas fussent mises au courant des actes du gouvernement belge. Ce censeur ne s'est point avisé que la *Gazette de Francfort* avait droit d'accès en Belgique et que de cette façon les Belges apprendraient ce que son collègue de Bruxelles avait mis tant de soin à leur cacher. La censure, dans tous les pays, est vraiment une institution bien remarquable!

Mais ceci n'est qu'une parenthèse. Je la clos.

L'information du *Nieuwe Rotterdam* a été accueillie en Belgique avec un véritable soulagement. Reproduite aussitôt à d'innombrables exemplaires, elle a pénétré dans tous les milieux, inspirant à l'immense majorité une joie sincère et à quelques-uns — quelques rares fonctionnaires encroûtés sur leur rond de cuir et aveuglés par de longues années d'un bien-être amorphe et sans gloire — une crainte salutaire. Chose digne de remarque et d'éloge : on ne se réjouit pas moins dans les milieux flamands que dans les milieux wallons.

15 avril 1917.

La Bolivie a rompu avec l'Allemagne. Le Brésil aussi. Tayaut ! A quand la curée ?

16 avril 1917.

Ceci doit être lu pieusement. Cela a paru dans

dans la *Königsbergsche Zeitung* du 29 mars 1917,
2^e page, 3^e colonne :

On nous mande de Bruxelles :

« On sait que le gouvernement belge a pris la fuite en emportant l'encaisse de la Banque fédérale (nationale) et de la caisse d'épargne, ce qui a mis dans la gêne un grand nombre de Belges. Aujourd'hui, la misère est grande en Belgique et les malheureux Belges en sont réduits à vendre leurs ustensiles de cuivre que les autorités militaires allemandes, dans un but humanitaire, achètent à un prix qui satisfait amplement les vendeurs. »

Je savoure, j'admire et je me tais.

17 avril 1917.

J'ai peu parlé, jusqu'à ce moment, de la détresse alimentaire dans laquelle la population belge se débat actuellement. J'évite de traiter ce sujet qui confine à des plaintes et à des murmures, mais la situation s'est tellement aggravée depuis trois ou quatre mois, que, sous peine de ne tracer des misères de l'occupation allemande qu'un tableau incomplet, il faut bien que je m'en occupe.

Ma femme est rentrée ce matin, à 11 heures, des magasins communaux de ravitaillement, où elle a dû poser, sous une pluie mêlée de neige, pendant 1 h. 1/2. La ration, *par tête*, se composait cette fois de :

Saindoux : 250 grammes	} pour 15 jours.
Haricots : 200 »	
Nouilles : 300 »	
Café : 100 »	
Savon : 50 »	
Vinaigre : 1 litre	

Ce qui représente par jour :

Saindoux :	200 grammes :	15 =	13.3 grammes.
Haricots :	200 » :	15 =	13.3 »
Nouilles :	300 * » :	15 =	20.4 »
Café :	100 » :	15 =	6.8 »
Total :			53.8 grammes.

Notre ration quotidienne de pain se compose actuellement de 300 grammes ; ajoutez-y les 53 grammes d'aliments des magasins communaux ou de la Commission for relief, — c'est tout un, — il en résulte que la population belge en est réduite actuellement à vivre avec 353 grammes de nourriture par jour. Et encore suis-je bon prince, car la ration de la quinzaine dernière était inférieure à celle-ci et j'ai compté comme « aliment » le café qui, à vrai dire, n'en est pas. Notons en passant que c'est à titre tout à fait rare et exceptionnel que du café nous a été fourni.

353 grammes de nourriture par tête et par jour ! C'est beaucoup moins qu'à Berlin, où la ration de cette semaine était, rien que pour les pommes de terre, de 5 livres par tête et pour 7 jours.

Si jamais ces lignes tombent — sait-on jamais ce qui peut arriver ? — sous les yeux de quelqu'un qui n'a pas vécu en Belgique pendant l'an de malheur 1917, il ne manquera pas de songer :

— Eh ! Si les magasins communaux fournissent des rations si manifestement insuffisantes, que ne les complète-t-on en se fournissant ailleurs ?

Tout simplement parce que c'est impossible... Impossible du moins aux Belges qui ne sont ni des millionnaires, ni des accapareurs. Impossible, parce que les magasins communaux sont les seuls où l'on puisse se procurer des marchandises à des

prix abordables. Pour permettre d'en juger, j'ai rangé ci-dessous un certain nombre d'articles avec, en regard, les prix du commerce libre, les prix des magasins communaux et les prix de 1914 ; mais il importe de ne pas oublier que *jamais* tous ces articles ne sont mis en vente dans les magasins communaux au cours d'une seule et même quinzaine et que si, pour la plus grande facilité, j'ai noté les prix en kilos ou en litres, il ne faut pas conclure qu'on puisse s'en procurer un gramme de plus que la maigre ration assignée. Cela dit, voici :

Nomenclature	Commerce libre	Magasins communaux	Prix de 1914
Lard	fr. 16 à 18	2.80	2.40
Saindoux.	12	2.80	2.40
Café	18	5	2 à 3
Sucre	10	1.32	0.70
Chicorée	3.50	manque	0.35
Savon mou	15		0.45
Sel	0.20	0.10	0.06
Riz	8.00	0.85	0.50
Haricots	8.00	1.20	0.60
Pois	8.00	manquent	0.60
Nouilles	6.00	1.20	0.60
Pommes de terre	2.00	manquent	0.10

Je néglige certains articles d'importance secondaire, tels que : moutarde, sirops, confiture, biscottes, dont on peut se procurer, à des intervalles éloignés, une quantité variable mais toujours minime. Sous cette réserve, la liste ci-dessus, des principaux articles en vente dans les magasins communaux, sous le patronage du « Comité

National de Secours et d'Alimentation », est complète.

A noter que le sucre n'est délivré qu'à raison de 250 grammes par tête et par mois; que les pommes de terre manquent complètement depuis le mois de novembre dernier; que la chicorée manque depuis plusieurs semaines et est remplacée par du malt; que le café ne nous a été fourni qu'à trois reprises depuis plus de dix-huit mois.

J'entends l'objection :

— Etant donnée l'évidente impossibilité de subsister avec 353 grammes de nourriture par jour, de quoi vit la population belge qui, que je sache, n'est pas encore morte de faim au sens exact de cette expression?

La réponse est aisée. Les Belges peuvent, actuellement, être répartis, au point de vue de l'alimentation, en trois grandes catégories :

1° Ceux qui sont suffisamment riches pour pouvoir s'approvisionner par l'intermédiaire du commerce libre ;

2° La bourgeoisie ;

3° La classe ouvrière.

Je ne m'occuperai pas de la première catégorie; il est entendu que l'on peut, en ce moment, à Bruxelles, se procurer tout ce que l'on veut si l'on peut y mettre le prix: A Noël dernier, j'ai vu une dinde affichée 125 francs, à côté de quelques soles offertes à 25 francs le kilo. Il est clair que ceux qui peuvent payer ces prix-là ne souffrent pas de l'actuelle disette.

La deuxième catégorie est la plus nombreuse. J'en fais partie et puis parler de son sort en connaissance de cause. Elle est obligée, pour partie, de s'adresser au commerce libre. C'est ainsi que,

l'autre, jour, n'ayant plus rien à donner à ma maisonnée, j'ai réussi à acheter, après de nombreuses démarches, 60 kilogrammes de pommes de terre, à raison de 1 fr. 80 le kilo. Depuis lors, le prix est monté à 2 francs et croit encore. (Les Allemands ont interdit, de façon absolue, la vente des pommes de terre pour se les réserver toutes, et gare à celui qui est pris en flagrant délit de fraude !) J'ai essayé des rutabagas ou choux-raves. Dans le temps, ça ne servait qu'à l'alimentation des bestiaux et cela coûtait de 6. à 8 francs les 1,000 kilogrammes ; aujourd'hui que les chrétiens sont obligés de s'en nourrir, ça coûte 80 centimes le kilo, soit 800 francs les 1,000 kilogrammes. J'ai acheté en outre quelques kilogrammes de carottes fourragères à 1 fr. 20 le kilo et je possède un sac de son que je destinais à mes poules. Mais la disette est telle que j'ai fait mélanger ce son à notre farine, qui déjà n'est pas de la farine blanche, pour augmenter d'autant la quantité de notre pain. Tous les jours, je puis me payer encore un petit morceau de viande de bœuf — elle est au prix moyen de 8 à 10 francs le kilo — ou un œuf qui se vend 48 centimes, ou une tasse de lait à 95 centimes le litre. Notre ordinaire se compose assez généralement de :

Déjeuner du matin : décoction de malt et de très peu de café ; 200 grammes de pain ;

Midi : potage à l'eau, avec un oignon ou légumes et quelques nouilles ou riz ; une tranche de viande avec pommes de terre, ou carottes, ou choux-raves et un peu de pain.

Soir : haricots ou riz avec un peu de saindoux et le restant du pain. Parfois un peu de lard remplace le saindoux, mais cela n'arrive que lorsque les magasins communaux en mettent en vente, ce

qui, à l'heure actuelle, n'est plus arrivé depuis six semaines.

Avec ce régime on ne meurt pas de faim, mais on maigrit, on est sans forces, et si l'on n'a pas un estomac solide, capable de digérer des machins infects, tels que les choux-raves, ou indigestes, tel le saindoux, on est vraiment à plaindre. Aussi la mortalité est-elle effrayante, surtout parmi les vieillards et les enfants.

La troisième catégorie est la classe ouvrière. Elle reçoit gratuitement chaque jour, outre sa ration de 300 grammes de pain, 1/2 litre de soupe consistante; on lui donne de plus les articles de quinzaine, en vente dans les magasins communaux. Au total donc, 353 grammes de nourriture par jour, plus 1/2 litre de soupe. Est-il étonnant, dès lors, que chaque jour on ramasse, dans les rues, des gens qui s'évanouissent de faiblesse? Dans le Borinage, les mineurs descendent à la fosse avec une ou deux tranches de pain frottées de saindoux et une betterave crue. Allez demander à ces malheureux de fournir un travail utile! Ah! ils en ont du mérite ceux de nos ouvriers qui, malgré les angoisses de la faim et la torture de voir leur femme et leurs enfants privés du nécessaire, refusent des salaires alléchants et une nourriture abondante, parce qu'en échange ils devraient travailler pour les Allemands!

19 avril 1917.

Von Bissing est mort hier. N'était qu'il sera remplacé par un autre, je dirais que ça fait toujours une nuisance de moins.

20 avril 1917.

La série rose s'allonge, s'allonge. Aujourd'hui, le bulletin français annonce que la bataille de Champagne a amené la prise de 17,000 Allemands, de 180 mitrailleuses et de 75 canons dont plusieurs lourds.

Les cloches de Bruxelles, mises en branle ce matin, sonnaient en même temps que le glas de von Bissing celui des Hohenzollern; du moins est-ce ainsi que j'ai interprété leur langage.

— M. Franck m'apprend que les Allemands, ces jours derniers, ont à nouveau exigé de l'administration communale anversoise la liste des chômeurs. Bien entendu, il a été répondu par un refus aux négriers de la Kultur. Ceux-ci ont menacé, si l'on ne cède, d'emmener en Allemagne tous les jeunes gens inscrits au Meldeamt.

L'affaire en est là pour l'instant.

— Le *Nieuwe Rotterdam* nous apprend que, par arrêté royal, « le sieur Ver Hees, membre du soi-disant Conseil des Flandres, est rayé de l'ordre de Léopold pour cause d'indignité ».

C'est toujours ça en attendant le gibet pour ce Belge infâme et ce fonctionnaire félon, ainsi que pour ses cinq compagnons du voyage à Berlin.

A propos de voyage à Berlin, un des six Belges qui y ont pris part est un... Hollandais. C'est le nommé Lambrichts, demeurant 414, avenue Brugmann, à Uccle, né à Ruremonde, se disant professeur; professeur de quoi? on l'ignore. Professeur de billard ou de patinage peut-être, car nul n'a jamais vu ses diplômes.

Quoi qu'il en soit, ce joli monsieur, qui est allé représenter la Flandre auprès du chancelier, n'est pas Belge et n'a donc aucun titre à se mêler des affaires de la Belgique. Bien mieux, c'est un accapareur et un accapareur de la plus vilaine espèce. Jugez-en :

Il y a quelques mois, M. Henri R..., agent spécial de la police uccloise, commis spécialement à la surveillance des vivres, garçon débrouillard s'il en fut, apprit que le sieur Lambrichts fréquentait très assidûment ce qu'on nomme à Bruxelles la « Bourse des voleurs », c'est-à-dire le groupe d'individus tarés et sans scrupules qui se réunissent tous les mercredis à la place de la Monnaie à Bruxelles pour fixer au gré de leur rapacité le prix des denrées et s'entendre avec les Bochès. M. R... inscrivit ce renseignement dans un coin de sa mémoire et surveilla étroitement le Ruremondois pendant plusieurs semaines. Il allait fort discrètement en besogne, notant tous les faits intéressants, les groupant, mais s'abstenant d'agir jusqu'au moment où son homme, placé devant l'évidence, ne pourrait plus nier. Ce persévérant travail fut admirablement récompensé.

Un beau jour, M. R... apprit que deux wagons avaient été chargés par M. Lambrichts, à la gare du Midi, de farine provenant de la *Commission for relief*, et devaient partir le lendemain pour l'Allemagne. La légation des Etats-Unis fut prévenue; un délégué américain fut désigné et, de grand matin, accompagné de M. R... et d'un agent de Saint-Gilles, se rendit à la gare du Midi. M. R... avait été exactement renseigné : les deux wagons étaient là, dûment chargés de farine volée, déjà attelés à un train en partance pour

l'Allemagne. Ils furent dételés aussitôt, envoyés sur une voie de garage et scellés.

Les poursuites intentées au sieur Lambrichts furent aussitôt arrêtées par ordre des autorités allemandes auprès desquelles M. le professeur avait pris son recours — et qui n'ont rien à lui refuser. Il faut servir ceux qui vous servent, que diable, et la famille Lambrichts, c'est une justice à lui rendre, sert bien les Allemands. Au début des hostilités, quand les autorités belges étaient encore maîtresses à Bruxelles, M^{me} Lambrichts arborait une cocarde tricolore belge large comme une pièce de cent sous. La cocarde disparut prudemment dès l'entrée des Allemands et, peu après, M^{me} Lambrichts montrait aux receveurs de tramways ahuris une carte lui donnant droit de voyager gratis, carte allemande bien entendu, délivrée par l'occupant à certaines de ses créatures les plus dévouées. Il n'est pas de petits profits, n'est-ce pas ?

Mais que dites-vous de cet accapareur, de ce voleur, de ce Hollandais, fournisseur des Allemands, qui s'en va à Berlin parler soi-disant au nom des Flamands ?

25 avril 1917.

Les pommes de terre, quand on parvient à s'en procurer, coûtent 2 fr. 50 ; la farine blanche, 4,000 francs le sac ; les œufs, 75 centimes pièce ; une bobine de fil de 18 centimes vaut 2 fr. 50 ; un litre de lait, 1 fr. 05.

26 avril 1917.

Il paraît que nous avons un nouveau gouverneur, du moins me l'a-t-on affirmé.

— Ça ne sera toujours pas un aussi parfait voleur que von Bissing, m'a dit quelqu'un.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il ne reste guère plus rien à prendre...

26 avril 1917.

Hier et avant-hier ont eu lieu dans la salle des séances du Sénat les débats d'un important procès d'espionnage. Y étaient inculpés M. et M^{me} Lesire-Van Bever, demeurant 30, rue de l'Enclume, à Bruxelles ; l'abbé Polet, professeur au Collège d'Ath ; M^{lle} Alenus, de Baelen-sur-Nèthe ; M. Jonas Richard, demeurant 67, rue Berchmans, à Saint-Gilles ; M^{lle} Van Aerschot, secrétaire de M. Lesire, demeurant 17, rue Verboeckhaven ; les époux Maes, Français ; M. Cyrille De Rudder, M. Jacobs et quelques paysans de la Campine.

M. Lesire était, en même temps qu'un des hommes d'œuvres catholiques les plus dévoués, un patriote ardent, que la charité avait mis en relations avec M. l'abbé Polet. D'accord avec celui-ci, il organisa un excellent service de surveillance de tout ce qui se passait à Bruxelles et dans les environs : hangars d'aviation, mouvements de troupes, mouvements de trains, rien n'échappait à sa sagacité et les renseignements qu'il transmettait étaient d'autant plus précieux, qu'ils étaient accompagnés d'esquisses fort claires et de croquis excellents. M^{me} Lesire fut impliquée dans l'affaire parce qu'elle avait assisté aux conciliabules qui avaient eu lieu entre les « conjurés » et ne les avait pas révélés ; M^{lle} Van Aerschot, parce qu'en sa qualité de secrétaire elle n'avait

rien ignoré de ce qui se tramait ; M^{lle} Alenus, parce qu'elle venait de Baelen-sur-Nèthe, accompagnée d'une personne qu'elle a courageusement refusé de nommer, prendre les rapports qui devaient être envoyés en Hollande ; M. Jonas, parce qu'il était accusé d'avoir servi d'intermédiaire entre un des centres d'espionnage de Hollande (celui de Ramaekers), et M. Lesire ; M. Jacobs, parce qu'il se chargeait de remettre à M. De Rudder les plis que M^{lle} Alenus allait prendre à Bruxelles ; M. De Rudder, parce qu'il portait ces plis en Hollande ou les confiait à des paysans de la Campine qui se chargeaient de les y faire parvenir...

L'examen de cette affaire a pris deux jours. Les Allemands avaient au début manifesté l'intention de ne pas admettre les avocats belges à plaider ; ils revinrent cependant sur cette détermination et MM. T. Braun et Kirschen furent, après discussion, autorisés à présenter la défense de leurs vaillants compatriotes.

L'affaire était grave et les faits bien établis ; aussi fut-ce avec plus de douleur que de surprise que l'on entendit l'auditeur militaire réclamer la peine de mort contre MM. Lesire, Polet, Jonas et contre M^{lle} Alenus.

La surprise fut plus grande encore — et combien joyeuse — lorsque peu après on apprit que le tribunal, prononçant en l'absence des inculpés suivant l'invariable coutume des conseils de guerre allemands, avait refusé de suivre l'avis de l'auditeur militaire et que, cette fois du moins, il n'y aurait pas de sang versé. M. Lesire était condamné aux travaux forcés à perpétuité ; MM. Polet, Jonas et M^{lle} Alenus, s'en tiraient avec 15 ans ! Les autres peines n'étaient pas moins réduites : M^{me} Lesire,

10 ans de prison; M^{lle} Van Aerschot, 10 ans de prison, au lieu des travaux forcés à perpétuité; M. De Rudder, 2 ans de prison au lieu de 15; M. Jacobs, 18 mois au lieu de 10 ans; les autres à des peines diverses, mais aussi relativement modérées.

Dans le petit groupe des hommes dévoués qui, depuis bientôt trois ans, donnent tout leur dévouement et tout leur talent à la défense de nos vaillamment malheureux compatriotes, on n'en revient pas de cette clémence inusitée.

— Est-ce que, me disait un de ces avocats, les Allemands, sentant la guerre perdue pour eux, auraient actuellement le souci de ne pas augmenter le poids de haine qu'ils laisseront en Belgique à leur prochain départ?

Peut-être bien... Mais ils sont innombrables, les Belges chez qui, tel moi, l'héritage de haine à laisser par les Allemands ne pourrait être grossi ni diminué quoi qu'il arrive et quoi qu'ils fassent.

27 avril 1917.

Les divers bourgmestres de l'agglomération bruxelloise ont, je l'ai dit en son temps, refusé de délivrer aux Allemands les listes des ouvriers chômeurs, destinées, ainsi qu'on sait, à être transformées aussitôt en liste de proscription. L'ennemi a tiré parti de ce refus pour battre monnaie et a infligé aux communes en cause les amendes suivantes :

Bruxelles, 12,000 marks; Molenbeek et Anderlecht, chacune 8,000 marks; Ixelles, Saint-Gilles et Schaerbeek, 5,000 marks; Uccle, Laeken, Etterbeek,

Auderghem et Boitsfort, 2,000 marks; Saint-Josse, 3,000 marks.

Les bourgmestres ont été tenus personnellement responsables du paiement de ces amendes, sous peine de prison.

2 mai 1917.

Les Allemands ont rappelé aux administrations communales qu'en vertu d'une ordonnance déjà ancienne, les fils de fer, barbelés et lisses, sont saisis. En conséquence, et par extension de cette ordonnance, ils ont chargé la police belge de faire enlever tous les fils de fer en usage dans le pays comme clôtures, et de les leur remettre avant le 5 mai.

Nos autorités communales, considérant que cette réquisition tend à des buts exclusivement militaires, ont refusé de se prêter aux injonctions des Allemands et ont fait connaître à ceux-ci que s'ils veulent s'emparer des fils de fer en question, ils ont à les enlever eux-mêmes.

7 mai 1917.

Les journaux allemands parvenus ce matin à Bruxelles publient la note qu'on va lire, parue à la même heure dans la *Belgique*, l'*Echo de la Presse* et autres organes de trahison :

Le gouvernement belge a trouvé bon de menacer, par la publication d'un arrêté royal, de peines graves tous les Belges qui collaboreront avec le pouvoir occupant à l'exécution des réformes projetées par celui-ci pour l'administration du territoire occupé. Comment le gouvernement belge s'y prendra-t-il pour appliquer cette législation? Il

oublie qu'en vertu de la Convention de la Haye, qu'il invoque à tout instant, il ne jouit d'aucun droit dans la région occupée et que les arrêtés concernant cette région, qui ne lui est pas soumise, n'ont par conséquent aucune valeur. Quoi qu'il pense à ce sujet, il ne doit pas s'imaginer que le gouvernement allemand laissera anéantir l'œuvre de séparation commencée par lui. Les garanties réelles à créer par nous seront telles qu'elles impliqueront la pleine assurance de la tranquille poursuite de ces réformes. Nous ne permettrons pas que les Belges qui, pour répondre à des vœux anciens et légitimes, ont collaboré à cette œuvre, aient à craindre de ce chef des mesures de représailles de qui que ce soit.

Cette littérature a été accueillie ici par un éclat de rire silencieux, car, à rire tout haut, on se serait frayé un chemin direct vers la Kommandantur. Que les autorités belges n'aient, hélas ! rien à dire pour le moment en ce qui concerne l'administration du territoire occupé, nous ne le sayons que trop et pas n'est besoin d'invoquer la Convention de la Haye pour nous le rappeler. Mais que les Allemands pourront prendre, au moment du règlement des comptes, des mesures qui assureront la pérennité de l'œuvre néfaste de division entreprise en ce moment, il faut être bête comme un Prussien ou comme un Flamingant — c'est tout un — pour le croire ou l'espérer.

8 mai 1917.

La séparation administrative bat son plein. Je n'ai pas le courage d'entrer dans tous les détails de cette affaire, œuvre de désunion essentiellement temporaire, qui n'a exercé jusqu'à présent et n'exercera, soyons-en sûrs, jusqu'à la fin, aucune influence sur les sentiments des masses

profondes du pays. Elle vivra exactement ce que vivra l'occupation allemande et disparaîtra avec le dernier Prussien, sous les acclamations unanimes de notre population entière, à commencer par les Flamands.

10 mai 1917.

La question de la livraison des fils de fer en usage comme clôtures a eu un épilogue inattendu. J'ai dit que toutes les communes de l'agglomération bruxelloise avaient refusé d'en assurer la livraison. A la suite de cette résistance, les bourgmestres ont été convoqués à la Kommandantur et interrogés individuellement. Ils ont fini par consentir, sauf ceux de Bruxelles et Boitsfort, à faire placarder une affiche faisant connaître aux habitants que «sur l'ordre de l'autorité allemande» les fils de fer doivent être livrés.

Tous les bourgmestres ont été ensuite relâchés, excepté M. Delleur, bourgmestre de Boitstort, et M. Lemonnier, ff. de bourgmestre de Bruxelles. M. Delleur a été retenu, parce que, dit-on, au cours de son interrogatoire, il a usé, vis-à-vis des Allemands, de termes que ceux-ci ont jugés attentatoires à leur dignité — comme si on pouvait attenter à la dignité de gens qui n'en ont pas; M. Lemonnier, parce que la ville de Bruxelles est propriétaire d'une grande quantité de fils de fer servant de clôture à ses divers parcs, à ses squares, au bois de la Cambre, et que le ff. a formellement refusé de les livrer. On a eu beau insister, rien n'y a fait. M. Lemonnier a, fort justement, fait observer qu'il y a une grande différence entre le fait de placarder une affiche faisant connaître aux habi-

tants, qui restent libres d'y obéir ou non, que l'autorité allemande réclame la remise des fils de fer et le fait pour un bourgmestre de remettre lui-même à l'ennemi les fils de fer qui appartiennent à la ville dont il est le premier magistrat.

Il n'y a qu'une voix à Bruxelles pour applaudir à l'attitude vraiment belge de M. Lemonnier et c'est avec un sentiment de regret sincère, mélangé d'un peu d'admiration, que l'on a appris qu'il allait être déporté en Allemagne avec M. Delleur. S'ils pouvaient aller rejoindre notre inoubliable Max, dont ils se sont montrés dignes, quelles belles histoires ils auraient à échanger!

15 mai 1917.

Les persécutions et les tracasseries sont les passe-temps préférés des Allemands, entre les vols d'une part, et les fusillades de l'autre. J'en trouve aujourd'hui deux exemples caractéristiques, l'un parfaitement odieux, l'autre simplement grotesque.

La persécution d'abord. Le *Recueil des lois et arrêtés* du 5 mai (n° 342), qui m'est communiqué aujourd'hui, contient l'ordonnance suivante relative au port d'insignes dans les écoles; je copie textuellement:

ARTICLE PREMIER. — Il est défendu de placer, dans les locaux scolaires, des insignes (drapeaux, draperies, rubans, nœuds, médailles, etc.) soit belges, soit des autres pays en guerre avec l'empire allemand ou ses alliés; il est également défendu aux membres du personnel enseignant ou surveillant, ainsi qu'aux élèves, de porter tels insignes dans l'école même ou pendant les cérémonies, excursions, etc., scolaires de tout genre.

ART. 2. — Les membres du personnel enseignant, les chefs d'école et les inspecteurs qui auront toléré, favorisé ou provoqué des infractions à l'interdiction édictée par l'article 1^{er} ou qui, eux-mêmes, se seront rendus coupables d'une telle infraction, seront punis d'une amende pouvant atteindre 1,500 marks ou d'un emprisonnement de 6 mois au plus.

ART. 3. — Pour empêcher des infractions à l'article 1^{er} ou pour constater des actes punissables en vertu de l'article 2, les autorités allemandes ont le droit de pénétrer dans les locaux de toutes les écoles établies en Belgique et d'exercer une surveillance sur les cours et sur les cérémonies, excursions, etc., scolaires de tout genre.

ART. 4. — Quiconque aura entrepris d'entraver ou d'empêcher les enquêtes portant sur les infractions désignées à l'article 2, ou sur les mesures de surveillance ordonnées en vertu de l'article 4, sera puni d'une amende pouvant atteindre 1,500 marcs ou d'un emprisonnement de 6 mois au plus.

ART. 5. — Les commandants et tribunaux militaires sont compétents pour juger les infractions prévues aux articles 2 et 4.

Bruxelles, le 26 avril 1917.

*Das Generalgouverneur in Belgien
in Vertretung*

VON ZWEHL,

General der Infanterie.

Est-il rien de plus odieux que ces mesures prises, à grand renfort d'amendes et de prison, pour essayer d'arracher du cœur de nos petits enfants l'amour de notre Roi et le culte de notre drapeau? Et croient-ils, ces lourdauds de Prussiens, parce que nos emblèmes extérieurs auront disparu des locaux scolaires, qu'ils auront disparu du même coup de l'âme des écoliers?

Passons au chapitre des tracasseries :

Dimanche dernier, une société dramatique post-

scolaire de Schaerbeek, « l'Emulation », dont le local est établi rue Quinaux, devait donner une représentation du *Mariage de Figaro* au bénéfice du « Foyer des Orphelins ». On arrêta le programme qui, outre l'œuvre de Beaumarchais, comportait l'exécution de quelques morceaux de musique, et on l'envoya à la censure pour approbatur.

On croyait à une simple formalité et le président de « l'Emulation », M. Baudouin, fut fort surpris de recevoir un billet le priant de passer par le temple d'Anastasie.

Il s'y rendit. Le censeur officiait, assis à son bureau, et armé du projet de programme.

— Vous avez, dit-il à M. Baudouin, l'intention de représenter le *Mariage de Figaro* ?

— En effet.

— Cela ne se peut.

— ?

— Non, cela ne se peut, à moins, toutefois, que vous ne jouiez en flamand.

— En flamand ? Mais cette pièce n'existe pas en flamand.

— Faites-la traduire.

— A supposer que cela soit possible, nos acteurs ne pourraient la jouer, attendu qu'ils ne connaissent pas le flamand ! De plus, si nous jouions en une autre langue qu'en français, nous n'aurions personne et notre but charitable serait manqué.

— Schaerbeek fait partie de l'agglomération bruxelloise, et par conséquent, de la partie flamande du pays. Dorénavant, il n'y sera plus autorisé que des représentations en langue flamande...

On discuta et finalement le censeur consentit à laisser jouer le *Mariage* en français, sous la condition qu'entre le 1^{er} et le 2^e acte, il y aurait une

conférence flamande, d'une durée de vingt minutes au moins, sur Beaumarchais.

Ainsi fut fait. Un instituteur se dévoua et lut pendant vingt minutes des choses quelconques sur le dramaturge du XVIII^e siècle. Le public, d'abord ahuri, puis ennuyé, s'en alla bavarder dans les couloirs et le malheureux conférencier, victime de la stupidité allemande, acheva sa lecture devant des banquettes.

Pour ma part, je me convaincs de jour en jour davantage que les Allemands veulent tuer la cause flamande en Belgique...

22 mai 1917.

Deux documents pour servir à l'histoire du flamingantisme pendant l'occupation.

Le premier nous est fourni par la *Gazette de Cologne* de ce jour. Il est ainsi conçu :

Une députation du Conseil des Flandres a apporté aujourd'hui les vœux et les aspirations du mouvement flamand aktiviste au nouveau gouverneur général de Belgique, baron von Falkenhausen. Celui-ci a répondu qu'il était résolu à continuer dans la voie à toute épreuve suivie par son prédécesseur (von Bissing) en aidant à faire prévaloir les droits du peuple flamand à parler sa langue, à jouir d'une administration autonome et à assurer son libre développement. Il a exprimé la conviction que ce but serait atteint et que l'issue de la lutte par les armes serait telle qu'elle assurerait l'existence de ce qui aurait été obtenu. Les Flamands comme les Allemands, a-t-il ajouté, ont historiquement le droit (!) de leur côté quand ils viennent en aide au germanisme (!!) opprimé en Belgique. (?) et préparent ainsi à la Flandre un avenir national et économique meilleur.

N'est-ce pas renversant? Et quelle doit être la

mentalité des anonymes qui constituent le Conseil des Flandres, pour entendre semblable langage sans éprouver un sursaut de révolte?

Le deuxième document a paru dans le *Toekomst*, un journal hollandais à la solde des Allemands, et a été reproduit aussitôt par toute la presse de la Belgique. Le voici :

Quelques activistes flamands connus établis en Hollande, vont prochainement rentrer en Belgique pour prendre une part active à la rénovation de la Flandre. Ce sont MM. René De Clercq, qui devient conservateur du Musée Wiertz, à Bruxelles, Léo Meert, qui est nommé membre du Conseil de l'Industrie et du Commerce dans la capitale flamande; Rientjens, rédacteur aux *Dietsche Stemmen* et au *Toorts*, ainsi que quelques autres. Au total, il y en a une dizaine; on dit que quelques Hollandais se joindront à eux,

La presse allemande nous a appris ces jours derniers qu'en vertu d'une décision prise par le conseil des ministres du Havre, la peine de mort a été rétablie en Belgique.

C'est fort bien. M. de Bruxelles ne manquera pas de sales têtes à couper au lendemain de notre libération.

26 mai 1917.

Notre contribution mensuelle de guerre vient d'être portée de 50 à 60 millions de francs; en décembre dernier, elle avait déjà été portée, on s'en souvient, de 40 à 50 millions.

Il n'y a aucune espèce de motif pour que cela ne continue d'aller crescendo.

Les journaux boches veulent bien nous annoncer que cette majoration n'est point imposée à titre de

punition, mais est nécessitée par l'augmentation des frais d'entretien de l'armée d'occupation. Qu'est-ce qu'ils veulent que ça nous f...? Le lapin s'est-il jamais inquiété de la sauce à laquelle on devait le manger?

Les conseils provinciaux sont convoqués pour le 2 juin à l'effet de ratifier cette extorsion. Il est probable que les conseillers ne répondront pas à la convocation et les Allemands doivent l'avoir prévu, car l'ordonnance qui décrète cette session extraordinaire porte : « Les décisions seront valables quel que soit le nombre des membres présents. »

G'est une illégalité manifeste, mais à cela près!

28 mai 1917.

La flamingantobochisation — ce vocable est assez long et assez laid pour mériter d'être teuton — de l'enseignement se poursuit à la grande joie des faméliques qui voient récompenser leurs platitudes envers l'ennemi par d'inespérées prébendes. Ce matin, en effet, la *Belgique*, l'*Echo de la Presse* et le *Bruxellois* publient l'entrefilet suivant :

Différentes mesures sont à la veille d'être prises afin d'assurer la formation d'un personnel apte à enseigner en flamand dans les écoles moyennes. Aux écoles normales moyennes de l'Etat, à Gand et à Bruxelles, l'enseignement de toutes les branches du programme se donnera en flamand. Seul l'enseignement des langues secondaires aura lieu dans la langue qui fait l'objet du cours. Les manuels ainsi que le matériel didactique de toutes les branches seront rédigés en flamand. Tous les examens d'entrée, de passage et de sortie se feront en flamand. Les dispositions nouvelles entreront en vigueur pour la

classe inférieure au commencement de l'exercice scolaire 1917-1918.

Si jamais cette mesure devait être appliquée à Bruxelles, où les 99 centièmes des élèves qui fréquentent les écoles moyennes ne connaissent rien de la langue flamande, ce serait du joli!

29 mai 1917.

Ce matin, dans ma commune, jour de ravitaillement. La population de la Belgique a reçu par tête : 100 grammes de saindoux, 100 grammes de lard et 200 grammes de riz. Ça doit lui suffire pour une quinzaine et cela représente une moyenne légèrement inférieure à 27 grammes par tête et par jour. Ajoutez-y les 330 grammes de la ration quotidienne de pain (depuis qu'on moud le grain à 97 %, la ration a été augmentée de 30 grammes) et vous verrez que les Belges, s'ils n'ont point les moyens de passer par les exigences des accapareurs, sont contraints de vivre avec 357 grammes de nourriture par jour.

Je ne suis pas méchant, mais je voudrais que les gros bonnets qui règlent les services de l'alimentation publique soient obligés de se contenter de ces 357 grammes pendant une quinzaine seulement. Comme ils seront tout de même amplement décorés après la guerre à titre de bienfaiteurs du peuple, il ne serait que juste de leur permettre d'expérimenter, *in anima vili*, l'excellence des mesures qu'ils ont prises...

1^{er} juin 1917.

Il y a quelques jours, la *Libre Belgique* et la

Revue de la Presse ont donné lieu à un nouveau procès dont les débats se sont déroulés devant le conseil de guerre de Bruxelles. Il s'agissait de l'affaire dite « l'affaire de la librairie de la rue Saint-Jean ». Elle mettait en cause une vingtaine de prévenus dont M^{me} Daury, propriétaire de la librairie en question, inculpée et convaincue d'avoir vendu des journaux prohibés; Wys, accusé de lui avoir apporté les journaux en question et quelques acheteurs.

M^{me} Daury a obstinément refusé de fournir aucun renseignement qui permît aux Allemands de pousser leur enquête plus avant et d'arriver peut-être ainsi au but qu'ils poursuivent vainement depuis le mois de février 1915, c'est-à-dire à supprimer ces « détestables pamphlets », ainsi qu'ils les appellent; elle a été condamnée à 18 mois de prison.

Wys, un enfant des Marolles, s'est montré tout aussi discret, encore que d'une tout autre façon. Il a « fait le fou » d'une façon remarquable, tellement remarquable qu'à la fin l'impression existait que peut-être il avait été frappé subitement d'aliénation mentale...

Entre lui et le président, la joyeuse conversation que voici s'est engagée :

— C'est bien vous qui portiez les paquets de journaux prohibés chez M^{me} Daury?

— Je n'en sais rien.

— Comment, vous n'en savez rien!

— Non; je lui portais des paquets; ça, c'est vrai, mais ces paquets étaient fermés et je n'ai jamais eu la curiosité de les ouvrir pour voir ce qu'il y avait dedans.

— Qui vous remettait ces paquets?

— Un monsieur qui m'est inconnu.

— Pourquoi vous chargez-vous de cette besogne?

— Parce que je porte un nom allemand et que je voulais donner des preuves de mon patriotisme belge.

— Donc, vous saviez ce que vous transportiez?

— Non.

— Avez-vous déjà été condamné?

— Au moins dix fois.

On rit. Chacun sait, en effet, parmi les assistants, que cette assertion est inexacte. Mais le président, imperturbable, continue :

— Pourquoi avez-vous été condamné?

— Je ne le sais plus; demandez à ma femme, c'est elle qui tient ma comptabilité.

Sur cette belle déclaration, le prévenu ôte son col, puis son veston. On l'arrête :

— Que faites-vous donc?

— Vous le voyez : je me déshabille.

— Hé! Vous ne pouvez faire cela ici; vous voyez bien qu'il y a des dames!

— Tiens, c'est vrai.

Et notre homme lance sa casquette à la tête du président...

On rit à nouveau et, au lieu d'appeler la garde pour empoigner l'insolent, on fait venir un aliéniste qui, en termes savants, conclut à l'irresponsabilité du prévenu; celui-ci n'est condamné qu'à un an de détention qu'il passera... dans un asile d'aliénés.

Wys paraît satisfait et s'exclame :

— *All right!* 't is eerste klas! (1)

(1) Quinze jours plus tard, Wys, extrait de sa cellule pour comparaître à titre de témoin dans je ne sais plus quelle affaire, trouvait moyen de s'échapper du Palais de justice et de gagner la Hollande!

Les dépositions des autres inculpés, des femmes pour la plupart, ont été courtes et bonnes. A toutes une question identique a été posée :

— Pourquoi achetez-vous ces journaux prohibés?

— Pour les répandre autour de moi, a dit l'une.

— Pour relever le courage des Belges, a dit une autre.

— Pour soutenir une entreprise de patriotisme, a allégué une troisième.

— Pour faire contrepoids à la presse censurée, a répondu fort logiquement une quatrième.

Les peines prononcées ont toutes, comparativement, été plus élevées que celles édictées précédemment dans des cas analogues. C'est ainsi que M^{me} Poelaert a été condamnée à 2 mois de prison parce que, arrêtée et fouillée dans le magasin de M^{me} Daury, on avait trouvé sur elle un numéro de la *Libre Belgique* et un de la *Revue de la Presse*; M^{lle} Hamoir, à 6 mois de prison; M^{lle} Baltens, à 9 mois; M. Ch. De Smet, avocat, à 2,000 marks, uniquement parce qu'au cours d'une perquisition pratiquée chez lui on avait trouvé 2 exemplaires de la *Libre Belgique*.

1,000 marks par numéro, binamé bon Dieu! Si on appliquait ce tarif-là à chaque numéro de prohibé qu'une nouvelle perquisition ferait découvrir chez moi, je serais joli!

* *

— Un autre procès, plus grave celui-ci, date d'une quinzaine de jours. Il a été jugé au Sénat et groupait une bonne vingtaine de prévenus.

Il s'agissait d'une affaire de recrutement et de passage de la frontière. Cette entreprise avait été

montée par un nommé Moureau, un soldat invalide qui, après ses horribles souffrances physiques, trouvant qu'il n'avait pas encore assez fait pour son pays, travaillait à lui fournir, dans la personne de ses concitoyens, un renfort que ses infirmités le rendaient inhabile à lui apporter encore personnellement. Il s'était adjoint l'aide de plusieurs collaborateurs : MM. Bloume, employé à la ville de Bruxelles, qui fournissait de faux passeports aux jeunes gens désireux de passer la frontière; Mahieu, fils de mon excellent confrère du *Soir*, qui revêtait ces passeports de faux cachets; Landez qui, après avoir pris une part active à toute l'organisation, devait au premier jour partir lui aussi pour le front; Madeleine Landez, sœur du précédent, élève normalienne à l'école de la rue Berkendael, âgée de 18 ans...

Tous étaient jeunes, ardents, actifs et... trop peu prudents pour jouer avec quelques chances de succès un jeu aussi dangereux. Ils se réunissaient, pour dresser leurs listes de recrues et arrêter les départs, dans un cabaret de la rue Gérard. La police allemande l'apprit, établit une surveillance et, certain jour, arrêta un groupe de jeunes gens au moment où ils quittaient Liège, venant de Bruxelles, pour se rendre dans le Limbourg hollandais. Lorsque le conseil de guerre se réunit, les Allemands connaissaient l'affaire dans ses moindres détails...

Moureau a été condamné à 10 ans de prison; Bloume, à 6 ans; M^{lle} Landez et Mahieu, à 5 ans; Landez, à 4 ans.

Mademoiselle Madeleine, je ne vous connais que par ma fille, normalienne comme vous, à l'école de la rue Berkendael; puis-je, à ce titre, vous trans-

mettre l'hommage de mon admiration pour votre jeune courage?

2 juin 1917.

L'historiette suivante, peut-être fausse, fait la joie des Bruxellois :

Le 25 mai dernier, le général baron von Falkenhäusen, gouverneur général en Belgique, offrait un grand dîner à l'occasion de son entrée en fonction. Outre les autorités militaires, étaient présents le ministre d'Espagne, le ministre de Hollande et le nonce du Pape.

Le repas commença à 7 heures. A 9 heures, le ministre de Hollande quittait à pied l'hôtel de la rue de la Science, tandis que le ministre d'Espagne et le nonce trépignaient d'impatience dans une des antichambres.

Que s'était-il passé?

Tout simplement ceci :

Un peu avant 9 heures, le noble baron von Falkenhäusen avait subitement disparu sous la table, ivre-mort, et avait dû être enlevé par ses valets.

Ses hôtes s'étaient aussitôt retirés. Le ministre de Hollande, dont l'hôtel est tout voisin de celui où loge en intrus l'ivrogne impérial, rentra chez lui sans tarder; les deux autres diplomates, dont les autos n'avaient été commandées que pour 10 heures, durent attendre qu'on eût pu aller donner contre-ordre à leurs chauffeurs. Cela prit du temps, car les téléphones n'existent plus, de nos jours, en Belgique. Et de suivre l'exemple du ministre de Hollande et de rentrer à pied, il n'y fallait pas songer : M. de Villalobar marche avec difficulté et le nonce ne pouvait guère promener

sa pourpre après 9 heures du soir, dans les rues de la capitale.

Mais aussi... que diable allaient-ils faire dans cette galère?

3 juin 1917.

Les Allemands, je l'ai dit récemment, ont résolu de bouleverser tout l'enseignement, notamment en substituant de force, dans les écoles primaires, le flamand au français, comme langue d'enseignement. Ça n'ira pas tout seul, notamment à Bruxelles, ainsi que l'ont déjà démontré les faits qui ont accompagné la déportation de M. Jacquemain. Le personnel enseignant de la capitale ne veut rien savoir de cette manœuvre boche. Jeudi dernier, une cinquantaine de délégués représentant les quelque 500 instituteurs et institutrices bruxellois, se sont réunis sous la présidence de M. Charlier. Ils ont décidé, à l'unanimité :

1° De s'opposer par tous les moyens à la flaman-disation de l'enseignement;

2° Subsidiairement, si leurs efforts sont vains, de se laisser révoquer tous.

Les institutrices se sont montrées les plus résolues.

A propos d'institutrices, on m'a conté, l'autre jour, un joli trait.

Les Allemands font en ce moment, dans les écoles de l'agglomération bruxelloise, une enquête aux fins de s'assurer de la langue parlée par la majorité des élèves.

Deux de leurs domestiques, des Flamingants, se rendent à cet effet dans nos divers établissements scolaires et y interrogent professeurs et élèves.

Jeudi dernier, ils se présentaient à l'école des filles de la rue de Parme, à Saint-Gilles; ils étaient reçus par la directrice et lui adressaient la parole en flamand; celle-ci répondit dans la même langue et, sur la demande de ces intrus, les pilota dans les diverses classes; j'ignore quel est l'accueil qui leur y fut fait.

Leur tournée d'inspection devait se terminer par la 6^e année d'études, où professe M^{lle} Burgniaux, habitant rue Rouge, à Uccle. Quand ils entrèrent, accompagnés de la directrice, toutes les fillettes, âgées en moyenne de 12 à 13 ans, se levèrent poliment.

Un des deux « activistes » prit la parole en flamand. Il exposa le but de sa visite, rappela les stipulations de la loi, vanta les mérites de l'administration allemande qui entendait faire jouir les Flamands des prérogatives qui leur avaient été obstinément refusées par le gouvernement belge. Puis il se tut, attendant manifestement, de M^{lle} Burgniaux, un signe quelconque d'acquiescement. Mais M^{lle} Burgniaux, les yeux dans le vague, restait muette; les enfants regardaient muets; la directrice, muette aussi, ne savait quelle contenance prendre. Cela devenait gênant.

— Hebt gij niet verstaan? insista le substitut des Boches.

Silence...

Les deux individus se regardèrent, manifestement embêtés, puis l'un d'eux prit la parole en français :

— Nous sommes venus, mademoiselle, pour faire une enquête sur la langue maternelle de vos élèves...

La réponse, cette fois, ne se fit pas attendre :

— A votre aise, messieurs.

Les enquêteurs se tournèrent vers les élèves et leur adressèrent la parole en flamand d'abord, en français ensuite. Ils leur dirent en substance ceci :

— Mes enfants, il y a en Belgique deux langues qui doivent jouir de droits égaux : le flamand et le wallon (*sic*). Dites-nous, laquelle de ces deux langues parlez-vous à la maison ?

— Le wallon, monsieur, firent en chœur toutes les fillettes.

— Le wallon ? Voyons, toi là-bas, où est né ton père ?

— A Charleroi, monsieur.

— Et le tien ?

— A Frameries, monsieur.

— Et le tien ?

— A Mons, monsieur.

Dans toute la classe, il n'y avait pas une élève dont le père ne fût originaire d'une des plus authentiques cités wallonnes de notre pays.

— Il est au moins bizarre, dit un des enquêteurs vexé, à M^{lle} Burgniaux, il est au moins bizarre que toutes vos élèves parlent wallon...

— C'est au contraire fort naturel, messieurs. Vous venez de leur dire qu'il n'y a que deux langues en Belgique. Comme la leur n'est pas le flamand, il ne leur reste comme réponse que de dire qu'elles parlent wallon.

— Mais, elles doivent connaître le flamand !

— Vous venez d'entendre leurs réponses !

— Certes, mais l'enseignement du flamand est obligatoire, en vertu de la loi belge. Qui leur donne, dans cette classe, cet enseignement ?

— Moi, messieurs.

— C'est trop fort ! En entrant ici nous vous

avons adressé la parole en flamand et vous n'avez pas compris.

— Excusez-moi : j'ai fort bien compris, car je suis Flamande et née à Molenbeek.

— Vous ne nous avez pas répondu?

— Cela, c'est autre chose. Je suis obligée d'enseigner le flamand, je ne suis pas obligée de le parler. Et vous-mêmes, il n'y a qu'un instant, avez proclamé que les deux langues nationales belges jouissent de droits égaux. J'use de mon droit. J'enseigne le flamand; je refuse de le parler.

— C'est bien, mademoiselle; à votre aise, mais ceci pourrait vous coûter cher...

Et les deux intrus se retirèrent.

4 juin 1917.

Le *Messenger de Bruxelles* a paru hier pour la dernière fois. Pas plus que chez le *Bien public* et le *Quotidien*, sa disparition n'a été provoquée par un tardif scrupule de patriotisme; ces trois disparus publiaient, aussi bénévolement que ceux qui continuent de paraître, tout ce qu'il plaisait à l'ennemi de leur faire insérer.

13 juin 1917.

Une preuve nouvelle de la mauvaise action qu'a commise la Cour de cassation en décidant, contre l'avis de l'immense majorité des juristes belges, que les ordonnances prises par le pouvoir occupant ont force de loi :

Il y a quelques jours, les Allemands firent connaître au département de l'instruction publique de la ville de Bruxelles, qu'ils enverraient dans les

écoles certaines de leurs créatures chargées de s'enquérir de la langue parlée par les enfants; ceci à l'effet d'arriver à prouver, contre vents et marées, que la majorité des petits Bruxellois parle flamand.

L'échevin de l'instruction publique fit répondre aux Allemands qu'en vertu de la loi ont seuls le droit d'inspection les fonctionnaires régulièrement nommés à ces fonctions; aucune personnalité allemande ne réunissant les conditions légales requises, si elles se présentaient dans les écoles, elles n'y pourraient être admises; les chefs d'écoles avaient reçu des instructions dans ce sens et ne devaient céder qu'à la force.

Les Allemands ne furent pas embarrassés un seul moment; prenant texte de l'arrêt rendu par la Cour de cassation, ils rédigèrent une ordonnance de trois lignes attribuant la qualité « d'inspecteurs chargés de s'assurer de la stricte application de la loi organique belge sur l'enseignement primaire aux personnalités à désigner par l'autorité occupante » et envoyèrent ce document à la ville de Bruxelles, qui se trouva désarmée. Ah! ils ont vraiment fait de belle et patriotique besogne, les chicanous de notre Cour suprême, le jour où ils ont couvert de leur autorité les méfaits passés et futurs de nos ennemis!

On peut espérer, cependant, qu'en l'occurrence tout au moins, le mal ne sera pas accompli aussi complètement que le permettrait la sottise de notre plus haute magistrature. Les Allemands inspecteront nos écoles ou plutôt ils les feront inspecter par un Libbrecht ou tout autre traître flamingant; cette inspection, destinée à favoriser la campagne de séparation administrative, démontrera, clair

comme un discours de von Bethman-Holleweg, que l'immense majorité des enfants fréquentant les écoles de l'agglomération bruxelloise ne parlent, n'ont jamais parlé et ne désirent parler que le flamand. Seulement...

Seulement, la loi organique sur l'enseignement primaire prévoit qu'en cas de contestation sur la langue le plus habituellement parlée par un élève, le conflit doit être tranché par l'autorité supérieure jugeant en dernier ressort, après avoir entendu l'avis du père de l'enfant d'abord, de son maître d'école ensuite.

Voyez-vous le joint? Non? Il apparaît bien que vous n'êtes pas un vrai Bruxellois!

Eh bien, les autorités communales des diverses communes de l'agglomération bruxelloise ont décidé que, quels que soient les résultats de l'enquête à mener par les Boches, elle donnera lieu aux réclamations de 30,000 élèves; chacune de ces réclamations devant passer par trois juridictions successives: celle du père de famille, celle du maître d'école, celle de l'autorité supérieure, cela fera 90,000 procès-verbaux, sentences, «duplicques, répliques et autres tels fatras à grabeler». La rentrée d'octobre sera longtemps arrivée avant qu'on ait trouvé ni fond ni rive dans cet océan de paperasseries et, pour cette époque, si le diable ne s'en mêle, l'ennemi sera parti...

Ne me demandez pas comment, dès lors, on peut savoir que les résultats d'une enquête qui n'est même pas ouverte, vont donner lieu à 30,000 réclamations. Puisque vous n'êtes pas né au pays de la zwanze, — produit local plus précieux qu'on ne le croit lorsqu'il est sinapisé de patriotisme, — vous ne comprendriez pas.

15 juin 1917.

La date d'aujourd'hui est à retenir. C'est aujourd'hui, en effet, que la séparation administrative devait sortir ses premiers effets pour la partie wallonne du pays; aujourd'hui, un train spécial devait partir, vers 8 heures du matin, pour Namur, et un autre en revenir vers 5 heures du soir, pour y conduire et en ramener les innombrables fonctionnaires chargés d'assurer là-bas la bonne marche de l'organisme inventé par les Boches pour précipiter la division intérieure de notre pauvre petit pays; aujourd'hui, la caserne de l'artillerie de Namur, l'école des cadets, divers autres locaux encore, dûment transformés en locaux ministériels, devaient retentir du bruit des sonneries électriques, du pas des visiteurs obséquieux, du grincement des plumes noircissant du papier officiel...

Ah bien oui! Les Boches proposent et les Wallons disposent. Aujourd'hui, le train spécial projeté n'est pas parti... parce qu'il ne s'est présenté personne pour y prendre place et dans les fameux locaux namurois transmués en palais ministériels, il n'y avait pas un chat!

Dans le monde ministériel wallon tout entier, du haut en bas de l'échelle administrative, du secrétaire général au plus humble boute-feu, il n'y a pas eu une seule défection, pas une seule: aucun des intéressés n'a consenti à se rendre à Namur; personne n'a voulu faire le jeu de l'ennemi. Honneur à tous!

18 juin 1917.

Un orage qui a sévi la nuit dernière a incendié

une vaste fabrique de sacs installée par les Boches à l'usage de leurs tranchées, à la gare maritime; deux longs trains, entièrement chargés de ces sacs, ont été réduits en cendres par surcroît.

Il n'y a pas à dire : pour une fois que le Père Eternel consent à faire la concurrence aux aviateurs, il vise juste...

23 juin 1917.

Ce matin ont été fusillés au Tir national M. Kuge, les deux frères Descamps, Vergauwen et Boiteux. C'est l'épilogue sanglant d'une affaire d'espionnage dont le conseil de guerre du Brabant s'est occupé les 12, 13 et 14 de ce mois.

Il y avait 25 prévenus qui, tous, travaillaient à réunir les renseignements les plus complets et les plus précis sur les transports et les déplacements de troupes, leur composition, leur valeur physique, etc., etc. Le tribunal semblait d'autant plus intéressé par les dépositions de ces braves, que c'est la première fois qu'il avait à s'occuper d'une affaire d'espionnage ayant aussi exclusivement pour objet les faits et gestes de l'armée allemande en notre pays.

Kuge, quoique fils d'Allemand, n'en servait pas moins loyalement la Belgique, sa nouvelle patrie, et n'avait pas hésité à reprendre l'héritage fatal laissé par l'héroïque Collon, chef de gare d'Ottignies, fusillé, il y a un an, pour s'être consacré à la surveillance des voies ferrées. Il avait comme principaux collaborateurs les deux frères Descamps, Bruxellois; l'un de ceux-ci était cabaretier et habitait la chaussée de Louvain; c'est là qu'un jour de malheur, les agents de la sûreté allemande

firent irruption, arrêrèrent la plupart des conjurés et trouvèrent des preuves indéniables de leurs agissements. Chose à peine croyable, ces policiers avaient été renseignés par M^{me} Mus, la femme du brave Mus, fusillé en même temps que Corbisier et Neyts, qui se vengeait, par cette délation, d'avoir vu condamner à mort son mari, alors que certains des collaborateurs de celui-ci, les condamnés d'hier, n'avaient pas été inquiétés! N'est-ce pas inouï?

Boiteux, un Namurois, avait pris une part prépondérante à l'entreprise de Kuge et Vergauwen, Bruxellois, remplissait les dangereuses fonctions de courrier.

La peine de mort avait été prononcée également contre quatre autres inculpés, notamment contre Delhaut, garde champêtre à Mons, et Vermeersch, mais elle fut commuée en une peine de travaux forcés à perpétuité.

Vermeersch avait déjà été inculpé, puis relâché, il y a quelques mois, sur la dénonciation d'un certain L..., commis voyageur à Bruxelles, condamné à mort en 1915 par le conseil de guerre de Mons, lors du grand procès qui se jugea dans cette ville. Ce L... eut la vie sauve comme prix de la complaisance qu'il apporta à dévoiler les faits et gestes de ses anciens amis. La vie sauve, oui, mais la peine de mort reste suspendue sur sa tête et il ne traîne son existence, à jamais déshonorée, qu'en continuant à servir d'instrument à l'ennemi...

2 juillet 1917.

Notre éminent cardinal, qui continue de faire

preuve d'une clairvoyance admirable dans tout ce qui touche aux intérêts supérieurs de notre pauvre pays, vient de prendre contre les Flamingants et la séparation administrative une mesure excellente dont la cauteleuse *Belgique* parle aujourd'hui dans les termes que voici :

Mgr l'archevêque de Malines vient de prendre une décision qui a provoqué quelque désarroi dans les milieux catholiques et même dans les autres. Aux termes de cette décision, il est interdit aux directeurs des collèges épiscopaux et des institutions d'enseignement moyen supérieur, placés sous la juridiction, ecclésiastique de délivrer les certificats d'études qui ouvrent aux étudiants les portes des établissements d'instruction supérieure : aux directions des écoles normales privées d'instituteurs et d'institutrices de délivrer des diplômes de sortie qui permettraient aux normalistes de postuler un emploi dans l'enseignement officiel.

En outre, il est fait défense aux professeurs de religion et de morale de continuer à exercer leur ministère dans les établissements de l'Etat et de siéger dans les jurys appelés à décerner des diplômes. Cette dernière résolution est d'une gravité particulière, vu que la religion et la morale constituant une branche obligatoire du programme des études, les diplômes délivrés dans ces conditions pourraient être contestés au point de vue de leur validité.

Cette décision du primat de Belgique est diversement commentée, vu qu'aucune mesure de l'espèce n'a été prise dans aucun des cinq autres diocèses du royaume.

On m'affirme que le cardinal est allé plus loin encore : pour assurer le plein succès de l'excellente mesure qu'il a prise, il a décidé que, jusqu'à nouvel ordre, tous les établissements d'instruction relevant de sa juridiction renonceraient aux subsides de l'Etat. Cela équivaut à fermer la porte de toutes les écoles catholiques de l'archidiocèse au nez des Flamingants qui tenteraient de s'y intro-

duire. En effet, les subsides seuls donnaient à l'Etat le droit d'inspecter les écoles libres et l'Etat, en ce moment, c'est le pouvoir occupant représenté, sur le terrain scolaire, par les Flamingants.

Quant à l'objection de la *Belgique*, qu'il ne pourra donc être délivré de diplômes permettant aux « normalistes » de solliciter un emploi dans l'enseignement officiel, elle est sans importance; nos aspirants instituteurs attendront d'autant plus patiemment qu'ils savent qu'il est, au front, des normaliens qui attendent depuis près de trois ans en risquant chaque jour leur existence.

8 juillet 1917.

Il est devenu presque impossible de se procurer du charbon à Bruxelles. Non seulement les Boches retiennent plus de 80 % de la production de nos fosses, mais ils empêchent tout transport par voie ferrée et bateaux. Aussi les appréhensions sont-elles vives en ce qui concerne l'hiver prochain. Dans cet ordre d'idées, les journaux embochés de la capitale publient ce matin l'avis officiel que voici :

Le dispensaire social de Bruxelles achète les tiges d'orties dépouillées de leurs feuilles et réunies en botte, au prix de 12 fr. 50 les 100 kilogrammes.

Les personnes désirant recueillir les tiges d'orties peuvent se présenter au dispensaire social, ancien Observatoire, boulevard Botanique, afin d'y recevoir les instructions nécessaires.

Quiconque livrera au moins 100 kilogrammes de tiges d'orties, recevra une carte donnant droit à l'achat de charbon.

Nous achetons les noyaux de cerises, de prunes, de mirabelles, de reine-claude, d'abricots, au prix de 12 centimes le kilo; les noyaux de citrouilles (*sic*) à 18 centimes le kilo, les noyaux (*resic*) de citrons et d'oranges à 42 centimes le kilo.

Les noyaux doivent être lavés et bien secs.

Il convient de livrer chaque sorte séparément.

Quiconque livrera au moins 25 kilogrammes de noyaux d'une sorte recevra une carte donnant droit à l'achat de charbon.

Conclusion : Vous voulez du charbon? Rien de plus aisé! Travaillez pour nos ennemis.

12 juillet 1917.

En temps de paix, le moindre emploi ministériel est sollicité par des centaines de candidats. Aujourd'hui, il y a des centaines d'emplois officiels vacants et l'on ne trouve pas un Belge pour les occuper, ou si l'on en trouve ils ne valent pas cher. Témoin le document suivant que m'apporte aujourd'hui le n° 124 de la *Libre Belgique*. Dégustez-moi ça :

Louis Van Geenhuysen, né à Anvers, le 1^{er} juin 1879, domicilié 310, avenue Rogier, habitant Woluwe-Saint-Lambert, appartenait en 1910 à l'ordre des Augustins, défroqua, publia une brochure : *Ma Vocation*, dans laquelle il préconise le mariage, vit maritalement avec deux femmes.

Surpris le 2-8-11, vis-à-vis des magasins Tietz, Bon Marché et autres, en flagrant délit d'attentat à la pudeur; poursuivi pour vol de briques sur les terrains de la ligne du chemin de fer Schaerbeek-Hal; poursuivi le 3-8-16 pour coups et blessures sur la personne de Henri P..., a été nommé chef de division au ministère des Sciences et des Arts, partie flamande, le 3-1-17.

Nous avons déjà, parmi les six Flamingants

qui se sont rendus à Berlin, le sieur Lambrichts, Hollandais et affameur; nous avons en la personne du sieur Van Geenhuysen un monsieur malpropre. Les Verhees, Vernieuwe et autres Borms ont les collaborateurs qu'ils méritent.

17 juillet 1917.

Décidément, l'entreprise de séparation administrative fait faillite; les Belges l'avaient prédit; les Allemands eux-mêmes commencent à en convenir. Jugez-en :

Il y a deux jours, M. De Ryck, échevin de la ville de Tournai, arriva à Bruxelles, mandé d'office par un gros bonnet allemand, M. Haniel, ancien président civil de la province du Hainaut, chef actuellement de l'administration wallonne. Comme tel, M. Haniel a sous ses ordres tous les ministères transférés à Namur et quelque 80 ou 90 «Herrs doktors» que l'on a fait venir d'outre-Rhin pour leur permettre d'accélérer le pillage du trésor belge en leur allouant de plantureux traitements sous le fallacieux prétexte de leur donner la haute main sur le personnel belge des divers services administratifs. M. Haniel, de son côté, touche des appointements de ministre, mais il n'est pas satisfait et c'est pour marquer son mécontentement qu'il avait fait mander M. De Ryck.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il importe de savoir que ce M. Haniel habitait la Belgique dès avant la guerre; qu'il connaît parfaitement notre pays; qu'il est moins intrinsèquement déraisonnable que la plupart de ses congénères; que la députation permanente du Hainaut avait vécu avec lui sur un pied de paix

et — enfin — que M. De Ryck, en sa qualité d'échevin tournaisien, s'était trouvé contraint d'avoir avec lui de fréquentes relations administratives : en effet, M. Stiénon, bourgmestre, est gravement malade et M. Wybauw, premier échevin, est en prison en Allemagne pour cause de patriotisme.

Donc, M. De Ryck avait reçu d'office un passeport le mandant à Bruxelles dans le cabinet de M. Haniel. Il s'y rendit.

— Monsieur De Ryck, ainsi débuta M. Haniel, vous savez que je ne suis pas un méchant homme.

— ...?

— Vous savez qu'au temps où j'étais président civil de la province du Hainaut, je suis intervenu à plusieurs reprises en faveur de vos concitoyens.

— En effet.

— Vous pourriez, à votre tour, me rendre service.

— De quoi s'agit-il?

— De la séparation administrative. Nous n'en sortons pas. Dans la partie flamande, cela va à moitié, puisqu'on a pu y recruter quelques fonctionnaires. Mais en Wallonie, il n'y a personne. Je vous ai fait venir pour vous demander un bon conseil.

— Si vous me demandiez l'adresse d'un tailleur ou de tout autre honnête commerçant, je pourrais vous être utile. Mais en l'occurrence ! Voici plusieurs mois que Tournai est dans l'étape. Nous sommes sevrés de toutes nouvelles. Je ne suis plus au courant de rien et c'est vous-même qui m'avez révélé que la presque unanimité des fonctionnaires avaient démissionné plutôt que de se prêter à la séparation administrative. Dans ces conditions...

— Oui, mais vous devez avoir de nombreuses relations à Bruxelles?

— Quelques-unes... Mais au fait, vous ne m'avez pas encore dit exactement ce que vous désirez?

— Je voudrais que vous alliez trouver quelques personnalités marquantes du monde politique belge et que vous leur demandiez s'il n'y aurait pas moyen de trouver un *modus vivendi* qui permettrait aux fonctionnaires démissionnaires de revenir sur leur décision. On pourrait discuter..., voir..., examiner... et peut-être s'entendre?

— J'en doute.

— Essayez toujours. Votre passeport est valable jusqu'à demain. Voyez, interrogez et revenez me trouver.

M. De Ryck s'en fut, tout droit, chez M. Levie; son avis, aussi court que bon, peut se résumer ainsi:

— « Ils » sont dedans; laissons-« les »-y. »

MM. Woeste, ministre d'État, et du Bus de Warnaffe, député d'Arlon, interrogés ensuite, tinrent le même langage.

M. De Ryck retourna le lendemain chez M. Haniel et lui dit, en substance, que « l'on considérait comme acquis que jamais les fonctionnaires belges ne reviendraient sur une détermination qui leur avait été inspirée par le respect des intérêts supérieurs du pays; seule une mesure radicale, consistant dans le retrait, par l'autorité occupante, des décisions prises par elle en matière de séparation, aurait quelques chances, peut-être, de les faire changer d'avis... et encore!

M. Haniel leva les bras au ciel :

— C'est extrêmement désagréable... Revoyez donc ceux que vous avez interrogés; tâchez de trouver une combinaison...

Puis, comme *in a parte* :

— Ah! ces militaires! Ils sont là une douzaine, à Berlin, qui discutent, qui tranchent, qui cassent tout. Et puis, quand plus rien ne demeure, ils vous ordonnent : « Haniel, administrez! » Je voudrais bien les voir à ma place!

18 juillet 1917.

Sketch :

Il y a deux jours, chez M. Jottrand, avocat près la cour d'appel de Bruxelles :

Entre un monsieur, fort correct, parlant français comme vous et moi, qui sollicite un avis juridique.

— Puis-je savoir, interroge M^e Jottrand, à qui j'ai l'avantage de parler?

— Volontiers, répond courtoisement le visiteur. Je suis X..., fonctionnaire honoraire à Namur.

— Fonctionnaire honoraire?

— Parfaitement, confirme l'Allemand — c'en était un — avec un sourire désinvolte. Nous sommes à Namur près d'une centaine, envoyés là-bas par notre gouvernement. Nous n'y faisons rien et sommes incapables d'y rien faire. Nous nous trouvons là en tête à tête avec plusieurs mètres cubes de dossiers, mais sans un seul employé belge pour nous permettre de nous y retrouver. Or, sans leur concours, impossible de nous en tirer, car nous ne connaissons rien au fonctionnement de la machine administrative belge. Dans ces conditions, j'aime mieux passer mon temps à Bruxelles.

M^e Jottrand acquiesça, amusé, et la consultation juridique fut reprise.

19 juillet 1917.

Documentation :

La *Belgique* de ce jour nous apprend qu'au 30 juin 1916 (dix-neuf cent seize) 600 millions de francs d'hypothèques RURALES avaient été radiées dans la seule province du Brabant.

Je rapporte ce chiffre parce qu'il est aisé à vérifier et qu'il fournira éventuellement une base sérieuse lorsqu'il s'agira de faire rendre gorge aux fermiers qui, depuis le début de la guerre, constituent un péril intérieur aussi menaçant que le péril extérieur.

20 juillet 1917.

Le *Vlaamsche Nieuws*, un de nos détestables journaux flamingants, a publié le 10 juillet, sous la signature de Luc, pseudonyme de Raphaël Verhulst, un article intitulé : « Quelle est la tâche urgente qui s'impose » et dont la *Libre Belgique*, n° 125, reproduit l'extrait suivant :

Il faut :

- 1° Proclamer la déchéance du gouvernement;
- 2° Exiger de quiconque occupe un emploi officiel, grands et petits, le serment de fidélité au conseil de Flandre;
- 3° Expédier Mercier en Wallonie ou à Rome. Le cardinal Mercier est le symbole de la francisation et de la mort de la Flandre; c'est notre Jeanne de Navarre moderne. Les Fransquillons empoisonnent le pays de ses vilains portraits et de ses bustes plus vilains encore;
- 4° Déplacer les Fransquillons et les Wallons qui empestent nos athénées et nos administrations publiques et les envoyer en Wallonie;
- 5° Dissoudre les collèges échevinaux et les conseils communaux fransquillons;

6° Organiser une armée de fonctionnaires et d'employés flamingants.

Soyons logiques, amis flamands, soyons logiques ! C'est la guerre ! Il n'y a que le droit du plus fort qui compte ! Nous possédons un conseil de Flandre, parlement de gens très intelligents. Mais combien il serait préférable d'avoir un Van Artevelde, un Cromwell, un Napoléon ou un Bismarck ! Nous en sommes loin. Si seulement le conseil de Flandre pouvait se décider à exercer la dictature !

Nous sommes en rébellion contre notre gouvernement. Nous sommes les collaborateurs du pouvoir occupant. C'est de ce pouvoir occupant que nous avons obtenu l'université flamande et la séparation administrative ; le reste devra également venir de lui, sinon c'en est fini de nous.

A quoi bon mentir ? Pourquoi nous tromper nous-mêmes ?

Ce sont des Allemands, des Allemands qui comprennent la Flandre et veulent l'aider, qui nous font justice.

Est-ce assez net, assez complet ? Et se trouvera-t-il un seul vrai Belge pour crier grâce lorsque ces misérables seront livrés au bourreau ?

20 août 1917.

Trois ans, aujourd'hui, que l'ennemi est entré à Bruxelles, trois ans que le pays souffre pour avoir fait son devoir, trois ans pendant lesquels on a vieilli, mais on n'a pas vécu. Tout ce temps, la nation a été passée au creuset, permettant au jour de la délivrance, désormais proche, de séparer le pur métal des scories, de rejeter celles-ci, et de forger de celui-là une Belgique plus solide, plus brillante et plus unie.

21 août 1917.

L'existence devient de plus en plus pénible au point de vue alimentaire. Le beurre coûte 28 francs

le kilo; le lard, 30 francs le kilo; la graisse de bœuf, 40 francs le kilo; le café, 50 francs le kilo; le sucre, 10 francs; la chicorée, 10 francs; le tabac, 25 francs; les pommes de terre, 1 franc; les haricots verts, 2 francs; les carottes, 90 centimes; les autres légumes et les fruits, dont il y a foison, mais que les Allemands achètent directement aux producteurs, à l'avenant.

Certains produits sont devenus tellement rares, que leurs prix ont atteint des hauteurs qui font rêver; actuellement, par exemple, les journaux sont remplis d'annonces par lesquelles certains industriels font connaître qu'ils achètent les vieux bouchons à 170 francs le mille. Cent soixantedix francs! Et dire qu'avant la guerre, le millier de bouchons *neufs* valait de 25 à 30 francs!

23 août 1917.

Le comité central du parti socialiste belge s'est réuni hier en grand mystère. Tous les délégués du pays avaient pu être avertis et se rendre à Bruxelles, à l'exception de ceux de Gand. Le but de cette importante réunion était d'arrêter l'attitude à prendre en cause de la conférence de Stockholm. À la presque unanimité, les délégués ont voté un ordre du jour déclarant que le parti ouvrier jugeait inopportun de participer à cette conférence. Ceux qui ont voté contre ont déclaré que s'ils étaient favorables au voyage de Stockholm, ce n'était pas pour pousser à une paix prématurée, mais uniquement pour ne pas laisser les délégués des Centrales maîtres absolus du terrain de la discussion et pouvoir exposer à l'ennemi le point de vue du monde travailleur belge.

M. Anseele (Gand) était absent, ainsi que je l'ai dit; son opinion est d'ailleurs connue : il est partisan du voyage de Stockholm, ainsi qu'il l'avait déclaré à M. Bertrand lors de son dernier voyage à Bruxelles, mais il ne s'insurge pas contre l'opinion de la majorité; on ne pouvait, raisonnablement, pas en attendre davantage d'un homme qui n'a pas interrompu un seul jour la publication de son journal et continue, actuellement encore, à insérer dans le *Vooruit* toutes les informations, même les plus mensongères, qu'il plaît à nos ennemis de lui imposer.

C'est triste et indigne d'un député qui, toute sa vie, a fait preuve, même contre ses partisans, d'une indépendance de caractère souvent excessive et parfois brutale. Pourquoi faut-il, hélas! que cette indépendance, absolue lorsqu'elle n'avait devant elle que des ouvriers belges sans défense, se soit muée en complaisance, le jour où elle a été mise à l'épreuve des baïonnettes allemandes ?

24 août 1917.

Je dois avoir dit quelque part que les Allemands, poursuivant leurs menées séparatistes, ont décidé qu'à la rentrée des classes l'enseignement, dans les écoles de Bruxelles et des faubourgs, serait donné en flamand et je dois avoir ajouté que, d'un concert unanime, tout le personnel enseignant, masculin et féminin, avait résolu de ne rien négliger pour empêcher les desseins des Boches et flamingantiboches d'aboutir.

Cette croisade du patriotisme semble devoir être couronnée de succès : la rentrée des classes

est fixée au 3 septembre et, jusqu'à présent, tout indique qu'elle aura lieu sous le régime habituel.

Ces temps derniers, les Allemands doivent s'être aperçus qu'on se moquait d'eux; aussi, dans le dessein d'avoir le dernier mot dans cette affaire, ils ont député deux de leurs créatures, les nommés Josson et De Cneudt, auprès de chacune des administrations communales du grand Bruxelles, pour exiger qu'on leur remit une liste des élèves, *avec indication du lieu de naissance* DES PARENTS; ils prétendaient établir, par ce singulier moyen, quelle était la langue maternelle de l'écolier et, par voie de conséquence, la langue dans laquelle l'enseignement devait lui être donné. C'est absurde, me direz-vous? D'accord, car il est évident, n'est-ce pas, qu'un enfant né à Bruxelles de parents belges nés à Shanghai, n'aura pas le chinois comme langue maternelle, mais que voulez-vous? C'est boche.

Les communes de Saint-Gilles, Saint-Josse, Etterbeek, Jette, Forest, Anderlecht et Koekelberg, acceptèrent de se soumettre aux ordres de l'ennemi; celles de Bruxelles, Laeken, Schaerbeek, Boitsfort, Uccle, Anderlecht, Ixelles et Molenbeek, refusèrent, fidèles à une tactique de principe: contrarier toujours et partout les desseins de l'ennemi, et à une tactique d'opportunité: gagner du temps.

Le récit de ce qui s'est passé à Ixelles donne une idée assez exacte de ce qui s'est produit dans les autres communes réfractaires.

Les sieurs Josson et De Cneudt arrivèrent à Ixelles le 23 août, à 9 h. 1/2 du matin, et furent mis en présence de M. Cocq, échevin de l'instruction publique, lequel, après avoir entendu leur exposé,

les renvoya à M. Buyl, échevin de l'état civil et député de Furnes.

MM. Josson et De Cneudt exposèrent à M. Buyl qu'ils agissaient en qualité de commissaires spéciaux, dûment autorisés par un arrêté allemand et que leur mission consistait à exiger une liste indiquant l'origine des parents des élèves fréquentant les classes où l'enseignement était donné en français; bien entendu, ces deux vendus s'exprimaient en flamand.

M. Buyl leur répondit en français : « Je m'exprime en français, dit-il, d'abord parce que Ixelles est une commune wallonne et ensuite parce que, à l'heure où soldats wallons et flamands mêlent chaque jour leur sang dans mon cher arrondissement de l'Yser, j'estime, malgré mon profond attachement à ma langue et à ma race, devoir profiter de toutes les occasions pour montrer qu'avant d'être Flamand je suis Belge.

— Moi, interrompit Josson, je suis Flamand avant tout.

— Je ne vous en félicite pas, répliqua froidement M. Buyl.

Puis on discuta et M. Buyl refusa formellement, en s'appuyant sur l'article 15 de la loi scolaire de 1914, relatif à l'emploi des langues, de faire établir les listes réclamées :

— C'est au père de famille qu'appartient le droit de désigner la langue maternelle de son enfant; ceci est un premier motif. Le second motif, c'est que vous poursuivez en ce moment une tâche antipatriotique que le collège refuse de vous faciliter.

— Nous prenons acte de votre refus, dit Josson et donnerons nous-mêmes, en notre qualité de

commissaires spéciaux, des ordres au personnel du bureau de la population.

— Je vais vous accompagner, dit M. Buyl.

— Pourquoi?

— D'abord, parce que c'est mon droit, ensuite parce que je désire faire connaître au personnel du bureau de la population que le collège, à l'unanimité, a décidé de ne pas vous aider dans l'exécution de votre mandat.

Ainsi fut fait; M. Dietjer, chef du bureau en cause, refusa de prêter l'oreille aux demandes des sieurs Josson et De Cneudt, ce qui inspira au Josson la malencontreuse idée de se fâcher :

— Je ne demande plus, dit-il, j'ordonne! Je me substitue au collègue en ma qualité de commissaire spécial et vous commande de faire en sorte que les listes d'origine des parents des élèves me soient remises sans retard.

— Je regrette, fit sèchement M. Dietjer, mais moi, je ne reconnais d'autre autorité que celle du collègue.

— Mais je suis muni d'un mandat régulier!...

Et le Josson sortit de sa poche l'arrêté allemand le nommant, lui et De Cneudt, commissaires spéciaux.

Rien n'y fit. En vrai Belge, M. Dietjer refusa de reconnaître la valeur de ce papier.

— Voici les projets de listes, dit Josson furieux; vous aurez soin de les compléter, pour demain, conformément à mes ordres!

— Vous pouvez les emporter tout de suite, répliqua M. Dietjer; cela vous évitera l'ennui d'une nouvelle visite, car demain ces listes seront demeurées telles que vous venez de les déposer.

— Vous refusez donc de nous obéir?

— Je refuse.

— Vous aurez de nos nouvelles...

Et les deux traîtres se préparaient à s'en aller, quand M. Buyl les arrêta :

— Un moment encore. Il ne peut demeurer aucune confusion dans votre esprit et il est bien entendu, n'est-ce pas, que le collègue couvre son personnel; par conséquent, si des mesures de rigueur doivent être prises, c'est contre les échevins et non contre les employés.

29 août 1917.

Tous les bureaux des journaux de Bruxelles — j'entends la presse non vendue, celle qui paraissait avant la guerre — ont été mis sous séquestre. Les scellés sont apposés partout...

Les Boches avaient déjà volé dans nos ateliers le papier, la pâte à rouleaux, les blanchets, les courroies, le cuivre et les moteurs; ils vont, maintenant, croit-on, sous le prétexte du séquestre, voler nos machines à imprimer. C'est complet.

Les directeurs de journaux ont pris leur recours auprès de M. de Villalobar, ministre d'Espagne, mais à quoi cela servira-t-il ?

Le séquestre est un nommé Welker.

30 août 1917.

Les journaux d'ici annoncent avec le plus visqueux respect que « Son Excellence le chancelier de l'empire allemand, docteur Michaelis, » est arrivé à Bruxelles hier après-midi. La présence de cet individu aurait passé entièrement inaperçue, si les mêmes journaux n'ajoutaient qu'il a reçu

dans la soirée le Conseil de Flandre, au nom duquel son président, M. Tack, a prononcé une longue allocution.

Cette information porte à six les noms des membres avérés, quoique dissimulés, de ce conseil de traîtres : Tack, Verhees, R. Verhulst, De Cneudt, Borms, De Clercq.

5 septembre 1917.

Le secret des correspondances.

L'autre jour, M^{lle} Geerts, directrice de l'école professionnelle de la rue du Poinçon, ayant à transmettre un ordre de service à une institutrice, terminait sa lettre par cette phrase : « Vu l'urgence et contrairement à mes habitudes, je me sers, cette fois, de la détestable poste des Boches. »

Puis, usant de la faculté consentie, voici plusieurs mois, par les Allemands, elle cacheta sa missive et la jeta à la boîte.

Quelques jours plus tard, elle était citée à comparaître devant le tribunal de simple police, où on lui mit sa lettre sous les yeux.

— C'est bien vous qui avez écrit cela ? demanda l'individu revêtu des fonctions de juge.

— Oui.

— Nous vous condamnons à 25 marks d'amende pour insultes et à 10 marks pour les frais du procès ou à 7 jours de prison subsidiaires.

— Je choisis la prison...

— A votre aise!

— ... mais je voudrais faire une remarque : l'autorité allemande a autorisé l'échange de correspondances sous pli fermé dans toute l'agglomé-

mération bruxelloise, garantissant ainsi le secret des lettres. Je n'ai fait qu'user de cette autorisation. Dès lors je m'étonne...

Le juge interrompit brutalement :

— Qui donc est maître en Belgique?

— *Pour le moment, c'est vous, répliqua M^{lle} Geerts.*

Le juge, oubliant toute réserve, se leva et déversa sur cette courageuse Belge une pleine hottée de jurons et d'injures...

8 septembre 1917.

Il y a quelques jours, le *N. R. C.* nous apprenait que le général De Ceuninck, le nouveau ministre de la guerre, après avoir pris des mesures efficaces pour assurer à la langue flamande, dans l'armée, le traitement auquel elle a droit, avait envoyé dans une compagnie de discipline le soldat aumônier Van der Meulen, coupable de s'être obstiné, sous prétexte de flamingantisme, dans une propagande antinationale : cet abbé rédigeait, en effet, un petit journal plein de mensonges et de fiel, dont les articles étaient repris avec la joie que l'on devine par tous les journaux embochés d'ici.

Il ne me serait pas possible de rendre avec exactitude l'impression de soulagement qu'a causée à Bruxelles la nouvelle de l'acte de juste rigueur accompli par le général De Ceuninck. « Enfin, s'est-on dit, enfin, on voit clair là-bas. Depuis des mois, nous assistons ici, impuissants, hélas! à la politique de désagrégation nationale menée par quelques fanatiques avec l'appui de l'argent et des baïonnettes de l'ennemi. Il n'est pas trop tôt qu'on ait pris, au Havre, des mesures qui nous sont un réconfort d'autant plus puissant qu'elles nous

prouvent que le règne des traîtres n'aura qu'un temps...»

Mais, par une conséquence toute naturelle, ce qui réjouit les vrais Belges, qu'ils soient Wallons ou Flamands, fait le désespoir et la fureur de ceux qui tirent profit de la situation actuelle. La *Belgique* d'hier, 7 septembre, se fait l'écho de leurs sentiments en publiant en première page, première colonne, sous le titre : «Un grave incident politique», les lignes suivantes :

A titre de simple information, il nous faut signaler un grave incident politique qui vient de surgir au front belge et qui est de nature à avoir en Belgique des échos assez bruyants.

Voici les faits. Le nouveau ministre de la guerre, le général De Ceuninck, après avoir réglé par un nouveau décret la question de l'emploi des langues dans l'armée, a annoncé les mesures prises par lui pour annihiler ce qu'il appelle : la «propagande antinationale». En exécution de ce décret, l'abbé Van der Meulen, aumônier militaire de l'armée, a été révoqué de ses fonctions et envoyé à la compagnie de discipline de l'île Cézembre, un îlot de la rade de Saint-Malo. Les causes de cette révocation et de cette mesure disciplinaire seraient, entre autres, que l'abbé Van der Meulen aurait fait circuler au front un journal dont il est dit « que les articles tendancieux et antinationaux sapent les institutions du pays et sont de nature à nuire à la bonne entente qui doit présider aux relations entre tous les membres de l'armée belge ».

Cet incident, futile en soi, a provoqué dans le clan activiste flamand une levée de boucliers qui nous promet quelque tintamarre. Sans examen plus approfondi de la question, l'abbé Van der Meulen, qui est docteur en théologie et appartient à l'une des familles les plus considérables du Limbourg, s'est vu décerner l'auréole du martyr. Son internement dans l'îlot de Cézembre fournit à ses défenseurs en Belgique une comparaison facile avec celui de Dreyfus dans l'île du Diable. Aussi parle-t-on déjà de l'affaire comme d'une nouvelle affaire Dreyfus belge. Les

esprits déjà fort échauffés par les péripéties de ces derniers temps, vont être portés à l'ébullition et Dieu sait où tout cela nous mènera.

Ceci à titre d'information, nous le répétons, l'événement en cause pouvant être le point de départ d'un mouvement politique qui serait de nature à provoquer une légitime stupéfaction dans le monde qui n'en connaît ni les tenants ni les aboutissants.

J'ai tenu à reproduire le morceau en entier, parce qu'il est vraiment caractéristique de la manière cauteleuse des Hutt-Vogel-Moressée.

Pour le surplus, il suffit d'être au courant de ce qui se complète dans les milieux flamingants pour pouvoir dire dès ce jour quel est « l'événement politique » dont la *Belgique* dit qu'il causera « une légitime stupéfaction »; cet événement, c'est la proclamation de déchéance du roi Albert et du gouvernement belge par les misérables groupés sous le titre de « Conseil de Flandre ».

Il vous semble impossible que des Belges atteignent ce degré d'infamie? Que des gens qui se prétendent sains d'esprit affichent ainsi leur incurable folie?

Attendez et vous verrez!

En attendant, vive le Roi!

9 septembre 1917.

Causé hier des incidents actuels, avec un vrai Flamand. Il a eu un bien joli trait :

— Pour devenir membre du Conseil de Flandre ou décrocher une place de directeur dans un ministère, il suffit de deux choses : *Schuld en Vriend* (1).

(1) Des dettes et des amis.

Cet horrible à peu près du mot de passe des matines brugeoises est d'autant meilleur, qu'il est admirablement justifié. En effet, neuf sur dix des activistes enrôlés par les Boches sont des gens que l'alcool, la paresse et l'inconduite — ou les trois réunis — avaient perdu de dettes et qui comptaient d'innombrables amis dans le monde interlope où se recrute pour l'instant le personnel des ministères flamands.

Trouvé dans la *Gazette de Francfort*, où elle occupe un sixième de page, l'annonce suivante (*traduction*) :

GRAND CHOIX
DE
MATÉRIEL DE RÉCLAME
POUR LE
7^e Emprunt de Guerre

pour autorités civiles et militaires, banques, associations,
caisses d'épargne et, en général,
pour tous les propagandistes (*agitatoren*)
et les bureaux de souscriptions.

Échantillons avec prix, gratis, chez Jos. Huber, à Driessen (Munich).

Le 7^e emprunt de guerre allemand doit être mis en discussion, dans quelques jours, au Reichstag. Il s'agit de chauffer l'enthousiasme. En avant les « agitatoren » ! Et si vous manquez d'arguments convaincants, M. Huber vous en fournira un « matériel » complet, aux meilleures conditions. Poids garanti.

N'est-ce pas réjouissant ?

15 septembre 1917.

Un joli trait qui m'est conté par M. Louis Franck, député d'Anvers :

Depuis le début de la guerre, se trouvait amarré dans un des bassins d'Anvers un yacht de plaisance magnifique, le *Scaldis*, appartenant à MM. Carels, les grands constructeurs gantois. Ce beau navire, armé pour tenir la mer, jaugeait 150 tonnes, était pourvu d'un puissant moteur à benzine et mesurait 40 mètres de longueur. Il représentait, paraît-il, une valeur de près d'un million.

Au début de l'occupation, les Allemands instituèrent chef du port d'Anvers un certain amiral Lauren; celui-ci vint, remarqua le *Scaldis* et le retint aussitôt pour son service particulier. On amena le pavillon belge que l'on remplaça par le pavillon allemand et l'on arbora en outre, à l'avant, le drapeau amiral.

Tout étant ainsi réglé au mieux des intérêts de l'occupant, l'amiral Lauren songea à tirer parti de sa facile conquête. Il organisa à bord du *Scaldis* des excursions charmantes; il invitait à y prendre part les principaux officiers de la garnison anversoise, leurs femmes, voire même leurs enfants. On se rendait à Heyst, à Blankenberghe, à Ostende, sablant en route le champagne volé dans les caves des restaurateurs anversois; on chantait des chœurs... bref, c'était exquis.

Pour la remontée et la descente de l'Escaut, l'amiral Lauren avait embauché M. Verschueren, un Belge, jadis officier à bord des malles du service Ostende-Douvres, qui connaît à fond toutes les traîtrises de notre fleuve; le mécanicien était Belge également. Le reste de l'équipage, ne com-

prenant que quelques domestiques et hommes de peine, était allemand. M. Verschueren accomplissait ponctuellement les devoirs de sa charge; jamais l'amiral n'avait eu à lui faire le moindre reproche et c'était en fait notre compatriote qui commandait le beau petit navire...

Dimanche dernier, le *Scaldis* devait entreprendre une nouvelle excursion et tout le personnel avait été consigné à bord quand, dans la soirée de samedi, arriva contre-ordre : l'excursion était ajournée.

M. Verschueren communiqua aussitôt cette nouvelle aux membres allemands de l'équipage en les autorisant à disposer de leur journée du lendemain comme ils l'entendraient; ceux-ci s'en allèrent tout joyeux.

Or, oyez :

Le lendemain, à l'heure où devait avoir lieu l'excursion décommandée, le *Scaldis* largua ses amarres, et descendit lentement le fil des eaux, arborant, comme de coutume, pavillon allemand et drapeau amiral. Comme de coutume aussi, M. Verschueren était à son poste d'observation, transmettant ses ordres à l'homme de la barre; en vue du fort Sainte-Marie, la sentinelle signala l'arrivée du *Scaldis* que le canon salua des salves réglementaires...

Deux heures plus tard, on franchissait la limite des eaux belges et l'on passait en vue des stationnaires hollandais chargés de surveiller la frontière. Ces bons Bataves furent alors témoins d'un spectacle inouï : ils virent M. Verschueren se précipiter vers l'arrière du navire, amener le pavillon allemand qu'il lança dans les eaux, et le remplacer par le drapeau belge; en même temps, une main

invisible arrachait l'insigne amiral et douze vaillants jeunes gens, surgis on ne sait d'où et suivis de deux hommes d'âge plus mûr, venaient se grouper, tête découverte, au pied de nos couleurs bien-aimées et acclamaient follement la Belgique et M. Verschueren leur sauveur.

Et le *Scaldis*, redevenu navire belge, salua de son étendard redevenu libre les deux stationnaires hollandais et poursuivit sa route vers la mer, vers l'Angleterre, vers la liberté.

On devine aisément ce qui s'était passé. M. Verschueren, au reçu du contre-ordre de l'amiral Lauren, avait résolu aussitôt de mettre à exécution un coup d'audace qu'il méditait depuis longtemps : il faisait avertir nos douze jeunes gens, ainsi que deux officiers belges venus ici en mission spéciale; tous montaient secrètement à bord pendant la nuit et au matin le docile *Scaldis* voguait vers Flessingue...

Je donnerais gros pour avoir vu la tête de l'amiral Lauren lorsqu'on lui a appris la disparition de « son » yacht!

20 septembre 1917.

J'ai dit que la situation, à Bruxelles, au point de vue alimentaire, est lamentable. Je tiens à l'établir.

Le lard, aujourd'hui, coûte à Bruxelles 30 francs le kilo; le suif, 40 francs; le beurre, 30 à 35 francs; le riz, les pois ou les haricots secs, de 12 à 14 francs; la farine, 10 francs; l'avoine, 3 francs; le sucre, 10 francs; les pommes de terre, 2 fr. 50; la viande de bœuf, de 10 à 16 francs; le café, 60 francs; le thé, de 80 à 100 francs; les carottes, 1 fr. 30; les

choux rouges, 1 franc; les choux-raves, 80 centimes; les œufs, 75 centimes la pièce; le lait, 1 franc à 1 fr. 15 le litre.

J'en passe, mais en voilà assez, je crois, pour que l'on admette sans difficulté que l'immense majorité des Bruxellois dépendent, en grande partie, pour leur alimentation, de ce qui est mis en vente dans les magasins officiels et que, pour la classe ouvrière, cette dépendance est absolue.

Eh bien !

Pour la quinzaine s'étendant du 27 août au 9 septembre, ces magasins disposaient, par tête, de :

- 100 grammes de saindoux;
- 100 grammes de café;
- 1 paquet de torréaline (1).

Les deux derniers articles (café et torréaline) ne constituant point, à proprement parler, une nourriture, il s'ensuit que, pendant cette quinzaine, notre population a dû se contenter de sa ration quotidienne de 330 grammes de pain noir, sur lequel elle pouvait étendre chaque jour 6.5 grammes de saindoux (2).

Peut-on vivre avec cela ?

Pour la période de trois semaines, allant du 10 septembre au 1^{er} octobre, il a été mis en vente :

100 grammes de saindoux	à 0.40
100 — — — céréaline (maïs)	à 0.06
200 — — — haricots secs	à 0.30
50 — — — fromage	accessibles seu-

lement à ceux qui n'avaient pas déjà obtenu 3 fois de ce précieux produit au cours de l'année.

(1) Froment torrifié, destiné à remplacer le café.

(2) Depuis deux mois, les magasins officiels n'avaient plus vendu ni lard, ni saindoux.

Soit au total 400 grammes ou $400 : 21 = 19$ gr. de nourriture par jour. Joignez cela à nos 330 grammes de pain et jugez si cela suffit à nourrir un homme. N'oubliez pas, au surplus, que notre pain est bluté à 97 %, c'est-à-dire qu'il contient au moins 30 % de matières inutiles, que les estomacs vigoureux digèrent, que les tempéraments débiles vomissent, mais qui, dans l'un cas comme dans l'autre, ne nourrissent personne et ne servent qu'à faire taire les aboiements de la faim.

Je m'aperçois qu'en tout ceci je n'ai rien dit de la question essentielle, celle des pommes de terre, mais je m'aperçois aussi qu'il est temps de déposer la plume et d'aller me coucher, faute de quoi je dépasserai la consommation de gaz — 30 m^3 par mois — qui nous est consentie par les Allemands au prix de 25 centimes le m^3 . Et comme je n'ai nulle envie de me voir enlever mon compteur, je remets la question des pommes de terre à plus tard.

24 septembre 1917.

Pour la première fois depuis 10 semaines, les magasins officiels ont mis en vente des pommes de terre à raison de 1,500 grammes par semaine et par tête, soit 190 grammes par jour.

Si l'on pouvait en répartir autant chaque semaine, ce serait un grand soulagement.

1^{er} octobre 1917.

Procédés boches :

Un vieux camarade, F. Batardy, condamné à 18 mois d'emprisonnement en Allemagne pour

propagation de la *Libre Belgique*, devait rentrer le 20 septembre dernier, sa peine expirée. On juge de son impatience et de celle de sa femme et de ses enfants !

On attendit vainement pendant un jour, deux jours, huit jours... puis, n'en pouvant plus d'inquiétude et d'énervement, on alla aux informations, d'abord sans le moindre succès.

Hier matin, un simple avis a fait connaître à M^{me} Batardy que son mari avait, en effet, purgé sa peine d'emprisonnement, mais qu'il demeurerait interné dans un camp jusqu'à la fin de la guerre !

12 octobre 1917.

La Banque Nationale a été frappée d'une amende de 500,000 marks, parce qu'elle a fait savoir aux Allemands qu'il lui était matériellement impossible d'obéir aux récentes prescriptions flamigantes qui prévoient que dorénavant les livres et la comptabilité devront être tenus en flamand.

13 octobre 1917.

J'ai dit, précédemment, que les flamingantoboches avaient ouvert une enquête dans toutes les écoles de Bruxelles et des faubourgs pour établir le lieu d'origine des *parents* et en déduire quelle est la langue que doivent parler les *enfants*. Ce mirifique travail doit avoir été mené à bonne fin, ou est censé l'avoir été, car le *Bruxellois* de ce matin publie l'entrefilet suivant :

Le ministère (flamingant, évidemment) des sciences et des arts nous communique une circulaire relative à la

commission d'État chargée d'examiner la situation de l'enseignement primaire au point de vue des langues.

La commission a été instituée le 24 mars 1917. A la date du 1^{er} septembre 1917, elle avait visité 45 écoles, sans compter une dizaine d'écoles également visitées, mais dont les enfants n'ont pas dû ou pu être interrogés (!) 8,015 enfants ont été interrogés au total; d'après la commission, 5,950 de ces enfants sont d'origine (!) flamande et doivent donc (!) être enseignés en flamand.

Sur les 45 écoles, il y avait 28 classes flamandes et 342 classes françaises. Les rapports de la commission proposent d'instituer 158 nouvelles classes flamandes et de supprimer les 342 classes françaises.

A quelques exceptions près (une trentaine, bilingues auparavant) toutes les nouvelles classes de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e année d'études sont (seront?) flamandes, la flamandisation ne pouvant, provisoirement (je t'écoute!) être poussée plus loin.

Le Grand-Bruxelles compte 213 écoles, dont une quarantaine ont toujours été flamandes.

Le secrétaire,
F. VAN LAAR.

Le président,
R. DE CNEUDT.

Jusqu'à ce jour, malgré le rapport de la commission, rien n'a été changé à la situation de l'enseignement primaire; les mesures préconisées par les traitres seront-elles appliquées à la rentrée de janvier? Certains le prétendent. Alors, c'est bien simple, il n'y aura plus 10 % de la population scolaire sur les bancs, car, n'en déplaise aux Van Laar et De Cneudt, il n'y a pas 10 % de nos petits Bruxellois qui entendent le flamand.

14 octobre 1917.

Un ouvrier borain, rentré au pays après 33 mois passés dans un camp d'internés en Allemagne, détaille les menus qu'on y servait et conclut avec bonne humeur et un accent intraduisible :

— Bref, monsieur, ils nous ont fait manger de tout ce qu'on fait manger à les biesses; y n'y a que nous mettre à pâture qu'y n'ont nie fait...

16 octobre 1917.

La situation s'est légèrement améliorée au point de vue alimentaire; pour la quinzaine qui s'ouvre aujourd'hui, les magasins communaux mettent en vente, comme aliments essentiels, 200 grammes de haricots, 200 grammes de saindoux et 100 grammes de pâtes alimentaires faites avec de la farine grise. D'autre part, depuis quatre semaines on nous fournit environ 200 grammes de pommes de terre par jour.

2 novembre 1917.

Jour des morts. — Seigneur, vous qui dans l'Évangile, êtes nommé le Dieu des armées, recevez dans votre gloire ceux qui sont morts martyrs d'une cause juste entre toutes.

Ce matin, des délégations de divers conseils communaux de l'agglomération bruxelloise sont allées s'incliner, à Evere, sur les tombes, groupées dans le cimetière de cette commune, des premiers soldats tombés victimes de l'invasion. On avait projeté de déployer à cette occasion le drapeau national. On ne l'a pas fait pour des raisons sans doute excellentes et pas une parole n'a été prononcée pour rappeler la mémoire de ceux qui ne sont plus. Jamais cérémonie funèbre ne fut aussi indiciblement désolée.

12 novembre 1917.

Hier a eu lieu à l'Alhambra un meeting organisé par des Flamingants qui y ont proclamé la destitution du gouvernement du Havre. Moi, j'ai tout aussitôt proclamé la déchéance du Kaiser.

Mais ne plaisantons pas. Si bouffonne qu'ait été cette réunion, elle mérite qu'on s'y arrête un instant, car elle établit de quels sentiments sont animés ceux qui en étaient les organisateurs.

La ville de Bruxelles avait eu l'excellente idée d'envoyer à cette séance un de ses fonctionnaires connaissant parfaitement le flamand, avec la mission d'en faire un compte rendu. J'ai ce document, que l'on peut presque considérer comme officiel, sous les yeux et j'y puise ce qu'on va lire.

Il y avait au bureau une dizaine de personnes parmi lesquelles, m'a-t-il été dit, MM. De Cneudt, De Clercq, Van Roy, Tack, Borms, Lambrichts (Hollandais) et von Sigezar (Allemand).

C'est M. De Cneudt qui ouvre la série des discours. Il débute par de fastidieux lieux communs sur les efforts faits par les divers gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, pour franciser la Belgique, puis s'écrie :

Nos ennemis nous ont montré que ce régime pouvait finir. Nous allons faire en sorte que le gouvernement qui se conduit d'aussi odieuse façon ne remette plus les pieds ici. (*Applaudissements.*) Nous, qui avons de plus en plus la force, nous y veillerons, car un tel gouvernement ne peut plus être reconnu. Ne parlons plus de la Belgique ; seule la Flandre existe et la Flandre deviendra libre ou elle mourra.

Ce triste personnage s'attache ensuite à démon-

trer que la loi sur l'enseignement des langues n'est pas appliquée à Bruxelles et il n'a pas de peine à le prouver, grâce à un argument tout neuf et sûrement inattendu :

Dans le Grand Bruxelles il y a 500,000 Flamands et 200,000 Wallons. Parmi les Flamands sont comptés ceux qui parlent les deux langues (!) et devraient être comptés (!!)

ceux qui ont abandonné la langue flamande (!!!). A toutes les mesures que nous prenons, les communes font une opposition absolue. Nous avons fait tout ce que les lois existantes nous permettaient de faire; cela n'a donné aucun résultat; les communes nous répondent : « Nous ne vous connaissons pas. » Laisserons-nous durer cette situation? (Non!) Puisque les moyens légaux ne produisent aucun effet, il ne reste qu'à démettre les administrations communales de leurs fonctions. La séparation administrative ne nous suffit pas. Il faut que nous soyons absolument libres. Il faut que dans un mois ou deux, nous ayons notre indépendance. (*Applaudissements.*) Alors il nous sera possible d'édicter des lois qui porteront. Notre peuple aura une instruction à sa portée et nous élaborerons une grande Flandre. (*Applaudissements.*)

Après ce fanatique est venu un énergumène, un certain Jan Wannyn, qui débute par apporter à ses auditeurs le salut des activistes gantois. Puis il se lance dans un discours fulgurant mais décousu. Voici, d'après le fonctionnaire de la ville de Bruxelles, quelques-unes de ses déclarations les plus caractéristiques :

Pourquoi sommes-nous ici? On a voulu commettre un assassinat sur le plus beau peuple du monde, comme dit le poète; nous sommes ici pour protester contre ce meurtre. C'en est fini de la Belgique, c'en est fini du Havre, vive la Flandre!

... Nous ne pouvons plus reconnaître le gouvernement qui a perpétré ce crime. Ce sont des vauriens qui font ces choses-là. Vive la Flandre!

Qu'avons-nous obtenu, à présent? D'abord, une université flamande ou, plutôt, nous avons obtenu que l'université qui était flamande, le redevint... Devant les professeurs et les élèves de l'Université de Gand, il faut s'incliner avec respect.

Nous avons aussi obtenu une loi scolaire. Nous devons encore, il est vrai, pour l'appliquer, demander la permission aux bourgmestres de Bruxelles; cette permission, je crois que nous l'obtiendrons, par la douceur ou par la force... Si des instituteurs ne veulent pas plier, ils doivent être démis de leurs fonctions et chassés du pays, car ils constitueraient un danger pour la Flandre.

Au cours du développement de ce thème. l'orateur a cette phrase monstrueuse : « Heureusement, il y a eu un envahisseur ! »

On trouve pour toutes les maladies, des médecins qui préconisent des remèdes. Huysmans veut l'indépendance culturelle, mais ne nous dit pas comment on l'obtiendrait. D'autres veulent le rétablissement de la Belgique : cela, non, car nous serions ramenés à la même situation qu'avant. Un troisième moyen serait de faire de la partie flamande et de la partie wallonne de la Belgique, un Etat fédéré; dans cette éventualité aussi, nous demeurerions sous la dépendance des Wallons. Le seul vrai remède, c'est l'indépendance politique de la Flandre. (*Applaudissements prolongés.*)

L'orateur conclut par un appel à la guerre civile.

Cette nuit, dit-il, j'ai fait un rêve; je voyais un théâtre; on y chantait, mais ce n'était pas la *Muette de Portici*, c'était le *Lion de Flandre*. Je voyais les spectateurs, exaltés par les discours, devenir autant de soldats; je les voyais sortir, se diriger vers l'hôtel de ville et en chasser certains honorables messieurs. Et je voyais le pouvoir aux mains d'un groupe de héros : le Conseil de Flandre! Ce matin, en m'éveillant, je m'aperçus que ce n'était qu'un rêve; j'avais oublié que le peuple est trop lâche. S'il n'agit

pas, maintenant que voici le moment venu, c'est qu'il n'est pas digne d'être libre ! (*Applaudissements.* On crie : *Vive le Conseil de Flandre ! Vive la Russie !*)

Un membre de la « Groeningerwacht », après avoir déclaré que la réunion n'est pas contradictoire, demande que l'assemblée approuve par acclamations la motion suivante :

Trois mille Flamands, réunis le 11 novembre à l'Alhambra, se font un devoir d'affirmer que la direction des affaires politiques doit être confiée à la Flandre ; ils ne reconnaissent plus le gouvernement belge ; ils attendent de l'autorité occupante qu'elle octroie, comme à la Pologne, son indépendance à la Flandre.

Il y avait au maximum 1,800 auditeurs dont 7/10 au moins de curieux, ainsi qu'il apparut clairement à la sortie où se forma un cortège qui eut grand'peine à réunir 300 participants. Ils étaient donc 300 qui osaient affirmer leurs convictions au grand jour. Sans doute, c'est encore trop, mais quel est le pays où l'on ne pourrait trouver un nombre égal de criminels aliénés ?

Ces 300 individus, copieusement hués et bousculés par la foule, se dirigèrent par la rue des Fripiers et la petite rue au Beurre vers la Grand'Place. On se demandait avec curiosité : « Est-ce que vraiment ils tenteraient d'envahir l'hôtel de ville ? » Oh que non ! Brandissant leurs bâtons, brailant des chansons guerrières et faisant des gestes menaçants, ils se contentèrent d'envahir... une brasserie. Nul de ceux qui les connaissent n'avait douté un seul instant que cela se terminerait ainsi, car depuis belle lurette, c'est contre des tonneaux seulement que le Lion de Flandre exerce ses griffes.

— A propos de meetings, signalons que tous les dimanches, les De Clercq, Van den Broeck, Borms (celui-ci quand il n'est pas trop ivre), De Cneudt, Josson et autres vide-cuvettes des Boches, sont obligés par leurs maîtres d'aller prononcer des discours dans l'une ou l'autre de nos communes. Le but de ces conférences est, notamment, de donner au Conseil de Flandre une autorité qui lui manque un peu trop. En effet, chacune de ses réunions se termine par le vote d'un ordre du jour de confiance dans le Conseil de Flandre, « émanation directe du peuple flamand qui lui remet le soin de son avenir » ou quelque chose dans ce goût-là. Les comptes rendus des journaux grossissent — comme pour l'Alhambra — le nombre des présents et l'on arrive ainsi, en fort peu de temps, à un joli total ; rien d'étonnant : les auditoires étant composés, dans les campagnes, pour la presque totalité, de paysans ignorants qui n'ont pas la moindre notion des affaires politiques du jour et sont venus là en curieux, pour remplir le vide d'une après-midi de dimanche, l'ordre du jour est généralement voté à l'unanimité.

Pas toujours, cependant, témoin ce qui s'est passé l'autre jour à Malines et à Campenhout.

— Puis-je présenter une objection ? demanda poliment un auditeur malinois quand le Josson ou quelqu'autre interchangeable traître se fut rassis après avoir, une fois de plus, par son discours, gagné ses trente deniers.

— Certainement, monsieur, mais ne soyez pas trop long, je vous prie.

— Oh ! une simple question : je suis très désireux, ainsi que ceux qui m'entourent, de savoir combien on vous paye pour faire votre sale besogne...

Ce fut un rire énorme et, cette fois, l'ordre du jour ne fut pas mis aux voix.

A Campenhout, après les discours, un orateur se leva également et, ayant obtenu la parole, monta sur une chaise :

— Camarades, dit-il, vous venez d'entendre ces gens-là. Ils sont Flamingants avant d'être Belges ; moi, je suis Belge avant d'être Flamand. Que ceux qui pensent comme moi me suivent !

Et notre homme se dirigea vers la sortie, suivi de toute l'assemblée à l'exception des trois policiers en civil venus pour faire la claque... et en distribuer au besoin.

On pourrait citer des douzaines d'histoires de ce genre.

14 novembre 1917.

On l'a dit cent fois : voulez-vous juger de la situation économique d'un pays ? Voyez le cours de son change. Vrai en tout temps, cet axiome financier l'est surtout en temps de guerre.

Eh bien !

La pauvre petite Belgique est occupée, opprimée, écrasée ; son roi ne gouverne plus que des ruines ; son gouvernement est en exil ; son industrie est anéantie, ses usines détruites, sa population affamée et la toute-puissante Germania piétine son agonie.

Agonie ? Non pas ! Car l'Allemagne, pour acquérir un seul des billets de cent francs de la Banque Nationale de Belgique dont elle est fort amateur, est obligée de les payer 105 francs en marks. Le papier-monnaie du vaincu vaut 5 % de plus que celui du vainqueur dans le territoire que celui-ci

domine par la force. Les économistes nous diront si ce fait a un précédent. Mais quelle preuve plus convaincante se peut-il trouver de la confiance que l'univers entier, y compris l'ennemi, a en notre crédit, c'est-à-dire en notre avenir?

15 novembre 1917.

Aujourd'hui, fête du Roi. Ce matin, ma pensée s'est reportée plus longuement sur la villa qui, là-bas, dans les dunes, sert de palais à notre souverain et j'ai passé avec un recueillement plus profond sous les plis du drapeau tricolore qui orne mon vestibule.

.....
A 10 h. 1/2, la collégiale Sainte-Gudule est comble; il y a là, mêlés aux fidèles, quantité de gens qui, manifestement, n'ont pas l'habitude des églises. Ils se tiennent décemment, mais sont mal à l'aise, consultent à tout instant leur montre, s'ennuient, c'est clair, mais demeurent. A 11 h. 10, l'officiant quitte l'autel. L'office est terminé, mais personne ne bouge.

On attend la *Brabançonne*. C'est pour l'entendre comme l'année dernière, pour s'émouvoir à ses accents, que l'on est venu. Pourquoi tarde-t-il, là-haut, l'organiste? Et l'on se regarde, on s'interroge du regard, on chuchote, un peu d'impatience se manifeste... Tout à coup, dans le fond de l'église, un inconnu doté d'une voix de cloche, se fait l'interprète des désirs contenus de tous et crie :

— La *Brabançonne* !

On sourit. Les traits se détendent. On est soulagé comme si ce cri unique c'était chacun de nous qui l'avait poussé. Oui, oui, la *Brabançonne* !

Les agents de police, demeurés jusqu'ici tête découverte, coiffent leur képi; un de leurs chefs monte sur une chaise et les bras étendus sur la foule en un geste bénisseur, réclame le silence. Ah bien oui !

— La *Brabançonne*, reprend la voix du fond...

Le suisse intervient, puis le doyen, et tous les deux aident l'officier de police à prêcher le calme; ils forment, les bras éployés, un trio réjouissant.

— Puisqu'on ne veut pas nous « la » jouer, nous allons « la » chanter, lance la voix inconnue. Une... deux... trois !

Et on la chanta; on la chanta du premier au dernier couplet, ou plutôt ils la chantèrent, ceux qui disposaient sur leurs nerfs d'une maîtrise que je n'ai point. Les autres s'arrêtèrent en route, vaincus par l'émotion, douloureusement perdus dans les souvenirs du passé, délicieusement bercés dans les rêves de l'avenir. Les femmes sanglotaient. Le doyen avait cessé ses « chut »; le suisse demeurait figé, raide comme sa hallebarde, les agents de police avaient la main au képi...

Les dernières mesures s'achèvent puis, tout à coup, toujours du fond de l'église, part le cri qui synthétise les sentiments de tous :

— Vive le Roi !

— Vive le Roi ! répond le public.

— Vive le Roi ! répète le patriotique soliste.

— Vive le Roi ! reprend, plus fort, l'assistance.

— Vive le Roi ! lance pour la troisième fois, d'un éclat formidable, l'inconnu.

— Vive le Roi ! monte en une clameur de tempête, la voix de la foule; Vive le Roi ! Vive le Roi !

Il faut renoncer à décrire cela et, pour le comprendre, il faut avoir souffert ce que nous souff-

frons. C'est un peuple entier qui, d'un seul cœur, d'une seule âme, atteste qu'il ne veut pas mourir tant que vivra celui en qui se résument ses espérances, sa confiance et sa foi dans un avenir meilleur...

C'est fini et l'on se dirige lentement vers les portes de sortie. Les agents, mêlés à la foule, prodiguent les bons conseils :

— Ne criez pas, au dehors. Ça se gâterait. Demeurez calmes. Ne nous obligez pas à intervenir...

Et l'on répondait :

— On tâchera, l'ami, on tâchera.

Et de voir la police bruxelloise donner un avis bienveillant au lieu d'un ordre souvent brutal, n'était pas moins étonnant, certes, que de trouver des Bruxellois disposés à l'écouter et y répondre par un coup d'œil complice.

Au dehors, rien d'abord. Le parvis est noir de monde; on s'y arrête un peu pour prolonger et se communiquer ses impressions.

Tout à coup, sur un signal demeuré inaperçu de la plupart, — quelques jeunes gens agitant au-dessus de leur tête une mince canne blanche, — voilà que surgissent, sortant, semble-t-il, des encoignures de notre vieille collégiale ou tombant des gargouilles, plusieurs centaines d'étudiants. Ils se rangent, se mettent en marche par la rue des Paroissiens, prennent par la rue de la Chancellerie, montent la rue Ravenstein, tournent à gauche par la Montagne de la Cour et arrivent ainsi à la place Royale. La foule, curieuse, emboîte le pas, et voilà un cortège de plusieurs milliers de personnes.

Devant l'église Saint-Jacques, pas un agent et,

chose étonnante, pas un « polizei ». Les sentinelles placées à la cour des comptes regardent placidement et continuent de faire les cent pas sans s'é-mouvoir. Manifestement, il n'a pas été donné d'ordres. Est-ce que l'ennemi aurait oublié que c'est aujourd'hui la fête de notre Souverain ? On incline généralement à le croire.

A Saint-Jacques, l'office venait de finir et les premiers qui s'avancèrent à l'escalade du grand escalier se heurtèrent à ceux qui, sortant de l'église, voulaient le descendre. Il y eut là un choc amusant de vagues humaines lancées en sens contraire, où l'on s'interpellait :

— Avez-vous eu la *Brabançonne*, vous autres ? demandaient les « Guduliens ».

— Non, répondaient les « Jacquelistes », aussi nous hâtons-nous vers Sainte-Gudule, pour l'entendre.

— Rien à faire, nous en venons. Là non plus ils n'ont pas voulu nous la donner. Alors, nous nous la sommes servie à nous-mêmes et nous l'avons chantée.

— Oh ! les chançards !

11 1/2 heures. — Au loin retentit un roulement de tambour. Un moment de silence tombe sur la foule. Qu'est-ce que c'est que cela ? Puis on se rappelle :

— Peuh ! Ce n'est que la relève de la garde...

C'est la relève, en effet ; elle s'avance, au pas lourd de ses deux cents hommes, partis comme chaque jour à pareille heure de la caserne de la rue aux Laines pour se rendre je ne sais où ; elle est précédée de ses fifres, vraie musique de sau-

vages, aigre et maigre, que s'efforcent à étoffer les martèlements des tambours.

On laisse passer l'ennemi conformément à la consigne : en l'ignorant; à peine si, de-ci de-là, part, perdu aussitôt dans le brouhaha, un coup de sifflet. On projette de mieux faire que de siffler et il importe de ne rien gâter.

La relève disparaît dans les profondeurs de la rue Royale. De nouveau les minces cannes blanches sont agitées et, de nouveau, le mystérieux signal est obéi avec une promptitude remarquable. Cette fois, on se range dix de front. Où va-t-on ?

Pas bien loin.

On tourne le coin de l'hôtel de Belle-Vue, on longe l'ex-hôtel de la princesse Clémentine et, la foule en queue, on arrive devant la grille de l'entrée d'honneur du palais du Roi.

— Halte! crie une voix retentissante.

On fait front à l'édifice; là-haut, sur l'avant-corps en plein air du premier étage, des invalides belges, les seuls occupants actuels de la résidence royale, appuyés sur leurs béquilles, curieusement, regardent.

— Chapeau bas, reprend la voix. Attention!... Une... deux... trois...

Et de nouveau, voici la *Brabançonne*. Pour la première fois, depuis plus de trois ans, notre pauvre et bien-aimé chant national renaît à la clarté du soleil...

Il connaissait l'âme bruxelloise, celui qui avait choisi l'endroit de cette manifestation et je tire mon chapeau à cet inconnu. Que de souvenir, en effet, n'éveille point cette place! C'est ici même que fut planté, en 1832, le premier arbre de la liberté; c'est de ce parc, dont les origines se con-

fondent avec celles de la cité, de ce parc aujourd'hui à nouveau envahi et souillé, que nos arrière-grands-pères chassèrent, en 1830, les derniers bataillons ennemis; c'est de ce palais que sortit, pâle, mais ferme, notre Roi, dans la chaude lumière d'une journée d'août, pour se mettre à la tête de notre armée... Il est vide, aujourd'hui, ce palais, de son légitime possesseur, mais il est demeuré la représentation matérielle la plus émouvante de la patrie mutilée, car il est occupé par des hommes jeunes, devenus héroïquement plus impotents que des vieillards et qui, là-haut, stupéfaits d'abord, puis remués jusqu'aux entrailles, écoutent tête nue et pleurent de grosses larmes, bouleversés...

Les trois couplets y passèrent et la *Marseillaise* suivit, puis il faillit y avoir du vilain. La foule, prise de fièvre, commença par huer des officiers allemands qui, de l'autre côté de la grille, paraient dans le parc dont nos ennemis ont fait un champ d'équitation; des « polizei » accoururent au pas de course, dispersèrent la foule à coups de crosse et firent des arrestations. Mais qu'importent les ecchymoses, les amendes, voire quelques jours de prison, au prix de la joie d'avoir pu manifester de ses sentiments au nez de ses oppresseurs?

20 novembre 1917.

Treize des seize communes qui composent l'agglomération bruxelloise — Auderghem, Watermael-Boitsfort et Woluwe n'entrent point ici en ligne de compte, on verra plus loin pourquoi — ont failli être placées sous la dictature de l'ennemi. Les faits qui ont provoqué cette menace

remontent à plus d'un mois et j'aurais pu en parler déjà, car j'ai suivi les événements de près, prenant au jour le jour des notes que j'ai là, devant moi. J'ai préféré attendre pour grouper les incidents et obtenir une vue d'ensemble. Pour plus de clarté, je les prendrai ici à leur point de départ et en suivrai le développement dans son ordre chronologique.

Le 9 août 1917 paraissait l'arrêté suivant, concernant la langue officielle en Flandre (1) :

ARTICLE PREMIER. — Dans la région administrative flamande, le flamand est la langue officielle exclusive de toutes les autorités et de tous les fonctionnaires de l'État, des provinces et des communes, ainsi que de leurs institutions et établissements, *y compris les établissements d'instruction et le personnel enseignant* (2). En ce qui concerne les autorités judiciaires, les dispositions existantes restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Les dispositions concernant la langue véhiculaire des établissements d'instruction ne sont pas, non plus, modifiées.

ART. 2. — La prescription de l'article 1^{er} s'applique au service intérieur, aux relations que les bureaux et fonctionnaires visés à l'article 1^{er} ont entre eux ou avec la Wallonie, à leurs relations verbales ou écrites avec le public, ainsi qu'aux communications, avis et inscriptions publics.

ART. 3. — Les autorités centrales de l'État, dont le ressort comprend encore momentanément la région administrative wallonne, peuvent traiter en français les affaires se rapportant à ladite région administrative.

ART. 4. — Dans les communes d'Anderlecht-Cureghem, Bruxelles, Ixelles, Etterbeek, Saint-Gilles, Jette, Saint-

(1) Il importe essentiellement de ne pas perdre de vue, dans tout ce qui va suivre, que sous le régime actuel la Flandre est censée comprendre non seulement les deux provinces de Flandre orientale et occidentale, mais aussi le Limbourg, la province d'Anvers, la majeure partie du Brabant, et une large portion de la province de Liège.

(2) Sauf mention contraire, les passages soulignés l'ont été par l'auteur. Cette remarque s'applique à tous les documents qui seront reproduits plus loin.

Josse, Koekelberg, Laeken, Molenbeek, Schaerbeek, Uccle et Forest, il pourra aussi être fait usage, jusqu'à nouvel ordre, de la langue française dans les relations avec les personnes privées qui auront utilisé elles-mêmes cette langue. Dans ces mêmes communes, les communications, avis et inscriptions publics, pourront être accompagnés d'une traduction française,

ART. 5 — Les dispositions du présent arrêté sont applicables par analogie au département d'émission de la « Société Générale de Belgique », à la Banque Nationale de Belgique, à la « Caisse générale d'épargne et de retraite », à la Société nationale des distributions d'eau, ainsi qu'aux sociétés de tramways et de chemins de fer vicinaux, aux entreprises chargées de l'éclairage et de la fourniture de force motrice, aux institutions de bienfaisance publique, ainsi qu'à tous les autres établissements, institutions, sociétés ou personnes, assurant des services publics.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre que cet arrêté avait passé inaperçu, mais je crois demeurer dans le vrai en disant que le public, après en avoir pris connaissance, avec irritation ou avec indifférence, selon le tempérament de chacun, n'avait pas tardé à l'oublier. Pendant deux mois, au reste, à part une amende de 500,000 marks infligée à la Banque Nationale, aucune sanction n'était intervenue et l'on croyait assez généralement que, cette fois encore, les Boches s'en tiendraient à la menace et qu'il n'y aurait qu'un arrêté inapplicable de plus.

C'était une erreur.

Le 6 octobre dernier, M. Kranzbuhler, président de l'administration civile du Brabant, signait et faisait afficher l'avis suivant :

L'arrêté qui précède (1) est publié en vue de sa stricte observation.

(1) Celui du 9 août, qu'on vient de lire et dont le texte était reproduit par M. Kranzbuhler.

J'attire spécialement l'attention sur les points suivants :

1° La prescription de l'article 1^{er} ne s'applique pas seulement aux relations entre eux et avec la Wallonie des autorités et des fonctionnaires cités aux articles I et V, à leurs relations écrites ou verbales avec le public, ainsi qu'à leurs communications, avis et inscriptions, mais cette prescription s'applique aussi à tout le *service intérieur* (1) de leurs administrations (rédaction des procès-verbaux des séances, etc.). M. le président de l'administration civile est, toutefois, disposé à consentir, pour une courte période, quelques exceptions à l'arrêté qui précède en faveur des communes dans lesquelles le français a réellement constitué jusqu'ici la langue administrative; ces exceptions, qui porteront sur le *service intérieur et sur les relations verbales* (2) avec le public, seront subordonnées aux conditions suivantes :

A. Il doit être établi que le fonctionnement régulier de l'administration serait, sans cette exception, rendu impossible par suite du manque d'employés connaissant la langue flamande;

B. La commune doit immédiatement organiser des cours de langue flamande pour les employés ne connaissant pas suffisamment cette langue et les obliger à fréquenter les cours. Elle devra aussi s'informer, d'une manière continue, des progrès réalisés par chacun des employés et congédier ceux d'entre eux qui se refusent à apprendre ou en sont incapables. Des exceptions à cette dernière prescription ne pourront être consenties qu'en faveur d'employés âgés, dont les noms devront m'être communiqués. Les demandes motivées d'exceptions de l'espèce pour le service intérieur et les relations avec le public, devront m'être soumises avant le 1^{er} novembre 1917. Il conviendra de signaler à l'appui de ces demandes le nombre total des fonctionnaires et employés qui ne possèdent pas suffisamment le flamand pour le parler et l'écrire, de mentionner les jours et heures fixés par la commune pour les cours de langues organisés par elle, de fournir le relevé des employés qui le fréquentent, enfin, de faire connaître le nom de la personne par qui l'enseignement est donné.

(1) Souligné par M. Kranzbuhler.

(2) Souligné par M. Kranzbuhler.

2° Dès à présent, toute la correspondance, sauf l'exception faite pour les treize communes de l'agglomération bruxelloise énumérées à l'article IV de l'arrêté du 9 août, doit être rédigée exclusivement en flamand, pour toutes les communes de la province.

J'attire formellement l'attention sur ce que l'exception reprise à l'article IV ne concerne que les relations avec les personnes privées (1), mais qu'elle ne s'applique pas aux autorités, fonctionnaires, institutions, établissements, etc.

En conséquence, à dater du 1^{er} novembre 1917, les pièces administratives, rédigées en français, qui me parviendraient, seront laissées sans réponse. A partir de la même date, le *Mémorial administratif* ne paraîtra plus qu'en langues allemande et flamande.

Cette fois, l'émoi fut considérable et la colère unanime. De toutes parts, la résistance s'organisa. Les employés des divers services communaux — au total une vingtaine de milliers d'hommes — se réunirent dans la mesure précaire qu'autorisaient les circonstances et décidèrent de ne pas se plier à ces nouvelles exigences. Les Flamands, bien que non menacés directement dans leurs intérêts matériels, se montrèrent aussi résolus que les Wallons qui voyaient leur avenir compromis. Dès la première heure, l'idée d'une grève générale de tous les services publics fut lancée et reçut le meilleur accueil. Nombre de syndicats convoquèrent leurs membres et recueillirent les votes. La grève rencontra partout une majorité énorme.

Dans les sphères officielles également, on préparait la lutte; dès le 15 octobre, l'administration communale de Bruxelles — qui, pour le dire en

(1) Souligné par M. Kranzbuhler. Par « personnes privées », il faut entendre les particuliers. C'est du français de Berlin, mais qu'y puis-je!

passant, est demeurée fidèle à l'impulsion donnée par M. Max au début de la guerre et continue à « donner le ton » aux faubourgs — adressait aux bourgmestres des 15 communes suburbaines la note confidentielle que voici :

Il est impossible aux administrations communales belges de se conformer à l'arrêté du 9 août 1917 concernant la langue officielle en Flandre, non plus qu'aux instructions édictées le 6 octobre 1917 par le président de l'administration civile du Brabant.

Cet arrêté et ces instructions sont contraires au droit international tel qu'il est formulé par l'article 43 de la convention de la Haye; contraires à la Constitution belge; contraires, enfin, aux lois belges.

L'article 43 de la convention de la Haye fait un devoir à l'occupant de respecter, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays. L'arrêté et les instructions mentionnés ci-dessus modifient les lois belges sans qu'aucune nécessité d'ordre militaire, ni aucune considération d'ordre public puisse justifier, si peu que ce soit, une telle altération. L'occupant se substitue au législateur belge en des matières qui sont exclusivement du ressort de ce dernier.

Cet arrêté et ces instructions sont incompatibles avec l'article 23 de la Constitution belge déclarant que l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif.

Il est superflu d'insister sur les violations de notre loi communale qui abondent dans cet arrêté et dans ces instructions. Il suffit de mentionner le fait que ces textes créent au préjudice des employés communaux des cas de destitution que la loi ne prévoit pas. Il porte atteinte, par cela même, aux dispositions législatives sur la stabilité des emplois communaux. Ils exigent, en outre, que les autorités communales dénoncent certains de leurs employés au pouvoir occupant; ils imposent, par suite, à ces autorités, un acte qui doit nécessairement répugner à leur conscience.

Les membres des collèges échevinaux, avant d'entrer en fonctions, ont prêté le serment suivant: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. » Ils violeraient leur serment si, dans un cas tout à

fait étranger aux conséquences qui découlent normalement de l'état de guerre, ils prêtaient leur concours à l'exécution de décrets qui tendent manifestement à l'abolition de la Constitution et des lois belges.

Il n'est pas douteux que l'occupant, en promulguant l'arrêté du 9 août et les instructions du 6 octobre, poursuit un but politique, but qui s'accuse avec une clarté suffisante dans l'arrêté du 21 mars 1917 établissant deux régions administratives en Belgique. Des autorités publiques belges ne sauraient devenir les auxiliaires d'une politique qui, à leurs yeux, tend inévitablement à la dissolution du pays. Elles serviront efficacement la patrie par leur opposition et par leur résistance.

Il est possible qu'à l'occasion de futures négociations diplomatiques, l'Allemagne cherche à faire sanctionner l'existence d'un régime qui oppose une Belgique wallonne à une Belgique flamande; il est possible, également, qu'elle compte invoquer le fait accompli et qu'elle cherche à se prévaloir de l'adhésion donnée à sa politique par les populations elles-mêmes. Le silence et la soumission des administrations communales seront certainement allégués comme étant la preuve d'un consentement tacite. Ils seraient, à plus juste titre, considérés comme étant la marque d'une insigne faiblesse.

Plus que jamais aujourd'hui, — et en prévision des négociations de paix plus ou moins prochaines — on parle du droit des populations d'être consultées sur leur sort. Il est d'un suprême intérêt que la volonté réelle du peuple belge ne soit pas méconnue ou dénaturée. Les administrations communales de l'agglomération bruxelloise sont les interprètes naturels et légaux d'une vaste population qui n'a certes pas été consultée au sujet des nouvelles mesures que l'autorité allemande a décrétées. Ces administrations ont le droit et le devoir d'affirmer que de telles mesures sont en contradiction absolue avec les vœux de la population et qu'elles offensent cruellement celle-ci. Aucune protestation ne saurait être trop catégorique à cet égard et il n'est qu'une seule protestation qui, devant le pays, devant les puissances neutres, devant le monde civilisé, devant l'Allemagne elle-même, présente un caractère suffisant de décision et d'énergie : c'est celle qui consiste dans le refus de déférer aux injonctions adressées aux adminis-

trations communales. Toute autre attitude pourrait être envisagée par la population comme une trahison à son égard, comme une violation du mandat conféré par elle à ceux qu'elle a élus.

Le mot d'ordre donné par la ville fut fidèlement observé par tous les faubourgs. Sous la date du 23 octobre, les bourgmestres faisaient connaître à M. von Falkenhausen, gouverneur général, qu'ils se refusaient à appliquer l'arrêté du 9 août et les instructions du 6 octobre.

Il est permis de supposer que les Allemands, trompés par les Flamingants sur les sentiments réels de la population bruxelloise, ne s'attendaient pas à cette levée de boucliers; il est permis également de croire que les représentants du Kaiser en Belgique avaient outrepassé les pouvoirs qui leur avaient été remis par Berlin. Quoi qu'il en soit de ces deux hypothèses qui sont, au surplus, conciliables entre elles, le fait est que, très tôt, M. Kranzbuhler s'émut; dès avant même la réception de la protestation du conseil communal de Bruxelles, il provoqua une entrevue avec M. Steens, ff. de bourgmestre.

Ici, je crois ne pouvoir mieux faire, dans l'intérêt de la clarté, que de suivre l'ordre chronologique et de reproduire les renseignements inscrits au jour le jour sur mon bloc-notes :

Samedi, 27 octobre. — M. Steens a été prié par M. Kranzbuhler de se rendre au gouvernement provincial, où il a eu avec lui un assez long entretien. M. Kranzbuhler, qui parle couramment et presque correctement le français, a développé et commenté les points principaux des arrêtés

litigieux. Il a fait preuve, dans la forme, d'une courtoisie réelle et d'un certain esprit de conciliation, mais, dans le fond, il ne s'est départi en rien de ses exigences. Dès lors, on ne pouvait aboutir à rien. La discussion n'en a pas moins été intéressante à plus d'un point de vue.

— Vous y mettez de l'obstination, a déclaré à certain moment M. Kranzbuhler. Prenez garde! Il faut que l'arrêté soit appliqué, sinon je me trouverai contraint, à mon vif regret, de recourir à des mesures de rigueur. Je suis fonctionnaire et j'ai des ordres.

— Et nous, répliqua fièrement M. Steens, nous avons notre conscience.

— Vous ne vous contentez même pas de protester; vous allez plus loin : vous organisez la résistance de votre personnel.

— Pas du tout!

— Si! Si! Je sais de science certaine que vous poussez à la grève de tous les employés communaux.

— C'est inexact.

— Ne le niez donc pas. Je sais même que la grève a été résolue par plus d'un service.

— Et moi je vous affirme que tant que les autorités communales actuelles demeureront en fonctions, aucun de nos agents n'abandonnera le travail.

— Soit, mais après?

— Après? Vous savez ce qui s'est passé dans les divers départements ministériels au lendemain du jour où l'autorité allemande a voulu imposer la séparation administrative. Tout le personnel s'en alla, préférant la misère et l'exil à ce qu'il considérait comme une forfaiture.

— Donc...

— Donc, nous n'avons pas besoin de rien organiser. Si les autorités communales actuelles se démettent ou sont démisées de leurs fonctions, chacun de nos employés saura pourquoi et chacun aussi saura ce qui lui reste à faire. Nous approuverons, certes, dans notre cœur, ceux qui refuseront de prêter leur concours à une administration ennemie, mais nous ne dicterons aucun ordre.

— Cela n'empêche que directement ou indirectement, vous préparez la grève, à preuve que vous avez pris les mesures nécessaires pour faire liquider un an ou, à tout le moins, un semestre de traitement à tous vos agents.

— C'est un bruit qui a couru, en effet, mais ce n'est autre chose qu'un bruit (1).

Dimanche 28 octobre : Rien de nouveau.

Lundi 29 octobre : M. Steens a eu une nouvelle entrevue avec M. Kranzbuhler et lui a soumis une proposition transactionnelle.

— Voyons, a-t-il dit en substance, nous pourrions peut-être nous entendre. Le bilinguisme est admis par la Constitution belge; il a toujours été en honneur à l'administration communale de Bruxelles où toutes les communications, tous les avis, toutes les affiches sont rédigées dans les deux langues nationales; il n'est pas jusqu'aux plaques indicatrices de nos rues qui ne soient en français et en flamand. Nous pourrions aller plus avant dans cette voie, si vous voulez y mettre un peu

(1) Ce bruit était fondé. On avait, en effet, examiné la question de savoir s'il serait possible de payer aux agents communaux un semestre de gages dans le cas où les autorités belges seraient chassées des maisons communales et c'étaient certaines indiscretions colportées par des employés flamingants qui avaient mis les Allemands au courant.

de bonne volonté. Il suffit pour cela que vous autorisiez l'emploi simultané du français et du flamand, dans tous les cas où vos arrêtés des 9 août et 7 octobre requièrent l'emploi du flamand seul. C'est ainsi, par exemple, que dans notre correspondance avec l'État ou la province, nous pourrions nous servir des textes français et flamand en regard, comme nous le faisons pour nos affiches.

— Impossible. Je ne puis admettre cela. Il faut, en ce qui concerne l'État et la province, correspondre en flamand et en flamand seul.

— A mon tour, alors, de répondre « impossible ». La Constitution autorise le bilinguisme, mais s'oppose formellement, dans l'intérêt supérieur des droits de l'égalité en matière linguistique, à ce que le flamand soit imposé à l'exclusion du français ou vice versa. C'est une question de principe sur laquelle nous ne pouvons transiger. Je vous ai proposé le seul moyen d'accommodement que je possède. Je ne puis rien d'autre.

— Je réfléchirai; pas plus que vous, je ne désire le gâchis.

Mardi 30 octobre. — Nouvelle entrevue de M. Steens avec M. Kranzbuhler. Le premier reste ferme sur le terrain constitutionnel et défend le bilinguisme pour éviter de plus grands maux; le second veut faire prévaloir le flamand, et le flamand seul, à tout prix. Comme la veille on se sépare sans avoir rien conclu, après une discussion toujours courtoise, mais par instants assez vive et teintée même, à certain moment, chez le fonctionnaire allemand, d'un peu d'irritation.

Mercredi 31 octobre. — L'irritation de M. le président est tombée. Il devait venir aujourd'hui

à l'hôtel de ville; il ne l'a pu et s'en est excusé auprès du ff. de bourgmestre par une lettre portant cette suscription au moins inattendue : « Mon cher monsieur Steens. » Cette lettre exprime quelque espoir qu'on pourra s'arranger et demande que l'on recule l'envoi au gouverneur général des divers ordres du jour de protestation votés par les conseils communaux. Bizarre...

M. Steens qui, malgré son âge, fait preuve d'une activité admirable, a passé sa journée en visites chez diverses hautes personnalités, notamment chez les ministres d'Espagne et de Hollande, pour les mettre au courant de la marche des négociations.

Lundi 5 novembre. — Rien le 1^{er} novembre, jour de Toussaint; rien le 2, jour des morts; rien le samedi 3, parce qu'on a fait le pont; rien le 4, parce que dimanche.

Aujourd'hui, le travail a repris. M. Steens a eu avec M. Kranzbuhler une nouvelle entrevue qui n'a duré que 35 minutes.

— Dans un large esprit de conciliation, a dit le fonctionnaire allemand, je consens à ce que les administrations communales usent entre elles et dans leurs relations avec le public, de la langue qui leur plaira, mais, dans la correspondance avec les autorités allemandes, avec l'État et avec la province, j'exige l'emploi du flamand et du flamand seul.

— Je ne puis accepter, répliqua froidement M. Steens et vous ai amplement exposé les raisons qui déterminent mon refus.

— Alors, c'est le choc...

— Soit!

— Réfléchissez encore. Je vous fais de larges

concessions. Je ne puis faire davantage. Si vous vous obstinez, je me verrai contraint à des mesures prompts et inattendues.

Et l'on se sépara.

Une heure après avoir vu M. Steens, M. Kranzbuhler s'est rendu chez M. Duray, bourgmestre d'Ixelles. Rien de bien saillant à retenir de cette entrevue, sauf que le fonctionnaire allemand, ici aussi, a vivement insisté pour que l'on n'envoyât pas au gouverneur général la protestation — M. Kranzbuhler appelle ça « la proteste » — votée par le collège et par le conseil communal. Il en a donc bien peur ?

Quoi qu'il en soit, jusqu'à ce jour, aucune des « protestes » n'a été envoyée; elles se trouvent toutes aux mains de M. Steens, — chose que les Boches ignorent — qui les enverra à leur destinataire au moment qu'il jugera le plus opportun.

Mardi 6 novembre. — Aujourd'hui, tous les bourgmestres de l'agglomération bruxelloise, à l'exception de ceux d'Auderghem, Watermael-Boitsfort et Woluwe, ont été reçus collectivement au gouvernement provincial par M. Kranzbuhler.

Entrevue importante.

Après avoir résumé, devant ses visiteurs, les conclusions des entretiens qu'il avait eus avec M. Steens, le président civil du Brabant a dit :

— Je tiens à revenir sur le projet de grève générale des employés et fonctionnaires communaux qui, paraît-il, n'est pas abandonné. Je vous ordonne de défendre à vos échevins des finances et à vos receveurs communaux de payer quoi que ce soit à ceux qui abandonneraient leurs fonctions. Si des paiements étaient faits, malgré mes ordres, j'en rendrais les échevins et les receveurs person-

nellement responsables et je ferais saisir les sommes versées chez ceux qui les auraient reçues.

Le fonctionnaire allemand a abordé ensuite la question du flamand. Il a déclaré d'abord que la date du 1^{er} novembre, fixée comme limite extrême pour l'application des arrêtés des 9 août et 6 octobre, étant passée, il ne pouvait accorder de nouveau délai, puis il a poursuivi :

— On se montrera modéré et j'aurai des égards pour les employés ignorant le flamand. En outre, je permets que rien ne soit modifié au service intérieur des communes; que la correspondance ait lieu en français entre toutes les communes de l'agglomération; que l'on continue de correspondre en français ou en flamand avec le public, suivant la langue employée par l'intéressé; que le service des guichets soit bilingue: Par contre, les relations écrites avec l'Etat et la province doivent avoir lieu exclusivement en flamand.

M. Steens, appuyé par tous ses collègues, répéta, une fois de plus, qu'il s'agissait d'une question de principe et qu'il était impossible de souscrire à des exigences entraînant une violation de la Constitution et impliquant une reconnaissance, à tout le moins indirecte, de la séparation administrative.

M. Kranzbuhler. — Je rencontre chez vous une opposition passive. J'ai des instructions formelles de Berlin.

M. Errera, bourgmestre d'Uccle. — Ne pourrait-on tourner la difficulté en correspondant en allemand avec les autorités provinciales et l'Etat? Je suppose que cette proposition ne soulèverait aucune objection chez les autorités occupantes? D'autre part, la Constitution belge n'a point prévu ce cas, ce qui nous laisse les mains libres. Enfin,

le public belge ne se méprendra point sur nos intentions qui sont droites. Il ne viendra à la pensée d'aucun de nos concitoyens de prétendre que si nous employons la langue de l'occupant nous sommes mûrs pour devenir Allemands, tandis que si nous faisons usage du flamand seul, les Flamingants ne manqueront pas d'en tirer un argument qui revêtirait une apparence de fondement. En résumé, nous demandons en ordre principal à pouvoir faire usage de textes bilingues et, en ordre secondaire, à pouvoir correspondre en allemand.

M. Kranzbuhler fait un geste vague, prend une note, mais ne répond pas.

M. Errera proteste ensuite contre l'exclusion de cette réunion des bourgmestres d'Auderghem, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert, en faisant valoir que ces communes font partie de l'agglomération bruxelloise au même titre que toutes les autres et qu'en cas d'amendes elles ont toujours été contraintes à payer leur quote-part.

M. Kranzbuhler. — Ces communes sont rangées parmi les communes exclusivement flamandes. Je n'y puis rien changer.

M. Steens. — C'est à tort que l'on considère ces trois communes comme flamandes; elles font partie du canton d'Ixelles et le bourgmestre d'Ixelles, qui ignore le flamand, est leur élu au conseil provincial.

M. Kranzbuhler. — En ce qui les concerne, il y a décision prise. Autre chose : il ne faut pas que les « protestes » destinées à M. le gouverneur général soient envoyées à celui-ci, sinon la foudre tombera sur les maisons communales. Les conséquences de cet envoi seraient désastreuses pour

vous... Pour qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous, je vous confirmerai ce soir, par écrit, les décisions dont je vous ai fait part. Vous voudrez bien convoquer vos collègues échevinaux et leur exposer la gravité de la situation. Leur avis devra me parvenir pour le 10 novembre au plus tard. Je vous ferai connaître ensuite si je suis disposé à proposer à M. le gouverneur général la déchéance des collègues échevinaux. Notez que, dans l'affirmative, je ne remplacerai pas les échevins actuels par des conseillers communaux, ainsi que m'y autorise la loi belge, car l'attitude de ceux-ci serait, m'a-t-il affirmé, identique à celle de leurs prédécesseurs, mais *j'introduirai la dictature*. En vous obtenant, vous serez vos propres fossoyeurs; vous servirez la cause flamande en lui permettant de s'emparer de l'administration de vos communes et alors, *gare à vos finances*. En vérité, je ne parviens pas à comprendre les mobiles qui vous guident.

M. Steens. — Nous sommes élevés à l'école de la liberté, non à celle de l'obéissance, et le sentiment qui nous guide est le sentiment de notre devoir national.

Là-dessus l'entretien prit fin; il avait duré 1 heure 1/2.

On aura remarqué l'insistance mise par M. Kranzbuhler à demander que les « protestes » ne fussent pas envoyées au gouverneur général; on ne lui répondit pas, et pour cause : à ce moment-là, elles étaient en route!

Quelques mots d'explication s'imposent :

Les protestations en question avaient, on s'en souvient, été concentrées aux mains de M. Steens.

La réunion provoquée par M. Kranzbuhler était fixée à 4 heures. A 3 heures, le collège échevinal de Bruxelles se réunissait, examinait la question de l'envoi immédiat de ces fameux documents et, à l'unanimité, se prononçait pour l'affirmative. On avait raisonné ainsi qu'il suit : « Les bourgmestres sont convoqués pour 4 heures, mais, sous le joli régime actuel, nul ne sait si cette entrevue ne se terminera pas par une arrestation en bloc. Dans cette éventualité, les protestations ne parviendront plus à leur destinataire. Nous ne sommes liés, vis-à-vis de M. Kranzbuhler, par aucune promesse et nous n'avons aucune raison de nous prêter à des instances dont nous ignorons le but. Coupons les ponts : outre la certitude de faire entendre la voix des mandataires communaux chez le gouverneur général, nous nous assurerons l'avantage d'empêcher à tout jamais de flancher ceux qui, plus tard, pourraient se laisser « intimider ».

— Tout cela est bel et bon, dit M. Steens à ses collègues comme ils descendaient, en groupe, la rue du Chêne, tout cela est bel et bon, mais « elles » sont envoyées.

— Qui ça ?

— Les protestations...

Il y eut une minute d'effarement. M. Steens raconta ce qu'on a lu plus haut. Tout le monde l'approuva et les visages s'éclaircirent.

— Après tout, nous ne « lui » avons rien promis.

— « Elles » doivent [se trouver, à l'heure qu'il est, chez le gouverneur...

— Il appellera, nécessairement, Kranzbuhler...

— Il lui dira qu'on s'est moqué de lui...

— Que résultera-t-il de cela ?

— On verra bien (1) !

7 novembre. — Conformément à sa promesse, M. Kranzbuhler a confirmé par écrit les concessions qu'il a faites.

8 novembre. — Le collège échevinal de Bruxelles, conscient que M. Kranzbuhler est un être ondoyant et qui semble, au surplus, peu sûr de ce que lui permettent et de ce que lui interdisent les instructions qu'il a dû, nécessairement, recevoir de Berlin, a adressé à M. de Hertling, le nouveau chancelier allemand, une requête dans laquelle il résume les arguments déjà développés devant le président civil du Brabant.

17 novembre 1917.

Le drame redouté se terminerait-il en comédie ? Les Allemands céderaient-ils ? Toujours est-il qu'ils viennent d'envoyer à M. Steens la lettre suivante :

N° V. T. 1061

Bruxelles, le 16 novembre 1917.

A Monsieur le bourgmestre de la ville de Bruxelles,

M. le gouverneur a pris connaissance des explications des bourgmestres et conseillers communaux du grand Bruxelles, explications que vous lui avez envoyées par votre lettre du 29 novembre 1917, V. 9857, et il m'a chargé de faire connaître ce qui suit, aux correspondants, par votre intermédiaire :

M. le gouverneur général doit se refuser à entrer dans une discussion au sujet de l'arrêté du 9 août 1917 sur l'emploi des langues, pris par lui en conformité de la politique de la ligne directrice de l'empire. Le peuple flamand, d'après son histoire et d'après sa supériorité numérique,

(1) Chose curieuse : cet incident n'eut aucune suite et jamais M. Kranzbuhler n'y fit allusion.

peut puissamment prétendre à ce que toutes les autorités et tous les fonctionnaires emploient en Flandre le flamand comme langue officielle. Ce droit, dont les Flamands ont été injustement privés, leur est assuré par l'arrêté sur l'emploi des langues, du 9 août de cette année.

Afin d'éviter des rigueurs dans l'application de cet arrêté et de garantir de justes égards à la partie de la population des Flandres d'origine wallonne, des exceptions et des dispositions transitoires ont été prévues par l'arrêté sur les langues. Pour autant que les explications des bourgmestres et des administrations communales se rapportent à ces dispositions, M. le gouverneur général a ordonné un supplément d'enquête sur cette affaire. Ainsi la requête du 8 de ce mois, V. 9908, adressée à M. le chancelier de l'empire, reçoit sa solution. Le résultat du supplément d'enquête ordonné, sera communiqué par moi, en son temps, là-bas.

(S.) SCHAIBLÉ.

1^{er} acte : Il faut flamandiser tout;

2^e acte : Il ne faut plus flamandiser que la correspondance officielle avec les Boches et les Flamingants;

3^e acte : Il ne faut plus rien flamandiser du tout, mais comme on ne veut pas l'avouer, on annonce qu'on va procéder à une nouvelle enquête.

En bon français, cela s'appelle un renvoi aux calendes grecques.

22 novembre 1917.

Deux histoires, caractéristiques des procédés allemands, me sont contées par M. du Bus de Warnaffe, député d'Arlon.

La première histoire s'est passée à Tournai. Les Allemands y ont réquisitionné, entre autres innombrables choses, les cordes et les ficelles, de quelque

longueur et de quelque force soient-elles. Et ils font des perquisitions minutieuses, pour s'assurer que leurs ordonnances ont été obéies au pied de la lettre. L'autre jour, les gendarmes boches chargés de ce contrôle pénétrèrent dans le couvent des Rédemptoristes, qu'ils fouillèrent jusque dans les recoins les plus obscurs. Ils y mirent du temps et de la patience, mais leur persévérance finit par être brillamment récompensée : dans un des greniers du vaste immeuble, ils découvrirent, pendu à un clou, un bout de corde usé, miteux, vermineux, qui ne mesurait pas bien loin de 1 mètre 1/2; il avait servi, dans des temps éloignés, à sécher du linge et on l'avait oublié là. Les gendarmes, eux, ne l'oublièrent point et l'emportèrent à la Kommandantur. Peu de jours après, le Père ministre était cité devant ce que ces gens-là appellent la justice et se voyait condamné à 3 (trois) mois de prison...

L'autre histoire s'est passée à Bruges, où, de même que dans toutes les autres localités de la Belgique, les moteurs ont été saisis et les propriétaires contraints de les déclarer, d'en faire une description exacte et détaillée et d'en indiquer le prix d'achat.

Dans les deux Flandres il est interdit, sous les peines les plus sévères, d'user, dans la correspondance, d'une autre langue que de la langue flamande.

Quand M. Jean De Brouwer, industriel à Bruges, s'assit devant son bureau pour obtempérer aux ordres des Boches, il se trouva fort embarrassé. Écrire une lettre en flamand, passe encore, mais faire dans la même langue, sans risquer de se tromper, la description technique d'un moteur,

c'était une bien autre affaire. Et M. De Brouwer était perplexe quand, tout à coup, il se rappela que son moteur, de provenance allemande, avait été minutieusement décrit dans la facture dont son fournisseur avait accompagné sa livraison et que le prix s'y trouvait mentionné. Il n'eut aucune peine à retrouver ce document — libellé en français — le joignit comme annexe à sa lettre — libellée en flamand — et adressa le tout à la Kommandantur.

Ça ne fut pas long. Deux jours plus tard, il était convoqué devant une quelconque autorité allemande :

— Vous savez qu'il est interdit, en Flandre, de se servir de la langue française dans les correspondances ?

— Oui.

— Pourquoi avez-vous fait usage du français dans la déclaration relative à votre moteur ?

— Pardon ; je vous ai écrit en flamand et me suis borné à joindre à ma lettre un document. Ce document émane d'un de vos compatriotes. Ce n'est donc pas ma faute s'il est rédigé en langue française. A le traduire, non seulement je lui enlevais toute sa valeur documentaire, mais je risquais de commettre des erreurs et...

— Tout ceci ne nous regarde pas. Il demeure, qu'au mépris des instructions de l'autorité, vous avez fait usage de la langue française. Je vous condamne à 600 marks d'amende.

M. De Brouwer haussa — mentalement — les épaules, et paya.

Il se croyait au bout de ses peines. Ah bien oui ! Quelques jours plus tard, un nouvel avis le convoquait à la Kommandantur.

— Pourquoi n'avez-vous pas déclaré votre moteur ?

— Je l'ai déclaré...

— Je n'en vois aucune trace dans nos registres ?

— Je l'ai si bien déclaré, que ça m'a valu 600 marks d'amende !

— Six cents marks d'amende pour avoir obéi aux instructions allemandes ? Quelle est cette plaisanterie ?

— Ce n'est pas une plaisanterie...

Et M. De Brouwer de raconter sa mésaventure.

— Je comprends, fit sentencieusement le Boche, et je me doutais bien que vous deviez avoir tort. Des documents rédigés en langue française, nous ne tenons aucun compte. La description de votre moteur a été faite en français. A nos yeux, c'est comme si elle n'avait pas été faite. Je vous condamne, pour n'avoir pas fait une déclaration prescrite par un arrêté allemand, à 1,000 marks d'amende.

24 novembre 1917.

Quelques prix auxquels on refusera de croire dix ans après la signature de la paix : le cuir pour semelles est à 135 francs le kilo au lieu de 5 ; le thé, à 100 francs au lieu de 8 à 10 ; une bobine de fil coûte 6 fr. 25 au lieu de 10 centimes.

25 novembre 1917.

J'ai dit plus haut que les Allemands avaient décidé de faire rechercher le lieu d'origine des... parents pour établir quelle était la langue que « devaient » parler leurs enfants et, par voie de

conséquence, quelle était celle dans laquelle l'enseignement devait être donné à ceux-ci. Il y a tout lieu de croire que ce procédé, illégal et sot, leur avait été inspiré par les Flamingants dans le désir d'arriver à établir par ce moyen que les petits Bruxellois devraient recevoir un enseignement flamand, alors qu'ils reçoivent en fait, presque tous, sur la demande écrite de leurs parents, un enseignement français. J'ai dit aussi que deux stipendiés des Allemands, les sieurs De Cneudt et Jossion, avaient été nommés commissaires spéciaux par les Boches et s'étaient rendus auprès des bourgmestres des diverses communes du « Grand-Bruxelles » pour obtenir qu'on leur dressât des listes conformes à ce dessein. Et j'ai relaté, *exempli gratia*, comment ils avaient été reçus à Ixelles par M. Buyl.

Mais poursuivons.

Le 20 août 1917 — on le voit, cette affaire remonte à loin, mais, comme pour celle relative à l'emploi obligatoire du flamand dans les services administratifs, j'ai préféré attendre, avant d'en parler, qu'elle fût arrivée à son point d'aboutissement, — le 20 août, donc, MM. Jossion et De Cneudt se présentèrent à l'hôtel de ville de Bruxelles et demandèrent à parler à M. Steens, fl. de bourgmestre. Celui-ci, avant de leur accorder audience, fit mander M. De Vogel, directeur des services de l'enseignement, et lui dit :

— Passez dans mon antichambre, mais laissez en la porte ouverte; je vais recevoir ces deux individus, mais je tiens à ce que vous soyez témoin, de même que M. Vauthier, secrétaire communal, de l'échange de vues qui va se produire.

Cet échange de vues fut bref.

— C'est bien la première fois de ma vie, me raconta à ce propos M. De Vogel, que j'écoutais aux portes. J'aurais pu m'en dispenser, d'ailleurs, car la conversation monta aussitôt à un diapason tel que, toutes portes closes, on n'en eût pas perdu une syllabe.

M. Steens, debout devant son bureau, salua d'une froide inclination de tête les deux bonshommes à leur entrée, leur désigna d'un geste des sièges et, sans s'asseoir lui-même, demanda :

— Que désirez-vous ?

— Mijnheer de schepene (monsieur l'échevin), débuta Josson...

— Monsieur, coupa aussitôt M. Steens, veuillez parler français; je sais que cette langue vous est aussi familière qu'à moi-même.

— Wij moeten en wij zullen vlaamsch spreken (nous devons parler flamand et nous parlerons flamand), répliqua Josson en enflant aussitôt la voix.

— A votre aise, dit M. Steens sur le même ton; quant à moi, je ne parlerai que le français qui est la langue de l'immense majorité de mes administrés.

— Maar, gij zijt Vlaming! (cependant, vous êtes Flamand!)

— Je suis Flamand, et je sais le flamand. Mais je refuse de le parler depuis l'invention du Conseil de Flandre.

— Alors, conclut en flamand M. Josson, nous n'avons plus rien à faire ici; où pouvons-nous rencontrer M. De Vogel?

— Rue du Lombard, 24.

Et ils s'en furent...

M. De Vogel entra dans le cabinet de M. Steens;

renversé dans son fauteuil, notre ff. riait de tout son cœur :

— Hein ! Croyez-vous que ça a été mené rondement ? Maintenant, c'est vous qui allez avoir affaire à eux. Débrouillez-vous, mais ne cédez pas !

Recommandation à tout le moins superflue : M. De Vogel, né à Paris d'un père flamand et d'une mère wallonne, a réuni en lui la ténacité des deux races belges et il faudrait d'autres lapins que des Josson pour lui faire lâcher prise lorsqu'il sait tenir le bon bout dans une affaire.

L'entrevue des deux vendus avec lui fut telle qu'elle devait être : courte, froide et négative. M. De Vogel refusa de faire dresser les listes d'origine des parents.

.
Deux mois environ se passèrent, puis, un beau jour, M. De Vogel fut prié par M. Kranzbuhler, le même dont il a déjà été amplement question plus haut, de vouloir bien passer par son bureau. Cette entrevue eut lieu le 13 octobre.

N'oublions pas que, depuis l'intervention des sieurs Josson et De Cneudt, la réouverture des classes avait eu lieu. Elle s'était faite sous le régime traditionnel et légal, c'est-à-dire que les parents avaient été priés de désigner par écrit la langue dans laquelle l'instruction devait être donnée à leurs enfants. A la presque unanimité — 2 % à peine de dissidents pour l'entièreté de l'agglomération — ils avaient donné la préférence à la langue française et, en conséquence, il n'avait été rien changé au régime scolaire en vigueur depuis que les Belges jouissent de leur indépendance, c'est-à-dire depuis qu'ils se sont débarrassés en 1830 des Hollandais qui, eux aussi, avaient

voulu imposer de force leur langage aux Bruxellois. On avait appris, à l'hôtel de ville, que les Allemands, de plus en plus déçus sur le compte des Flamingants, étaient extrêmement indécis sur ce qu'il convenait de faire. Ils désiraient vivement, dans un but politique et en haine de la langue française, imposer le flamand comme langue d'enseignement, mais ils ne pouvaient se dissimuler qu'ils jouaient une partie d'où leur prestige courait le risque de sortir fortement endommagé : ou bien, en effet, au lendemain de l'application des ordonnances flamandes, les élèves déserteraient en bloc les écoles communales pour aller grossir la population des écoles libres — et dans ce cas, quelle humiliation ! — ou bien ils demeureraient et... ce serait pire encore, car dans la Belgique entière on n'eût pas trouvé 10 % du personnel flamand dont on aurait eu besoin.

M. De Vogel savait tout cela mieux que nul autre, et bien d'autres choses encore; aussi ses yeux luisaient-ils de malice, comme de son pas menu, il se rendait rue du Chêne...

C'est sur la portée et le sens exact de l'article 20 de la loi scolaire que M. Kranzbuhler désirait interroger M. De Vogel. M. Kranzbuhler, qui est ou un profond dissimulateur ou un homme sincèrement animé de sentiments conciliateurs — les avis sont partagés là-dessus — se montra très ouvert et, entrant tout de suite dans le vif de son objet, dit :

— Monsieur De Vogel, la situation, en ce qui concerne l'enseignement public dans l'agglomération bruxelloise, devient de plus en plus difficile. Avant de recourir à des mesures de répression, graves et

inévitables, je voudrais essayer d'arriver à une solution acceptable pour tous...

— ? ?

— Vous êtes, à Bruxelles, l'âme de l'opposition aux réformes projetées; les autres communes de l'agglomération ne font guère autre chose que suivre l'exemple de la capitale. C'est donc, en fait, vous qui dirigez leur résistance...

— . . .

— Je voudrais trouver un *modus vivendi*. J'ai songé à réunir les divers échevins de l'instruction publique de l'agglomération, mais, pour aboutir, il me faudrait pouvoir leur présenter un projet...

— Un projet ?

— Oui. On pourrait peut-être entrer dans une voie nouvelle, dire que les commissaires spéciaux n'ont pas agi conformément aux instructions qui leur avaient été données..., qu'ils n'ont pas bien compris ce qu'ils devaient faire..., que c'est à une confusion de leur part qu'il faut attribuer le fait d'avoir exigé les listes d'origine des parents au lieu de celles des enfants... Ce sont toutes choses que l'on pourrait examiner... Vous voyez que je parle très franchement. Qu'avez-vous à me répondre ?

— Vous me faites grand honneur en m'appelant « l'âme de la résistance » à Bruxelles, mais la vérité est autre; je tiens à l'établir, non pour fuir des responsabilités, mais pour demeurer en conformité avec cette vérité. Cette vérité, c'est que la résistance n'existe pas seulement chez un homme, ni chez le collègue, ni dans le conseil, ni seulement dans les écoles, mais dans la population entière : elle sort même des pavés... Moi, je ne suis que le technicien, que l'on consulte et dont on veut bien,

souvent, suivre les avis. Il est très vrai que les autres communes suivent l'exemple de la capitale, mais elles l'ont toujours fait et ce n'est pas la guerre qui les a déterminées à cette attitude. Il n'y a eu, en ce qui concerne la question des écoles, ni révolte, ni complot; il y a eu la résistance légale de citoyens qui portent de lourdes responsabilités et qui s'accrochent à la loi pour défendre le patrimoine moral de la nation et les intérêts intellectuels et sociaux d'une population qui a confiance en eux et qui se sent menacée. La loi, en ce temps d'occupation étrangère, est notre unique refuge; c'est une arme légitime, dont nous nous servons.

Que me reprochez-vous? De ne pas admettre l'interprétation donnée à la loi scolaire par les Flamingants? Je m'en honore, car de toutes les mesures prises par ceux qui ont accepté des postes rétribués pour nous attaquer, il n'en est pas une seule qui soit conforme à la loi belge, ou, même, aux arrêtés allemands.

— Donnez-moi donc quelques détails sur la portée de l'article 20 (1)?

— Volontiers.

M. De Vogel rappela brièvement les discussions parlementaires qui ont accompagné le vote de l'article 20 et insista sur ce que le principe essentiel de cet article est la consécration de la liberté du père de famille, puis :

— La loi de mai 1914 prévoit des tempéraments pour l'agglomération bruxelloise, en ce qui concerne l'enseignement de la seconde langue, mais c'est vainement que nous avons essayé de

(1) Rappelons que l'article 20 est celui qui règle l'emploi des langues dans l'enseignement.

nous mettre d'accord à ce propos avec l'autorité occupante.

— Y avez-vous vraiment tâché ?

— La lettre que nous avons envoyée le 25 février 1916 au gouverneur général en témoigne. Seulement, ceux qui siègent au ministère feignent d'ignorer la loi et les règlements.

— Pourriez-vous l'établir ?

— Aisément. Ainsi, ils déniaient aux pères de famille le droit de déterminer quelle est la langue maternelle de leurs enfants ! C'est exactement le contre-pied de la loi. Un de leurs procédés consiste à rechercher l'origine des enfants qu'ils voudraient classer en Wallons ou Flamands d'après l'origine ou la race de leurs parents ! Est-il conception plus absurde ? Les administrations communales ont refusé de se prêter à cette exigence. Peut-on leur en faire un reproche, si l'on songe qu'elles savaient que la procédure tendant à établir l'origine des parents n'avait d'autre but que de saper par la base une des stipulations essentielles de la loi de 1914 ? (M. Kranzbuhler, manifestement intéressé, prend de nombreuses notes.)

Et que dire de la façon dont les commissaires spéciaux flamingants s'acquittent de leur tâche ! Il y a eu, à ce propos, une discussion au conseil communal d'Etterbeek le 1^{er} octobre dernier. La connaissez-vous ?

— Non, du tout.

— Je vous en recommande la lecture ; elle vous apprendra, notamment, qu'en un cas donné, les commissaires flamingants ont réussi à interroger et à déterminer la langue maternelle de 250 enfants en 150 minutes.

Plus fort que cela : ils ont rangé en Wallons et

Flamands les écoliers de Watermael-Boitsfort sans avoir jamais visité les écoles de cette commune!

Historiquement, Bruxelles est une ville bilingue; des faits nombreux l'établissent, qui remontent aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Le peuple bruxellois a toujours parlé un langage savoureux, mais incorrect, qui n'est pas du néerlandais et qui a fortement subi l'influence française et même l'influence germanique. La bourgeoisie a toujours parlé le français; les gens du peuple, en grand nombre, parlent le français et le flamand; ils le parlent incorrectement...

— Oui : Kaekebroeck et Beulemans.

— Tout juste. Mais cela leur suffit. Les besoins de la population bruxelloise exigent le bilinguisme. L'enseignement doit donc aussi y être bilingue. Mais non : ce qu'on veut, au ministère, c'est tuer le français et faire de Bruxelles une ville flamande. On n'y arrivera pas. Ce serait un crime contre la patrie. Au surplus, l'histoire prouve qu'on ne tue pas une langue et les travaux de Kurth ont établi qu'en Belgique la frontière linguistique n'a pas bougé depuis des siècles. Pour ma part, je me flatte d'avoir mieux servi la cause flamande que ceux qui s'en sont fait un marchepied pour arriver à de gros traitements. Eux, ils ont la haine du français; nous, nous avons l'amour du peuple et, croyez-moi, c'est nous qui voyons clair.

— Vous avez bien mal reçu les commissaires spéciaux flamands...

— Pardon; c'est M. Josson qui s'est montré grossier et je suis resté fort au-dessous du ton sur lequel il l'avait pris. Au surplus, tous ces gens m'en veulent; aujourd'hui même encore, ils me désignent à la vindicte de l'autorité occupante.

— Où ça?

— Dans la *Gazet van Brussel*, où ils disent que je suis l'âme de la résistance à la transformation de Bruxelles en ville flamande.

— Je vous donne ma parole que j'ignorais ce fait lorsque, au début de notre entretien, je me suis servi de la même expression.

— Ces gens-là prétendent que je viole la loi. Eh, monsieur, je ne vous apprendrai rien, à vous qui connaissez Bruxelles, en vous disant que ce sont des êtres tarés qui me font ce reproche; ce sont des individus criblés de dettes, honnis dans leur propre parti, qui ne cherchent qu'une chose : faire fortune et à qui vous avez garanti une fortune! Excusez-moi si je m'emballe... Ils font leur fortune au détriment de leur patrie. Si ces choses-là se passaient en Allemagne, comment les apprécieriez-vous? Si des Allemands en agissaient ainsi, de quel nom les flagelleriez-vous? Ils s'appuient, ici, sur la force que représentent 10 millions de baïonnettes allemandes. Nous autres, les vrais Belges, nous n'avons pas le droit d'élever la voix pour faire entendre ce que nous pensons de ces misérables, comme j'ai la chance de le pouvoir faire, une fois par hasard, ici, en votre présence. Et vous voudriez que nous nous soumettions aux ordres que ces gens-là veulent nous dicter? Mais ils ne cessent de violer la loi qu'ils prétendent défendre! Mieux que cela : ils modifient même les arrêtés allemands!

— Comment cela?

— Eh oui! Tenez, votre arrêté du 25 février 1916 porte à 3 le nombre des heures à consacrer à l'enseignement de la seconde langue : ils en ont voulu imposer 6.

L'entretien se prolonge encore, puis, en conclusion, M. Kranzbuhler dit :

— Je voudrais aboutir et, malgré la gravité de la situation, éviter un éclat.

— Soit; mais, si vous ne modifiez pas votre façon de voir, les pères de famille, qui sont avec nous, iront jusqu'à retirer leurs enfants de nos écoles.

— Je le comprends et je voudrais éviter cela; je ne suis pas partisan des mesures violentes. Je voudrais trouver un moyen...

— Vous avez songé, m'avez-vous dit, à convoquer les échevins?

— Oui, mais il reste à trouver une base...

M. Kranzbuhler réfléchit un moment, puis :

— Pourriez-vous me faire tenir une note sur l'article 20 et sur l'interprétation que lui donne la ville de Bruxelles?

— Oui, sauf l'assentiment préalable de mes chefs, car je suis fonctionnaire.

— Moi aussi; et je dois me borner à exécuter les ordres qui me sont transmis par Berlin.

— Je ne me fais pas d'illusions... Mais il ne faudrait pas qu'on croie, ni aujourd'hui, ni plus tard, que l'envoi de cette note a été spontanément fait soit par la ville, soit par moi-même.

— Entendu. Vous acterez, si cela vous plaît, dans cette note, que c'est à ma demande que vous me l'avez envoyée.

L'entretien prit fin sur ces mots; il avait duré une heure et demie.

18 décembre 1917.

On sait que la collation des « bourses » univer-

sitaires est du ressort des députations permanentes; celles-ci, n'étant plus autorisées, par les Allemands, à se réunir, ont, il y a quelques mois, donné collectivement leur démission. D'autre part, toutes les universités belges étant fermées depuis la guerre, aucune des « bourses » n'a plus été attribuée depuis quatre ans.

Les Flamingants se sont aperçus qu'il y avait là de bel argent à prendre; ils ont envoyé un rapport au gouverneur général et celui-ci a conclu à la répartition intégrale des « bourses » parmi les élèves de l'université flamingantoboche de Gand; ces jeunes gens touchent, de ce chef, des sommes qui varient de 2,500 à 6,000 francs par an.

Quand on écrira l'histoire de la trahison flamingante pendant la guerre, on constatera un fait qui domine toute la situation et l'éclaire — avec ou sans calembour : ce mouvement n'a été autre chose qu'une ruée vers les prébendes et les profits. Du haut en bas de cette échelle de traîtres, tous n'ont eu qu'une pensée : s'emplier les poches, depuis les membres du « Conseil de Flandre », qui touchent 20,000 francs par an, jusqu'aux plus humbles commis dont on a fait des chefs de division, en passant par les étudiants de Gand. Un fruit sec de l'école normale de Bruxelles, un certain X..., âgé de 18 ans, s'étant offert, l'autre jour, à remplacer le soldat allemand chargé, dans les bureaux de la rue Marie-Thérèse, d'inscrire les noms et adresse des ouvriers consentant à travailler pour l'occupant, a été accepté sur l'heure au traitement de 337 fr. 50 par mois; en travaillant d'un travail honnête, il était incapable de gagner cent sous par semaine...

27 décembre 1917.

Ce matin, descendu en ville à mon habitude, je jette un coup d'œil sur le *Belgischer Kurier*. Une très longue dépêche, en première page, attire le regard : le gouvernement révolutionnaire russe, engagé, depuis quelques jours déjà, dans des pour-parlers de paix séparée avec les Centrales, a étendu ses propositions ; il réclame une paix générale ; aucun territoire étranger ne pourrait être annexé de force par aucun des belligérants... Aucune indemnité de guerre ne pourrait être réclamée..., les contributions de guerre perçues devraient être remboursées..., les troupes devraient être retirées des territoires qu'elles occupent dans le plus bref délai possible..., les peuples opprimés auront le droit de se prononcer sur leur sort.

Par l'organe de M. Czernin, les Centrales marquent leur assentiment : elles font des restrictions, mais elles acceptent.

Elles acceptent... Comme un homme, épuisé par de longues privations, qu'un seul verre de vin suffit à griser, du coup, me voici désorienté ; je titube moralement et cette phrase me revient avec le fracas et la persistance d'un bruit de cloches : « Les troupes seront retirées des territoires qu'elles occupent, dans le plus bref délai possible... » Un tram se présente ; j'y prends place. Je m'accagnarde dans un coin et je perds la notion des choses extérieures pour m'ensevelir si profondément dans mes pensées qu'au terminus, le receveur, me croyant sans doute endormi, vient me frapper sur l'épaule...

« Les troupes seront retirées des territoires qu'elles occupent. » Ainsi donc nous pourrions, à bref délai, être débarrassés de l'ennemi ? A cette pensée, tout le sang de mon cœur afflue, en une chaleur d'incendie, vers mon cerveau. Et déjà, en un défilé cinématographique, voici qu'apparaissent à mes yeux le Roi, nos hommes, ceux que nous aimons et qui sont là-bas ; nos drapeaux, la *Brabançonne* et la *Marseillaise*... Oh ! mon Dieu !

Rentré chez moi, je relis le texte de la dépêche du *Belgischer Kurier* et m'efforce à en pénétrer plus exactement le sens ; peine perdue, ou peu s'en faut : ma connaissance insuffisante de l'allemand ne me permet pas d'apprécier la juste portée des restrictions dont les Centrales ont entouré l'acceptation éventuelle des propositions russes. Une chose cependant m'apparaît avec la clarté d'une évidence, et c'est que les Alliés ont remporté un important succès tactique.

Depuis qu'il est officiellement question de la paix — c'est-à-dire depuis plus d'un an — les Alliés ont manœuvré de façon à obliger l'Allemagne à définir ses objectifs de guerre. C'est pour y arriver qu'ils ont repoussé avec dédain la proposition de paix formulée par le Kaiser en décembre 1916, le message pacifiste de M. Wilson et l'intervention de Benoît XV. Aujourd'hui, l'Allemagne est obligée de mettre les pouces et d'en passer par les exigences de nos amis de France, d'Angleterre et d'Amérique. Car nul ne contestera, je pense, que la Russie, dans les circonstances présentes, n'est plus qu'un instrument aux mains de l'Allemagne et que les propositions formulées par les bolscheviks ont été dictées à ceux-ci par Berlin.

Soir.

Les journaux publient la traduction de l'information du *Belgischer Kurier*. Sa lecture me permet de juger que les restrictions de l'Allemagne sont importantes au point de rendre impossible l'acceptation pure et simple de la proposition de Brest-Litofsk par les Alliés. Par contre, je suis convaincu que nos amis, cette fois, ne persisteront pas dans leur dédaigneux silence, qu'ils répondront d'une façon ou d'une autre.

C'est peut-être pour imposer un tel échange de vues que les diplomates allemands se sont montrés aussi peu précis ?

28 décembre 1917.

Rencontré pas mal de gens aujourd'hui et entendu beaucoup de conversations. Dans les milieux où l'on est au courant des événements, on estime presque unanimement que les Alliés répondront aux Centrales de façon à ne pas fermer brutalement la porte à d'éventuelles négociations ultérieures. Dans les milieux populaires, au contraire, ou dans ceux qui jugent d'après leurs sentiments, on affirme que les Alliés « traiteront ça par le mépris » et tiendront bon jusqu'au moment « désormais peu éloigné » où l'Allemagne, « tout à fait vaincue », se rendra à merci. Ces gens-là ne seraient pas plus affirmatifs, s'ils avaient reçu les confidences des chefs d'États alliés. Cela me fait sourire... un peu. Pas beaucoup, cependant. Car ceux qui tiennent ce fier langage sont des ouvriers,

des petits bourgeois, des employés, bref, des gens que la guerre a éprouvés plus durement encore que nuls autres et qui seraient bien excusables, vraiment, si au lieu d'approuver par avance la résistance qu'ils escomptent chez les Alliés, ils exigeaient de ceux-ci un acquiescement facile, même au prix d'une paix prématurée.

Année 1918

1^{er} janvier 1918.

Journée froide et triste, en harmonie avec les sentiments intimes de chacun. Pour la quatrième fois, notre pauvre petit pays entre dans une année nouvelle, sans que l'oppression ait pris fin. L'espoir, heureusement, n'a point faibli et, hier comme il y a un an, on a échangé des vœux qui tous se terminaient par : « Puisse, avant tout, 1918 voir la fin du règne de ces bandits! »

Ainsi soit-il et ainsi sera-t-il.

8 janvier 1918.

Il y avait, dans toute la province du Brabant, une seule école normale de l'Etat pour jeunes filles; c'était celle établie rue Berkendael, à Bruxelles. Les Flamingants viennent d'en ordonner la fermeture, afin de faire disparaître, ainsi qu'ils le disent dans une lettre officielle, adressée à M^{lle} Deleu, directrice, un foyer de culture française à Bruxelles, où tout l'enseignement doit être donné en flamand.

L'école de la rue Berkendael comptait 413 élèves qui se trouvent dans l'impossibilité matérielle de poursuivre leurs études sous le patronage de l'Etat; en effet, il n'existe, en province, que quatre autres écoles normales : celle de Tournai, qui est inaccessible parce que située dans le territoire d'étape; celle d'Arlon, où les Boches ont imposé l'allemand

comme langue d'enseignement; celles de Huy et d'Andenne, qui ne sont que des internats actuellement comblés, et où il n'y a pas moyen, vu l'exiguïté des locaux, d'admettre une pensionnaire de plus.

Les 413 jeunes filles, victimes de cette iniquité, seront remplacées par les 38 garçons qui constituent la population scolaire intégrale d'une école normale flamande de jeunes gens, créée en 1917 par les Flamingants à Uccle, chaussée d'Alseberg. Ces gamins occupaient là un magnifique immeuble, pouvant recevoir plus de 200 élèves, qu'on a payé un gros million il y a à peine un an; le directeur de cette succursale de la Kommandantur est, hélas! un Belge nommé Adrianssens et c'est lui qui a le plus vigoureusement poussé à la dépossession de l'école de la rue Berkendael. Fanatisme flamingant, penserez-vous sans doute? Oh que nenni! Question de gros sous, tout simplement : la direction de l'école de la rue Berken-dael vaut 600 francs d'appointements annuels de plus que celle de la chaussée d'Alseberg. Dans ces conditions, un Flamingant n'hésite jamais.

Les parents des jeunes filles ainsi brutalement mises à la porte adressèrent une protestation au gouverneur général allemand, demandant qu'à tout le moins on sursît à l'exécution de la décision d'expulsion jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ah bien oui! Le gouverneur répondit brutalement que les élèves avaient le choix entre les écoles françaises de la Wallonie — inutilisables pour les motifs exposés plus haut et que l'on avait eu soin de faire connaître à M. Falkenhausen — et une école normale exclusivement flamande, créée l'an dernier sous la pression des Boches, rue du Chry-

santhème, à Laeken, — tout aussi inutilisable en l'occurrence, attendu qu'il n'y a pas 1% de la population scolaire de la rue Berkendael en état de suivre un enseignement donné en flamand, à supposer qu'elle le voulût.

Et certes, elles ne l'eussent point voulu, nos courageuses fillettes, et les Boches le savaient et les Flamingants aussi et c'était bien là la raison déterminante de la vindicte exercée par les uns et les autres. Ils le reconnaissent d'ailleurs dans le *Bruxellois* de ce matin, et avouent que l'iniquité commise a surtout pour but de faire expier un geste charmant de patriotisme. Lisez-moi ça :

Nous apprenons de source autorisée qu'un arrêté paraîtra prochainement, ordonnant la fermeture, pour le 1^{er} janvier 1918, de l'école normale de l'Etat pour filles, sise rue Berkendael, à Bruxelles. Bien que la langue française fût restée la langue véhiculaire enseignante dans cet établissement, le ministère flamand des sciences et arts avait consenti, jusqu'à présent, à n'apporter aucune modification au régime enseignant qui prévalait avant la guerre.

Cet esprit de modération (!) n'a pas empêché cependant les élèves, entraînées par un patriotisme mal compris (!), de manifester leur hostilité à l'égard de la séparation administrative en se refusant à se présenter aux examens dans les délais prévus.

Poussant alors la conciliation jusqu'à l'extrême (!!!), la direction de l'institution primaire offrit aux élèves le moyen de réparer leur étourderie en informant leurs parents de la remise des examens à une date ultérieure.

Cette nouvelle marque de bienveillance n'ayant pas trouvé chez les intéressées meilleur accueil que la première, et celles-ci s'étant pour la seconde fois, refusées à se présenter audit examen, la direction compétente, de commun accord avec le « Raad van Vlanderen », en référa à l'autorité allemande en émettant l'avis qu'il fallait fermer l'école. Cette mesure comminatoire prise contre cet établissement, jointe au fait que l'administration fla-

mande vient de porter à la connaissance du public que les sections dites « françaises » ne pourront plus désormais délivrer des diplômes légaux, semble bien démontrer une fois de plus qu'elle entend faire respecter — sans préjudice toutefois de l'étude des langues étrangères (français, allemand, anglais) — ce principe que *seul en Flandre le néerlandais doit être la langue véhiculaire enseignante*. Il s'ensuit que les locaux spacieux et bien installés de l'école dite « française », de la rue Berkendael, seront affectés, dès le premier de l'an, à l'école flamande d'Uccle.

Goûtez-vous toute la sereine beauté de ce chef-d'œuvre de cuistrerie ?

Seulement, pour les non-initiés, l'articulet du *Bruxellois* réclame quelques éclaircissements.

Vers la fin de l'année scolaire 1917, alors que les élèves du cours normal supérieur n'avaient plus à passer que leur examen de sortie pour être pourvues du diplôme leur donnant droit d'enseigner dans les écoles de l'Etat, elles apprirent que, cette fois, le président du jury serait un fonctionnaire flamingant. Il avait annoncé son arrivée pour un jeudi. La veille, toutes nos pensionnaires, toutes sans aucune exception, quittèrent l'établissement pour rentrer dans leurs familles, et quand M. le président, le lendemain, arriva, il n'y avait plus personne... Sans bruit, sans esclandre, toutes nos oiselles, d'un coup d'aile, frrrt, avaient pris leur vol, laissant notre Flamingant seul, ridicule et furieux.

On réfléchit pendant quelques jours dans les bureaux du ministère des sciences, puis l'on décida que l'on ferait appel aux parents des patriotiques petites récalcitrantes : on leur ferait valoir que le refus de se soumettre à l'examen de sortie entraînait pour leurs enfants l'impossibilité de recevoir leur diplôme, l'impossibilité d'entrer dans les rangs

du personnel enseignant officiel, l'impossibilité, par conséquent, de gagner de l'argent... Gagner de l'argent, c'était, dans la pensée de gens qui n'ont pas hésité une minute à trahir leur pays pour s'emplir les poches, un argument qui devait faire fondre immédiatement toutes les résistances.

En conséquence, les parents étaient priés — sous le joli régime actuel, cela veut dire « sommés » — d'avoir à renvoyer leurs enfants à Bruxelles pour y donner une réponse catégorique et définitive.

Elles revinrent à tire-d'aile, nos oiselles, joyeuses et caquetantes, dans la volière et, d'une voix ferme, plus sûres d'elles-mêmes cette fois, à raison de l'assentiment préalable de leurs parents, elles maintinrent *toutes* leur décision. On souffrirait un peu plus; les parents attendraient davantage la récompense des sacrifices faits pour l'instruction de leurs enfants..., mais on n'aurait pas plié devant des traîtres et, le règne des honnêtes gens revenu, on pourrait marcher la tête haute.

Mesdemoiselles, je me permets, très sincèrement et du fond du cœur, de vous offrir l'hommage de mon admiration la plus distinguée.

17 janvier 1918.

Un procès d'espionnage a été jugé avant-hier par le conseil de guerre du Brabant.

Il y a un certain temps, un membre de l'armée belge, M. M..., dont on n'a pu établir avec certitude s'il était officier ou sous-officier, rentrait en Belgique pour y organiser un service d'espionnage. C'était une espèce de don Juan de second ordre, qui avait engagé à son service un certain

nombre de femmes, devenues doublement ses victimes, et certains de ses parents. Son activité fut de courte durée, six semaines à peine, et il semble qu'elle n'ait guère pu être bien fructueuse.

M... avait logé clandestinement chez son frère, sa sœur, son beau-père. Tous ceux-ci furent arrêtés, mais M... lui-même parvint à franchir la frontière.

Dépositions sans grand intérêt, sauf en ce qui concerne une des inculpées, Lucie Rolloux, bonne d'enfants chez un châtelain du Limbourg. Toute jeune encore — 18 ans — aussi sage que jolie et aussi candide que courageuse, cette enfant avait accepté de remplir les fonctions entre toutes dangereuses de courrier. La façon dont elle s'y prenait pour arriver jusqu'à la frontière n'était pas banale : elle s'en allait, un beau matin, déguisée en bergère, poussant devant elle un troupeau de moutons, s'arrêtant de-ci de-là pour laisser à ses bêtes l'occasion de paître, s'asseyant parfois au bord des routes, puis reprenant son chemin, indifférente à tout en apparence, mais fort attentive en réalité à continuer de marcher vers le nord suivant un itinéraire rigoureusement établi. Elle arrivait ainsi, au bout de longues heures, en face de la redoutable barrière de fils de fer électrisés... De l'autre côté, un berger paissait aussi ses moutons. Les sentinelles allemandes faisaient leur ronde, mais rien dans ce spectacle, pas plus que dans celui des laboureurs poussant leur sillon, ne pouvait éveiller leur méfiance. Puis, au bon moment, un mouchoir contenant les renseignements d'espionnage, mouchoir lesté d'une pierre, était lancé d'une main vigoureuse par M^{lle} Rolloux, par delà la barrière, sur territoire hollandais, et le soi-disant berger, de

l'autre côté, employait le même moyen pour transmettre à sa complice les instructions nécessaires...

Ces faits étaient connus des juges, mais ils s'en firent faire le récit par l'héroïne elle-même. Et celle-ci se fit sa propre accusatrice avec une si candide simplicité, une si honnête franchise, une si complète absence de vantardise ou de jactance, qu'à plus d'une reprise le tribunal, manifestement gagné par la sympathie, sourit avec bienveillance.

— Combien de fois avez-vous fait le voyage jusqu'à la frontière ? interrogea le président.

— Six fois, ou sept...

— Pas davantage ?

— Malheureusement non, mais j'aurais voulu le faire plus souvent.

— Toujours la question du patriotisme ?

— Oui.

A s'en tenir aux précédents, M^{lle} Rolloux eût dû être condamnée aux travaux forcés à perpétuité ; elle s'en est tirée avec 10 ans et ses vaillants co-accusés à des peines analogues ou moindres.

A la barre M^{es} Th. Braun et Kirschen.

22 janvier 1918.

Les Flamingants ont tenu avant-hier, à l'Alhambra, un nouveau meeting ; il ne l'a cédé, ni en écœurante ignominie, ni en criminelle sottise, à celui du 11 décembre dernier.

Ce meeting était présidé par un certain Brys, secrétaire du « Conseil de Flandre », ayant autour de lui les sieurs Borms, Tack, Meert, Lambrechts, Vandenbroeck, Ver Hees, Brans, von Sigezar et Jossen.

Il y avait environ 650 auditeurs. Le compte en est aisé à faire : à peu près tous les fauteuils d'orchestre étaient garnis et ces fauteuils sont, à l'Alhambra, au nombre de 306. Sont occupées également, les places de balcon, qui sont au nombre de 311. Total : 617. Les baaignoires sont vides, de même que les galeries. Nul n'a été autorisé à demeurer debout dans les couloirs. De loin en loin, on voit une tête curieuse se montrer aux deuxièmes ou troisièmes loges. Bref, en évaluant à 650 le nombre total des assistants, je suis certain de le grossir plutôt que de le diminuer. On voudra bien observer que mon évaluation est établie sur des bases précises : pour la réfuter, il faudra lui opposer autre chose que les affirmations des journaux censurés.

La séance est ouverte à 10 h. 25 par le sieur Brys, qui y va d'un petit discours. Il annonce que le « Conseil de Flandre », élu (?) par le « landdag » flamand (??) du 4 février 1917, a proclamé en séance solennelle, le 22 décembre 1917, l'autonomie complète de la Flandre : « Cette proclamation est basée sur le droit. C'est pour l'affirmer que nous vous avons conviés à cette réunion qui est organisée par les cercles électoraux activistes que voici : « Vrij Vlaanderen »; « Zelfstandig Vlaanderen »; « Jong Vlaanderen » et « Vlaamsch landsbond » (1).

Après ce préambule, le président notifie aux assistants qu'il leur est interdit de se livrer à

(1) Il n'est pas sans intérêt de noter qu'aucun de ces quatre cercles n'existait avant la guerre et qu'ils n'ont pu être créés, à raison même de leur caractère politique, qu'avec l'autorisation des Allemands.

aucune manifestation. Puis il donne lecture de la proclamation suivante, « adoptée par le Conseil de Flandre » dans sa séance du 14 janvier 1918 :

Le Conseil de Flandre fait connaître que dans son assemblée générale du 22 décembre 1917, il a solennellement et à l'unanimité, proclamé l'autonomie de la Flandre.

De ce chef il estime achevée la tâche qui lui a été confiée le 4 février dernier par le « Landdag ». Il décide de passer à la formation d'un corps législatif et d'ouvrir un plébiscite aussi étendu que possible, conformément au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

L'oppression sous laquelle le peuple flamand gémit depuis 1830 a vécu !

L'État de Flandre est né !

La Flandre suit, de ce chef, les grands courants de la politique internationale : l'autonomie des nationalités.

En ce faisant, la Flandre est enfin sauvée.

Aide-toi, le ciel t'aidera !

Sur l'invitation du président, tous les assistants s'étaient levés pour entendre la lecture de cette ineptie, mais c'est à peine si la moitié d'entre eux y applaudissent,

Le président donne ensuite la parole à « Herr doktor Borms » ; celui-ci parle avec de grands gestes frénétiques et, comme la plupart des Flaminguants — avez-vous remarqué cette particularité ? — enfle la voix de façon furibonde pour dire les choses les plus banales.

M. le doktor consacre d'abord un bon quart d'heure à commenter en phrases creuses le grand événement qui vient de s'accomplir : « La Flandre est libre ». Sans doute, elle est encore toujours sous la botte de l'ennemi, mais comme cette botte est une botte allemande, ceci n'est nullement incompatible avec la liberté telle que la conçoit M. Borms. « La

Flandre est libre.» Et l'orateur y va d'un petit couplet lyrique : « Que n'ai-je des ailes pour annoncer cette bonne nouvelle aux Flamands de la ligne de feu, comme j'ai pu l'apporter dès la Noël aux Flamands prisonniers du camp de Göttingen ! Que ne pouvons-nous la faire connaître au prêtre banni dans l'île de Cézembre, à celui qui expie sur un rocher désert (?) le crime de s'être affirmé Flamand ! Que ne pouvons-nous le crier aux oreilles de ceux du Havre, de ceux qui nous raillent et nous provoquent, pour leur faire comprendre que, dorénavant, il ne leur reste qu'à s'incliner ou à crever (1) ! »

Une partie de la salle applaudit, M. le doktor en profite pour reprendre haleine, puis repart de plus belle :

L'heure de notre peuple a sonné; elle a sonné trois fois au cours de notre histoire. La première fois, ce fut en 1346, lorsque Jacques Van Artevelde tenta de créer un Etat de Flandre, mais n'y put réussir à cause des discordes intestines des Flamands. La seconde fois, ce fut en 1576, lors de la pacification de Gand, mais des querelles religieuses empêchèrent d'atteindre le but tant désiré. La troisième fois, c'est l'heure présente, celle qui a clos l'année 1917 et ouvert l'année 1918. Elle ne nous échappera point, aujourd'hui, car nous avons appris à tirer la morale des leçons de l'histoire et il n'est plus aucune divergence de vues qui nous sépare. Ce que nous tenons, nous le tenons bien.

M. le doktor a raison : à part quelques douzaines de traîtres faméliques, il n'y a plus aucune divergence de vues parmi le peuple qui est unanime dans sa volonté, de rejeter dès qu'il le pourra ceux

(1) Toutes les phrases entre guillemets reproduisent, aussi exactement que possible, la traduction des paroles prononcées par M. Borms.

qui trahissent la Belgique en général et la Flandre en particulier.

Mais continuons d'écouter l'orateur :

Nous savons que la lutte que nous avons entreprise est une lutte de vie ou de mort; cette fois encore, nos ennemis essaient de semer la division parmi nous en usant d'arguments de sentiment. Ils y ont partiellement réussi (il y a à peine un instant, M. Borms affirmait qu'il y avait unanimité parfaite?), mais pas suffisamment pour nous empêcher de voir clair dans leur jeu. Ils se sont chargés eux-mêmes de nous ouvrir les yeux. La guerre fut saluée par eux comme un bienfait, car ils y voyaient le moyen de mettre définitivement le pied sur la gorge de notre peuple. « Après la guerre, s'écrièrent-ils avec une joie sauvage, on ne parlera plus du mouvement flamand. » Toute cette guerre n'a été qu'une campagne de haine contre ce qui est flamand. Avez-vous jamais vu un fransquillon reconnaître ses torts et affirmer son intention de les réparer? Et le gouvernement? Il nous arrache nos décorations! Il a le bras trop faible lorsqu'il s'agit de nous faire rendre justice, mais il l'a suffisamment fort dès qu'il s'agit de nous nuire. Les chefs d'Etat de l'Entente se sont réunis à Paris et ont décidé de faire suivre la guerre actuelle d'une guerre économique; ce sera la ruine d'Anvers et de la Belgique entière, mais qu'importe Anvers, n'est-ce pas, pourvu que Paris soit sauvé! Ce n'est pas tout; il est permis de labourer les terres; il est permis de pratiquer l'accaparement; il est permis de donner des cours dans les séminaires et dans les conservatoires, mais il est interdit aux universités de réouvrir leurs portes. Lorsque surgirent des hommes de talent qui estimèrent qu'il fallait assurer l'avenir de notre jeunesse universitaire, le gouvernement du Havre intervint et inaugura l'ère de l'enlèvement des décorations à ceux qui prétendaient occuper les chaires universitaires demeurées vides depuis le mois d'août 1914. Je sais combien le port d'une décoration est pénible, car j'en possède une qui m'a été décernée pour des services que j'ai rendus au Pérou. Faut-il que je continue à la porter? (Non. Non! dans une partie de la salle.) Je la dépose donc (le doktor arrache son ruban) et je vais l'envoyer dans un

musée que nous allons ouvrir bientôt; elle y voisinera avec la croix de l'ordre de Léopold que voici; je ne l'ai portée qu'une fois, et encore à l'envers, en haine de l'inscription française qui se trouvait de l'autre côté. On pourrait exhiber dans le même musée, Rogier, Surllet de Chockier, les plaques indicatrices des rues en langue française de la commune d'Ixelles, le bilinguisme bruxellois et beaucoup d'autres choses encore, telles, par exemple, la protestation envoyée au chancelier allemand par le collège échevinal de Bruxelles contre l'obligation de flamandiser intégralement la capitale et ses faubourgs, les reliques recueillies à l'école normale fransquillonne Gatti de Gamond et la langue actuelle des Bruxellois, car Beulemans est expirant, Beulemans va mourir.

L'orateur prétend ensuite qu'au front, ce sont les soldats flamands qui occupent les postes les plus dangereux. « La preuve en est, dit-il, que sur 166 noms que porte la dernière liste de soldats tués, il y en a 147 de Flamands. »

M. Borms n'en sait rien et n'en peut rien savoir, les listes de nos héros morts étant évidemment muettes sur le point de savoir si ces Belges étaient originaires du nord ou du sud de la Belgique, mais son affirmation lui permet de faire frémir son auditoire et c'est, apparemment, tout ce qu'il désire.

Puis il continue :

Amis, le régime auquel nous devons ces horreurs a pris fin. Arrière toute question de sentimentalisme! Désormais je puis mourir, car j'ai contemplé la liberté de la Flandre. Dites-le-moi en toute sincérité, aurions-nous jamais obtenu tout cela du gouvernement du Havre? Qu'auriez-vous pensé des Russes s'ils avaient attendu de renverser leur tsar que celui-ci fût sorti des difficultés de sa guerre? Auraient-ils jamais réussi à se rendre libres? Eh bien, ce que les démocrates russes ont fait nous voulons, nous nationalistes flamands, le faire également. Pour cela, nous avons brisé

notre tsarisme et l'énergie flamande à eu raison des potentats. Vous voyez ici, rangés autour de moi, les hommes qui accomplissent une besogne que jamais nous n'aurions pu attendre d'un Hymans, d'un Goblet d'Alviella, d'un de Broqueville. Si nous n'avions agi ainsi que nous l'avons fait, ce sont ces gens-là qui auraient décidé de notre sort lors des futures négociations de paix.

Une partie de la salle applaudit. M. Borms s'es-
sue le front et, comme si ce geste lui eût rendu un
moment de bon sens, il s'écrie :

Evidemment, si jamais l'ennemi, c'est-à-dire le gouverne-
ment du Havre, revenait en Belgique, nous payerions tous
nos agissements de notre vie! Tant pis! Malgré ce risque,
nous ne voulons plus tenir nos noms secrets; nous les
proclamons.

Ces noms, on les trouvera un peu plus loin. Ils
sont au nombre de 80 environ. Ça fait toujours
autant de criminels en cause desquels on sera sûr
de ne pas commettre d'erreur judiciaire le jour où
on les pendra.

M. Borms, écoutant les avertissements du prési-
dent qui, déjà à trois reprises, l'a tiré par la
manche, se décide enfin à se taire « pour quelques
instants », ainsi qu'il a soin de le dire à l'as-
semblée.

Le président prend aussitôt la parole et annonce :

Comme on vous l'a dit, le Conseil de Flandre se soumet
à un plébiscite, de même que les membres des conseils
provinciaux et des députations permanentes. Ont été
présentés pour l'arrondissement de Bruxelles, par des
milieux activistes (1) et déclarés élus :

En qualité de député MM. F. Bogaerts, J. Borremans,
A. Brys, R. De Cneudt, A. Faignaert, H. Halsband, M.

(1) On a vu plus haut que ces cercles sont au nombre de quatre !

Josson, J. Lambrichts, L. Masfranckx, H. Meert, L. Meert, A. Pacilly, L. Peerenboom, Preneau, J. Spincemaille, P. Tack, G. Van Bergen, J. Van den Broeck, J. Van den Eynde, G. Ver Hees, T. Vernieuwe et J. von Sigezar.

Les 52 nouveaux conseillers provinciaux du Brabant sont : MM. Aerts, F. Brams, M. Brans, J. Benoy, Bruggmann, L. Buyst, Coussens, J. De Boevé, T. De Juncker, L. Delpire, W. De Roy, H. De Visschere, B. De Visschere, P. De Witte, Fortan, Ph. François, Jochmans, Kayenberg, F. Kennes, V. Lambeaux, Lauwens, Leemans, Leeten, Lemelyn, Marote, Neetens, F. Pauwels, Peeters, E. Plasch, Raemdonck, Raggaert, Aug. Reynaers, E. Rietjens, Robyns, M. Sacré, Schalenbourg, H. Schuerwegen, J. Stoppie, D. Jollyn, F. T'Sjoen, D. Van Belle, Van Breetwater, M. Van Casteren, H. Vandebroeck, Vanderbeken, Van Kessel, Van Outrive, J. Van Wetteren, J. Verdoodt, G. Vermeersch et J. Warocquier.

Cette lecture achevée, M. Borms reprend la parole. Il débite des lieux communs pendant un bon quart d'heure. De minute en minute, des auditeurs, qui en ont assez de cette éloquence spéciale, s'en vont. Finalement, l'orateur annonce qu'il va conclure :

Donc, dit-il, nous disposons de notre autonomie politique. Bruxelles redevient une belle ville flamande; on ne peut plus nous la contester. La guerre actuelle a été pour nous quelque chose d'analogue aux douleurs qui président aux naissances. Dans un demi-siècle on n'en parlera plus. Il y a une loi qui domine toutes les autres : c'est celle du *salus populi*, et pour nous, la loi suprême, c'est le bien de la Flandre. Il nous faut Bruxelles ! Nous en expulserons les fransquillons. Nous leur assignerons un quelconque coin de terre où ils pourront, tout à leur aise, continuer d'être la risée de l'univers. Il faut que tous nos adversaires disparaissent et, avec eux, le cardinal Mercier, ce prélat wallon qui a soulevé le clergé contre les Flamingants !

C'est M. Lambrichts qui succède à M. Borms. Ce

Hollandais, pris en flagrant délit de maquignonage de farine volée au C. R. B., ainsi que je l'ai raconté en son temps, était tout désigné, évidemment, pour être élu député par des Flamingants. Écoutons ce qu'il va nous dire :

Soixante mille (!) électeurs ont élu (?) une nouvelle députation flamande. Celle-ci peut donc, à bon droit, être considérée comme légitime. Bruxelles même n'a pas protesté et cela est dû au fait que la vérité flamande a fini par avoir raison de l'imposture française.

Depuis le 20 janvier 1918, nous n'avons plus rien de commun avec le gouvernement du Havre; le Conseil de Flandre a assumé la charge de diriger le pays. Nous n'avons donc plus besoin des « streep » ministres de là-bas.

Nous réglerons nos affaires nous-mêmes avec nos voisins. Nous entamerons des négociations de paix avec une saine compréhension des choses, afin de nous garantir contre toute surprise dans l'avenir. Nous traiterons de la paix avec honneur, en peuple conscient de ses droits. Nous inspirerons confiance et les Allemands respecteront leurs engagements comme nous respecterons les nôtres. On nous reproche de faire le jeu des Allemands; nous nous en moquons. Si la Flandre avait été vraiment flamande, les Allemands eussent eu confiance en elle et nous n'eussions pas souffert. Nous ne reprendrons les relations avec l'Angleterre que lorsque ce pays sera redevenu honnête. Ce qu'a fait l'Allemagne relève du jugement de l'histoire et non du nôtre. Si nous autres, Flamands, nous avons été libres d'agir comme il nous plaisait, nous ne nous serions pas jetés dans cette mêlée : nous serions demeurés neutres.

Le président déclare la séance levée, mais en même temps il prie les assistants de bien vouloir demeurer encore quelques instants : on va, à titre de souvenir de cette grande journée, prendre une vue photographique de l'ensemble de la salle.

Un photographe paraît, en effet, sur la scène et tout aussitôt, l'un suivant l'autre, un bon tiers des

spectateurs s'en va. Cela se fait très tranquillement. On se donne l'air de n'avoir pas entendu la demande du président. Pourquoi se hâter, d'ailleurs? Ne suffit-il pas de tourner le dos à l'objectif pour que dans l'avenir on ne puisse vous convaincre, preuve à l'appui, d'avoir été de ceux qui ont mis en œuvre tout ce qui dépendait d'eux pour ruiner plus complètement notre pays?

A la sortie, aucun incident.

* * *

La *Gazet van Brussel* m'apprend que le Conseil de Flandre a constitué un ministère flamand et que les bénéficiaires de cette nouvelle prébende — une vingtaine de milliers de francs — sont : pour les affaires étrangères, M. Jonckx ; pour l'agriculture, M. Vernieuwe ; pour les finances, M. L. Meert ; pour la justice, M. Heuvelmans ; pour le travail, M. Ver Hees ; pour les postes, M. Brulez ; pour l'intérieur, M. Heyndrickx ; pour les sciences et arts, M. De Decker ; pour la défense nationale, M. A. Borms.

La plupart de ces gens touchaient déjà, comme fonctionnaires, une douzaine de milliers de francs et quelques-uns encaissent, en outre, comme « députés », 4,000 francs, sans compter les à-côtés. Les Judas, de nos jours, coûtent plus de 30 deniers.

23 janvier 1918.

Les journaux que rédigent les Moressée, Belvaux et autres Cauchie, nous apprennent, ce matin, qu'un certain Walraff, qui est, paraît-il, ministre de l'intérieur en Allemagne, souille en ce

moment Bruxelles de sa présence. Cette information a causé la plus grande émotion chez les Flammingants, Conscients de leurs devoirs envers ceux qui leur remplissent les poches, les hommes du « Conseil de Flandre », conduits par M. P. Tack, ont été présenter leurs hommages à Son Excellence après avoir sollicité l'honneur d'une entrevue. Le *Belgischer Kurier* annonce que :

M. Tack a prononcé une allocution où il a souhaité à M. Walraff la bienvenue « en Flandre » et lui a exprimé l'espoir que bientôt sonnerait l'heure qui apporterait au peuple flamand son indépendance et au « Conseil de Flandre » la confirmation de sa situation. Les Flamands attendent avec une ferme confiance des décisions qui leur donneront au sujet de leur sort les certitudes qu'ils désirent et grâce auxquelles ni leurs amis ni leurs ennemis ne pourront plus douter que l'Allemagne garantira le droit des Flamands à disposer d'eux-mêmes.

Dans sa réponse, Son Excellence a remercié ces messieurs de leur confiante déclaration; il a rappelé la sympathie que le chancelier leur a témoignée il y a un an et les a assurés de ses meilleurs vœux.

Si M. Tack et ses complices se sont tenus pour satisfaits de ces paroles creuses, ils ne sont vraiment pas difficiles.

26 janvier 1918.

Grosse émotion, ce matin, en ville; les Allemands, rappelant leur arrêté du 23 mai 1917, exigent la livraison immédiate de toutes les laines, de tous les matelas et de tous les coussins, « peu importe qu'elle soit pure ou mélangée à d'autres matières ». Il n'y a d'exception pour personne, ni pour les malades, ni pour les vieillards, ni pour les infirmes. L'article 6 dit expressément :

« Le présent arrêté est applicable »

» I. — A tout propriétaire de maison, à tout occupant
» d'un logement, à tout chef de ménage et, en particulier,
» à tout propriétaire ou tenancier d'hôtel. »

Le prix des laines filées est, à l'heure actuelle, en Belgique de 125 à 150 francs le kilo. Or, l'article 5 dit :

« Art. 5. — Indemnité.

» Les laines et melanges livrés seront payés à raison de
» 1 m. 50 à 4 m. 50 le kilo. Les prix seront établis par le
» dépôt de livraison, en tenant compte de la qualité et de
» la teneur en pure laine. »

En bonne arithmétique, cela représente un vol de 120 à 145 francs par kilo !

28 janvier 1918.

Il paraît que les Boches ont célébré hier la fête de leur Kaiser. Je dis « il paraît » parce que je n'en sais personnellement rien, étant de ceux qui ne vont pas voir ce qui les dégoûte. En l'occurrence, cependant, je tiens le fait pour avéré, à preuve l'histoire qu'on va lire et que je veux consigner ici pour qu'on la redise plus tard aux petits enfants de nos écoles :

Le 25 janvier, une escouade de soldats, conduite par un officier ou sous-officier, — je ne distingue pas les uns des autres ; tout ça, pour moi, ce sont d'interchangeables crapules, — se répandit sur la Grand'Place et y procéda à certaines opérations de mesurage. On apprit bientôt que ce branle-bas avait pour objet une parade militaire qui devait

avoir lieu le surlendemain devant l'hôtel de ville. L'année dernière, pour la même circonstance, elle'avait été organisée devant le palais du Roi. Il faut bien, n'est-ce pas, choisir les endroits où l'on fera saigner le plus douloureusement le cœur des Bruxellois, sinon la fête ne serait pas complète.

Les diverses dispositions prises, l'officier — ou sous-officier — boche entra dans notre antique palais communal et demanda à parler à M. Steens, ff. de bourgmestre; celui-ci ayant mieux à faire qu'à le recevoir, fit répondre qu'il était absent.

— Che feux barler à zon zegrétaire, alors...

M. Vierset non plus, n'était disposé à accorder audience et le fâcheux dut se contenter d'être mis en présence d'un employé du secrétariat.

— Monsieur, lui dit-il en son jargon, je suis envoyé par mes chefs pour saisir les hampes de vos nombreux drapeaux.

— Les hampes de...

— Oui; nous en avons besoin pour décorer la Grand'Place, après-demain dimanche, aux couleurs allemandes, à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur.

— Monsieur, répondit adroitement l'employé, il ne m'appartient pas de satisfaire à votre demande; je n'ai pas qualité pour vous livrer ces hampes. Il me faut l'autorisation de M. Steens. Vous avez, en Allemagne, un respect beaucoup trop grand de la hiérarchie pour ne pas vous incliner devant mes scrupules.

— Soit, référez-en à M. Steens, mais dites-lui bien que si les hampes ne me sont pas livrées de bon gré, demain matin, je les ferai enlever de force.

Et l'olibrius s'en alla.

L'affaire fut portée aussitôt à la connaissance de M. Steens, qui se disposait à prendre part à une réunion du collège; il mit ses collègues au courant de l'incident et conclut :

— Messieurs, je propose de céder aux injonctions de l'autorité occupante et de livrer nos hampes; mais, préalablement, je les ferai scier, chacune, en trois tronçons.

Le collège, unanime, approuva.

Le lendemain, l'officier — ou sous-officier — revint et fut, cette fois, mis immédiatement en présence de M. Steens.

— Che suis fenu, Monssié lé burgmeister...

— C'est bon, je sais, coupa la petite voix tranchante du mayer; vous voulez prendre nos hampes? Suivez-moi, je vais vous les livrer.

Il précéda son indésirable visiteur et, l'ayant conduit au magasin du matériel dont il ouvrit la porte, dit :

— Les voilà; il ne tient qu'à vous de les enlever...

L'officier — ou sous-officier — s'approcha, se pencha, puis les yeux ronds de surprise, s'exclama :

— Ach! mais elles sont goupées!

— Sûrement!

— Pourquoi vous avez fait ça?

— Parce que, monsieur, il ne convenait pas que ces hampes qui, pendant tant d'années, ont eu l'honneur de porter nos couleurs, fussent asservies demain à devoir porter les vôtres.

... Ainsi un général, au soir d'une bataille inégale, ayant tout perdu fors l'honneur, brise son épée plutôt que de la rendre.

Les hampes que réclamait le Boche, étaient celles des drapeaux de nos corporations, de ces oriflammes glorieux qui, arborés en des temps plus heureux, le 21 juillet, aux balcons de notre hôtel de ville, rappelaient aux générations présentes le souvenir des franchises lentement conquises au cours des siècles, sur les potentats de jadis, par le vouloir obstiné de notre race. Dites-le-moi, Bruxellois mes frères, en est-il un seul parmi vous qui puisse, sans frémir, supporter même un moment la pensée que ces étendards de fanatique liberté auraient pu être remplacés par le drapeau à l'aigle, oiseau de proie, digne emblème de la nation rapace qui s'est abattue sur notre pauvre pays?

... M. Steens ne s'en tint pas là. A peine débarassé de son Boche, il s'en fut faire visite à tous les habitants de la Grand'Place et leur dit :

— Les Allemands ont trouvé bon, pour nous humilier davantage, de célébrer ici, demain, la fête de leur empereur. Il se peut qu'ils veuillent réquisitionner les hampes de vos drapeaux. Cachez-les, si vous le pouvez et, si vous ne le pouvez pas, plutôt que de les leur livrer, faites comme j'ai fait : sciez-les en morceaux... En outre, que demain, pendant «leur» fête, nul ne se montre, ni à sa fenêtre, ni sur le seuil de sa porte.

Ainsi fut fait et, le lendemain, tous les immeubles de la Grand'Place avaient l'aspect morne de maisons en deuil.

Il y a encore, on le voit, chez nos magistrats communaux, des hommes qui tiennent à honneur — et qui sont capables — de suivre la route indiquée par notre admirable Max.

1^{er} février 1918.

Un mouvement de réaction contre les derniers actes du « Conseil de Flandre », déchaîné il y a quelques jours, a pris tout de suite une ampleur considérable. Les membres du Parlement, le conseil général du parti socialiste, les conseils communaux de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, etc., ont élevé des protestations énergiques. Mieux que tout cela, le parquet va, affirme-t-on, ouvrir d'office une instruction à charge des principaux activistes pour « complot contre la sûreté de l'Etat ». J'espère de toutes mes forces que cette nouvelle sera confirmée officiellement d'ici un jour ou deux. L'intérêt du pays l'exige. En effet, de deux choses l'une : ou les Allemands laisseront la justice belge suivre son cours et alors les traîtres recevront le châtiment qu'ils méritent ; ou les Allemands interdiront les poursuites et alors il sera établi aux yeux de tous qu'ils prennent officiellement les activistes sous leur patronage...

La protestation de la ville de Gand, la plus flamande assurément de toutes les cités belges après Anvers, est ainsi conçue :

Le conseil communal de la ville de Gand, ayant eu connaissance par la presse, et notamment par la *Gazette de Cologne* du 22 janvier 1918, des résolutions prises par un comité qui a pris le nom de « Conseil de Flandre » ;

Considérant que les actes de ce comité constituent les atteintes les plus graves à la Constitution et aux lois du peuple belge ; qu'ils ne tendent à rien moins qu'à détruire l'unité et l'indivisibilité de la patrie belge ;

Considérant que l'immense majorité de la population les réproouve et les flétrit avec toute l'énergie de son patriotisme ; qu'ils sont le fait de quelques individualités isolées,

agissant sans qualité et sans mandat et obéissant à des aspirations que le pays a hautement condamnées quand elles se sont manifestées ;

Considérant que les actes de ce conseil sont d'autant plus coupables qu'ils sont accomplis alors que la patrie subit le joug d'une occupation étrangère et que toute libre manifestation publique des véritables sentiments de la population est rendue impossible ;

Considérant qu'il n'y a en Belgique, en dehors du pouvoir occupant, de pouvoirs légaux que ceux établis par la Constitution ;

Considérant qu'il importe que le gouvernement allemand soit mis au courant du véritable esprit qui anime le peuple belge ;

Proteste à l'unanimité, au nom de la population gantoise qu'il représente et dont il a la conscience d'exprimer les véritables sentiments, contre les actes accomplis par le soi-disant « Conseil de Flandre » ; dénie à ce comité toute autorité de droit comme de fait ; flétrit ses actes comme une trahison des intérêts, les plus sacrés de la patrie et affirme de toute sa force et de toute son énergie, sa fidélité à la nation, au Roi et au gouvernement du peuple belge ;

Ordonne que la présente délibération sera transmise au chancelier de l'empire allemand et aux représentants de l'autorité allemande en Belgique.

* * *

La protestation de la ville de Bruxelles est adressée aux ministres d'Espagne et des Pays-Bas ; en voici des extraits :

Sur les murs de Bruxelles a été apposée une affiche en langue flamande ; on y lit le texte d'une proclamation d'un corps qui s'attribue le titre de « Conseil de Flandre ».

Cette proclamation, signée par des personnages sans autorité, nous apprend que le « Conseil de Flandre » a décrété solennellement, le 22 décembre 1917, l'indépendance complète de la Flandre...

Si le peuple belge était seul appelé à faire connaître sa façon de voir au sujet d'un semblable essai de désintégration, il en ferait très promptement justice.

Mais il est nécessaire, pensons-nous, que toutes les puissances, tant belligérantes que neutres, soient averties des inquiétudes qu'éprouvent en Belgique les patriotes éclairés. Ils craignent qu'au cours des négociations qu'entraînera la conclusion d'un traité de paix, l'Allemagne ne cherche à faire prévaloir certaines combinaisons qui seraient incompatibles avec l'intégrité de la Belgique et qu'elle n'invoque, dans ce but, le prétendu vœu de la population flamande. Dans cet ordre d'idées, elle se réclamera vraisemblablement de la proclamation du « Conseil de Flandre », ainsi que des autres actes accomplis par celui-ci.

C'est pourquoi nous tenons à affirmer, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, que le « Conseil de Flandre » n'est rien, qu'il ne représente rien et que, spécialement, il n'est nullement l'interprète des sentiments de la population flamande. Il est tout simplement l'organe d'un groupement assez peu nombreux, qui est connu sous le nom de « parti aktiviste ». Les adeptes de ce parti substituent à la Flandre que nous connaissons, que nous aimons, que nous honorons, une Flandre fictive, laquelle n'a jamais existé que dans l'imagination aigrie d'un petit nombre d'ambitieux et d'exaltés. Ceux-ci voudraient nous faire croire que depuis que la Belgique constitue un État indépendant, c'est-à-dire depuis près d'un siècle, la région flamande du pays s'est trouvée dans la situation d'un territoire conquis et opprimé.

C'est une conception insensée.

La protestation du conseil communal anversois est adressée à M. von Hertling, chevalier; en voici la traduction textuelle :

Par une proclamation parue le 19 janvier 1918, le soi-disant « Conseil de Flandre » annonce l'autonomie complète de la Flandre, ce qui équivaut à diviser notre patrie en deux États et à fouler aux pieds notre Constitution.

En même temps, une délégation de ce « Conseil de

Flandre » a affirmé à M. Wallraf, secrétaire d'État (1) à l'intérieur, qu'il s'appuyait sur la volonté du peuple flamand.

Fidèles à notre Constitution, à notre Roi et à l'unité de la patrie belge, nous protestons contre cette affirmation et contre cette attitude. Comme preuve de nos sentiments, nous invoquons l'écrit que nous avons adressé le 6-7-17 au président (1) de l'administration civile. Le soi-disant « Conseil de Flandre » est un corps qui s'est nommé lui-même, en dehors de nos lois et de nos institutions. Notre population n'est absolument pas d'accord avec lui et nous dénions à ce « Conseil » tout droit d'agir au nom de notre pays ou au nom de la population flamande. Ce que notre population désire avant tout, c'est la restauration, aussi prompte que possible, d'une patrie libre, une et indivisible, qui réglera elle-même ses affaires intérieures et la question des langues, sans immixtion de personne.

(Suivent les signatures des bourgmestre, échevins et conseillers.)

5 février 1918.

Avant-hier, dimanche, devaient avoir lieu à Anvers des « élections » pour la désignation des députés flamingants de l'arrondissement.

Les organisateurs avaient, pour la circonstance, demandé aux Allemands que l'interdiction de manifester fût levée pour 24 heures. Ils obtinrent aussitôt satisfaction. C'est ce qui les perdit; car les Allemands n'avaient pas voulu — ou pas osé — limiter le droit de manifester aux seuls activistes porteurs d'une cocarde de ralliement et tout aussitôt les antiactivistes se disposèrent à tirer parti de l'aubaine.

Ils le firent de main de maître.

(1) Allemand bien entendu.

Dès le samedi soir, il y eut prise de contact : des élèves de l'université de Gand, reconnus à leurs coiffures, furent houspillés au sortir de la gare. Il y eut d'abord un échange de huées et d'injures, puis une mêlée, enfin des coups ; rien de grave, d'ailleurs ; un simple prologue aux incidents du lendemain.

Le dimanche se leva clair et doux. De bonne heure, les Flamingants, qui n'avaient pas été sans remarquer le peu d'enthousiasme de la population, avaient organisé de nombreux meetings qui avaient lieu, la plupart, dans les quartiers éloignés du centre. On espérait, évidemment, attirer les ouvriers que le repos dominical laissait désœuvrés et, à l'issue du meeting, les amener jusqu'au point de concentration du cortège qui, d'après le programme, devait triomphalement parcourir les rues principales du centre de la ville.

Les activistes essayèrent ici une première déception. Tous ces meetings eurent fort peu de succès ; plusieurs même n'eurent pas lieu faute d'auditeurs ; celui de la rue Van Wezenbeke, où avaient parlé quelques-uns des organisateurs de la journée, se termina par une peignée et par des échanges de coups.

Mais ce n'étaient là que des réunions préparatoires : la grande réunion, à laquelle prendraient part toutes les délégations venues de tous les coins de l'arrondissement, aurait lieu, à 11 heures, dans l'immense salle de la Bourse de Commerce. Cette salle est la propriété de la ville d'Anvers et celle-ci avait énergiquement refusé de la prêter à un groupement politique. Cela n'embarrassa pas les activistes un seul instant : ils se retournèrent vers leurs souteneurs naturels, et les Allemands réqui-

sitionnèrent ce local de force; ils s'engagèrent, par surcroît, à protéger les Flamingants *manu militari*.

Ils tinrent parole. Dès 10 heures du matin, le major von Wilm, chef suprême des polizeis, arrivait à la place de Meir et prenait en personne la direction du service d'ordre, aidé de toute une nuée de sous-argousins tant en uniforme qu'en civil. Comme le cortège devait entrer dans le hall de la Bourse par l'entrée principale établie, comme on sait, au fond de la rue des Douze-Mois, cette rue fut confiée à la garde de nombreux soldats, baïonnette au canon.

Pendant ces préparatifs, la foule se concentre à la place de Meir — sur laquelle s'ouvre la rue des Douze-Mois; elle grossit de minute en minute et forme bientôt une masse compacte.

Un peu avant 11 heures, soit à l'heure où l'on s'attendait d'un instant à l'autre à voir apparaître la tête du cortège, arrive une auto montée par trois officiers et un civil; elle stoppe au milieu de la place de Meir, les occupants en descendent et, après quelques minutes de discussion, on voit le civil tirer de la voiture un appareil de photocrinématographie, l'installer et le mettre au point.

La foule aussitôt comprend: on va la « filmer » et, demain, tous les cinématographes d'Allemagne et d'autres lieux contempleront le spectacle des milliers de gens réunis à Anvers « pour célébrer la délivrance de la Flandre et acclamer les députés flamingants ». Cela ne sera pas! Au moment où le photographe commence à tourner la manivelle, les poings se lèvent avec une telle fureur, les cannes se dressent si menaçantes, la foule, hurlante, a des physionomies si hostiles, que l'opérateur s'arrête

interdit. Jamais, non jamais, même le plus bête des Prussiens ne prendra ça pour une manifestation de sympathie! Les trois officiers paraissent vexés, mais quoi? Rien à faire, n'est-ce pas? Et après une nouvelle palabre, ils regagnent tous leur auto qui s'en retourne, saluée par les applaudissements ironiques du public.

Cet incident a dégelé la foule; on se sent les coudes; on échange un sourire, puis une parole, avec son voisin; on n'est plus des inconnus; on est devenu des frères, puisqu'on vient subitement de découvrir qu'on a les mêmes sentiments. Une pointe de gaieté monte; qu'un nouvel incident se produise et ce sera la fièvre.

Cet incident surgit. Là-haut, au grand balcon du premier étage de la *General Accident*, une société anglaise mise sous séquestre, viennent d'apparaître une douzaine de gros personnages allemands, des officiers la plupart. Ils lorgnent la foule qui leur répond par des huées d'abord, et comme ils font les sourds, leur lance au travers de la figure, à pleins poumons, la *Brabançonne* d'abord, la *Marseillaise* ensuite. Les gros bonnets boches ont l'air fort ennuyés. La *Marseillaise* à Anvers, dans cette ville où l'on avait inventé la grotesque parade annuelle du 11 juillet uniquement en haine de tout ce qui est français! Que les temps sont changés et qu'elle paraît lointaine déjà l'époque où Anvers n'avait d'hommages que pour les magnats du commerce allemands et de confiance que dans ses espions!

Mais voici qu'onze heures ont sonné depuis longtemps et cependant le cortège ne paraît pas. Tout à coup, le bruit se répand, venu on ne sait d'où, que les Flamingants, pareils aux malfaiteurs

qui veulent le mystère pour perpétrer leurs mauvais coups, cherchent à gagner la Bourse par des rues détournées et ne passeront point par la place de Meir. La foule ne l'entend pas ainsi et se précipite à la rencontre des manifestants honteux, qu'elle rejoint rue des Claires et rue Pruynen. Un groupe est là, assez nombreux, avec un drapeau d'or au lion de sable. En un clin d'œil le drapeau est arraché des mains qui le portent, la hampe est brisée, l'étoffe lacérée en petits morceaux et partagée entre les assistants les plus proches aux applaudissements de tous et notamment des curieux qui garnissent les fenêtres et les balcons. La police intervient, mais elle est impuissante. Les bagarres se poursuivent et ce n'est plus en cortège, mais en débandade que les manifestants parviennent à gagner une des entrées secondaires de la Bourse, où ils se trouvent momentanément en sécurité, car la foule, ayant mieux à faire qu'à entendre des discours, ne les y suit pas. A ce moment arrivent des patrouilles allemandes. Trop tard ! Le public est demeuré maître du terrain et regagne tranquillement la place de Meir, en attendant de recommencer.

Des mesures s'imposent, c'est clair, si l'on ne veut pas que, tout à l'heure, à la sortie, les activistes ne passent un mauvais quart d'heure. Le major von Wilm confère pendant quelques minutes avec ses deux principaux lieutenants, puis appelle d'un signe un sous-officier qui vient se placer devant lui dans l'attitude pleine de grâce d'un pendu que l'on viendrait de décrocher après lui avoir laissé le temps de s'enroidir congrûment. Le sous-officier transmet les instructions reçues à deux estafettes qui s'éloignent à toutes pédales

dans des directions différentes : manifestement, les Allemands font chercher des renforts.

Nouvel incident : Ignorante, évidemment, de se qui se passait, la délégation de Turnhout, dont le train a eu un très grand retard, arrive drapeau déployé et musique en tête, à l'extrémité de la place de Meir. C'est, pour la foule qui s'ennuie, une aubaine inespérée. En un clin d'œil, les gens de Turnhout sont mis en déroute, leur drapeau — toujours le drapeau jaune au lion noir — est mis en pièces aux accords de la *Brabançonne* et les Allemands sont mis... dans l'impossibilité d'intervenir, car, lorsqu'ils s'avisent d'aller vérifier la cause du tumulte, le combat a pris fin faute de combattants.

On recommence à attendre. Dans la foule, qui ne forme vraiment qu'un cœur et qu'une âme, on cherche à tuer le temps en se racontant les incidents du jour : les meetings du matin, les bagarres d'hier, les manœuvres auxquelles les Flamingants ont eu recours en province pour décider les gens à se rendre à Anvers : on leur promettait 5 marks — dans les milieux activistes on ne compte plus par francs — plus le prix du voyage ; aux musiciens on offrait 25 marks. Ces faits ont été constatés en diverses localités et notamment à Contich, à Turnhout, à Lierre, à Tamise.

On attend. Le cadran de l'hôtel de ville indique une heure. La foule qui, machinalement, lève les yeux, à tout instant, vers la tour, s'amuse de constater qu'une fois de plus, le coq d'or qui rutilé là-haut sous les rayons d'un soleil déjà printanier, a eu raison du drapeau allemand. Poussé par la forte brise que souffle l'Escaut, le drapeau germain a vu sa bande rouge et blanche déchiquetée et

arrachée par le bec de l'oiseau gaulois ; il n'en reste que la bande noire, pavillon de forbans, insigne de nuit.

On attend... Il y a là, confondus en un même élan de protestation indignée contre les agissements de quelques traîtres faméliques, des ouvriers, des employés, des avocats, des instituteurs, des médecins ; toutes les opinions, tous les âges, toutes les classes sociales. Beaucoup de femmes aussi, grandes dames et ouvrières, qui ne sont pas les moins décidées.

1 h. 15. — Voici les renforts allemands ; ils arrivent au pas accéléré, les uns du nord, les autres du sud et vont se mettre aux ordres de leurs officiers : la rue des Douze-Mois est complètement déblayée et les soldats, ayant tous baïonnette au canon, font la haie de la Bourse, via la place de Meir, jusqu'à la gare. Tout à l'heure, à leur sortie, les Flamingants, renonçant de par la volonté allemande d'accord, ici, avec la volonté populaire, à aller manifester au pied de la statue d'Henri Conscience, ainsi que le portait leur programme, seront reconduits à la gare par la voie la plus directe, entre deux rangées de fusils.

1 h. 25. — Une clameur énorme, qui s'enfle en des éclats de tempête, surgit, monte et roule de par l'immense place. Les portes de la Bourse viennent de s'ouvrir et les Flamingants apparaissent. C'est un tapage étourdissant de cris, de sifflets, de huées. En tête du cortège marche — naturellement — un fort peloton de soldats allemands ; ils sont suivis de deux individus porteurs d'une vaste pancarte sur laquelle se lisent ces mots tragiquement ironiques dans les circonstances présentes : « La Flandre aux Flamands. » Vient ensuite un corps de musi-

que. Manifestement, les musiciens soufflent dans leurs instruments, mais on n'entend rien tant est puissante la voix de la colère publique. La foule opère une poussée. mais le barrage de soldats tient bon et puis, les quelques chefs flamingants anversois qui ouvrent le défilé des traîtres ont eu soin de se faire encadrer d'une cinquantaine de femmes et de jeunes filles ; impossible de cogner sur ces misérables, sans atteindre du même coup ces malheureuses. On arrache cependant un drapeau, dont la hampe est brisée, mais les soldats allemands interviennent, opèrent une charge, retirent l'étoffe du drapeau de dessous les pieds des contre-manifestants... Le cortège, arrêté pendant ces incidents, peut ensuite reprendre sa route.

Pas pour longtemps. Voici qu'apparaît la délégation des étudiants flamingants de l'université von Bissing. Du coup, les étudiants flamands d'Anvers n'y tiennent plus. Une nouvelle bagarre a lieu, très violente. Le cortège est de nouveau arrêté pour permettre à ses gardes du corps de déblayer le terrain en effectuant une nouvelle charge. La foule s'écarte : allez donc lutter contre des baïonnettes, en n'ayant à votre service que vos deux poings !

Le cortège repart, toujours sous les huées. Voici des membres du soi-disant « Conseil de Flandre ». La foule les reconnaît et les montre du doigt en criant : « Traîtres, Vendus, Judas ! » et pire. Il y a là Claus, Heuvelmans, Verhulst et quelques autres. Un contre-manifestant réussit à se faufiler à moitié entre deux Boches et à giffler Verhulst.

Curieuse à observer, l'attitude de ces tristes individus : quelques-uns crânent ; d'autres vont tête basse, honteux ; certains sont fort pâles. Il ne

peut leur rester de doute sur les sentiments réels de la population anversoise : sans les baïonnettes allemandes, ils seraient écharpés. Bien que le cortège marche par rangs de quatre, il ne met que quelques minutes à défiler; la police anversoise porte le nombre de ses participants à 7 ou 800; il comprend beaucoup de femmes et de gamins de 16 à 18 ans. Un corps de musique — suivi d'un nouveau peloton de soldats allemands — termine cette mascarade; elle veut jouer un pas redoublé, mais la foule s'y oppose. La clarinette d'un exécutant est lancée en l'air d'un coup de canne qui effleure le nez de l'artiste; celui-ci saigne abondamment. Les soldats allemands interviennent à nouveau. C'est une mêlée générale, une peignée. Une dame est arrêtée par un « polizei » en bourgeois qui lui enjoint grossièrement de montrer sa carte d'identité; la dame refuse; le « polizei » l'empoigne; la foule se rue sur l'argousin qui tire son revolver, mais, dans ce mouvement, lâche sa prisonnière. Celle-ci se perd dans la foule... Des incidents de ce genre se produisent dans tous les coins. Impossible de les noter tous.

Sur tout le parcours, le chahut se poursuit : aux balcons et aux fenêtres, ceux qui ne huent pas, chantent la *Brabançonne* et la *Marseillaise*.

Une dernière mêlée s'engage devant le local des activistes près de la gare, où les Flamingants réussissent enfin à trouver un refuge, mais où la foule les bloque jusqu'à 8 heures du soir. Au fur et à mesure des départs de trains, des soldats venaient prendre les délégués de province et les menaient à la gare par petits groupes, sous la protection — toujours — de leurs baïonnettes. La foule les salue d'une dernière huée. Elle est joyeuse,

à présent, la foule. Sa colère a fait place à de la bonne humeur et elle extériorise celle-ci en lazzis et en plaisanteries, où la grosse gaieté anversoise se donne libre carrière.

Elle a raison d'être contente. Le peuple d'Anvers a montré qu'il est belge, passionnément belge. Dire que les Flamingants n'ont pu réunir que quelques centaines de fanatiques dans l'arrondissement tout entier et que pour pouvoir défiler dans la ville la plus flamande du pays, ils ont dû faire appel à la protection de deux fois plus de soldats allemands que leur cortège ne comptait de participants! Oh! oui, elle a raison, la foule, d'être joyeuse, car elle a montré par des faits que l'aktivisme n'existe que grâce aux baïonnettes allemandes.

7 février 1918.

Enfin! Le parquet, qui a l'oreille extrêmement dure depuis ces derniers temps, a fini par entendre la voix de l'indignation publique et s'est décidé à agir: il a ordonné l'arrestation des membres du soi-disant « Conseil de Flandre ». Deux de ceux-ci ont été menés ce matin devant le juge d'instruction Bilaut: Borms, arrêté dès hier soir, et Tack, appréhendé ce matin. Les autres membres du « Conseil de Flandre » étant en province, le mandat d'amener les concernant n'a pu être exécuté.

11 février 1918.

L'affaire née de l'arrestation des sieurs Tack et Borms a pris une importance extrême et exige

qu'on s'y arrête quelques instants, dans l'intérêt de la vérité historique.

Sous la date du 31 janvier, les députés et sénateurs se trouvant à Bruxelles, au total une soixantaine de parlementaires, signaient la lettre suivante qu'ils adressaient à « Messieurs le premier président, président et conseillers de la cour d'appel de Bruxelles ».

En voici le texte :

Nous soussignés, membres du Sénat et de la Chambre des représentants, parlant et agissant non seulement en notre nom, mais au nom de nombreux collègues absents ou empêchés et au nom du pays tout entier, avons l'honneur de vous dénoncer les agissements d'un groupe d'hommes qui, prenant le titre de « Conseil de Flandre » (Raad van Vlaanderen), a décidé, dans une assemblée plénière du 22 décembre 1917, la complète autonomie de la Flandre.

Cette résolution a été affichée notamment sur les murs de Bruxelles et elle a été communiquée aux journaux, spécialement au *Bruxellois* et à la *Belgique*, dont nous joignons quelques articles qui en soulignent la portée par une note émanant d'une prétendue commission des chargés de pouvoirs du « Conseil » et portant les signatures de :

Président : professeur docteur P. Tack.

Secrétaire général : Achille Brys.

Affaires étrangères : professeur A.-T.-M. Jonckx.

Intérieur : professeur M.-K. Heynderickx.

Agriculture et travaux publics : professeur T. Vernieuwe.

Sciences et arts : professeur docteur J. De Decker.

Justice : Fl. Heuvelmans.

Finances : L. Meert.

Industrie et travail : docteur Ver Hees.

Défense nationale : docteur Aug. Borms.

Postes, télégraphes et marine : professeur F. Brulez.

Cette note ajoute que le « Raad van Vlaanderen » dépose le mandat lui conféré par le congrès national flamand le 4 février 1917 et se soumet à une nouvelle élection.

Le 22 janvier 1918, un meeting fut convoqué par ce « Conseil de Flandre » au théâtre de l'Alhambra.

D'après le compte rendu publié notamment par le *Bruxellois* et la *Belgique* et complété par un rapport ci-joint, siégeaient au bureau MM. Brys, Borms, Vernieuwe, Tack, Lambrichts, Vanden Eynde, Peerenboom, Borreman, Vrydag, Stegers, Bogaerts, Fagnaert, etc.

Le président annonce la proclamation, par le « Conseil de Flandre », de l'autonomie de la Flandre.

M. Borms, dans un long discours, déclare que la Flandre, composée des provinces d'Anvers, du Limbourg, du Brabant et des Flandres orientale et occidentale, redevient une nation.

Cette harangue fut interrompue pour permettre à M. Brys de désigner les noms de ceux qui composeront désormais le Conseil provincial du Brabant et la députation permanente et de proclamer l'élection des 22 députés de l'arrondissement de Bruxelles parmi lesquels figurent MM. De Cneudt, Reinhart, Peerenboom, Lambrichts, Jossen, Preneau, Tack.

M. Lambrichts, à son tour, déclare qu'à partir du 20 janvier 1918 la Flandre n'a plus rien de commun avec le gouvernement du Havre ; le « Conseil de Flandre » a repris le travail ; il entamera des négociations de paix et traitera avec l'Allemagne.

Ces faits, ces discours, ces notes publiées, constituent incontestablement, de la part des membres du « Conseil de Flandre » et de ses délégués :

1° L'attentat dans le but, soit de détruire, soit de changer la forme du gouvernement ; tout au moins le complot pour arriver à l'une de ces fins ;

2° Le délit d'immixtion dans des fonctions publiques ;

3° L'attaque méchante et publique contre l'autorité constitutionnelle du Roi, les droits ou l'autorité des Chambres, la force obligatoire des lois, la provocation à y désobéir.

En effet, le « Conseil de Flandre », institution sans aucune existence légale, ne jouissant donc d'aucun pouvoir, proclame la séparation de cinq des neuf provinces du royaume de Belgique ; celles-ci formeront un Etat séparé, gouverné par un certain nombre de délégués, remplaçant les ministres belges.

Les délégués désignent des députés au « Conseil de Flandre », des conseillers provinciaux, des députés permanents, et soumettent leur choix à la ratification, par acclamation, d'assemblées composées au hasard d'hommes, de femmes et de quiconque veut y entrer.

Ces Belges s'arrogent donc le pouvoir constituant, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, les attributions royales. Ils constituent donc un comité révolutionnaire et tombent sous l'application des articles 109, 110, 131, 227 et 66 du code pénal, 2 et 3 du décret du 21 juillet 1831.

Nous vous les dénonçons pour que la cour fasse application du droit que lui confère l'article 11 de la loi du 20 avril 1810 (1).

Nous vous prions, messieurs, d'agréer, etc.

Il résulte de cette lettre, m'a dit tout à l'heure un juriste de mes amis, que le parquet n'a agi en cette occurrence que contraint et forcé ; en effet, dès la réception de ce document, la cour se réunissait en séance plénière et ordonnait au parquet d'intenter des poursuites à charge des membres du « Conseil de Flandre ».

Il appartenait cependant au parquet d'intervenir d'office. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? On l'ignore. Mais ce qu'on sait, c'est qu'en présence de son inaction inexplicquée, les députés et sénateurs ont pris l'initiative d'adresser une plainte collective à la cour d'appel. Pour cela, ils se sont fondés bien moins sur le mandat dont ils sont investis et qui n'a aucun rapport avec l'exercice de l'action publique, que sur l'article 30 du code d'instruction criminelle qui *enjoint* à toute personne, témoin d'un attentat, d'en donner avis au procureur impérial.

Pourquoi se sont-ils adressés à la cour ? On ne le sait. En principe, ils auraient dû s'adresser au parquet qui, seul, a qualité pour mettre l'action publi-

(1) Souligné par l'auteur.

que en mouvement et qui, aux termes de notre loi sur l'organisation judiciaire (18 juin 1869), exerce ses fonctions sous l'autorité, non de la cour, mais du ministre de la justice (art. 151). Ceci, évidemment, ne concerne que le procureur général et non ses substituts, qui n'agissent que sous sa surveillance et sous sa direction.

Ont-ils voulu donner à leur démarche plus de solennité? C'est possible. Ont-ils considéré qu'il était nécessaire, en présence de l'inaction du parquet, d'agir directement auprès de la cour qui exerce sur les membres du parquet une action disciplinaire? C'est encore possible.

Quoi qu'il en soit, ils ont agi et ont dénoncé à la justice une bande d'individus dont les agissements tombent directement sous le coup de la loi pénale; ils ont visé spécialement l'article 104 du code pénal qui punit de la détention perpétuelle l'auteur d'un attentat dont le but est de détruire ou de changer la forme du gouvernement, — et subsidiairement l'article 109 qui vise le complot, lequel existe dès qu'il y a résolution d'agir (art. 110) et qui, suivant certaines distinctions, est puni de 10 à 15 ans ou de 5 à 10 ans de détention.

Ce sont là les préventions principales.

Voici donc la cour saisie, mais de façon assez anormale, pour ne rien dire de plus. Pour se tirer d'affaire, la cour prend texte de l'article 61 de la loi du 20 avril 1810, dont les articles 48 à 62 restent seuls encore en vigueur.

L'article 61 dit que « les cours impériales sont tenues d'instruire le ministre de la justice toutes les fois que les officiers du ministère public exerçant leurs fonctions près de ces cours, s'écartent du devoir de leur état ». La cour a pris texte de

ceci, paraît-il, pour rappeler le procureur général « au devoir de son état ». La formule a été vraisemblablement édulcorée, mais au fond c'est cela et le procureur général ne se l'est pas fait dire deux fois. Le jour où il recevait le rappel de la cour, dès 4 heures de l'après-midi, il signait un réquisitoire d'inculpation à charge des membres du « Conseil de Flandre » et désignait un juge chargé de l'instruction, lequel, à son tour, délivrait le mandat d'amener...

Ceci n'est qu'une parenthèse — un peu bien longue, j'en conviens. Je la clos et je reprends le récit des faits :

Le vendredi, 8 février, un peu avant 9 heures du matin, les sieurs Borms et Tack furent transférés au Palais de Justice et introduits dans le cabinet de M. R. Bilaut, juge d'instruction, qui procéda à leur interrogatoire.

On affirme que M. Borms, ayant rencontré, en se rendant au Palais de Justice, un groupe de sous-officiers allemands, leur aurait crié : « Je viens d'être arrêté parce que je suis membre du « Conseil de Flandre » ; prévenez vos chefs. »

Quoi qu'il en soit de cet incident, malaisément vérifiable dans les circonstances présentes, les sieurs Tack et Borms n'eurent pas à attendre pendant longtemps l'intervention des Allemands. Dès 11 heures, un certain Schauer, membre de la *Zivil Verwaltung*, entra dans le cabinet du procureur général et ordonnait de remettre les deux inculpés en liberté immédiate. M. Jottrand s'y refusa, en se retranchant derrière les lois belges et la Constitution.

Cette ferme résistance eut le don de mettre

M. Schauer en fureur et du coup, le léger vernis qui donnait à ce barbare les apparences d'un homme du monde, s'écailla; il abattit son poing sur le bureau du magistrat et, martelant ses paroles de grossiers jurons, il cria :

— Il n'y a plus de Constitution belge! Il n'y a plus de lois belges! Il n'y a plus en Belgique que la force allemande!

— Fort bien, monsieur, répliqua avec calme M. Jottrand; faites donc usage de cette force pour libérer vos amis. Quant à moi, je m'y refuse. Ma conscience me le défend.

Le reître — c'est, paraît-il, l'ancien secrétaire de M. Millerand et il se trouvait encore à Paris au 2 août 1914, on devine pourquoi — s'en alla trouver M. Bilaut, remit de force en liberté les sieurs Tack et Borms et ne s'en alla qu'après s'être emparé des dossiers les concernant.

Le jour même, l'autorité allemande destituait les conseillers ayant pris part à la délibération qui avait eu pour résultat d'obliger le parquet à sortir de son inaction, mais, peut-être pour prouver qu'elle était informée avec la plus grande précision, elle exceptait de cette mesure deux conseillers qui, malades, n'avaient pu assister à cette réunion.

Le lendemain, les quatre présidents de chambres d'appel, MM. Carré, Ernst, Levy-Morel et Jamar, étaient arrêtés; ce dernier fut cependant relâché presque aussitôt à raison de sa santé et de son grand âge; ses trois collègues, par contre, furent immédiatement déportés en Allemagne.

Comme bien on pense, ces divers incidents avaient causé au palais une émotion considérable.

On s'y montrait unanimement — ou à peu près — réjoui d'avoir pu amener les Allemands à attester officiellement, en dessaisissant la justice belge, que les membres du « Conseil de Flandre » sont des hommes « à la suite » de l'armée allemande, tout comme les espions, — mais d'autre part on était anxieux de connaître les conséquences que ne pouvait manquer d'avoir cette affaire.

On n'attendit pas longtemps.

Ce matin, 11 février, le tribunal de commerce, entré le premier en séance, décida de ne pas siéger; les avocats, d'accord avec le bâtonnier ff. M^e Bodson, avaient d'ailleurs convenu de ne pas plaider, et ceux d'entre eux qui se trouvaient présents dans la salle se tenaient à deux mètres de leur banc pour bien marquer leur résolution. La cour d'appel se réunit sous la présidence de son doyen d'âge qui se borna à déclarer : « En présence des événements que nous connaissons, la cour a décidé d'ajourner ses travaux. La séance est levée. » Enfin, la cour de cassation se sépara également après avoir proclamé : « En présence des pénibles événements survenus, la cour s'ajourne à mercredi (13 février). »

C'était l'arrêt complet de toute la machine judiciaire. On licencia sur l'heure les témoins convoqués pour les affaires inscrites au rôle de la journée; on reconduisit les prévenus en prison où on les relâcha purement et simplement; les juges empaquetèrent leur robe, les avocats leur toge et tous quittèrent le Palais où désormais ils n'avaient plus rien à faire, puisqu'il avait perdu tout titre à être nommé Palais de Justice.

Les conséquences de la crise provoquée par l'iniquité commise au profit des membres du « Conseil de Flandre » sont aisées à établir : la

cour de cassation ayant décidé de ne plus siéger — on ne peut douter, en effet, que la réunion de mercredi prochain ne confirme la résolution prise ce matin — il s'ensuit que toute l'organisation judiciaire s'effondre, par voie de répercussion, dans le pays entier.

En effet :

La disparition de la cour de cassation entraîne celle des cours d'appel, puisqu'il n'y a plus moyen, désormais, de se pourvoir en dernier ressort; l'absence de cours d'appel oblige au chômage les tribunaux de première instance, puisqu'il n'y a plus moyen d'en appeler des sentences rendues par ceux-ci. Il n'y a plus de tribunal de commerce, ce qui fera la joie des tripoteurs et individus véreux, nombreux en temps de guerre comme mouches sur charogne; il n'y a plus de justice de paix — ce qui rend notamment impossible la réunion des conseils de famille; on ne court plus aucun risque à piller, à voler, voire à assassiner : un agent de police peut arrêter un criminel et le conduire au commissariat, où on lui dressera procès-verbal... mais où on sera obligé de le relâcher aussitôt après l'accomplissement de cette vaine formalité, car il n'y a plus de juges pour signer l'indispensable mandat d'arrêt ou d'écrou... Ce sera le règne du banditisme, le triomphe du crime, l'apothéose de l'impunité.

Malgré tout cela, j'en suis fermement convaincu, il n'y aura qu'une voix, tant en Belgique que dans tous les pays du monde où l'on a conservé intact le souci des intérêts supérieurs de la justice, pour louer l'attitude pleine de dignité et de fermeté des membres de notre magistrature et de notre barreau. A part le parquet, ils ont compris, dès le

premier moment, que s'ils toléraient de voir soustraits à l'action publique ceux qui ont commis le plus grand de tous les crimes : trahison devant l'ennemi, ils ruineraient par sa base toute l'organisation judiciaire qui ne trouve sa justification que dans l'égalité de tous devant la loi. Ils ont vu clairement la route que leur marquait le devoir et n'ont pas hésité à s'y engager, insoucieux des conséquences, graves sans doute, mais secondaires, de leur acte. Il convient de les en féliciter sans réserves.

Et maintenant qu'arrivera-t-il ? J'ai eu la curiosité de poser cette question à plusieurs juristes ; tous m'ont répondu :

« Nous n'en savons rien. Les Allemands tenteront-ils d'organiser eux-mêmes un semblant de justice ? C'est possible. Laisseront-ils ce soin aux Flamingants ? C'est aussi possible. Au surplus, il n'importe guère, car aucun des jugements que rendraient ces magistrats de contrebande n'aurait de valeur légale, puisqu'ils seraient rendus par une magistrature entachée elle-même d'illégalité. »

12 février 1918.

La population bruxelloise, se départant pour un moment de l'indifférent mépris qu'elle observe depuis le début à l'égard des faits et gestes des activistes, a tenu à joindre sa protestation à celles déjà parties de tous les points du pays contre les actes d'une poignée d'ivrognes faméliques qui voudraient faire croire à l'étranger qu'ils représentent notre noble pays en général et la Flandre en particulier. Cette protestation a été ce qu'elle devait être : calme, énergique et unanime. Elle a, de plus,

revêtu une forme originale, bien conforme à l'esprit corporatif de notre peuple.

Il a été dit un jour qu'il n'est pas un Belge qui ne soit membre d'une « chocheté » quelconque. Exagérée, sans doute, si on l'applique à l'entière du pays, cette allégation se trouve exacte en grande partie en ce qui concerne l'agglomération bruxelloise. On résolut de tirer parti de cette circonstance. Sur un mot d'ordre parti je ne sais d'où, toutes nos sociétés, depuis les imposantes chambres de commerce jusqu'aux « amis de la pêche à la ligne » ; depuis les séculaires gildes de tir à l'arc jusqu'aux modernes « rinking clubs », décidèrent de mettre la question de l'activisme en discussion parmi leurs membres et de résumer leurs opinions en un ordre de jour dont on remettrait le texte à M. Steens, au cours d'une des réunions du conseil communal.

Cette démonstration, dont l'importance atteignait celle d'un plébiscite, a eu lieu ce matin. Les Allemands, il va sans dire, n'ignoraient point ce qui se projetait, — allez donc leur cacher ce qui est le secret de la population tout entière ! — mais ils s'étaient bornés à renforcer très considérablement le nombre des « polizeis » à la Grand'Place et dans les environs.

A 10 heures, le conseil communal entrait en séance et bientôt, devant les conseillers debout, commençait le défilé des délégués protestataires. La plupart de ceux-ci étaient porteurs de plusieurs ordres du jour, — et c'est fort heureux, car sans cette précaution, ce défilé n'eût pas pris fin avant la nuit...

Les trois ou quatre premiers délégués donnèrent lecture de leurs protestations, puis en remirent

le texte à M. Steens. Au bout de très peu de temps, celui-ci, sur le reçu d'un pli que venait de lui remettre un huissier, pria M. Max Hallet de le remplacer un moment au fauteuil de la présidence et quitta la salle.

Il revint presque aussitôt ; à ce moment, M. Poelaert donnait lecture de la protestation élevée par la « chambre des notaires », dont il est le président.

— Mon cher notaire, dit M. Steens en posant la main sur le bras de M. Poelaert, je me vois contraint de vous prier d'arrêter votre lecture. Vous m'en excuserez, je l'espère, lorsque je vous aurai dit qu'on vient de m'apprendre que la Grand'Place va être déblayée par les Allemands et qu'il se peut que l'hôtel de ville soit fermé. En conséquence, et pour éviter des ennuis au moins superflus, je prie ceux qui auraient encore des protestations à transmettre au Conseil, de me les confier sans les lire.

Ainsi fut fait ; les protestataires défilèrent rapidement devant le ff. de bourgmestre, descendirent par l'escalier des lions et sortirent de l'hôtel de ville par la rue de l'Amigo.

La Grand'Place, à ce moment, était noire de monde et les « polizeis » s'employaient activement à faire « circuler » la foule. Mais cette foule était une foule bruxelloise et, conformément à des traditions pieusement transmises de badaud en badaud, elle circulait « en rond », en ayant garde de s'éloigner ; or, comme de nouveaux curieux ne cessaient d'arriver, il y eut bientôt là une invraisemblable cohue.

Les Allemands eurent recours alors aux grands moyens. Ils placèrent à l'est de la place, entre la

rue de la Colline et la rue des Chapeliers, le dos tourné vers la maison des Corporations, un cordon de soldats; ceux-ci, sur l'ordre de leur chef, marchèrent vers l'ouest, baïonnette au canon, et la Grand'Place se trouva évacuée en moins de trois minutes.

Cela se fit sans brutalité, mais il en alla autrement dans les rues joignant la Grand'Place. J'ai vu, rue Auguste-Orts, un « polizei », qui sans doute se croyait à Berlin, se précipiter sur un paisible passant, le saisir aux épaules par derrière et lui envoyer une volée de coups de pied. La foule, fort calme jusqu'à ce moment, s'émut — parbleu! — hua et se préparait à intervenir, quand un officier s'en chargea : il intima au « polizei » l'ordre de lâcher sa victime et le fit en termes peu amènes, à en juger par son ton de voix irrité.

A 1 heure, le centre de la ville avait retrouvé l'aspect tranquille et morne qu'il a depuis le début de la guerre.

13 février 1918.

La cour de cassation s'est réunie ce matin et, comme tout l'indiquait, a maintenu sa décision.

14 février 1918.

Le 7 février a paru le premier numéro d'un journal bi-hebdomadaire, le *Peuple Wallon*, ayant ses bureaux 121, boulevard du Midi, à Bruxelles, et 40, rue Léon Bernus, à Charleroi. Le deuxième numéro porte la date du 10 février. Je viens de les lire; ils ne le cèdent, en mauvaise foi, ni à la *Gazet van Brussel* ni au *Vlaamsche Nieuws* et

leurs auteurs ne relèvent guère moins de la justice répressive que les Tack, les Borms et les Ver Hees.

Le numéro du 7 février publie un ordre du jour voté, paraît-il, le 27 janvier 1918 par une « Ligue wallonne du Brabant ». Cet ordre du jour, qui se plaint « de la constante partialité dont le gouvernement n'a cessé de faire preuve à l'égard des Flamands » et « de certains projets surgis en Wallonie, qui voudraient, sous l'apparence de nous sauver, consolider l'ancien faux ménage belge », réclame la séparation de la Flandre et de la Wallonie; il est revêtu des signatures de MM. D. De Peron, secrétaire général de la « Ligue wallonne du Brabant »; L. Bovy, président; P. Honinckx, A. Potier, G. Seron, J. Lausier, M. Massart, P. Brison, H. Halleux, A. Havard, E. Hellin, J. Hénault, E. Houba et A. Masson.

Les wallonnisants à la solde des Boches prétendent que le gouvernement, dans tous ses actes, sacrifie la Wallonie; les Flamingants aux gages des mêmes maîtres jurent que le gouvernement mène la Flandre à la ruine. Est-ce que ces stipendiés n'auraient pas bien fait de s'entendre au préalable pour éviter que l'on tire de leurs écrits la conclusion logique que le gouvernement tient la balance égale entre les deux parties du pays ?

2 mars 1918.

Il y a déjà près de trois semaines que les tribunaux belges chôment. La *Belgique*, le *Bruxellois* et le *Messenger de Bruxelles* l'ignorent encore et leurs lecteurs aussi, naturellement. Bien mieux, ces journaux ont maintenu leur « Chronique du

palais » et l'alimentent de jugements réels ou fictifs, reproduits sans indication de temps ou de lieu.

Et il se trouve tous les jours des milliers de nigauds qui déboursent trois sous pour acheter ces journaux. Ça me paraît inconcevable.

4 mars 1918.

MM. Louis Franck, député et conseiller communal d'Anvers et Strauss, conseiller communal, ont été arrêtés ce matin. Motif : les Allemands, ayant saisi les hangars à grains, qui sont la propriété de la ville, avaient émis la prétention de voir le personnel conserver ses fonctions. MM. Franck et Strauss s'y sont refusés, ainsi qu'ils le devaient.

Tel est le prétexte allégué, car ce n'est qu'un prétexte; la vérité est que les Allemands, depuis longtemps, désiraient écarter M. Franck, dont le patriotisme éclairé et actif contrariait l'action de nos ennemis, principalement sur le terrain de l'activisme.

9 mars 1918.

Pour la quinzaine qui s'ouvre demain, le peuple belge, affamé, recevra par tête : 100 grammes de lard, 200 grammes de saindoux, 200 grammes de haricots, 50 grammes de cacao et 275 grammes de sucre; total : 55 grammes de nourriture par jour; ajoutez-y le pain, dont la ration sera ramenée dans quelques jours à 260 grammes au lieu de 330 et une simple addition vous convaincra que la Belgique doit actuellement se contenter de

315 grammes de nourriture par jour. Il n'a plus été distribué de pommes de terre depuis le 4 février dernier, où la ration a été de 1 kilo 1/2 par tête et l'avant-dernière distribution remontait au 9 janvier. La plus mauvaise viande de bœuf est à 16 francs le kilo, et lorsque l'on parvient à se procurer en fraude quelques patates les vendeurs en exigent 3 francs le kilo.

Au Comité national on déclare, avec une sereine tranquillité, que la réduction de la ration de pain est due à ce qu'un navire chargé de grain a coulé et un autre conduit à Swinemunde. Ce sont là, évidemment, des raisons péremptoires...

18 mars 1918.

Il y a quelques jours est venue devant le conseil de guerre d'Anvers une importante affaire d'espionnage et de recrutement, qui mettait en cause une bonne quarantaine d'inculpés.

Les débats ont duré deux jours et ont eu lieu à huis clos. Malgré des instances réitérées, les avocats belges n'ont pas été autorisés à présenter la défense de leurs héroïques compatriotes.

On ne connaîtra qu'après la guerre, lorsque ceux des inculpés condamnés à des peines d'emprisonnement seront revenus des prisons d'Allemagne, les détails de cette affaire. Pour l'instant, forcé m'est de me contenter de consigner ici les noms des condamnés à mort. Ce sont :

M^{mes} Rosalie Balthazar, Van Dammé, Bellegeer, Herbosch et Witfrau; MM. Van Bergen, Arthur Wattier, Albert Wattier, Lespagnard, J. Jaspers, Félix Solheid, Félix Rosé, Valère Masnil, Virgile Beerens, Jean Godin, Aug. Vanden Eynde, Bar-

lion, Ryck, Noelaert et Leroy; l'abbé Moens, curé de Winxele, et M. De Schepper, en religion frère Denis, des Frères de la doctrine chrétienne.

Cinq de ces admirables martyrs d'un patriotisme qui ne se laisse point désarmer par la perspective de la mort, ont été fusillés il y a quelques jours; ce sont : l'abbé Moens, M. Van Bergen, M. Arthur Wattier, M. J. Jespers et M. Noelaert. Le sort des autres reste incertain, mais on tient que leur peine sera commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Je ne connais rien de plus beau que la scène dont la chapelle de la prison d'Anvers a été témoin. Une heure avant de partir pour le supplice, l'abbé Moens avait été autorisé à célébrer la messe; ses co-condamnés y assistaient et c'est de sa main qu'ils reçurent la communion qui, pour tous, était le viatique. Qu'on cherche à se représenter les sentiments qui durent agiter l'âme de ce prêtre dans l'instant où se trouvaient agenouillés autour de lui, moribond, ces autres moribonds pleins de santé qui, dans peu d'instant, seraient fusillés par la Kultur pour expier l'abominable crime d'avoir servi leur patrie...

Après l'office, le frère Denis prononça une allocution; il y mit tant de cœur, tant de force, tant d'amour, que les condamnés, en échangeant avant de partir pour l'éternité le suprême baiser d'adieu avec leurs proches en larmes, disaient, électrisés par les paroles qu'ils venaient d'entendre : « Pour-quoi pleurez-vous ? Dans quelques instants, nous nous trouverons au ciel, où nous vous attendrons. »

Ils marchèrent au poteau calmes et fiers et moururent en héros comme ils avaient vécu.

Presque en même temps, à Anvers également, a été jugée l'affaire Colleaux; elle groupait trois inculpés : MM. Colleaux, sénateur provincial socialiste du Limbourg, originaire de Neufchâteau; Legros, ouvrier confiturier à la « Maison du Peuple », et Toby, photographe. Ici encore, l'affaire a été jugée à huis clos, en dehors de la participation des avocats belges.

MM. Colleaux et consorts étaient inculpés d'espionnage et, devant la matérialité des faits mis à leur charge, se trouvaient en aveu sur la plupart des points. Le rôle joué par M. Colleaux, avec l'aide de ses deux admirables complices, avait été d'une importance extrême : pendant près de trois années, il avait pu, sans éveiller le moindre soupçon, se rendre au moins une fois par semaine en Hollande sous prétexte d'achats de vivres pour le comité de ravitaillement dont il était le président et emporter avec lui les documents et les renseignements les plus confidentiels et les plus utiles aux gouvernements belge et alliés.

M. Colleaux a été condamné à mort, puis gracié, M. Legros aux travaux forcés à perpétuité et M. Toby à dix années de prison.

*
* *

Bien qu'il s'agisse encore d'un procès, l'histoire suivante est moins tragique. Elle remonte à quelques mois déjà, mais c'est hier seulement qu'elle me fut contée :

En décembre dernier, la police allemande arrêtait, dans les environs de Turnhout, un individu « suspect »; elle l'envoya à la prison de Lierre et l'interrogatoire établit bientôt, complété par les

papiers trouvés sur l'inculpé, que l'on se trouvait avoir affaire à un soldat anglais, nommé Rogger, chauffeur de navire (stoker), né en 1884. Cet homme, qui n'entendait que sa langue maternelle, avait été fait prisonnier par les Allemands aux environs de la crête de Vimy, avait réussi à s'échapper avant son transfert en Allemagne et, après avoir traversé la Belgique du sud-ouest au nord-est, avait fini, comme je l'ai dit, par retomber au pouvoir de ses ennemis.

Son odyssée est curieuse : Parti de Rumignies et marchant, semble-t-il, au hasard, il avait échoué, certain jour, au château du comte de Goussancourt, où il trouva, pendant quelques jours, le vivre et le couvert; on s'intéressa à son sort et la jeune Marie-Louise de Goussancourt, une des filles du comte, fit son portrait en vue de lui fournir une carte d'identité.

Mais la grosse question était de permettre au fugitif de gagner la frontière. On s'adressa dans ce dessein à un missionnaire, M. Belleau, qui remit à Rogger un itinéraire lui permettant d'éviter de passer par les villes ou les localités importantes et un questionnaire rédigé en français, dont la première phrase était : « Y a-t-il, dans ce village, quelqu'un qui parle anglais ? »

Notre homme, muni de ce précaire sésame, se mit en route et, de Blicquy, arriva sans encombres à Rebecq. Son questionnaire lui valut d'être conduit auprès de l'instituteur de l'endroit, M. Germain Sorriau, qui parlait anglais et lui fit trouver un abri chez un de ses homonymes, M. Sorriau, député français évacué. Celui-ci, le lendemain, lui fit reprendre sa route et l'envoya à un autre évacué français, M. le docteur Delpierre, qui hébergeait

déjà un de ses compatriotes, un fugitif comme Rogger; comme personne, ici, ne parlait anglais, on fit appeler M. Allard fils qui connaissait cette langue et s'occupa de notre Tommy avec le plus grand dévouement; Rogger se trouvait à ce moment dans un état lamentable : sale au delà de toute expression, déguenillé, à peine chaussé, il faisait peine à voir. M. Allard, après un bain bien nécessaire, donna au malheureux une chemise, une culotte, un vieux veston, une paire de sabots, une carte routière et 10 francs. Bien mieux : il persuada à un certain Vaullier de le conduire jusqu'à Wayre.

Tout marcha sur des roulettes et, d'étapes en étapes, notre stoker parvint dans la province du Limbourg, où il fut successivement recueilli par M. Caritat de Peruzzis, à Lanaeken, par le bourgmestre de Gingelom, par le baron de Pitteurs, par M^{me} Cassart et sans doute que j'en oublie. Bref, il arriva un beau jour sur les bords de la Meuse, qu'il ne lui restait qu'à franchir pour se trouver en sûreté sur territoire hollandais. A l'en croire, pour lui, marin, ce n'était qu'un jeu. Au bord du fleuve il hésita, n'osa risquer de se mettre à l'eau et finit par avouer... qu'il ne savait pas nager!

Il tenta de passer d'un autre côté, n'y parvint pas et fut arrêté dans les circonstances que l'on connaît.

Ce brave homme était fort reconnaissant de ce qu'on faisait pour lui et, afin d'être bien sûr de n'oublier personne lorsque, de l'autre côté de la frontière, il lui serait possible d'envoyer à ses bienfaiteurs des cartes postales illustrées pour leur exprimer sa gratitude, il avait soigneusement inscrit leur nom et leur adresse sur un petit carnet

qui ne le quittait jamais. Cela partait d'un bon naturel. Malheureusement, ce carnet tomba aux mains des Allemands lors de l'arrestation de Rogger et tous ceux qui s'étaient intéressés à lui ne tardèrent pas à l'aller rejoindre en prison.

Les inculpés comparurent devant le conseil de guerre d'Anvers, où ils furent défendus par M^{es} Dorff, du barreau de Bruxelles, et Vaes, du barreau d'Anvers. L'attitude de M^{lle} Marie-Louise de Goussancourt fut remarquable de fermeté et de tranquille courage; son cas était grave, car elle était récidiviste: en effet, l'enquête établit qu'elle avait, avant de s'occuper de Rogger, aidé au passage d'un Russe et de plusieurs Français en leur fournissant également leur portrait.

Le conseil de guerre se montra sévère dans l'application des peines. Le comte de Goussancourt fut condamné à 2 ans 1/2 de prison, la comtesse à 3 ans, leur fille Marie-Louise à 2 ans 1/2; M. Belleau, à 4 ans; M. Sorriau, à 1 an; M. Delpierre, à 2 ans 1/2; M. Allard, à 3 ans, etc., etc. Une partie de ces peines fut considérablement réduite et changée en amendes.

Les débats s'étaient déroulés au sein d'une atmosphère toute chargée de haute courtoisie. Les inculpés appartenaient à la meilleure société et leurs juges se trouvaient être, par hasard, de bonne éducation. On était ennemi, mais, de part et d'autre, on savait que l'on avait fait son devoir, on s'en estimait un peu et on l'avait fait entendre discrètement en un mot, une allusion. Aussi, les débats clos, les sentences rendues, juges, condamnés et avocats se réunirent-ils dans une annexe de la salle du tribunal et, confondus, faisant assaut

de politesses, prirent le thé : la Conciergerie moins la guillotine.

^x Tout ce monde parlait français, sauf Rogger qui, toujours chaussé de ses sabots, la jambe droite passée sur la gauche, le coude au dossier de sa chaise, buvait du thé et fumait avec vigueur. D'instant en instant, ceux dont sa touchante imprudence avait causé la ruine et qui parlaient anglais s'approchaient pour échanger quelques mots avec lui et joindre à sa provision de cigarettes, dont déjà ses poches regorgeaient, un nouveau paquet. Notre homme acceptait avec un large sourire, remerciait et continuait de fumer sans plus de souci du laisser-aller de son attitude que s'il eût été à bord de son cargo-boat.

Ce sans-gêne agaçait manifestement l'officier allemand qui avait présidé le conseil de guerre. A diverses reprises déjà, il avait regardé Rogger en fronçant les sourcils ; tout à coup, il éclata et, en fort bon anglais, dit :

— Voyons, mon garçon, un peu de tenue, que diable ! Quand on a l'honneur d'être soldat, on doit toujours veiller à son attitude, mais on le doit doublement en présence de l'ennemi !

Rogger regarda l'officier un court moment, puis abaissa l'écran de ses yeux et se remit à fumer.

Un instant après, une sentinelle vint lui frapper sur l'épaule pour le ramener en prison. Alors...

Alors, Rogger se leva brusquement, jeta sa cigarette, se dressa de toute sa hauteur et, la main au képi, le torse renversé en arrière, plus raide que ne le fut jamais un grenadier de la garde prussienne, défila devant l'officier allemand en exécutant une parademarsch que l'effroyable

tapage fait par ses lourds sabots rendait doublement grotesque.

Ce trait d'humour, bien britannique, mit l'assemblée en joie; l'officier allemand, un instant complètement ahuri, se ressaisit et, faisant contre fortune bon cœur, rit avec les autres.

*
* * *

Un procès d'espionnage a été plaidé mardi dernier devant le conseil de guerre du Brabant, réuni dans la salle des séances de la Chambre des députés; il mettait en cause une douzaine d'inculpés défendus par M^{es} Th. Braun et S. Kirschen; c'étaient M. l'abbé Walraevens, vicaire à Arendonck (province d'Anvers), et sa sœur; M. Hosse-laer et la famille Reynaert, de Bruxelles. Les trois premiers ont été condamnés à mort; les autres aux travaux forcés à perpétuité.

L'attitude de tous les inculpés a été admirable, mais celle de M^{lle} Walraevens a été sublime. Sans qu'elle s'en doutât, elle avait l'air de poser pour la postérité; son dédain de la mort était si sincère et l'ensemble de ses réponses se revêtait d'une si noble grandeur, que les juges eux-mêmes, saisis malgré eux d'admiration, semblaient gênés du rôle qu'ils avaient à remplir.

A la question d'usage :

— Pourquoi avez-vous fait de l'espionnage ?

M^{lle} Walraevens répondit :

— Pour assurer un des indispensables services de l'arrière. Seulement, je n'ai pas agi comme vos espions qui, eux, se rendent en France ou en Angleterre, où ils sont des étrangers. Moi, je suis restée dans mon pays.

— Vous avez excité votre frère ?

— Pas du tout. Il n'en avait pas besoin. Il avait assez de patriotisme pour agir tout seul.

31 mars 1918.

Fête de la Résurrection. Pas pour nous, hélas ! Depuis dix jours, le canon tonne sans arrêt, nuit et jour, faisant trembler portes et fenêtres. Les Allemands ont déchaîné leur grande offensive et, d'une seule poussée, ont reconquis tout le terrain qu'ils avaient « volontairement » évacué l'an dernier sur les deux rives de la Somme. Aujourd'hui encore, leurs progrès se poursuivent, mais se ralentissent.

En ville, c'est de la tristesse, mêlée d'un peu de stupeur. D'un peu d'inquiétude aussi, car on sent que ce qui reste de notre pauvre pays est en péril. J'ai cependant rencontré peu de découragement. Mais que d'idées fausses, que de raisonnements saugrenus, parmi le public, dont on ne peut avoir raison, puisque la liberté de la presse est abolie. Il y a bien la *Libre Belgique*, mais depuis l'arrestation, opérée voici environ quatre mois, de ses principaux collaborateurs, elle ne bat plus que d'une aile ; il y a bien aussi la *Revue de la Presse*, dont l'intérêt l'emporte actuellement de loin, par sa variété et sa documentation, sur les articles trop souvent lourds et monotones de sa patriotique concurrente, mais quoi ? Ces journaux n'atteignent, malgré leur tirage assez élevé, qu'un public relativement restreint. Et en attendant, les nouvelles les plus folles, les plus invraisemblables, les plus démoralisantes, trouvent créance, au plus grand

profit de nos oppresseurs et de ceux qui les servent.

5 avril 1918.

Convaincus d'antiaktivisme, M. Braun, bourgmestre de Gand, et M. De Weert, échevin de la même ville, ont été destitués, hier, de leurs fonctions. Tout aussitôt le collègue échevinal entier a jeté sa démission collective à la tête des Boches.

M. Braun a été remplacé par un Allemand, l'ancien bourgmestre de Posen. Comme il y avait de l'argent à gagner, bon nombre d'aktivistes se sont aussitôt présentés pour remplacer les échevins démissionnaires. Il a fallu procéder à un choix... Celui-ci s'est arrêté en tout premier lieu sur le famélique Hector Planquaert, longtemps député suppléant d'Alost, devenu député effectif par suite du récent décès de M. Pierre Daens, et sur un certain Jean Wannyn, dont le nom n'est connu que depuis que cet individu a présidé le meeting de l'Alhambra où fut proclamée l'autonomie de la Flandre.

Les Allemands ne pouvaient mieux choisir.

15 avril 1918.

Cela va mieux et nous commençons à respirer. En dépit des affirmations bluffeuses des Allemands, on a l'impression, de jour en jour plus accentuée, que l'« offensive du Kaiser » est endiguée et n'atteindra pas son but.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que si nos adversaires, maintenant délivrés de tout

souci en Russie, n'arrivent pas à jeter les Anglais à la mer, jamais ils n'auront fourni de preuve plus démonstrative de leur impuissance et de la certitude de notre victoire finale.

22 avril 1918.

Pour la quinzaine du 22 avril au 5 mai, le ravitaillement de la Belgique comprend 100 grammes de lard, 200 grammes de saindoux, 100 grammes de riz, 100 grammes de haricots et 100 grammes de céréaline. Total: 600 grammes, soit 40 grammes de nourriture par jour, à laquelle il convient de joindre les 260 grammes de notre ration quotidienne de pain (lequel renferme 40 % environ de matières inertes).

Dans le commerce libre ou clandestin, le lard coûte 35 francs le kilo; la viande, de 18 à 24 francs; les pommes de terre, 3 fr. 50; les carottes, 3 fr. 20; les choux-raves, 1 fr. 25; le fromage, 28 à 30 francs; le suif, 35 francs; le beurre, 40 francs; le froment non moulu, 10 francs; le seigle non moulu, 8 francs; les œufs, 1 fr. 20 la pièce; le lait, 1 fr. 50 à 2 francs le litre... Le reste à l'avenant ou pire encore.

Il résulte de ceci que seuls les gens riches peuvent, au moyen d'achats privés, compléter les 300 grammes de nourriture quotidienne que le « Comité national de ravitaillement » accorde à la population belge.

16 mai 1918.

Un nouveau procès a réuni hier, dans la salle du Sénat, transformée en tribunal du conseil de guerre, une bonne trentaine de prévenus, tous

accusés de collaboration à la *Libre Belgique*; ils étaient défendus par M^{es} Thomas Braun et Kirschen, auxquels s'étaient joints M^{es} Meganck, Brimeyer et Braffort. Les débats n'ont rien apporté de bien intéressant.

Voici les noms des condamnés avec la peine requise par l'auditeur militaire :

R. P. Delehay, S. J., 15 ans; Van de Kerchove, avocat, 15 ans; E. Van Coillie, médecin, 12 ans (mis en liberté au bout de quelques jours); P. Merckx, employé au greffe, 10 ans; P. Lebrun, clerc de notaire, 15 ans; Antoine Dalle, administrateur de sociétés, 3 ans (portée à 3 ans 1/2); J. Panis, avocat, 3 ans; N. Dolimont, imprimeur, 3 ans; Anna Dolimont, 3 ans; Albertine Merckx, 3 ans; abbé Grégoire Hanlet, 2 ans; Ch. Tricorné, officier retraité, 1 an; M^{lle} Marie Cornil, 1 an; M^{lle} Julienne Verstraete, 1 an; M. Désiré Verstraete, 6 mois; M. Jean Charlier, 2 ans; G. Van Campenhout, libraire, 2 ans; Jeanne Evenepoel, 2 ans; R. P. Gabriel (Henri Waltre), 2 ans; Henriette Denise, 3 ans; Elodie Weiss, 1 an; Gustave Coekelberghs, 3 ans; Auguste Coekelberghs, 9 mois; F. De Buyl, marchand de journaux, 3 ans; Hermann Reding, 1 an; Joseph PIANO, 1 an; Léopold Bruynseel, 1 an; Ch. Coopmans, 1 an; Arthur Musser, 9 mois; G. Van Coillie (fils du précédent), 6 mois; P. Fabri de Castienne, 2 mois; Fr. Mel-laerts, 2 mois; Léopold Merckx, 2 mois; Bullens, 2 mois.

— A propos de « prohibés », j'ai à noter la naissance du *Flambeau*; il s'occupera surtout, annonce le premier numéro, de politique étrangère. Il y a de ce chef quatre journaux clandestins français qui sont, par rang d'ancienneté, la *Revue*

de la Presse, la Libre Belgique, l'Ame belge, le Flambeau et un journal flamand, le *Vlaamsche Leeuw* ; ce dernier, qui a le tort d'être écrit trop souvent en une langue littéraire tellement choisie, que le public ultra populaire auprès duquel seul il pourrait porter la bonne parole n'y comprend rien, ne paraît qu'à des intervalles qui sont parfois de plusieurs mois.

20 mai 1918.

Pour la quinzaine du 20 mai au 3 juin, la population belge recevra, comme ravitaillement, 200 grammes de riz, 100 grammes de céréaline et 300 grammes de saindoux. Soit au total 600 grammes ou 40 grammes par jour. La plupart des magasins communaux d'alimentation mettent en vente, depuis 8 jours, des betteraves fourragères ; ils ont pu, disent-ils, s'en assurer une provision considérable. Rien d'étonnant : en cette saison, les bestiaux eux-mêmes n'en veulent plus...

23 mai 1918.

Les Allemands enquêtent en ce moment au sujet des auteurs des adresses antiflamingantes remises au conseil communal de Bruxelles dans les circonstances dont j'ai parlé plus haut.

Un exemple qui en dit long sur la fureur provoquée par cette manifestation chez nos ennemis : M. Gryson, qui a rédigé la protestation de la « Maison du Peuple », a été condamné à 5,000 marks d'amende ; un de ses camarades, qui en avait fait 3 copies, à 3,000 marks, et chacun des ouvriers qui l'ont signée, à 1,000 marks.

Toucher aux Flamingants est un crime qui coûte cher de nos jours. Patience !

24 mai 1918.

Deux meetings activistes ont eu lieu, les 8 et 15 mai, « A la vue de la cité », 59, rue du Vautour ; dans l'un comme dans l'autre, il y a été fait des déclarations dont il est bon de tenir note pour le moment où l'on réglera les comptes.

La réunion du 8 mai avait réuni une quarantaine d'auditeurs. Orateur : Lambrichts, un Hollandais, poursuivi naguère pour vente aux Allemands de 20,000 kilogrammes de farine volée au « Comité national de ravitaillement », membre du Conseil de Flandre.

M. Lambrichts a commencé par fulminer contre MM. Van Cauwelaert et Camille Huysmans, qui ne sont que des arrivistes et ne se laissent guider dans leur manière de défendre la cause flamande que par leurs intérêts. Lorsqu'ils auront atteint le sommet de l'échelle sociale, ils écraseront le peuple belge sous leurs bottes. Si le peuple belge n'était pas uniquement composé de brutes et d'ignorants, il verrait clair. Quelle différence entre lui et le peuple allemand ! Au point de vue de la propreté notamment : voyez les soldats allemands ! Comme ils sont propres et soigneux de leur personne ! Dans toute l'Allemagne, une heure après qu'un ouvrier a quitté sa besogne, il est un monsieur... Le peuple belge a toujours été la dupe des puissances étrangères ; il se prépare à l'être une fois de plus, puisque les autorités belges du Havre ont signé un accord aux termes duquel, si les Allemands évacuaient la Belgique, c'est l'An-

gleterre qui régnerait et organiserait la police en notre pays.

L'orateur a terminé en déclarant qu'il luttera jusqu'à son dernier souffle pour l'indépendance du pays flamand et que le Conseil de Flandre marchera d'accord avec les autorités allemandes, puisque celles-ci lui accordent leur concours.

Un des auditeurs, nommé Richard Van Landen, a demandé ensuite la parole. Relevant les injures odieuses proférées par Lambrichts à l'endroit du peuple belge, il a demandé au conférencier si d'aventure les soldats allemands qui ont perpétré les crimes que l'on sait à Tamines, Dinant, Visé, Louvain, etc., n'étaient pas des brutes et des repris de justice par surcroît.

Lambrichts. — Si j'avais été à la place des autorités allemandes, j'aurais agi comme elles ont agi : j'aurais, moi aussi, ouvert les portes des prisons et libéré les bandits pour les faire combattre en première ligne.

Van Landen. — Qui a nommé les membres du Conseil de Flandre et les ministres activistes ?

Lambrichts. — Nous-mêmes, car nous n'avons besoin du consentement de personne.

Van Landen. — Vos mandats sont donc usurpés, puisque vous ne les tenez d'aucune autorité légale et qu'ils ne vous ont été attribués ni par le Roi, ni par le Parlement.

Lambrichts. — Nous n'avons besoin ni du Roi, ni de sa suite, pour créer un ministère...

Puis, à brûle-pourpoint :

— Dites-moi donc : par qui êtes-vous payé pour venir me dire tout cela ?

Van Landen. — Par personne ! Et vous ?

Lambrichts. — Par le Conseil de Flandre.

Les deux orateurs se chamaillent encore quelque peu, puis Lambrichts clôt la séance en déclarant que « le peuple flamand triomphera, dùt-il acheter ce triomphe au prix d'une révolution; je serai d'ailleurs le premier à la prêcher et à me mettre à sa tête ».

* * *

Le meeting du 15 mai avait réuni une cinquantaine d'auditeurs. Il était présidé par M. Lambrichts. Orateur : M. Libbrechts, directeur général au département flamand de l'instruction publique.

Le discours du sieur Libbrechts est fait de lieux communs et peut se résumer en une phrase : depuis 1830, les Wallons n'ont cessé d'opprimer les Flamands, avec l'appui des divers gouvernements qui se sont succédé au pouvoir.

Les assistants bâillent sans la moindre retenue...

M. Libbrechts termine en déclarant que dans le nouvel État de Flandre, l'enseignement sera donné uniquement en langue flamande, et que l'on mettra tout en œuvre pour regagner sur ce point le temps perdu.

M. Lambrichts remercie l'orateur (?). Il déclare qu'il faut, en effet, mettre tout en œuvre pour que l'enseignement soit donné exclusivement en flamand à Bruxelles.

Puis, s'échauffant, il dit :

« Nous avons déjà élevé une barrière entre nous et nos anciens gouvernants, les messieurs du Havre; d'autres fripouilles gouvernementales se trouvent également hors du pays. Seulement, je demande que la police allemande coffre les quelques bandits qui sont encore à Bruxelles, notamment ceux qui se réunissent tous les jeudis à la

Taverne Royale, galerie de la Reine, pour conspirer contre nous et élaborer les plus funestes projets contre notre aktivisme. »

Un policier allemand du nom de Mayer se trouve dans la salle. Lambrichts l'interpelle par son nom, pour obtenir la réalisation de son vœu...

Pour apprécier à sa valeur l'infamie de la délation commise par le sieur Lambrichts, il importe de savoir que les « bandits » qui se réunissent chaque jeudi à la *Taverne Royale*, sont les présidents des divers comités provinciaux ou régionaux de ravitaillement, qui viennent à Bruxelles pour y discuter et y arrêter des mesures d'ordre administratif.

* * *

La *Gazet van Brussel*, dont la lecture équivaut pour moi, chaque matin, à un bain d'ignominie, rend compte dans ses numéros des 8 et 16 mai d'un congrès tenu à Bruxelles les 26 et 27 avril par les « Jeunes Flamands ». Il paraît que ce congrès, dont nul à Bruxelles n'avait connaissance, a eu lieu aux *Trois Suisses*, taverne allemande, mais on se garde prudemment et modestement de nous fournir la moindre indication quant au nombre des assistants.

Ce congrès était présidé par un certain A. Brys. A s'en tenir au compte rendu de la *Gazette van Brussel*, cet homme a dit :

La « jeune Flandre » est, et restera, le berceau de la victoire finale, parce qu'elle est le berceau du maximum (*sic*)... Nous voulons constituer un royaume de Flandre. Cette

exigence doit se réaliser et se réalisera. La sentimentalité ne nous mènera à rien. Il importe de ne jamais reconstituer la Belgique. Il nous faudra évidemment admettre le protectorat économique de l'Allemagne, car il va de soi que l'Allemagne, après avoir laissé couler pour nous le sang de ses fils, doit en recueillir les avantages. Ce sera d'ailleurs pour nous la solution la plus favorable... On nous demande constamment : « Qui avez-vous derrière vous ? » De ce chef, il est de notre devoir d'enrôler de nouveaux partisans avec plus de zèle que jamais. Nous devons avoir le droit de parler au nom du peuple flamand. Seule, la politique des « jeunes Flamands » peut sauver la Flandre.

On a passé ensuite à la désignation du comité directeur du parti « jeune flamand ». Ont été élus à l'unanimité :

Présidents d'honneur : MM. le docteur Eug. Van Oye, d'Ostende, et le pasteur Domela Nieuwenhuys, de Gand.

Président : M. Willem De Vreese, directeur de la Bibliothèque royale.

Vice-présidents : MM. A. Brys, membre de la Commission des chargés de pouvoirs (?), et Severyns, agent de change, à Anvers.

Secrétaire : M. Scheurweghen, secrétaire du groupe de Bruxelles et du gouvernement général.

Treasorier : M. Buyckx, idem.

Membres : MM. Bogaerts, avocat à Bruxelles; E. Van Bergen, R. De Cneudt, J. De Boevé, G. Roose, G. Vermeersch, A. Bogaerts, de Lierre; Lowis (Limbourg), Verwimp, d'Anvers; Ursi, de Louvain; Everaerts, d'Ostende; Dumon, médecin à Bruges, et Verstraete, bourgmestre à Sinay.

1^{er} juin 1918.

La grande offensive, déchainée par les Allemands sur Amiens le 21 mars, se poursuit avec des alternatives diverses, tantôt sur un point,

tantôt sur un autre. Si j'en parle ici, c'est pour noter que cette fois, contrairement aux précédentes, le public suit les événements avec un calme qui n'est pas de l'indifférence, certes, mais une sorte de stupeur, faite de l'accumulation des souffrances et des épreuves endurées depuis bientôt 4 ans. On est sûr du triomphe final et on est résigné, puisqu'il n'y a pas d'autre parti à prendre, à l'attendre tant qu'il faudra ; pour le surplus, on n'a plus la force, comme naguère, de se réjouir ni de s'attrister.

25 juin 1918.

Depuis une huitaine de jours, les maraîchers n'apportent plus leurs produits aux marchés et nous nous trouvons complètement privés de légumes. Motif : les Allemands ont établi des prix maxima auxquels les paysans refusent de céder leurs marchandises.

« Ces prix maxima ont été établis dans l'intérêt de la population », prétendent les Allemands. « Pas du tout, ripostent les Bruxellois. Sans doute, les paysans nous rançonnaient et nous volaient lorsque, profitant de notre détresse, ils réclamaient 50 centimes pour une misérable laitue, mais votre arrêté, en provoquant la disparition complète des légumes, a empiré notre situation et amélioré la vôtre ; en effet, vous achetez directement aux producteurs, à des prix supérieurs aux maximas fixés par vous-mêmes, tous les produits maraîchers. Et pour se rendre compte de l'importance de vos prélèvements, il n'y a qu'à voir les trains, chargés de choux, d'asperges, de carottes, etc., qui chaque jour partent de la gare de

Tour et Taxis, sous la conduite et la surveillance de vos soldats. »

La situation alimentaire est devenue vraiment tragique. Les gens sont littéralement affamés. Sans doute, la machine humaine est d'une souplesse remarquable et l'on peut restreindre son entretien à des proportions que l'on n'eût pas soupçonnées avant la guerre, mais il y a des limites à tout, même au jeûne progressif, ainsi que le prouve éloquemment l'exemple fameux de la jument de Roland. Certains jours il me faut renoncer à inscrire ici les simples notes qui constituent la matière de ces pages : impossible de nouer deux idées ensemble ; la pensée me fuit, et la déduction logique la plus simple m'échappe dans l'instant où je tente de lui donner une forme concrète ou de la coucher sur le papier. Depuis quelque temps, il m'arrive fréquemment de ne pouvoir plus lire avec fruit un ouvrage quelque peu sérieux ; je suis le texte des yeux, mais mon attention ne « mord » plus, ne suit pas la pensée de l'auteur. J'en ai eu, l'autre jour, une preuve manifeste : je poursuivais, cette fois avec intérêt, la lecture des *Origines de la France contemporaine* par Taine, quand, après plus d'une heure, une note inscrite par moi dans la marge m'avertit que j'avais déjà lu tout cela la veille : je n'en avais pas gardé le moindre souvenir. Et que d'autres, plus affaiblis que moi, doivent subir des contre-coups encore plus fâcheux !

27 juin 1918.

Hier soir, n'ayant pour le souper rien d'autre qu'un petit morceau de lard, sans le moindre

accompagnement de légumes, de pain ou de haricots, — rien d'autre, bref, que de l'eau, le seul produit alimentaire qui n'ait point augmenté, ma femme se trouva contrainte de se rendre chez un individu qui vend, clandestinement, du pain. Elle y acheta, moyennant 9 fr. 25, un kilo d'un pain noir, gluant, affreux, malodorant, tel qu'avant la guerre on eût hésité à le donner à son chien. A l'emploi, il s'est révélé d'un goût infect et plein de sable...

1^{er} juillet 1918.

Ravitaillement pour la quinzaine : 300 grammes de céréaline et 300 grammes de graisse. — On vole et on pille partout. N'est-ce pas légitime?

Toujours pas de légumes et pas encore de pommes de terre nouvelles, sauf en fraude et à des prix qui varient de 4 fr. 25 à 4 fr. 75 le kilo. Dans la province d'Anvers, où les Allemands ont autorisé l'arrachage dès le 17 juin, — depuis le 15 juin, la ration de pommes de terre a été réduite, à Berlin, de 7 à 3 livres par semaine et par tête, nous ont appris les journaux allemands, — on en charge chaque jour des centaines de wagons qui prennent directement la route de l'Est. Dans les autres provinces belges, l'arrachage n'a été autorisé que le 25, mais aussitôt la raffe a été si complète, que jusqu'à présent nul n'a goûté de pommes de terre qui n'a pu passer par les exigences des paysans-accapareurs. Et cela, les riches seuls peuvent le faire.

2 juillet 1918.

Il y a quelques jours a eu lieu, au Palais de

Justice de Bruxelles, l'ouverture d'une chambre criminelle présidée par un Allemand (il n'entend pas un mot de français) qui, affirmant les journaux censurés, juge d'après les lois belges.

Au banc des avocats, M^e Norden, un Boche qui a récompensé l'hospitalité dont il est redevable depuis de longues années au barreau belge, en publiant la mensongère brochure : *La Belgique coupable*.

3 juillet 1918.

Je répare un oubli : La *Gazet van Brussel* a publié, dans son numéro du 23 juin, une proclamation lancée au nom du « Conseil de Flandre », par les sieurs Tack, Brys, Jonckx, Vernieuwe, Léon Meert, Ver Hees, Heyndrick, De Decker et Borms. J'en traduis les lignes suivantes, qui permettent de juger du reste :

Plus d'une année s'est écoulée depuis le 3 mars 1917, jour où le chancelier de l'empire allemand déclara solennellement à nos délégués que, même après la paix, l'Allemagne continuerait d'assurer au peuple frère flamand, sa protection forte et permanente. Le monde est encore en armes ; les armées des belligérants luttent encore avec une âpreté sauvage, mais les avantages remportés dans l'intervalle par les armes allemandes ont amené, même ceux qui doutaient, à reconnaître que la victoire finale de l'Allemagne est proche. Dès l'origine, nous avons eu confiance dans nos frères de race allemands et nous nous tournons actuellement vers eux dans la conviction qu'après les résultats acquis à l'est et sur les champs de bataille de France, ils n'oublieront pas le peuple de Flandre qui leur est apparenté par la race.

... Contrainte par une force majeure (Heirkraft) l'armée allemande est entrée comme ennemie dans notre pays ; cependant, au cours de la guerre, *les Flamands*, en dépit du dur sort que cette armée a imposé aux habitants du

territoire occupé, ont reconnu que ce n'est pas l'empire allemand qui est leur véritable ennemi, mais bien le gouvernement belge.

J'ai tenu à consigner ceci pour qu'à l'heure du règlement des comptes on n'oublie pas...

5 juillet 1918.

Aujourd'hui, pour la première fois dans la commune de l'agglomération que j'habite, distribution de pommes de terre nouvelles. Ration uniforme pour tout le Grand-Bruxelles : 900 grammes par tête. Cela constituera un allègement sensible aux souffrances de la population, si les distributions ultérieures ne se font pas trop attendre.

6 juillet 1918.

Le Feu, l'ouvrage de M. Henri Barbusse, est en vente à Bruxelles, avec l'autorisation de la censure allemande; on peut notamment se le procurer chez Falk, au prix de 9 francs (en France, 4 fr. 50).

On sait que l'entrée et la vente en Belgique de tous produits d'imprimerie venus de pays alliés sont interdites et punies avec la plus extrême sévérité. Il n'est pas même fait exception pour les catalogues de timbres-poste d'Yvert et Tellier, qui ne sont guère suspects, cependant, de renfermer des articles de nature à nuire à l'armée allemande. La bienveillance exceptionnelle témoignée à l'égard de l'œuvre de M. Barbusse n'en est que plus significative, mais n'a rien qui m'étonne. J'ai lu *Le Feu* il y a environ trois mois, et ai constaté avec une réelle stupeur que l'exemplaire que

j'avais en mains portait : « 198^e mille ». Jamais encore, dans le grand nombre de livres auxquels la guerre a donné naissance, je n'en avais rencontré un dans lequel on eût dépensé autant de talent de reporter et autant d'acuité de vision à ne voir, dans la conduite des poilus français, que le côté grossier, plat, dépourvu de noblesse, de grandeur, d'idéal. Que les Allemands répandent chez nous ce livre, rien de plus naturel, mais que les Français eux-mêmes fassent à cette œuvre mauvaise un des plus gros succès de librairie de l'époque, cela me dépasse.

9 juillet 1918.

Il y a quelque temps, M. Henri Conscience-Antheunis, petit-fils du seul romancier de mérite que connurent jamais les lettres flamandes, a été nommé chef de division, par les Boches, au ministère wallon de l'intérieur; traitement : 6,000 fr.

La *Libre Belgique* de ce jour donne à propos de cet homme les renseignements suivants :

Antheunis, Henri Conscience Gentil, est né à Thourout, le 23 mai 1871... Son casier judiciaire révèle à sa charge quelques faits troublants... Le 10 novembre 1902, la 9^e chambre du tribunal de Paris lui collait 50 francs d'amende pour outrages aux mœurs et, le 2 mars 1903; les juges parisiens de la 10^e chambre lui administraient, pour un délit analogue, 6 mois de prison agrémentés d'une amende de 1,000 francs... Le 13 mars 1913, le tribunal correctionnel de Bruxelles lui adjoignait 6 mois de prison et 26 francs d'amende pour faux, détournement et escroquerie.

Vous verrez que la guerre prendra fin avant que les Allemands aient réussi à embaucher un seul

Belge « propre » dans leurs divers services ministériels séparatistes wallons-flamands.

14 juillet 1918.

Aujourd'hui, fêtes nationales françaises, celles qui nous touchent le plus près et nous tiennent le plus profondément à cœur, après les fêtes nationales belges. C'est dimanche et, de ce chef, les Boches n'ont pu empêcher les commerçants de fermer leurs magasins ; ils en ont amplement profité ; même ceux qui n'ont pas coutume de chômer ont baissé leurs volets. Le centre de la ville a l'air d'une cité morte.

21 juillet 1918.

Nos fêtes nationales...

Ce matin, j'étais triste, infiniment triste. « Ainsi donc, me dis-je, les voici revenues pour la quatrième fois, depuis la guerre, nos fêtes nationales et, pour la quatrième fois aussi, nous voici contraints de les célébrer dans le silence de nos âmes alourdies par la longue durée de nos épreuves. Cette année encore elles se passeront sans que nous puissions alléger nos cœurs des sentiments dont ils frémissent, sans que nous ayons vu notre Roi bien-aimé revenir, ainsi que nous l'espérions fermement il y a douze mois, à la tête de ses phalanges de héros ; sans qu'ait pris fin, en un mot, l'oppression qui nous suffoque. » Je songeais à ceux que j'ai connus et qui dorment leur glorieux sommeil sur les rives de l'Yser ; à ceux qui, plus heureux que moi, serviteur indolent

et inutile, luttent toujours au long de ce mince filet d'eau, de ce ruisseau d'épopée qui se rit du feu allemand, image héroïque et admirable de l'invincible faiblesse belge aux prises avec la vaine toute-puissance allemande. Je songeais que, tout à l'heure, je ne pourrais sortir pour me rendre au *Te Deum* sans rencontrer les uniformes gris auxquels, malgré quatre années, mes yeux ne s'accoutument point et que, dans l'enceinte même de Sainte-Gudule, ma vue serait souillée par la présence de quelque galonné. Car nous les connaissons trop bien, n'est-ce pas, pour que j'aie pu croire, même un instant, que leur Kultur ferait comprendre à ces reîtres qu'en ce jour et en ce lieu, il conviendrait de nous épargner l'odieux de leur présence ?

La contemplation du drapeau qui orne mon vestibule a chassé ces noires pensées. Sans doute, ce cher drapeau est encore aujourd'hui prisonnier comme la patrie qu'il représente, mais comme elle aussi il demeure debout, sans qu'une tache ternisse l'éclat de ses couleurs et sans que les plus rudes bourrasques aient dérangé en rien l'hiératique harmonie de ses plis. Dédaigneux des oscillations du baromètre de la guerre, sûr de l'avenir, symbole à jamais réconfortant de foi et de sereine confiance, il semblait me reprocher ma faiblesse et de n'avoir pas comme lui le courage d'attendre dans le calme qui convient, l'heure de revivre à la lumière, à la liberté, à la réparation.

Et voilà que peu à peu ma tristesse me fait honte ; je relève la tête et je souris à nos trois couleurs, car je me rappelle...

Je me rappelle les événements de ces derniers jours :

Mardi, 16 juillet. — Déchainement, en Champagne, de la troisième grande offensive allemande de cette année. Les journaux boches et embochés mènent un bruyant concert autour des résultats obtenus par le premier choc ; ils nous apprennent que les Kaiserlichs, « opérant sous les yeux de Sa Majesté Impériale et Royale Guillaume II, Roi de Prusse et Empereur d'Allemagne », ont fait 13,000 prisonniers et atteint la Marne. On annonce ça en caractères d'affiches et en manchettes. On fait tapage. Toutes les grosses caisses sont de la parade.

Mercredi, 17 juillet. — Suite du précédent. On a franchi la Marne. L'enthousiasme grandit encore.

Jeudi, 18 juillet. — Douche. Le général Foch est intervenu et rien ne va plus. La joie, qui avait atteint le degré de la fièvre chaude, tombe de plusieurs points au-dessous de la normale. On remise les manchettes, de même que le Kaiser.

Vendredi, 19 juillet. — On avoue qu'on a dû reculer.

Samedi, 20 juillet. — On reconnaît qu'on a dû s'en retourner sur la rive septentrionale de la Marne.

Dimanche, 21 juillet. — Ce matin, ce sont nos fêtes nationales et le *Nieuwe Rotterdam*, que je viens de recevoir, m'apporte le bulletin de guerre français : 20,000 Boches prisonniers et 400 canons capturés. Ah ! si l'on pouvait illuminer !

.....
Illuminer ? Et il y a moins d'une heure, je poursuivais des vols de papillons noirs ? Ah ! cher drapeau, que j'ai besoin encore des leçons que me donne chaque jour, depuis bientôt quatre ans, votre fier et hautain stoïcisme !

De 10 heures à 11 h. 1/2, à Sainte-Gudule, cérémonie traditionnelle. Foule immense et, dans le chœur, réunion de tout ce que Bruxelles compte de personnalités marquantes, tous partis patriotiquement confondus ainsi qu'il sied.

Le cardinal est absent; c'est une grosse déception. Après la dernière bénédiction, on espérait la *Brabançonne*; elle n'est pas venue et c'est une nouvelle déception. On se regarde... Manifestement on s'attend à ce que le patriote inconnu qui, l'année dernière à pareille date et puis encore au 15 novembre, en avait chanté les couplets de sa voix de cloche, se manifeste cette fois encore. Mais non... Et l'on se dirige, lentement, vers la sortie. Lentement, mais bruyamment, car, de divers points du vaste temple, partent les cris de : « Vive le Roi ! », « Vive la Belgique ! », « Vive la liberté ! », repris en chœur par les assistants les plus proches. Cela donne à la réunion l'aspect un peu inattendu d'une salle de meeting. Tenez pour certain que du haut de sa gloire, le bon Dieu aura souri avec amour à ce peuple choisissant Sa demeure pour y clamer sa foi en l'heure de la justice et de la résurrection.

Au dehors, les « polizei », fort nombreux, ont procédé à une demi-douzaine d'arrestations.

En ville, de même que dans les faubourgs, pas d'incidents marquants, sauf celui-ci que je m'en voudrais de ne pas relater :

Tout le monde connaît le vaste quadrilatère d'immeubles dont la prison de Saint-Gilles forme le centre et tout le monde sait que cette prison renferme constamment des centaines de Belges coupables du seul crime d'être demeurés fidèles à

leur souverain et à leur patrie. Or, sur l'initiative de je ne sais quel homme de cœur, les habitants de ces immeubles s'étaient entendus pour donner à ces victimes de l'oppression allemande le seul réconfort qu'il fût en leur pouvoir de leur verser. A la soirée, pendant plus d'une heure, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, toutes fenêtres ouvertes, à gorge déployée, avec accompagnement de piano, de violon, voire de cornet à piston, la *Brabançonne* n'a cessé d'alterner avec la *Marseillaise*.

Consoler les prisonniers est une des sept œuvres de miséricorde recommandées par la religion catholique. Quelle consolation pouvait valoir, auprès de nos détenus, l'audition de notre hymne national et de celui de la nation amie? Et n'était-il pas vraiment exquis de tact patriotique et de frondeuse crânerie, le geste qui en a envoyé les accents à nos frères malheureux par-dessus les baïonnettes allemandes?

4 août 1918.

Quatre ans, aujourd'hui, que M. de Hohenzollern, faisant faire banqueroute frauduleuse à sa signature d'empereur, a envoyé ses millions de soldats écraser la Belgique.

5 août 1918.

Chapitre des choses que l'on refusera de croire dix années après la guerre :

Le tabac, en feuilles, est coté actuellement 150 francs environ le kilo ; prêt à être fumé, découpé par conséquent, on peut se le procurer à

80 francs le kilo. (Au lieu de 4 francs avant la guerre !)

L'explication de ce simili miracle est bien simple. Il y a quelques mois, dans le tram, un voyageur me fit voir, à la 4^e page de je ne sais plus quel journal, une annonce dont je crois avoir retenu le texte exact que voici :

QUI PEUT FOURNIR, 10,000 kilog.
feuilles marronnier propres, séchées
pour faire tabac ? Faire offres, etc.

Cela n'était déjà pas mal, mais depuis lors, on a fait des progrès.

C'est ainsi que dans le numéro de la *Belgique* du 4 août qui, par cas fortuit, m'est tombé tout à l'heure sous la main, j'ai trouvé les « petites annonces » que voici :

TABAC SUCCÉDANÉ **PIPE** ET **CIGARETTE**
POUR LA LA LA

LE MEILLEUR 0.75 et 1.25 fr. le paquet de 50 gr.

VENTE au KILO. GROS-DÉTAIL. 63, r. du Lombard (Bourse)

Ce « succédané », tenez ça pour certain, ne contient pas un atome de tabac. Dès lors, en vendant 25 francs le kilo des feuilles quelconques coupées fin, on doit pouvoir faire sa pelote. Mais poursuivons :

Parfum pour tabac

anti-moisi et autres. Rue
d'Orléans, 30.

AROMATISATION

J'aromatise tabac défraîchi et sans goût, feuilles et succédanés. Résultat unique. Prix modéré. Hackin, chimiste, 25, rue Meyerbeer, Bruxelles.

Le « résultat unique » doit être de faire vomir tripes et boyaux à la victime de cette « aromatisation ».

Ce n'est pas tout. J'ai réservé le meilleur pour la fin. Dégustez-moi ça (c'est une façon de parler) :

Succédané de marronnier
préparé à bon goût, 27, rue
Fourmois, Ixelles.

Vive le progrès ! Il y a quelques mois, on employait le marronnier comme succédané du tabac. Aujourd'hui, on en est arrivé à mettre en vente, comme tabac, un succédané du marronnier. Qu'est-ce que cela peut bien être ? S'il y avait encore des chevaux en Belgique, je pourrais croire que c'est du crottin, mais il n'y a plus de chevaux. Ça ne peut cependant être de la rhubarbe ? Les feuilles de rhubarbe, après utilisation, par les richards uniquement, de la tige, seule partie naguère considérée comme comestible, servent aujourd'hui à faire des « succédanés » d'épinards et se vendent à gros prix...

Passons à une autre catégorie. Avant-hier, j'ai vu, à la vitrine d'une cordonnerie de l'avenue du Midi, une paire de bottines pour dames affichée « grande occasion », 225 francs. C'est assez dire que le cuir est hors prix. Une simple paire de semelles coûte de 45 à 55 francs. Il y a un certain temps, on a lancé dans le commerce des semelles en un simili cuir nommé « Balata ». Ce produit, pour des raisons à moi inconnues, a bientôt disparu. Aussitôt une annonce :

Semelles

succédané Balata, en gros.
R. Luther, 10, avenue du Midi

Une paire de sabots coûte actuellement ce que coûtait une paire de bottines ordinaires avant la guerre. Et l'on remet, aujourd'hui, des planches sous ses sabots comme on remettait naguère des semelles à ses souliers.

Le café est à 70 francs le kilo et la chicorée — dont la vente est interdite par les Boches — à 9 ou 10 francs le kilo. Pas d'embarras! Lisez :

HOLLANDIA

remplace le café et la chicorée; analysé par M. le docteur Dupont-Pamart, directeur du Laboratoire médical de Bruxelles, préparé par la Maison Hollandaise, 30, rue Saint-Nicolas, Namur. Se vend dans toutes les épiceries, pâtisseries. On demande représentants partout.

Il y a certains articles auxquels, il faut le croire, on n'a pas trouvé de succédané, du moins jusqu'à présent, car il ne faut jamais désespérer de l'ingéniosité de ceux qui tirent leur fortune personnelle de la misère des autres. Aussi ces articles ont-ils atteint des prix qui font rêver. Jugez-en :

BOUCHONS

NE VOUS laissez pas induire en erreur par des offres alléchantes jamais sérieuses : de X... jusque !!! *Seule la fabrique de bouchons*

Félix Galcéran, 102, chaussée de Mons

succursale : 129, chaussée de Wavre, Ixelles. — Paye le plus haut prix
Vin et gueuze (vieux), 0,18 cent pièce. | Champagne 0,60 cent. pièce.
» » (nens), 0,35 » » | Déch^s de liège 2 fr. 50 le kilo.

PRIX SPÉCIAUX POUR RACOLEURS

AVIS. Pour cause d'agrandissement, la maison principale sera transférée
BOULEVARD ANSPACH, 188, 190, 192

le 1^{er} août 1918.

Bien entendu, le prix de l'existence a haussé proportionnellement au prix des... bouchons au moins :

DAME belge, 2 enfants 8 et 11 ans, cherche pension à la campagne pendant 1 mois, environ 50 fr. par jour. Ecrire : «Magasin» rue Vanderschrick, 1.

J'oserais parier que cette dame n'a pas trouvé ce qu'elle cherchait à moins de 75 francs. Et encore!

Dans la plupart des grandes épiceries, on trouve, à 3 fr. 25 le bâton, du chocolat Kwatta, produit hollandais, qu'en 1915 encore on vendait 15 centimes!

18 août 1918.

Je suis sorti hier de la prison de Saint-Gilles, où les Boches ont jugé à propos de m'enfermer en même temps que mes confrères Lagyè, de l'*Etoile belge*; Dumont, du *Ralliement*; Houziaux, du *Peuple*; Delandsheere, du *XX^e Siècle*, et Thomas; les quatre derniers sont toujours détenus.

Motifs de mon arrestation : les voyages au Havre, qu'au mépris des ordonnances allemandes, j'ai faits en 1914 et en 1915 et l'administration des fonds destinés à secourir ceux des journalistes qui se trouvent dans le besoin par suite de leur refus de travailler sous la censure de l'ennemi.

Mes voyages entre le Havre et Bruxelles, de même que certaine affaire de recrutement de volontaires, m'avaient déjà valu de passer en conseil de guerre en 1915; cette fois-là, j'avais été enfermé, avec 21 Belges et Français, arrêtés au moment où ils tentaient de franchir la frontière

hollandaise, au 3^e étage du Ministère de l'Intérieur, dans le bureau qu'occupait avant les hostilités M. C. Jacquart, directeur du service de la statistique. Etre enfermé, au nombre de 22, dans une seule pièce et n'avoir au total que 18 paillasses à sa disposition, ça n'était certes pas le dernier mot du confort, mais l'atmosphère d'ardent patriotisme que l'on respirait dans ce milieu faisait passer aisément sur bien des effluves moins agréables qu'on y respirait également.

A Saint-Gilles, j'avais demandé et obtenu de n'avoir pas de compagnon de captivité : la solitude ne m'a jamais fait peur, pourvu que j'aie des livres à ma disposition. Or, la malchance a voulu que je n'en ai pas eu pendant les quatre premiers jours, — la jouissance de la bibliothèque m'était interdite je ne sais pourquoi et il faut, pour recevoir des livres de chez soi, une autorisation en due forme que ma femme eut mille peines à obtenir. — Ces quatre jours m'ont laissé un souvenir détestable. Vous riez ? Essayez-en pour voir ! Lorsque vous posez, pendant seulement deux ou trois heures dans l'antichambre de votre médecin, vous avez vos orteils qui se frisent. Imaginez donc, si vous le pouvez, le supplice représenté par une « pose » de quatre fois 24 heures dans une pièce blanchie à la chaux, de 1 m. 80 sur 5 mètres, éclairée par une étroite fenêtre percée à 3 mètres de hauteur, avec comme unique occupation la lecture de votre « règlement d'ordre intérieur », et je vous certifie qu'au lieu de rire vous vous sentirez envahi par la plus noire des mauvaises humeurs. Dans l'après-midi du quatrième jour, heureusement, j'ai reçu les œuvres de Rabelais, puis de Dickens. De cet instant il

était loisible au juge d'instruction de me laisser moisir en cellule pendant tout le temps qu'il lui plairait : j'étais blindé.

Cette cellule devait avoir été occupée pendant un temps assez long par des femmes, à en juger par les très nombreuses inscriptions gravées dans le crépi des murs au moyen d'une épingle. J'ai eu tout loisir de déchiffrer la plupart ; elles étaient toutes en français et respiraient la plus belle santé morale. Jugez-en :

Pourvu que ma petite est (*sic*) bien soignée et que mon homme il n'est (*re-sic*) pas fusillé, je me fiche du reste. — Juliette.

Mon cher petit mari, je suis retenue pour l'instant à ma villa de Saint-Gilles. Fais comme moi : aie bon courage et prends patience. — Maria.

Sans doute, vaillante patriote, vous êtes ici innocente comme moi. Ne vous laissez point décourager : c'est pour le Roi. — Hélène.

Je vais être déportée en Allemagne. Bon courage à ma successeur. C'est pour le pays. — Juliette.

Quand vous lirez ceci, quj que vous soyez, songez que j'ai mis mon espoir en Dieu qui protège ceux qui ont fait leur devoir. Faites comme moi et vous gagnerez (*sic*) — Berthe.

Quand j'étais las de lire et de faire les cent pas, j'allais rêver devant l'inscription suivante tracée, au crayon celle-ci et d'une main ferme, à côté du chambranle en granit de la porte : « Entrée ici le 12 février 1918. » Venait ensuite un calendrier qui s'arrêtait au 29 juin ; sous cette date, on pouvait lire : « On vient me prendre. Adieu ! » — Libérée ? Déportée ? Fusillée ? Qui jamais le saura ?

Mais en voilà plus qu'assez sur « mes prisons » ; les 30 années d'incarcération de Latude me font honte et les délicieux lauriers de Silvio sont trop verts.

30 août 1918.

Mes quatre camarades encore détenus ont été relâchés ce matin, sous caution collective de 10,000 marks. Eux comme moi, sommes obligés de nous tenir à la disposition du juge d'instruction.

2 septembre 1918.

Il y a quelques mois, des affiches genre Barnum, posées à tous les coins de rue, annonçaient : « René Declercq komt ! » (René Declercq arrive !) Aujourd'hui, ce cupide alcoolique ne « komt » plus. Il s'en va...

La *Gazet van Brussel* de ce matin annonce qu'elle fait peau neuve ; en même temps qu'elle porte cette nouvelle à la connaissance de ses douze abonnés, elle modifie son aspect et... le nom de Declercq qui figurait en manchette, disparaît. Quand le navire fait eau, les rats se sauvent.

Ce rat n'est pas seul à faire preuve ainsi de prudent opportunisme : une trentaine de membres du Conseil de Flandre ont donné leur démission. Ceux qui, par un mauvais jeu de mots, appelaient le « Raad van Vlaanderen » « Ratten van Vlaanderen », auront été prophètes sans le savoir.

3 septembre 1918.

Mon « inexpressible » manifestant une alarmante propension à tomber en guenilles, je me

suis rendu aujourd'hui chez mon tailleur pour traiter de l'achat d'une culotte neuve.

— Combien ?

— Deux cent cinquante francs.

Ça m'a porté un coup et le tailleur doit s'en être aperçu, car il m'a dit :

— Je veux faire profiter monsieur d'une véritable occasion... un pantalon presque neuf... n'ayant été porté que quelques jours...

— Combien ?

— Cent cinquante francs.

Je me suis ensauvé.

Il n'y a pas à dire : le sans-culottisme avait du bon.

5 septembre 1918.

Le 13 juillet dernier, un train spécial, rempli de réfugiés et d'évacués français, quittait Bruxelles pour rejoindre la France via l'Allemagne et la Suisse. Le lendemain, j'apprenais qu'un certain nombre de Belges, non munis de passeports réguliers, avaient été arrêtés au moment de l'arrêt de ce train en gare d'Etterbeek. Mais quoi ? Les arrestations sont chose tellement banale sous le joli régime actuel, que je ne prêtai à cette affaire qu'une attention distraite et ne tardai pas à en perdre le souvenir.

Aujourd'hui, j'ai appris à ce sujet les détails savoureux que voici :

Le départ du 13 juillet n'était pas le premier. Il y en avait eu plusieurs autres auparavant et chaque fois c'est le capitaine Karges, aidé de son adjoint le lieutenant Schick, chef d'une des sections de police du poste de la rue de Berlaimont,

qui avait été chargé de veiller à leur composition et de délivrer les passeports nécessaires. Ce capitaine Karges n'est pas un inconnu en Belgique : il a résidé notamment, pendant plusieurs années, à Liège, où il s'était fait inscrire comme membre de la Loge-maçonnique, ce qui lui valut, soit dit en passant, d'entrer en relations avec le grand maître de cette institution, M. Magnette; on sait que le magnifique patriotisme de M. Magnette a valu au sénateur de Liège d'être douloureusement persécuté par les Allemands, mais passons.

Le capitaine Karges, appelé à Bruxelles au début de la guerre, se laissa entraîner à des dépenses de beaucoup supérieures aux ressources dont il disposait. Il aimait la vie large et avait à pourvoir à l'entretien, extrêmement dispendieux, de deux ménages, sinon même de trois. Il était fort connu dans les milieux où se réunissent, de nos jours encore, à Bruxelles, pour s'amuser, les Allemands qui se sont enrichis à piller la Belgique et les quelques mauvais Belges qui se sont rempli les poches à les y aider. Et l'on semait les marks à la volée...

Rien d'étonnant : le capitaine Karges disposait de deux plantureuses sources de revenus : il avait organisé une façon d'agence de désertion à l'usage de ceux de ses compatriotes qui désiraient respirer l'air pur des bords de la « Zuiderzee » et il vendait d'authentiques passeports aux Belges avides de profiter des trains de réfugiés français, pour fuir le territoire occupé. Ce petit commerce durait depuis longtemps et rien, sans doute, ne l'eût empêché de prospérer jusqu'à la conclusion de la paix, si le capitaine Karges avait eu un sens plus subtil de sa situation.

Ecoutez :

M^{me} X..., femme d'un officier belge présent au front, avait le plus vif désir de rejoindre son mari dont elle était séparée depuis près de quatre années. Elle avait, pendant de longs mois, sollicité un passeport, frappé à toutes les portes, mis en œuvre toutes les influences, mais en vain. Les Allemands ne voulaient rien savoir et M^{me} X... s'en désolait et s'en irritait d'autant plus que ses ressources diminuaient rapidement. Un jour vint même où tout son avoir disponible se réduisit à 2,500 francs... Dans cette extrémité, elle s'en fut conter sa peine à M^{me} T..., femme d'officier également, et lui demanda de la conseiller sur les meilleurs moyens d'arriver à quitter la Belgique ; M^{me} T... lui proposa d'aller trouver Karges :

— Plusieurs personnes, ajouta-t-elle, sont fort heureusement arrivées en France grâce à des passeports délivrés par cet officier. Il ne les donne pas gratis, tant s'en faut, car leur prix oscille, m'a-t-il été affirmé, de 1,500 francs à 3,000 marks. Allez le voir. Dites-lui que vous êtes disposée à « payer les frais de chancellerie ». Je gage que vous réussirez.

M^{me} X... suivit ce conseil ; elle fut mise sans difficulté en présence du capitaine Karges qui, lorsqu'elle aborda la question des « frais de chancellerie », déclara :

— Ce sera 3,000 marks.

— Monsieur, répondit M^{me} X... désolée, je ne puis payer une somme aussi élevée. Tout mon avoir ne se monte plus qu'à 2,500 francs. Je vous offre 2,000 francs, car il me faut au moins 500 francs pour mes frais de route.

— Impossible, madame...

— Je vous en supplie...

— Je répète que c'est impossible !

On se quitta, un peu froidement, mais M^{me} X..., dans son ardent désir de partir, revint à la charge. L'officier s'en tint à son premier chiffre et la conversation monta d'un ton :

— Il s'agit d'un tarif fixe qu'il n'est pas en mon pouvoir de réduire, déclara le Boche.

— Pardon, répliqua la visiteuse, pardon, et la preuve c'est que certaines personnes peu fortunées n'ont eu à payer que 1,500 francs.

La discussion s'échauffa et Karges congédia cavalièrement M^{me} X... en lui jetant :

— Parole d'honneur ! Vous y apportez une insistance telle qu'il semble que vous croyiez que je mets cet argent dans ma poche !

Deux jours après, M^{me} X... revint encore. Elle était arrivée au comble de l'irritation.

— Monsieur, dit-elle, vous m'avez demandé avant-hier si je croyais que vous mettez en poche le prix des passeports que vous délivrez. Oui, je le crois...

— Madame !...

— J'en suis certaine ! Si certaine que si après demain, à 2 heures, veille du départ du train pour la Suisse, mon passeport n'est pas déposé telle rue, tel numéro, je vous dénonce au gouverneur général.

La plus élémentaire sagesse commandait à l'officier de faire bonne mine à mauvais jeu et d'en passer par où le voulait M^{me} X... Karges, au contraire, s'entêta...

Le surlendemain, à l'heure dite, le passeport n'étant pas arrivé, M^{me} X... mit sa menace à exécution et exposa, par écrit, toute l'affaire à

M. von Falkenhausen. Sa lettre ne parvint au gouverneur général que peu de temps avant le départ du « train des évacués », mais on dut faire diligence, car quelques instants avant le coup de sifflet du départ, des « polizeis » envahissaient la gare du Nord et procédaient à de nombreuses arrestations, dont celle de M. Karges lui-même ; au moment où on lui mettait la main au collet, celui-ci était fort occupé à surveiller le bon embarquement des quelques centaines de kilogrammes de bagages qu'il avait autorisé M. B..., un très important industriel de la frontière franco-belge, à emporter, au mépris du règlement allemand stipulant que chacun des évacués ne pouvait en avoir que 30.

Vous me demanderez peut-être comment on s'y prit pour distinguer les passeports délivrés par Karges des passeports réguliers, alors que rien ne différençait les uns des autres ? Voici : Depuis le jour où le ministre de France a quitté Bruxelles, soit depuis le commencement de la guerre, la protection des sujets français est assumée par la légation d'Espagne ; c'est là que les Français doivent s'adresser pour obtenir un certificat de nationalité, préalablement à toute démarche à faire auprès des autorités allemandes en vue de l'obtention d'un passeport. Jusqu'ici on s'était contenté, avant le départ du train, de vérifier si les passeports des évacués étaient en règle. Cette fois, outre le passeport, on exigea la production du certificat délivré par la légation d'Espagne. Les voyageurs français n'eurent aucune peine à satisfaire à cette formalité ; les porteurs de passeports délivrés par Karges, tous Belges, ne le purent et pour cause. Une quarantaine d'arresta-

tions furent ainsi opérées, tant à la gare du Nord qu'à celle d'Etterbeek, où le train fit halte pendant quelques minutes.

La rafle, cependant, n'était pas complète et alors que les «*escapés*» se réjouissaient déjà d'avoir échappé aux argousins de M. von Falkenhausen, la police allemande comparait minutieusement la liste des voyageurs autorisés à partir avec le nombre de coupons délivrés; elle constatait aussitôt que ce dernier chiffre, compte étant tenu des personnes déjà arrêtées, était supérieur au premier et que par conséquent il devait encore se trouver des «*intrus*» dans le train en route à ce moment vers la frontière allemande. Un télégramme fut lancé à Libramont, mais n'arriva qu'après le passage de l'express. Un autre avisa aussitôt le personnel policier de la gare d'Arlon; il y parvint en temps utile et l'on y procéda à une troisième vérification qui amena une trentaine d'arrestations nouvelles. Puis le train reprit, définitivement cette fois, le chemin de la Suisse via l'Allemagne.

Chose à peine croyable, il emportait, malgré tout, plusieurs Belges munis de passeports irréguliers et de ce nombre se trouvait une Bruxelloise, M^{lle} S... Celle-ci, mise en alerte par les deux vérifications de Bruxelles-Nord et d'Etterbeek auxquelles elle avait échappé par grand hasard, s'inquiéta de l'arrêt anormalement prolongé du train en gare d'Arlon. Elle ne tarda pas à comprendre que les Boches procédaient à un nouveau contrôle et constata qu'ils commençaient par les voitures de queue. Elle attendit que les «*polizeis*» eussent vérifié deux wagons pour se couler à contre-voie du sien qui se trouvait en

tête et gagner l'arrière du train en se glissant le long des marchepieds. Plusieurs voyageurs suivirent son exemple, notamment, m'a-t-il été affirmé, un de nos meilleurs agents d'espionnage qui, grâce à Karges, avait déjà fait partie du premier départ d'évacués français, puis était revenu en Belgique pour y poursuivre sa mission.

Quelques heures après l'arrestation du capitaine Karges, on arrêtait le lieutenant Schick et 15 autres « polizeis » plus ou moins gradés ou dégradés. Douze d'entre eux furent envoyés sans délai au front. Les cinq autres seront, paraît-il, fusillés, dès que l'instruction ouverte à leur charge sera complète ; elle ne l'est pas encore à l'heure actuelle et il va sans dire que l'on ne sait rien de ce qu'elle a révélé, notamment en ce qui concerne la curieuse agence de désertion montée par cette bande de fripouilles. Tout ce que j'ai pu apprendre à ce propos, c'est que Karges a reconnu que la vente des passeports lui avait rapporté 172,000 marks.

21 septembre 1918.

Le baron de Steenhault, bourgmestre de Vollezele, a été arrêté ces jours derniers. Motif : un avion anglais, désarmé, était descendu, inaperçu des Boches, sur le territoire de sa commune et les habitants, loin de mettre la main au collet de l'aviateur, pour le mener pieds et poings liés à la Kommandantur la plus proche, ainsi que le prescrivent, ou peu s'en faut, les ordonnances boches, avaient prêté à ce naufragé de l'air toute l'aide dont ils étaient capables. Et comme l'oiseau était blessé à mort, ils avaient poussé la noirceur et la perversité

jusqu'à donner au Tommy des allumettes pour mettre le feu à son appareil et des indications topographiques tellement sûres pour mettre... le plus de distance possible entre lui et les Boches que ces derniers ne sont pas parvenus à retrouver ses traces. Aux termes de je ne sais quelle ordonnance, le bourgmestre étant rendu responsable de tous les faits et gestes de ses administrés, M. de Steenhault a été fourré à Saint-Gilles.

Il y a bientôt été rejoint par trois des pauvres diables soupçonnés d'avoir « prêté aide et assistance à l'ennemi ». Il sera difficile, à l'un d'entre eux au moins, de nier toute participation à ce « crime » : n'a-t-on pas découvert chez lui la mitrailleuse, à peine endommagée par les flammes, qui armait l'avion ? Le brave homme l'avait emportée chez lui à titre de souvenir ! A l'heure où c'est tout juste s'il est permis de garder chez soi, sans dommage, un simple canif, ce rustre ne doutait vraiment de rien.

22 septembre 1918.

Des prix auxquels on refusera de croire dans dix ans : un écheveau de coton à broder, D. M. C. valant 10 centimes : 3 fr. 25 ! Une bobine de fil de 100 yards, valant 10 centimes également : 18 francs. Un kilo de café torréfié : 90 francs. Un kilo de thé de Chine : 175 francs !

26 septembre 1918.

Le *Belgischer Kurier* de ce matin nous apporte la stupéfiante nouvelle de la reddition de la Bulgarie. Depuis le 15 juillet, les Alliés ont beau marcher de succès en succès, au point qu'il n'est

plus un Bruxellois pour refuser encore de croire à la libération avant la fin de l'année, on ne s'attendait pas à celle-là!

30 septembre 1918.

La *Gazette de Cologne*, simultanément avec le *Belgischer Kurier*, nous apprend que les Belges, en coopération avec les Anglais, ont vigoureusement pris l'offensive et enlevé le fameux bois de Houthulst et beaucoup de terrain aux environs, sans compter 9,000 prisonniers et 200 canons. On ne parle de rien d'autre, en ville. Il semble que le reste du front ait cessé d'exister. Tout au moins notre attention s'en est-elle détournée un moment pour se porter, d'un élan, vers ceux qui là-bas travaillent à notre libération.

Hier, à l'heure même où l'épopée de l'Yser s'augmentait d'une gloire nouvelle, trois soldats belges donnaient en uniforme, au théâtre de l'Alhambra, un meeting et y prononçaient des discours dans lesquels ils s'efforçaient d'insulter à l'armée dont ils étaient indignes de faire partie. Ces trois misérables étaient les nommés Charles De Schaepdryver, Jules Charpentier et Van Cleemput. Tous, après avoir été faits prisonniers — volontairement? — par les Allemands, ont été libérés par ceux-ci et autorisés à reprendre l'uniforme, sous condition de s'en aller, moyennant finances, donner dans tout le pays des meetings contre la patrie. Comme c'étaient des flamingants pur sang, ils n'ont pas hésité un seul instant.

1^{er} octobre 1918.

L'Athénée royal a fermé ses portes ce matin

parce que les Flamingants ont prétendu lui imposer 2 heures de cours de flamand de plus par semaine, ce qui est contraire au règlement organique. Dès 34 professeurs, il n'est resté en fonction que les sieurs Dhaese, Celen, Vanden Bosch, Colst, Van Hoof, Dangre, Janssens, Lams, Houben et Mirgain; tous, à l'exception de Dangre et Mirgain, ont été nommés, pendant la guerre, par les flaminantoboches.

2 octobre 1918.

Les Alliés ont repris Saint-Quentin.

La ligne d'étapes a été avancée jusqu'aux abords de Bruxelles, où les Allemands ont réquisitionné des locaux en nombre considérable pour y déposer, paraît-il, des blessés. Il leur faudrait de la place pour 20,000 lits. Pour se la procurer, ils ont fait évacuer le collège Saint-Michel, l'Institut Sainte-Marie, le couvent des dames de Saint-André, de nombreuses écoles communales, etc.

3 octobre 1918.

Lens et Armentières sont au pouvoir des Alliés, qui augmentent d'heure en heure, méthodiquement, l'irrésistible pression qu'ils exercent sur Lille.

4 octobre 1918.

Le trésor des banques de Lille est arrivé aujourd'hui à Bruxelles. On se fait difficilement une idée, si on ne l'a vu, du cube de caisses que représente un déménagement de ce genre.

5 octobre 1918.

A propos de déménagement, les Boches, eux aussi, déménagent. Aujourd'hui, le prince Rupprecht de Bavière, celui qui, confortablement installé à Tournai, était censé commander les opérations des Flandres belge et française, a annoncé sa prochaine arrivée à Uccle lez-Bruxelles. La police locale a été chargée de trouver pour cette Altesse un château possédant un garage et des écuries pour trente chevaux.

En ville, c'est, depuis deux ou trois jours, une animation comme on n'en connaissait plus depuis le début de la guerre. Les soldats et les officiers circulent chargés de paquets. On voit certains locaux occupés par les Boches. Des autos camouflées, de longs cortèges de charrettes chargées des objets les plus hétéroclites, des chevaux tellement esquinés qu'on ne les soumet plus à aucun travail, des soldats sales et déguenillés, tout cela défile dans nos rues à une allure morne et triste, allant on ne sait où, mais sûrement pas à la gloire. Le Bruxellois considère ça d'un œil narquois et, sifflant en sourdine le « sol mi sol do » du cornet avertisseur des autos de 1914, y applique les paroles de nos gamins : « Ils sont foutus... »

6 octobre 1918.

Coup de théâtre : Le nouveau chancelier allemand, prince Max de Bade, en prenant possession de ses fonctions, a prononcé un discours dans lequel il a annoncé avoir envoyé à M. Wilson une note réclamant « la conclusion immédiate d'un

armistice sur terre, sur mer et dans les airs » et l'ouverture de pourparlers de paix sur la base du programme de M. Wilson lui-même. Or, les articles 6 et 7 de ce programme exigent la libération et l'indemnisation complète de la Belgique et la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France, « en réparation de l'injustice commise par la Prusse en 1871 ».

Si le chancelier est sincère, ce sera la paix à très bref délai. Mais est-il sincère ? Et s'il l'est, pourquoi dans son discours parle-t-il de son intention d'accorder l'autonomie à l'Alsace-Lorraine, ce qui ne cadre pas avec l'article prérappelé du programme de Wilson qui exige la restitution ?

Attendons la réponse que ne manquera pas de faire M. Wilson. On peut croire que celle-ci ne se fera guère attendre.

7 octobre 1918.

On ne parle, en ville, que des événements d'hier. J'ai beaucoup interrogé autour de moi et les opinions que j'ai recueillies peuvent, je crois, se classer comme suit : l'immense majorité des gens croient que la paix est proche, mais quelques-uns soupçonnent cependant l'Allemagne de jouer double jeu cette fois encore et partent de là pour conclure à un rejet des propositions du chancelier. D'autre part, si tout le monde est unanime à se réjouir de voir apparaître l'aurore de la paix, ils sont nombreux, cependant, ceux dont la joie n'est pas sans mélange et qui disent : « La paix dans les circonstances actuelles, c'est beau, sans doute, mais avec quel courage nous aurions souffert pendant six mois de plus pour voir l'Allemagne

dévastée, ruinée et massacrée, comme elle a
dévasté, ruiné et massacré la Belgique... »

*
* * *

Des milliers d'évacués français sont arrivés depuis deux jours à Bruxelles, chassés de Roubaix, de Lille et des localités voisines par les Allemands qui ont contraint tous les hommes, de 18 à 50 ans, de quitter leur foyer et de s'en aller à Bruxelles, « à pied », en suivant un itinéraire imposé. Les femmes, les enfants et les vieillards devaient, paraît-il, être transportés par chemin de fer. Où ? On l'ignore. Et voilà des milliers de ménages détruits et en proie, outre les douleurs de l'exil et la ruine, aux angoisses de l'absence et de la séparation.

Les hommes ainsi évacués étaient presque tous pesamment chargés de ce qu'ils possédaient de plus précieux et sont arrivés à Bruxelles épuisés, après huit jours. J'ignore si les autorités bruxelloises ont été prises à l'improviste, de même que le Comité national, mais rien ne semble avoir été fait pour éviter à ces malheureux l'épreuve supplémentaire de se trouver dans une ville inconnue sans abri et sans pain. Deux jours après leur arrivée, certains de ces pauvres gens ignoraient encore où trouver la botte de paille qui leur eût permis d'étendre leurs membres endoloris, et où se procurer leur ration de pain, que seul le « Comité national » avait pouvoir de leur octroyer. Car, ne l'oublions pas, à l'heure actuelle, ni pour or ni pour argent, vous ne trouveriez un pain à acheter dans toute la ville.

De ces gens, bon nombre avaient travaillé pour

les Allemands. Et ils disaient d'une voix infiniment triste et lasse :

— Nous n'aurions pas cru cela : Berlin nous traitait mieux que Bruxelles.

L'un d'eux ajoutait :

— Il n'y a qu'une chose qui nous console et c'est qu'en nous évacuant cette fois-ci, les Boches avouent qu'ils reculent. Dès lors, notre épreuve ne sera plus bien longue...

10 octobre 1918.

Depuis le début de la guerre — ou peu s'en faut — la « Société Générale » est le dernier salon où l'on ose causer. C'est là que, tous les jeudis, se réunissent les présidents des comités bruxellois et provinciaux de ravitaillement, choisis pour une bonne part parmi nos députés et sénateurs, auxquels viennent généralement s'adjoindre d'autres « Honorables », des solliciteurs, voire de simples curieux. Ajoutez-y des journalistes, des huissiers ; brassez bien le tout et, si cela ne vous laisse pas, au déguster, un goût prononcé de couloirs parlementaires, c'est que la guerre ne vous a pas encore suffisamment familiarisé avec l'emploi des succédanés.

C'est jeudi, aujourd'hui : La réponse de M. Wilson à la demande de paix de l'Allemagne a paru dans les journaux du matin. Le président exige, préalablement à tout échange de vues, l'évacuation des territoires occupés. La bête de proie gît à terre, expirante et, dans son agonie, verse ses dernières larmes. Qu'en pense-t-on dans le « petit parlement » ?

J'arrive de bonne heure. Sauf trois confrères, il n'y

a encore personne. Au bout d'un instant, M. Prins se joint à nous et se départ, en l'honneur des événements, de son air ténébreux pour esquisser un sourire.

Voici apparaît M. Bertrand ; il rit par tous les plis de sa large face de capucin à moustaches et s'avance vers nous les mains tendues :

— Hein, qu'en dites-vous ?

— Nous croyons qu'« ils » accepteront tout ce qu'il plaira à M. Wilson de « leur » imposer.

— Cela ne fait pas de doute. Ils sont à plat.

— Avant un mois, nous « en » serons débarrassés.

— Parbleu ! Voilà déjà deux jours qu'ils commencent à déménager.

La salle s'emplit peu à peu. Passe M. de Steenhault :

— Tiens, je vous croyais en prison ?

— J'y ai été, mais on m'a relâché il y a 3 jours.

— Pas trop souffert ?

— Oh non ! Tout est question d'habitude et, comme j'ai déjà passé trois ou quatre fois par là....

Voici MM. Max Hallet et Pladet. On apprend par eux que les Boches ont dénoncé hier certain article du contrat conclu en 1915 et par lequel, moyennant la formidable indemnité de guerre que l'on sait, ils s'engageaient à ne pas loger, à Bruxelles, de troupes chez l'habitant.

— Rendront-ils l'argent ?

— Tu parles....

On affirme qu'avant huit jours Bruxelles fera partie des territoires d'étape et se verra gratifié de 80,000 soldats.

— Pourquoi ces troupes ?

— Ce sont, explique quelqu'un qui a l'air

de s'y connaître, des hommes qui viennent de l'ouest franco-belge. Ils seront casernés à Bruxelles en attendant que la capacité des voies ferrées permette leur écoulement vers l'est.

Dans un autre groupe on discute avec animation ; il'y a là Franck, frère du député d'Anvers, toujours prisonnier en Allemagne ; De Becker, sénateur ; Pastur, député permanent ; du Bus de Warnaffe, au masque fin de médaille antique ; le baron Goffinet ; De Blick, directeur du « Comptoir national » ; le banquier Josse Allard ; de la Vallée-Poussin, secrétaire général démissionnaire du département de l'instruction publique, et d'autres dont le nom m'échappe. On cause à bâtons rompus.

— Les Boches ont fait évacuer Lille et Roubaix.

— Von Falkenhausen va s'en aller.

— Que le diable l'escorte !

— Les Allemands ont quitté tout le sud de la région de Tournai-Ath.

— Oui, mais en revanche ils ont fait évacuer hier sept des écoles de la ville de Bruxelles.

— Sans compter le collège Saint-Michel...

— Et l'institut Sainte-Marie...

— Et l'école normale de l'Etat pour jeunes filles de la rue Berkendael, dont les Flamingants s'étaient emparés au 1^{er} janvier dernier en expulsant les 450 élèves qui s'y trouvaient pour y loger 41 petits morveux activistes.

— Alors, voilà donc les flamingantoboches flanqués à leur tour à la porte ?

— Oui et c'est pain béni...

Une voix bien timbrée résonne ; c'est celle de M. Pastur qui raconte :

— Ce matin même j'ai rencontré à Bruxelles,

par grand hasard, le patron du « Grand Hôtel » de Coq-sur-Mer. Je le connais de longue date. Il m'a dit que tous les habitants du littoral avaient été évacués. Les Boches les ont laissés emporter ce qu'ils pouvaient empiler sur les chariots dont ils disposaient. Les animaux que l'on n'a pu utiliser — chevaux ou bêtes à cornes — comme bêtes de trait ont été égorgés sur place. Les évacués forment un immense cortège dont la tête vient d'arriver à Bruxelles et dont la queue n'a pas encore dépassé Alost. A la côte, les Boches ont enlevé tous les canons de gros calibre dont ils avaient garni les dunes et fait sauter leurs sous-marins de type trop puissant pour remonter jusqu'à Anvers par les canaux intérieurs; de les ramener à Kiel directement par la mer, il n'y fallait plus songer depuis que les Anglais ont bouché le canal maritime de Zeebrugge en y faisant couler l'*Invincible*.

— C'est à croire que l'on rêve...

— Eh ! ce n'est pas tout ! Le Boche qui opérait en qualité de bourgmestre à Bruges s'en est allé et le vénérable M. Visart a non seulement repris le gouvernement de sa bonne ville, mais celui de la province par-dessus le marché. Mieux encore : les évacués du littoral affirment que le roi Albert s'est rendu jusqu'aux portes d'Ostende la veille de leur départ.

— Le Roi à Ostende !

— Nous célébrerons sa fête, le 15 novembre, entre nous !

— La réouverture des Chambres aura lieu à la date constitutionnelle : le troisième mardi de novembre !

On rit.

Voici paraître, à pas menus, M. Michel Levie qui, à nos yeux à tous, personnifie le gouvernement. On le salue beaucoup et il distribue — bonjour ! bonjour ! — des poignées de main à droite et à gauche. M. Lambert de Rothschild, funèbre dans sa figure de cire jaune aux trois quarts ensevelie sous une barbe épaisse et un large monocle, passe dédaigneux et solitaire, arborant d'immuables gants noirs de la plus provinciale élégance. Voici le baron d'Huart et le comte de Mérode, ces rivaux en altitude ; voici le baron Goffinet, les députés Wauters, Buyl, Harmignie, Debue, Janson, Poncelet... Appuyé contre une colonne, je regarde autour de moi. Le spectacle en vaut la peine. Il y a là 150 personnes au moins et pas une qui n'ait la face heureuse ; pas une dont le visage ne brille de la joie la plus vive, pas une dont le rire ne découvre à tout moment les dents.

Mais tout à coup retentit, impérieuse, une sonnerie électrique qui rappelle à tous qu'il est temps de cesser de bavarder et que l'heure d'ouverture de la séance est largement dépassée. La salle des délibérations se garnit rapidement et bientôt il ne reste plus dans les couloirs que ceux qui, n'étant pas membres du comité, n'ont aucun titre à assister aux débats.

Brusquement, de cette salle, dont les portes sont soigneusement closes, part un cri qui trouve dans nos âmes un écho incroyable :

— Vive la Belgique !

Il est suivi, à quelques secondes, d'un autre :

— Vive le Roi !

C'est plus fort que nous, et c'est peut-être fort bête, mais à ce nom vénéré, chacun de nous, dans

les couloirs, se découvre. Il semble que d'entendre ce cri, puni depuis si longtemps comme un crime, ait fait apparaître pour un instant l'image de la patrie à nos yeux éblouis.

Pourquoi cette clameur ? Voici :

C'est le chevalier de Wouters d'Oplinter, président en l'absence de M. Francqui, parti à l'improviste ce matin, avec M. E. Janssens, pour la Haye, qui, en ouvrant la séance, a prononcé quelques mots, oh ! des mots bien simples, mais singulièrement retentissants : « Je ne puis me retenir de vous dire que la séance de ce jour est probablement une des dernières que nous tiendrons avant d'être libres. D'ici peu de semaines, tout nous permet de l'espérer, nous saluerons la patrie libérée et acclamerons notre Souverain. »

Je ne sais qui a dit un jour que l'art, dans une harangue présidentielle, consiste à interpréter exactement les sentiments d'une assemblée ; si cela est vrai, M. de Wouters peut se vanter d'en avoir atteint les sommets

* * *

Depuis deux jours, le bruit courait en ville que chez les civils boches — ils sont bien une dizaine de mille à Bruxelles — régnait une émotion intense. On ne savait trop à quoi s'en tenir sur le bien-fondé de ces rumeurs, quand le gouverneur allemand du Brabant, un certain Hurt, a eu l'obligeance de nous le confirmer. Ce Hurt a, en effet, prononcé hier au Sénat, devant 2,000 de ses congénères, un discours dont le *Belgischer Kurier* de ce matin a publié un compte rendu.

M. Hurt a déclaré d'abord qu'il ne parlait pas

en sa qualité de gouverneur, mais uniquement « comme un camarade à des camarades », pour avoir appris « qu'une grande émotion régnait parmi les Allemands de Bruxelles à la suite des derniers événements et que les bruits les plus insensés se répandaient ». Il a affirmé ensuite que les Alliés n'avaient « aucun droit » à réclamer l'évacuation des territoires occupés et que la « situation militaire ne leur donnait aucun titre à le faire », attendu que les « incidents » qui s'étaient produits à l'Ouest « n'étaient que des revirements comme il s'en produit dans toute guerre et dont il fallait prendre son parti ». D'ailleurs, « une preuve de la supériorité des armes allemandes, c'est que les Allemands n'ont mis jadis que sept jours pour se rendre de Saint-Quentin à Montdidier, alors qu'il a fallu aux Français six semaines pour se rendre de Montdidier à Saint-Quentin ».

M. Hurt, qui s'est abstenu d'expliquer comment il concilie cette supériorité avec l'offre de paix introduite par l'Allemagne, a terminé son discours par cette péroraison que l'on n'admira jamais assez :

Il faut que les Allemands de Bruxelles gardent leur sang-froid. Ce n'est qu'en restant et en nous montrant forts que nous pourrons compter sur l'équité de l'ennemi. Il en est des circonstances présentes comme du lendemain d'une bataille indécise : celui-la est vainqueur qui n'abandonne pas le champ de bataille, qui maîtrise ses nerfs, qui se considère comme vainqueur, qui proclame qu'il est vainqueur !

On verra bien... On verra aussi si le gouvernement allemand exigera, — qu'a-t-il donc encore à exiger, ce colosse aux pieds d'argile, aujourd'hui

effondré dans la boue ? — avant de négocier, des « garanties pour les chefs activistes et pour les Belges qui nous ont amicalement aidés dans notre tâche », ainsi que M. Hurt l'a réclamé, avec une grosse voix, pour la consolation des traîtres flamingants massés, suants d'angoisse, dans un coin de la salle...

*
* *

A la soirée, le centre de la ville a un aspect que je ne lui connaissais plus depuis... voyons... ma foi, depuis le 21 juillet 1914. A cette époque déjà, une odeur de poudre flottait dans l'air et si nul ne se doutait encore de la catastrophe qui allait fondre sur le pays, tout le monde, cependant, se sentait inquiet. Les Bruxellois avaient reflué vers le cœur de la cité. Pourquoi ? Moi, qui étais du nombre, je serais fort en peine de le dire et je crois fermement que les milliers de gens qui, ce jour-là, ont promené leur malaise de la Bourse au Nord, ne le pourraient pas mieux dire que moi.

Aujourd'hui comme il y a quatre ans, une foule innombrable a subitement éprouvé, à la même heure, le même trouble et, obéissant à une de ces forces mystérieuses qui font songer aux lois secrètes réglant les migrations des animaux, a convergé vers la Bourse et a repris la promenade traditionnelle des jours de commotion publique : boulevard Anspach, boulevard du Nord, place Rogier, et retour par la rue Neuve, la rue des Fripiers et la rue de la Bourse. On marche à petits pas, le sourire aux lèvres, l'air gourmand de ceux à qui l'on vient

de servir une chose exquise et qui savourent.... Des groupes se forment où causent tout haut — tout haut ! — avec la plus confiante liberté, des gens qui ne se sont jamais vus et qui, cependant, se serreront la main, tout à l'heure, en se quittant, parce qu'on est tous des Belges, parce que la longueur de l'épreuve nous a faits frères par la souffrance et surtout parce qu'une aurore de joie, ce matin, s'est levée à nos yeux. On s'attarde auprès des évacués de Roubaix et de Lille ; on les interroge ; on commente leurs récits et leurs réflexions. Une de celles-ci m'a frappé : A une dame qui exprimait à un Lillois aux cheveux blancs, toute la part qu'elle prenait à son épreuve, ce vieillard — longue redingote et rosette de la légion d'honneur — répondit :

— Oui, madame, c'est dur d'être chassé de chez soi, mais si nos yeux pleurent, nos cœurs bondissent de joie en songeant à ce que sera demain.

La place des Martyrs est noire de monde. Faute de pouvoir porter nos hommages à nos morts d'aujourd'hui, nous allons les offrir à ceux qui, il y aura bientôt 90 ans, sont tombés eux aussi pour la cause de la liberté. On défile en silence devant le monument commémoratif. A certain moment, un des assistants déploie un drapeau tricolore. Un long frisson, celui qui ne passe sur la foule que lorsque l'ange de la patrie l'effleure de son aile, secoue le public. Les hommes se découvrent avec respect. Les femmes s'inclinent en pleurant...

Des « polizeis » interviennent.

11 octobre 1918

De plus vaillants que moi ont mis à exécution un projet qui avait, dès hier, germé dans mon cerveau — comme sans doute dans celui de la majorité des Bruxellois — et ont arboré leur drapeau. Il en a notamment été ainsi rue Lefranc, place Saintelette, rue Royale-Sainte-Marie, rue Marie-Christine, etc. Comme on pouvait s'y attendre, nos couleurs n'ont pas flotté pendant bien longtemps et des « polizeis » ont eu tôt fait d'ordonner qu'on les retirât.

Il y a deux jours, M. Haniel, chef de ce que les Boches et les Flamingants sont seuls à nommer la « partie administrative wallonne du pays », a réuni les rares individus qui ont consenti, en Wallonie, à collaborer à la séparation administrative en acceptant des fonctions dans les départements ministériels de Namur et leur a dit :

— Messieurs, les autorités allemandes ont décidé d'évacuer la Belgique. De ce jour, vous êtes dégagés de toutes obligations envers nous. A titre d'indemnité, il vous sera accordé un mois de traitement. D'autre part, comme vous nous avez fidèlement servis, ceux d'entre vous qui le désireront pourront obtenir les autorisations nécessaires et nous suivre en Allemagne.

Il serait difficile d'être à la fois plus pingre et plus insultant.

* * *

Les civils boches font la file chez les entrepreneurs de déménagements et offrent de payer

jusqu'à deux ou trois fois les prix ordinaires déjà énormes, pourvu qu'on leur transporte leur fourbi tout de suite. Ils veulent être sûrs de ne pas rater le dernier train vers l'est.

C'est fort sagement avisé.

12 octobre 1918.

Aujourd'hui, vers 11 h. 30, gros attroupement à la place de Brouckère; il y a là une vingtaine de soldats, sans armes, qu'escortent quatre Boches. L'un de ceux-ci montre à la cantonnade un chiffon de papier sur lequel on peut lire : « place Rouppe ». Manifestement, ce Kaiserlich demande la route à suivre pour se rendre à la place Rouppe. On ne met aucune bonne volonté à le renseigner, mais finalement il se trouve tout de même un nigaud pour étaler sa connaissance de la langue allemande et fournir le renseignement demandé.

Cela a bien pris 5 minutes au cours desquelles des curieux se sont approchés des prisonniers — car ce sont manifestement des prisonniers — et leur ont adressé la parole. Tout à coup, comme une fusée, la nouvelle part :

— Ce sont des Anglais!

— Des Anglais?

— Non, des Canadiens!

— C'est la même chose.

— Ils viennent de Courtrai, où ils étaient prisonniers, dans un camp, depuis plus d'un an...

— Ils arrivent des environs de Douai, où on les a capturés il y a deux jours...

On ne parvient pas à se mettre d'accord sur ce point. Au reste, il importe peu. Le sûr, c'est que ce sont des alliés, de ceux qui depuis plus de 4 années,

luttent et souffrent pour nous. En un clin d'œil les petites charrettes des marchands des quatre saisons sont dépouillées de leurs fruits que l'on offre à ces amis étrangers, de grands gaillards puissamment musclés, qui regardent autour d'eux avec la plus sereine indifférence et vous remercient d'un sourire paisible, nullement étonnés.

La petite troupe se remet en route et, par le boulevard Anspach, le boulevard du Hainaut et la rue de Tournai, gagne la place Rouppe, où elle fait halte. On apprend bientôt que les prisonniers prendront place dans le tram vicinal de 12 h. 40 qui les conduira à Waterloo.

Il est 11 h. 50 à peine. Les Anglais — ou Canadiens — fatigués, s'asseyent, qui sur le bord du trottoir, qui sur le soubassement en granit de la grille entourant le petit square et attendent. La foule, usant du plus amusant sabir, s'approche et cherche à lier conversation avec eux.

Elle ne cesse d'augmenter, cette foule. De minute en minute, arrivent de nouveaux curieux; de minute en minute aussi, on voit apparaître des gens aux fenêtres des étages et l'on assiste à ce bref dialogue :

— Eh! Dites donc là-bas, vous autres! Qu'est-ce qu'il y a?

— Des Anglais prisonniers!

— Des Angl...

La fenêtre se fermait avec fracas et l'on avait l'impression de voir celui qui venait de la clore avec une précipitation à peine excusable au temps où une vitre ne coûtait pas une couple de louis, descendre quatre à quatre de son appartement. Un instant après, il apparaissait à la porte ouvrant sur la rue.

12 h. 05. — La foule, maintenant, a déjà envahi la place presque entière. Les quatre Boches ne sont pas à la noce. Ils ont commencé par sourire de la façon la plus conciliante; ils sourient encore en ce moment, mais d'un sourire contraint et inquiet. Ils ont conscience, ça se voit, du danger de leur situation. Il suffirait, en effet, d'une poussée — pourquoi donc ne l'opère-t-on pas? — pour les déborder et rendre à la liberté les hommes confiés à leur garde. Il semble, malheureusement, que la foule n'y songe pas. Elle apporte aux Anglais du tabac, des fruits; elle leur jette des cigares, des paquets de cigarettes, des boîtes d'allumettes; quelques habitants arrivent avec de profonds pots, pleins de bière. Du coup, nos Tommies se départent de leur phlegme. Ils reçoivent les brocs avec un empressement manifeste et, les faisant passer lentement et graduellement de la position perpendiculaire à la position horizontale, puis de nouveau à la position perpendiculaire, ils en déversent le contenu dans leur gosier en méthodiques et profondes lampées. Le public bruxellois, qui s'y connaît, approuve : « Bien exécuté, mon garçon. »

12h.20. — La foule augmente toujours. Je ne voudrais pas être à la place des Boches... Une femme du peuple est dans cette foule, qui pleure et se lamente, pour ne pouvoir approcher des prisonniers ; elle porte dans son tablier de gros châteaux de pain et implore : « Ils » ont peut-être faim... Laissez-moi leur donner ça. » On se retourne, on regarde et, tout de suite, on saisit la grandeur du sacrifice qu'elle s'impose : du pain ! Et du coup on lui fraye un chemin. Un instant après, une autre femme se présente ; elle a sur les bras une petite fille de 5

à 6 ans et supplie : « Messieurs, messieurs, je vous en prie, faites-moi une petite place et que mon enfant voie les prisonniers ; son père est Anglais et se bat là-bas. » On s'écarte avec empressement et, comme si cette intervention avait eu raison du calme étonnant conservé jusqu'alors, des cris partent :

- Vivent les Anglais !
- Vivent les Alliés !
- Vive la Belgique !
- Vive le Roi !...

Après des siècles d'esclavage...

On se découvre et l'on chante avec tout son cœur, avec toute son âme, en une cacophonie abominable et sublime, car ce sont les larmes qui faussent les voix et rompent la mesure...

Après la *Brabançonne* vient une *Marseillaise* dont les accents arrivent jusqu'au boulevard tout voisin et attirent vers la place Rouppe de nouveaux contingents de badauds.

Du coup, les Boches s'alarment et leur sourire béat fait place à la plus manifeste inquiétude. Ils se concertent un moment, puis poussent leurs prisonniers dans un cabaret situé à deux pas et dont ils ferment soigneusement la porte.

« Bête comme un Prussien » est un proverbe, né de la guerre, qui trouve une fois de plus son application. Ce cabaret a deux entrées. Pendant que les Kaiserlichs verrouillaient l'une, la foule entrait par l'autre, s'y entassant au delà de tout ce que l'on eût cru possible. Les Boches, vexés, baissent les stores. Du coup, ce sont les gens demeurés au dehors qui sont

vexés ; ils ne se gênent pas pour manifester leur mécontentement :

— A bas les Boches !

— Hou, hou, hou !

Et des injures — le vocabulaire bruxellois est fort riche — et des cris, et des coups de sifflet ! On entremêle ça, pour que les prisonniers ne s'y méprennent, de Hip ! Hip ! Hurrah !, puis on siffle et on hue de plus belle. On a grimpé, pour assourdir les Boches de plus près, sur les tables et les chaises de la terrasse ; encore une minute et les Allemands vont passer un vilain quart d'heure. Ils s'en rendent compte et paraissent sur le seuil du cabaret, armés de leurs revolvers qu'ils braquent sur la foule. Celle-ci s'écarte. A ce moment, le tram vicinal vient se ranger sur la voie de départ. Les Allemands, les armes à la main, se frayent un passage et font monter leurs prisonniers dans un compartiment dont ils interdisent l'accès. Ouais ! En un clin d'œil, le compartiment voisin est envahi, puis les plates-formes, puis la voiture remorquée, puis les butoirs, puis les marche-pieds. Et quand enfin, à 12 h. 40, le train s'ébranle, il y a une bonne quinzaine d'enragés qui, au risque de se rompre cent fois le cou, ont escaladé le toit des wagons et font chorus avec les voyageurs du « rez-de-chaussée » pour chanter :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé...

Il n'est point arrivé encore, mais voilà que son aurore se lève et déjà nous éblouit.

13 octobre 1918.

L'acceptation, par l'Allemagne, des conditions formulées par M. Wilson est annoncée officiellement.

14 octobre 1918.

La moitié à peine, je gage, des Bruxellois possédait un drapeau national avant la guerre. Aujourd'hui, cette moitié est jalouée par l'autre, qui veut, coûte que coûte, s'en procurer un pour le jour où la liberté nous sera rendue. Seulement, ça n'est pas aussi simple que peuvent être tentés de le croire ceux qui, ayant fui la Belgique dès qu'il y a eu quelques risques à y rester, ne savent plus rien de ce qui s'y passe. En effet, à l'heure actuelle, le plus humble drapeau coûte de 250 à 300 francs. C'est un de nos plus détestables mercantils boches, Léonhart Tietz, qui les a trustés et il ne les cède qu'à chers deniers afin de réaliser encore une ponne bedide avaire avant de s'en aller.

Dans cette détresse, ils sont innombrables ceux qui, pour se procurer l'étendard rêvé, font teindre des draps de lit. Ceci non plus n'est pas à la portée de tout le monde, car vous pensez bien qu'après quatre années de guerre, l'immense majorité des gens ne possède plus que les effets de lingerie strictement nécessaires. On pourrait en acheter, dites-vous ? — Rien n'est, en effet, plus simple : on peut se procurer un drap, pas trop usé, pour 125 ou 150 francs...

15 octobre 1918.

Il passe, en ville comme dans les faubourgs, un charroi invraisemblable. Longues files de chariots

militaires remplis des objets les plus hétéroclites ; convois d'artillerie disparate ; défilés d'hommes et de chevaux fourbus ; interminables théories de camions automobiles ; cortèges, lamentables, d'évacués français poussant devant eux, la plupart, des petites charrettes à bras chargées de ce qu'ils ont pu sauver de leur avoir ; cortèges plus navrants encore d'évacués belges. Ceux-ci sont composés en partie de chariots attelés d'un cheval, d'un bœuf, d'un âne ou de chiens, mais en partie aussi, hélas ! de malheureux qui, intégralement pauvres, font la route à pied, peinant sous le poids du ballot qui renferme leurs hardes et appuyés sur un gros bâton. Ici, ce ne sont pas seulement, comme en France, les hommes qui ont été chassés de leurs foyers, mais les familles entières : pères et mères, vieillards et enfants, malades et bien portants. Il a plu pendant 24 heures consécutives au cours des huit à dix jours qu'il a fallu à ces malheureux pour arriver au terme du voyage qu'ils accomplissaient, au prix d'efforts surhumains, par des sentiers boueux et non pavés, car les Allemands leur ont interdit l'accès des routes pavées. De vieilles mamans, que l'on avait installées, fort mal, mais du mieux que l'on pouvait, sur des charrettes découvertes — toutes les bâches ont été saisies — ont expiré en cours de route ; de jeunes mères ont vu mourir dans leurs bras, glacés par la froide pluie d'automne, leurs nourrissons et sont arrivées, notamment à Mons et à Gembloux, avec ces pauvres petits cadavres qu'elles portaient depuis de longues heures avec la volonté obstinée d'arriver en un lieu où il se rencontrerait des êtres assez humains pour leur accorder une autre sépulture que le fossé des chemins.

Seigneur mon Dieu, vous qui, dans votre Evangile, avez proclamé la sainteté de la colère et la légitimité de la haine, très humblement je m'agenouille devant vous et je vous implore : faites, je vous prie, que ma pensée se dessèche et que mon cœur s'arrête, avant de permettre que la vision des crimes commis par la race maudite s'affaiblisse à mes yeux.

16 octobre 1918.

M. Wilson a répondu à l'Allemagne. Il s'exprime en termes précis et durs. Il prend acte de ce que l'Allemagne accepte d'évacuer, préalablement à tout armistice, les territoires qu'elle occupe, mais il réclame des garanties.

Il n'y a qu'un^e voix, à Bruxelles, pour applaudir à ce langage. Nous ne savons que trop ce qu'il en coûte de se fier à la promesse de ces gens-là, même quand elle est revêtue d'une signature impériale.

Et puis, dites donc, ce n'est pas à l'heure où les Alliés, ayant enfin fait le plein de leurs forces, marchent de succès en succès avec une rapidité qui déconcerte, que l'on va admettre l'ennemi à une paix qui ne serait pas une paix d'écrasement?

* * *

La répugnante cohorte des affameurs et accapareurs croit et proclame qu'il n'y a rien de fait et que, du chef de la réponse de M. Wilson, la paix est plus lointaine que jamais. Et pour mettre leurs actes d'accord avec leurs paroles, ils ont imposé une nouvelle hausse du prix des denrées les plus

indispensables qui, au cours de la semaine dernière, avaient subi une baisse très sensible.

Le peuple, lui, — j'entends le vrai peuple belge, — continue d'être admirable et se proclame allègrement disposé à souffrir pendant encore un hiver entier s'il le faut, « pourvu — c'est son expression — qu'on arrive à mettre une bonne fois le pied dessus ».

Pour ma part, je demeure convaincu que l'Allemagne, malgré le ton délibérément insultant de la note américaine, répondra à M. Wilson par une acceptation.

17 octobre 1918.

En ouvrant aujourd'hui la séance hebdomadaire du « Comité national », M. Francqui a prononcé un petit discours dans lequel, tenant compte des événements courants, il a fait appel au calme. Il a prié ses auditeurs de rappeler autour d'eux qu'il est du devoir de chacun de laisser aux autorités légales belges le soin de punir ceux qui devront être punis après le départ de l'ennemi. Il a fait appel à l'esprit d'union et de patriotisme, pour que jamais plus ne renaissent les désolantes et stériles querelles qui, avant la guerre, divisaient si nuisiblement le pays : « La guerre nous a appris, entre autres choses, à connaître la différence qui sépare un adversaire d'un ennemi. » Il a rendu ensuite un respectueux hommage au Roi et a remercié en termes chaleureux les Etats-Unis « qui, après nous avoir sauvés de la famine, nous aideront à reconstituer notre pays », à M. Hoover, qui mérite véritablement le titre qui lui a été décerné de citoyen d'honneur de la Belgique; à

l'Espagne et à la Hollande. Il a terminé en réitérant son appel au calme : « Contenez votre exaspération ; je sais que c'est un gros sacrifice que je vous demande, mais il est nécessaire. »

La lecture de ce petit speech a été unanimement applaudie, mais on s'est demandé avec un peu de surprise quels étaient les titres de M. Francqui, gros financier, à jouer à l'homme d'État ?

18 octobre 1918.

Le communiqué officiel allemand de cet après-midi annonce la prise, par les Alliés, d'Ostende, Tourcoing, Lille, Roubaix et Douai. En ont-ils de la veine, ceux qui se trouvent de l'autre côté du front, de pouvoir donner libre cours à leur joie et à leur enthousiasme ! Notre tour viendra bientôt, c'est sûr, mais en attendant, c'est dur de demeurer lèvres closes et bouche cousue.

19 octobre 1918.

Ce matin, les Boches se sont rendus à la Banque Nationale et ont exigé le payement immédiat de 60 millions de francs. Cette somme représente le montant de notre contribution de guerre mensuelle et n'aurait dû être versée qu'à la fin du mois. Seulement, comme il est probable qu'à ce moment les Allemands auront évacué Bruxelles....

20 octobre 1918.

Ce matin, il a été donné lecture, dans toutes

les églises de Bruxelles, d'une lettre de S. Em. le cardinal Mercier, dont voici le passage essentiel :

Aujourd'hui, jeudi, 17 octobre, le chef du département politique allemand (1) est venu, au nom du gouverneur général de Bruxelles et du gouvernement de Berlin, m'annoncer que les détenus politiques belges, internés soit en Belgique, soit en Allemagne, seront remis en liberté aussitôt que se fera l'évacuation de la Belgique. L'élargissement des prisonniers internés dans les prisons de la Belgique occupée, en dehors des territoires des étapes militaires, commencera dès le lundi 21 de ce mois.

Voici, d'ailleurs, la déclaration écrite que le délégué du gouvernement a laissée entre mes mains; sous l'empire d'un sentiment personnel que vous comprendrez, j'avais hésité à vous en donner le texte intégral, mais, après réflexion, je m'y décide. Le voici donc :

« Vous incarnez pour nous la Belgique occupée, dont vous êtes le pasteur vénéré et écouté. Aussi, est-ce à vous que M. le gouverneur général et mon gouvernement m'ont chargé de venir annoncer que, lorsque nous évacuerons votre sol, nous allons vous rendre spontanément et de plein gré les Belges prisonniers politiques et déportés. Ils vont être libres de rentrer dans leurs foyers en partie déjà lundi prochain, 21 courant.

» Cette déclaration devant réjouir votre cœur, je suis heureux de venir vous la faire, d'autant plus que je n'ai pu vivre quatre années au milieu des Belges sans les estimer et sans apprécier leur patriotisme à sa juste valeur. »

Il y aurait vingt pages de réflexions et de considérations à accrocher à la lettre de M. von der Lancken...

(1) Le baron von der Lancken.

21 octobre 1918.

Mirabile dictu ! Les Allemands ont tenu parole. Un très grand nombre de prisonniers politiques ont été relâchés aujourd'hui. De bonne part, j'apprends que, dès demain, il n'y aura plus un seul détenu à Saint-Gilles ni à Vilvorde.

22 octobre 1918.

Les braves gens détenus à Diest, à Anvers — et peut-être ailleurs — pour crimes de patriotisme, commencent également à rentrer. J'en ai rencontré plusieurs, en ville, ce matin, où la foule les regardait avec sympathie; beaucoup d'entre eux étaient vêtus, en totalité ou en partie, d'uniformes militaires belges de rebut. Chaussés la plupart de sabots; ployant sous le poids de havresacs de fortune dans lesquels ils avaient bouclé toute leur fortune — notamment ce qui leur restait des boîtes de conserves venues de France — ils auraient, sous leur accoutrement, provoqué le rire, si l'on ne savait combien ils ont souffert.

23 octobre 1918.

Pour Forain : Le tram vient de stopper au boulevard Anspach, à deux pas d'une auto prise de panne, par malencontre, au travers des rails. Sur l'asphalte défile un charroi invraisemblable fait de canons, de camions automobiles, de charrettes traînées par des bœufs, de caissons tirés par des chevaux, le tout convoyé par des soldats allemands tellement recrues de fatigue que, non

contents d'avoir accroché leur fusil en bandoulière sur leur poitrine, ils s'en vont à pas comptés, courbés en deux et appuyés sur de gros bâtons. Parmi les occupants de la plate-forme — encombrée — se trouve un officier qui dépasse ses voisins de toute la hauteur de la tête... On attend, sans souffler mot, que l'auto en détresse daigne démarrer, quand tout à coup un voyageur rompt le silence et, très poliment, soulevant son chapeau, s'adresse au Boche :

— Pardon, monsieur l'officier, pourriez-vous me dire : c'est bien nach Paris que vont tous ces chariots ?

L'officier rougit imperceptiblement, mais ne répondit pas. Les voyageurs s'enflèrent comme des ballons, d'envie de rire contenue...

24 octobre 1918.

A l'initiative de M. Levie, M. Debue, questeur de la Chambre, a réuni ce matin, dans le grand salon de la « Société Générale », tous les députés et sénateurs qu'il a été possible de faire venir à Bruxelles. Cette réunion, dépourvue de tout caractère officiel, groupait une bonne centaine de membres. M. de Favereau la présidait, ayant à sa droite M. Harmignie et à sa gauche M. Woeste.

M. de Favereau a prononcé un discours inspiré par le sentiment patriotique le plus élevé; comme le texte en sera largement répandu par ailleurs, je n'y relèverai qu'un passage. A certain moment, l'orateur a affirmé d'une voix forte que la Belgique « ne désirait pas d'extension territoriale ». Les applaudissements sont partis tout seuls et je ne crois

pas qu'un seul des parlementaires n'y soit allé, à tout le moins, d'une marque d'assentiment.

Poursuivant le développement de sa pensée, M. de Favereau a déclaré ensuite qu'il n'admettrait qu'une seule extension territoriale, celle que nous vaudrait l'annexion du Grand-Duché de Luxembourg, si les habitants, conformément aux principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, manifestaient le désir formel d'être à nouveau réunis à la Belgique. Il ne s'est trouvé, cette fois, que quelques parlementaires pour applaudir.

Ces faits, sans grande importance intrinsèque, m'ont paru suffisamment indicatifs des sentiments des députés et sénateurs belges, pour mériter d'être consignés ici.

25 octobre 1918.

Le tragique dialogue dont dépend le sort d'un empire et la vie de milliers de combattants se poursuit.

Aujourd'hui, par exemple, M. Wilson a fait connaître qu'il accepte de transmettre aux Alliés des États-Unis, la demande d'armistice introduite par l'Allemagne. Pour le surplus, il notifie à l'encore orgueilleuse vaincue, que les conditions de cet armistice seront telles qu'elles l'empêcheront, au besoin par la force, de faillir une fois de plus à ses engagements. Cela est dit en termes volontairement durs et délibérément insultants. C'est justice. L'univers entier doit savoir que l'Allemagne, en se soumettant, marque qu'elle se trouve à la complète merci de son vainqueur.

C'est ainsi que l'on raisonne à Bruxelles ; M. Wilson ne se doute certes pas de la popu-

larité qu'il s'est acquise, depuis le 10 octobre, en notre bonne ville !

26 octobre 1918.

MM. Lemonnier, l'échevin ff. de bourgmestre de Bruxelles, et Delleur, bourgmestre de Boitsfort, sont rentrés aujourd'hui d'Allemagne, où ils étaient en prison depuis de longs mois.

On les a revus avec grand plaisir, bien sûr, mais ce n'est pas tout ça. Et Max ? Où donc reste Max ? Est-ce que la promesse du gouverneur général s'arrêterait au seuil de sa cellule ? M. Max est auréolé de tant de gloire qu'il n'est pas besoin, vraiment, que les Boches lui tressent de nouveaux lauriers.

27 octobre 1918.

Ludendorf a donné sa démission. Cette nouvelle n'a guère retenu l'attention du public qui, à tort ou à raison, attend d'heure en heure la chute du Kaiser. Et cependant, combien le départ du premier est plus important que ne le serait la retraite du second ! Celui-là était un génie militaire ; celui-ci n'est qu'un fantoche...

28 octobre 1918.

Quelques centaines de prisonniers russes sont arrivés à Uccle ce matin. Ils sont venus de diverses directions, tranquilles et doux, chaussés encore de leurs courtes bottes nationales, enveloppés de leurs amples capotes noires, et coiffés, la plupart, de casquettes plates, ce qui les a fait

prendre, par d'aucuns, de prime abord, pour des Anglais. Des soldats allemands, sales et las autant que leurs prisonniers, les escortaient et, trop souvent, du poing ou de la crosse, les bourraient de coups. Les diplomates et les hommes d'État des Centrales sont d'accord cependant pour affirmer que la paix a été signée entre les Allemands et les Russes ? Si cela est, comment les premiers continuent-ils d'assommer des gens qui ne sont plus ni des prisonniers ni des ennemis ?

A leur arrivée, ces malheureux, lorsqu'ils le pouvaient sans être aperçus, plongeaient furtivement la main dans les boîtes à ordures rangées le long des trottoirs et en retiraient, qui des trognons de choux, qui des pelures de pommes de terre qu'ils essayaient sommairement à leurs manches et dévoraient aussitôt : ils mouraient de faim !

Les premiers qui virent ce spectacle — des ouvriers allant à leur tâche quotidienne, des ménagères en route vers le plus proche bureau de ravitaillement, des enfants s'acheminant vers l'école — furent remués jusqu'en ces profondeurs mystérieuses où se cache le meilleur de nous-mêmes. Dans de nombreux ménages on décida de se passer de pain pendant la journée entière pour le donner à ces affamés et, le bien comme le mal étant contagieux, on put assister à ce spectacle admirable : des indigents, hommes et femmes, pauvres au point de dépendre exclusivement, pour leur nourriture de chaque jour, de la bienfaisance publique, revenant avec leur bol de soupe et leur chateau de pain, se condamner à un jeûne complet pour donner leur repas à de plus

malheureux qu'eux ; des petits enfants avaient caché dans leur poche la « couque » qu'ils reçoivent chaque matin et, avec des mines adorables, offraient ce beau pain blanc à des hommes au teint jaune, aux yeux bridés — des Bouriates, manifestement — et dont ils ne savaient rien sinon qu'ils avaient faim.

Dites-le-moi, puissants de la terre, qui si aisément croyez avoir fait tout votre devoir lorsque vous avez laissé tomber dans la main de la charité une partie de votre superflu, avez-vous jamais rien fait qui approche la beauté du geste par lequel ces pauvres se sont privés de leur nécessaire ?

J'arrête ici ces notes que j'ai commencé de rassembler naguère pour tromper mon oisiveté et que je n'ai plus, aujourd'hui, le temps de fixer sur le papier tant la besogne me presse. Le mouvement de reflux des Allemands touche à sa fin et déjà, dans tous les bureaux de rédaction des journaux bruxellois, on sonne le ralliement. D'ici quelques heures, peut-être, dans peu de jours certainement, la liberté d'écrire nous sera rendue...



